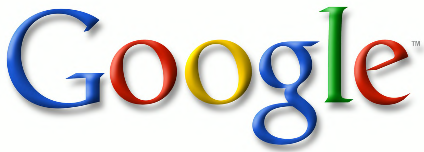
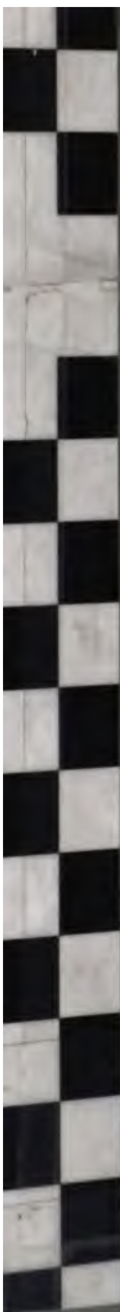

Google




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



Rohrbacher, François René.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE PAR CHARLES SAINTE-FOI
AUGMENTÉE DE NOTES INÉDITES DE L'AUTEUR
COLLIGÉES PAR A. MURCIER, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
ET SUIVIE D'UN ATLAS GÉOGRAPHIQUE SPÉCIALEMENT DRESSÉ POUR L'OUVRAGE

PAR A. H. DUFOUR

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.
S. ÉPIPHANE, l. I, c. 5, *Contre les hérésies.*

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. AMBROS., in psalm. 40, n. 30.

3e ÉDITION

TOME DOUZIÈME

PARIS
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE CASSETTE, 4
1857



HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME.

DE LA MORT DE LOUIS LE DÉBONNAIRE, 840, A LA MORT DE L'EMPEREUR LOTHAIRE ET DU PAPE SAINT LÉON IV, EN 855.

L'empire des Francs se désunit en divers royaumes. L'Église seule maintient l'unité intellectuelle et sociale dans l'Occident et dans le reste du monde.

Dans la charte de constitution et de partage, faite en 817 et confirmée en 822, l'empereur Louis le Pieux, du consentement de tous les États de l'empire et avec la confirmation du Pape, avait nommé empereur son fils Lothaire, avec une certaine suprématie sur ses frères, Louis, roi de Bavière, et Pepin, roi d'Aquitaine, afin de conserver ainsi l'unité de l'empire des Francs. Louis et Pepin devaient tous les ans rendre visite à Lothaire, se consulter avec lui sur les affaires importantes, ne point sans son avis entreprendre de guerre ni congédier d'ambassadeurs. Lothaire, de son côté, devait les accueillir avec un amour fraternel, et les secourir au besoin selon son pouvoir. Si l'un d'eux devenait oppresseur ou tyran, il sera averti trois fois en secret par les autres. S'il demeure incorrigible, l'assemblée générale des Francs décidera ce qu'il faut en faire, et l'empereur exécutera la sentence. Si l'un d'eux laisse des fils légitimes, on ne partagera pas le royaume entre eux, mais le peuple en choisira un qu'il plaira au Seigneur, et l'empereur le recevra à la place de son frère, et *observera exactement* la présente constitution à son

égard. Que s'il ne laisse point de fils légitime, son royaume retournera à son frère aîné, c'est-à-dire à l'empereur Lothaire. Que si Lothaire lui-même meurt sans laisser de fils légitime, le peuple élira empereur un de ses frères, de la même manière qu'on l'a élu lui-même. Telle était, en 822, la constitution de l'empire des Francs, constitution proposée par l'empereur, consentie et jurée par l'empire et confirmée par le Pape [1].

Mais un quatrième fils étant né l'an 823 à l'empereur Louis de sa seconde femme Judith, l'amour de cette femme et de ce fils, connu sous le nom de Charles le Chauve, lui fit changer cinq ou six fois la constitution et le partage de l'empire. De là les troubles qui agitèrent les dernières années de son règne. Avec ces continuelles variations, tous les droits devenaient incertains et contestables; l'unité de l'empire surtout devenait impossible. A la mort de son père, en 840, l'empereur Lothaire entreprit vainement de la rétablir. Il y avait déjà vingt-trois ans qu'il avait été associé à l'empire par l'autorité du chef de cet empire; par celle de la nation, qui l'avait solennellement reconnu dans ses diètes, et qui avait fait serment de le maintenir; par celle enfin du Pape, qui l'avait sacré et qui avait ainsi joint la sanction de l'Église aux titres qu'il tenait des lois et du consentement des peuples. Il prétendait donc qu'il avait droit à être reconnu pour chef de l'empire, comme l'avaient été son père et son aïeul; c'est-à-dire qu'en conservant l'administration des provinces aux trois rois, ses deux frères Louis et Charles, et son neveu Pepin, il réglerait leurs opérations militaires et les appellerait aux diètes générales qu'il convoquerait et qu'il présiderait lui-même; il exercerait enfin sur eux une sorte de haute justice, telle que, pendant quarante ans, elle avait été exercée par les empereurs sur les rois, et telle qu'elle était formellement stipulée dans la charte de constitution et de partage des années 817 et 822.

Louis de Bavière et Charles le Chauve consentaient bien à faire avec Lothaire un nouveau partage, mais non pas à lui reconnaître, sous le titre d'empereur, une suzeraineté réelle sur eux. La Germanie se déclara généralement pour Louis de Bavière, nommé aussi Louis le Germanique; l'Italie, la Provence, la Bourgogne, l'Austrasie ou la France orientale le long du Rhin et de la Meuse jusqu'à la mer, obéissaient à Lothaire; la France occidentale et l'Aquitaine étaient généralement au pouvoir de Charles. Son neveu Pepin II lui disputait l'Aquitaine, et Nomenoé la Bretagne. Pendant une année entière, il y eut entre les trois frères des marches et des contre-

[1] *Baluz., t. 1, p. 573-578.*

marches, des négociations rompues et reprises, des diètes indiquées, mais où ils ne se trouvèrent jamais tous. Enfin, à l'anniversaire de la mort de leur père, le 21 juin 841, leurs armées se trouvèrent en présence dans le voisinage d'Auxerre. Il y avait, toutefois, trois lieues entre l'un et l'autre camp; et Lothaire, qui attendait encore son neveu Pepin, profita des bois et des marais qui coupaient le pays, pour éviter la bataille. Louis et Charles, qui avaient réuni leurs troupes, lui envoyèrent alors des hérauts d'armes pour se plaindre de ce qu'il se refusait également à la paix et à la guerre. Lothaire avait rejeté, disaient-ils, leurs offres d'accommodement, et cependant il se dérobait au combat; pour eux, ils étaient prêts à soumettre leur cause au jugement de Dieu; déjà ils l'avaient invoqué par des jeûnes et des prières; et désormais, selon que Lothaire voudrait choisir, ou ils marcheraient à lui, ou ils l'attendraient en lui ouvrant tous les passages, et ils lui présenteraient, sans fraude, un combat égal. Lothaire, qui ne songeait qu'à gagner du temps, renvoya les hérauts d'armes, en annonçant que les siens porteraient bientôt à ses deux frères sa réponse. En même temps il transporta son camp au village de Fontenay, tandis que ses frères se placèrent à Turiac pour lui couper le chemin.

De nouvelles négociations et de nouvelles propositions de paix occupèrent les princes pendant les deux jours suivants; mais Lothaire, renforcé de Pepin, manda à ses frères de se rappeler qu'on lui avait imposé solennellement le nom d'empereur; de considérer de quelle manière il pourrait en remplir les hautes fonctions; que, pour lui, il n'était guère porté à leur procurer de nouveaux avantages. On voit bien, par cette réponse, que le point capital était l'unité et la réalité de l'empire des Francs. Alors ses deux frères lui firent dire qu'il choisît ou d'accepter leur dernière proposition, ou de les attendre; car le lendemain, 25 juin, à la deuxième heure du jour, ils viendraient demander entre eux et lui le jugement de ce Dieu tout-puissant, auquel il les avait forcés de recourir contre leur volonté.

Le lendemain, à l'heure fixée, s'engagea cette mémorable bataille. On se battit de part et d'autre avec acharnement. Lothaire eut l'avantage au premier choc; mais ensuite il fut défait, prit la fuite et se retira à Aix-la-Chapelle. Toutes les chroniques s'accordent à dire que jamais il n'y eut parmi les Francs une bataille aussi désastreuse; mais aucune ne donne le nombre des morts [1]. Un seul écrivain du temps, mais Italien, porte à quarante mille hommes la perte de Lothaire et de Pepin, nombre que l'on peut regarder comme le plus exagéré de

[1] Nithard, l. 2, c. 10. *Ann. Bertin. Fuld. Metens.*

ceux qui circulèrent sur les conséquences de cette bataille [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'empire des Francs y fut enseveli dans leur sang et sous leurs cadavres. Désormais il y aura un royaume d'Italie, un royaume de France, un royaume de Germanie; mais il n'y aura plus l'empire des Francs, comme sous Charlemagne et son fils. Les Francs mêmes cessent d'être les Francs et deviennent les Franais; nation mêlée de Francs, de Gaulois et de plusieurs autres, comme sa langue est un mélange de teutonique et de latin.

Le chef de l'Église, le pape Grégoire IV, avait fait ce qui était en son pouvoir pour maintenir la paix entre les trois frères. Il leur avait envoyé trois légats, auxquels s'était joint Georges, archevêque de Ravenne. Mais il paraît que Lothaire les retenait dans son camp sans leur permettre d'aller trouver Louis et Charles. Les trois légats se sauvèrent de la bataille dans la ville d'Auxerre, qui était proche. L'archevêque Georges, que le Pape n'avait point envoyé, mais qui était venu par la permission de Lothaire, fut pris et amené à Charles le Chauve. Ce prince lui fit de vifs reproches de ce qu'il avait ainsi quitté son église pour voir une bataille ; il lui reprocha surtout un mot qu'il avait dit la veille, savoir : Que quand Charles serait prisonnier, il se ferait un plaisir de lui donner la tonsure cléricale et de l'emmener dans son diocèse. Toutefois, à la prière de sa mère Judith, il lui fit rendre tout ce qu'on lui avait pris et le renvoya dans son église [2].

Les deux rois, Louis et Charles, délibérèrent sur le champ de bataille s'ils poursuivraient les fuyards, et conclurent qu'ils devaient avoir pitié de leur frère et du peuple chrétien, espérant que, Dieu s'étant déclaré en leur faveur, Lothaire ainsi frappé écouterait la justice. La bataille s'étant donnée un samedi, ils célébrèrent le dimanche au même lieu, et, après la messe, ils se mirent à enterrer les morts, amis et ennemis, et à panser les blessés. Ils offrirent aux fuyards de leur pardonner, s'ils voulaient rentrer de bonne foi dans leur devoir. Ensuite, les rois et le peuple consultèrent les évêques sur ce qu'ils devaient faire; car ils étaient affligés de la perte de tant de Chrétiens. Les évêques qui étaient à l'armée s'assemblèrent, et trouvèrent qu'on avait combattu pour la seule justice, et que le jugement de Dieu l'avait déclaré ; que, par conséquent, tous ceux qui avaient eu part à cette affaire, soit pour le conseil, soit pour l'exécution, étaient innocents, comme n'ayant été que les ministres de la justice de Dieu ; mais que quiconque sentait sa conscience chargée d'avoir

[1] Agnell. apud Muratori, *Script. rerum ital.*, t. 2, p. 185. — [2] Agnell., Dom Bouquet, t. 7.

agi par colère, par haine, par vaine gloire, ou par quelque autre motif, devait se confesser en secret, pour être jugé selon la mesure de son péché. Toutefois ils ordonnèrent un jeûne général de trois jours, tant pour leurs fautes volontaires ou involontaires que pour les péchés de leurs frères morts et pour attirer la continuation du secours de Dieu, et ce jeûne fut observé de grand cœur [1].

Nous avons vu chez les Grecs du Bas-Empire bien des guerres civiles, bien des batailles; nous y avons vu bien des fois les vainqueurs souiller leurs victoires par des atrocités de Barbares. Mais qu'au plus fort d'une guerre civile, mais qu'à la fin d'une bataille acharnée, l'âme des vainqueurs s'émeuve de compassion sur les vaincus, qu'on ait des scrupules de conscience sur sa victoire, qu'on fasse des prières et des jeûnes pour les vivants et les morts, sans distinction d'amis et d'ennemis, voilà ce que nous n'avons pas vu chez les Grecs. Certainement, les Francs du neuvième siècle n'étaient point des Barbares.

Après la bataille de Fontenay, il n'y en eut plus d'autre entre les trois frères, mais seulement des négociations, avec des marches et des contre-marches. En 842, Louis et Charles firent alliance ensemble à Strasbourg, à la tête de leurs armées. Aussi l'un et l'autre s'adressèrent-ils au peuple, chacun dans sa langue ; car pour la première fois les contemporains font, à cette occasion, mention de la langue romane, le commencement du français, et nous en conservent un échantillon, ainsi que de l'ancienne langue tudesque ou allemande. Louis, qui était l'aîné, parla le premier aux Allemands, et leur dit : Vous savez combien de fois Lothaire a cherché à nous détruire, moi et mon frère que vous voyez devant vous, en nous faisant une guerre à mort. Comme ni l'amour fraternel, ni le christianisme, ni aucun expédient conforme à la justice n'ont pu faire que la paix se maintînt entre nous, nous avons été contraints de porter notre cause au jugement du Dieu tout-puissant, afin de nous contenter ensuite de ce que sa volonté aurait attribué à chacun. Vous savez aussi que, par la miséricorde de Dieu, nous sommes demeurés vainqueurs dans ce combat, tandis que lui, après avoir été vaincu, s'est retiré avec les siens où il a voulu; car, nous sentant touchés d'un amour fraternel et prenant pitié du peuple chrétien, nous n'avons point cherché à le poursuivre et à le détruire, mais nous avons continué, comme auparavant, à demander que chacun retînt seulement ce qui devait être à lui. Lothaire, au contraire, ne s'est point soumis au jugement de Dieu; il n'a point cessé dès lors de me poursuivre, aussi bien que

[1] Nithard, l. 3.

mon frère, et de ruiner notre peuple par des incendies, des rapines et des massacres. Aussi nous voyons-nous forcés de nous réunir de nouveau ; et, comme nous avons craint que vous ne doutassiez de la stabilité de notre foi perpétuelle, nous avons résolu de nous lier l'un à l'autre, en votre présence, par notre serment. Aucune cupidité inique ne nous a poussés à faire ce que nous faisons. Mais si Dieu nous donne la paix, à l'aide de vos secours, nous avons voulu rendre plus assuré notre commun accord. Ainsi donc, ce dont Dieu me garde, si je venais à violer le serment que je vais prêter à mon frère, je délie chacun de vous de l'obéissance qui m'est due et du serment de fidélité qu'il m'a prêté.

Dès que Louis eut fini de parler, Charles adressa les mêmes paroles en langue romane aux Français. Puis chacun prononça, non point dans sa propre langue, mais dans celle des sujets de son frère, Louis en roman, et Charles en allemand, le serment de l'alliance ; et les deux peuples répondirent à l'un et à l'autre, en prêtant serment, dans les deux langues, de ne point aider celui des deux rois qui se départirait de l'alliance.

Voici en quels termes Louis jura aux Français : « Pro Deo amur, et pro christian poblo, et nostro commun salvamento, dist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvareio cist meon fradre Karlo, et in adjudha, et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altre si fazet. Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist meo fradre Karle, in damno sit. » Autrement, en français actuel : Pour l'amour de Dieu, et pour le peuple chrétien, et notre commun salut, de ce jour en avant, et tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Karle ici présent, par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera la même chose pour moi. Et jamais, avec Lother, je ne ferai aucun accord qui de ma volonté soit au détriment de mon frère. Les Français répondirent par ce serment : Si Lodewig garde le serment qu'il a prêté à son frère Karle, et si Karle, mon seigneur, de son côté, ne le tient pas, si je ne puis l'y ramener, ni moi ni aucun autre, je ne lui donnerai nulle aide contre Lodewig. Les Allemands répétèrent la même chose dans leur langue, en changeant seulement l'ordre des noms [1].

L'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne et un des seigneurs du parti de Charles le Chauve, prend cette occasion pour tracer les portraits des deux rois, ses proches parents, qui prenaient sence du peuple cet engagement solennel. Tous deux, d

[1] *Nithard, l. 3, c. 5.*

de taille médiocre, mais leur figure était belle et leur corps propre à tous les exercices; tous deux étaient braves, bienfaisants, prudents et éloquents. La sainte concorde de ces deux frères servait d'exemple à toute la noblesse assemblée autour d'eux. Les festins se succédaient presque sans interruption, et tout ce qu'ils possédaient de précieux, ils se l'offraient en présent l'un à l'autre. Une même maison était destinée à leur repas et à leur sommeil; ils traitaient avec une égale harmonie leurs intérêts publics et privés, car l'un ne demandait jamais à l'autre que ce qu'il jugeait utile et avantageux à tous deux également. Ils fréquentaient souvent des jeux ou exercices auxquels on procédait dans l'ordre suivant. On se rassemblait dans un lieu propre à ce spectacle; et toute la multitude s'arrêtant en dehors des barrières, un nombre égal de Saxons, de Gascons, d'Austrasiens et de Bretons s'avançaient d'une course rapide, les uns contre les autres, comme s'ils voulaient combattre. Ceux qu'on attaquait se retiraient vers leur parti, en se couvrant de leurs boucliers dans leur fuite; puis ils partaient de leur camp et poursuivaient à leur tour ceux qui les avaient attaqués, jusqu'à ce que les rois eux-mêmes, avec toute la jeunesse, lâchant la bride à leurs chevaux et poussant de grands cris, s'élançassent les uns contre les autres. Ils faisaient sonner à l'envi leurs petites lances, et poursuivaient tour à tour tous ceux qui tournaient le dos. Le spectacle demeura, par la modération universelle, digne d'une si noble assemblée. En effet, dans une si grande multitude de gens de race diverse, il n'y eut personne ou de blessé ou d'offensé; ce qui n'arrive pas toujours, même lorsque les joueurs sont en très-petit nombre et qu'ils se connaissent tous parfaitement[1]. Ainsi le même historien nous donne à la même page le premier monument de la langue française et le premier récit d'un tournoi. On remarquera cependant combien ce jeu guerrier était loin de ce qu'il devint dans la suite; combien les adversaires s'y ménageaient encore, et quelle attention ils apportaient alors à ne point ensanglanter l'arène.

Louis et Charles s'avancèrent de Strasbourg pour joindre leur frère; mais Lothaire se retira devant eux, du côté de Lyon et de Vienne. Alors, de l'avis des évêques, Louis et Charles résolurent de partager le pays que Lothaire venait d'abandonner. On nomma douze seigneurs, parmi lesquels Nithard, pour faire le partage. Mais, dans l'intervalle, Lothaire leur envoya dire qu'il avouait avoir péché contre Dieu et contre eux, et qu'il voulait faire avec eux une paix sincère. Ses propositions furent bien reçues de ses deux frères, de l'avis des seigneurs et des évêques[2]. Lothaire consentait à ce que les royaumes

[1] Nithard, l. 3, c. 6. — [2] « La proposition, dit Nithard, ayant plu à toute la

de Louis et de Charles fussent indépendants de sa couronne impériale. L'Italie, la Bavière et l'Aquitaine devaient être considérées comme les apanages respectifs de Lothaire, de Louis et de Charles. Après avoir retranché ces trois royaumes de la masse, le reste devait être partagé en trois parties égales; et Lothaire, en sa qualité d'aîné et d'empereur, devait avoir le choix entre elles. Quoique ces premières bases fussent agréées et que les trois frères eussent eu, vers la mi-juin 842, une conférence amicale dans une petite île de la Saône, au-dessus de Mâcon, il fallut longtemps avant que leurs commissaires pussent réussir à s'entendre. Il y en avait quarante de la part de chaque prince. Comme ils n'avaient pas une connaissance exacte des pays qu'ils avaient fait serment de partager en conscience, on porta leur nombre à trois cents, afin qu'ils pussent les examiner par eux-mêmes. Ils communiquèrent le résultat de leurs observations, dans le mois d'août 843, aux trois rois assemblés à Verdun, et, sur ce rapport, fut fondée la division finale de l'empire de Charlemagne. Toute la partie de la Gaule située au couchant de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec la partie de l'Espagne située entre les Pyrénées et l'Èbre, furent abandonnées à Charles le Chauve. Ce fut là le nouveau royaume de France. La Germanie tout entière, jusqu'au Rhin, fut donnée en partage à Louis le Germanique; Lothaire joignit à l'Italie toute la partie orientale de la France, depuis la mer de Provence jusqu'aux bouches du Rhin et de l'Escaut. Cette lisière de pays, longue et étroite, qui coupait toute communication entre Louis et Charles, fut nommée le royaume de Lothaire, *Lotharii regnum*, *Lotharingia*, en vieux français Loherreigne, et finalement Lorraine. Telle est l'origine et l'étymologie de ce nom, suivant toutes les anciennes chroniques.

Ce partage rétablit parmi les trois frères une paix durable; mais il anéantit sans retour l'empire de Charlemagne. C'est ce que déplora dans le temps même, et en assez beaux vers, le diacre Florus de Lyon. « Un illustre empire, dit-il, brillait d'un glorieux diadème; il n'y avait qu'un prince, il n'y avait qu'un peuple soumis; une

multitude ainsi qu'à Louis et à Charles, ces deux rois et les principaux seigneurs s'assemblèrent et conférèrent sur ce qu'exigeaient les circonstances. Mais, suivant l'usage, ils portèrent la chose aux évêques et aux prêtres, tout prêts à suivre la direction, quelle qu'elle fût, que l'autorité divine imprimerait à la chose, dès que le ciel l'aurait manifestée. Or, comme de toutes parts il semblait préférable aux ecclésiastiques que la paix s'établit entre les frères, on consentit, et on introduisit les ambassadeurs auxquels on accorda ce qu'ils demandaient. » On voit ici que, quoi qu'aient voulu insinuer quelques historiens, les évêques n'ont parlé que *comme des conseillers*.

même loi, un même juge gouvernaient les cités entières; la paix contenait les citoyens, la valeur épouvantait l'ennemi; la paternelle sollicitude des pontifes veillait dans de fréquents conciles, dispensant aux peuples la loi divine. Aussi la parole du salut résonnait de toutes parts aux oreilles des clercs, des populations et des princes. Les jeunes gens étudiaient les volumes sacrés, l'esprit des enfants se nourrissait des arts littéraires; une censure vigilante mettait en fuite les noirs forfaits: les uns étaient amenés à la justice par la crainte, les autres par l'amour. On avait même soin d'attirer à la foi les nations étrangères et d'imposer le frein du salut aux peuples domptés. Aussi la foule des païens se soumettait au joug de la religion; l'hérésie naissante expirait gémissante sous les pieds qui la foulaient. De là, la nation des Francs resplendissait dans l'univers entier; la renommée de ses vertus pénétrait jusqu'aux dernières limites. De toutes parts, les royaumes étrangers, barbares, grecs, ainsi que le trône sacré du Latium, envoyaient des ambassadeurs; la nation de Romulus elle-même céda à cette nation; Rome, l'illustre mère des royaumes, lui céda; c'est là que le prince reçut le diadème de cet empire, par le don du Pontife apostolique et la protection du Christ; empire fortuné, s'il avait connu ses avantages! lui dont Rome est la capitale, dont le porte-clef du ciel est l'auteur, dont le défenseur est l'éternel Roi des siècles, qui peut élever jusqu'aux cieux un empire terrestre! Et maintenant ce chef si sublime tombé d'un si haut faîte, tel qu'une couronne de fleurs arrachée de la tête, couronne diverse de couleur et de parfum, il est foulé aux pieds de tout le monde; dépouillé du diadème, il a perdu et le nom et la gloire d'empire, et le royaume uni s'est brisé en trois dans sa chute, nul n'est plus réputé empereur. Au lieu d'un roi, c'est un roitelet; au lieu d'un royaume, ce sont des fragments de royaume. Que feront les peuples, et ceux que baigne l'immense Danube, et ceux qu'arrosent le Rhin, le Rhône, la Loire et l'Éridan? eux si longtemps unis dans la concorde et qu'un triste divorce fatigue maintenant [1]! »

Quand Lothaire confessa, par ses ambassadeurs, qu'il avait péché contre Dieu et contre ses frères, il pensait probablement à deux choses: l'une qui regardait les Saxons, l'autre les Normands. Parmi les Saxons il y avait trois classes: les ethelings ou nobles, les freylings ou hommes libres, et les lazzes, qui étaient serfs. Charlemagne et Louis le Débonnaire les avaient amenées peu à peu à l'unité de gouvernement, sous l'influence de l'Église. Lothaire, pour les gagner à son parti, donna le choix aux deux dernières de reprendre leurs

[1] Dom Bouquet, t. 6, *p. 301.*

anciennes coutumes si elles voulaient. Il y eut, sous le nom de stellings, comme qui dirait partisans de la restauration, une insurrection formidable contre les nobles. Quelques-uns des insurgés reprirent les habitudes païennes; et il fallut à Louis le Germanique plusieurs combats pour étouffer la révolte.

La seconde chose qui dut causer des regrets à Lothaire, c'est que les guerres civiles parmi les Francs arrêtaient les progrès de la foi chrétienne chez les peuples du Nord, et donnaient à ceux-ci l'envie de continuer et même d'augmenter les courses, qu'ils avaient déjà commencées au temps de son père. Ces peuples, connus sous le nom générique de Normands, c'est-à-dire hommes du Nord, étaient des Barbares encore païens, qui venaient de Danemark, de Norwége et des pays voisins, sur une multitude de petits bâtiments à voiles et à rames, pour faire partout où ils pouvaient des esclaves et du butin. L'an 841, le 12 mai, ils vinrent à l'embouchure de la Seine, pillèrent Rouen et brûlèrent le monastère de Saint-Ouen, qui était hors de la ville. Ayant quitté Rouen, ils brûlèrent le monastère de Jumiéges; mais celui de Fontenelle se racheta. Trois jours après, vinrent des moines de Saint-Denis, qui rachetèrent soixante-huit captifs pour vingt-six livres d'argent. Le dernier de mai, les Normands se rembarquèrent après avoir pillé toutes les églises et les villages le long de la Seine, et emportant des sommes immenses.

En 843, au mois de juin, sollicités par le gouverneur de Nantes, révolté contre le roi Charles et contre Nomenoé, duc ou roi de Bretagne, les Normands entrèrent par l'embouchure de la Loire, attaquèrent Nantes, et, la trouvant sans défense, l'escaladèrent et la prirent. L'évêque, saint Gohard, se retira dans la principale église dédiée à saint Pierre et saint Paul, avec tout son clergé, et les moines d'Aindre, île voisine dans la Loire, qui s'étaient réfugiés dans la ville et y avaient apporté le riche trésor de leur église. Il y avait aussi une grande multitude de peuple rassemblée à Nantes, non-seulement du voisinage, mais des villes éloignées, à cause de la fête de saint Jean-Baptiste. Voyant donc l'ennemi dans la ville et ne se sentant point capables de résister, ils s'enfermèrent dans l'église cathédrale, implorant le secours du ciel et n'en espérant point d'autre. Mais les Normands, ayant rompu les portes et les fenêtres, entrèrent furieux et firent main basse sur ce peuple désarmé, hors quelques-uns qu'ils embarquèrent sur leurs vaisseaux pour les vendre. L'évêque fut tué dans l'église avec les prêtres et les clercs, et il y eut des moines massacrés jusque sur l'autel. On voyait des enfants attachés au sein de leur mère, dont ils suçaient le sang au lieu de lait : *le lieu saint était rempli* de carnage. Les Normands regagnèrent leurs

vaisseaux avec toutes les richesses qu'ils avaient pu ramasser, et avec de grandes troupes de captifs de tout âge et de tout sexe ; et les Chrétiens qui restèrent employèrent ensuite beaucoup d'argent pour les racheter. Le jour de Saint-Pierre, les Normands passèrent dans l'île d'Aindre, dont ils ruinèrent et brûlèrent le monastère abandonné. Après qu'ils furent partis, on porta le corps de l'évêque Gohard au monastère de Saint-Serge, près d'Angers, où il est honoré comme martyr le 25 juin [1]. Suzan, évêque de Vannes, réconcilia l'église de Nantes ainsi profanée.

Dès l'année 844, les Normands remontèrent par la Garonne jusqu'à Toulouse, pillant partout impunément. A leur retour, quelques-uns attaquèrent la Galice, d'autres les parties d'Espagne plus éloignées, d'où ils furent repoussés par les Sarrasins. Au mois de mars 845, ils entrèrent dans la Seine avec une flotte de six-vingts bâtiments et s'avancèrent jusqu'à Rouen. Comme ils avaient pillé ce pays quelques années auparavant, ils n'y trouvèrent pas de quoi satisfaire leur cupidité. C'est pourquoi, ne voyant aucun mouvement de la part des Français pour leur disputer le passage, ils pénétrèrent plus avant, et vinrent avec un vent favorable jusqu'à Chalevanne, proche de Paris. Alors la terreur s'empara des habitants de cette ville, et chacun songea plutôt à se sauver qu'à se défendre. On emporta ce qu'on avait de plus précieux, surtout les reliques des saints, et nommément celles de sainte Geneviève et de saint Germain.

Le roi Charles, ayant ramassé à la hâte ce qu'il put de troupes, alla à Saint-Denis pour défendre ce monastère. Mais les Barbares firent leur descente de l'autre côté de la rivière, et pendirent dans une île de la Seine plusieurs Chrétiens qu'ils avaient pris. Ils entrèrent dans Paris le samedi saint, qui, cette année, était le 28 mars. Ils pillèrent la ville, qu'ils trouvèrent déserte, aussi bien que tous les monastères des environs. Celui de Saint-Germain ne fut pas épargné ; mais Dieu y fit éclater sa vengeance sur ces sacriléges. Après avoir dépouillé les autels, ils voulurent scier les poutres de l'église, qui, étant de sapin, leur parurent propres à bâtir des vaisseaux. Mais trois de ceux qui tentèrent de le faire tombèrent morts devant l'autel de saint Étienne. Un autre, frappant de l'épée la colonne du tombeau de saint Germain, perdit l'usage de la main.

Ces vengeances du ciel n'auraient pas arrêté les Normands; mais la dyssenterie, qui se mit dans leur armée, et qui leur enleva un grand nombre de soldats, les fit penser à la retraite. Ils eurent cependant l'adresse de dissimuler l'état où ils étaient, et ils envoyèrent

[1] *Acta SS.*, 25 *junii.*

proposer au roi que, s'il voulait les laisser retourner avec le butin qu'ils avaient fait, et leur payer encore sept mille livres pesant d'argent, ils s'engageraient à ne plus revenir comme ennemis sur les terres de France. La terreur était si grande, que l'on se crut heureux de conclure le traité à ces dures conditions. Ragenaire, commandant des Normands, et les principaux capitaines vinrent saluer le roi à Saint-Denis, et jurèrent l'observation du traité par leurs dieux et sur leurs armes. C'était la manière de jurer la plus solennelle parmi ces peuples guerriers. Mais la fidélité à garder les serments les plus sacrés n'était pas la vertu dont ils se piquaient.

Ragenaire, de retour en Danemark, alla présenter son butin à Horic, son roi; et, en lui rendant compte du succès de son expédition, il lui dit qu'il avait pris Paris, qu'il était entré dans la maison d'un vieillard nommé Germain, la plus belle du pays, et qu'il avait mis tout le royaume de Charles à contribution. Il parlait de Saint-Germain-des-Prés. Comme Horic avait peine à croire toutes ces prouesses, Ragenaire lui montra un morceau d'une poutre de l'église de Saint-Germain, et la serrure d'une des portes de Paris, qu'il avait emportés comme un monument de sa victoire. Il ajouta que le pays était très-fertile, mais que les habitants ne paraissaient pas gens de cœur; qu'il avait trouvé plus d'opposition de la part des morts que de celle des vivants, et que le vieillard Germain, mort depuis longtemps, était le seul qui eût osé faire quelque résistance. On assure qu'à ces mots le Barbare insolent tomba à la renverse, en criant que ce Germain le meurtrissait de coups, et l'on cite des témoins oculaires d'un fait si miraculeux.

En effet, Kobbon, envoyé de Louis de Germanie à la cour d'Horic, était présent quand ce prodige arriva. Ragenaire, changeant aussitôt de langage et promettant de se faire Chrétien, priait cet envoyé de le faire transporter à l'église de Saint-Germain; mais l'impie expira peu de temps après, aussi bien que plusieurs de ses compagnons. Ce fut Kobbon lui-même qui, étant venu en France, raconta aux moines de Saint-Germain les particularités de ce miracle dont il avait été témoin. Il avait aussi vu le soldat dont la main était devenue sèche lorsqu'il frappa la colonne du tombeau de saint Germain [1].

Ébroin, évêque de Poitiers, qui était abbé de Saint-Germain-des-Prés, donna ordre à deux moines de ce monastère d'écrire fidèlement chacun une relation de ces miracles, suivant le rapport de Kobbon. Ils le firent. Mais comme le style n'était pas assez élégant, Gauzlin, qui fut abbé du même monastère après Ébroin, chargea Ai-

[1] *Aimoin, in Relat. mirac. S. Germ.*

moin, religieux de la même abbaye, de composer des deux écrits une relation fidèle. C'est celle que nous avons encore, et dont nous avons tiré ce que nous venons de rapporter.

Nous en avons aussi une des miracles qui se firent lorsqu'on transféra hors de Paris les reliques de sainte Geneviève pour les dérober à la fureur des Normands. On les rapporta dans son église après la la conclusion du traité; mais on ne les remit pas dans le lieu souterrain d'où on les avait tirées; on les plaça plus honorablement sur le grand autel dédié à saint Pierre et à saint Paul [1].

Les Normands attaquèrent aussi le royaume de Louis en 845. Ils donnèrent trois combats en Frise : dans le premier, ils furent battus, mais ils eurent l'avantage dans les deux autres. Ils entrèrent dans l'Elbe avec six cents bâtiments, sous la conduite d'Horic, leur roi, descendirent à Hambourg, et surprirent tellement les habitants en l'absence du comte, qu'on n'eut pas le loisir d'assembler les gens du pays. L'archevêque saint Anscaire, qui y résidait, voulut d'abord défendre la place, en attendant un plus grand secours; mais, voyant qu'il ne pouvait résister aux ennemis, qui assiégeaient déjà la ville, il songea à sauver les reliques des saints : ses clercs se dispersèrent de côté et d'autre, et lui-même échappa à peine sans manteau. Le peuple s'enfuit de tous côtés, quelques-uns furent pris, la plupart tués. Les Barbares étant arrivés le soir à Hambourg, y demeurèrent un jour entier et deux nuits, pillèrent et brûlèrent tout.

Cet incendie consuma l'église que le saint évêque avait fait bâtir avec grand soin, le monastère et la bibliothèque, composée entre autres de livres très-bien écrits, donnés par Louis le Débonnaire. Enfin, il ne resta que ce que chacun trouva sous sa main et put emporter avec lui. Saint Anscaire, ayant ainsi perdu en un moment tout ce qu'il avait amassé depuis son épiscopat, ne témoigna aucun chagrin, mais répéta souvent ces paroles de Job : Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté; que le nom du Seigneur soit béni!

Pendant qu'il était ainsi errant avec ses moines, portant leurs reliques de côté et d'autre, sans avoir de demeure assurée, pour surcroît d'affliction, l'évêque Gauzbert, qu'il avait envoyé en Suède, en fut chassé. Une partie du peuple conjura contre lui, vint à sa maison, tua son neveu Nithard, le lia lui-même avec ses autres compagnons, pilla tout ce qui se trouva, et les chassa honteusement du pays. Tout cela se fit sans ordre du roi, par une conspiration populaire. Mais Dieu fit éclater sa vengeance sur ceux qui en étaient coupables, et ils furent tous punis en peu de temps de mort, de maladie, ou de la

[1] *Acta SS.*, 3 *jan.*

perte de leurs biens, en sorte que tout ce peuple demeura persuadé de la puissance de Jésus-Christ. La Suède fut sept ans sans prêtres [1].

Après le pillage de Hambourg, les Normands furent vigoureusement repoussés par les Saxons; et le roi Roric ou Horic ayant appris le désastre de ceux qui avaient pillé la France par la Seine, en fut tellement touché, qu'il envoya des ambassadeurs au roi Louis pour lui demander la paix, offrant de délivrer les captifs et de rendre ce qu'il pourrait de butin. Ces ambassadeurs se trouvèrent à Paderborn, où le roi Louis tint une diète générale pendant l'automne de cette année 845. Il y vint aussi des ambassadeurs des Slaves et des Bulgares. Les Slaves étaient encore païens; mais quatorze de leurs ducs ou capitaines s'étaient adressés au roi Louis, avec leurs vassaux, désirant se faire Chrétiens; et il les avait fait baptiser à l'octave de l'Épiphanie, la même année 845 [2].

En même temps que les Normands attaquèrent l'empire français par l'Océan, les Maures ou Sarrasins l'attaquèrent par la Méditerranée. En 842, ils entrèrent par le Rhône, abordèrent près d'Arles, et, ayant pillé tout impunément, remmenèrent leurs vaisseaux chargés de butin. En Italie, Radelgise et Siconulfe se disputaient le duché de Bénévent, tandis que l'empereur Lothaire était occupé en deçà des monts contre ses frères. Radelgise appela à son secours les Sarrasins d'Afrique; Siconulfe, ceux d'Espagne; les uns et les autres s'emparèrent de plusieurs places et emmenèrent grand nombre de captifs. Pour fournir de l'argent aux Sarrasins d'Espagne, Siconulfe vint au mont Cassin la septième année de l'abbé Bassace, qui est l'an 843, et en enleva presque tous les trésors que les rois des Francs, Pepin, Carloman, Charlemagne et Louis le Débonnaire y avaient donnés. La première fois, il emporta plusieurs croix, calices, patènes, couronnes et autres vases, du poids de cent trente livres d'or, avec d'autres ornements, et promit de rendre pour le tout dix mille sous de Sicile. La seconde fois, il enleva trois cent soixante-cinq livres d'argent, quatorze mille sous d'or et plusieurs vases d'argent. La troisième fois, au bout de huit mois, d'autre argenterie du poids de cinq cents livres. Dix mois après, il vint pour la quatrième fois, força le vestiaire du monastère et en enleva quatorze mille sous. L'évêque Léon et deux seigneurs jurèrent de les rendre dans quatre mois; et, ne l'ayant pu faire, ils cédèrent une terre au monastère. En deux autres fois, on emporta encore quatre mille sous. Enfin, pour la septième fois, Siconulfe emporta une couronne d'or ornée d'émeraudes, don-

[1] *Vita S. Ansc.*, 3 *febr.* — [2] *Ann. Fuld. Bertin. Chron. Norm.*

née par son père, qui fut estimée trois mille sous[1]. Telles étaient les richesses de ce monastère.

Le pape Grégoire IV mourut au commencement de l'année suivante 844. Il avait rebâti à neuf la ville d'Ostie, et l'avait fortifiée de nouvelles murailles pour la mettre en état de défense contre les pirates sarrasins, qui désolaient les côtes d'Italie, et pour en faire un boulevard à la ville de Rome. Il la nomma de son nom Grégoriopolis. Il entreprit encore, pour le même sujet, de fortifier Rome du côté de Saint-Pierre; mais comme il ne put achever l'ouvrage, Léon IV, son deuxième successeur, le reprit et y mit la dernière main. Le pape Grégoire fit encore d'autres ouvrages d'utilité publique. Enfin, après avoir tenu le Saint-Siége seize ans, il mourut le 25 janvier 844 et fut enterré à Saint-Pierre.

Une quinzaine de jours après, l'on ordonna pape l'archiprêtre Sergius. Il était Romain de naissance. Il perdit son père encore enfant, et fut élevé avec grand soin par sa mère; mais il la perdit encore à l'âge de douze ans. Le pape saint Léon III, connaissant sa noblesse et son beau naturel, se le fit amener, le prit en affection, et le mit dans l'école des chantres, pour être instruit du chant et des bonnes lettres. Il s'y distingua entre les autres enfants, et le pape Léon le fit acolyte. Étienne IV, son successeur, le fit son sous-diacre; et Pascal Ier, voyant son progrès dans la science et les bonnes mœurs, l'ordonna prêtre du titre de Saint-Silvestre. Enfin Grégoire IV le fit archiprêtre. A sa mort, les grands et le peuple s'étant assemblés pour lui donner un successeur, on en proposa plusieurs; puis, tout d'un coup, on vint à parler du mérite de l'archiprêtre Sergius, et tous s'écrièrent qu'il était digne du pontificat.

Son élection étant résolue, chacun se retira chez soi. Mais un diacre de l'Église romaine, nommé Jean, ayant rassemblé une troupe de peuple rustique et séditieux, enfonça les portes du palais patriarcal de Latran et y entra à main armée. Ceux qui s'y trouvèrent furent saisis d'étonnement et de frayeur; mais au bout d'une heure, cette populace téméraire, épouvantée à son tour, se dissipa et abandonna le diacre Jean. Sur la nouvelle du tumulte, la noblesse romaine accourut à pied et à cheval à l'église de Saint-Martin, et ils menèrent Sergius avec grand honneur au palais de Latran, suivis d'une grande foule de peuple, qui chantait des hymnes et des cantiques spirituels. Il fut donc élu solennellement, et le même jour il tomba tant de neige, que Rome en parut toute blanche, cé que le peuple prit pour un signe de joie. Les chefs des Romains chassèrent honteusement

[1] *Ann. Bert. an.* 842. Nith., *l.* 4, *sub fine.* Erchamp, *Chronic. Cass.*, l. 1, c. 25.

du palais de Latran le diacre Jean, et le firent mettre dans une étroite prison. Ils voulurent, suivant l'avis des évêques, qu'il fût déposé ; d'autres parlaient de le mettre en pièces à coups d'épée ; mais le pape Sergius l'empêcha, et il fut ainsi consacré et mis en possession du Saint-Siége au milieu de la joie publique [1].

Louis le Débonnaire, dans son célèbre diplôme au pape Pascal, avait déclaré que le Pape, unanimement élu par les Romains, serait consacré sans obstacle, et qu'ensuite il enverrait des ambassadeurs aux rois des Francs, pour entretenir la paix et l'amitié, comme au temps de Charlemagne, de Pepin et de Charles-Martel. Le pape Eugène II, successeur de Pascal, afin d'empêcher les cabales et les désordres, avait réglé, de plus, que le nouveau Pape ne serait consacré qu'après avoir fait serment, en présence de l'ambassadeur impérial, de conserver leurs droits à tous. Au sacre du pape Sergius, il n'y avait point d'envoyé de la part de l'empereur. Lothaire envoya donc à Rome Louis, son fils aîné, accompagné de son oncle Drogon, évêque de Metz, pour empêcher qu'à l'avenir on n'ordonnât de Pape sans sa permission et sans la présence de ses ambassadeurs. Un autre but de ce voyage était de faire sacrer Louis, par le nouveau Pape, comme roi d'Italie. Lothaire le fit donc accompagner d'un grand nombre d'évêques, d'abbés, de comtes et de troupes ; mais, selon le biographe du pape Sergius, cette armée se conduisit fort mal. Arrivée sur les terres de Bologne, elle commit tant de meurtres et de brigandages, que les peuples des villes et des campagnes se cachaient de toutes parts. Elle en agit ainsi le long de la route, jusqu'au pont de la Chapelle, où elle fut assaillie subitement d'un orage si effroyable, que plusieurs conseillers de Drogon furent frappés de la foudre. Les Français en furent épouvantés ; mais ils n'en devinrent guère meilleurs.

Quand le Pape sut que le jeune roi approchait de Rome, il envoya jusqu'à neuf milles ou trois lieues au-devant de lui tous les magistrats, qui l'accueillirent avec les bannières et des acclamations, et à un mille, toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs, qui chantaient en l'honneur du roi des acclamations de louanges, et des Grecs mêlés avec eux en chantaient pour l'empereur. Le Pape envoya aussi les croix et les bannières du peuple, comme à la réception d'un empereur ou d'un roi, ce qui réjouit beaucoup le jeune prince. Ainsi il marcha vers Saint-Pierre avec toute sa suite, le dimanche après la Pentecôte, 8 juin 844. Le Pape, avec tout le clergé et le peuple romain, attendait sur les degrés de l'église. Quand le roi

[1] *Anast.*

les eut montés, il s'approcha du Pontife; il s'embrassèrent l'un l'autre, et, le roi tenant le Pape par la main droite, ils entrèrent dans la cour intérieure et vinrent à la porte de l'église, qui était d'argent. Au milieu de cette cour, un homme de l'armée fut horriblement tourmenté du démon, à la vue de tous les Français. Alors le souverain Pontife, ayant fait fermer toutes les portes de Saint-Pierre, dit au roi : Si vous venez ici avec une intention pure et une volonté sincère, pour le salut de la république, de l'univers entier et de l'Église, je vous ferai ouvrir ces portes ; sinon, je ne le permettrai pas. Le roi l'assura qu'il n'avait aucune mauvaise intention. Aussitôt, sur les ordres du Pontife, les portes s'ouvrirent et ils y entrèrent tous. On chanta : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! et d'autres acclamations en l'honneur du roi. Ils se prosternèrent tous devant la confession de Saint-Pierre, et rendirent grâces à Dieu, ainsi qu'au prince des apôtres ; et, après que le Pape eut dit une oraison, ils se retirèrent tous ensemble.

L'armée du roi était campée autour de Rome, et faisait le dégât des moissons et des prairies. Comme depuis plusieurs années les Français étaient accoutumés par la guerre civile à ravager leur propre pays, il n'est pas surprenant qu'ils en fissent autant chez les étrangers. Le Pape ayant appris qu'ils voulaient même entrer dans la ville pour y loger, en fit fermer et fortifier les portes, et ne leur permit aucunement d'y mettre les pieds. On voit bien qui était le maître.

Le dimanche suivant quinze juin, tous les archevêques, évêques, abbés et seigneurs qui étaient venus avec le roi, ainsi que toute la noblesse romaine, étant réunis dans la basilique du prince des apôtres, le pape Sergius sacra de ses mains, avec l'huile sainte, le même Louis, fils de l'empereur Lothaire, lui mit sur la tête une couronne très-précieuse, et lui ceignit l'épée royale, en le proclamant roi des Lombards ou d'Italie. Ensuite, la messe ayant été célébrée solennellement, tous sortirent de l'église en grande fête avec le roi.

Les jours suivants, dit le biographe Anastase, il y eut une longue contestation entre le Pape, ses évêques et les grands de Rome, d'une part, et de l'autre, l'évêque de Metz, Drogon, assisté de Georges, archevêque de Ravenne, d'Angilbert, archevêque de Milan, et d'une foule d'autres évêques et comtes du royaume d'Italie. Le biographe ne dit pas quel en fut le sujet; seulement il raconte que, de la part de Drogon et des siens, c'était une attaque contre cette Église universelle, chef de toutes les églises de Dieu. A la vérité, Drogon était personnellement un pieux évêque ; mais Georges de Ravenne est accusé par l'historien de son église d'avoir cherché à se rendre in-

dépendant du Siége apostolique, en flattant l'empereur Lothaire, et d'avoir pour cela même, malgré le pape Grégoire, accompagné ses légats en France, avec trois cents chevaux et tous les trésors de son église [1]. On peut croire que, par les suggestions de cet ambitieux prélat, on voulait faire revivre et même légitimer l'usurpation commencée par les Goths ariens d'Italie, et continuée par les empereurs de Byzance : asservir l'élection et la consécration du chef de l'Église universelle aux volontés de l'empereur Lothaire ou même du roi des Lombards. Mais, ajoute Anastase, la grâce divine inspirant le souverain Pontife, jamais ils ne purent ni réfuter ses paroles ni surprendre sa prudence. Telle était la vertu qui le soutenait d'en haut, que jamais ils ne furent capables de le circonvenir par aucun discours. Ils se retirèrent vaincus et confus. Puis, considérant tout cela, ils déposèrent absolument toute l'animosité qu'ils avaient dans le cœur.

Après cela, ils demandèrent au même Pontife que tous les seigneurs de Rome prêtassent serment de fidélité au roi Louis. Le très-sage Pontife ne l'accorda nullement, et leur dit : Si vous voulez qu'on fasse ce serment à l'empereur Lothaire, voilà tout ce que j'accorde et ce que je permets; mais qu'on le fasse à son fils Louis, ni moi ni la noblesse romaine n'y consentons. D'après cette réponse du Pape, les seigneurs romains prêtèrent serment de fidélité, non au roi Louis, mais à l'empereur Lothaire, dans la même église du Prince des apôtres. La raison en est facile à comprendre. Louis, roi des Lombards, n'avait aucune autorité à Rome, tandis que Lothaire y en avait une comme empereur, c'est-à-dire comme défenseur armé de l'Église romaine. Tel est l'ordre des faits, d'après Anastase, auteur contemporain [2]; ordre que Fleury s'est permis de bouleverser de fond en comble, sur l'autorité nulle d'une pièce apocryphe faussement attribuée à Luitprand, évêque de Crémone.

Les affaires s'étant ainsi terminées d'une manière pacifique, le pape Sergius accorda à Drogon, évêque de Metz, oncle de l'empereur, des lettres par lesquelles il l'établissait vicaire apostolique dans toutes les provinces en deçà des Alpes, avec autorité sur tous les métropolitains, et pouvoir d'assembler des conciles généraux, dont toutefois on pourrait appeler au Pape [3].

Les églises de France eurent beaucoup à souffrir des guerres civiles. Sans l'autorité du Pontife romain, qui modérait encore la violence des partis tour à tour vainqueurs, elles eussent eu à souffrir encore davantage. On vit alors combien il importe, pour le bien

[1] Agnell. apud Murat., *Script. rerum ital.*, t. 2. — [2] Anast. in *Serg.* — [3] Labbe, t. 7, p. 1799.

même des églises particulières, que le chef de l'Église universelle ne dépende d'aucun prince, d'aucune nation en particulier, et combien le pape Sergius II eut raison de maintenir cette indépendance contre les tentatives peu réfléchies de quelques-uns.

Saint Aldric du Mans, qui continuait d'illustrer l'épiscopat par ses vertus et ses talents, fut chassé de son siége, dès l'année 840, par les partisans de Lothaire. Tout son crime était sa fidélité à Charles le Chauve, que Louis le Débonnaire lui avait recommandé en mourant, et qui avait reçu le Maine dans son partage. Les rebelles promirent au saint évêque, non-seulement de lui laisser sa dignité, mais même d'augmenter son pouvoir, s'il voulait leur prêter serment. Comme il se refusa à toutes leurs instances, ils le chassèrent de son siége. Ce qui l'affligea le plus, c'est que plusieurs monastères et sept hôpitaux qu'il avait bâtis furent ruinés, et les biens de son église pillés. Il craignit même que Lothaire ne fît procéder à sa déposition. Son innocence ne pouvait guère le rassurer dans un moment de révolution politique. Il eut donc recours au Siége apostolique, protecteur né de tous les opprimés. Le pape Grégoire écrivit à ce sujet une lettre adressée à tous les évêques de Gaule, de Germanie et du reste de l'Europe. Il y déclara que, si l'évêque du Mans est accusé de quelque crime, il doit premièrement être déféré au synode de la province, et ensuite avoir la liberté de se pourvoir par appel au Saint-Siége, qui a seul l'autorité de porter un jugement définitif dans ces sortes de causes. Il appuie cette autorité sur la tradition de tous les temps, sur les canons des conciles et sur les décrets des Papes, ses prédécesseurs. Il fait sentir aux évêques combien ils doivent éviter, dans de pareilles circonstances, d'agir envers un de leurs collègues comme ils ne voudraient pas qu'on agît envers eux. Il leur rappelle que c'est à eux à instruire et à réprimer ceux qui abusent de la faveur des princes et des peuples pour opprimer les pontifes de Dieu et en eux la sainte Église, dont ils sont les principaux membres. Il menace enfin de la censure du Siége apostolique quiconque oserait lui désobéir[1].

La bataille de Fontenay changea bientôt la face des affaires. Le parti de Lothaire, dans le Maine, fut dissipé, et saint Aldric rentra sans contradiction dans son siége. Avant ces troubles, il avait tenu un synode le 15 de mai 840, où tous les prêtres de son diocèse s'étaient obligés à dire pour lui et pour son peuple deux messes par semaine, savoir : le mercredi et le vendredi ; d'en dire douze par an pour tous leurs confrères, et en particulier douze pour chacun d'eux

[1] Labbe, t. 7, p. 1571.

qui serait décédé. Nous avons encore les trois messes qui furent composées à cette occasion. Elles sont bien faites, et avec des oraisons propres. Dans la messe pour l'évêque, il y a une préface particulière, et dans les trois messes on voit dans le canon des prières propres du sujet. Entre plusieurs autres règlements que fit saint Aldric pour le service divin, on remarque celui du luminaire. Il ordonne que, dans sa cathédrale, il y ait toutes les nuits quinze lumières, dix d'huile et cinq de cire, pendant matines; les dimanches, trente d'huile et six de cire, et ainsi à proportion, en augmentant jusqu'aux fêtes les plus solennelles, qui devaient en avoir au moins cent, quatre-vingt-dix d'huile et dix de cire. On peut juger par cet exemple comment les autres églises étaient éclairées, et pourquoi, dans les fondations et les donations qu'on leur faisait, il est tant parlé de luminaires [1].

Ebbon, archevêque de Reims, ne fut pas aussi heureux que saint Aldric du Mans. Jusqu'en 833, c'était un prélat exemplaire; non content de bien gouverner son diocèse, il allait travailler à la conversion des peuples du Nord. Les dissensions de Louis le Débonnaire avec ses trois fils furent son malheur. Lorsqu'en 833, auprès de Colmar, tout le monde abandonna l'empereur Louis pour passer à son fils Lothaire, Ebbon fit comme les autres. Lorsqu'en 834, dans l'assemblée de Compiègne, l'on eut résolu de condamner Louis à la pénitence publique, Ebbon fut contraint de la lui imposer, attendu qu'on se trouvait dans sa province. En 835, dans la réaction politique qui remit Louis sur le trône, Ebbon fut arrêté, emprisonné et accusé par le parti vainqueur dans l'assemblée de Thionville. Pour apaiser la tempête, sans être proprement déposé, Ebbon se confessa secrètement à trois de ses collègues, puis déclara renoncer à son siége. Mais, d'après toutes les règles du droit, pour être valable, cette renonciation devait être volontaire, et, pour être définitive, acceptée par le Pape; car c'était certainement une des causes majeures, qui, comme on sait, doivent lui être rapportées. Or, on ne lit nulle part que le chef de l'Église y ait donné son approbation. Au contraire, si, pendant six ou sept ans, Louis le Débonnaire ne lui donna point de successeur dans le siége de Reims, c'est une preuve que le Saint-Siége refusait d'y consentir.

En 840, l'empereur Louis étant mort, l'abbé Boson, de Saint-Benoît-sur-Loire, à qui l'on avait confié la garde d'Ebbon en dernier lieu, le conduisit à l'empereur Lothaire, qui se trouvait sur les bords du Rhin. Lothaire assembla une vingtaine d'évêques pour le rétablir,

[1] Baluz., *Miscell.*

et de leur conseil rendit le décret suivant : Au nom du Seigneur Jésus-Christ, Dieu éternel, Lothaire, par la divine Providence, empereur auguste. Puisque la confession des péchés n'est pas moins nécessaire dans l'adversité que dans la prospérité, et que Dieu ne méprise jamais un cœur contrit et humilié, nous ne doutons pas que les anges ne se réjouissent dans le ciel sur un pécheur qui fait pénitence. A plus forte raison, nous autres mortels, ne devons-nous jamais rebuter sur la terre ceux que l'Écriture nous assure être un sujet de joie pour les anges dans le ciel. La bonté divine nous apprend encore à ne pas condamner, mais plutôt à consoler ceux qui s'accusent eux-mêmes. Le Seigneur ne condamna point la pécheresse, non plus que le publicain qui s'humiliait et s'accusait ; au contraire, il le justifia. Il n'a point dit : Celui qui s'humilie sera condamné : mais, il sera exalté. C'est pourquoi vous, Ebbon, à la requête des enfants de votre église, et selon le décret des évêques ici présents, nous vous rendons le siége de Reims, que vous avez perdu pour nos intérêts. Ce décret, daté d'Ingelheim, est signé par vingt évêques, à la tête desquels on voit Drogon, évêque de Metz, et les archevêques Otgaire de Mayence, Hetti de Trèves, Amalwin de Besançon, Audax de Tarantaise. Ils avaient presque tous signé la renonciation d'Ebbon, mais probablement par les mêmes motifs qu'Ebbon l'avait donnée : pour calmer la tempête, et empêcher un plus grand mal. D'ailleurs, d'après les règles canoniques, il restait toujours au Pape à la confirmer ou non [1].

Muni de ce décret, Ebbon retourna à Reims, dont le siége était encore vacant. Il y fut reçu le 6 décembre 840, par quatre de ses suffragants : Rothade de Soissons, Siméon de Laon, Erpuin de Senlis, et Loup de Châlons. Les autres lui avaient envoyé des députés avec des lettres, pour s'excuser de ce qu'ils ne venaient point à Reims. Ebbon y rentra comme en triomphe. Le clergé et les moines du diocèse allèrent au-devant de lui, portant en main des palmes et des cierges allumés, et ils le conduisirent ainsi, en chantant des psaumes, jusqu'à l'église. Rothade y monta sur l'ambon avec un moine nommé Ingobert, d'où, ayant fait faire silence, il exposa au peuple comment l'empereur Lothaire et les évêques assemblés avaient rétabli Ebbon ; et il fit lire par le moine Ingobert l'acte de son rétablissement.

Les envoyés des évêques absents, suffragants de Reims, donnèrent aussi publiquement les actes par lesquels leurs évêques y consentaient. Nous avons encore celui du consentement de Théoderic de Cambrai, qui fut apporté à Reims par son chorévêque Vitaüs, et qui est conçu en ces termes : Personne n'ignore combien cette princi-

[1] Labbe, t. 7, p. 1770.

pale église des Gaules a été agitée dans ces temps par les discordes des princes. Plusieurs évêques, chassés de leurs siéges ou abandonnant leur troupeau par la crainte, sont exilés de côté et d'autre. De leur nombre fut Ebbon, archevêque de Reims, enlevé de son siége et violemment exilé par l'indignation des princes. Réduit en prison, pour échapper au péril qui le menaçait, calmer la fureur de ceux qui le persécutaient et se réserver à des temps meilleurs, du consentement des évêques, il se retira du ministère pontifical. Mais après que Dieu a rendu à son Église des temps plus tranquilles, les princes et les pontifes ont jugé que ce même pasteur devait retourner au troupeau qu'il avait abandonné par force. Moi Théoderic, évêque de Cambrai, me réjouissant de son retour autant que je m'étais affligé de son départ, j'acquiesce et je souscris canoniquement aux constitutions des seigneurs et de mes frères, parce que j'ai lu dans les monuments ecclésiastiques que souvent on a fait de même. Tel fut l'acte de consentement de l'évêque de Cambrai. Hildeman de Beauvais, Ragenaire d'Amiens, Emmond de Noyon et Folcuin de Térouanne en envoyèrent de pareils par leurs députés. Rothade fit lire toutes ces pièces, après quoi l'on chanta le *Te Deum*. Ebbon fut après cela conduit à la sacristie, où, ayant repris les habits pontificaux, les évêques le menèrent à l'autel pour y célébrer la messe, et ensuite ils l'intronisèrent dans son siége.

Siméon de Laon, Erpuin de Senlis et Loup de Châlons avaient été ordonnés pendant le temps de l'absence d'Ebbon, et sans son consentement. C'est pourquoi, après la messe, ces trois évêques le supplièrent, en présence du peuple, de vouloir ratifier leur ordination. Il le fit volontiers, et, pour marque qu'il les rétablissait, il leur rendit à l'autel l'anneau et le bâton pastoral qu'ils lui avaient remis. Tous ces faits sont rapportés dans la relation des clercs de Reims.

En même temps, Ebbon publia son apologie. Il y fait d'abord l'histoire de son rétablissement, telle que nous venons de la voir. Quant à l'affaire de son expulsion, il rappelle qu'il a été traîné de force au tribunal du palais, et non pas à une assemblée synodale, où il n'est pas permis de traîner par violence, mais où il faut citer canoniquement un évêque libre. En second lieu, si, dans cette assemblée, il a fait un écrit où il renonçait à l'épiscopat, dont il se reconnaissait indigne, et consentait à ce que l'on en mît un plus digne à sa place, il l'avait fait, non après avoir été convaincu d'aucun crime, mais par force, étant dépouillé de tous ses biens, prisonnier et actuellement malade ; c'était un écrit, non pas de condamnation, mais de libération, pour apaiser la fureur de ses persécuteurs et tirer de peine ses propres collègues. D'ailleurs, les canons ne permettent point de dé-

poser un évêque sans un crime certain, et, dans son écrit, il ne s'était confessé d'aucun crime particulier. Enfin, les sept années de prison qu'il avait souffertes depuis étaient une pénitence suffisante pour les péchés qu'il avait confessés en secret. Il concluait que, trouvant son siége encore vacant, il avait pu y rentrer légitimement, d'après le décret du prince et des évêques [1].

Les clercs de l'église de Reims ajoutent dans leur relation : Que, non content d'avoir été rétabli par le consentement de tant d'évêques et d'hommes de bien, il se rendit à Rome, comme ambassadeur de l'empereur Lothaire. Là, il fut reçu avec une grande bonté par le pape Grégoire, et rétabli très-pleinement par l'autorité apostolique, comme nous en avons la preuve par devers nous [2]. Voilà ce que disent les clercs de Reims. Il existe en effet une lettre du pape Grégoire IV, que quelques-uns révoquent en doute, mais probablement parce qu'ils ne l'ont pas lue. Le Pape y félicite généralement les évêques d'avoir traversé, sans lésion, des temps et des circonstances aussi fâcheux ; il les félicite en particulier du moyen terme qu'ils avaient trouvé à Thionville pour soustraire leur collègue Ebbon à la fureur de ses ennemis, ensuite de la promptitude avec laquelle ils l'avaient rétabli dans son siége dès que cela fut possible. Il dit qu'après l'avoir entendu lui-même et examiné l'écrit qu'il avait donné par crainte dans l'assemblée de Thionville, il n'avait trouvé aucun crime certain pour mériter la déposition. C'est pourquoi nous le remettons avec confiance à votre inviolable charité ; car si la chose est possible, sans l'exposer à une cruelle persécution, nous souhaitons comme vous qu'il soit restitué au siége qui lui est dû. Même dans le cas contraire, les évêques ne doivent point négliger un évêque que Dieu leur a donné pour frère. Le Pape ajoute : Nous avons appris de l'Écriture et de la tradition ecclésiastique à compatir à ceux qui souffrent persécution, et nous accordons la libre faculté de préposer les évêques fugitifs à d'autres églises vacantes. Combien plus le faisons-nous pour notre frère, qui nous est uni si intimement comme légat apostolique pour la prédication de l'Évangile dans les pays du Nord, charge à laquelle nous désirons qu'il s'applique de toutes ses forces et dans tel endroit qu'il jugera le mieux [3] ! Voilà ce que dit le pape Grégoire. Tout cela s'accorde parfaitement avec les circonstances et même avec les suites ; car nous verrons Ebbon, après de nouvelles traverses, mourir évêque de Hildesheim en Germanie.

Il ne demeura tranquille à Reims qu'environ deux ans, et y ordonna quelques clercs. Charles le Chauve ayant eu cette ville en son

[1] Labbe, t. 7, p. 1770. — [2] Dom Bouquet, t. 6, p. 279. — [3] Labbe, t. 7, p. 1375.

partage, Ebbon fut obligé de la quitter de nouveau, et se retira près de l'empereur Lothaire. Il accompagna le roi Louis dans son voyage de Rome, et demanda le pallium, suivant Anastase, au pape Sergius. Mais, suivant le même auteur, Sergius ne lui accorda que la communion. Depuis, désespérant de rentrer dans son siége, il accepta celui de Hildesheim en Saxe, qui lui fut donné par le roi Louis le Germanique, du consentement des évêques et du Pape, et il fit les fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 851. De là il travaillait à la conversion des païens, et encourageait souvent saint Anscaire, archevêque de Hambourg, contre les difficultés qu'il trouvait à sa mission de Suède. Tout bien considéré, nous croyons en conscience que l'archevêque Ebbon ne mérite aucunement les reproches qu'on lui prodigue dans bien des histoires, en particulier dans l'*Histoire de l'Église gallicane*.

Par la position que les évêques des Francs tenaient dans l'Église et dans l'État, il leur était impossible de ne pas prendre part aux événements politiques. L'effet général de leur présence et de leur action a été de modérer les hommes et les choses, de rendre les révolutions et les guerres moins sanglantes. Ils ne pouvaient pas empêcher tous les maux, ce qui ne sera jamais donné à personne ; ils empêchaient les plus considérables, et tâchaient ensuite de porter remède aux autres. Les évêques des premiers siècles, les évêques d'Afrique en particulier, n'avaient à conduire que le peuple d'une ville ou d'un diocèse souvent très-borné ; les évêques des Francs, outre leurs diocèses propres, avaient à conduire, à former et à dresser une nation tout entière, roi et peuple, guerriers et magistrats. C'était la même tâche, mais sur des dimensions plus grandes. Ce que l'évêque Synésius fit au cinquième siècle, en défendant sa ville épiscopale contre les attaques des Arabes et son peuple contre la tyrannie du gouverneur Andronique, les évêques du moyen âge étaient obligés, par leur position, de le faire plus souvent. C'est une chose qu'il ne faut point oublier, si l'on ne veut être injuste envers eux.

Sans doute, il y avait à tout cela des inconvénients; car où n'y en a-t-il pas? Les évêques et les abbés des principaux monastères se trouvant ainsi dans les assemblées nationales et dans les armées, risquaient d'être faits prisonniers ou même tués dans les combats. Ainsi, l'an 844, dans un combat entre le parti de Charles le Chauve et celui de Pepin II, deux abbés, Hugues de Saint-Quentin et Richbod de Centule, l'un fils et l'autre petit-fils de Charlemagne, furent tués ; deux évêques, celui de Poitiers et celui d'Amiens, faits prisonniers. Mais si les évêques et les abbés ne paraissaient pas dans ces grandes

réunions, ils voyaient leurs églises et leurs monastères dépouillés de leurs biens ou même donnés à des laïques, et leurs peuples réduits à la misère. Ces mêmes causes les obligeaient à tenir quelquefois un grand état de maison, pour recevoir convenablement les rois et les seigneurs. Ainsi, parmi les sept hôpitaux ou maisons d'hospitalité que saint Aldric fonda au Mans, il y en avait une spécialement destinée à loger les princes et les seigneurs, une autre les évêques. De là, pour quelques-uns, la tentation de surcharger les prêtres et les paroisses de leurs diocèses.

Ainsi, Charles le Chauve, ayant pris Toulouse, reçut les plaintes des prêtres du pays contre leurs évêques; et, en attendant un concile, il y pourvut par un capitulaire de neuf articles, daté du mois de juin 844. Premièrement, le roi défend aux évêques de maltraiter aucunement leurs prêtres, en vengeance de ce qu'ils se sont adressés à lui. Ils se contenteront de la quantité de blé et de vin, ainsi que des autres fournitures qui sont spécifiées; les prêtres ne seront obligés de faire porter ces redevances qu'à cinq milles de distance, et les officiers des évêques n'en prendront point prétexte de vexation. Les évêques, en faisant leurs visites, choisiront pour loger un lieu où les paroisses voisines puissent commodément s'assembler; le curé du lieu et les quatre autres voisins fourniront la quantité de vivres qui est ici marquée pour la dépense de l'évêque, sans que ses gens puissent en exiger davantage ni faire du dégât chez l'hôte. Si les évêques font par an plusieurs visites des paroisses, ils n'exigeront qu'une fois ces redevances, et, quand ils ne feront pas de visite, ils ne les exigeront pas. Ils ne multiplieront pas les paroisses pour augmenter leurs revenus, mais seulement pour l'utilité du peuple, et, en les divisant, ils diviseront aussi la dépense des curés. Ils ne les obligeront qu'à deux synodes, et dans les temps réglés [1]. Le roi Charles, étant à Toulouse, confirma encore les priviléges accordés par Charlemagne et par Louis le Débonnaire aux Espagnols que la persécution des Sarrasins avait obligés de se réfugier sur les terres des Francs [2].

Nous avons vu que le pape Sergius II avait établi Drogon, évêque de Metz, son vicaire, ou légat en deçà des monts. Pour cela, il lui avait donné le pallium avec le titre d'archevêque. Comme l'empire des Francs venait d'être divisé en trois royaumes, désormais indépendants l'un de l'autre, il importait beaucoup, pour consolider la paix entre les trois rois et frères, que les évêques de leurs royaumes s'entendissent et travaillassent dans le même esprit. Nul n'était plus

[1] Labbe, t. 7, p. 1780. — [2] Sirmond, t. 3, p. 32.

propre à cette bonne œuvre que Drogon, fils de Charlemagne, frère et archichapelain du dernier empereur, oncle des trois princes régnants, respecté pour sa naissance et ses vertus de tous les seigneurs et de tous les évêques.

A son retour de Rome, Drogon présida donc un concile qui se tint au mois d'octobre de la même année 844, proche de Thionville, dans un lieu nommé en latin *Judicium*, et vulgairement *Jutz*. L'empereur Lothaire et les deux rois Louis et Charles y assistèrent. Les évêques y firent, en six articles, aux trois princes, des remontrances aussi fermes que respectueuses. Voici comme ils leur parlent dans le premier : Disons-le, sans vous offenser, très-nobles seigneurs, que la sainte Église, rachetée par le sang du Christ, restaurée et réunie par les grands travaux de vos prédécesseurs, a été déchirée, troublée et affligée par votre discorde. Si donc vous voulez régner heureux dans le temps et vous sauver pour l'éternité, en réparant le mal qui a été fait, il faut, avant tout, nous le croyons, que vous gardiez entre vous une paix et une charité sincères, et que vous en donniez des preuves aux fidèles et aux infidèles. Ensuite, vous le savez, celui qui est tout ensemble et roi et pontife, a constitué son Église de manière qu'elle est gouvernée par l'autorité pontificale et par la puissance royale, dont la première est d'autant plus nécessaire, que l'âme est plus précieuse que le corps. Il faut, vous le savez également, observer les canons sur l'ordination des évêques et leur stabilité dans leurs siéges. En conséquence, nous vous avertissons instamment, de la part de Dieu, dont nous sommes les ambassadeurs, que les siéges demeurés vacants par votre funeste discorde soient pourvus sans délai de dignes évêques, et que les autres récupèrent les leurs.

Pour le rétablissement de l'ordre monastique, les évêques pressent de la même manière les trois princes d'ôter aux laïques les monastères qu'ils leur avaient donnés, d'en rendre le gouvernement à des clercs ou à des moines, et de ne donner les monastères de filles qu'à des abbesses religieuses; que si les besoins de l'État ne leur permettent pas d'ôter sitôt ces monastères aux laïques, on les prie de charger un évêque ou un abbé du soin de la discipline et des réparations, et de faire donner aux moines les revenus nécessaires pour leur subsistance. Enfin les évêques demandent qu'on rende à l'état ecclésiastique l'honneur convenable, et que ceux qui, pendant les dernières guerres, se sont rendus coupables de rapine ou d'autres crimes en fassent pénitence, de quelque condition qu'ils soient. L'empereur et les deux rois s'étant fait lire ces articles, en jurèrent l'observation et la firent jurer aux seigneurs qui étaient présents. C'était toujours quelque chose de remontrer ainsi aux grands du monde leurs fautes et leurs

devoirs, et de leur faire promettre aussi solennellement de réparer les premières et de remplir les seconds [1].

Au mois de décembre suivant, le roi Charles assembla à Verneuil un concile des évêques de son royaume, où Ébroin, évêque de Poitiers, son archichapelain, présida avec Venilon, archevêque de Sens. Voici comment les évêques s'expriment dans la préface des douze articles qu'ils y dressèrent : Nous rendons grâces à Dieu tout-puissant, illustre roi Charles, nous, les évêques et autres fidèles convoqués à Verneuil, de ce que, déposant la discorde, cause de maux sans nombre et jusqu'à présent irréparables, vous êtes rentré avec vos frères dans la paix que vous vous devez par la nature et par la religion. Puissiez-vous y demeurer toujours par le Christ, qui est notre paix, afin que, comme vous avez vu, de prospères qu'elles étaient, vos affaires tomber à presque rien par la discorde, vous les voyiez de même se relever bientôt par la concorde et un fidèle secours ! car il faut croire de Dieu ce que disent les très-véridiques Écritures : Le Très-Haut a la puissance sur l'empire des hommes, et il le donne à qui il lui plaît ; il faut en croire cette promesse : Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu ! Au reste, comme, par l'inspiration de ce même Dieu, vous avez daigné nous ordonner de traiter de l'état de l'Église, lequel a été extrêmement bouleversé par la grandeur et la multitude de nos péchés, nous communiquons humblement à votre altesse et à la dévotion du peuple fidèle ce que nous avons trouvé par une commune délibération, au nom et avec le secours de Dieu ; car nous ne voulons pas nous justifier nous-mêmes. Disons humblement, en examinant notre conscience, cette parole de Jérémie : C'est la miséricorde du Seigneur, si nous ne sommes pas consumés. Mais nous voulons retourner à Dieu, et vous y conduire avec nous, remplissant ainsi notre office pour l'utilité de quiconque sera docile. Car ce n'est pas de notre autorité que nous vous parlons, mais de l'autorité de qui a dit : Qui est de Dieu, écoute la parole de Dieu. Mais que jamais ne s'accomplisse en vous ce qui suit : C'est pourquoi vous n'écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de Dieu.

Ensuite les prélats exhortent le roi à imiter les exemples de David, d'Ézéchias et de Charlemagne ; et ils le prient d'envoyer des commissaires dans les provinces, pour punir les coupables, et nommément ceux qui violent la discipline de l'Église, et de nommer pour les monastères des visiteurs qui fassent leur rapport à son altesse et aux évêques ; de réprimer les moines et les clercs vagabonds, les

[1] Labbe, t. 7, p. 1800.

rapts, les mariages avec les religieuses, et de faire réprimander les religieuses qui, par ignorance, prennent l'habit d'homme ou se coupent les cheveux ; de permettre que les évêques qui ne vont pas à la guerre donnent le commandement de leurs troupes à des seigneurs, et de faire restituer les biens ecclésiastiques donnés à des laïques. Après ces avis généraux, les évêques représentèrent nommément au roi les besoins de l'église de Reims et de celle d'Orléans, qui étaient l'une et l'autre sans évêque. Quant à la légation apostolique donnée à Drogon, ils déclarent qu'ils n'osent rien décider, sinon qu'il fallait attendre un concile général de la Gaule et de la Germanie, pour avoir le consentement du corps épiscopal, auquel ils ne voulaient pas résister; qu'au reste, s'il fallait donner à quelqu'un la qualité de vicaire apostolique, ils ne voyaient personne à qui cette dignité convînt mieux qu'à l'évêque Drogon, qui avait l'honneur d'être de la famille royale [1].

La vraie difficulté, plus politique que canonique, c'est que ces évêques étaient du royaume de Charles, tandis que Drogon était du royaume de Lothaire. C'était jalousie de royaume à royaume. Avant la division de l'empire des Francs, cet inconvénient n'avait pas lieu.

Tel était en Occident l'état général de l'Église de 840 à 844. En Orient, où elle avait été si longtemps persécutée par les iconoclastes, elle commençait à respirer depuis la mort de l'empereur Théophile, arrivée le 20 janvier 842. Son fils Michel, encore enfant, lui succéda, sous la conduite de l'impératrice sainte Théodora, sa mère, avec un conseil que Théophile lui avait laissé, composé du patrice Théoctiste, revêtu de deux grandes charges à la cour, du patrice Bardas, frère de l'impératrice, et de son oncle Manuel, maître des offices, originaire d'Arménie. Dès le temps qu'il y commandait, plusieurs abbés de divers monastères, étant de ses amis, l'avaient instruit de la créance catholique touchant les saintes images ; et alors, étant tombé malade, les moines de Stude, en qui il avait grande confiance, le vinrent voir et lui promirent qu'il guérirait promptement, s'il entreprenait de rétablir les images des saints. Il le promit, et recouvra la santé.

Manuel ayant donc communiqué son dessein aux deux autres tuteurs de l'empereur, et les ayant persuadés de donner à son règne cet heureux commencement, il alla trouver l'impératrice Théodora, et lui fit la même proposition. Elle répondit : Je l'ai toujours souhaité et je n'ai jamais cessé d'y penser ; mais j'en ai été empêchée jusqu'à

[1] Labbe, t. 7, p. 1806.

présent par la multitude des sénateurs et des magistrats attachés à l'hérésie des iconoclastes, par les métropolitains et principalement par le patriarche. C'est lui qui a fomenté les faibles semences de cette erreur, que l'empereur, mon époux, avait reçues de ses parents; c'est lui qui l'a poussé, par ses pressantes exhortations, à traiter si mal de saints personnages. Qui vous empêche donc maintenant, reprit Manuel, de donner au peuple cette joie ? Aussitôt elle appela un officier, nommé Constantin, et l'envoya au patriarche Lécanomante, pour lui dire : Un grand nombre de moines et d'autres personnes pieuses m'ont présenté requête pour le rétablissement des saintes images ; si vous en êtes d'accord, l'Église reprendra son ancien ornement; sinon, quittez le siége, sortez de Constantinople, et retirez-vous à votre maison de campagne, jusqu'à ce que l'on tienne un concile où vous assisterez ; car on veut vous y juger et vous montrer que vous soutenez une erreur.

Constantin trouva Jean couché sur un lit de repos, en une des chambres du palais patriarcal; et après qu'il lui eut dit ce dont l'impératrice l'avait chargé, Jean répondit seulement qu'il prendrait conseil, et le renvoya aussitôt. En même temps il prit une lancette et s'ouvrit les veines du ventre, pour perdre beaucoup de sang sans se mettre en danger; ainsi le bruit se répandit en un moment dans l'église que l'impératrice avait envoyé assassiner le patriarche. Et ce bruit vint jusqu'au palais avant que Constantin y fût de retour. Le patrice Bardas fut envoyé pour s'informer exactement de la vérité du fait, et trouva que les plaies avaient été faites exprès; les propres domestiques du patriarche témoignèrent la même chose, aussi bien que la lancette, qui fut représentée. Jean, étant ainsi convaincu, fut chassé de l'église et enfermé dans sa maison de campagne.

L'impératrice fit assembler dans le palais un concile, qui se trouva très-nombreux, parce que, outre les catholiques, il y vint plusieurs de ceux qui avaient suivi le parti des hérétiques, et qu'ils avaient faits évêques. Ils anathématisèrent les ennemis des saintes images, et confirmèrent le second concile de Nicée; et, après avoir déposé Jean Lécanomante, ils élurent patriarche de Constantinople saint Méthodius, qui avait tant souffert pour la religion sous Michel le Bègue et sous Théophile. Alors l'impératrice Théodora dit : Comme je vous accorde le rétablissement des saintes images, je vous prie de m'accorder une grâce; c'est d'obtenir de Dieu le pardon du péché que l'empereur, mon époux, a commis sur ce sujet. Saint Méthodius répondit au nom de toute l'Église : Notre pouvoir, madame, ne s'étend point sur les morts. Nous n'avons reçu les clefs du ciel que pour

l'ouvrir à ceux qui sont encore en cette vie. Il est vrai que nous pouvons aussi soulager les morts, quand leurs péchés sont légers et qu'ils ont fait pénitence ; mais nous ne pouvons absoudre ceux qui sont morts dans une condamnation manifeste. L'impératrice reprit : Lorsque l'empereur, mon époux, était près de mourir, je lui représentai, le plus fortement qu'il me fut possible, les suites terribles de sa mort, s'il persistait dans l'hérésie ; la privation des prières, les malédictions, le soulèvement du peuple dans cette grande ville. Il témoigna du repentir et demanda des images ; je les lui présentai, il les baisa, et rendit ainsi l'esprit entre les mains des anges. Elle confirma ce récit par serment ; et les prélats, persuadés de sa vertu, sur ce témoignage et supposé que la chose fût ainsi, déclarèrent, par écrit, que Dieu ferait miséricorde à Théophile. Toutefois, plusieurs demeurèrent persuadés qu'il était mort impénitent, et que Théodora n'avait ainsi parlé que par l'affection qu'elle lui portait.

Saint Méthodius fut donc ordonné patriarche de Constantinople, l'an 842 ; et le premier dimanche de carême selon les Grecs, qui selon nous serait le second, il passa la nuit en prières, avec l'impératrice et tout le peuple, dans l'église de Notre-Dame de Blaquernes, d'où le matin ils allèrent en procession à Sainte-Sophie ; la messe y fut célébrée, et les saintes images rétablies solennellement. Les habitants des provinces voisines étaient accourus à cette fête. Les moines étaient descendus en foule du mont Olympe, du mont Ida, du mont Athos, la plupart portant sur leurs corps les preuves de ce qu'ils avaient souffert dans la persécution. Mais nul n'attirait plus les regards que saint Théophane de Jérusalem, à qui l'empereur Théophile avait fait graver des vers sur le visage ; il fut alors fait archevêque de Nicée. Après la solennité dans l'église, l'impératrice donna un festin dans le palais à tout le clergé et aux confesseurs qui avaient souffert pendant la persécution, et elle continua cette fête toute sa vie. On la nomma la fête de l'Orthodoxie, comme qui dirait, le rétablissement de la religion, et les Grecs la célébrèrent encore le même jour, c'est-à-dire le dimanche qui termine la première semaine de leur carême [1].

Jean Lécanomante, enfermé dans un monastère, se consumait de rage et de dépit. L'impératrice, ayant appris qu'il s'emportait à la vue des saintes images jusqu'à leur crever les yeux, voulut d'abord lui faire le même traitement ; mais, s'étant laissé fléchir, elle se contenta de lui faire donner deux cents coups de fouet. Ce méchant

[1] *Post. Theoph.*, l. 6. *Vit. S. Method.*

homme, loin de se corriger par le châtiment, résolut de perdre saint Methodius. De concert avec ses partisans, il suborna contre lui une veuve; c'était la mère de Métrophane, duquel la sainteté fit oublier dans la suite l'infamie de celle qui lui avait donné le jour. Il fut évêque de Smyrne, et signala son zèle en faveur de saint Ignace contre Photius. Cette femme, s'étant laissé corrompre par l'argent des iconoclastes, accusa le saint patriarche de lui avoir fait violence. Une accusation si grave mit en mouvement toute la ville de Constantinople. Les catholiques étaient dans l'inquiétude, les iconoclastes triomphaient. Leur triomphe ne fut pas long. Le saint patriarche fit voir, par l'inspection de son corps, que, par suite des maux qu'il avait soufferts, il était hors d'état de commettre le crime dont on l'accusait. Alors on saisit la femme, on la menaça de la question; la crainte des tourments lui fit dévoiler tout le mystère de la calomnie; elle nomma les suborneurs, elle spécifia la somme qu'elle avait reçue et le lieu de sa maison où on la trouverait, et où on la trouva effectivement. Les calomniateurs allaient subir la peine qu'ils avaient méritée, lorsque saint Méthodius demanda et obtint leur grâce. La seule vengeance qu'il exigea d'eux fut que, tous les ans, dans la procession solennelle qui se faisait à Sainte-Sophie en mémoire du rétablissement des saintes images, ils marcheraient à la tête, un flambeau à la main, et qu'ils seraient témoins de l'anathème qu'on prononcerait contre l'hérésie [1].

Saint Méthodius, de concert avec l'impératrice sainte Théodora, fit rapporter à Constantinople le corps de saint Théodore Studite et celui du patriarche saint Nicéphore. Cependant un nouveau trouble s'émut à Constantinople parmi les catholiques mêmes. Les uns voulaient qu'on reçût et qu'on laissât dans leur monastère ceux qui avaient reçu le sacerdoce des mains des iconoclastes; les autres regardaient cela comme une impiété. Cette division causa une peine extrême à saint Méthodius : il aurait voulu, comme saint Paul, être anathème pour ses frères, pourvu qu'ils reconnussent avec lui la foi orthodoxe. Il fut confirmé dans cette manière de voir par un autre saint, célèbre dans ce temps, savoir : saint Joannice [2].

C'était un solitaire fameux depuis longtemps par sa vertu et par ses miracles. Il naquit à Marycat, village de Bithynie, l'an 765. Ses parents étaient pauvres, et d'abord il garda les porcs. Ensuite il devint soldat, et tomba dans l'hérésie des iconoclastes; mais, sous le règne de Constantin et d'Irène, il revint à la foi catholique par la remontrance d'un solitaire, et passa six ans dans les prières et

[1] *Acta SS.*, 14 *junii.* — [2] *Ibid.*

les jeûnes, couchant sur la terre nue, sans toutefois quitter le service de l'empereur, dont il était garde. Au retour d'une campagne contre les Bulgares, où il s'était signalé, il renonça au monde, apprit à lire, et passa en trois divers monastères. Ensuite il se retira seul sur le mont Olympe, en Bithynie, et y vécut quelques années en plein air; puis il s'enferma dans une caverne, et ne vivait que de pain et d'eau.

Après douze ans de cette entière solitude, il entra dans le monastère d'Ériste et y prit l'habit. Il avait le don de prophétie, et on raconte de lui un grand nombre de miracles. Sa réputation s'étendit aux extrémités de l'empire, et son autorité servit beaucoup à soutenir les catholiques contre les persécutions de Léon l'Arménien et de Michel le Bègue. Enfin la paix étant rendue à l'Église, sous le gouvernement de l'impératrice Théodora, saint Joannice, déjà parvenu à une extrême vieillesse, se renferma dans une étroite cellule, au monastère du mont Antide. Saint Joannice soutenait donc saint Méthodius, et ramena lui-même à l'Église un grand nombre d'hérétiques.

Saint Méthodius, de son côté, sachant que saint Joannice était près de sa fin, alla le voir, se recommanda à ses prières et eut avec lui un long entretien. Saint Joannice se tint fort honoré de cette visite, et prédit au patriarche qu'il ne lui survivrait pas longtemps. En effet, saint Joannice mourut âgé de quatre-vingt-un ans, le 4 novembre 846; et saint Méthodius, étant devenu hydropique, mourut huit mois après, savoir le 14 juin 847 [1]. Il avait tenu quatre ans le siége de Constantinople. On dit qu'il portait une bandelette qui lui soutenait le menton, parce qu'il avait eu les mâchoires brisées pendant la persécution, et que ses successeurs le firent passer en coutume, comme un ornement.

Après saint Méthodius, on mit dans le siége de Constantinople saint Ignace, encore plus illustre. Il était fils de l'empereur Michel Rangabé ou Curopalate, et de Précopia, fille de l'empereur Nicéphore. Il était le dernier de leurs enfants, et s'appelait d'abord Nicétas; mais quand son père, en 813, céda forcément la couronne à Léon l'Arménien, il se fit couper les cheveux et prit le nom d'Ignace, étant âgé de quatorze ans. Léon, pour s'assurer l'empire, relégua Michel et ses enfants en diverses îles, et fit eunuques les trois fils, quoiqu'il fût leur parrain. Ignace embrassa sérieusement la vie monastique, et y fit un tel progrès, qu'après la mort de son abbé, il fut mis en sa place et établit des monastères dans les trois

[1] ., 4 novemb. *Acta SS.*, 14 *junii*.

îles de Platos, Hyatros et Térébinthe, que l'on nommait les îles du Prince. Il reçut les ordres sacrés de la main de Basile, évêque de Paréon, dans l'Hellespont, qui avait beaucoup souffert dans la persécution des iconoclastes. Ce prélat l'ordonna premièrement lecteur, puis sous-diacre, puis diacre, et enfin prêtre. Et comme les catholiques ne voulaient point communiquer avec les iconoclastes, plusieurs de Constantinople et des villes voisines de Bithynie menaient leurs enfants au prêtre Ignace pour les baptiser. Il instruisait tous ceux qui venaient à lui, et les fortifiait contre les attaques de l'hérésie; et, d'un autre côté, il assistait ceux qui étaient persécutés, emprisonnés, bannis et privés de leurs biens : en quoi il était aidé par sa mère et sa sœur. Tel était Ignace quand il fut préféré à tous ceux que l'on proposait pour remplir le siége de Constantinople, étant âgé d'environ quarante-huit ans; et il tint ce siége onze ans et demi [1].

L'impératrice sainte Théodora renouvela le traité de paix avec Bogoris, prince des Bulgares, et lui rendit sa sœur, qui avait été prise à la guerre, en échange du moine Théodore, surnommé Coupbara, que les Bulgares avaient pris longtemps auparavant. La sœur de Bogoris, pendant sa captivité, demeurant à Constantinople, était devenue bonne chrétienne, et, ayant appris à lire, elle s'était fort bien instruite de la religion et en avait conçu une haute idée. A son retour elle ne cessait d'exhorter son frère à embrasser la foi, dont il avait déjà reçu quelques instructions par le moine Théodore. Il demeura encore attaché à son ancienne superstition; mais nous verrons ces semences fructifier en leur temps [2].

Peu de temps après l'élection de saint Ignace, les Khazars firent savoir à Théodora qu'ils désiraient embrasser le christianisme, et la prièrent d'envoyer quelqu'un pour les instruire. Leur religion n'avait été jusqu'alors qu'un mélange du judaïsme et du mahométisme. Ils promettaient, en reconnaissance, d'être désormais constamment attachés à l'empire, et commencèrent par renvoyer tout ce qu'ils avaient de prisonniers. Constantin, surnommé le Philosophe, né à Thessalonique, qui prit alors le nom de Cyrille, fut choisi pour cette mission. Arrivé à Cherson, dans la Tauride, autrement la Crimée, il s'occupa de l'étude de la langue que parlaient les Khazars. Pendant son séjour en cette ville, il y fit la découverte des reliques du pape saint Clément. Il se rendit ensuite chez les Khazars; ses travaux furent couronnés de succès; il confondit les sectateurs de la religion juive, ainsi que les musulmans, et toute la nation devint

[1] *Vita Ignat.* Labbe, t. 8, p. 1180. — [2] *Post. Theoph.*, l. 4, n. 13, 14.

chrétienne. Il y laissa des prêtres. Constantin, autrement saint Cyrille, revint ensuite à Constantinople. Ratislas, prince des Moraves, ayant appris ce qu'il avait fait chez les Khazars, envoya aussi des ambassadeurs à l'empereur Michel, ou plutôt à sa mère sainte Théodora, disant que son peuple avait renoncé à l'idolâtrie et voulait embrasser la religion chrétienne, mais qu'ils n'avaient personne capable de les instruire. L'impératrice Théodora y envoya saint Cyrille avec son frère saint Méthodius, et fournit abondamment aux frais de leur voyage. Les Moraves eurent une grande joie de leur arrivée, d'autant plus qu'ils apportaient l'Évangile traduit en leur langue, avec les reliques de saint Clément, pape. Ils envoyèrent donc au-devant d'eux et les reçurent avec grand honneur. Ces deux frères inventèrent en effet l'alphabet slavon, ces peuples n'ayant point encore d'écriture alphabétique, et traduisirent l'Évangile et les autres parties de l'Écriture qu'ils crurent les plus utiles à leur instruction. Il est probable que Constantin ou Cyrille avait donné un alphabet aux Khazars, comme il en donna un aux Moraves et aux Slaves [1]. Nous verrons ces deux apôtres faire ensemble le voyage de Rome pour en obtenir l'organisation complète de cette nouvelle église et en être eux-mêmes sacrés les premiers évêques.

Ces peuples s'étaient portés d'eux-mêmes à embrasser le christianisme ; l'impératrice Théodora voulut contraindre les pauliciens de renoncer à leurs erreurs. Cette secte impie des manichéens, foncièrement ennemie de toute morale et de toute société, avait été poursuivie par Michel Curopalate et Léon l'Arménien. Elle s'était vengée par des assassinats des rigueurs employées contre elle. Ils avaient massacré Thomas, évêque de Néocésarée, et Paracondace, gouverneur de la province. Théodora résolut de les convertir ou de les exterminer. Elle envoya contre eux trois généraux, qui en firent, dit-on, périr cent mille, dont les biens furent confisqués. Le reste, fugitif et caché dans les bois, menait une vie sauvage. Le Pont, la Cappadoce, la petite Arménie étaient infestés de leurs brigandages. Ils étaient sans chef, Sergius, qui les avait commandés, ayant été tué à coups de hache, par un des siens, dans une forêt. Un aventurier plein d'audace vint se mettre à leur tête. C'était le manichéen Carbéas, attaché au service du préfet d'Orient. Ayant appris que son père avait été exécuté à mort, il s'enfuit de chez son maître, rassembla cinq mille pauliciens, et se réfugia auprès de l'émir de Mélitine, qui l'envoya au calife. Charmé de susciter à l'empire un implacable ennemi, le calife l'assura de sa protection, et lui donna

[1] *Acta SS.*, 9 *mart.*

pour habitation le mont Argée en Cappadoce. Bientôt les pauliciens dispersés se rendirent auprès de lui ; en sorte que, le terrain du mont Argée se trouvant trop étroit pour les contenir, Carbéas leur fit bâtir une nouvelle ville dans l'Arménie Mineure. Cette ville, qu'il nomma Téphrique, devint un repaire de brigands. C'était l'asile de tous les pauliciens, auxquels on donnait la chasse dans le reste de l'empire. Les libertins, les banqueroutiers, les meurtriers, les gens poursuivis pour crime s'y réfugiaient pour y jouir de l'impunité et de la liberté. Ils se joignirent avec Omar, émir de Mélitine, et Alim, émir de Tarse, pour ravager les terres de l'empire. Alim, s'étant séparé des deux autres, périt en Arménie avec toute son armée. Omar demeura uni avec Carbéas, et saccagea les provinces d'alentour. Pétronas, frère de l'impératrice, fut envoyé pour réprimer leurs incursions [1].

Dans ces temps, quarante officiers généraux donnèrent un illustre exemple de constance dans la foi. Ils avaient été faits prisonniers de guerre, à la prise d'Amorium par le calife Motassem en 836. Quand le calife fut revenu à Bagdad, il les fit mettre aux fers, avec les entraves aux pieds, dans une prison si obscure, qu'on n'y voyait pas le moindre jour en plein midi et qu'ils ne se connaissaient qu'à la voix. Là ils n'avaient d'autre compagnie que celle de leurs gardes, un peu de pain et d'eau pour nourriture, la terre pour lit, et, pour habits, des haillons pleins de vermine. Si quelquefois on leur permettait de sortir pour demander l'aumône, chacun d'eux était accompagné de dix soldats, et, au retour, on coupait leur pain et on fouillait dans leurs écuelles, de peur qu'ils n'y cachassent quelque lettre.

Quand on vit leurs forces consumées et leurs corps exténués par la longueur de la prison, on commença à les solliciter de changer de religion. Le calife leur envoya des docteurs qui passaient pour les plus habiles entre les Musulmans. Ils feignaient de venir d'eux-mêmes, par compassion ; et ayant obtenu la permission de ceux qui commandaient les gardes, ils apportaient aux prisonniers de l'argent ou des habits, pour les gagner ; car le calife disait qu'il ne comptait pour rien la conquête d'une ville en comparaison de celle des âmes.

Comme les généraux chrétiens rejetaient avec horreur les premières propositions de se pervertir, les Musulmans leur disaient : Il ne vous convient pas d'être si fiers ; écoutez-nous, et ensuite vous mépriserez nos conseils s'ils ne vous sont pas avantageux. N'aimez-vous pas vos parents, vos enfants, vos femmes, la compagnie de vos amis, les mœurs de votre pays ? Vous n'avez qu'un seul moyen de recouvrer tous ces biens, qui est de dissimuler un peu, de vous

[1] *Petr. Seculus. Cedr., Zon. Cont. Theoph.*

laisser circoncire et de faire la prière avec le calife. Il vous comblera de biens, et la guerre vous ouvrira quelque occasion de retourner chez vous et de reprendre votre religion. Les Chrétiens répondirent : En useriez-vous ainsi, si vous étiez à notre place ? Oui, dirent les Musulmans, car il n'y a rien de plus cher que la liberté ; et ils le confirmèrent par serment. Et nous, dirent les Chrétiens, nous ne prenons point conseil sur la religion de ceux qui ne sont pas fermes dans la leur. Et ils les renvoyèrent confus.

Quelques jours après il en vint d'autres, sous le même prétexte de leur faire l'aumône, qui commencèrent à les plaindre, même avec larmes. Quel malheur, disaient-ils, de ne pas croire au grand prophète Mahomet ! Ces gens que nous voyons chargés de fers ne sont-ils pas parents de l'empereur, de braves guerriers, pleins d'esprit et de courage ? n'avaient-ils pas de grandes troupes ? Qui a rendu inutiles tous ces avantages, sinon de ne pas reconnaître le prophète, dont les serviteurs les ont vaincus ? Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils ne connaissent pas la vérité, dont on ne les a pas instruits ; il faut pardonner à leur ignorance. Puis, adressant la parole aux prisonniers, ils leur disaient : Quittez cette voie étroite, où le fils de Marie vous a ordonné de marcher ; entrez dans la voie large, pour cette vie et pour l'autre, que le grand prophète nous a montrée. Qu'enseigne-t-il d'incroyable, quand il dit que Dieu peut donner à ceux qui le servent toutes sortes de plaisirs en cette vie et le paradis en l'autre ? Quittez votre ignorance et ne rejetez pas ces bienfaits ; car, comme il est bon, voyant que les hommes étaient trop faibles pour accomplir la loi de Jésus, si dure et si difficile, il a envoyé son prophète Mahomet pour les décharger de ce poids et les sauver par la foi seule. Les Chrétiens se regardèrent les uns les autres en souriant, et leur dirent : Pouvez-vous croire véritable et agréable à Dieu une doctrine qui donne à la chair toute liberté et soumet la raison aux passions ? Quelle différence y a-t-il entre les bêtes et les hommes qui vivent ainsi ? Rien ne peut nous séparer de la charité de Jésus-Christ.

Quelque temps après, il en vint d'autres du nombre des faquirs ou religieux musulmans, qui donnèrent aussi l'aumône aux captifs, les baisèrent tous, et, s'étant assis, leur dirent : Voyez à qui Dieu donne à présent la puissance : est-ce aux Romains ou aux Musulmans ? A qui donne-t-il les terres fertiles et les armées victorieuses ? n'est-ce pas à nous ? Cependant il est juste ; donc si nous n'observions ses commandements, il ne nous donnerait pas tant de biens, et il ne vous soumettrait pas à nous, si vous n'aviez refusé de croire à son prophète. Les Chrétiens dirent : Permettez que nous vous fassions une question. Quand deux hommes se disputent la possession d'un héritage, si l'un

se contente de crier qu'il est à lui, sans produire de témoins, et que l'autre, sans disputer, amène plusieurs témoins dignes de foi, à qui faut-il adjuger l'héritage ? A celui, dirent les Musulmans, qui donne de bons témoins. Les Chrétiens reprirent : Jésus-Christ est venu, né d'une vierge, comme vous le dites vous-mêmes, ayant pour lui tous les anciens prophètes qui ont prédit sa venue. Vous dites que Mahomet est venu apporter une troisième loi. Ne devait-il pas avoir au moins un ou deux prophètes pour garants de sa mission ? Quant à l'avantage que vous prétendez tirer de vos conquêtes, ne connaissez-vous pas celles des Perses, qui ont subjugué presque tout le monde, et des Grecs, qui ont vaincu les Perses, et des anciens Romains, dont l'empire était si étendu ? Suivaient-ils la vraie religion ? n'adoraient-ils pas plusieurs divinités par une idolâtrie insensée ? Dieu donne quelquefois la victoire à ceux qui le servent ; quelquefois il permet qu'ils soient vaincus quand ils l'offensent, pour les châtier par les mains des méchants.

Ces quarante généraux chrétiens, dont plusieurs étaient patrices, demeurèrent sept ans entiers dans cette affreuse prison, rendant grâces à Dieu de ce qu'il leur donnait ce moyen d'expier leurs péchés passés, et priant pour la conversion des Musulmans. Le calife Motassem, étant mort en 842, eut pour successeur son fils Vatek, qui procura enfin aux quarante officiers la couronne du martyre.

Le cinquième de mars 845, le traître Badizès, qui avait livré la ville d'Amorium, et s'était fait Musulman, vint le soir à la porte de la prison, appela Constantin, secrétaire du patrice Aétius, et, lui parlant par un trou, lui recommanda que personne ne les entendît, parce qu'il avait quelque secret à lui découvrir. Alors il dit : J'ai toujours aimé le patrice, votre maître. Ayant donc appris certainement que le calife a résolu de le faire mourir demain, s'il ne consent à faire la prière avec lui, je suis accouru vous donner le conseil qui peut vous sauver la vie. Persuadez-lui d'obéir, et obéissez vous-même, conservant en votre cœur la foi des Chrétiens, et Dieu vous le pardonnera, à cause de la nécessité que l'on vous impose.

Constantin fit le signe de la croix contre la bouche de l'apostat, et dit : Dieu te fera périr, tentateur ! retire-toi, ouvrier d'iniquité ! Il rentra au fond de la prison, et le patrice lui demanda par qui il avait été appelé, et pourquoi. Constantin le tira à part et lui dit que sa mort était résolue ; sans lui parler du reste, de peur de l'exposer à quelque tentation. Le patrice rendit grâces à Dieu, et dit : La volonté du Seigneur soit faite ! Puis il fit écrire son testament par Constantin, et invita les autres prisonniers à chanter toute la nuit les louanges de Dieu : ce qu'ils firent. Le lendemain vint un officier en-

voyé par le calife, avec des gens armés et un appareil terrible. Ayant fait ouvrir les portes de la prison, il ordonna aux plus considérables d'entre les prisonniers de sortir. Ils se retirèrent, au nombre de quarante-deux, et il fit refermer la porte. Puis il leur demanda : Combien d'années croyez-vous avoir été enfermés? Vous le savez bien, dirent-ils, c'est ici la septième année. Il reprit : Ce long délai vous fait voir la bonté du calife et celle de son successeur.

Après quelques autres discours, où les Chrétiens reprochèrent aux Musulmans de ne pas reconnaître le vrai Dieu, puisqu'ils le faisaient auteur du mal comme du bien, l'officier du calife leur dit : Vous ne voulez donc pas faire aujourd'hui la prière avec le calife? car c'est pour cela qu'il m'a envoyé, et je sais qu'il y en a d'entre vous qui le désirent. Quand on verra comme ils seront honorés, ceux qui l'auront refusé déploreront leur mauvaise fortune. Les Chrétiens répondirent tout d'une voix : Nous prions le seul vrai Dieu que non-seulement le calife, mais vous et toute la nation des Arabes, renoncent à l'erreur de Mahomet et adorent Jésus-Christ, annoncé par les prophètes et par les apôtres, tant nous sommes éloignés d'abandonner la lumière pour les ténèbres! Prenez garde, dit l'officier, à ce que vous dites, de peur de vous en repentir; votre désobéissance vous attirera de grands tourments. Ils répondirent : Nous recommandons à Dieu nos âmes, et nous espérons que, jusqu'au dernier soupir, il nous donnera la force de ne point renoncer à sa foi. L'officier reprit : On vous reprochera, au jour du jugement, d'avoir laissé vos enfants orphelins et vos femmes veuves; car le calife pourrait les faire venir ici; et il est encore temps, si vous voulez reconnaître le prophète Mahomet. Les Romains obéissent à une femme, qui ne pourra résister aux ordres de notre maître. Pour les biens, n'en soyez point en peine; une année du tribut de l'Égypte peut enrichir vos descendants jusqu'à la dixième génération. Les Chrétiens répondirent tout d'une voix : Anathème à Mahomet et à tous ceux qui le reconnaissent pour prophète!

Aussitôt l'officier les fit prendre par les soldats, qui leur lièrent les mains derrière le dos et les menèrent au bord du fleuve, c'est-à-dire du Tigre, sur lequel était Samarra, la résidence du calife. Une multitude infinie de Musulmans et de Chrétiens accoururent au spectacle. Quand ils furent près du fleuve, l'officier appela un des martyrs, nommé Théodore Cratère, et lui dit : Toi qui étais prêtre parmi les Chrétiens, et as porté les armes et tué des hommes au mépris de ta profession, pourquoi maintenant veux-tu paraître Chrétien? Ne vaut-il pas mieux implorer le secours du prophète Mahomet, puisque tu n'as plus d'espérance en Jésus-Christ, que tu as renoncé? C'est cela même, dit Théodore, qui m'oblige à répandre mon sang pour lui, afin

qu'il me pardonne mes péchés. Si votre esclave, après s'être enfui, revenait combattre pour vous jusqu'à la mort, ne lui pardonneriez-vous pas? Tu vas être satisfait, dit l'officier; je le disais pour ton bien.

Comme les bourreaux préparaient déjà leurs épées et se mettaient en posture d'exécuter les martyrs, Théodore, craignant que le patrice ne fût attendri en voyant couler le sang de ses amis, s'approcha de lui et lui dit : Seigneur, vous nous avez toujours devancés par votre dignité et par votre vertu, vous devez aussi recevoir le premier la couronne du martyre. Le patrice ne voulut pas lui ôter cet honneur, mais lui dit d'avancer avec courage, l'assurant qu'il le suivrait avec tous ses compagnons. Ainsi Théodore, s'étant recommandé à Dieu, s'approcha du bourreau et reçut la mort avec constance. Tous les autres furent exécutés de suite, selon l'ordre de leur dignité; et, loin de donner le moindre signe de faiblesse, ils étonnèrent, par leur fermeté, l'officier qui présidait à leur exécution. L'Église honore ces quarante-deux martyrs le jour de leur mort, sixième de mars. Le calife, émerveillé de leur héroïque fidélité, dit en voyant le renégat Badizès : Si celui-ci avait été un vrai Chrétien, il ne serait pas devenu apostat. Et, à l'instant, il lui fit couper la tête [1].

A la même époque, sous la domination des Musulmans d'Espagne, il y eut des martyrs qui ne le cédèrent point en courage à ceux de l'Orient. La plus grande partie de l'Espagne était encore asservie aux sectateurs de Mahomet. Le reste obéissait à trois princes chrétiens. Alphonse le Chaste, roi d'Asturie, ayant régné cinquante ans, était mort l'an 842, et Ramire, fils de Véremond, avait été élu roi à sa place. Il bâtit une fort belle église en l'honneur de la sainte Vierge, à deux milles d'Oviédo; et, après avoir régné sept ans, il mourut en paix. Son fils Ordogno lui succéda l'an 849, et régna onze ans. Il repeupla plusieurs villes, d'où Alphonse avait chassé les Musulmans, entre autres Tuy, Astorga et Léon. Un nouveau royaume s'était élevé vers les Pyrénées. Eneco ou Ignigo, surnommé Arista, vicomte de Bigorre, fut reconnu roi par les Chrétiens du pays vers l'an 830, pour résister aux Musulmans, contre lesquels ils n'étaient protégés ni par les Goths, sujets d'Alphonse le Chaste, ni par les Francs, sous le règne faible de Louis le Débonnaire. Ignigo mourut en 835; son fils Chimène, lui succéda; puis Ignigo, fils de Chimène, qui prit Pampelune, et vivait en 850. Tel fut le commencement du royaume de Navarre. D'un autre côté, la Catalogne et le Roussillon obéissaient aux Francs; et les églises de Barcelone, Urgel, Gironne et Elne reconnaissaient Narbonne pour leur métropole.

[1] *Acta SS.*, 6 *mart.*

Le prince des Musulmans d'Espagne était Abdérame, troisième du nom, qui régna trente et un ans, depuis l'an 821 jusqu'en 852. L'an 847, il envoya des ambassadeurs en France pour demander la paix au roi Charles, qui les reçut à Reims. En même temps, tous les Chrétiens sujets d'Abdérame envoyèrent une requête au même roi, aux évêques et aux Chrétiens de son royaume, contre un nommé Bodon, qui de Chrétien s'était fait Juif quelques années auparavant, et qui excitait Abdérame et les Musulmans contre les Chrétiens d'Espagne, pour les obliger, sous peine de mort, à se faire Juifs ou Musulmans. Ce fut le prélude de la persécution. Plusieurs Goths et autres Chrétiens d'Espagne, pour se délivrer du joug des infidèles, avaient passé en France et obtenu des lettres de protection de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, en 816. Charles le Chauve, assiégeant Toulouse en 844, ainsi que nous l'avons vu, en accorda de semblables à ceux qui s'étaient retirés à Barcelone et aux environs, afin qu'ils fussent traités comme les Français.

Dès le commencement du règne d'Abdérame, deux frères, Adolphe et Jean, souffrirent le martyre ; et leurs actes, qu'on n'a pas retrouvés encore, furent écrits par *Spera-in-Deo*, abbé de Cuteclar. L'Église honore leur mémoire le 27 septembre. En 840, deux vierges chrétiennes, Nunilo et Alodia, souffrirent le martyre près de Najara en Navarre, et, deux ans après, leurs corps furent transférés au monastère de Saint-Sauveur de Leyre. L'Église en fait mémoire le 22 octobre. Mais la grande persécution commença l'an 850, la vingt-neuvième année du règne d'Abdérame. Le prêtre Parfait, né à Cordoue et élevé dans le monastère de Saint-Aciscle, où il avait passé presque toute sa jeunesse, était fort bien instruit de la science ecclésiastique, et connu des Musulmans, parce qu'il possédait parfaitement la langue arabe ; mais il avait renié la foi devant le cadi, par la crainte de la mort. Saint Aciscle, que l'on vient de nommer, est un martyr fameux qui souffrit à Cordoue, sous Dioclétien, avec sa sœur Victoire, et l'Église les honore le 17 novembre.

Un jour, comme le prêtre Parfait passait par la ville pour ses affaires particulières, quelques Musulmans lui firent des questions sur la religion, et lui demandèrent son sentiment touchant Jésus-Christ et Mahomet. Jésus-Christ, dit-il, est Dieu au-dessus de tout, béni dans tous les siècles ; pour votre prophète, je n'ose vous dire ce que les catholiques en pensent, vous en seriez trop offensés ; mais si vous me donnez parole de ne point vous fâcher, je vous le dirai. Ils le lui promirent, et il continua, leur parlant arabe : Nous croyons que c'est un de ces faux prophètes prédits dans l'Évangile, qui en a séduit plusieurs et les a entraînés avec lui au feu éternel. Il ajouta plu-

sieurs choses touchant les impuretés que leur religion autorise, et dont Mahomet leur avait donné l'exemple.

Ils dissimulèrent pour le moment leur indignation ; mais peu de temps après, saint Parfait ayant encore été obligé de sortir pour quelque affaire, les mêmes Musulmans le virent venir de loin, et dirent aux assistants : Voici un homme qui dernièrement prononça contre le prophète, que Dieu bénisse ! des blasphèmes qu'aucun de vous ne pourrait souffrir. Aussitôt ils le prirent et l'enlevèrent avec tant de vitesse qu'à peine ses pieds touchaient à terre, le présentèrent au cadi, et dirent : Cet homme a maudit notre prophète et fait des reproches à ceux qui l'honorent ; vous savez quelle peine mérite un tel crime. Le cadi le fit mettre en prison, chargé de fers très-pesants, pour le faire mourir à la fête qui leur tient lieu de Pâques. Saint Parfait s'appliqua dans la prison aux veilles, aux jeûnes et à la prière, pour se fortifier dans la foi qu'il avait autrefois reniée. Cependant il prédit la mort de l'eunuque Nazar, maître de la chambre, qui était le principal officier du sultan, et qui gouvernait toutes les affaires d'Espagne. Saint Parfait dit en parlant de lui : Cet homme, aujourd'hui si puissant, ne verra pas la fin de l'année, après qu'il m'aura fait mourir.

Saint Parfait demeura quelques mois en prison ; et enfin, le jeûne solennel du Ramadan étant passé, vint la fête qu'ils célèbrent le premier jour du mois de Chaoüal, et qu'ils accompagnent de grandes réjouissances. Le martyr fut tiré de prison et mené au delà du fleuve Bétis, dans une grande plaine au midi de la ville de Cordoue, pour y être exécuté. Le peuple accourut en foule à ce spectacle. Saint Parfait confessa de nouveau la divinité de Jésus-Christ, anathématisa de nouveau Mahomet et sa fausse religion, dénonça de nouveau les peines éternelles à ses sectateurs, et eut la tête tranchée le vendredi 18 avril 850, jour auquel l'Église honore sa mémoire. L'eunuque Nazar mourut dans l'année, comme le saint l'avait prédit.

Un marchand, nommé Jean, fut accusé dans le même temps d'avoir mal parlé de Mahomet, et d'exciter ceux qui venaient acheter chez lui à quitter sa secte. Le cadi, ne trouvant pas le témoignage de ceux qui l'accusaient suffisant pour le condamner, le fit fouetter cruellement pour l'obliger de renoncer à Jésus-Christ. Mais Jean confessa ce qu'on lui reprochait, et protesta qu'il conserverait jusqu'à la mort la religion du Crucifié. Le cadi lui fit donner plus de cinq cents coups de fouet ; puis, demi-mort, il le fit mettre sur un âne à rebours, et promener par toute la ville, avec un crieur qui disait : C'est ainsi que l'on traite quiconque blasphème contre le prophète et se moque de sa religion. On le mit ensuite en prison, chargé de fers très-pe-

sants; et saint Euloge, qui a écrit cette histoire, l'y trouva quand il y fut mis lui-même.

La confession et le martyre de ces deux saints avaient été provoqués par les Mahométans. Cette provocation excita plusieurs moines à quitter leurs solitudes et à venir publiquement parler contre le faux prophète; en sorte que les Mahométans en furent épouvantés, et craignirent une révolte, jusqu'à prier les Chrétiens de se contenir. Car ils étaient en grand nombre, comme on voit par les églises et les monastères dont il est parlé dans l'histoire de cette persécution; et cette histoire est hors de tout soupçon, étant écrite dans le temps même, par le prêtre saint Euloge, qui était présent, et qui fut lui-même un des martyrs. Nous voyons donc ici l'état des Chrétiens en Espagne sous les Musulmans. C'étaient deux nations distinctes, comme ailleurs les Grecs et les Turcs, les Coptes et les Arabes. Les Chrétiens gardaient leurs mœurs, leur langue, qui était un latin corrompu, et leurs noms, partie goths, partie romains.

Le premier moine qui souffrit le martyre en cette persécution fut Isaac. Il était né à Cordoue, de parents nobles et riches, et comme il savait bien l'arabe, il faisait la charge de greffier public, étant encore dans la fleur de sa jeunesse, quand tout à coup il la quitta pour embrasser la vie monastique à Tabane, monastère situé à sept milles de Cordoue, dans le fort des bois, sur les plus âpres montagnes, et qui était double, d'hommes et de femmes. Il y avait été fondé par Jérémie, cousin d'Isaac, homme fort riche, qui s'y était retiré avec sa femme Élisabeth, leurs enfants et presque toute leur famille. Martin, frère d'Élisabeth, en était abbé, et Isaac y demeura trois ans sous sa conduite.

Ensuite il vint à Cordoue, dans la place publique, s'adressa au cadi, et lui dit: J'embrasserais volontiers votre religion, si vous vouliez bien m'en instruire. Le cadi, tout joyeux, lui dit qu'il fallait croire ce que Mahomet avait enseigné, suivant les révélations de l'ange Gabriel, et commença à lui expliquer sa doctrine. Il a menti, reprit Isaac en arabe; il est maudit de Dieu, pour avoir attiré en enfer avec lui tant d'âmes qu'il a séduites. Vous autres, qui êtes savants, comment ne sortez-vous pas de cet aveuglement, et n'embrassez-vous pas la lumière du christianisme? Il dit beaucoup de choses semblables; de quoi le juge, surpris et hors de lui-même, le frappa au visage; mais il en fut repris par ses conseillers, qui lui représentèrent qu'il oubliait sa gravité, et que leur loi défendait de maltraiter les criminels. Alors le cadi, se tournant vers Isaac, lui dit: Peut-être es-tu ivre ou frénétique, et tu ne sais ce que tu fais? Isaac lui répondit: Ce n'est ni le vin ni la maladie qui me font parler; c'est le zèle de

la justice et de la vérité, pour laquelle je ne refuse pas, s'il est besoin, de souffrir la mort.

Le cadi l'envoya en prison, et en fit aussitôt son rapport au roi, qui le condamna à mort pour avoir ainsi parlé du prophète. On lui coupa donc la tête; puis on pendit le corps par les pieds au delà du fleuve, pour être en spectacle à toute la ville. C'était l'an 851, le mercredi 3 juin, jour auquel l'Église honore la mémoire de ce saint martyr. Quelques jours après, son corps fut brûlé avec ceux des martyrs qui l'avaient suivi, et les cendres jetées dans le fleuve.

Le vendredi, 5 du même mois de juin, fut aussi décapité Sanche, jeune homme laïque, natif d'Albi, d'où il avait été autrefois amené captif, et depuis mis en liberté, et reçu au nombre des gardes du roi et à ses gages. Le dimanche 7 juin, furent martyrisés six autres Chrétiens, savoir : Pierre, Valabonse, Sabinien, Vistremond, Habentius et Jérémie. Pierre était prêtre, natif d'Astigi, et avait étudié à Cordoue. Valabonse était natif d'Éleple : son père avait épousé une femme arabe, et l'avait convertie à la foi chrétienne, ce qui l'obligea de quitter son pays et de fuir en divers lieux, jusqu'à ce qu'il arrivât à Fronien, petite ville dans la montagne, à quatre lieues de Cordoue. Sa femme y mourut, le laissant chargé de deux enfants, Valabonse et Marie. Il mit son fils dans le monastère de Saint-Félix de Fronien, sous la conduite de l'abbé Sauveur, et consacra à Dieu sa fille dans le monastère de Sainte-Marie de Cuteclar.

Après la mort de l'abbé Sauveur, Valabonse revint auprès de son père, et fut ensuite ordonné diacre. Il fut chargé, avec le prêtre Pierre, de la conduite du monastère des femmes de Sainte-Marie de Cuteclar, près de Cordoue, sous la direction de l'abbé Frugelle, qui demeurait proche avec sa communauté de moines. Sabinien et Vistremond étaient du monastère de Sainte-Zoïle d'Armilat, ainsi nommé de la rivière sur laquelle il était situé, dans un affreux désert, à dix lieues de Cordoue, au septentrion. Habentius était de Cordoue, et avait embrassé la vie monastique à Saint-Christophe, situé vis-à-vis de la ville, sur le fleuve de Bétis, où il vivait reclus, ne se montrant que par une fenêtre, portant des lames de fer sur sa chair. Jérémie était le vieillard qui avait fondé le monastère de Tabane.

Ces six confesseurs vinrent ensemble se présenter au cadi, et crièrent tout d'une voix : Nous sommes dans les mêmes sentiments que nos frères Isaac et Sanche; condamnez-nous de même. Nous confessons que Jésus-Christ est Dieu, nous reconnaissons votre prophète pour précurseur de l'Antechrist, et nous déplorons votre aveuglement. Aussitôt ils furent condamnés à perdre la tête. Toutefois, le

vieillard Jérémie, pour quelque chose qu'il avait dit de plus fort que les autres, fut auparavant rudement fouetté, jusqu'à ne pouvoir se soutenir. Quand ils furent arrivés au lieu du supplice, ils s'encourageaient les uns les autres. Pierre et Valabonse furent exécutés les premiers; tous les corps furent attachés à deux pieux, et, quelques jours après, brûlés dans un grand feu, et les cendres jetées dans le fleuve. L'Église fait la mémoire de ces six martyrs le jour de leur mort.

Un diacre, nommé Sisenand, se présenta aussi au martyre, invité, comme il disait, par Pierre et Valabonse, depuis qu'ils furent au ciel. Il était natif de Badajoz, et, ayant été amené de Cordoue pour étudier, il fut élevé dans le monastère de Saint-Acisclе. On crut qu'il avait appris par révélation l'heure de son supplice; car, étant dans la prison et faisant réponse à un ami, après avoir écrit trois ou quatre lignes, il se leva tout à coup, rempli de joie, et donna la réponse commencée au valet qui l'attendait, en disant : Retire-toi, mon enfant, de peur que les soldats ne te prennent. Aussitôt ils arrivèrent en criant, et l'emmenèrent en lui donnant des soufflets et des coups de poing. Il fut présenté au cadi : ayant persisté dans sa confession, on l'exécuta à mort dans la fleur de sa jeunesse, le jeudi 16 juillet, la même année 851. Le corps fut laissé sans sépulture à la porte du palais; mais longtemps après, des femmes ayant trouvé ses os dans les pierres que la rivière entraînait, on les enterra à Saint-Acisclе. L'Église fait mémoire de ce martyr le jour de sa mort.

Le diacre Paul, natif de Cordoue et élevé dans le monastère de Saint-Zoïle, servait les prisonniers avec une grande charité. Saint Zoïle est un martyr qui souffrit à Cordoue avec dix-neuf autres, sous Dioclétien, et est honoré le 27 juin. L'exemple et les discours de saint Sisenand excitèrent Paul à se présenter au cadi et à lui reprocher la fausseté de sa religion. Comme il était en prison, Tibérin, prêtre de Badajoz, arrêté depuis vingt ans pour quelque plainte que l'on avait portée au roi contre lui, le pria d'obtenir sa délivrance quand il serait devant Dieu, et Paul le lui promit. Il souffrit le martyre le lundi 20 juillet, et, peu de jours après, le prêtre Tibérin sortit de prison et retourna chez lui. Le samedi suivant, 25 juillet, fut martyrisé et enterré avec Paul dans l'église de Saint-Zoïle, Théodemir, jeune moine de Carmone. L'Église les honore l'un et l'autre le jour de leur martyre.

Il y eut aussi des femmes qui souffrirent dans cette persécution. La première fut Flore, née en un lieu nommé Ausinien, à huit milles de Cordoue, d'une mère chrétienne et d'un père musulman, qui étaient venus de Séville. Il mourut, et sa veuve éleva Flore dans la piété, où elle fit un tel progrès, que dès l'enfance elle jeûnait le

carême et donnait secrètement aux pauvres ce qu'elle recevait de sa mère pour son dîner. Le carême était bien avancé quand on s'en aperçut, et sa mère, qui craignait que le jeûne ne lui nuisît en un âge si tendre, eut bien de la peine à l'empêcher d'achever. Au commencement, elle n'osait assister souvent aux assemblées des Chrétiens, à cause de son frère, qui était Musulman et qui l'observait; mais depuis, mieux instruite de la nécessité de confesser la foi, elle quitta la maison à l'insu de sa mère et se retira secrètement avec sa sœur chez des religieuses où elles étaient en sûreté. Le frère s'en vengea contre les Chrétiens, fit mettre en prison quelques clercs, et persécuta les religieuses; mais Flore, ne voulant pas que l'Église souffrît pour elle, revint publiquement à la maison, et dit : Me voilà, puisque vous me cherchez; je suis Chrétienne et prête à tout souffrir pour Jésus-Christ.

Alors son frère, après avoir vainement essayé de la pervertir par les caresses, les menaces et les coups, la mena devant le cadi, et dit : Ma jeune sœur que voici observait comme moi notre religion; mais les Chrétiens l'ont séduite. Le cadi demanda à Flore ce qu'il en était, et elle répondit qu'elle avait toujours été Chrétienne. Le juge, irrité, la fit prendre par deux soldats, qui l'étendirent en lui tenant les mains, et on lui donna tant de coups de fouet, même sur la tête, que le crâne fut découvert. Le cadi la rendit à son frère à demi morte, le chargeant de la faire panser, de l'instruire de la loi, et de la lui ramener. Le frère, l'ayant ramenée dans sa maison, la mit entre les mains de quelques femmes pour la panser et la pervertir, ayant soin de la tenir bien enfermée. Toutefois, quelques jours après, Flore, se sentant guérie, trouva moyen, une nuit, de passer par-dessus la muraille, bien que fort haute, sur une petite maison voisine, d'où elle gagna la rue, et se retira, dans les ténèbres, chez une personne fidèle; puis elle sortit de Cordoue et alla à Ossaria, bourgade près de Tucci, où elle demeura cachée avec sa sœur. Enfin le désir du martyre l'en fit sortir; elle vint à Cordoue, et, comme elle priait dans l'église de Saint-Aciscle et se recommandait aux saints martyrs, une autre vierge, nommée Marie, y entra aussi pour prier.

C'était la sœur du diacre Valabonse, martyrisé peu auparavant. Comme Marie était son aînée, il avait eu pour elle un amour et un respect filials; et elle, de son côté, l'aimait tendrement. Elle avait vécu jusque-là dans le monastère de Cuteclar, où son père l'avait mise, sous la conduite d'une sainte femme nommée Artémie, dont les deux fils Adolphe et Jean avaient souffert le martyre au commencement du règne d'Abdérame. Marie, désirant ardemment de suivre son frère, sortit du monastère et vint à Cordoue chercher le martyre. Elle entra

dans l'église de Saint-Aciscle, et, y ayant trouvé Flore, elles se communiquèrent l'une à l'autre leur dessein, s'embrassèrent et se promirent de ne se séparer jamais. Ainsi, dans la ferveur de leur zèle, elles allèrent se présenter au cadi, et Flore dit : Je suis celle que vous avez fait autrefois déchirer de coups, parce qu'étant de race de Musulmans, j'ai embrassé la religion chrétienne. J'ai eu la faiblesse de me cacher jusqu'à présent; mais aujourd'hui, me confiant en la puissance de mon Dieu, je vous déclare que je reconnais Jésus-Christ pour Dieu et que je déteste votre faux prophète. Marie ajouta : Et moi, qui ai un frère entre ceux qui ont confessé Jésus-Christ, je vous déclare aussi que je le crois Dieu, et votre religion une invention des démons. Le cadi leur fit de terribles menaces, et les envoya en prison, dans la compagnie des femmes prostituées; les deux vierges s'y appliquaient au jeûne et à la prière.

Le prêtre Euloge, qui, de son côté, était alors en prison, connaissait ces saintes filles; et, ayant appris que des Chrétiens mêmes travaillaient à les ébranler, et que leur fermeté était en péril, il composa une instruction qu'il leur envoya. Euloge était né à Cordoue, de race de sénateurs, et fut élevé dans le clergé de l'église de Saint-Zoïle, où il se distingua par sa vertu et par sa doctrine; mais, non content des instructions qu'il y recevait, il cherchait partout les plus habiles maîtres, et fut disciple, entre autres, de l'abbé *Spera-in-Deo*, fameux dans toute la province. Euloge, étant venu en âge, fut ordonné diacre, et peu de temps ensuite prêtre, et mis au rang des docteurs; car l'église de Cordoue était une école célèbre. Dès lors il mena une vie plus austère, joignant les veilles et les jeûnes à l'étude de l'Écriture sainte. Il visitait souvent les monastères pour s'instruire de plus en plus dans la vertu, et, après avoir profité de ceux qui étaient au voisinage de Cordoue, il se servit de l'occasion d'un voyage qu'il fut obligé de faire en France, l'an 844, pour visiter ceux du voisinage de Pampelune. Il apporta de ce pays plusieurs livres négligés alors et peu connus, entre autres, *la Cité de Dieu* de saint Augustin, l'*Énéide* de Virgile, les *Satires* d'Horace et de Juvénal, et plusieurs hymnes chrétiennes. Il avait résolu de faire le voyage de Rome en esprit de pénitence, pour expier les péchés de sa jeunesse; mais ses amis le retinrent [1].

Au début de la persécution, un évêque nommé Reccafrède se déclara contre les martyrs, et, à sa sollicitation, on mit en prison l'évêque de Cordoue et quelques autres, et plusieurs prêtres, du nombre desquels fut Euloge, comme celui qui encourageait les

[1] *Acta SS.*, 11 *mart.*

martyrs par ses instructions. Ce fut donc alors qu'il écrivit l'*Exhortation au martyre*, adressée aux vierges Flore et Marie. Il leur dit entre autres choses : On vous menace de vous vendre publiquement et de vous prostituer; mais sachez que l'on ne peut nuire à la pureté de votre âme, quelque infamie que l'on vous fasse souffrir. Ensuite il décrit ainsi la persécution : Le fond de la prison est rempli de clercs qui y chantent les louanges de Dieu, tandis que les églises sont en silence, désertes et pleines d'araignées. On n'y offre plus d'encens, on n'y fait aucun service. Ensuite : Ceux qui veulent vous ébranler vous représentent cette solitude des églises et la cessation du saint sacrifice. C'est qu'on leur proposait de céder pour un temps, afin de recouvrer le libre exercice de la religion. Mais, dit saint Euloge, le sacrifice le plus agréable à Dieu est la contrition du cœur; et vous ne pouvez plus reculer ni renoncer à la vérité que vous avez confessée [1].

De cette même prison, saint Euloge écrivit à Villesin, évêque de Pampelune, une grande lettre où il le remercie de la charité avec laquelle il l'avait reçu chez lui lorsqu'il fut obligé d'aller en France. Il nomme les monastères qu'il visita en ce voyage : premièrement, celui de Saint-Zacharie, au pied des Pyrénées, près la rivière d'Arge, célèbre par tout l'Occident pour sa régularité. Il était d'environ cent moines, sous la conduite de l'abbé Odoaire, homme excellent en vertu et en science. Ils travaillaient tous, exerçant différents métiers, gardaient un grand silence et une obéissance parfaite. Euloge demeura plusieurs jours au monastère de Leyre, fondé par Ignigo Arista, premier roi de Navarre, et gouverné alors par l'abbé Fortunius, à qui il se recommande à la fin de sa lettre, et à quatre abbés dont on a peine à reconnaître les monastères.

Dans cette même lettre, Euloge nomme plusieurs évêques chez lesquels il avait passé, savoir : Senior de Saragosse, Sisemond de Siguença, Vénérius de Complut, Vistremir de Tolède, vieillard vénérable, qu'il nomme la lumière de l'Espagne : ce qui montre comme la religion se conservait, même sous la domination des Musulmans. Euloge envoie à Villesin des reliques de saint Zoïle, qu'il lui avait promises, et y en ajoute de saint Aciscle. Il lui dépeint la persécution de Cordoue, et lui marque tous les martyrs qui avaient souffert jusque-là, commençant au prêtre Parfait et finissant au moine Théodore. La date est du 15 novembre 851.

Cependant le cadi de Cordoue, poussé par le frère de sainte Flore, la fit amener, son frère présent, et lui demanda si elle le connaissait. Oui, dit-elle, c'est mon frère selon la chair. Le cadi reprit : D'où

[1] *Bibl. PP.*, t. 15.

vient qu'il est fidèle à notre religion et que tu es Chrétienne? Flore répondit : Il y a huit ans que je suivais, comme lui, l'erreur de nos pères ; mais, Dieu m'ayant éclairée, j'ai embrassé la foi chrétienne, pour laquelle j'ai résolu de combattre jusqu'à la mort. Le cadi reprit : Et quel est aujourd'hui ton sentiment sur ce que tu m'as dit il y a quelque temps? Flore crut qu'il voulait parler des malédictions qu'elle avait prononcées contre Mahomet, et lui déclara qu'elle était prête à en dire encore plus. Le cadi la fit remener en prison. Aussitôt saint Euloge, qui était dans la même prison, la vint trouver et apprit d'elle comment cet interrogatoire s'était passé. Dix ou douze jours après, c'est-à-dire le 24 novembre, on mena sainte Flore et sainte Marie au lieu du supplice ; elles firent le signe de la croix sur leur visage, et on leur coupa la tête : premièrement à Flore, ensuite à Marie. On laissa leurs corps sur la place, exposés aux chiens et aux oiseaux, et le lendemain on les jeta dans le fleuve. Le corps de Marie fut retrouvé et porté au monastère de Cuteclar, d'où elle était sortie pour venir au martyre. On ne trouva point le corps de sainte Flore; mais les deux têtes furent mises à Saint-Acisclе de Cordoue. L'Église honore ces saintes le jour de leur martyre.

Saint Euloge et les autres Chrétiens prisonniers l'ayant appris, en rendirent aussitôt grâces à Dieu, à l'office de none, et continuèrent de célébrer en leur honneur les vêpres, les matines et la messe, en se recommandant à leurs prières. Six jours après, c'est-à-dire le 29 novembre, ils furent délivrés de prison, suivant la promesse de ces saintes; car elles avaient dit à quelques-unes de leurs amies que, sitôt qu'elles seraient devant Jésus-Christ, elles le prieraient pour la liberté de leurs frères.

Peu de temps après, Gumesind et *Servus-Dei* souffrirent aussi le martyre. Gumesind, né à Tolède, était venu à Cordoue encore enfant, avec son père et sa mère, qui l'offrirent à Dieu ; et il fut élevé dans le clergé des trois martyrs Fauste, Janvier et Martial, que l'Église honore le 13 octobre. Gumesind fut ordonné diacre et enfin prêtre, pour gouverner une église de la campagne, quoiqu'il fût encore jeune. Il vint à la ville et se présenta aux juges avec *Servus-Dei*, jeune moine reclus; et tous deux furent martyrisés, comme les autres, le 13 janvier 852. L'Église en fait mémoire le jour de leur mort.

Aurélius, noble et riche, était fils d'un Musulman et d'une Chrétienne. Étant demeuré orphelin dans son enfance, il fut élevé par une tante dans la religion chrétienne et dans la piété, quoiqu'en même temps ses autres parents l'obligeassent à étudier les livres arabes : ce qui ne servit qu'à lui faire mieux voir la fausseté de leur religion. Ainsi, ne pouvant professer publiquement le christianisme, il se re-

commandait aux prières des prêtres partout où il en rencontrait. Étant venu en âge de se marier, il demandait à Dieu une femme qui l'aidât dans son pieux dessein. Il en trouva une qui, étant fille de Musulmans, avait perdu son père en bas âge, et sa mère s'était remariée à un Chrétien caché, qui la convertit et fit baptiser sa fille sous le nom de Sabigothe; et, quoiqu'en public ils se mêlassent entre les Musulmans, ils étaient Chrétiens dans le cœur. Aurélius épousa donc Sabigothe par le ministère des prêtres, et ils vécurent ensemble en Chrétiens, mais secrètement. Il avait un parent nommé Félix, qui, par faiblesse, ayant renoncé à la foi, déplorait en secret sa chute, sans oser se déclarer Chrétien ; et il avait épousé Liliose, fille de Chrétiens cachés. Ces deux maris et ces deux femmes étaient unis tous ensemble d'une étroite amitié.

Un jour Aurélius, étant allé à la place publique, vit le martyr Jean, le marchand, que l'on promenait par la ville après l'avoir fustigé. Aurélius, touché de ce spectacle, crut qu'il était fait pour lui, et, étant rentré dans sa maison, il dit à sa femme : Il y a longtemps que vous m'exhortez à mépriser le monde, et que vous me proposez l'exemple de la vie monastique : je crois que l'heure est venue d'aspirer à une plus grande perfection. Vivons désormais comme frère et sœur, appliquons-nous à la prière et préparons-nous au martyre. Sabigothe, ravie de cette proposition, la reçut comme venant du ciel. Ils avaient un lit de parade magnifique, mais ils couchaient séparément sur des cilices, jeûnant souvent, priant sans cesse, méditant pendant la nuit les psaumes qu'ils savaient, prenant grand soin des pauvres. Ils visitaient les confesseurs prisonniers, entre autres Jean, le moine Isaac, Flore et Marie ; car ceci se passait avant leur martyre. Aurélius visitait les hommes, Sabigothe les femmes.

Aurélius fit alors connaissance avec le prêtre Euloge, et lui demanda conseil touchant ce qu'il devait faire de son bien et de deux enfants que Dieu lui avait donnés. Est-il permis, disait-il, de les laisser en si bas âge exposés à être élevés dans la fausse religion ? Laisserai-je mon bien, sans en disposer, pour être aussitôt confisqué ? Saint Euloge, après l'avoir exhorté en général à tout quitter pour Dieu, lui conseilla d'envoyer ses enfants en lieu de sûreté, où ils fussent élevés chrétiennement, et de vendre son bien pour le distribuer aux pauvres, à la réserve d'une partie pour la subsistance des enfants.

Peu de temps après le martyre de sainte Flore et de sainte Marie, Sabigothe les vit en songe, vêtues de blanc, portant des bouquets de fleurs, accompagnées de plusieurs saints. Que dois-je espérer, leur dit-elle, de la prière que je vous ai faite dans votre prison ? Serai-je

assez heureuse pour vous suivre par le martyre? Vous y êtes destinée, dirent-elles, vous l'accomplirez dans peu; et nous vous donnons pour signe un moine que nous vous enverrons, et qui souffrira avec vous. Ayant raconté ce songe à son mari, ils ne songèrent plus qu'à se préparer au martyre, vendirent tous leurs biens, en gardèrent une partie pour leurs enfants, et donnèrent le reste aux pauvres. Ils visitaient les monastères pour y recevoir des instructions, principalement celui de Tabane, où ils mirent leurs enfants sous la conduite des religieuses; car c'étaient deux filles, l'une de neuf ans, l'autre de cinq.

Aurélius alla consulter entre autres Alvar, que saint Euloge reconnaissait pour son maître, et qui passait pour le plus grand docteur de son temps. Alvar l'exhorta à bien s'éprouver, si, après avoir résisté aux premiers tourments, il persévérerait jusqu'à la fin, et s'il cherchait plus le mérite du martyre devant Dieu que la gloire qui lui en reviendrait devant les hommes.

Il arriva cependant à Cordoue un moine de Palestine nommé Georges, qui, étant né près de Bethléem, avait passé vingt-sept ans dans le monastère de Saint-Sabas, à huit milles de Jérusalem, au midi, où vivaient alors cinq cents moines, sous la conduite de l'abbé David. Georges était diacre, et savait trois langues, le grec, le latin et l'arabe. Son abbé l'avait envoyé en Afrique chercher des aumônes pour le monastère. Il y trouva l'Église opprimée sous la servitude des Musulmans; et les gens du pays lui conseillèrent de passer en Espagne. Mais, y trouvant aussi la persécution, il délibéra s'il retournerait à son monastère ou s'il passerait aux royaumes des Chrétiens, c'est-à-dire en France; car on la nommait alors ainsi, parce qu'en effet presque tous les Chrétiens d'Occident étaient sous la domination des rois francs.

Georges était dans cette incertitude, quand il alla de Cordoue à Tabane, pour recommander son voyage aux prières des moines et des religieuses. Alors Martin et sa sœur Élisabeth lui dirent : Venez recevoir la bénédiction de la servante de Dieu, Sabigothe. Sitôt qu'elle l'eut regardé, elle dit : C'est ce moine qui nous est promis pour compagnon de notre combat. Georges, ayant appris qui elle était, se jeta à ses pieds et se recommanda à ses prières. Le lendemain, ils vinrent tous deux à Cordoue chez son mari Aurélius, devant lequel Georges se prosterna de même, demandant que, par ses prières, il fût associé à leur martyre. Aurélius y consentit. Georges se trouva animé d'un nouveau zèle et ne les quitta plus. Il vit chez eux Félix et sa femme Liliose, qui avaient aussi vendu leurs biens et se préparaient au martyre. Georges se hâta de terminer les affaires qui lui

restaient, et, quand il en fut délivré, ils avisèrent au moyen d'accomplir leur dessein. Ils résolurent que les deux femmes iraient à l'église le visage découvert, pour voir si on en prendrait occasion de les arrêter ; ce qui arriva.

Comme elles revenaient, un officier demanda à leurs maris ce qu'elles allaient faire aux églises des Chrétiens. C'est, répondirent-ils, la coutume des fidèles de visiter les églises et les demeures des martyrs, et nous sommes Chrétiens. Aussitôt le cadi en fut averti ; et saint Aurélius alla dire adieu à ses filles, leur donnant le baiser de paix. Le lendemain, avant le jour, il prit congé du prêtre Euloge et de ceux qui étaient avec lui, qui lui baisèrent les mains, le regardant déjà comme martyr et se recommandant à ses prières. Aurélius étant revenu chez lui, où les autres étaient assemblés, le cadi envoya des soldats, qui crièrent à la porte : Sortez, misérables ; venez à la mort, puisque vous vous ennuyez de vivre ! Les deux maris et les deux femmes sortirent pleins de joie, comme s'ils allaient à un festin. Le moine Georges, voyant que les soldats ne le prenaient point, leur dit : Pourquoi voulez-vous obliger les fidèles à embrasser votre fausse religion ? Ne pouvez-vous pas aller en enfer, sans nous, avec votre prophète ? Alors les soldats, le jetant par terre, lui donnèrent quantité de coups de pied et de poing. Sabigothe lui dit : Levez-vous, mon frère, marchons ! Il répondit, comme s'il n'eût rien souffert : Ma sœur, c'est autant de gagné. On le releva demi-mort et on le mena devant le cadi avec les autres.

D'abord le cadi leur demanda doucement pourquoi ils quittaient leur religion et couraient à la mort, leur faisant de belles promesses. Mais comme ils déclarèrent leur attachement à la religion chrétienne et leur mépris pour celle de Mahomet, il les envoya en prison chargés de chaînes, et ils y demeurèrent cinq jours, qui leur parurent très-longs par l'impatience de mourir pour Jésus-Christ. Comme on les en tira pour les ramener devant les juges, Sabigothe encourageait son mari. Après le second interrogatoire, on les condamna à mort, excepté le moine Georges, à qui l'on permit de se retirer, parce que les juges ne lui avaient rien ouï dire contre leur prophète. Alors, craignant d'être séparé des martyrs, il déclara qu'il tenait Mahomet pour disciple de Satan, ministre de l'Antechrist et cause de la damnation de ses sectateurs. Il fut donc condamné avec les autres. Félix fut exécuté le premier, puis Georges, Liliose, Aurélius et Sabigothe, tous le 27 juillet 852. L'Église honore leur mémoire le même jour. Les Chrétiens enlevèrent leurs corps à la dérobée, et les enterrèrent en divers lieux : Georges et Aurélius au monastère de Pillemelar, Félix à Saint-Christophe au delà du fleuve Bétis, Liliose à

Saint-Genès, Sabigothe à l'église des trois saints Fauste, Janvier et Martial.

Le 20 août suivant, deux jeunes moines, Christophe et Lévigilde, souffrirent aussi le martyre. Christophe était de Cordoue, disciple du prêtre saint Euloge, moine de Saint-Martin de Royan dans les montagnes. Lévigilde était d'Elvire, moine de Saint-Juste et de Saint-Pasteur, dans les mêmes montagnes de Cordoue. Ils vinrent l'un après l'autre se présenter au cadi et faire leur profession de foi; mais ils furent exécutés ensemble, et on enterra à Saint-Zoïle les restes de leurs corps brûlés. Peu de temps après souffrirent deux jeunes hommes d'une famille illustre de Cordoue, nommés Émila et Jérémie, qui enseignaient les lettres dans l'église de Saint-Cyprien : l'un était diacre, l'autre laïque. Comme ils savaient fort bien l'arabe, Émila parla si fort contre Mahomet et lui dit tant d'injures, que tout ce que les autres martyrs avaient dit n'était rien en comparaison. Ils furent exécutés le 15 septembre.

Le lendemain furent martyrisés deux moines, tous deux eunuques, l'un fort âgé, nommé Rogel, natif d'Elvire; l'autre jeune, nommé *Servio-Deo*, qui était venu d'Orient depuis quelques années. Ils se joignirent ensemble, avec promesse de ne se point quitter qu'ils n'eussent obtenu le martyre. Ils entrèrent donc dans la mosquée de Cordoue, au milieu du peuple qui y était assemblé, commencèrent à prêcher l'Évangile et à exhorter les Musulmans à se convertir. Aussitôt il s'éleva un grand bruit, on commença à les frapper de tous côtés, et on les aurait mis en pièces, si le cadi, qui était présent, ne les eût arrachés à la fureur de ce peuple. Car les Musulmans regardent comme un grand crime, qu'un homme qui n'est pas de leur religion entre dans leur mosquée. Les deux moines furent chargés de chaînes et mis en prison, où ils continuèrent de prêcher hardiment, et prédirent la mort prochaine du roi. Pour les punir d'être entrés dans la mosquée et d'y avoir prêché l'Évangile, on les condamna à avoir les pieds et les mains coupés, et ensuite la tête. Ils souffrirent ce supplice avec tant de constance, que les infidèles mêmes en furent touchés. L'Église honore ces six martyrs le jour de leur mort.

Les Musulmans, étonnés de voir tant de Chrétiens courir au martyre, craignirent une révolte et la fin de leur domination. Le roi Abdérame tint conseil, et il fut résolu d'emprisonner les Chrétiens et de faire mourir sur-le-champ quiconque parlerait du prophète avec mépris. Alors les Chrétiens se cachèrent, et plusieurs s'enfuirent la nuit et déguisés, changeant souvent de retraite. Plusieurs aussi, ne voulant ni s'enfuir ni se cacher, renoncèrent à Jésus-Christ et en pervertirent d'autres. Plusieurs, tant prêtres que laïques, qui louaient

auparavant la constance des martyrs, changèrent d'avis et les traitèrent d'indiscrets, alléguant même des autorités de l'Écriture pour soutenir leur sentiment. Ceux qui, dès le commencement, désapprouvaient la conduite des martyrs, se plaignaient alors hautement de saint Euloge et des autres prêtres qui, en les encourageant, avaient attiré cette persécution. Le roi fit assembler à Cordoue les métropolitains des diverses provinces, et on tint un concile pour chercher les moyens d'apaiser les infidèles. Là, en présence des évêques, un greffier qui professait la religion chrétienne, mais qui, étant très-riche, craignait de perdre sa charge, attaqua un jour le saint prêtre Euloge, et s'emporta fort contre lui. Il avait toujours blâmé ces martyrs, et pressait les évêques de prononcer anathème contre ceux qui voudraient les imiter. Enfin le concile fit un décret qui défendait à l'avenir de s'offrir au martyre ; mais en termes allégoriques et ambigus, suivant le style du temps; en sorte qu'il y avait de quoi contenter le roi et le peuple des Musulmans, sans toutefois blâmer les martyrs, quand on pénétrait le sens des paroles. Saint Euloge n'approuvait pas cette dissimulation [1].

La persécution durait encore, et l'évêque de Cordoue était pour la seconde fois en prison, quand le roi Abdérame, étant monté sur une terrasse de son palais et voyant des corps des martyrs encore attachés à des pieux, commanda de les brûler. A l'instant même il perdit la parole, et, étant porté sur un lit, il expira la nuit suivante, avant que les bûchers des martyrs fussent éteints. C'était la même année 852. Il avait régné trente-un ans. Mahomet, son fils aîné, lui succéda, et en régna trente-cinq.

Il n'était pas moins ennemi des Chrétiens; et, dès le premier jour de son règne, il chassa tout ce qu'il y en avait dans le palais, et les priva de leurs charges. Peu de temps après, il leur imposa le tribut et ôta la paye à ceux qui servaient dans ses troupes. Il établit des officiers aussi ennemis des Chrétiens que lui; en sorte que, non-seulement ils ne souffraient pas qu'aucun parlât contre leur prophète, mais ils en obligeaient plusieurs, par la crainte, à embrasser leur religion. Entre ces apostats, on remarque le cateb ou greffier, qui, l'année précédente, s'était déclaré contre saint Euloge et les martyrs. C'était le seul de tous les Chrétiens qui fût demeuré dans le palais, parce qu'il parlait arabe très-élégamment; mais, quelques mois après, il fut chassé comme les autres et privé de sa charge. Ne pouvant souffrir la perte de sa fortune, il se fit Musulman et commença à fréquenter la mosquée bien plus assidûment qu'il n'allait à l'église étant

[1] *Bibl. PP.*, t. 15. *Memor.*, l. 2, c. 12, etc.

Chrétien. Alors on lui rendit sa charge et son logement au palais, pour servir d'exemple et en pervertir d'autres.

Cependant le roi commanda d'abattre toutes les églises bâties de nouveau, et tout ce que l'on avait ajouté aux anciennes depuis la domination des Arabes. Il voulait chasser de son royaume tous les Chrétiens et les Juifs, et n'y souffrir d'autre religion que la sienne; mais les révoltes qui s'élevèrent au commencement de son règne, l'empêchèrent d'exécuter ce dessein, et il eut au contraire la douleur de voir plusieurs Musulmans se faire Chrétiens et mépriser la mort, sans compter ceux que la crainte tenait cachés. Comme la révolte avait diminué ses revenus, il surchargea les Chrétiens pour y suppléer, et de faux frères entreprenaient le recouvrement de ces exactions. Les principaux des Musulmans, voyant les Chrétiens ainsi abattus, leur disaient : Qu'est devenu votre courage et votre ardeur pour le combat? Ceux qui s'empressaient tant à attaquer notre prophète ont été punis comme ils méritaient ; qu'ils y viennent maintenant, si c'est Dieu qui les pousse.

Alors un jeune moine nommé Fandila, aimable et par sa bonne mine et par sa vertu, se présenta le premier au martyre. Il était de la ville d'Acci, aujourd'hui Guadix; et, étant venu étudier à Cordoue, il embrassa la vie monastique et se retira à Tabane, sous la conduite de l'abbé Martin. Après qu'il y eut vécu quelque temps, les moines de Pegna-Mellar le demandèrent à son abbé, et, malgré lui, le firent ordonner prêtre, pour gouverner la double communauté d'hommes et de femmes de ce lieu-là. Étant abbé, il redoubla ses jeûnes, ses veilles et ses prières. Un jour donc, il vint à Cordoue se présenter hardiment au cadi, lui prêcher l'Évangile et lui reprocher les impuretés de sa secte. Le cadi, l'ayant mis en prison et chargé de chaînes, en rendit aussitôt compte au roi, qui entra en grande colère, admirant cette hardiesse et ce mépris de sa puissance. Il ordonna d'arrêter l'évêque de Cordoue; mais il s'était sauvé par la fuite. Le roi avait aussi donné un ordre général de faire périr tous les Chrétiens et de vendre leurs femmes pour les disperser; mais les grands lui firent révoquer cet ordre, lui représentant qu'il n'était pas juste de perdre tant de peuple pour la témérité d'un seul, à laquelle aucun des plus sages et des plus considérables n'avait pris part. Il se contenta donc de faire couper la tête à Fandila, et exposer son corps au delà du fleuve, le 13 juin 853. L'Église en fait mémoire le même jour.

Le lendemain, Anastase, aussi prêtre et moine, souffrit le martyre. Il fut instruit dès l'enfance à Saint-Aciscle de Cordoue; étant diacre, il en quitta les fonctions pour embrasser la vie monastique, et fut enfin ordonné prêtre. S'étant donc présenté aux juges et ayant parlé

contre leur prophète, il fut aussitôt exécuté, et, avec lui, Félix, moine, natif de Complut, mais Africain d'origine. Ils eurent l'un et l'autre la tête tranchée. Le même jour, vers l'heure de none, une religieuse, nommée Digne, du monastère de Tabane, que gouvernait Élisabeth, se présenta au martyre. Peu de temps auparavant, elle crut voir en songe sainte Agathe, qui, tenant des lis et des roses, lui en donnait une et l'appelait à la suivre. Depuis ce jour, elle désirait ardemment le martyre; si bien qu'ayant appris celui d'Anastase et de Félix, elle ne put attendre davantage; mais, ouvrant secrètement sa clôture, elle se rendit en diligence à Cordoue, et demanda hardiment au cadi pourquoi il avait fait mourir ses frères, qui ne soutenaient que la vérité. Elle ajouta sa profession de foi et des anathèmes contre la fausse religion; et le cadi lui fit aussitôt couper la tête et pendre le corps par les pieds avec les deux autres. Ces trois martyrs souffrirent donc en même jour, le 14 juin 853. Le lendemain, Benilde, femme avancée en âge et d'une grande piété, souffrit le même martyre; et l'Église honore ces quatre saints le jour de leur mort. Leurs corps furent brûlés quelques jours après et jetés dans le fleuve.

Colombe, sœur de l'abbé Martin et de l'abbesse Élisabeth, mais beaucoup plus jeune, charmée de la vertu de sa sœur et de Jérémie, son beau-frère, était très-souvent chez eux et conçut un grand désir de se consacrer à Dieu. Sa mère, qui la voulait marier, le trouvait fort mauvais et s'en prenait à sa fille aînée et à son gendre. Colombe refusa plusieurs partis; et enfin, se trouvant libre par la mort de sa mère, elle se retira avec sa sœur au monastère de Tabane, sous la conduite de Martin, son frère. Elle y fut l'exemple de toutes les religieuses, et, pour vaquer plus librement à l'oraison, elle obtint de se renfermer seule dans sa cellule. Mais les Musulmans ayant dispersé la communauté de Tabane, les religieuses furent obligées de se retirer à Cordoue, dans une maison qu'elles avaient près de l'église de Saint-Cyprien. La ferveur de Colombe y croissait de jour en jour; et, poussée par de fréquentes révélations, elle sortit secrètement du monastère, demanda la demeure du cadi, se présenta devant lui, lui déclara sa foi et l'exhorta doucement à se convertir. Le cadi, surpris de sa beauté et de ses discours, la mena au palais et la présenta au conseil, où elle continua de parler si fortement, que, n'espérant pas la faire changer, on la fit exécuter aussitôt devant la porte du palais. Elle fit un présent au bourreau qui devait lui couper la tête, et son corps ne fut point exposé comme les autres; mais on le mit dans un panier, revêtu, comme il était, d'habits de lin, et on le jeta dans le fleuve. C'était le 17 septembre 853. Six jours après, son corps fut trouvé entier *par les soins de* quelques moines, et apporté à saint

Euloge, qui l'enterra honorablement dans l'église de Sainte-Eulalie.

Pompose, religieuse de Pegna-Mellar, suivit l'exemple de sainte Colombe. Ce monastère était dédié à saint Sauveur, et situé au pied d'une roche où des abeilles s'étaient logées, ce qui lui donna ce nom, qui signifie Roche de miel. Sainte Pompose s'y était retirée avec son père et sa mère et toute sa famille, et était parvenue à une grande perfection. Elle apprit le jour même le martyre de sainte Colombe; et, comme elle soupirait depuis longtemps après cette grâce, elle sortit du monastère la nuit suivante, vint à Cordoue, se présenta le matin au cadi, et eut la tête tranchée le 19 septembre. Son corps, jeté dans le fleuve, fut retiré et enterré à Sainte-Eulalie avec celui de sainte Colombe. L'Église honore ces deux saintes, chacune, à leur jour [1].

C'est ainsi que les provocations des Mahométans d'Espagne demeuraient vaines grâce au courage des vierges chrétiennes; courage pieux et calme, comme la grâce qui l'inspire, et comme l'Église de Dieu qui nous le propose pour modèle.

Des provocations semblables en Orient y furent cause que d'autres chrétiens y réfutèrent le mahométisme par de doctes écrits. Nous avons vu, dans le volume précédent, saint Jean Damascène ouvrir la marche. Longtemps on a cru que, depuis le saint docteur de Damas jusqu'à Pierre le Vénérable, depuis le huitième siècle jusqu'au douzième, les chrétiens omirent de défendre la foi catholique contre l'hérésie de Mahomet. On se trompait. L'an 842, l'empereur Michel, fils de Théophile, lui succéda encore enfant sous la tutelle de sa mère sainte Théodora. Le nouvel empereur reçut de la part des Musulmans deux lettres qui calomniaient la foi chrétienne et glorifiaient l'hérésie mahométane. Sur la recommandation de l'empereur ou de sa mère, Nicétas de Byzance, évêque en Paphlagonie, réfuta l'une et l'autre lettre, et écrivit de plus une réfutation suivie en trente chapitres du livre de Mahomet. Le cardinal Maï a publié ces monuments en 1847 (t. IV de sa *Nouvelle Bibliothèque des Pères*). Dans le même tome, se trouve la dispute ou conférence entre un philosophe sarrasin et le moine Euthymius Zygabène, qui vécut sous l'empereur Alexis Comnène, lors de la première croisade. La dispute se termine par la conversion du philosophe au christianisme. Le même volume contient encore un chapitre sur la superstition des Agaréniens par Nicétas Choniate, dont le cardinal a déjà publié d'autres écrits contre le mahométisme, dans son tome IV du *Spicilége romain*. Nicétas de Chone, au-

[1] *Bibl. PP.*, t. 15.

trement Colosses, écrivait du temps de Baudouin, premier empereur latin de Constantinople. Le cardinal signale encore Théodore Aboucara, publié déjà précédemment en Allemagne. Ces deux Nicétas, avec Euthymius Zygabène, venant à la suite de saint Jean de Damas et donnant la main à Pierre le Vénérable, présentent une phalange non interrompue de vaillants défenseurs de la foi chrétienne contre l'impiété de Mahomet. Il y a plus. Dans les bibliothèques de Rome, il a trouvé en manuscrit au moins seize réfutations arabes de l'Alcoran, par des auteurs chrétiens.

Il paraîtrait que ces réfutations arabes, encore inédites, ont déjà été vues et utilisées en partie par un savant religieux italien, Louis Marracci, né à Lucques en 1612 et mort à Rome en 1700.

Entré dans la congrégation des clercs réguliers de la Mère de Dieu, il s'y distingua par ses lumières, sa connaissance des langues orientales, et son zèle pour la pureté de la foi. Le pape Alexandre VII le nomma professeur d'arabe au collége de la Sapience. En 1698 parut à Padoue son grand ouvrage sur le mahométisme, 2 volumes in-folio. Le premier contient un ensemble de documents préliminaires à la réfutation de l'Alcoran : Vie de Mahomet, tirée des auteurs arabes les plus estimés; discussion des endroits de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que de ceux de la tradition, desquels les Musulmans abusent pour accréditer leur hérésie; discussion de miracles qu'ils allèguent; vérité des principaux dogmes chrétiens et impiété des dogmes mahométans; sainteté de la morale chrétienne, immoralité de celle de Mahomet. Exposé des principales erreurs, fables et mensonges de l'Alcoran. Le second tome contient le texte arabe du livre de Mahomet, imprimé au séminaire de Padoue, avec les caractères que fit graver à ses frais le bienheureux cardinal Barbadigo, évêque de cette ville. Le texte est accompagné d'une version latine, la version de notes critiques et grammaticales fort estimées, enfin d'une réfutation spéciale des erreurs et bévues qui se trouvent dans chaque chapitre. Avec cet ensemble de travaux depuis saint Jean Damascène jusqu'à Louis Marracci, il sera facile aux hommes de zèle et de science, dans les séminaires et les universités catholiques, de travailler de concert à insinuer la vérité parmi les Turcs et les Arabes, mieux disposés qu'autrefois à y prêter l'oreille.

Depuis que Dieu a créé les anges et les hommes avec le libre arbitre, il y a lutte entre le bien et le mal, entre la vérité et le mensonge, lutte à la suite de laquelle Dieu récompense le bien et punit le mal. Dieu procède au grand jour. Il se manifeste à nos premiers parents dans *le paradis terrestre, il* leur parle, il leur donne ses com-

mandements, il met devant eux la vie et la mort. L'ange déchu, l'esprit de malice, s'enveloppe de ténèbres, use d'artifice et de mensonge. Il prend la forme de serpent pour tromper notre première mère. Nos deux ancêtres devenus coupables, Dieu les interroge, il écoute leurs réponses, il leur impose leur pénitence, et leur annonce un rédempteur, qui naîtrait de la femme, et qui devait être lui-même. L'esprit de malice porte Caïn au premier meurtre envers Abel, le premier juste, et se montre ainsi menteur et homicide dès le commencement. A mesure que les hommes se multiplient, Dieu suscite des patriarches qui prêchent la justice et la pénitence. Noé est le dixième. Aux hommes impénitents il annonce la punition du déluge et fait bâtir une arche pour sauver un petit nombre. Ces menaces, cette construction de l'arche durent bien des années. Enfin, hormis Noé et sa famille, Dieu frappe de mort tous les hommes, mais il sauve les âmes du grand nombre qui s'étaient convertis au moment du déluge même.

L'histoire de la création de l'homme, de sa chute, de son premier jugement, de sa rédemption future; l'histoire de Caïn et de son châtiment; la punition du genre humain par le déluge, témoignaient assez à tous les siècles que Dieu est bon, l'auteur du bien et non pas du mal, mais qu'il est juste et miséricordieux, et que c'est lui seul qu'il faut adorer et aimer de tout son cœur. Avec le temps, l'esprit de malice qui avait trompé notre première mère, trompe également plusieurs de nos autres ancêtres, en leur faisant adorer à côté de Dieu, ou même à la place de Dieu, diverses créatures, principalement l'esprit de ténèbres lui-même, appelé pour cela le prince de ce monde et le dieu de ce siècle. Au milieu de cette séduction, Dieu ne se laisse pas sans témoin ni sans témoignage. Melchisédech, roi de Salem, est prêtre du Très-Haut. Dieu appelle Abraham du milieu de l'idolâtrie même pour en faire le père d'une multitude de nations, et bénir dans un de sa race tous les peuples de la terre. Il se manifeste plus d'une fois à Abraham, à Isaac et à Jacob; il leur révèle l'avenir de leur postérité. Il les glorifie comme ses serviteurs et ses amis, devant les peuples et les rois, et en Chaldée, et en Mésopotamie, et en Palestine, et en Égypte. Un fils de Jacob est le sauveur de l'Égypte et du monde.

Et lorsque la postérité de Jacob doit être transformée en ce peuple unique, qui, après trente-trois siècles de vicissitudes et de révolutions, subsiste encore sous nos yeux dans toutes les contrées de l'univers, Dieu envoie Moïse en Égypte, il l'y envoie avec de pleins pouvoirs que Moïse déploie devant tous les enfants d'Israël, devant le roi et le peuple de l'Égypte, en opérant des prodiges formidables,

sur la terre, dans les airs, sur les hommes, sur les animaux, sur la mer entr'ouverte qui engloutit l'armée des Égyptiens; prodiges qui durent des heures, des jours, des semaines, des années, comme la manne du désert. Dieu donne sa loi à Moïse, en plein jour, du haut d'une montagne, au milieu du tonnerre et des éclairs, en présence de six cent mille témoins, sans compter les enfants au-dessous de vingt ans, les femmes et les étrangers. Il la donne de plus gravée sur une table de pierre. L'ensemble et le développement de cette loi, la Bible, annonce d'avance tout ce qui doit arriver, principalement la venue du Messie, l'époque, la tribu, la famille, la ville où il doit naître, l'Évangile qu'il doit prêcher, l'Église qu'il doit fonder, la mort qu'il doit subir sur la croix, la dispersion finale du peuple juif.

Jésus-Christ, annoncé par Moïse et les prophètes, naît à Bethléem. Les anges annoncent sa naissance aux bergers, une étoile l'annonce aux mages, le roi Hérode à tout l'univers par le massacre des innocents. Jean-Baptiste, qui est plus qu'un prophète, le montre du doigt comme l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde. Quand il l'a baptisé dans le Jourdain, en présence de tout le peuple, les cieux se sont ouverts, l'Esprit de Dieu est descendu sur Jésus en forme de colombe, une voix a retenti du ciel : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances. Et Jean rendit témoignage que c'est là le Fils de Dieu. Et Jésus annonça le royaume de Dieu publiquement, dans la Galilée, dans la Judée, à Jérusalem, au delà du Jourdain, dans les synagogues, sur les montagnes, dans la plaine, sur le bord de la mer, dans les déserts. Et lorsque Jean, emprisonné par Hérode, envoie deux de ses disciples demander à Jésus : Êtes-vous celui qui doit venir, ou attendrons-nous un autre? Jésus leur répond : Allez raconter à Jean ce que vous avez vu et entendu : Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, on annonce aux pauvres la bonne nouvelle, et bienheureux est qui n'aura pas été scandalisé à mon sujet. Aussi Jésus dit-il aux ennemis qui cherchaient sa mort : J'ai parlé publiquement au monde; j'ai toujours enseigné dans la synagogue, dans le temple, où tous les Juifs se réunissent; et je n'ai rien dit en cachette. Pourquoi m'interroger? Interrogez ceux qui m'ont entendu parler. Ils savent ce que je leur ai dit. Jésus fait donc tout au grand jour. Et s'il subit la mort, et la mort de la croix annoncée par les prophètes, c'est en présence de tout le monde, qui en est témoin, qui le regarde expirer entre deux larrons. Et de cette mort, il y a encore deux témoins vivants, le peuple juif et le peuple chrétien : le peuple juif qui depuis dix-huit siècles confesse l'avoir crucifié et qui le prouve *par son état de* désolation; le peuple chré-

tien, dont le premier pape, les premiers évêques, les premiers prêtres, les premiers fidèles, étaient au Calvaire, avec Marie, la mère de Jésus duquel ils ont vu le crucifiement et la mort, qu'ils ont descendu de la croix et enseveli de leurs mains, crucifiement, mort et sépulture dont ils font mention, non-seulement tous les ans, mais tous les jours, mais à toutes les heures, au commencement et à la fin de leurs principales actions, chaque fois qu'ils font le signe de la croix.

Voilà comment, et la loi qu'il donne à Moïse, et la vie et la mort de Jésus-Christ, et l'Église catholique qui est née de là, le Dieu vrai et bon fait tout au grand jour, à la vue de l'univers entier, en présence de témoins toujours vivants. Voilà le christianisme catholique. Telle est l'histoire vivante du genre humain.

Et à l'ensemble de l'Ancien et du Nouveau Testament, promulgué de Dieu avec tant d'éclat, les Mahométans eux-mêmes rendent hommage et témoignage. Les Mahométans eux-mêmes, à commencer par Mahomet, reconnaissent l'Ancien et le Nouveau Testament, comme des livres divins : non-seulement les cinq livres de Moïse, mais les Psaumes de David, mais Job et tous les prophètes; non-seulement l'Évangile, mais les Actes et les Épîtres des apôtres, avec l'Apocalypse de saint Jean. Les chrétiens ont ainsi pour eux et le témoignage des Juifs, et le témoignage des Mahométans.

Mais les Mahométans prétendent que leur livre à eux, leur Alcoran, leur a aussi été donné de Dieu, et qu'il doit même l'emporter sur la loi de Moïse et sur l'Évangile comme étant le dernier et le plus parfait. — Si c'est le même Dieu qui a donné la loi de Moïse, l'Évangile et l'Alcoran, il aura sans doute promulgué cet Alcoran avec plus de solennité encore que l'Évangile et la loi de Moïse? devant plus de témoins que celle-ci en Égypte et sur la montagne de Sinaï? devant plus de témoins que l'Évangile en Judée, sur la montagne de Sion, où il y avait des Parthes, des Mèdes, des Élamites; des habitants de la Mésopotamie, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie proconsulaire, de la Phrygie, de la Pamphylie, de l'Égypte, de la Libye Cyrénaïque ; des Crétois, des Arabes et des Romains. La promulgation de l'Alcoran se sera donc faite avec un appareil plus formidable que tout cela? avec un appareil approchant de celui du jugement dernier, où tous les hommes verront le juge.

Que disent à cet égard Mahomet et les Mahométans? Ils disent que l'Alcoran est descendu du ciel, non devant une multitude de témoins, non pas en public, non pas même en plein jour, mais pendant la nuit. Voilà ce que disent tous les Mahométans. Cela ne permet-il pas *de soupçonner* que le prétendu Dieu qui a donné l'Alcoran, n'est pas

le même Dieu qui a promulgué sa loi sur le Sinaï, le même Dieu qui a promulgué son Évangile sur la montagne de Sion, devant des témoins innombrables, mais que c'est plutôt un dieu qui aime la nuit, celui que l'Évangile appelle le prince des ténèbres, le dieu de ce siècle?

Mais bornons-nous en ce moment à la première descente de l'Alcoran. Il est donc descendu, non pas le jour, mais la nuit. Au moins y a-t-il eu deux ou trois témoins qui l'ont vu et touché? Comme quand Jésus s'est montré dans sa gloire au Thabor, il y avait deux témoins de l'ancienne loi, Moïse et Élie, et trois de la nouvelle, Pierre, Jacques et Jean. Que répondent les Mahométans à cela? Ils disent tous qu'il n'y a pas eu trois témoins, qu'il n'y en a pas eu deux, qu'il n'y en a pas même eu un. Ils disent tous que l'Alcoran est descendu la nuit auprès de Mahomet qui dormait, et qu'il est remonté au ciel pendant que Mahomet dormait. Voilà ce que les Mahométans répondaient à saint Jean Damascène, voilà ce qu'ils continuent de dire encore aujourd'hui, sans plus alléguer de témoins et de preuves.

Car, puisque Mahomet dormait, il n'a donc pas vu, il n'a donc pas senti venir l'Alcoran, il ne l'a donc ni vu ni senti s'en aller. Comment alors cet homme qui déclare n'avoir rien vu ni senti, puisqu'il dormait, qui par conséquent n'a aucune qualité de témoin, comment a-t-il pu dire que l'Alcoran est venu et reparti pendant qu'il dormait? N'est-ce pas là un conte? O vous qui croyez à ce conte, votre propre loi vous condamne. Ne vous ordonne-t-elle pas, et à plusieurs reprises, de ne rien faire de grave et de sérieux sans la présence de deux ou trois témoins : comme de prendre et de répudier une femme, d'acheter un esclave, d'acheter ou de vendre un pré, un champ, que dis-je? un chétif animal, un âne? — Et voilà que vous contractez la chose du monde la plus grave, sans aucun témoin? Et voilà que, sans aucun témoin ni témoignage vous contractez une religion nouvelle, en opposition avec la loi que le Dieu du ciel et de la terre a donnée par Moïse aux enfants d'Israël sur le mont Sinaï, en présence de deux ou trois millions d'hommes; en opposition à l'Évangile que le même Dieu a promulgué et autorisé par une infinité de miracles et en Palestine et en tout l'univers? Sérieusement, pouvez-vous croire que ce soit le même Dieu, le Dieu véritable de Moïse et de l'Évangile, qui vous ait apporté cette religion nouvelle et contradictoire, qui vous l'ait apportée non pas le jour, mais la nuit, et apportée sans aucun témoin? car, encore un coup, Mahomet, qui dormait, n'en est pas un. N'est-il pas naturel de conclure que ce *législateur de nuit*, qui se glisse dans l'ombre

comme un voleur, n'est pas le Dieu de la lumière et de la vérité, mais l'esprit de ténèbres et de mensonge, que l'Écriture sainte appelle Satan, le prince de ce monde, le dieu de ce siècle ? Ne s'est-il pas démasqué lui-même, quand il déclare dans son Alcoran que c'est lui qui alluma dans le cœur de Mahomet sa passion adultère et incestueuse pour la femme de son fils adoptif ? N'est-ce pas là se proclamer le vieux serpent par qui le péché est entré dans ce monde, et qui, après avoir séduit notre première mère, cherche encore à corrompre ses enfants, en leur inspirant l'impureté, l'inceste, le meurtre ? Et alors les plus conséquents d'entre vous, les sonnites ou orthodoxes et d'autres, n'ont-ils pas raison de conclure que votre dieu, l'auteur de votre Alcoran, est l'auteur du péché, et que l'homme est sans libre arbitre [1] ? Et lorsque votre dieu, dans son Alcoran, au lieu de jurer par un plus grand que soi comme font les hommes, ou par lui-même, comme fait le Dieu d'Abraham, jure par les choses les plus viles, par un chien, par une plume, par une olive, par une figue, peut-on ne pas reconnaître cet esprit qui cherche à se moquer de Dieu et des hommes [2] ? Et voilà cette religion de ténèbres, que vous contractez sans preuves ni témoins ! Et parce que les Chrétiens ne veulent pas suivre votre exemple, vous leur déclarez la guerre, vous les pillez, vous les tuez, vous les réduisez en servitude, depuis bientôt douze cents ans. Et vous ne finirez point par ouvrir les yeux, même lorsque les Chrétiens finissent par vous rendre le bien pour le mal, par vous conserver votre empire, pourvu qu'il ne soit plus antichrétien ?

Pendant que la loi se conservait ainsi dans le midi de l'Europe sous l'oppression des Musulmans, elle continuait à germer dans le Nord, malgré les incursions des Barbares. L'apôtre des pays septentrionaux, saint Anscaire, chassé de Hambourg par l'incursion des Normands dès l'année 845, ne laissait pas d'exercer sa mission en Saxe. Il tirait sa subsistance du monastère de Turholt en Belgique, que Louis le Débonnaire lui avait donné à cette fin. Mais le roi Charles le Chauve, dans les États duquel se trouva ce monastère après le partage des royaumes, le donna à un seigneur nommé Ragenaire ; ce qui réduisit saint Anscaire à une extrême pauvreté. Les moines de l'ancienne Corbie, qui l'avaient suivi, retournèrent à leur monastère, et plusieurs l'abandonnèrent ; mais, avec le peu de disciples qui lui restaient, il ne laissa pas de continuer ses fonctions. Le roi Louis le Germanique, dans le royaume duquel il travaillait, touché de ses besoins,

[1] Marracci. *Prodromi* 3ᵉ pars, p. 88. — [2] Nicetas Byzantinus. Maii *Patrum Nova Bibliotheca*, t. 4, c. 38, p. 384 sqq.

chercha à le faire subsister; et, ne voyant dans le pays aucun monastère qui pût lui convenir, il résolut de lui donner l'évêché de Brême, qui était voisin et alors vacant par la mort de Leuderic, troisième évêque de ce siége, décédé l'an 849. Comme saint Anscaire faisait difficulté de l'accepter, craignant qu'on ne l'accusât de cupidité, le roi proposa l'affaire dans une assemblée nationale, et demanda aux évêques s'il pouvait la faire suivant les canons. Ils répondirent que oui, et le prouvèrent par plusieurs exemples. Ainsi, attendu que le diocèse de Hambourg, pour lequel Anscaire avait été ordonné, était très-petit, n'ayant que quatre églises baptismales, et qu'il était fort exposé aux incursions des Barbares, ils décidèrent que l'on y pouvait joindre celui de Brême. Mais pour ôter tout sujet de plainte à Valdegaire, évêque de Werden, qui était voisin, et dont on avait pris la partie du diocèse qui était au delà de l'Elbe, on résolut de remettre les deux évêchés de Brême et de Werden comme ils étaient au temps de Louis le Débonnaire. A ces conditions, saint Anscaire reçut l'évêché de Brême, uni à celui de Hambourg, la même année 849, neuvième du roi Louis.

Depuis, la chose étant mieux examinée dans un nouveau concile, on trouva de l'inconvénient à ce que le siége pour lequel il avait été ordonné, et dont l'érection avait été confirmée par le Pape, fût dans un autre diocèse; car Hambourg se trouvait au delà de l'Elbe, et, par conséquent, dans la partie rendue à l'évêque de Werden. On résolut donc que saint Anscaire reprendrait cette partie, en donnant un équivalent, et l'évêque de Werden y consentit. Mais on ne put avoir le consentement du métropolitain, qui était l'archevêque de Cologne, parce que ce siége était vacant et le fut environ dix ans.

Cependant l'église de Suède était demeurée sans prêtre, depuis que l'évêque Gauzbert, autrement nommé Simon, en avait été chassé. Au bout de sept ans, c'est-à-dire vers l'an 852, saint Anscaire y envoya un prêtre anachorète, nommé Ardgaire, pour consoler ce qui restait de Chrétiens, principalement un saint homme, nommé Hérigaire, qui avait soutenu cette église pendant qu'elle manquait de prêtre, et avait beaucoup souffert de la part des infidèles; mais Dieu le soutenait par des miracles. Un jour, tenant leur assemblée en pleine campagne, ils louaient leurs dieux, dont ils prétendaient avoir reçu de grandes faveurs, et reprochaient à Hérigaire qu'il était seul engagé dans une vaine créance. Alors il leur dit : Éprouvons par des miracles qui est le plus puissant, vos dieux ou le mien. Il va pleuvoir, comme vous voyez; priez vos dieux qu'il ne tombe point de pluie sur vous, et je demanderai la même grâce à mon Seigneur Jésus-Christ. Ils s'assirent tous d'un côté, et lui avec un valet de

l'autre : ils furent tellement trempés par la pluie, qu'il semblait qu'on les eût jetés tout vêtus dans la rivière ; mais il ne tomba pas une goutte de pluie sur lui, ni sur son valet ; ainsi les païens demeurèrent confus. Il lui vint un mal de jambe qui l'empêchait de marcher. Plusieurs le venaient voir : les uns lui conseillaient de sacrifier aux dieux, pour obtenir sa guérison ; les autres lui disaient qu'il n'avait pas de santé, parce qu'il n'avait pas de dieu. Ne pouvant plus supporter leurs reproches, il se fit porter à son église, et dit devant tous les assistants : Jésus-Christ, mon Seigneur, rendez-moi tout à l'heure la santé, afin que ces pauvres gens connaissent que vous êtes le seul Dieu, et qu'ils se convertissent à vous ! Aussitôt il fut si parfaitement guéri, qu'il sortit de l'église sans secours.

Un roi de Suénones ou Suédois, chassé de son royaume, était venu assiéger Birca avec le secours des Danois ; ils étaient prêts à prendre la ville et à la piller. Les habitants, riches marchands pour la plupart, n'étant pas en état de se défendre, avaient recours à leurs dieux. Hérigaire, qui était gouverneur de la ville, leur dit en colère : Jusqu'à quand voulez-vous servir les démons et vous ruiner par de vaines superstitions ? Vous avez fait de grandes offrandes à vos dieux et leur en avez promis encore de plus grandes ; de quoi vous ont-elles servi ? Les habitants remirent leur salut entre ses mains, et, par son conseil, ils vouèrent à Jésus-Christ un jeûne et des aumônes. Cependant le roi qui les assiégeait dit à ses Danois : Il y a là dedans plusieurs dieux et une église autrefois dédiée à Jésus-Christ, qui est le plus puissant de tous. Cherchons par le sort, si c'est la volonté divine que vous preniez cette ville. Ils ne purent le refuser, car c'était leur coutume ; et ils trouvèrent que leur entreprise ne pouvait réussir. Ainsi ils se retirèrent, et Birca fut délivrée. Hérigaire profita de ce succès pour exhorter les habitants à se convertir, et pour prêcher hardiment la foi partout où il se rencontrait. Il persévéra jusqu'à la fin ; étant tombé malade, il fut assisté à la mort par le prêtre Ardgaire, qui lui donna le viatique.

Il le donna aussi à une sainte femme nommée Fridburge, l'un des principaux ornements de cette église naissante. Elle résista avec une fermeté inébranlable à toutes les attaques des infidèles, disant : Si l'on doit garder la foi aux hommes, combien plus doit-on la garder à Dieu ! Mon Seigneur Jésus-Christ est tout-puissant ; il peut, si je lui suis fidèle, me donner tout ce qui me sera nécessaire. Comme elle était âgée et qu'il n'y avait plus de prêtres en Suède, se croyant proche de la mort, elle recommanda à sa fille un peu de vin qu'elle avait fait réserver, et lui ordonna de lui en mettre dans la bouche *quand elle la verrait* près de sa fin, parce qu'elle n'avait pas le sacri-

fice qu'elle savait être le viatique des Chrétiens. Ce vin se garda environ trois ans; et l'on voit, par cet exemple, que le viatique se donnait encore sous l'espèce du vin. Le prêtre Ardgaire arriva dans l'intervalle et assista cette sainte femme à la mort. Comme Fridburge était riche et charitable, elle ordonna à sa fille de distribuer, après sa mort, tous ses biens aux pauvres. Et parce que, lui dit-elle, nous avons peu de pauvres ici, vendez tout et portez l'argent à Dorstat, où il y a plusieurs églises et des pauvres en grand nombre. La fille exécuta cet ordre fidèlement, et trouva à Dorstat des femmes pieuses qui l'instruisirent du meilleur emploi de ses aumônes. Un jour, étant revenue à son logis, elle mit à part le sac où elle avait porté son argent, et qui était vide; mais quelque temps après, elle le trouva plein; et, ayant appelé ces pieuses femmes, elle compta l'argent avec elles et en trouva autant qu'elle en avait apporté, excepté quatre deniers qu'elle avait employés pour avoir un peu de vin dans un moment de fatigue. Elle rapporta ce miracle aux prêtres les plus estimés, qui lui dirent : C'est le fruit de votre obéissance et de votre fidélité; croyez fermement que votre mère est sauvée et ne craignez point de donner aussi votre bien à Jésus-Christ.

Ces miracles sont dignes de foi, s'il y en eut jamais, étant rapportés, dans la *Vie de saint Anscaire*, par saint Rembert, son disciple et son successeur; et s'il est permis de dire que Dieu ait jamais dû quelquefois faire des miracles, c'est sans doute pour les églises naissantes. Au reste, il semblait que le prêtre Ardgaire ne fût allé en Suède que pour assister à la mort de ces deux saintes personnes; car, après celle d'Hérigaire, il retourna à sa chère solitude, et cette église demeura encore sans prêtre.

Mais saint Anscaire travaillait à introduire la foi dans le Danemark. Horic ou Éric y régnait alors seul, et il était fils de Godefroi, tué l'an 810. Anscaire le visitait souvent et s'appliquait à gagner son amitié par ses présents et par toutes sortes de services, afin d'obtenir la permission de prêcher dans son royaume. Quelquefois le roi Louis de Germanie l'envoyait en ambassade vers Horic, soit pour traiter de la paix, soit pour d'autres affaires, dont il s'acquittait avec beaucoup de capacité et de fidélité. Le roi Horic, connaissant par là sa probité, commença à le respecter et à l'aimer, à vivre familièrement avec lui et à lui donner entrée dans ses conseils les plus secrets. Il voulait toujours l'avoir pour garant des traités qu'il faisait avec les Saxons, disant qu'il ne tenait rien de si sûr que sa parole.

Saint Anscaire profita donc de cette amitié du roi pour l'exhorter à se faire Chrétien. Il écoutait volontiers ce que l'évêque lui rapportait de l'Écriture sainte, et demeurait d'accord que cette doctrine était

bonne et salutaire. Enfin, le saint évêque lui demanda permission de bâtir une église dans son royaume, et d'y établir un prêtre qui prêchât la parole de Dieu et administrât le baptême à tous ceux qui le désiraient. Le roi l'accorda avec plaisir, permit de bâtir une église à Slesvic, qui était dès lors un port très-fréquenté par les marchands. Le saint évêque l'exécuta aussitôt et y mit un prêtre qui travailla avec grand fruit; car il y avait déjà en ce lieu-là plusieurs Chrétiens, même des principaux de la ville, qui avaient été baptisés à Dorstat ou à Hambourg; et ils étaient ravis d'avoir chez eux le libre exercice de leur religion. Plusieurs infidèles de l'un et de l'autre sexe se convertissaient à leur exemple; la joie était grande et l'intérêt même temporel s'y rencontrait; car, à cette occasion, les marchands de Dorstat et de Hambourg, voyant la sûreté établie, venaient plus volontiers à Slesvic. Mais la plupart de ces nouveaux Chrétiens se contentaient de recevoir le signe de la croix et d'être catéchumènes, pour entrer dans l'Église et assister aux divins offices; ils différaient le baptême jusqu'à la fin de leur vie, croyant plus avantageux d'en sortir entièrement purifiés. Plusieurs malades, ayant inutilement sacrifié à leurs idoles pour recouvrer la santé, promettaient de se faire Chrétiens, appelaient le prêtre, recevaient le baptême et guérissaient aussitôt. Ainsi se convertit une grande multitude de Danois.

Cependant saint Anscaire, affligé de ce que la Suède était encore une fois sans prêtre, depuis la retraite d'Ardgaire, pria le roi Horic de lui aider à rentrer dans ce pays. Il en parla aussi à l'évêque Gauzbert, qu'il y avait autrefois envoyé, craignant que la foi qui avait commencé à s'y établir ne pérît par leur négligence. Gauzbert dit que, pour lui, en ayant été une fois chassé, il craignait que sa présence n'irritât de nouveau les infidèles. Il vaut mieux, ajouta-t-il, que vous y retourniez vous-même, vous qui, ayant été chargé le premier de cette mission, y avez été très-bien reçu; j'enverrai avec vous mon neveu, qui demeurera pour y faire les fonctions de prêtre, s'il y a lieu d'y prêcher. Cette résolution prise, ils allèrent demander la permission au roi Louis le Germanique, qui l'accorda volontiers, et donna la commission à l'évêque Anscaire d'aller en Suède comme son ambassadeur.

Horic, roi de Danemark, en envoya un de son côté, pour l'accompagner et dire au roi de Suède Olef ou Olave, qu'il connaissait parfaitement le serviteur de Dieu que le roi Louis lui envoyait, et qu'il n'avait jamais vu un si parfait homme de bien, ni trouvé en personne tant de bonne foi. C'est pourquoi, ajoutait-il, je lui ai permis dans mon royaume tout ce qu'il a voulu, pour y établir la religion chré-

tienne; et je vous prie d'en user de même, car il ne cherche qu'à faire du bien. Après vingt jours de navigation, saint Anscaire arriva à Birca, où il trouva le roi et le peuple fort troublés; car il était venu un homme qui disait avoir assisté à l'assemblée des dieux que l'on croyait maîtres du pays. Il prétendait que ces dieux l'avaient envoyé dire au roi et au peuple : Nous vous avons longtemps été favorables, et nous avons donné l'abondance et la prospérité dans la terre que vous habitez. De votre part, vous vous êtes bien acquittés des sacrifices et des vœux que vous nous deviez, et votre service nous a été agréable. A présent, vous manquez aux sacrifices ordinaires et faites moins de vœux; et ce qui nous déplaît davantage, vous voulez introduire un Dieu étranger. Gardez-vous de recevoir ce culte contraire au nôtre, si vous voulez que nous vous soyons propices. Que si vous voulez quelque dieu nouveau, nous recevrons volontiers en notre compagnie Éric, jadis votre roi. Les Suédois, touchés de cet avertissement de leurs dieux, dressèrent un temple en l'honneur de ce roi Éric, et lui offrirent des vœux et des sacrifices.

Le saint évêque, étant arrivé, demanda à ses anciens amis comment il pourrait faire au roi sa proposition. Tous répondirent qu'il ne pouvait rien espérer pour ce voyage, et que s'il avait quelque chose à donner, il l'employât à racheter sa vie. Il leur dit que si Dieu en avait ainsi disposé, il était prêt à souffrir les tourments et la mort. Enfin, par leur conseil, il invita le roi à venir chez lui, lui donna à manger, lui fit des présents et lui expliqua le sujet de son ambassade. Le roi, très-content de la réception de l'évêque, lui dit : Je consentirais volontiers à ce que vous désirez; mais je ne puis rien accorder que je n'aie consulté nos dieux par le sort, et que je ne sache la volonté du peuple, qui est plus maître que moi des affaires publiques. Envoyez quelqu'un de votre part à la prochaine assemblée, je parlerai pour vous et vous ferai savoir la résolution. Après cette réponse, l'évêque recommanda l'affaire à Dieu par des jeûnes et des prières; et Dieu lui fit connaître intérieurement que le succès en serait heureux.

Le roi Olef assembla d'abord les seigneurs, et leur expliqua la proposition de l'évêque. Ils dirent qu'il fallait consulter les dieux, sortirent en campagne, suivant la coutume, jetèrent le sort, et trouvèrent que c'était la volonté divine, que la religion chrétienne s'établît chez eux. Aussitôt un des seigneurs, ami de l'évêque, alla lui porter cette bonne nouvelle. Le jour de l'assemblée générale étant venu, elle se tint à Birca; et le roi, suivant la coutume, fit publier par un héraut le sujet de l'ambassade. Il se fit un grand murmure parmi le peuple, partagé en divers sentiments. Mais un vieillard se leva et dit : Roi et *peuple, écoutez-moi. Nous* connaissons déjà le service

de ce Dieu, et qu'il est d'un grand secours à ceux qui l'invoquent : plusieurs d'entre nous l'ont éprouvé dans les périls de mer et en d'autres occasions ; pourquoi donc le rejetons-nous ? Autrefois, quelques-uns allaient à Dorstat embrasser cette religion, dont ils connaissaient l'utilité : maintenant ce voyage est dangereux, à cause des pirates ; pourquoi ne recevons-nous pas ce bien, que l'on vient nous offrir chez nous ? Le peuple, persuadé par ce discours, consentit unanimement à l'établissement des prêtres et de la religion chrétienne. Le roi en donna aussitôt avis à l'évêque, ajoutant toutefois qu'il ne pouvait encore lui accorder une entière permission, jusqu'à ce qu'il eût le consentement d'une assemblée qui devait se tenir dans une autre partie du royaume ; mais elle fut aussi favorable que la première.

Alors le roi appela l'évêque, et ordonna que l'on bâtirait des églises, que l'on recevrait des prêtres, et quiconque voudrait, pourrait librement se faire Chrétien. Saint Anscaire recommanda au roi le prêtre Érimbert, qui était le neveu de l'évêque Gauzbert. Le roi lui donna une place à Birca pour bâtir une église, et promit de protéger en tout la religion chrétienne. Ainsi saint Anscaire, ayant heureusement accompli son dessein, retourna en Saxe. Quelque temps après, le roi Olef attaqua les Cores, peuple autrefois sujet aux Suédois, et dont le pays est la Courlande. Il assiégea une de leurs villes, où ses troupes trouvèrent un grand péril ; et, ayant jeté le sort, aucun de leurs dieux ne leur promettait du secours. En cette extrémité, quelques marchands, se souvenant des instructions de saint Anscaire, exhortèrent les Suédois à invoquer le Dieu des Chrétiens. Ayant jeté le sort, et trouvé que Jésus-Christ devait les secourir, ils reprirent cœur et marchèrent au combat. Mais les Courlandais, sans les attendre, rendirent la ville à des conditions plus avantageuses que les assiégeants ne demandaient.

Après cette victoire, les Suédois demandèrent quel vœu ils devaient faire à Jésus-Christ. Les marchands leur conseillèrent de lui promettre des jeûnes et des aumônes, savoir : qu'à leur retour, après être demeurés sept jours chez eux, ils s'abstiendraient de chair pendant les sept jours suivants ; et qu'après quarante autres jours, ils feraient la même abstinence quarante jours durant. Ils l'observèrent de bon cœur, et commencèrent à assister toute espèce de pauvres, ayant su que c'était une chose agréable à Jésus-Christ. Et depuis ce temps, le prêtre Érimbert exerça librement ses fonctions, et la religion chrétienne fit de grands progrès en Suède.

Mais en Danemark il y eut une grande révolution ; car les Normands, qui en étaient sortis et avaient ravagé la France pendant

vingt années de suite, se rassemblèrent et retournèrent en leur pays. Là il s'éleva une querelle entre le roi Horic et son neveu Guturm, qu'il avait chassé de son royaume, et qui avait jusque-là vécu en pirate. Ils en vinrent aux mains ; et le carnage fut si grand, qu'il périt un peuple innombrable, Dieu vengeant ainsi la mort de tant de Chrétiens que les Normands avaient égorgés. Le roi Horic fut tué ; et, de la race de Godefroi, son père, il ne resta qu'un enfant, aussi nommé Horic, qui fut reconnu pour roi. Mais les seigneurs qui l'environnaient, et qui n'étaient guère connus de saint Anscaire, conseillèrent à ce jeune prince d'abolir le christianisme, disant que le désastre qui venait de leur arriver était un effet de la colère des dieux, pour avoir reçu le culte d'un Dieu inconnu. Le plus ennemi du christianisme était le gouverneur de Slesvic, nommé Hovy, qui fit fermer l'église et défendit l'exercice de la vraie religion : ce qui obligea le prêtre qui y résidait à se retirer.

Saint Anscaire, pénétré de douleur, ne savait à qui s'adresser, n'ayant auprès du nouveau roi aucun de ceux dont il avait gagné l'amitié par ses libéralités. Abandonné des hommes, il eut recours à Dieu, suivant sa coutume, et ce ne fut pas en vain. Comme il se disposait à aller trouver le roi, ce prince, ayant chassé et disgracié le gouverneur de Slesvic, pria de lui-même le saint évêque de renvoyer le prêtre à son église, disant qu'il ne voulait pas moins mériter la protection de Jésus-Christ et l'amitié de l'évêque que le roi, son prédécesseur. Saint Anscaire alla trouver le roi ; il lui fut présenté par le comte Burchard, parent de l'un et de l'autre prince. Le jeune Horic reçut très-bien le saint évêque ; renouvela toutes les anciennes concessions et accorda même aux Chrétiens d'avoir une cloche pour leur église, ce qui, auparavant, paraissait abominable aux païens. Il permit aussi de bâtir une autre église dans la ville de Ripa, et d'y établir un prêtre.

Cependant l'évêque Gauzbert envoya en Suède un prêtre nommé Anfrid, Danois de naissance, et élevé dans le service de Dieu par Ebbon, autrefois archevêque de Reims. A son arrivée, le prêtre Érimbert en revint. Anfrid y demeura plus de trois ans, chéri de tout le monde ; mais ayant appris la mort de l'évêque Gauzbert, il quitta le pays, et mourut lui-même quelque temps après. Saint Anscaire, ne voulant pas laisser périr l'église de Suède, y envoya un prêtre, nommé Ragimbert, qui fut pillé en chemin par des pirates danois, et mourut. Le saint évêque, sans se rebuter, ordonna exprès pour cette mission un autre prêtre, nommé Rimbert, Danois de nation. Ce dernier fut bien reçu par le roi et par le peuple, et exerçait encore ses fonctions en toute liberté quand le successeur de saint Anscaire écri-

vait sa vie. Le saint évêque recommandait à tous ces prêtres, qu'il envoyait chez les païens, de ne demander rien à personne, mais de travailler de leurs mains, à l'exemple de l'apôtre saint Paul, et de se contenter du vivre et du vêtement. Il ne laissait pas, tant qu'il pouvait, de fournir abondamment à leurs besoins, et de leur donner de quoi gagner des amis. Tels furent les commencements des églises de Suède et de Danemark [1].

Dans l'ex-empire des Francs, savoir : l'Italie, les Gaules et la Germanie, les trois frères, Lothaire, Louis et Charles, depuis le partage qu'ils firent à la suite de la bataille de Fontenay, vécurent en assez bonne intelligence. Ils s'assemblèrent deux fois à Mersen, près de Maëstricht, la première en 847, la seconde en 851. Chaque fois ils y publièrent une espèce de proclamation où ils annonçaient aux peuples leur bon accord et leur résolution de réparer les maux passés et présents. Ces proclamations étaient accompagnées de certains articles, convenus avec les seigneurs et les évêques, pour la restauration de l'Église et de l'État. Ainsi, l'an 847, l'on ordonne que les églises soient mises en possession de tout ce qu'elles possédaient du temps de Louis le Débonnaire. On défend les rapines et les violences qu'on avait crues, dit-on, permises jusqu'alors ; ce qui montre bien la confusion où étaient encore les nouveaux royaumes. On défend de nouveau les rapts, apparemment à l'occasion d'une fille de Lothaire, enlevé par un vassal de Charles. Enfin, les princes déclarent qu'ils ont résolu, dans cette assemblée, d'envoyer une ambassade au roi des Normands et à Nomenoé, duc des Bretons, pour les exhorter à observer la paix. A cette dernière résolution, il fallait une bonne armée pour être efficace ; mais c'était précisément ce qui manquait.

Des trois frères, Lothaire, Louis et Charles, celui qui sut le mieux gouverner et défendre son royaume fut Louis de Germanie. Il le maintint tranquille au dedans, et le défendit au dehors contre les Slaves, les Bohêmes et les Normands ; s'il éprouva quelques échecs, il fut généralement victorieux. Nous l'avons vu aider efficacement saint Anscaire à christianiser les peuples du Nord et préparer ainsi la cessation finale de leurs terribles invasions. Lothaire, pour avoir le nom d'empereur, n'en fut pas un souverain plus capable. Il ne sut défendre ni l'Italie contre les incursions des Sarrasins d'Afrique, ni la Provence contre les insultes des Sarrasins d'Espagne, ni la Frise et les pays voisins contre les ravages des Normands. Au lieu de les battre, il accorda, l'an 850, l'investiture du comté de Dorstat et de

[1] *Vita S. Ansc. Acta SS.*, 3 *febr.*

quelques autres à un chef de ces pirates. En 851, une armée de ces Barbares pénètre jusqu'à Gand, y brûle le fameux monastère de Saint-Bavon ; puis, remontant la Meuse et le Rhin, ils arrivent à Aix-la-Chapelle, capitale de l'empereur Lothaire, y brûlent le palais de Charlemagne et les couvents les plus riches ; ils poussent ensuite leur navigation jusqu'à Trèves et à Cologne, massacrant presque tous les habitants de ces deux villes célèbres, et livrant leurs édifices à l'incendie. Et on ne voit pas que Lothaire ait rien fait pour empêcher ces ravages.

Mais où la confusion paraissait à son comble, c'était dans le nouveau royaume de France, échu à Charles le Chauve. Ce prince en était la cause et la mesure. Personnage singulier, il n'a jamais fait une chose remarquable, mais il en a occasionné plusieurs. A peine né, il occasionne l'infraction, par son père, de la charte constitutionnelle de l'empire des Francs ; il occasionne ainsi l'incertitude de tous les droits et de tous les devoirs, la guerre civile entre le père et les fils, la guerre civile entre les frères et les peuples ; il occasionne l'extinction de l'empire des Francs et son démembrement en trois royaumes ; après la bataille de Fontenay, au lieu de profiter de ses avantages, il laisse aller son armée à la débandade ; sa négligence y occasionne une irremédiable indiscipline : c'est son historien et son parent Nithard qui nous l'apprend [1].

Les Normands ravagent ses provinces, pillent et brûlent jusqu'à deux fois Paris, sa capitale ; nulle part on ne le voit les repousser ; il se contente de faire des règlements. En 851, une troupe de Normands, après avoir laissé leurs bateaux à Rouen, s'avancent à pied jusqu'à Beauvais, et portent le ravage dans tous les lieux environnants. Les monastères de Fontenelle et de Saint-Germer sont détruits. Les Normands passent deux cent quatre-vingt-sept jours dans les régions adjacentes de la Seine, de l'automne de 851 à l'été de 852 ; et quand ils partent avec leurs vaisseaux chargés des dépouilles de la France, ce n'est point pour retourner dans leur patrie, mais pour transporter à Bordeaux la scène de leurs déprédations. Charles, au lieu de s'opposer à eux quelque part, accorde, l'an 850, à Godfrid, un de leurs chefs, un comté sur la Seine. En 853, une bande de Normands ou de Danois, auxquels se joignit ce même Godfrid, entrent par la Seine sur les terres des Français ; ils y passent l'hiver et jusqu'au mois de mars de l'année suivante, enlevant toutes les richesses du pays, brûlant ce qu'ils ne pouvaient emporter, et réduisant en captivité ceux qu'ils épargnaient, seulement quand ils étaient las de

[1] Nithard, l. 3, c. 2, p. 24. Dom *Bouquet.*

tuer. Une autre flotte était entrée par la Loire. Elle pille la ville de Nantes, le couvent de Saint-Florent et tous les lieux voisins. Elle y passe tout l'été sans qu'on songe à l'attaquer. En automne, elle continue à remonter la Loire, et, le 8 novembre, elle entre à Tours sans rencontrer de résistance. La basilique de Saint-Martin est pillée; la ville, pillée de même, est livrée aux flammes. Pendant toute l'année, les Normands n'abandonnent point les rives de la Loire. Ils sont encore en Touraine l'an 854, et ils s'avancent jusqu'à Blois, qu'ils pillent et qu'ils brûlent. Cependant, durant le carême de 854, Charles passe la Loire avec une armée; mais c'est pour faire la guerre à l'Aquitaine, non pas aux Normands; à l'Aquitaine, qui ne voulait plus d'un roi aussi inutile. Voici comment il y fit la guerre, suivant les annales du temps. Il abandonna le peuple en proie à ses soldats, qui ne songèrent qu'à s'enrichir de butin, à brûler les maisons et à faire esclaves les habitants. Il ne s'abstint pas même de porter les mains sur les biens des églises et les autels de Dieu. De Blois, les Danois ou Normands se disposaient à piller et à brûler de même Orléans et Chartres; mais Agius, évêque d'Orléans, et Burchard, évêque de Chartres, ayant fait construire quelques bâtiments et rassemblé quelques soldats, les Danois renoncèrent à l'attaque de ces deux villes et redescendirent vers la Loire-Inférieure, où, pour la seconde fois, ils brûlèrent la ville d'Angers [1]. Ainsi ce furent deux évêques qui arrêtèrent, pour le moment, les ravages des Normands. Au retour de cette expédition, ces Barbares eurent, en Danemark, l'effroyable guerre civile où périrent tous ceux qui avaient ravagé la France.

Ce qui occupait le plus Charles le Chauve pendant les invasions des Normands, c'était la guerre avec son neveu Pepin II, au sujet de l'Aquitaine. Pepin Ier, roi d'Aquitaine et fils de Louis le Débonnaire, étant mort en 838, les Aquitains proclament roi son fils Pepin II. Louis le Débonnaire fait proclamer roi du même pays son fils Charles le Chauve. De là une longue alternative de guerre et de paix entre l'oncle et le neveu. En 844, les trois frères, Lothaire, Louis et Charles, s'étant réconciliés, envoient ordre à Pepin de se soumettre à Charles, qui, l'année suivante, ayant reçu serment de fidélité, lui accorde toute l'Aquitaine. En 848, où Bordeaux est livrée par les Juifs aux Normands, qui la pillent et la brûlent, les Aquitains rejettent Pepin pour son inertie, et s'en vont à Orléans, où ils choisissent pour leur roi Charles le Chauve, qui est solennellement sacré par les évêques. Bientôt ils se lassent de Charles et se donnent de nouveau à Pepin, qui, en 852, est pris et amené à Charles, reçoit la tonsure

[1] *Ann. Bertin.*, an. 864, p. 70. Dom Bouquet.

et l'habit monastique, et est renfermé dans le monastère de Saint-Médard de Soissons. En 853, les Aquitains envoient prier Louis de les délivrer de la tyrannie de Charles et de leur envoyer son fils pour roi. En 854, Pepin II s'échappe du monastère de Soissons, rentre en Aquitaine et appelle les Normands au siége de Toulouse. En 855, les Aquitains, assemblés à Limoges, proclament roi le jeune Charles, fils de Charles le Chauve, qui est sacré par les évêques. L'année suivante 856, ils le méprisent et rétablissent Pepin échappé du couvent[1].

Au milieu de toutes ces guerres et de ces révolutions, ce qu'il y a de plus à remarquer dans Charles le Chauve, c'est sa conduite à l'égard de Bernard, duc de Septimanie et de Barcelone, le même que sa mère Judith avait employé pour bouleverser la charte de constitution et de partage, et lui assurer un royaume. On devait s'attendre naturellement que Charles eût pour lui de la reconnaissance. Or, voici ce que dit Nithard, sur l'an 841, dans son histoire dédiée à Charles lui-même. Charles, irrité de voir que Bernard le jouait comme il avait joué son père, et croyant ne pouvoir le saisir autrement, voulut le surprendre à l'improviste. Bernard, en ayant eu quelque avis, échappa par la fuite, mais à grand'peine [2]. Par ces paroles, on voit que Charles et son historien tenaient Bernard coupable d'avoir joué Louis le Débonnaire. Sur l'année 844, les annales de Saint-Bertin disent que Charles le fit punir de la peine capitale, comme criminel de lèse-majesté ; suivant les annales de Fulde, de Metz et de Hermann, Charles le tua dans un moment où il était sans armes et sans défiance. Un ancien chroniqueur raconte cette mort de la manière suivante : Bernard, comte de Toulouse et de Barcelone, ayant fait sa paix avec le roi en recevant, chacun de son côté, le sang eucharistique, vint à Toulouse et adora le roi Charles dans le monastère de Saint-Saturnin. Le roi, prenant le comte de sa main gauche, comme pour le relever, lui enfonça de l'autre un poignard dans le côté, et le tua cruellement, non sans violer la foi et la religion, ni même sans être soupçonné de parricide ; car on le croyait vulgairement fils de Bernard, et il lui ressemblait singulièrement par la bouche, la nature trahissant l'adultère maternel. Après ce meurtre exécrable, le roi, s'éloignant du trône taché de sang, et frappant du pied le cadavre, s'écria : Malheur à toi qui as souillé la couche de mon père et de ton seigneur ! Voilà, conclut le chroniqueur, comment l'adultère fut puni par un parricide [3].

Ce qui augmenta encore les calamités dans l'ouest de la France,

[1] *Ann. Bertin.*, t. 7. D. Bouquet. — [2] Nithard, l. 2, n. 5. — [3] *Narrat. de mort. Bern.*, p. 286, t. 7. *Dom Bouquet.*

ce fut Nomenoé, qui, de duc et lieutenant de Louis le Débonnaire, s'était fait roi de Bretagne. Tantôt d'accord, tantôt en désaccord avec les Normands, il prit et détruisit les villes de Nantes et de Rennes, porta ses ravages jusqu'au Mans et dans le territoire d'Angers, même jusqu'en Aquitaine ; il battit plus d'une fois Charles le Chauve ; il finit même par soustraire les évêques de Bretagne à l'archevêque de Tours, et les soumettre à celui de Dol, afin que le roi de France ne conservât sur eux aucune influence. Nomenoé étant mort en 851, Hérispoé, son fils, lui succéda d'une manière si indubitable, que Charles le Chauve lui reconnut la dignité royale, et lui donna, de plus, la ville de Rennes avec celle de Nantes, de laquelle Hérispoé chassa les Normands.

Aux incursions des Danois, des Normands, des Bretons, des Sarrasins et même des pirates grecs, qui, en 848, pillèrent Marseille, se joignit, en 846, une incursion de loups, qui, dans les parties occidentales de la France, dévoraient les hommes. On rapporte que, dans l'Aquitaine, ils se réunissaient en armée jusqu'au nombre de trois cents, marchant en bataille sur les routes, et combattant avec ensemble ceux qui voulaient résister [1].

Tel était l'état politique et temporel du royaume de France sous les premières années de Charles le Chauve. Son état religieux et ecclésiastique se ressentait de cette confusion, mais n'était pas sans remède. L'empire matériel des Francs était divisé à jamais, la charte constitutive de son unité politique était déchirée ; mais l'empire spirituel du Christ, dont la France n'est qu'une province ; mais l'Église catholique restait et restera toujours une. Sa constitution n'est pas de l'homme. Le ciel et la terre passeront, mais non cette parole du Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Pais mes agneaux, pais mes brebis. Il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur. Voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » En vertu de ces paroles, qui font ce qu'elles disent, l'Église de Dieu est toujours une comme Dieu même, ayant toujours en soi une source intarissable de vie et de force, pour réparer ses pertes et guérir les plaies que le temps et l'humanité ne cessent de lui faire. C'est un navire vivant et merveilleux, qui se refait au milieu de la tempête. Par leur union intime avec l'Église universelle et son chef, les églises particulières

[1] *Ann. Bertin.*, *an.* 846 et 848.

participent à cette immortelle vie et jeunesse. L'église de France sera de ce nombre.

Après le démembrement final de l'empire des Francs, les églises particulières du royaume particulier de France avaient bien des brèches à réparer. La principale de ces églises, celle de Reims, était sans pasteur. Son archevêque, Ebbon, dont la renonciation, donnée de force, acceptée de même par les évêques, n'avait jamais été ratifiée par le Pape, n'était pas remplacé. Rentré dans son siége pendant deux ans, il avait été obligé de nouveau d'en sortir pour se soustraire aux périls d'une réaction politique. Le pape Grégoire IV avait témoigné le désir de le voir rétabli d'une manière permanente, si toutefois cela se pouvait sans danger pour sa personne ; sinon, il était d'avis qu'on lui donnât ailleurs une église vacante.

C'est dans cet état de choses que, dans un concile tenu à Beauvais, l'an 845, on élut Hincmar, moine de Saint-Denis. Il y avait dix ans que l'église de Reims était vacante. Elle avait été successivement gouvernée dans l'intervalle par deux prêtres, Foulque et Nothon, sauf les deux années que l'archevêque Ebbon y était revenu. Hincmar fut donc élu par le clergé et le peuple de Reims, et par les évêques de la province, du consentement de l'archevêque de Sens, de l'évêque de Paris et de l'abbé de Saint-Denis, ses supérieurs ; du consentement aussi de la communauté, et avec l'agrément du roi Charles.

Il était Français, d'une ancienne noblesse, et parent de Bernard, comte de Toulouse. Dès son enfance, il fut mis au monastère de Saint-Denis, pour y être instruit dans la piété et les bonnes lettres, sous l'abbé Hilduin. Mais il ne prit que l'habit de chanoine, comme la plus grande partie de cette communauté tombée dans le relâchement. Il en fut tiré pour son esprit et sa naissance, et mené à la cour de Louis le Débonnaire, dont il fut particulièrement connu ; et il employa son crédit auprès de l'empereur, avec son abbé, pour rétablir à Saint-Denis la discipline monastique par l'autorité des évêques ; ce qui fut exécuté au concile de Paris, tenu en 829. par Aldric, archevêque de Sens, Ebbon, archevêque de Reims, et leurs suffragants, comme on le voit par les lettres de Louis le Débonnaire.

Hincmar se réforma le premier. Il quitta la cour, prit l'habit monastique, embrassa toute la rigueur de la règle et demeura longtemps en cet état, sans espérance de l'épiscopat ou d'autre prélature. L'abbé Hilduin étant tombé dans la disgrâce de l'empereur, Hincmar le suivit dans son exil, en Saxe, avec la permission de son évêque et la bénédiction de ses frères. Mais il employa son crédit auprès de l'empereur et des seigneurs, pour obtenir le rappel d'Hilduin et la

restitution de ses abbayes. Quand le pape Grégoire IV vint en France, Hilduin voulut engager Hincmar dans le parti de Lothaire ; mais il n'y réussit pas, et, après le rétablissement de l'empereur Louis, il rendit à Hilduin tous les bons offices qui furent en son pouvoir. Depuis, il demeura paisible dans le monastère, avec la charge de trésorier ou garde des reliques. Mais l'empereur l'ayant encore appelé à la cour, il y vint par obéissance et assista aux assemblées des évêques, entre autres au concile de Verneuil, en 844, où Louis, abbé de Saint-Denis, successeur d'Hilduin et petit-fils de Charlemagne, le mena avec lui. Le roi Charles donna à Hincmar les deux abbayes de Notre-Dame de Compiègne, et de Saint-Germer, qu'il n'accepta que par l'ordre de son évêque et de son abbé. Le roi lui donna aussi une terre, qu'il laissa depuis son épiscopat à l'infirmerie de Saint-Denis.

Le concile de Beauvais, où Hincmar fut élu et ordonné archevêque de Reims, fit huit canons, ou plutôt huit articles de capitulation entre le roi Charles et Hincmar, qui s'étendent aussi aux autres évêques ; car on y parle tantôt au pluriel, tantôt au singulier. Vous ne ferez rien, dit Hincmar, à cause de ce qui s'est passé, qui me puisse être préjudiciable, si je ne me rends coupable à l'avenir contre Dieu et contre vous. Cet article est une précaution à cause des guerres civiles : l'archevêque Ebbon en était un exemple. Vous me restituerez présentement les biens de mon église, qui lui ont été ôtés de votre règne. Vous casserez les lettres que vous en avez données, et n'en donnerez plus de semblables, et vous ne chargerez mon église d'aucune exaction indue; mais vous la maintiendrez en l'état où elle était du temps de votre père et de votre aïeul.

En exécution de ces trois articles, le roi Charles rendit à l'église de Reims, Épernay, Juilly, Cormici, et tout ce qu'il avait donné à diverses personnes, tant ecclésiastiques que laïques : comme il se voit par ses lettres du 1er octobre 845. Les trois derniers articles du concile de Beauvais sont au nom de tous les évêques, qui demandent au roi sa protection contre ceux qui pillent leurs églises, la confirmation de leurs chartes; et que si lui ou eux contreviennent à ces articles, on y remédiera par un commun consentement. Le roi Charles jura l'observation de ces huit articles, et promit de les étendre à toutes les églises de son royaume [1].

La même année, le 17 juin, fut tenu un concile à Meaux, pour la restauration de l'Église, pour le salut du prince et de la république, par les évêques des trois provinces de Sens, de Reims et de Bourges,

[1] *Labbe, t. 7, p. 1812.*

ayant à leur tête les archevêques Venilon, Hincmar et Rodulfe; et l'on recueillit les canons de quelques conciles précédents, qui étaient demeurés sans exécution, savoir : de Thionville, de Lauriac en Anjou, de Coulaines près du Mans, et de Beauvais; on y en ajouta cinquante-six, faisant en tout quatre-vingts. Ceux du concile de Verneuil n'y sont point insérés, et on se plaint qu'ils ne soient pas encore venus à la connaissance du roi et du peuple.

Que la fragilité humaine, disent les évêques dans la préface, soit plus portée à se relâcher qu'à persévérer dans la réforme, l'Écriture et l'expérience nous le montrent chaque jour. Pareillement, qu'il soit plus facile de planter les vertus que d'extirper les vices, nous le voyons par la culture des champs et par ces paroles que dit le Seigneur au prophète qui représentait le sacerdoce : Je t'ai établi en ce jour sur les nations et les royaumes, pour arracher et détruire, dissiper et ruiner, édifier et planter. En mettant quatre expressions pour détruire ce qui est mal, et deux pour établir ce qui est bien, il montre ce qui doit être sévèrement et fréquemment retranché par la faux sacerdotale, savoir : tout ce qui s'est glissé de pervers dans l'Église ou dans la société humaine, par la puissance terrestre ou la cupidité, l'ignorance ou la fragilité, à dessein ou par subreption. C'est au sacerdoce à intimer au peuple les commandements du Seigneur et ses réponses. C'est au sacerdoce à signaler au peuple le glaive menaçant du Seigneur, c'est-à-dire sa colère et sa vengeance. Les pontifes l'ont fait dès le temps de l'empereur Louis; ils l'ont fait en public et en particulier, de vive voix et par écrit. Mais parce qu'on n'a point obéi, comme il était nécessaire, aux ordonnances divines, le Seigneur a suscité de l'aquilon des apôtres tels que nous en méritons, savoir : les Normands, ces cruels persécuteurs de la chrétienté, lesquels, en pénétrant jusqu'à Paris, nous ont fait connaître, par leur ravages, ce que Dieu exigeait de nous. Les seigneurs évêques ont entendu ce langage, et, s'étant rendus à Beauvais, ils ont déclaré de vive voix et par écrit ce qu'ils avaient connu être la volonté de Dieu.

Les articles dressés à Meaux de nouveau sont moins des canons que des plaintes des abus, auxquels on prie le roi de remédier. Que le roi et les seigneurs logent dans les maisons épiscopales, et y font loger des femmes et des personnes mariées, et y séjournent longtemps. C'est que la cour était ambulante, et les rois presque toujours en voyage. Que les passages du roi sont des occasions à sa suite de piller les villes. Le roi ne détournera point les évêques de leurs fonctions, principalement pendant l'avent et le carême ; et les évêques n'abuseront *point de leur loisir,* mais s'occuperont à prêcher,

corriger, donner la confirmation, et résideront dans leurs villes, hors le temps de leurs visites. Les princes permettront de célébrer deux fois l'année les conciles provinciaux, qui ne doivent être interrompus par aucun trouble des affaires temporelles. Les évêques empêcheront les nouveautés de doctrine, principalement dans les monastères, et chacun d'eux aura près de soi une personne capable d'instruire ses curés. Les clercs ne porteront point les armes, sous peine de déposition. Les évêques ne prêteront point de serment sur les choses saintes. Le roi sera averti de la désolation des hôpitaux, principalement de ceux des Écossais, fondés dans ce royaume par des personnes pieuses de cette nation. Non-seulement on n'y reçoit point les survenants, mais on en chasse ceux qui y ont servi Dieu dès l'enfance, et on les réduit à mendier de porte en porte. Le roi pourvoira au rétablissement des monastères, qui sont donnés à des particuliers en propriété. Il enverra par le royaume des commissaires pour faire un état des biens ecclésiastiques, que lui ou son père ont donnés en propriété par subreption.

On défend aux chorévêques les fonctions proprement épiscopales. On ne consacrera le saint chrême que le jeudi saint. Si un évêque ne peut faire ses fonctions pour cause de maladie, c'est à l'archevêque à y pourvoir, de son consentement. Quant à ce qui regarde le service de la république, l'évêque malade y pourvoira, du consentement de l'archevêque. Les prêtres ne baptiseront que dans les églises baptismales et aux temps réglés, sinon pour cause de nécessité. Les clercs qui viennent dans nos diocèses avec leurs seigneurs n'exerceront point leurs fonctions, s'ils n'apportent des lettres formées de leurs évêques, et on les instruira encore de leurs devoirs; mais, si les seigneurs présentent des clercs pour être ordonnés, on les avertira de les renvoyer aux évêques des diocèses desquels ils sont tirés pour y être ordonnés ou avoir leurs démissoires. On voit ici que ces clercs attachés aux seigneurs troublaient fort la discipline. Les chanoines vivront en communauté, suivant la constitution de l'empereur Louis. Le roi ne prendra point de chanoines à son service sans le consentement de l'évêque. Les évêques disposeront, selon les canons, des titres cardinaux des villes et des faubourgs. On nommait encore titres cardinaux les églises de toutes les villes épiscopales.

Les moines n'iront point à la cour sans l'autorité de l'évêque, et les évêques ou les abbés ne les emploieront point à faire leurs messages, ou à gouverner leurs métairies, sous prétexte d'obédience. Un moine ne sera point chassé du monastère, sans la participation de l'évêque ou de son vicaire, qui réglera sa manière de vie, afin qu'il *ne se perde pas* entièrement. L'évêque n'excommuniera personne

que pour un péché manifeste, et ne prononcera point d'anathème, sans le consentement de l'archevêque et des comprovinciaux. On réitère les plaintes contre les usurpations sur l'Église, et on demande que ceux qui doivent à l'Église les nones et les dîmes à cause des héritages qu'ils possèdent soient excommuniés, s'ils ne les payent, pour fournir aux réparations et à l'entretien des clercs. C'est que les laïques qui tenaient des terres, par concession, de l'Église, lui devaient double redevance: premièrement la dîme ecclésiastique, puis la neuvième partie des fruits, comme rente seigneuriale. Il y a plusieurs canons contre les ravisseurs, les adultères et les corrupteurs de religieuses.

Chaque évêque aura par devers soi des lettres du roi, en vertu desquelles les officiers publics seront obligés de lui prêter secours pour l'exercice de son ministère. On n'enterrera personne dans les églises, comme droit héréditaire, mais seulement ceux que l'évêque ou le curé en jugeront dignes pour la sainteté de leur vie, et on n'exigera rien pour le lieu de la sépulture, suivant l'autorité de saint Grégoire. On recommande l'observation des lois et des canons contre les Juifs, et l'on en rapporte plusieurs. On exhorte les seigneurs et les dames à empêcher dans leurs maisons le concubinage et la débauche, et à autoriser leurs chapelains pour instruire et corriger leurs domestiques. C'est que les seigneurs étaient déjà si puissants, que l'on pouvait, chez eux, faire tout impunément. Comme on donnait quelquefois à des laïques les chapelles des maisons royales, le roi est exhorté à ne pas permettre qu'ils en prennent les dîmes; mais ils les laisseront aux prêtres, pour les réparations, le luminaire et l'hospitalité. Les comtes et les autres juges ne tiendront point leurs audiences depuis le mercredi des Cendres, et on fera l'octave de Pâques entière. On observera tous les capitulaires ecclésiastiques de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.

Par ces règlements, disent les évêques, nous ne prétendons pas déroger à la sévérité de la discipline ecclésiastique; mais quiconque méprisera ce qui est ainsi ordonné par l'autorité pontificale et royale, s'il est ecclésiastique, il sera déposé par le concile; s'il est séculier, il sera privé de sa dignité et banni par la puissance du roi. On joint les deux puissances, parce que l'on suppose que le roi confirmera tous ces règlements. C'est ce que les évêques lui demandent en finissant. Ils lui représentent que lui-même les a priés de faire ces canons, et l'exhortent à exécuter ceux qu'il a déjà résolus et signés de sa main, comme ceux de Coulaines et de Beauvais [1].

[1] Labbe, t. 7, p. 1814.

Cependant, sur les instances de l'empereur Lothaire, le pape Sergius, qui n'avait point encore approuvé l'ordination d'Hincmar, ordonna que l'affaire d'Ebbon, son prédécesseur, serait revue dans un concile composé des évêques des deux royaumes de Lothaire et de Charles, et assemblé à Trèves sous la présidence des légats. Mais Charles ne permit point aux évêques de son royaume d'aller à Trèves, sous prétexte qu'ils n'y auraient pas été libres; et ces mêmes évêques citèrent Ebbon à leur concile de Paris pour 847, comme si Ebbon eût été plus libre à Paris qu'eux à Trèves. On voudrait à ces évêques français plus d'équité et de franchise. Ebbon ne fit point de réponse, et, pendant cinq ans qu'il vécut encore, il ne s'adressa ni au Saint-Siége, ni à aucun concile, pour y porter ses plaintes; il s'appliqua tranquillement à gouverner l'évêché d'Hildesheim et à seconder saint Anscaire dans ses travaux apostoliques.

En ce concile de Paris, les évêques mirent la dernière main aux canons qu'ils avaient dressés dans le concile de Meaux, l'an 845. Ils pressaient le roi Charles de les confirmer, d'autant plus qu'ils les avaient dressés par son ordre. Le roi convoqua à ce sujet, la même année, une assemblée extraordinaire à Épernay, pour y faire examiner ces canons par les seigneurs laïques. Jamais l'épiscopat, disent les Annales de Saint-Bertin, ne reçut un si grand affront sous des princes chrétiens, que dans cette assemblée. Les seigneurs, qui craignaient d'être obligés de restituer les biens ecclésiastiques, aigrirent l'esprit du roi contre les évêques. On les fit sortir honteusement de l'assemblée; et les seigneurs laïques, délibérant entre eux, firent un choix des canons qui ne les regardaient pas, ou dont l'observation devait peu les incommoder. Après quoi ils envoyèrent cette liste aux évêques, en déclarant que le roi et eux ne voulaient observer que ces canons. Ils n'eurent garde de mettre de ce nombre les règlements faits pour la restitution des biens ecclésiastiques. On le voit, ces nobles seigneurs, qui n'avaient pas le courage de combattre les Normands, avaient le courage d'insulter les évêques : au lieu de protéger les églises, les monastères et les peuples contre les dévastations des Barbares, ils se donnaient le privilége de les piller eux-mêmes. C'est peut-être le seul côté par où la noblesse de France se distinguât à cette époque.

Les plaintes des évêques sur la déprédation des biens ecclésiastiques se retrouvent dans les lettres d'un savant homme de ce temps, Loup, abbé de Ferrières. Charlemagne avait donné à Alcuin, abbé de ce monastère, la celle ou le prieuré de Saint-Josse, et Louis le Débonnaire confirma cette donation; ce qui n'avait pas empêché *Lothaire d'en* disposer en faveur d'un seigneur nommé Rodingue.

Loup plaida si bien sa cause, qu'il paraît que Lothaire lui rendit la celle en question. Mais Charles, étant devenu maître de ce pays par un nouveau partage, en fit présent au comte Odulfe. L'abbé de Ferrières, qui se voyait par là privé de la meilleure partie de ses revenus et hors d'état de nourrir ses religieux, écrivit à ce sujet plusieurs lettres très-vives au roi Charles, pour l'engager à restituer la celle de Saint-Josse au monastère de Ferrières.

Souvenez-vous, lui dit-il, du Dieu tout-puissant qui vous a donné gratuitement la vie, la noblesse, la beauté, la puissance, la prudence, et, ce qui est plus estimable, la connaissance de lui-même; et comme vous ne pouvez pas reconnaître ses bienfaits par vos dons, dont il n'a pas besoin, puisqu'il possède tout, honorez-le dans la personne de ses serviteurs. Soyez-nous miséricordieux dans notre extrême indigence. Il y a environ quatre ans que soixante et douze moines, dont vous m'avez donné le soin et qui ne cessent de prier pour vous, souffrent une incroyable disette d'habits, de légumes et de poissons. C'est l'extrémité où nous ont réduits les fréquentes usurpations qu'on a faites des biens de notre monastère. Nous ne sommes pas en état d'exercer l'hospitalité, ainsi que les premiers rois l'avaient ordonné : nous ne pouvons pas même fournir à l'entretien de nos domestiques. L'empereur Louis, votre auguste père, avait pourvu à nos besoins, à la sollicitation de l'impératrice, votre mère; et avec ce qu'il avait ajouté à nos revenus, nous n'étions pas encore fort riches, et on pouvait à peine fournir aux moines ce que la règle leur permet. Aujourd'hui que nous ne possédons plus le supplément qui nous avait été accordé, nous sommes contraints de souffrir le froid et la faim, sans pouvoir soulager les infirmes, les enfants, ni les vieillards. Cependant nous ne laissons pas, malgré notre misère, d'offrir tous les jours des prières et de faire tous les ans un service pour l'empereur, votre père, et l'impératrice, votre mère, quoique nous ne jouissions plus de ce qu'ils nous ont donné. Restituez-nous leur aumône, dont nous sommes privés depuis longtemps. Ne vous oubliez pas vous-même; vous avez autant besoin de faire l'aumône que nous avons besoin de la recevoir. Il est temps que vous vous laissiez toucher le cœur par la crainte et par l'amour de Dieu. Ne différez pas davantage un bien que vous dites avoir envie de faire; car vous approchez aussi bien que nous du moment où vous serez jugé par un Dieu entre les mains de qui il est terrible de tomber. N'allez pas dire que vous ne pouvez pas nous accorder notre demande, ce serait se moquer de Dieu, qui connaît l'étendue du pouvoir qu'il vous a donné. Tous les gens de bien conviennent que ce que *nous demandons* est juste. Il est en votre

pouvoir, il nous est nécessaire, il vous est même plus avantageux qu'à nous [1].

Loup fut obligé d'écrire souvent sur la même affaire au diacre Louis, abbé de Saint-Denis et petit-fils de Charlemagne, à Marcward, abbé de Prom, et à l'archevêque Hincmar. Il paraît, par une charte de Charles le Chauve, que cet abbé obtint enfin ce qu'il demandait, du moins après la mort d'Odulfe, à qui la celle de Saint-Josse avait été donnée. On regarda les nouveaux ravages des Normands comme une punition que Dieu tirait des usurpations des biens ecclésiastiques.

Loup, dont le prénom était Servat ou Servais, vint au monde dans le diocèse de Sens, vers l'an 805, de parents considérés dans la province par leur noblesse. Il fit, dans l'abbaye de Ferrières, autrement nommée Bethléem, les études qu'il n'avait pu faire dans la maison paternelle, faute de maîtres ; saint Aldric, qui en était abbé, lui fit apprende la grammaire, la rhétorique et les autres arts libéraux. Étant devenu archevêque de Sens, il envoya Loup à Fulde, pour prendre les leçons de Raban Maur, qui y enseignait avec beaucoup de réputation. Cette abbaye n'était pas éloignée de celle de Seligen stadt. Ce fut une occasion à Loup de cultiver l'amitié du célèbre Éginhard qui en était abbé. Celui-ci lui prêtait à lire ou à transcrire les livres qui ne se trouvaient pas à Fulde, répondait à ses difficultés et lui fournissait, autant qu'il était en son pouvoir, les moyens de se perfectionner dans les sciences. Dès la première lettre, qui, ainsi que toutes les autres, est écrite avec beaucoup d'élégance, de politesse et de modestie, il prie de lui prêter à transcrire un exemplaire correct de la rhétorique de Cicéron, parce que le sien était plein de fautes; ensuite un exemplaire des *Nuits attiques*, d'Aulu-Gelle, dont il n'y en avait point à Fulde. Dans une autre lettre, il le consulte tout à la fois sur certains endroits difficiles de l'arithmétique de Boëce, sur la prosodie exacte de certains mots latins, dont une même syllabe est longue dans Donat et brève dans Catulle; enfin il le prie de lui envoyer la mesure précise des grandes lettres, dites onciales, pour les manuscrits. Nous verrons Loup écrire au Pape même pour lui demander des exemplaires corrects, non-seulement d'auteurs ecclésiastiques, mais d'auteurs profanes. On voit, par cet exemple, à quoi, entre autres choses, servaient les revenus des abbayes. Loup compta depuis Éginhard entre ses maîtres. Et Éginhard lui donna des marques publiques de son amitié en lui dédiant son *Traité de la croix*. Il semble même que Loup l'eût engagé à

[1] *Lupi epist.* 45, *Bibl. PP.*, t. 15.

travailler sur cette matière. Ce fut lui aussi qui fit naître à Raban Maur le dessein de commenter les Épîtres de saint Paul [1]. Tout cela se passait avant l'année 836.

En cette année, après avoir fait de grands progrès dans les belles-lettres et dans l'étude de la théologie et de l'Écriture sainte, Loup quitta l'Allemagne pour retourner en France. Il n'était pas arrivé, qu'il perdit saint Aldric, archevêque de Sens, à qui il devait son éducation. Mais son mérite, ayant pénétré jusqu'à la cour, lui attira la bienveillance de l'impératrice Judith, qui le présenta elle-même à Louis le Débonnaire, son mari. Loup en fut reçu avec bonté. Le roi Charles le Chauve ne lui en témoigna pas moins. Au mois de novembre 842, ce prince le nomma à l'abbaye de Ferrières, où il avait embrassé la profession monastique sous l'abbé saint Aldric. Quoique souhaité par ses confrères, il eut le chagrin, en acceptant la dignité d'abbé, de se voir obligé de l'ôter à Odon, devenu odieux à la cour, apparemment pour avoir pris le parti de Lothaire contre Charles. Les ennemis de Loup en prirent occasion de le blâmer et de lui reprocher le défaut de canonicité de sa promotion, le regardant comme un usurpateur. Il se justifia dans une de ses lettres adressée à Jonas d'Orléans et gouverna paisiblement cette abbaye tout le reste de sa vie.

Cet évêque, avec lequel il était en relation, lui envoya l'ouvrage qu'il avait composé contre Claude de Turin pour l'examiner et lui en dire son sentiment. Loup avait corrigé avec liberté d'autres écrits que l'on avait soumis à sa censure ; mais respectant dans celui de Jonas l'âge de l'auteur et le caractère épiscopal dont il était revêtu, il le lui renvoya sans y avoir rien changé. Il fut chargé, de la part du roi Charles, de travailler, conjointement avec saint Prudence de Troyes, à la réformation de plusieurs monastères ; ses soins furent utiles à quelques-uns, d'autres continuèrent dans leur inobservance. Ce fut lui qui composa les canons du concile de Verneuil, en 844. Il assista, en 847, à l'assemblée de Mersen, où les trois princes, Lothaire, Louis et Charles, renouvelèrent la paix entre eux. Nous verrons encore d'autres preuves de la confiance générale dont jouissait le docte abbé de Ferrières.

Son maître, le bienheureux Raban Maur, qui lui-même avait été disciple d'Alcuin, devint archevêque de Mayence en 847. Raban était né dans cette ville même. On le mit, étant encore enfant, dans le monastère de Fulde, pour y recevoir une éducation chrétienne. Il embrassa ensuite l'état monastique et y fit ses premières études. En 801, il fut ordonné diacre, et envoyé l'année suivante à Tours, pour

[1] *Bibl. PP.*, t. 15.

apprendre les arts libéraux sous Alcuin, qui lui donna le surnom de Maur, suivant l'usage des savants de ce siècle de joindre à leur nom propre un nom étranger. De Tours, il revint à Fulde, où il prit soin de l'école de ce monastère. Il la mit en réputation par le grand nombre de savants qui en sortirent, entre autres Walafride Strabon, Loup de Ferrières. L'ample bibliothèque de Fulde ne contribua pas peu à y faire fleurir les sciences. Raban fut ordonné prêtre en 814. Ratgaire, son abbé, lui fit essuyer, comme aux autres religieux de la maison, beaucoup de mauvais traitements. Celui qu'il ressentit le plus fut l'enlèvement de ses livres et de ses mémoires. Pendant que cette abbaye était dans le trouble, Raban fit un voyage à la terre sainte. Il trouva à son retour la paix rétablie à Fulde, par la déposition de Ratgaire et l'élection d'Eigil. Il reprit donc ses leçons publiques. Eigil étant mort en 822, Raban fut élu pour lui succéder. Il ne remplit cette charge que jusqu'en 842, qu'il se retira en deçà du Rhin dans le royaume de Lothaire. Ses religieux lui envoyèrent des députés pour l'engager à reprendre le gouvernement de la communauté. Sur le refus qu'il en fit, ils élurent pour leur abbé Hatton, qui avait été avec lui disciple d'Alcuin. Peu de jours après cette élection, Raban revint à Fulde; et, avec l'agrément du nouvel abbé et des frères, il se renferma dans une cellule sur le mont de Saint-Pierre, environ à douze stades du monastère, où il se donna tout entier aux exercices de piété et à l'étude.

Dans ses différentes positions, Raban composa un grand nombre d'ouvrages. Premièrement, à la prière de ses moines, il écrivit son commentaire sur saint Matthieu, et le dédia à Haistulfe, archevêque de Mayence, à qui, dès l'année 819, il avait présenté son livre *De l'Institution des clercs*. Ce commentaire, comme la plupart de ceux de Raban, n'est presque qu'un recueil de passages des Pères. Vers l'an 830, il envoya à Fréculfe, évêque de Lisieux, son explication sur l'Octateuque, c'est-à-dire les huit premiers livres de l'Ancien Testament. Fréculfe l'en avait instamment prié, n'y pouvant travailler lui-même, faute de livres, jusqu'à n'avoir pas une Bible entière. Raban se conduisit si bien pendant la division de Louis le Débonnaire et de ses enfants, qu'il conserva les bonnes grâces des uns et des autres; et, en 834, il écrivit à Louis une lettre de consolation, puis il lui envoya un recueil de passages de l'Écriture, touchant le respect que doivent les enfants aux pères, et les sujets aux princes. Peu de temps après, il présenta au même empereur, à Fulde, l'explication des livres des Rois, faite à la prière de l'abbé Hilduin, et ensuite les Paralipomènes. En 836, il dédia à l'impératrice Judith ses commentaires sur

Judith et sur Esther, parce que, disait-il, elle avait le nom de l'une et la dignité de l'autre.

Après la mort de Louis le Débonnaire, et du fond de sa retraite, il dédia à l'empereur Lothaire ses livres sur Jérémie; quelque temps après, ses commentaires sur Ézéchiel. Continuant d'écrire, il dédia à l'archevêque Otgaire de Mayence un livre pénitentiel; et à Drogon, évêque de Metz, un traité des chorévêques, où il conseille aux évêques de consentir qu'ils confèrent les ordres sacrés, puisqu'ils ont la consécration épiscopale. Il répondit vers le même temps à diverses questions sur la pénitence, qui lui avaient été proposées par Régimbold, chorévêque de Mayence. Pendant ce temps de sa retraite, il composa les vingt-deux livres *De l'Univers*, qu'il adressa à Hermon, évêque d'Halberstadt, son compagnon d'étude; et, dans son épître, il l'exhorte à ne pas imiter plusieurs évêques, qui s'occupaient plus du jugement des affaires temporelles que de l'instruction du peuple.

Louis, roi de Germanie, ayant ouï parler de ce traité *De l'Univers*, le demanda à Raban, qui le lui envoya; car ces princes aimaient à s'instruire et avaient des lecteurs. Cet ouvrage traite premièrement de Dieu, puis de tous les ordres des créatures, et ne consiste presque qu'en explications de noms et définitions de mots, pour servir à l'intelligence historique et mystique de l'Écriture. Raban avait composé dans sa jeunesse, par le conseil d'Alcuin, deux livres *Des Louanges de la croix*, qui contiennent vingt-huit figures mystérieuses : chacun est tracé sur un tableau dont le fond est rempli de vers héroïques; et les lettres qui se rencontrent dans la figure sont encore d'autres vers. Cet ouvrage, d'une pieuse curiosité, était d'une difficulté extrême; aussi fut-il si estimé, que Raban le présenta à l'empereur Louis le Débonnaire, et l'envoya depuis à Rome, où il fut présenté au pape Sergius, en 844, et les annales du temps en font mention.

Raban, étant donc si connu par ses écrits et par sa conduite, fut tiré de sa retraite, nonobstant son peu de santé et son grand âge; car il avait au moins soixante-dix ans. On le présenta au roi Louis, et, avec son agrément, il fut élu et consacré archevêque de Mayence, le jour de Saint-Jean, 24 juin 847.

Trois mois après, il assembla son concile par ordre du roi Louis, à même fin que le concile de Meaux avait été tenu dans le royaume de Charles, c'est-à-dire principalement pour remédier aux usurpations des biens ecclésiastiques. Douze évêques, ses suffragants, s'y trouvèrent avec lui, entre autres saint Anscaire. Étant tous à Mayence, avec les chorévêques, les abbés, les prêtres et le reste du clergé, ils jeûnèrent trois jours en faisant des processions, pour attirer la grâce de Dieu sur leur concile; puis ils résolurent qu'en chaque diocèse on

dirait pour le roi, la reine, leurs enfants, trois mille cinq cents messes et dix-sept cents psautiers.

Ensuite ils s'assemblèrent dans le monastère de Saint-Alban, où l'on avait accoutumé de tenir les conciles, et se séparèrent en deux troupes : l'une des évêques, qui, ayant avec eux des secrétaires, lisaient l'Écriture sainte, les canons et les Pères, pour chercher les moyens de maintenir la discipline de l'Église ; l'autre troupe était d'abbés, avec des moines choisis, qui lisaient la règle de Saint-Benoît, pour en rétablir l'observance. Ces conférences eurent pour résultat trente-un canons, dont voici les dispositions les plus remarquables :

Chaque évêque aura des homélies pour l'instruction du peuple, et les fera traduire en langue romaine rustique et en tudesque, afin que tous puissent les entendre. Ceux qui feront des conjurations contre le roi ou contre les puissances ecclésiastiques ou séculières seront excommuniés. On prononce aussi excommunication contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, et on implore contre eux la protection du roi. On défend aux moines la propriété et les affaires séculières, même les fonctions ecclésiastiques, sinon du consentement de l'évêque. On exhorte le roi à empêcher l'oppression des pauvres qui étaient libres ; car les serfs composaient encore la plupart du petit peuple. On donne plusieurs règles pour la pénitence. Les parricides étaient condamnés à vivre errants dans le monde, à l'exemple de Caïn : d'où ils prenaient occasion de s'abandonner aux excès de bouche et à d'autres vices. Le concile ordonne qu'ils demeureront en un lieu, pour faire une sévère pénitence, avec défense de porter les armes ni de se marier. Il y avait des prêtres qui, étant dégradés, allaient par pénitence en divers pèlerinages. Quelques-uns ayant été tués, le concile prononce excommunication contre les meurtriers. Les prêtres feront confesser les malades et leur déclareront la pénitence qu'ils devraient faire, sans la leur imposer : leurs amis y suppléeront par leurs prières et leurs aumônes ; mais si le malade guérit, il accomplira sa pénitence. Ceux qui sont exécutés à mort pour leurs crimes, ne seront privés ni des prières de l'Église après leur mort, ni de la communion de leur vivant, s'ils sont vraiment pénitents, à l'exemple du bon larron [1].

Les évêques envoyèrent les canons au roi Louis, auquel ils donnèrent le titre de défenseur de l'Église, le priant de les appuyer de son autorité ; et ils les accompagnèrent d'une lettre synodale, où ils se plaignirent, entre autres choses, du peu de respect que l'on portait aux lieux saints.

[1] *Labbe, t. 8, p. 39.*

En ce concile, on condamna une femme nommée Thiote, qui, faisant la prophétesse, avait causé un grand trouble dans le diocèse de Constance; car elle était de ce pays nommé alors l'Allemagne. Elle prétendait que Dieu lui avait révélé plusieurs choses qui ne sont connues que de lui, entre autres la fin du monde, qui devait arriver cette même année. Plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, épouvantées de ses prédictions, lui apportaient des présents et se recommandaient à ses prières; il y avait même des ecclésiastiques qui la suivaient. Étant venue à Mayence, elle fut amenée à Saint-Alban, en la présence des évêques, qui, l'ayant soigneusement interrogée, lui firent avouer qu'un certain prêtre lui avait suggéré ce qu'elle avançait, et que le désir du gain était son motif. C'est pourquoi le concile la condamna à être fustigée publiquement, comme ayant usurpé le ministère de la prédication, contre les règles de l'Église. Ainsi elle cessa de prophétiser et demeura chargée d'ignominie [1].

Walafride, condisciple de Loup de Ferrières, sous Raban, est surnommé Strabon ou Strabus, parce qu'il était louche. Né en Allemagne, l'an 807, d'une famille obscure, il effaça bientôt par ses talents l'obscurité de sa naissance. Il n'avait que quinze ans, qu'il réussissait à faire des vers qui méritaient l'approbation du public, et il nous reste une petite pièce de cet âge, adressée à Ebbon, archevêque de Reims, et qui n'est pas méprisable. A peine avait-il atteint l'âge de dix-huit ans, qu'il était déjà en relation avec les savants du premier ordre. Il fut élevé dans l'abbaye de Reichenau ou Richeval, près de Constance, où il embrassa la vie monastique et fit ses premières études. Walafride y eut pour maîtres Tatton et Wettin, dont il rehausse le mérite et le savoir. De l'école de Reichenau il passa à celle de Fulde, et prit quelque temps des leçons de Raban Maur. On croit même que ce fut là qu'étudiant la théologie et l'histoire, il travailla aux annales qui portent le nom de ce monastère, et qu'il recueillit les monuments des Pères, dont il se servit ensuite pour composer la glose ordinaire. Après s'être perfectionné dans les sciences à Fulde, il retourna les enseigner à Reichenau. On vit alors l'école de cette maison reprendre un nouveau lustre. Ermanric, qui étudia sous ce nouveau modérateur, dit qu'il réunissait tout le savoir des doctes à une grande droiture et à une plus grande simplicité de vie. Au bout de quelques années, Rudhelme, abbé du monastère, étant mort, Strabon fut élu à sa place. Son élection se fit en 842, lorsqu'il n'avait encore que trente-cinq ans. Il continua toujours à cultiver les lettres, qui faisaient ses plus chères délices. Louis de Germanie le dé-

[1] *Ann. Fuld.*, 847.

puta vers son frère Charles le Chauve. Strabon mourut en France dans le cours de cette ambassade, le 17 juillet 849, âgé seulement de quarante-deux ans.

Quoique Strabon soit mort très-jeune, on a cependant de lui plusieurs écrits en prose et en vers. Le principal et le plus fameux est la glose ordinaire, c'est-à-dire de très-courtes notes sur tout le texte de la Bible. Strabon les tira particulièrement des commentaires de Raban, son maître, qui avaient paru alors, y ajoutant, des anciens interprètes, les endroits que son maître n'avait pas expliqués. Cet ouvrage, qui doit son origine à Strabon, fut ensuite retouché et augmenté par plusieurs autres écrivains, nommément Anselme de Laon, Nicolas de Lire et Paul, évêque de Burgos, qui y firent entrer ce qu'ils avaient trouvé de plus propre à leur dessein dans les écrits des Pères et des interprètes de l'Écriture. Il n'y a point eu d'explication du texte sacré plus célèbre pendant plus de six cents ans. Un autre ouvrage considérable de Strabon est son *Traité des choses ecclésiastiques*, autrement des offices divins. Il le composa après l'an 840, puisqu'il y parle de Louis le Débonnaire comme mort. Ce qu'il y dit du culte des saintes images est très-bien ; car il blâme et ceux qui les rejettent et ceux qui leur rendent un culte superstitieux, mais approuve ceux qui leur rendent un honneur modéré.

Outre ses ouvrages en prose, Strabon a laissé beaucoup de pièces de vers sur différents sujets. Il y en a sur des vies de saints, sur les principales fêtes de l'année ; il y en a qu'il adresse à l'empereur Louis, à l'impératrice Judith, à l'empereur Lothaire, au roi Louis le Germanique et à d'autres grands personnages. Il y a surtout un charmant petit poëme sur un petit jardin qui était devant sa cellule et qu'il cultivait de ses mains. Il en décrit les diverses plantes, leurs mœurs et leurs vertus médicinales, avec une élégance et un naturel qui ne peuvent guère être surpassés. En un mot, la prose et les vers de Walafride Strabon sont d'un très-bon goût [1].

Un autre saint et savant homme continuait d'édifier et de servir l'Église : c'était saint Pascase Radbert. En 844, étant déjà avancé en âge, il fut élu abbé de Corbie à la mort d'Isaac, successeur de Vala. Il n'était encore que diacre, et son humilité ne lui permit jamais de monter à un degré plus élevé. Sa qualité d'abbé le fit appeler, en 846, au concile de Paris, qui accorda à son monastère un privilége aussi glorieux pour lui-même qu'honorable et avantageux pour cette communauté. Ce privilége regardait la liberté des élections ; mais depuis que Radbert eut accepté le gouvernement de cette maison, il ne

[1] *Bibl. PP.*, t. 15. Cellier, t. 18. *Hist. litt. de France*, t. 5.

trouvait presque plus de temps pour l'étude. Les affaires temporelles ou l'occupaient au dedans ou l'obligeaient de sortir. Il s'éleva parmi ses religieux quelques disputes littéraires ; d'autres avaient peine à suivre l'austérité de vie dont il donnait l'exemple. Tous ces motifs lui firent prendre le parti d'abdiquer et de laisser à la communauté la liberté de choisir un autre supérieur. Plusieurs de ses moines s'opposèrent à son dessein. Il les écouta pour un temps ; mais enfin il se démit de sa charge après l'avoir exercée pendant sept ans, c'est-à-dire en 851.

Rendu alors à lui-même et à ses chers livres, qui faisaient ses principales délices, il ne put s'empêcher de donner des marques publiques de la joie que lui causait son affranchissement. Afin de profiter de toute sa liberté, il se retira pour un temps au monastère de Saint-Riquier. Là, rentré dans le sein de la philosophie, pour parler son langage, il reprit ses travaux littéraires, continua ses ouvrages interrompus et en composa de nouveaux. De retour à Corbie, il continua les mêmes exercices, c'est-à-dire l'étude et la pratique de toutes les vertus. Telles furent toujours ses occupations pendant une longue vie, qu'il termina, par une bienheureuse mort, le 26 avril, vers l'an 865. Il fit voir en ce moment combien son humilité était sincère et profonde, en défendant à ses disciples d'écrire sa vie. Défense trop scrupuleusement observée, qui nous aurait jetés dans une ignorance presque totale des actions d'un si grand homme, sans le secours que nous fournissent ses propres écrits. Son corps fut inhumé dans la chapelle Saint-Jean, d'où il fut transféré, en 1073, dans la principale église, par l'autorité du Saint-Siége, qui, déterminé par un grand nombre de miracles opérés au tombeau du pieux abbé, le mit au nombre des saints que l'Église honore dans le cours de l'année [1].

Saint Pascase Radbert fut l'imitateur de ces sages préconisés dans le livre de l'*Ecclésiastique*, qui, faisant leur étude du vrai et du solide, l'ont cherché dans les écrits des anciens et dans les prophètes. L'Écriture et les Pères furent toujours le sujet de son application ; ce fut dans ces sources qu'il puisait la doctrine qu'il enseignait aux autres et qu'il nous a laissée dans ses écrits. On n'y voit ni conjectures hasardées, ni opinions singulières. Il ne parle que d'après les livres saints et les docteurs de l'Église les plus accrédités. Souvent il emprunte leurs propres paroles ; et lorsqu'il ne les rapporte pas, il en prend le sens. Il s'applique principalement à l'intelligence de la lettre de l'Écriture, appelant à son secours les plus anciennes ver-

[1] *Acta SS.*, 26 *april.*

sions et quelquefois le texte hébreu; car il avait étudié les langues grecque et hébraïque. Au sens de la lettre, il joint ordinairement le moral, dans le dessein de nourrir en même temps dans le lecteur l'esprit et le cœur. Quoiqu'il eût appris les belles-lettres, il en fait rarement usage. Aussi humble que savant, plus il brillait aux yeux des autres par son érudition, plus il s'avilissait à ses propres yeux. De là, ce titre qu'il prend à la tête de presque tous ses ouvrages : Pascase Radbert, la balayure de tous les moines, *monachorum omnium peripsema ;* de là ces dispositions si humbles, qui le portaient à se juger indigne d'expliquer les paroles de l'Évangile ; ce qu'il n'aurait osé entreprendre sans le désir qu'il avait d'avancer encore plus dans la vertu que dans la science.

Il y avait dans le monastère de Corbie un autre moine distingué, qui se nommait Ratramne. D'un esprit vif, pénétrant, laborieux, il fit de très-grands progrès dans les études. Il s'appliqua aux lettres humaines comme aux sciences ecclésiastiques, et devint très-habile dans les unes et dans les autres. Il donna une attention particulière à bien écrire ; en quoi il réussit à un degré très-remarquable. Il avait fait profession de la vie monastique, ou sous l'abbé Vala, ou sous saint Adalard; car l'époque n'en est pas certaine. Sa vertu le fit élever au sacerdoce. Quoiqu'il fût très-estimé du roi Charles et des évêques de France, on ne lui voit ni emploi ni dignité. L'amour de l'étude lui fit préférer l'obscurité du cloître à tout degré d'élévation.

Vers ce temps, il s'éleva dans la Germanie une discussion sur la virginité et l'enfantement de la Mère de Dieu. Quelques-uns disaient que la sainte Vierge avait enfanté de la manière ordinaire, avec douleur et avec lésion du sceau virginal; mais que, cependant, elle est toujours demeurée vierge, parce qu'elle avait conçu sans la participation d'aucun homme ; ils ajoutaient que, si on ne pensait comme eux, on supposait nécessairement que la naissance de Notre-Seigneur n'était pas véritable. Quelques autres donnaient dans l'extrémité contraire et soutenaient que la sainte Vierge n'avait enfanté ni de la manière ordinaire ni même par la voie ordinaire. Saint Pascase écrivit pour réfuter et redresser les premiers ; Ratramne écrivit pour réfuter et redresser les seconds.

Dans deux livres *De l'Enfantement de la Vierge*, adressés aux religieuses de Soissons, où il avait été élevé, saint Pascase fait voir, par l'Écriture et les Pères, que la sainte Vierge a bien enfanté par la voie ordinaire, mais non de la manière ordinaire, avec douleur et avec lésion de l'intégrité virginale ; ce qui l'eût fait cesser d'être vierge. *Comme le Christ est* sorti du sépulcre sans ôter la pierre, sans rompre

le sceau; comme il entre dans le cénacle par la porte, mais par la porte fermée, ainsi est-il né du sein de sa mère[1]. Telle est la doctrine, telles sont les paroles mêmes de saint Pascase Radbert, qu'il appuie particulièrement de l'autorité de saint Ambroise.

Ratramne, de son côté, montre également, par l'Écriture et les Pères, que le Sauveur ne serait pas proprement né de la Vierge s'il n'en était né par la voie naturelle, mais s'il en était sorti soit par le côté, comme les brachmanes le disent de Bouddha; soit du cerveau, comme la Minerve de Jupiter; soit de la cuisse, comme Bacchus. Ratramne apporte ces trois exemples. Il prouve donc, et par l'Écriture et par les Pères, que le Sauveur est né de la Vierge par la voie naturelle, mais d'une manière miraculeuse et surnaturelle, sans rompre le sceau de l'intégrité virginale; comme il est entré par les portes du cénacle sans les ouvrir; comme il est sorti du sépulcre sans en déranger la pierre ni en briser le sceau. Ce que Ratramne appuie de l'autorité de saint Grégoire et développe avec beaucoup de justesse[2]. Cet écrit, ayant pour titre : *Que le Christ est né de la Vierge*, est remarquable par l'ordre, la clarté et l'élégance.

On voit donc que Pascase et Ratramne, en combattant deux excès opposés, ne se combattent pas entre eux, mais qu'ils s'accordent merveilleusement dans la même solution et dans les mêmes termes. Fleury, qui embrouille cette discussion au lieu de l'éclaircir, se trompe donc tout à fait quand il avance que Pascase et Ratramne écrivirent en cela l'un contre l'autre. Il ajoute : On ne voit pas que cette dispute ait eu des suites; et il eût mieux valu ne point agiter ces questions inutiles et indécentes. Mais ces savants, élevés grossièrement chez les Barbares, n'avaient plus la sagesse et la discrétion des premiers docteurs de l'Église. Cette remarque de Fleury est aussi injuste qu'injurieuse. Les deux écrits de Pascase et de Ratramne sont pleins de mesure et de convenance. Il y a plus : les expressions les plus hardies qui s'y rencontrent sont précisément dans les passages qu'ils citent des premiers docteurs de l'Église.

Ce qui est arrivé à Pascase et à Ratramne sur la naissance du Sauveur leur est arrivé sur l'Eucharistie. On a cru qu'ils avaient écrit là-dessus l'un contre l'autre. Ils ont seulement écrit sur le même sujet, mais dans des vues différentes. Dans son livre intitulé : *Du Corps du Seigneur*, dont il dédia la seconde édition au roi Charles, vers l'an 844, Pascase expose, d'une manière dogmatique et d'un style simple, la doctrine de l'Église sur l'Eucharistie, telle que les

[1] *De partu Virg.*, l. 1. *Spicil.*, t. 1, p. 48, édit. in-fol. — [2] *De Nativit. Christi*, c. 8. *Spicileg.*, t. 1.

moines de la nouvelle Corbie, chargés d'instruire les néophytes de la Saxe, devaient la leur exposer : d'où vient qu'il compare ce qu'il dit sur cette matière au lait dont on nourrit les enfants. Ratramne, au contraire, répond à deux questions particulières qu'on lui avait adressées.

Il s'éleva de son temps une dispute entre les fidèles au sujet de l'Eucharistie, les uns soutenant que tout y était à découvert, que les yeux voyaient tout ce qui s'y passait, sans aucune figure et sans aucun voile ; les autres, que cela se faisait de manière qu'il y avait quelque chose de secret et de caché sous les espèces du pain et du vin, qui n'était découvert qu'aux yeux de la foi. On disputait encore si ce corps que l'on reçoit dans l'Eucharistie est le même qui est né de la Vierge, qui a souffert, qui est mort, et qui, étant ressuscité et monté au ciel, est assis à la droite du Père. Le roi Charles pria Ratramne de lui dire son sentiment sur ces deux points.

Ratramne le satisfit par son *Traité du corps et du sang du Seigneur*. Sur la première question, il dit que, s'il n'y a aucune figure dans l'Eucharistie, il s'ensuit qu'il n'y a aucun mystère, ni conséquemment aucune matière à la foi. Il veut donc qu'on dise qu'il y a figure et vérité, parce que le pain qui est fait le corps de Jésus-Christ, par le ministère du prêtre, montre au dehors une autre chose aux sens, et une autre au dedans à l'esprit des fidèles. Au dehors se représente la forme du pain, qu'il était auparavant : la couleur se montre, la saveur se fait sentir ; mais au dedans, on apprend qu'il y a quelque chose de bien plus précieux et plus excellent, parce qu'il est divin, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ, qui est vu, reçu et mangé, non par les sens corporels, mais par les yeux de l'esprit fidèle. De même le vin, qui est fait le sacrement du sang de Jésus-Christ, par la consécration du prêtre, nous montre en sa superficie autre chose que ce qu'il contient au dedans. Car que voit-on, sinon la substance du vin? Goûtez-en, il sent le vin, il en a l'odeur et la couleur. Mais si vous le considérez au dedans, ce n'est plus la liqueur du vin, mais la liqueur du sang de Jésus-Christ qui frappe le goût, les yeux, et l'odorat des âmes fidèles. Et ensuite : Le pain qui est offert, étant pris des fruits de la terre, est changé au corps de Jésus-Christ par la sanctification ; comme le vin, quoiqu'il soit sorti de la vigne, est fait le sang de Jésus-Christ par la sanctification du mystère, non pas visiblement, mais par l'opération invisible du Saint-Esprit. C'est pourquoi on les appelle le corps et le sang de Jésus-Christ, parce qu'on les prend, non pour ce qu'ils paraissent au dehors, mais pour ce qu'ils sont devenus au dedans par l'opération du Saint-Esprit, et que, par *cette puissance* invisible, ils sont tout autre chose que ce qu'ils pa-

raissent visiblement. Et encore : Nous avons montré, par tout ce qui a été dit jusqu'ici, que le corps et le sang de Jésus-Christ, qui sont reçus dans l'Église par la bouche des fidèles, sont des figures selon l'apparence visible ; mais, selon la substance invisible, c'est véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ.

Ainsi la première question que traite Ratramne n'est pas de savoir si l'Eucharistie est figure ou réalité, mais si, outre la réalité, elle est encore figure. En cette première partie, il est parfaitement d'accord avec saint Pascase, qui lui-même prouve expressément, dans son *Traité de l'eucharistie*, qu'elle est tout ensemble et vérité et figure. Et, dans sa lettre à Frudegard, il dit : Si quelqu'un dit que cette chair et ce sang sont sans mystère et sans figure, il anéantit le sacrement.

La seconde question, qui tient à la première, consistait à savoir si le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est précisément le même qui est né de la Vierge Marie et qui a souffert sur la croix. La doctrine de Ratramne est que c'est le même corps quant à la substance, mais non quant au mode : sur la croix, il était visible et palpable ; dans l'Eucharistie, il est impalpable et invisible. Ses adversaires disaient : Mais saint Ambroise n'avoue-t-il pas clairement que ce pain et ce breuvage sont le corps de Jésus-Christ ? Cela est vrai, répond Ratramne ; mais il faut prendre garde comment cela s'entend. Car ce Père ajoute : Ce n'est donc pas une nourriture corporelle, mais spirituelle ; comme s'il disait : Ne prétendez pas la connaître par le ministère des sens corporels et de la chair. Il ne se fait rien dans ce mystère qui soit de leur ressort : c'est à la vérité le corps de Jésus-Christ, mais non pas d'une manière corporelle et sensible ; c'est le sang de Jésus-Christ, non pas corporel et sensible, mais spirituel et hors de la sphère des sens. Il prouve cette distinction par plusieurs autres passages de saint Ambroise, et montre qu'il met de la différence entre le corps dans lequel Jésus-Christ a souffert sur la croix et le sang qu'il y a répandu, et ce corps que les fidèles célèbrent tous les jours et le sang qu'ils boivent, le corps dans lequel il a souffert ne paraissant point à nos yeux dans l'Eucharistie comme il était vu étant sur la croix. Il ajoute : Qu'on ne peut nier que le corps de Jésus-Christ ne soit incorruptible ; qu'ainsi il est différent des espèces sous lesquelles les fidèles le reçoivent, puisqu'elles se corrompent et se divisent en plusieurs parties ; qu'encore que l'on dise du véritable corps de Jésus-Christ qu'il est vrai Dieu et vrai homme, cela ne se peut dire de ce qui paraît à l'extérieur dans l'Eucharistie et qui touche les sens ; que l'Église, persuadée que les espèces et apparences ne sont pas le corps de Jésus-Christ, demande, après que les fidèles

l'ont reçu, qu'ils reçoivent dans le ciel, sans voile et dans une connaissance parfaite, ce qu'ils ont reçu sous l'image et sous les voiles du sacrement; qu'il suit de là que le corps du Sauveur n'est pas en la même manière dans l'Eucharistie qu'il est né de la Vierge et qu'il a souffert.

Tous ces raisonnements de Ratramne sont appuyés de passages tirés de saint Augustin et de saint Fulgence. Ratramne convenait donc avec ses adversaires sur le fond du mystère, sur la présence réelle et la transsubstantiation, et leur dispute ne roulait, à bien dire, que sur les expressions. Il craignait lui-même qu'il ne lui en eût échappé quelques-unes de peu correctes; c'est pourquoi il déclare, à la fin de son traité, que les fidèles reçoivent le corps et le sang du Seigneur dans le mystère de l'Eucharistie; qu'il n'a rien dit de lui-même sur ce sujet, et qu'il a tâché de ne jamais perdre de vue l'autorité des anciens Pères de l'Église [1]. Dans tout ceci, comme l'on voit, il n'y a rien de contraire à ce qu'enseigne, de son côté, saint Pascase Radbert. Si dans l'ouvrage il y a quelques locutions obscures, il est de la justice de les expliquer par celles qui sont plus claires.

Il y eut à cette époque un autre moine qui avait quelque science, mais beaucoup plus de témérité. Il se nommait Gothescalc, était Saxon de naissance, fils du comte Bern, et avait été offert dès son enfance, par ses parents, au monastère de Fulde, dans le temps que saint Eigil en était abbé. Après y avoir vécu bien des années en moine, avoir achevé ses études et même reçu les premiers ordres sacrés, il s'avisa de réclamer contre ses vœux : ce qui était, pour le moins, s'y prendre un peu tard. L'affaire fut portée au concile de Mayence en 829, et jugée en faveur de Gothescalc. Raban, qui depuis 822 était abbé de Fulde, appela de cette sentence à l'empereur Louis le Débonnaire et lui présenta à cette occasion un traité qu'il avait fait exprès sur l'oblation des enfants, suivant la règle de Saint-Benoît. Il y a quelque apparence que ce prince engagea Otgaire à révoquer sa sentence, et que Gothescalc se trouva ainsi obligé de reprendre la vie de moine.

Ne jugeant plus à propos de retourner à Fulde, il passa au monastère d'Orbais, dans le diocèse de Soissons. Là, sous l'abbé Davon, il s'appliqua fortement à la lecture des Pères de l'Église, surtout de saint Augustin, dont il apprit par cœur un grand nombre de sentences. C'était précisément sur les matières si difficiles de la grâce, du libre arbitre et de la prédestination; matières bien dangereuses pour un esprit présomptueux et inquiet. Déjà lié avec Walafride

[1] *Ceillier, t. 19.*

Strabon pour avoir étudié quelque temps dans le monastère de Reichenau, Gothescalc se mit en correspondance avec Ratramne et avec Loup de Ferrières. Celui-ci, s'apercevant, par les questions que lui adressait Gothescalc, qu'il poussait trop loin la curiosité dans ses études, lui donna à ce sujet des avis salutaires.

Gothescalc ne montra pas plus de sagesse dans sa conduite que dans ses études. Il se fit ordonner prêtre, sans le consentement de son évêque, qui était celui de Soissons, par Rigbode, chorévêque de Reims pendant la vacance du siége après l'abdication d'Ebbon. En 846, il fit le pèlerinage de Rome. A son retour, il passa quelque temps chez Éberard, comte de Frioul. Là, il lui arriva de traiter la matière de la prédestination. Ce qu'il en dit ne parut point correct à Nothingue, évêque de Vérone, qui se trouvait dans ces quartiers-là. Il en parla à Raban, alors archevêque de Mayence, qui se chargea de réfuter la doctrine téméraire que le bruit public attribuait à Gothescalc. Il écrivit en ces termes au comte Éberard, qui d'ailleurs le connaissait et l'estimait :

Il s'est répandu un bruit constant dans ces quartiers, que vous avez chez vous je ne sais quel demi-savant qui enseigne que la prédestination de Dieu impose à l'homme une telle nécessité, que, quand il voudrait se sauver et s'efforcerait, avec le secours de la grâce, d'opérer son salut par de bonnes œuvres et par une foi orthodoxe, tous ses efforts seraient inutiles s'il n'était pas prédestiné à la vie ; comme si Dieu, qui est l'auteur de notre salut et non de notre perte, nous forçait à nous damner. Cette secte a déjà jeté bien des personnes dans le désespoir. Qu'est-il besoin, disent-ils, que je travaille à mon salut et pour la vie éternelle ? Si je fais le bien et que je ne sois pas prédestiné, cela ne me servira de rien ; au contraire, si je fais le mal et que je sois prédestiné, le mal que je fais ne me nuira en rien, parce que la prédestination de Dieu me fera acquérir la vie éternelle. Une pareille doctrine cause un grand scandale et rend les Chrétiens indociles aux exhortations, en les faisant présumer ou désespérer de leur salut. On dit que votre nouveau docteur, pour soutenir ses opinions, a fait plusieurs extraits des ouvrages de saint Augustin. Mais ce Père, ce docteur catholique, en combattant les pélagiens, ennemis de la grâce, a été le défenseur de cette grâce et non le destructeur de la foi orthodoxe.

Raban montre ensuite, par saint Augustin et par saint Prosper, que la prédestination divine n'impose aucune nécessité à l'homme de faire le mal, et que le penser ou le dire serait une horrible impiété. Il ajoute que même le dogme catholique de la prédestination ne doit point être prêché à tort et à travers, mais avec grande discrétion et

prudence, de peur de scandaliser les faibles qui ne seraient pas capables de le bien entendre [1].

Raban traite la même matière plus au long dans une lettre adressée à l'évêque Nothingue lui-même. Il y montre, par l'Écriture et les Pères, que si la prescience et la prédestination divines imposaient nécessité à l'homme de faire bien ou mal, Dieu ne serait plus juste de récompenser les uns et de punir les autres ; que Dieu prévoit le bien et le mal, mais qu'il ne prédestine ou n'ordonne d'avance que ce qui est bon et juste. Raban le prouve principalement par l'autorité de saint Prosper et de saint Augustin. Il conclut qu'il faut croire que Dieu a prévu ceux qui seraient bons et ceux qui seraient méchants ; qu'il n'a prédestiné que les bons pour recevoir la vie éternelle ; mais que, pour les méchants, qui périront éternellement, il ne les a pas prédestinés, mais seulement prévus. Dans ces dernières paroles, Raban confond deux choses : le péché et la peine qui lui est due. Cependant les auteurs mêmes qu'il cite font expressément cette distinction. Ils disent que, pour le péché, Dieu le prévoit seulement et ne le prédestine pas ; mais que, pour la peine que mérite le péché prévu, non-seulement Dieu la prévoit, mais qu'il la prédestine, la préordonne comme une chose juste [2]. D'où suit naturellement qu'il y a une double prédestination : l'une des bons, à la grâce et à la gloire ; l'autre des méchants, non pas au péché, mais à la punition du péché prévu. Pour n'avoir pas pris garde à cette distinction et pour n'avoir voulu admettre, du moins quant au mot, d'autre prédestination que celle à la grâce et à la gloire, Raban se jette gratuitement dans un fâcheux embarras, et donne imprudemment à Gothescalc un avantage dont ce sophiste ne manquera pas de profiter.

Obligé de quitter l'Italie par suite de ces lettres de Raban, Gothescalc écrivit contre lui pour se défendre [3]. Cette défense roulait sans doute sur ces deux questions : La prédestination impose-t-elle nécessité à l'homme ? La prédestination est-elle simple ou double ? Gothescalc parcourut la Dalmatie, la Pannonie et la Norique, où il n'aura pas manqué de répandre ses opinions. Enfin il vint à Mayence. Aussitôt Raban assembla son concile vers le commencement d'octobre 848, et le roi Louis le Germanique y assista. Gothescalc y présenta un écrit où il disait qu'il y a deux prédestinations ; et que, comme Dieu, avant la création du monde, a prédestiné incommutablement tous les élus à la vie éternelle, par sa grâce gratuite, de même il a prédestiné à la mort éternelle tous les méchants, à cause

[1] Sirmond, t. 2, p. 1341. — [2] Sirmond, t. 2, p. 1328 B, C, p. 1334 D, *p. 1336 A-C.* — [3] Hincmar, *De Præd.*, c. 21.

de leurs démérites. Il blâmait Raban de dire que les méchants ne sont pas prédestinés à la damnation, mais qu'elle est seulement prévue. Car, disait-il, Dieu connaît par sa prescience qu'ils auront un mauvais commencement et une fin encore pire, et il les a prédestinés à la peine éternelle. On voit avec quelle adresse Gothescalc sut profiter de l'avantage que Raban lui avait donné. D'une question secondaire il fait la question principale, pour accuser lui-même son juge, au lieu de répondre sur l'accusation primitive, dont il ne dit mot dans son écrit, savoir: La prédestination impose-t-elle nécessité à l'homme?

Il y eut, notamment sur ce dernier point, un interrogatoire et une discussion de vive voix, dont il est à regretter que nous n'ayons pas le procès-verbal. Il ne nous reste que la lettre suivante de l'archevêque Raban à l'archevêque Hincmar de Reims, auquel Gothescalc fut renvoyé. « Nous avons cru devoir vous donner avis qu'un moine vagabond nommé Gothescalc, qui se dit prêtre de votre diocèse, est venu d'Italie à Mayence, séduisant les peuples par de nouvelles superstitions et une doctrine pernicieuse sur la prédestination. Il enseigne que Dieu prédestine au mal comme au bien et qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger de leurs péchés ni de leurs erreurs, à cause de la prédestination qui les entraîne malgré eux à leur perte, comme si Dieu les avait créés incorrigibles et pour les damner. Ayant ouï ces opinions de la bouche de ce moine dans notre concile tenu depuis peu à Mayence, nous l'avons condamné, lui et sa pernicieuse doctrine; et, avec l'agrément et même par ordre de Louis, notre très-pieux roi, nous avons pris la résolution de vous l'envoyer, afin que vous le fassiez enfermer en quelque lieu de votre diocèse, où il n'ait pas la liberté d'enseigner ses erreurs et de séduire davantage les peuples. Car, à ce que j'ai appris, il a déjà perverti bien des Chrétiens, en qui il a éteint le zèle et l'ardeur qu'ils avaient pour leur salut. A quoi bon, disent-ils, me donner tant de peine pour servir le Seigneur? Si je suis prédestiné pour la mort éternelle, je ne l'éviterai pas; au contraire, si je suis prédestiné pour la vie, j'aurai beau vivre mal, j'arriverai certainement au repos éternel. Nous vous avons écrit ce mot de lettre pour vous informer de la doctrine que nous avons reconnu être enseignée par ce moine. Vous pourrez apprendre plus en détail ses sentiments de sa propre bouche, et déterminer ce qu'il convient de faire. Que le Seigneur vous conserve en santé. Priez pour nous [1]. »

Tel est le jugement qu'un des plus pieux et des plus savants

[1] Labbe, t. 8, p. 52.

prélats de son temps porta des sentiments de Gothescalc, après l'avoir interrogé et ouï en plein concile. Cependant Fleury donne à entendre que l'exposition que Raban fait ici de la doctrine de Gothescalc est peu fidèle, parce qu'elle n'est pas exactement conforme à l'écrit que Hincmar cite de Gothescalc. Mais d'où sait-il que Hincmar rapporte en entier cet écrit? Ensuite Raban ne dit point que les blasphèmes qu'il rapporte soient contenus dans l'écrit en question; il assure qu'il les a entendus de la bouche même de Gothescalc. Enfin il était de l'intérêt de ce dernier de donner le change.

Renvoyé à Hincmar, Gothescalc fut jugé, à Kiersy-sur-Oise, par treize évêques assemblés, par ordre du roi Charles, pour les affaires de l'État. Ayant été examiné en ce concile, il fut jugé hérétique et incorrigible, et comme tel déposé de l'ordre de prêtrise, qu'il avait reçu, contre les règles, de Rigbode, chorévêque de Reims, à l'insu de son évêque, qui était Rothade de Soissons. D'ailleurs, pour son opiniâtreté et son insolence, il fut condamné, suivant les canons du concile d'Agde et la règle de Saint-Benoît, à être fouetté de verges et mis en prison, comme s'étant ingéré mal à propos d'affaires civiles et ecclésiastiques. On lui fit défense d'enseigner, et on lui imposa un perpétuel silence. La sentence fut exécutée à la rigueur: il fut fouetté publiquement, en présence du roi Charles, obligé de brûler ses écrits, et renfermé dans l'abbaye d'Hautvilliers, du diocèse de Reims; car Hincmar ne s'en fiait pas à Rothade, son évêque.

Nous n'avons pas non plus les actes de ce concile, mais seulement quelques lignes d'une ancienne chronique. Hincmar, qui fut l'âme de cette assemblée, n'en dit pas plus. Seulement on voit par la suite qu'il se méprit, comme Raban, sur les deux prédestinations, ne voulant en admettre qu'une, et prétendant obliger Gothescalc à penser de même. Cette méprise faisait oublier la question principale, donnait à Gothescalc un avantage considérable, lui conciliait l'intérêt de bien des personnes, d'autant plus qu'on le voyait plus maltraité.

Il sut profiter de cet état de choses, et publia de sa prison deux confessions de foi: l'une plus courte, l'autre plus ample, mais toutes deux dans le même sens. Je crois, dit-il dans la première, que Dieu a prédestiné gratuitement les élus à la vie éternelle, et que, par son juste jugement, il a prédestiné les réprouvés à la mort éternelle, à cause de la prescience très-certaine de leurs démérites. Car le Seigneur dit lui-même: Le prince de ce monde est déjà jugé. Ce que saint Augustin explique ainsi: C'est-à-dire qu'il est destiné irrévocablement au feu éternel. Notre-Seigneur dit encore: Celui qui ne croit pas est déjà jugé, c'est-à-dire, dit saint Augustin, le jugement est *déjà fait, quoiqu'il* n'ait pas encore paru. Après plusieurs autres

passages de saint Augustin, il cite saint Grégoire, saint Fulgence et saint Isidore.

L'autre confession de foi de Gothescalc est adressée à Dieu en forme de prière. Il insiste sur son immutabilité, dont l'éternité de ses décrets est une suite. Il dit que la prédestination est une en elle-même, quoiqu'elle soit double par ses effets : comme saint Augustin dit que la charité est double par rapport à Dieu et au prochain. Il souhaite, en faveur des moins instruits, de soutenir ce qu'il croit être la vérité, dans une assemblée publique, devant la multitude du peuple fidèle, en présence du roi, des évêques, des prêtres, des moines et des chanoines. Qu'il lui soit permis de faire l'épreuve de sa doctrine, en passant de suite par quatre tonneaux pleins d'eau bouillante, d'huile et de poix, et enfin par un grand feu. Que s'il en sort sain et sauf, on reconnaisse la vérité de sa doctrine ; s'il craint de s'y exposer, ou ne va pas jusqu'au bout, qu'on le fasse périr par le feu [1].

Dans ces deux professions de foi, Gothescalc ne parle que de la double prédestination : question secondaire ; mais il ne dit pas un mot de la question principale, si la prédestination imposait à l'homme une nécessité fatale : erreur à laquelle nous verrons, par ses propres paroles, qu'il revenait à travers tous ses détours, et tenait opiniâtrément. Ce fut une faute à Hincmar de se méprendre sur la question secondaire; de laisser de côté la question principale, au lieu de la poser nettement, de citer les paroles précises du coupable, et de justifier ainsi sa sentence. En ne voulant pas admettre la double prédestination, il semblait condamner les Pères de l'Église, qui l'admettent et l'enseignent.

Cependant Hincmar écrivit à saint Prudence, évêque de Troyes, pour le consulter sur la manière de réprimer Gothescalc. Il lui raconte ce qui s'était passé dans le concile, et tous les moyens qu'il a employés pour le convertir, et demande s'il doit l'admettre à entendre l'office le jeudi saint ou le jour de Pâques, ou même lui donner la communion. D'un autre côté, Hincmar écrivit aux reclus de son diocèse, pour les précautionner contre les erreurs de Gothescalc, dont il voyait que plusieurs prenaient le parti, non pas, que l'on sache, sur la fatalité nécessitante de la prédestination, mais sur la double prédestination, que Hincmar combattait mal à propos.

En effet, Ratramne, moine de Corbie, écrivit à Gothescalc une lettre où il censurait librement cet écrit d'Hincmar, à qui la lettre de Ratramne fut rendue par les gardes de Gothescalc. D'un autre côté,

[1] Ceillier, t. 19, p. 204 et 205.

saint Prudence de Troyes fit un recueil de passages de l'Écriture sainte et des Pères, principalement de saint Augustin, pour prouver la vérité des deux prédestinations. Il y traitait aussi deux autres questions délicates : En quel sens Dieu veut sauver tous les hommes, et en quel sens Jésus-Christ est mort pour tous. Il dit que c'est pour tous généralement, mais non pour tous spécialement, où il faut sous-entendre, *d'une manière efficace*. Il envoya ce traité à Hincmar et à Pardule de Laon, du consentement d'un concile tenu à Paris vers l'automne de l'an 849. Prudence mit en tête une lettre où il dit : J'avais souhaité de traiter avec vous à l'amiable et en particulier touchant les questions proposées ; n'en ayant pas eu la liberté, j'ai été obligé de vous écrire, vous priant principalement de ne pas permettre que l'on attaque de votre temps l'autorité de saint Augustin. Il s'étend ensuite à prouver combien cette autorité est grande dans l'Église [1].

A la fin du mois de mars 850, Hincmar écrivit à Raban tout ce qui s'était passé jusque-là dans l'affaire de Gothescalc, dont il lui envoya la grande confession de foi avec l'écrit que Hincmar lui-même avait adressé aux reclus, la lettre de Ratramne et l'ouvrage de Prudence. Raban s'excuse sur sa vieillesse et ses infirmités de répondre à ces écrits ; et, pour faire connaître ses sentiments sur la prédestination, il envoie à Hincmar les deux traités qu'il en avait écrits à Nothingue et à Éberard. Il ne laisse pas de traiter encore assez au long la matière en cette lettre à Hincmar, et l'exhorte à ne plus souffrir que Gothescalc écrivît ou parlât à personne, déclarant qu'il ne veut pas conseiller qu'on lui donne la communion. Dans cette lettre, Raban craint toujours d'admettre la prédestination des méchants à la peine, persuadé que ce serait admettre leur prédestination au péché ; il regrette beaucoup de voir traiter avec tant d'animosité des questions inutiles. Quant à la volonté de Dieu de sauver tous les hommes et à la mort de Jésus-Christ pour tous, il entend ces paroles tout bonnement avec saint Ambroise, sans excepter personne [2].

Le roi Charles le Chauve ayant demandé à Loup de Ferrières son sentiment sur le libre arbitre, la prédestination et la rédemption, Loup lui expliqua succinctement ce qu'il en avait appris dans l'Écriture et dans les Pères. Mais, voyant que sa doctrine était suspecte, il composa sur ces trois questions un traité où il dit, sur la première : Que le libre arbitre a été vicié par le péché d'Adam ; et que, tant qu'il n'est pas guéri par la grâce de Jésus-Christ, il ne

[1] *Bibl. PP.*, t. 15. — [2] Sirmond, t. 2, p. 1295.

peut aucun bien dans l'ordre du salut. Sur les deux prédestinations, il observe que celle des réprouvés à la peine ne répugne à plusieurs personnes, même à des évêques de réputation et de savoir, que parce qu'ils craignent qu'en l'admettant ils ne soient obligés de dire que Dieu n'a créé quelques hommes que dans la vue de les punir, et qu'il les condamne injustement, puisqu'il n'a pas été en leur pouvoir d'éviter le péché, ni conséquemment les supplices qui en sont la peine. Nous verrons qu'en effet Gothescalc tirait de là des conséquences de cette nature. Enfin, sur la rédemption par Jésus-Christ de tous les hommes, il finit par saint Chrysostome, qui dit : Qu'il est mort non-seulement pour les fidèles, mais encore pour tout le monde. Loup de Ferrières témoigne un grand désir de pouvoir concilier les hommes et les choses [1].

Ratramne, à la demande du même roi Charles, composa également un ouvrage de la prédestination. De tous ceux que l'on fit à cette époque sur cette matière, il n'y en a point qui soit mieux écrit en tout sens, et dont la doctrine soit plus solidement établie. Il trace son plan en peu de mots. Comme la prédestination est un mystère profond, il croit, pour en faciliter l'intelligence, devoir commencer par traiter de la providence divine en général, par laquelle la souveraine sagesse de Dieu règle tout ce qui se fait dans le monde. Sur ce plan, il divise son ouvrage en deux livres. Le premier, qui n'est qu'un tissu continuel de passages de l'Écriture et des Pères, sans presque nulle réflexion de l'auteur, est tout employé à établir la providence de Dieu, et, par suite, la prédestination gratuite des élus à la grâce et à la gloire. Les Pères dont il est fait le plus d'usage dans ce premier livre sont : saint Augustin, l'auteur du *Traité de la vocation des gentils*, qu'il cite sous le nom de saint Prosper, saint Grégoire le Grand et le prêtre Salvien.

Dans le second livre, il montre, par l'Écriture et les Pères, nommément saint Augustin, saint Fulgence, saint Isidore de Séville et Cassiodore, que Dieu a prédestiné les méchants aux supplices éternels, en conséquence de la prévision de leurs péchés ; que néanmoins il ne s'ensuit nullement ni que Dieu prédestine au péché, ni que les méchants soient nécessités à périr et à souffrir les peines éternelles ; mais que c'est leur malice qui les porte au péché, et leur péché qui les conduit à la peine. C'est sur quoi Ratramne insiste beaucoup, et ce qu'il développe en profond théologien. Il fait beaucoup plus d'usage de raisonnement dans ce second livre que dans le premier. Il y montre que ceux qui, comme Hincmar, admettaient

[1] *Bibl. PP.*, t. 15. Sirmond, t. 2.

bien que Dieu prédestine la peine éternelle aux méchants, mais ne voulaient pas admettre que Dieu prédestine les méchants à cette peine, tombaient en contradiction avec eux-mêmes. En finissant son ouvrage, il prie le roi Charles de ne point le rendre public jusqu'à ce que la question eût été examinée, et que l'on fût convenu de ce qu'on devait croire sur cette matière. Que si on trouvait des corrections à faire à son livre, il demandait qu'on les fît, mais aussi qu'on lui en donnât connaissance [1].

Cet écrit de Ratramne est une preuve, entre plusieurs autres, qu'au milieu du neuvième siècle, il y a mille ans, les bonnes et solides études étaient loin d'être perdues, ni même négligées.

Hincmar et Pardule, voyant la doctrine des deux prédestinations soutenue par les écrits de Prudence, de Loup et de Ratramne, firent écrire, de leur côté, par un diacre nommé Amalarius, dont l'ouvrage ne se trouve plus, et par Jean Scot ou Érigène, c'est-à-dire Irlandais. C'était un homme de très-petite taille, d'un esprit vif, pénétrant, enjoué. Il savait le grec, et traduisit en latin les ouvrages de saint Denys, à la prière du roi Charles. Il avait fort étudié la dialectique et la philosophie humaines ; mais il n'était pas grand théologien, ni même grand philosophe. Ce n'était au fond qu'un sophiste superficiel, hardi, subtil, grand discoureur, souvent caustique. Ainsi Charles le Chauve, qui l'admettait dans sa familiarité et à sa table, lui ayant demandé un jour pendant le repas : Quelle différence y a-t-il entre un Scot et un sot ? Sire, répliqua le sophiste, il y a tout juste la largeur de la table. Un homme de ce caractère n'était guère propre à traiter convenablement une des questions les plus profondes et les plus délicates de la théologie ; et les deux évêques Hincmar et Pardule, en le choisissant pour leur avocat, ne firent pas preuve de beaucoup de discernement. Jean Scot commence son traité par cet axiome : Que toute question peut être résolue par ces quatre règles, savoir : la division, la définition, la démonstration et l'analyse. Après quoi, s'abandonnant aux fausses subtilités de sa dialectique, il prétend démontrer par ses raisonnements philosophiques, qu'il n'y a qu'une prédestination. Il avance même quelques propositions erronées sur la damnation, qui, selon lui, ne consiste que dans une privation ; d'où il conclut que Dieu ne peut, à proprement parler, ni la prédestiner ni la prévoir. Il cite quelquefois saint Augustin, mais plus pour la forme que pour connaître et suivre sa doctrine.

Cet ouvrage, divisé en dix-neuf chapitres, ayant paru, Venilon, archevêque de Sens, en envoya un extrait, divisé aussi en dix-neuf

[1] *Bibl. PP.*, t. 15.

articles, à saint Prudence, évêque de Troyes, le priant d'en réfuter les erreurs. Prudence crut y trouver celles de Pélage et d'Origène, et en fut épouvanté. Pour s'en assurer mieux, il chercha le livre entier de Jean Scot, et, l'ayant trouvé, l'auteur lui parut absolument pélagien. Il entreprit donc de le réfuter, en 852, par un traité de même titre, *De la Prédestination*, divisé de même en dix-neuf chapitres. Il y rapporte les paroles de Scot et y répond pied à pied. Scot prétendait qu'avec ses quatre règles de philosophie on pouvait résoudre toute sorte de questions ; que la prédestination et la prescience de Dieu étaient l'essence de Dieu, comme sa volonté, sa sagesse ; que la prédestination et la prescience sont une même chose ; que l'homme pouvait, avec le don de la grâce coopérante, retourner à Dieu ; que la prédestination est en Dieu substantivement, et non relativement ; que, comme il n'y a qu'une charité, il n'y a qu'une prédestination. Saint Prudence fait voir que les règles de la sagesse mondaine ne suffisent point pour résoudre toutes sortes de questions ; qu'il est besoin pour cela de la grâce et de la foi qui opère par la charité, de l'étude sérieuse et de la science des divines Écritures ; que la prescience et la prédestination n'étant en Dieu que relativement aux créatures, elles ne sont point la substance de Dieu ; qu'il y a de la différence entre la prédestination et la prescience, puisque Dieu prévoit plusieurs choses qu'il ne prédestine pas, comme sont les péchés des hommes, et qu'il ne prédestine rien qu'il n'ait prévu ; que l'homme ne peut même concevoir le dessein de travailler à son salut sans le secours d'une grâce prévenante. Quant à l'hérésie de Gothescalc, que Scot avait ainsi nommée expressément, saint Prudence dit : Nous ne la défendons ni ne la tenons ; mais comme nous détestons les pélagiens, qui soutiennent que l'on peut faire quelque chose de bon par le libre arbitre sans le secours de la grâce, et ceux, s'il en est, qui attribuent tout à la grâce seule et détruisent le libre arbitre ; de même nous ne détestons pas moins ceux qui rêvent que la prédestination divine impose aux créatures une force nécessitante [1].

Les mêmes extraits de Jean Scot ayant été portés à Lyon, cette église crut nécessaire d'y répondre, et en chargea le diacre Florus, docteur fameux dès le temps d'Agobard, dont il reste encore d'autres ouvrages, et qui avait déjà donné un discours sur la prédestination. Son traité contre Jean Scot est semblable à celui de Prudence. Dans son quatrième chapitre, Scot avait signalé trois hérésies : celle de Pélage, reconnaissant le libre arbitre sans la grâce ; une seconde, dont il ne disait pas l'auteur, reconnaissant la grâce seule sans le li-

[1] *Bibl. PP.*, t. 15, *cap.* 4, *et Recapitul. definit.* 10, cap. 4, sect. 1.

bre arbitre; la troisième, de Gothescalc, imposant par les prédestinations une force nécessitante. Florus répond que la première a été justement condamnée par l'Église, mais qu'il n'a jamais entendu parler de la seconde; qu'à l'égard de Gothescalc, condamné et enfermé dans une prison depuis plusieurs années, on serait plus en état de le convaincre d'erreur et de le réfuter, si ceux qui l'avaient traité si sévèrement eussent envoyé, suivant la coutume de l'Église, des lettres synodiques à tous les évêques, pour les informer de ce qu'ils avaient condamné dans ce malheureux moine. Que si Gothescalc enseigne une prédestination double quant à ses effets, en cela il n'est point blâmable, puisqu'elle est fondée sur l'Écriture et les Pères; c'est Scot qui est blâmable de la nier par ses argumentations sophistiques. Que si le même Gothescalc soutient que cette prédestination des réprouvés à la peine impose à quelqu'un d'entre eux la nécessité de mal faire, voilà qui est absolument contraire à la foi catholique; car c'est une absurdité et une impiété extrême de dire que Dieu, qui ne veut pas que personne soit mauvais, nécessite ou pousse quelqu'un à l'être. Il en est de tous les réprouvés comme du premier homme. Il a péché de son seul et plein gré, mais il a subi malgré lui la peine de son péché. Ainsi en sera-t-il au jugement dernier, où les méchants seront précipités dans la fournaise ardente. Voilà donc quelle nécessité l'Église de Dieu reconnaît dans la prédestination divine à l'égard des réprouvés, la nécessité du jugement, mais non la nécessité du péché. Quiconque dit que Dieu a imposé ou impose à l'homme la nécessité de pécher, celui-là profère manifestement contre Dieu un horrible blasphème, puisqu'en disant qu'il pousse au péché, il le fait auteur du péché [1].

Voilà comment le diacre Florus, ou plutôt l'église de Lyon, flétrit, au neuvième siècle, le dogme impie qui suppose que Dieu nécessite l'homme au péché par la prédestination, et qui fait ainsi Dieu même auteur du péché de l'homme; dogme impie enseigné par l'imposteur Mahomet et renouvelé depuis par Luther, Calvin et Jansénius.

Gothescalc lui-même envoya de ses écrits par un moine à Amolon, archevêque de Lyon, le priant instamment de les lire. Amolon, les ayant reçus, demeura longtemps en doute s'il devait répondre à un homme excommunié; ce qui semblait un mépris des évêques qui l'avaient condamné. D'un autre côté, il paraissait contre la charité de rejeter les prières d'un malheureux. Il prit donc un tempérament, qui fut d'écrire à Gothescalc, mais d'adresser la lettre à Hincmar, son métropolitain. Voici comment il parle à Gothescalc : Lorsque vous

[1] *Bibl. PP.*, t. 15, c. 4.

étiez encore en Germanie, nous avons ouï de vous des bruits fâcheux : que vous semiez des nouveautés et que vous agitiez des questions insensées et indiscrètes. Depuis, nous avons reçu, tant par d'autres que par vous, plusieurs de vos écrits où nous voyons pleinement vos erreurs.

Amolon les réduit à six : 1° Aucun de ceux qui ont été rachetés par le sang de Jésus-Christ ne peut périr. 2° Le baptême et les autres sacrements ne sont donnés que pour la forme et d'une manière illusoire à ceux qui périssent après les avoir reçus. 3° Les fidèles qui périssent n'ont point été incorporés à Jésus-Christ et à l'Église quand ils ont été régénérés. 4° Tous les réprouvés sont tellement prédestinés de Dieu à la mort éternelle, qu'aucun d'eux n'a pu ni ne peut être sauvé. 5° La prédestination des réprouvés à leur perte est aussi irrévocable que Dieu est immuable. 6° Dieu et ses saints se réjouiront de la perte de ceux qui ont été prédestinés à la damnation éternelle. Telle était donc l'hérésie de Gothescalc, d'après ses propres écrits.

Amolon réfute chacune de ces erreurs avec beaucoup de calme, de charité et, en même temps, de force. Ce que vous dites d'abord nous déplaît surtout souverainement : que nul ne peut périr après avoir été racheté par le sang du Christ ; car cette proposition est doublement contraire à la foi catholique. Si vous soutenez qu'aucun des Chrétiens une fois baptisé ne peut périr, vous allez contre la parole de l'Apôtre disant aux Chrétiens mêmes : Les injustes ne posséderont pas le royaume de Dieu ; et contre la parole du Christ, qui reniera devant son Père ceux qui le renieront devant les hommes, et qui nous montre les vierges folles exclues du festin pour n'avoir pas mis d'huile dans leurs lampes. Ou bien, si vous ne croyez pas que tous ceux qui ont reçu le baptême ont été rachetés par le sang de Jésus-Christ, vous allez contre cette parole de saint Paul : Nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous l'avons été en sa mort ; et contre cette parole de saint Jean : Le Seigneur nous a aimés et nous a lavés de nos péchés dans son sang ; et contre saint Pierre parlant de certains hérétiques : Ils nient le Seigneur qui les a rachetés, et s'attirent une prompte perdition.

En second lieu, ce qui nous déplaît bien fort, c'est de vous voir soutenir que le baptême et les autres sacrements ne sont donnés que d'une manière illusoire à ceux qui périssent après les avoir reçus ; tandis que l'Apôtre enseigne, au contraire, que ces mystères sont efficacement conférés, même à ceux qui périssent. Il dit aux Hébreux que ceux qui ont été illuminés par le baptême, qui ont goûté le don céleste et participé à l'Esprit-Saint, et qui ensuite retombent, ne peuvent plus être *régénérés par* un nouveau baptême ; et que celui

qui foule aux pieds le Fils de Dieu et profane le sang du testament par lequel il a été sanctifié, mérite des supplices bien plus grands que celui qui a violé la loi de Moïse. Et aux Corinthiens : Quoi donc! par votre conscience éclairée, mais peu charitable et peu discrète, vous ferez périr un frère faible pour qui Jésus-Christ est mort ?

Ce qui nous déplaît en troisième lieu, c'est de vous voir soutenir que ceux des fidèles qui périssent n'ont jamais été incorporés au Christ et à l'Église, n'ont jamais été ses membres, et conséquemment jamais Chrétiens ; car comment le seraient-ils, s'ils n'appartiennent au corps de Jésus-Christ, s'ils ne sont ses membres ? Tandis qu'au contraire l'Apôtre appelle membres du Christ et temples de l'Esprit-Saint ceux mêmes qui peuvent pécher grièvement et périr dans leur péché. Ne savez-vous pas, dit-il, que vos corps sont les membres du Christ ? Irai-je donc prendre les membres du Christ pour en faire les membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise ! Et encore : Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit-Saint habite en vous ? Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra.

Ce qui nous déplaît extrêmement, en quatrième lieu, c'est que vous souteniez que tous les réprouvés sont tellement prédestinés de Dieu à la mort éternelle, qu'aucun d'eux n'a pu ni ne peut être sauvé. Penser et parler de la sorte, qu'est-ce autre chose que de proférer contre Dieu un horrible blasphème, si sa prédestination leur impose cette irrévocable nécessité, en sorte qu'ils ne puissent jamais rien faire pour leur salut ? Cette erreur ou plutôt cette atroce impiété est contraire à l'Écriture, qui dit de Dieu : Il n'a commandé à personne de mal faire et n'a donné à personne un temps pour pécher[1]. Le juge des vivants et des morts renverse lui-même ce furieux mensonge. Retirez-vous de moi, maudits, dira-t-il à ceux qui seront à gauche ; allez au feu éternel, qui a été préparé au diable et à ses anges. Et pourquoi ? Parce que j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. Par où l'on voit évidemment qu'ils sont damnés, non parce qu'ils n'ont pu faire les œuvres de leur salut, mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu. Aussi le psalmiste dit du même juge : Vous rendrez à chacun selon ses œuvres. Il ne dit pas *selon vos préjugés*, comme s'efforce de le soutenir cette extravagante et furibonde doctrine, dans le seul but de pervertir les auditeurs. La foi catholique tient, au contraire, très-fermement que le diable même et ses anges n'ont jamais été prédes-

[1] *Eccl.*, 15, 21.

tinés à être tels ; mais qu'ayant voulu être tels par leur faute, il leur a été préparé les supplices du feu éternel.

En cinquième lieu, nous ne détestons et n'abhorrons pas moins votre emportement contre ceux qui sont dignes de la mort éternelle, allant jusqu'à dire qu'ils sont prédestinés à la perdition aussi irrévocablement et aussi immuablement que Dieu lui-même est immuable. Vous allez jusqu'à exhorter les évêques à prêcher cela aux peuples, afin que, puisqu'ils ne peuvent éviter la damnation qui est prédestinée, ils leur allégent au moins un peu les peines qui leur sont préparées. De grâce, dans quel endroit de l'Écriture avez-vous jamais lu de pareilles choses? dans quel saint et catholique docteur de l'Église les avez-vous trouvées? Pourquoi ne pas faire une pareille exhortation au diable et à ses anges? car que laissez-vous de plus à ceux dont vous soutenez la damnation également irrévocable? Cette impiété si atroce est en contradiction avec la foi de l'Église, qui croit que le diable et ses anges sont tombés sans remède ; mais que les hommes, même impies, s'ils reconnaissent leurs péchés, s'ils les pleurent, s'ils les confessent, s'ils implorent la divine miséricorde, trouveront, sans aucun doute, les portes de l'indulgence ouvertes. Que vous a donc fait le genre humain? que vous a fait l'Église? que vous ont fait dans l'Église tant de proches et de frères, pour que vous vouliez absolument leur fermer la porte si grande et si ouverte de la miséricorde divine? Quel ecclésiastique fidèle a jamais prêché ainsi pour que vous ne rougissiez pas de l'inculquer avec tant d'obstination? En vérité, c'est là une dureté, non pas de Chrétien, mais de païen, mais de Satan.

En sixième lieu, nous détestons de même ce que vous dites de Dieu et de ses saints : qu'ils se réjouiront de la perte de ceux que vous ne cessez de dire prédestinés à l'éternelle damnation ; tandis que l'Écriture nous dit, au contraire, expressément : Dieu n'a pas fait la mort et ne se réjouit pas dans la perdition des vivants [1]. Et ailleurs : Aussi vrai que je vis, dit le Seigneur Dieu, je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive [2].

A ces six erreurs, l'archevêque Amolon ajoute le reproche suivant. En septième lieu, deux maux très-graves nous ont absolument déplu dans votre conduite : l'un, c'est que, misérablement trompé par l'esprit d'erreur et d'orgueil, vous déchirez les Pontifes de Dieu et les pasteurs des églises par tant d'injures, d'outrages et de malédictions, vous les foulez aux pieds avec tant de mépris et d'insolence, que vous ne paraissez pas avoir un atome de patience et de modestie

[1] Sap., I, 13. — [2] *Ezech.*, *33*, *11*.

chrétiennes ; car, entre autres, vous ne craignez pas d'appeler hérétiques tous ceux qui, par zèle pour la foi, résistent à l'extravagance de vos sentiments, et vous osez les appeler rabaniques, du nom d'un évêque catholique, homme de bien et savant. Et vous ne craignez pas Dieu, même après être tombé dans tous ces piéges du démon, par une vaine instabilité d'esprit et de corps, et par une curiosité et une arrogance plus vaines encore. Et vous ne rougissez pas d'être convaincu par tout le monde et partout de tant d'erreurs et de mensonges ; et vous ne vous affligez pas de ce que, depuis tant d'années, retranché du corps de l'Église par la condamnation d'une juste sévérité, et privé de toute communion avec les hommes de bien, vous êtes demeuré comme un tronc inutile et comme un sarment aride destiné au feu. Mais, de plus, votre bouche est pleine de malédiction et d'amertume; et, devenu un arc pervers en méprisant avec une sacrilége audace l'Église, votre mère, et ses Pontifes, vos pères, vous lancez des flèches, non pas pour le Seigneur, comme vous pensez, mais contre le Seigneur. Il y a un autre mal dans votre conduite, c'est que dans tout ce que vous dites et pensez, comme on le voit par vos écrits, jamais, suivant l'usage des hommes de bien, vous ne priez humblement personne, jamais vous ne vous soumettez au sentiment et à l'autorité de personne, jamais vous ne dites ce que la piété a coutume de dire : De grâce, excellent homme ou bon frère, si je me trompe dans ce que je dis, excusez ma faiblesse, instruisez mon ignorance, et vous me trouverez docile ; car je suis prêt à recevoir avec reconnaissance tout ce que la vérité daignera déclarer. Mais vous vous fiez tellement à votre manière de voir, vous vous glorifiez tellement de contempler la vérité en elle-même, que, dans vos écrits, vous ne priez pas même Dieu de vous faire connaître quelque chose de meilleur.

Amolon conjure enfin Gothescalc de revenir à lui-même et de rentrer au sein de l'Église par une sincère obéissance à ses Pontifes, l'assurant qu'on le recevrait avec charité, et que tout le monde intercédera pour lui. Il finit par lui citer ce canon du concile d'Orange, présidé par saint Césaire : Nous croyons aussi, suivant la foi catholique, qu'après avoir reçu la grâce du baptême, tous les baptisés peuvent et doivent, s'ils veulent travailler fidèlement, avec le secours et la coopération du Christ, accomplir ce qui regarde le salut de leur âme. Mais qu'il y en ait quelques-uns de prédestinés au mal par la puissance divine, non-seulement nous ne le croyons pas, mais s'il y en a qui veuillent croire une telle impiété, nous les anathématisons avec horreur [1].

[1] *Sirmond, t. 2, p. 1135.*

Telle est la lettre remarquable de l'archevêque Amolon au moine Gothescalc. On y voit jusqu'où allaient l'impiété et l'orgueil de cet hérétique : impiété qui a été renouvelée par Luther, Calvin et Jansénius. On y voit avec quel calme et quelle force Amolon la réfute.

Amolon mourut peu de temps après, vers l'an 852. Il était fort habile, même dans la langue hébraïque. On lui attribue quelques autres écrits sur la prédestination, et un recueil de sentences tirées des ouvrages de saint Augustin sur les matières de la grâce. Il nous reste aussi de lui un traité contre les Juifs, avec une lettre à Théotbold, évêque de Langres, qui l'avait consulté sur un événement fort singulier.

Quelques moines vagabonds avaient apporté comme de Rome des reliques d'un saint dont ils disaient avoir oublié le nom, et les avaient déposées dans l'église de Saint-Bénigne de Dijon. Théotbold, qui était alors évêque de Langres, ne voulut pas recevoir ces reliques, jusqu'à ce que ces moines lui en eussent fourni les attestations convenables. On ne laissa pas de les exposer malgré lui à la vénération des peuples; et il s'y fit un grand concours, que la nouveauté et une dévotion mal réglée y attirèrent. Mais on y vit une espèce de miracle bien extraordinaire. Plusieurs de ceux qui venaient honorer ces prétendues reliques entraient dans d'horribles convulsions; ils se débattaient, tombaient à la renverse, paraissaient hors d'eux-mêmes; et après les plus violents mouvements, ils se relevaient sans aucune marque de blessure.

Ce spectacle attira bientôt une plus grande foule de curieux, qui encouragea les acteurs et en multiplia le nombre. On vit jusqu'à trois ou quatre cents personnes, qui, frappées de ces mouvements convulsifs, donnèrent dans l'église de Saint-Bénigne une scène aussi triste que bizarre. De jeunes filles et de jeunes femmes jouèrent leur rôle ; et, après avoir éprouvé ces convulsions ou les avoir contrefaites avec agilité, elles ne voulaient plus quitter l'église, où elles se donnaient en spectacle. Si elles retournaient dans leurs maisons, elles publiaient qu'elles y éprouvaient les mêmes accidents. Ce n'étaient d'abord que des personnes de la lie du peuple qui jouèrent cette étrange comédie ; mais des femmes de qualité se mêlèrent bientôt avec la populace pour grossir ce concours, et, comme rien n'est plus contagieux que le fanatisme, on ne tarda pas à voir les mêmes symptômes dans d'autres églises. Tout ce détail est tiré de la lettre d'Amolon, en réponse à celle que Théotbold lui avait écrite en lui envoyant son chorévêque, Engelram, pour le consulter sur cet événement, en qualité de son métropolitain.

Amolon conseille à l'évêque de faire incessamment ôter de l'église

ces prétendues reliques, et de les faire enterrer ailleurs secrètement, afin qu'on ne puisse plus les aller honorer. Il soutient que ces convulsions ne sont que des impostures d'hommes artificieux, ou du moins des prestiges du démon, qui aime à tromper les personnes qui n'ont ni foi ni bon sens, et qui, par leur vaine curiosité, s'exposent à être séduites ; que c'est l'intérêt et l'amour du gain qui avaient porté ces malheureux à contrefaire ces accès convulsifs, et que les aumônes qu'on leur avait faites en conséquence les avaient engagés à prolonger ces scènes. Car, dit-il, quand a-t-on vu dans les églises de Dieu, aux tombeaux des martyrs, de pareils prodiges par lesquels les malades ne fussent pas guéris, mais ceux qui se portaient bien fussent frappés et devinssent hors d'eux-mêmes ? Qui ne voit que tout cela n'arrive que par les artifices de quelques hommes pervers, ou par les illusions des démons, qui se jouent ainsi des personnes qui sont dépourvues de sens, vides de foi et pleines de curiosité et de vanité ?

C'est pourquoi, conclut Amolon, revêtez-vous de la force et de la sévérité épiscopales, pour empêcher qu'on ne fasse de la maison du Seigneur une maison de trafic et une caverne de voleurs. Mettez fin à ces diaboliques fictions, qui captivent honteusement les sens et la raison d'une si grande multitude d'hommes, et surtout de femmes. Proscrivez ce vain et pernicieux concours, qui n'est utile ni au salut de l'âme ni à la santé du corps. Ordonnez que chacun aille à sa paroisse, et y donne aux pauvres ce qu'il donnait pour le profit de ces hommes vains et trompeurs. Les fictions cesseront dès qu'on cessera de donner ; ou, si quelqu'un persiste encore à feindre des convulsions, il faudra, à coups de fouet, le contraindre de confesser son imposture [1].

Hincmar, ayant reçu la lettre d'Amolon pour Gothescalc, écrivit à Amolon une lettre, où il exposa la manière dont ce moine avait été jugé à Mayence et à Kiersy, et le sommaire de sa doctrine. Il obligea aussi Pardule, évêque de Laon, à écrire à Amolon sur ce sujet, et à leurs lettres ils joignirent celle de Raban à Nothingue, évêque de Vérone. Dans la sienne, Hincmar donnait toujours lieu à des difficultés, en ne voulant admettre qu'une prédestination ; ensuite, comme il n'envoyait pas l'interrogatoire ni les propres paroles de Gothescalc, mais seulement le sommaire de sa doctrine, c'était un nouveau motif ou prétexte d'en suspecter la parfaite exactitude ; enfin, plus homme d'affaires que théologien, les idées d'Hincmar n'étaient pas toujours assez justes, ni son langage assez précis. Au-

[1] *Amolon. Post Agobard.* Baluz.

tant de circonstances qui retardaient le parfait éclaircissement d'une controverse déjà très-difficile en soi.

Ce fut saint Remi, successeur d'Amolon, qui reçut ces lettres, ou du moins qui y fit réponse par un livre ou mémoire. Ce mémoire ne vaut pas l'excellente lettre d'Amolon. Il paraît même que Remi ne connaissait pas cette lettre, non plus que les écrits de Gothescalc; car il lui semble incroyable que ce moine eût avancé les propositions qu'on lui attribuait, et il trouve excessive la sévérité dont on avait usé à son égard. Venant à la question de la prescience et de la prédestination divines, il pose sept règles de foi qu'il explique d'une manière catholique d'après l'Écriture et les Pères. Sur la question de savoir en quel sens Dieu veut sauver tous les hommes, saint Remi de Lyon convient que plusieurs Pères entendent que Dieu veut les sauver tous, dans ce sens conditionnel, s'ils le veulent eux-mêmes. Il ne voit dans cette interprétation qu'un inconvénient à prévenir, qui serait de laisser croire que le commencement du salut vient de la volonté humaine. Au reste, ajoute-t-il, comme tous ces choses sont si obscures, si profondes et si perplexes, nous ne voudrions pas qu'il y eût, à cet égard, parmi nos frères bien-aimés, aucune dispute contentieuse ni aucune définition téméraire, mais que l'on défendît plutôt, sans hésitation, ce qu'il y a de certain. Quant à ce qui est demeuré incertain et douteux parmi les grands docteurs eux-mêmes, nous voudrions qu'on respectât le pour et le contre, puisque ni l'un ni l'autre ne paraît faux ou contraire à la foi; nous voudrions que, sur ces questions peu claires, on travaillât à ramener les esprits inquiets à la modestie, plutôt que de les condamner avec une rigueur excessive [1].

Plus loin, parlant des actions des païens, Remi de Lyon semble dire qu'elles sont toutes mauvaises; se méprenant, comme nous avons vu qu'il est arrivé à saint Augustin, sur le sens de ces paroles de l'Apôtre : Tout ce qui n'est pas selon la foi est péché. Paroles qui, dans l'Épître de saint Paul, veulent dire : Tout ce qui n'est pas selon la conscience est péché [2]. Mais nous verrons saint Remi s'expliquer là-dessus d'une manière plus correcte. Il fait voir en particulier à Hincmar, et avec beaucoup de justesse, qu'il avait tort de ne pas admettre la prédestination à la peine, puisque c'était une chose juste et que les Pères sont d'accord là-dessus. Il y avait d'ailleurs une espèce d'inconséquence à dire, comme il faisait, que la peine était prédestinée aux réprouvés, mais que les réprouvés n'étaient pas prédestinés à la peine [3].

[1] *Bibl. PP.*, t. 15, n. 12 et 13, *p.* 673. — [2] C. 22. — [3] *Ibid.*, 28 et 30.

Ce qui donnait lieu à Hincmar et aux siens de se tromper en ceci, c'était un livre intitulé *Hypomnesticon*, attribué à saint Augustin. Remi de Lyon soutient qu'il n'en est pas. Et les critiques conviennent qu'il avait raison.

Hincmar, voyant que la controverse ne s'éclaircissait ou ne se terminait pas, voulut faire quelque chose de plus précis et de plus authentique. Il tint, par ordre du roi Charles, un second concile à Kiersy, au mois de mai 853, et y dressa les quatre articles suivants :

1. Dieu a créé l'homme dans la justice, sans péché, et avec le libre arbitre, et, en le plaçant dans le paradis, il a voulu qu'il persévérât dans la sainteté et la justice ; mais l'homme, abusant de son libre arbitre, a péché et est tombé par là, et le genre humain n'a plus été qu'une masse de perdition. Alors Dieu, qui est bon et juste, a choisi de cette masse de perdition ceux qu'il a prédestinés par sa grâce pour la vie, et il leur a préparé la vie éternelle. Pour les autres qu'il a laissés dans la masse de perdition, il a prévu qu'ils se damneraient, et il ne les a pas prédestinés à la damnation ; mais, parce qu'il est juste, il leur a prédestiné une peine éternelle. C'est pourquoi nous disons qu'il n'y a qu'une prédestination de Dieu, laquelle concerne le don de la grâce, ou la rétribution de la justice.

2. Nous avons perdu dans le premier homme la liberté de notre arbitre, mais nous l'avons recouvrée en Jésus-Christ. Nous avons pour le bien le libre arbitre aidé et prévenu de la grâce, et nous avons pour le mal le libre arbitre abandonné de la grâce. Nous avons donc le libre arbitre, parce que, par la grâce, il a été délivré et guéri, de blessé et corrompu qu'il était.

3. Dieu, qui est tout-puissant, veut que tous les hommes soient sauvés ; mais ceux qui sont sauvés, le sont par la grâce de celui qui les a sauvés, et ceux qui sont damnés, le sont par leur faute.

4. Comme il n'y a pas d'homme, qu'il n'y en a jamais eu, et qu'il n'y en aura jamais, dont Jésus-Christ n'ait pris la nature, il n'y a pas d'homme, il n'y en a jamais eu, et il n'y en aura jamais, pour qui Jésus-Christ n'ait souffert. Quoique tous ne soient pas rachetés par le mystère de sa passion, ce n'est pas que le prix ne soit assez abondant, mais c'est qu'il y a des infidèles et d'autres qui ne croient pas de la foi qui opère par la charité ; car le remède qui opère le salut de l'homme, et qui est composé de notre faiblesse et de la vertu divine, a en soi de quoi être utile à tous. Mais si on ne le prend pas, ce remède, il ne guérit pas. Tels sont les quatre articles d'Hincmar, qui furent signés par le roi Charles, les évêques et les abbés du concile [1].

[1] *Labbe, t. 9, p. 58.*

Ces articles ayant été portés à Lyon, l'archevêque Remi et son église y découvrirent plusieurs propositions louches et peu réfléchies. Le pieux archevêque de Lyon crut devoir les signaler dans un écrit ayant pour titre : *De l'attachement inviolable à la vérité*. Il trouve d'abord à redire que, dans le premier article, en parlant de l'état originel du premier homme, les évêques de Kiersy n'aient fait aucune mention de la grâce, mais seulement du libre arbitre, supposant que le premier homme eût pu persévérer dans la justice par son libre arbitre seul ; tandis que, sans la grâce, aucune créature raisonnable, ni ange ni homme, n'a jamais pu, ni ne peut, ni ne pourra jamais être, demeurer et persister dans la justice et la sainteté. Ce sont les paroles de saint Remi de Lyon [1].

Cette observation, qu'il appuie de saint Augustin, de saint Ambroise et du concile d'Orange, nous paraît des plus justes et des plus capitales. A elle seule, bien comprise, elle suffit pour éclaircir la question de la nature et de la grâce : question si embrouillée par Luther, Calvin et Jansénius. Elle indique nettement que le premier homme n'a pas été créé dans un état purement naturel, mais qu'en même temps il a été élevé par la grâce à un état surnaturel de justice et de sainteté, où il pouvait persévérer avec la grâce, mais non sans elle. En sorte que la grâce n'est pas une simple restauration de la nature, mais une élévation gratuite et ineffable de la nature au-dessus d'elle-même.

Saint Remi de Lyon trouve encore mauvais que, dans ce même premier article, en disant que Dieu a élu les uns selon sa prescience, on ne parle pas non plus de la grâce ; comme si Dieu n'avait élu les uns que parce qu'il prévoyait de leur part des bonnes œuvres faites indépendamment de sa grâce, et par le seul libre arbitre : ce qui n'est pas catholique [2]. Enfin, il trouve inconséquent que, dans le même article, on dise que la peine éternelle est prédestinée aux méchants, sans vouloir admettre toutefois que les méchants soient prédestinés à cette peine. Cette inconséquence d'Hincmar est flagrante dans les dernières paroles de l'article : C'est pourquoi nous disons qu'il n'y a qu'une prédestination de Dieu, laquelle concerne le don de la grâce, ou la rétribution de la justice. En effet, n'est-ce pas dire que la prédestination divine, une en soi, est double dans ses effets ; de grâce à l'égard des élus, de justice à l'égard des réprouvés ? Mais alors, pourquoi ne pas parler comme les autres, puisque l'on pense de même ?

Saint Remi trouve encore blâmable, du moins équivoque, cette

[1] *Bibl. PP.*, t. 15, p. 702, c. 5. — [2] *C.* 4, *p.* 704.

proposition du second article : Nous avons perdu dans le premier homme la liberté de notre arbitre, mais nous l'avons recouvrée en Jésus-Christ ; car, observe-t-il, si les infidèles, qui n'ont pas reçu la grâce de Jésus-Christ, ont perdu le libre arbitre en Adam, ni Dieu ni les hommes ne peuvent plus les condamner pour le mal qu'ils font, puisqu'ils ne sont pas libres de ne pas le faire. Aussi les saints Pères disent-ils que tous les hommes, même ceux qui ne sont pas Chrétiens, ont le libre arbitre, mais affaibli par la prévarication d'Adam, mais privé de la puissance et de l'innocence originelles; que, par ce libre arbitre, ils peuvent encore vouloir le mal, ils peuvent encore vouloir quelque bien, et même le faire, mais par une affection humaine, pour l'honnêteté humaine : ce qu'il prouve par un texte de saint Augustin. Mais que ce même libre arbitre aime, comprenne, reçoive, pratique et conserve les biens divins par une affection divine, non pour quelques avantages temporels, mais pour les récompenses éternelles; non pour la seule honnêteté de la vie présente, mais pour la seule béatitude de la vie éternelle : voilà ce qu'il ne peut, s'il n'est inspiré, excité, illuminé, aidé et comme ressuscité par la grâce divine ; car cette vie humaine, qui n'a pour principe que l'affection humaine, peut paraître vie aux hommes, mais devant Dieu elle est morte [1].

Cette distinction de l'archevêque Remi entre les actions naturellement bonnes et celles qui le sont surnaturellement est d'autant plus remarquable, que nous ne l'avons encore vu poser nulle part d'une manière aussi nette.

Les observations sur le troisième article sont perdues. Dans le peu qui en reste, on voit que, sur ce texte de saint Paul : Dieu veut sauver tous les hommes, il eût voulu qu'on laissât libres les diverses interprétations des Pères, sans en adopter une à l'exclusion des autres. Il s'explique à peu près de même sur le quatrième article, touchant le sens dans lequel Jésus-Christ est mort pour tous les hommes.

Le huitième jour de janvier 855, il s'assembla, par ordre de l'empereur Lothaire, un concile à Valence, pour juger l'évêque de cette ville, accusé de plusieurs crimes. Il s'y trouva quatorze évêques de trois provinces, avec leurs métropolitains qui les présidaient, savoir : Remi de Lyon, Agilmar de Vienne, et Roland d'Arles. Ebbon de Grenoble s'y distingua le plus entre les évêques. Après que l'on eut terminé l'affaire de l'évêque de Valence, on dressa vingt-trois canons, dont les six premiers sont de doctrine et se rapportent aux articles dressés à Kiersy.

Nous évitons, disent les évêques, les nouveautés de paroles et les

[1] *Bibl. PP.*, t. 15, p. 711.

disputes présomptueuses, qui ne causent que du scandale, pour nous attacher fermement à l'Écriture sainte, et à ceux qui l'ont clairement expliquée, à Cyprien, Hilaire, Ambroise, Jérôme, Augustin et autres docteurs catholiques. Quant à la prescience de Dieu, la prédestination et les autres questions qui scandalisent nos frères, nous nous en tenons à ce que nous avons appris dans le sein de l'Église, notre mère.

Dieu, par sa prescience, a connu de toute éternité les biens que devaient faire les bons, et les maux que devaient faire les mauvais. Il a prévu que les uns seraient bons par sa grâce, et par sa même grâce recevraient la récompense éternelle; et il a prévu que les autres seraient mauvais par leur propre malice, et par sa justice condamnés à la peine éternelle. La prescience de Dieu n'impose à personne la nécessité d'être mauvais; personne n'est condamné par le préjugé de Dieu, mais par le mérite de sa propre iniquité. Les méchants ne périssent pas parce qu'ils n'ont pu être bons, mais parce qu'ils ne l'ont pas voulu et sont demeurés par leur faute dans la masse condamnée.

Nous confessons hardiment la prédestination des élus à la vie et la prédestination des méchants à la mort. Mais, dans le choix de ceux qui seront sauvés, la miséricorde de Dieu précède leur mérite; et, dans la condamnation de ceux qui périront, leur démérite précède le juste jugement de Dieu. Il n'a ordonné, par sa prédestination, que ce qu'il devait faire par sa miséricorde gratuite ou par son juste jugement. C'est pourquoi, dans les méchants, il a seulement prévu et non pas prédestiné leur malice, parce qu'elle vient d'eux et non de lui; mais il a prévu, parce qu'il sait tout, et prédestiné, parce qu'il est juste, la peine qui doit suivre leur démérite. Au reste, que par la puissance divine quelques-uns soient prédestinés au mal, comme s'ils ne pouvaient être autre chose, non-seulement nous ne le croyons pas, mais, si quelqu'un le croit, nous lui disons anathème avec le concile d'Orange.

Ces trois premiers canons sont irréprochables; il n'en est pas tout à fait de même du quatrième. Quant à la rédemption du sang de Jésus-Christ, ceux-là se trompent qui disent qu'il a été répandu même pour les impies, qui, étant morts dans leur impiété, ont été damnés depuis le commencement du monde jusqu'à la passion de Jésus-Christ. Et nous disons, au contraire, que ce prix n'a été donné que pour ceux qui croient en lui.

Dans ces paroles, les évêques de Valence semblent attribuer aux évêques de Kiersy cette idée, que Jésus-Christ était tellement mort pour tous les hommes, qu'il avait délivré tous les damnés de l'enfer, ce qui, sans doute, *serait une méprise*; ou bien ils semblent dire eux-

mêmes que Jésus-Christ n'est mort que pour les fidèles, proposition où il faut sous-entendre, *d'une manière spéciale*, suivant cette parole de l'Apôtre : Dieu est le Sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles [1]. Ces questions difficiles ont été éclaircies depuis par la théologie scolastique, qui a utilement distingué différentes espèces de volontés, absolue ou conditionnelle, antécédente ou conséquente.

Le concile de Valence ajoute : Nous rejetons, au reste, comme inutiles, nuisibles et contraires à la vérité, les quatre articles qui ont été reçus avec peu de précaution par le concile de nos frères. Nous rejetons aussi dix-neuf autres articles, qui sont des conclusions de syllogismes impertinents, et contiennent des articles du diable plutôt que des propositions de foi. Nous les interdisons par l'autorité du Saint-Esprit, et voulons que les auteurs des nouveautés soient réprimés. Les quatre articles sont ceux de Kiersy, les dix-neuf, ceux de Jean Scot. Le concile continue :

Nous croyons que tous les fidèles baptisés sont véritablement lavés par le sang de Jésus-Christ, et qu'il n'y a rien d'illusoire dans les sacrements de l'Église ; mais que tout y est vrai et effectif. Toutefois, de cette multitude de fidèles, les uns sont sauvés parce qu'ils persévèrent par la grâce de Dieu ; les autres n'arrivent point au salut, parce qu'ils rendent inutile la grâce de la rédemption par leur mauvaise doctrine ou leur mauvaise vie. Ce cinquième canon est directement contre les erreurs de Gothescalc, telles que l'archevêque Amolon les avait trouvées dans ses écrits.

Le concile dit dans le sixième : Touchant la grâce par laquelle sont sauvés ceux qui croient, et sans laquelle aucune créature raisonnable n'a jamais bien vécu, et touchant le libre arbitre, affaibli par le péché dans le premier homme, réintégré et guéri par la grâce de Jésus-Christ dans les fidèles, nous croyons fermement ce qu'ont enseigné les saints Pères par l'autorité de l'Écriture, ce que le concile d'Afrique et le concile d'Orange ont déclaré, et ce qu'ont tenu les bienheureux Pontifes du Siége apostolique. Mais nous rejetons avec dédain les questions impertinentes et les fables des Écossais, qui ont causé dans ces temps malheureux une triste division [2]. C'est encore Jean Scot Érigène qui est signalé par ces paroles.

Une circonstance rendait encore plus difficile aux évêques de bien s'entendre sur des questions déjà si difficiles : c'était la division politique des royaumes. Le concile de Mayence était du royaume de Louis le Germanique ; le concile de Kiersy, du royaume de Charles le Chauve ; le concile de Lyon, du royaume de l'empereur Lothaire. Si

[1] I Tim., 4, 10. — [2] Labbe, t. 8, p. 134.

ces trois conciles avaient pu se réunir, nous n'avons aucun doute qu'on ne se fût entendu beaucoup mieux et plus tôt ; car, quoi qu'on en dise dans l'*Histoire de l'Église gallicane,* nous ne voyons aucune animosité de part ou d'autre.

Les autres canons du concile de Valence regardent la discipline. On commence par l'ordination des évêques. Le prince sera supplié de laisser au clergé et au peuple la liberté de l'élection. On choisira ou dans le clergé de la cathédrale, ou dans le diocèse, ou du moins dans le voisinage. Que si l'on prend un clerc attaché au service du prince, on examinera soigneusement sa capacité et ses mœurs, de quoi on charge la conscience du métropolitain. On lui enjoint en même temps de faire, auprès du prince, du clergé et du peuple, tout ce qui sera nécessaire pour ne pas ordonner un évêque indigne. Les métropolitains veilleront sur les mœurs et la réputation des évêques. Les évêques se soutiendront l'un l'autre contre ceux qui sont rebelles à l'Église, en sorte qu'ils se soumettent à la pénitence, ou que, s'ils demeurent excommuniés, ils ne trouvent personne qui les reçoive. On n'admettra point en justice deux serments contraires, puisque l'un des deux est nécessairement un parjure. On ne souffrira point les duels, quoique autorisés par la coutume : celui qui aura tué en duel sera soumis à la pénitence de l'homicide ; celui qui aura été tué sera privé des prières et de la sépulture ecclésiastiques, comme étant meurtrier de lui-même, et l'empereur sera supplié d'abolir cet abus par des ordonnances publiques.

De son côté, Hincmar de Reims ayant achevé l'agrandissement de sa cathédrale, commencé par son prédécesseur Ebbon, fit construire, dans l'église de Saint-Remi, un tombeau magnifique orné d'or et de pierreries, où il transféra le corps du saint le 1er d'octobre 852, en présence de tous les évêques de sa province. Le corps fut trouvé entier et mis dans une châsse d'argent, avec le linceul dont il était enveloppé ; mais le voile qui couvrait sa tête fut mis dans une cassette d'ivoire et porté à l'église Notre-Dame, qui est la cathédrale. Hincmar mit sur le visage du saint un autre voile, violet d'un côté et vert de l'autre, avec une inscription par laquelle il se recommandait aux prières de ce saint évêque. On plaça sous la tête un coussin de soie rouge avec une autre inscription en broderie, qui marquait que c'était un ouvrage de la princesse Alpaïde, sœur du roi Charles le Chauve. Ce coussin et ce voile furent encore trouvés entiers, aussi bien que le corps de saint Remi, en 1646. Le roi Louis le Germanique avait demandé avec instance des reliques du saint ; Hincmar lui en avait promis, mais il n'osa tenir sa promesse, et écrivit au roi qu'il regarderait comme une grande témérité de diviser un corps

que Dieu avait conservé entier durant tant d'années. Il y avait en effet plus de trois siècles qu'il était inhumé [1].

Le premier jour de novembre de la même année, Hincmar tint un synode des prêtres de son diocèse, et il publia, pour le règlement de leur conduite, des statuts synodaux, ou, comme on parlait alors, un capitulaire de vingt-sept articles fort instructifs pour la connaissance de la discipline de ce siècle ; en voici les principales dispositions :

Chaque prêtre doit savoir exactement l'exposition du symbole et de l'oraison dominicale suivant la tradition des Pères, et instruire avec soin son peuple par ses prédications, savoir par cœur la préface et le canon, lire distinctement les oraisons des messes, les épîtres et les évangiles ; il doit même apprendre par cœur les psaumes avec les hymnes ordinaires et le symbole de saint Athanase ; il doit aussi savoir par cœur tout l'ordre du baptême, la formule et les prières pour la réconciliation des pécheurs, pour l'onction des malades, pour les obsèques des morts et pour la bénédiction de l'eau et du sel.

Tous les dimanches, avant la messe, le prêtre fera l'eau bénite dans un vase propre, afin qu'on en jette sur le peuple qui entre dans l'église, et que ceux qui le voudront en puissent emporter dans des vases pour en faire l'aspersion dans leurs maisons, dans leurs champs, sur leur nourriture et sur leurs bestiaux. Le prêtre coupera par morceaux et bénira ce qui reste des pains offerts par le peuple ; ou bien, s'il n'en reste pas assez, il en fournira du sien, afin que les dimanches et les fêtes on en donne des eulogies à ceux qui ne sont pas assez bien disposés pour communier. C'est qu'en effet le pain bénit a été particulièrement institué pour servir d'une sorte de supplément à la communion sacramentelle et pour consoler ceux qui n'étaient pas en état de la recevoir.

Chaque prêtre doit lire et entendre les quarante homélies de saint Grégoire, et savoir par cœur celle de ce saint docteur sur les septante disciples, sur le modèle desquels les prêtres sont promus au ministère ecclésiastique. Après matines, c'est-à-dire après laudes, le prêtre dira, en particulier, prime, tierce, sexte et none ; de sorte, cependant, qu'il les chantera ou les fera chanter ensuite publiquement dans l'église aux heures compétentes. Après quoi, ayant célébré la messe et visité les malades de sa paroisse, il ira à son travail de la campagne ou à ce qui lui convient, et demeurera à jeun jusqu'à l'heure marquée pour le repas, selon le temps ; et cela, afin qu'il soit en état de secourir les malades, les pèlerins qui passent, et d'enterrer les morts. Ce règlement fait voir qu'on chantait l'office entier,

[1] *Flod., Hist. eccl. Rem. Bibl. PP.*, t. 17.

même dans les paroisses de campagne, et que les prêtres s'occupaient au travail des mains dans les heures que leurs fonctions leur laissaient libres.

On n'enterrera personne dans l'église sans avoir consulté l'évêque, et on n'exigera rien pour la sépulture. Si on offre quelque chose gratis pour l'autel, on permet de le recevoir. Il est pareillement défendu aux prêtres de recevoir aucun présent des pénitents. Il se passait de grands abus dans les repas qui se donnaient après le service anniversaire d'un mort, ou après celui du septième et du trentième jour de la sépulture. On défend aux prêtres qui s'y trouveront de s'y enivrer, de boire pour l'amour des saints ou de l'âme du défunt; de souffrir qu'on y représente des spectacles bouffons avec un ours, avec des danseuses et des figures de démons nommées talamasques, d'où le nom de masque nous est resté. De plus, on ordonne que, quand plusieurs prêtres se trouvent à un repas, le plus ancien fasse d'abord la bénédiction de la table, et que les autres ensuite, chacun à son tour, bénissent la boisson et les viandes. Plusieurs autres exemples font voir qu'outre la première bénédiction de la table, on bénissait en particulier chaque mets à mesure qu'on le servait. On ordonne aussi qu'un clerc fasse une lecture sainte pendant le repas.

Dans les assemblées que les prêtres font aux calendes, c'est-à-dire au premier jour de chaque mois, il n'y aura pas de repas après la messe et la conférence ; mais ils prendront seulement du pain et du vin dans la maison de leur confrère, et ils ne boiront pas plus de trois coups. C'est peut-être la première fois qu'on trouve ces assemblées des prêtres fixées au premier jour du mois pour tenir des conférences ; usage ancien qui a été rétabli avec tant de fruit de nos jours dans presque tous les diocèses, et la plupart des évêques ont pris des précautions semblables à celles que prend ici Hincmar pour empêcher que ces assemblées ne dégénérassent en repas capables de causer plus de scandale qu'on ne pourrait espérer de fruit des conférences.

On défend aussi les repas dans les assemblées des confréries. Quand un prêtre est mort, défense au prêtre voisin de demander son église ou sa chapelle au seigneur du lieu sans avoir consulté l'archevêque.

Il y avait dès lors des doyens qui avaient inspection sur les prêtres des paroisses, c'est-à-dire sur les curés. Hincmar ordonne aux doyens de s'informer, dans l'étendue de leur district, des articles suivants, et de lui en faire leur rapport le premier jour de juillet de l'année 853, savoir : Quels sont les revenus et les titres des prêtres ; combien chaque église a d'*ornements ;* quels livres a le prêtre ; s'il y a une

piscine pour jeter l'eau avec laquelle on a nettoyé les vases sacrés, ou dont le prêtre s'est lavé la bouche et les mains après la communion; si le prêtre, son diacre ou son sous-diacre, lavent d'abord eux-mêmes les corporaux ; de quel métal est le calice et la patène ; s'il y a un ciboire pour conserver le viatique des infirmes ; si le saint chrême est enfermé sous la clef ; si le prêtre visite les malades, s'il leur administre par lui-même l'extrême-onction et le viatique, ou s'il ne donne pas l'eucharistie à quelque laïque pour la leur porter ; s'il a un clerc qui puisse tenir école, lire l'épître et chanter; si l'église est bien couverte; si elle est voûtée; si les pigeons et les autres oiseaux n'y font pas leurs nids ; de quel métal sont les cloches ; si l'on fait quatre portions des dîmes, et si l'on rend compte tous les ans de la portion de l'église et de celle de l'évêque ; si ceux qui sont inscrits sur la matricule de l'église pour être nourris sont véritablement pauvres et hors d'état de gagner leur vie. Si un prêtre de paroisse a chez lui des parents qui ne soient pas dans le besoin, Hincmar veut qu'ils soient nourris sur la portion de la dîme qui est assignée à ce prêtre, et non pas sur celle qui est assignée aux pauvres.

L'archevêque recommande aussi aux doyens de s'instruire si les prêtres qui n'ont pas de patrimoine n'ont pas acheté quelques terres, parce que ces terres doivent appartenir à l'église ; si les prêtres ne vont pas au cabaret ; s'ils ne demeurent pas avec des femmes : sur quoi il dit qu'il ne s'informera pas s'ils ont péché avec ces femmes; mais que s'ils ont demeuré avec elles, ou s'ils leur ont rendu des visites suspectes, il ne cherchera pas d'autres preuves pour les juger et les déposer.

Hincmar ajouta dans la suite plusieurs articles à ces règlements. Il recommande aux prêtres des paroisses de faire venir en sa présence les pécheurs publics, afin qu'il leur impose la pénitence publique ; à quoi ceux qui ne voudront pas se soumettre seront séparés de l'assemblée des fidèles. Il ordonne encore que chaque mois, à l'assemblée des calendes, on lui rende compte, de chaque doyenné, de la manière dont les pénitents font la pénitence publique ; et s'il arrive quelque désordre dans une paroisse qu'il ait su par un autre que par le prêtre chargé du soin de la paroisse, il veut que ce prêtre demeure suspens et excommunié, et soit réduit au pain et à l'eau, autant de jours qu'il aura négligé de lui faire connaître ce désordre. Il défend de démolir les sépulcres des morts pour en faire des cheminées, comme il arrivait souvent, parce que ces tombeaux étaient de pierre ou de brique. Pour dire la messe dans des églises qui ne sont pas encore dédiées, ou dans des chapelles qu'on ne destine point à l'être, il déclare qu'il suffit de faire consacrer par l'évêque une

table de marbre, ou bien de pierre noire, ou d'ardoise, qui soit propre [1].

Le détail où l'on entre dans ces divers règlements fait l'éloge de la vigilance et de la sagesse d'Hincmar qui les a portés. La conduite de cet archevêque autorisait son zèle. Toujours appliqué à l'étude ou aux affaires, il donnait à son clergé l'exemple d'une vie laborieuse et sobre ; car il n'avait pas oublié dans l'élévation la profession monastique d'où il avait été tiré, et il en gardait les observances dans l'épiscopat, du moins par rapport à l'abstinence de la chair des animaux quadrupèdes. Nous avons une lettre de Pardule de Laon, qui l'exhorte à en user tandis qu'il est convalescent, et à attendre que sa santé soit parfaitement rétablie pour reprendre les mets secs et misérables des moines, ainsi qu'il s'exprime.

Raban, archevêque de Mayence et ami d'Hincmar, s'acquittait avec encore plus d'édification de tous les devoirs d'un bon pasteur. Une grande famine, qui affligea, l'an 850, les provinces voisines du Rhin, lui avait donné lieu de faire éclater sa charité. Il nourrissait tous les jours plus de trois cents pauvres dans une terre de son église, sans compter ceux qu'il recevait continuellement à sa table, et qui venaient de toutes parts lui demander du secours dans leurs misères. Ce saint archevêque ne rebutait personne ; mais ses facultés ne pouvaient suffire à tous les besoins. Il fut un jour sensiblement touché d'un spectacle bien triste dont il fut témoin. Une pauvre femme qui venait lui demander l'aumône expira de faiblesse à sa porte. Elle portait un jeune enfant entre les bras ; et les assistants ne purent voir sans verser des larmes cet enfant, qui, mourant lui-même de faim, suçait la mamelle de sa mère, toute morte qu'elle était.

La misère était en effet si extrême, qu'elle porta un malheureux père à vouloir renouveler les barbares cruautés qu'on ne lit qu'avec horreur dans les anciennes histoires. Cet homme, chassé de son pays par la famine, se retirait en Thuringe avec sa femme et son fils encore jeune. En passant par une forêt, il fut tellement pressé par la faim, qu'il dit à sa femme : Ne vaut-il pas mieux que nous mangions cet enfant, que de nous laisser mourir tous trois ? La femme eut beau se récrier contre une proposition si détestable, le père lui arrache son fils des bras, et s'enfonce dans la forêt pour épargner à la mère la vue d'une action si inhumaine. Mais comme il se préparait à plonger le poignard dans le sein de l'enfant, il aperçut deux loups qui mangeaient une biche. Il y courut, et, ayant fait lâcher prise aux

[1] Labbe, t. 8, p. 568, etc. *Hist. de l'Égl. gal.*, l. 16.

loups, il revint promptement vers sa femme avec ce qu'il put emporter de la biche. La femme, voyant de loin la chair ensanglantée que rapportait son mari, ne douta pas que ce ne fût celle de son fils, et elle tomba évanouie. Mais il la consola bientôt, en lui montrant l'enfant plein de vie, et ils louèrent le Seigneur de ce que sa providence les avait secourus si à propos, pour leur sauver la vie et empêcher un crime [1].

Pour déraciner les vices qui attiraient ces fléaux de la colère de Dieu, Raban tint un nouveau concile à Mayence, par ordre du roi Louis, l'an 852. Tous les évêques et les abbés de la France orientale, de la Bavière et de la Saxe s'y trouvèrent; mais nous n'en avons plus les canons [2].

Nous avons vu que l'archevêque Ebbon, étant rentré dans son siége pendant deux ans, y avait ordonné quelques clercs. Ils étaient au nombre d'environ quatorze, tant prêtres que diacres. Hincmar lui ayant succédé en la manière que nous avons vue, il suspendit ces clercs de leurs fonctions. En 853, ces clercs se présentèrent au concile de Soissons, en présence du roi Charles, et supplièrent Hincmar de vouloir bien lever la suspension qu'il avait prononcée contre eux. Comme la déposition ou plutôt la réconciliation d'Ebbon, extorquée par une réaction politique, n'avait jamais été confirmée par le Saint-Siége, puisque, depuis peu encore, il en avait ordonné la révision sous la présidence de ses légats, il eût été à la fois sage et charitable à Hincmar d'accéder à la demande de ces clercs, pour ne pas donner lieu d'examiner et peut-être de révoquer en doute la canonicité de sa propre ordination. Hincmar fut inexorable. Il voulut que leur affaire, celle d'Ebbon et la sienne, fussent jugées par ce concile particulier, sans l'assistance des légats du Saint-Siége, à qui cependant l'affaire d'Ebbon avait été dévolue en dernier lieu. Les clercs suppliants furent déposés. Ils en appelèrent au Saint-Siége, à qui Hincmar, de son côté, demanda la confirmation de la sentence. Nous verrons sa conduite sévèrement blâmée par le chef de l'Église, et un des clercs déposés devenir archevêque de Bourges.

Hincmar de Reims avait assisté, l'an 849, à un concile de Paris, où se trouvèrent vingt-deux évêques des quatre provinces de Tours, de Sens, de Reims et de Rouen : concile qui écrivit la lettre suivante à Nomenoi, autrement Nominoé, chef de la nation bretonne.

C'est par un jugement caché, quoique juste, que Dieu a permis que vous fussiez placé à la tête de votre nation. Mais les reproches de votre conscience, les plaintes amères de diverses églises, les gémis-

[1] *Ann. Met. ad. ann.* 850. — [2] *Ann. Fuld.*

sements des grands et des petits, des riches et des pauvres, les larmes des veuves et des orphelins que vous avez cruellement opprimés par une damnable avarice, rendent assez témoignage de la manière dont vous gouvernez vos peuples. Cependant, comme vous n'avez pas entièrement secoué le joug de la religion, et que nous, en qualité de successeurs des apôtres, et en vertu de l'autorité divine qui nous est confiée, sommes obligés d'exhorter les justes à la persévérance et les pécheurs à la pénitence, nous ne pouvons voir qu'avec une tendre compassion et une vive douleur les attentats où vous vous êtes porté. Notre sollicitude paternelle et épiscopale nous fait ardemment désirer que vous rentriez dans le devoir, et elle nous engage à vous y rappeler en vous représentant vos excès.

Les terres des Chrétiens ont été ravagées par votre ambition, les temples du Seigneur ont été démolis ou brûlés avec les ossements des saints et les autres reliques; les biens des églises, qui sont les offrandes des fidèles et le patrimoine des pauvres, ont été illicitement appliqués à votre usage; les héritages des riches ont été enlevés; une grande multitude d'hommes ont été mis à mort ou réduits en servitude. On a exercé des pillages, commis des adultères, violé les vierges; les évêques ont été chassés de leurs siéges, et on a mis à leur place des mercenaires, pour nous servir du terme le plus modéré, et pour ne pas dire des voleurs et des larrons. On a violé les droits de la métropole de Saint-Martin, notre patron et le vôtre, puisque vous ne pouvez nier que la Bretagne ne fasse partie de son diocèse, c'est-à-dire de l'archevêché de Tours. Enfin, pour tout dire en un mot, tout l'ordre de la discipline ecclésiastique a été violé et renversé par votre gouvernement : c'est avec le sentiment de la plus vive douleur que nous vous le disons.

N'en était-ce donc pas assez pour votre condamnation? Fallait-il, pour mettre le comble à tous ces maux, porter encore plus loin la témérité, et faire injure à la chrétienté tout entière, en méprisant le vicaire de saint Pierre, le seigneur apostolique, à qui Dieu a donné la primauté dans l'univers? Vous l'aviez en effet supplié de vous écrire dans son livre, et de vous faire participant de ses prières; il vous a répondu qu'il vous accorderait volontiers cette grâce, pourvu que vous voulussiez suivre ses avis paternels; mais non-seulement vous n'avez rien fait de ce qu'il vous avait mandé, vous n'avez pas même voulu recevoir ses lettres. Ne voulant pas cesser de faire le mal, vous avez eu peur d'entendre qui vous remontrait bien. En quoi vous avez offensé les apôtres, dont saint Pierre est le prince; vous avez offensé les évêques qui règnent dans le ciel et brillent sur la terre par leurs miracles; vous nous avez offensés nous-mêmes, qui, par la grâce de

Dieu, occupons aujourd'hui les siéges de ces saints évêques, quoique nous leur soyons bien inférieurs en mérites.

Vous avez été la cause de nouveaux troubles en protégeant Lambert, que l'Église, avec une bonté maternelle, avait déjà reçu en partie, à condition qu'il se corrigeât. Vous vous êtes rendu complice de ses crimes et de tous les maux qu'il a faits par sa révolte. Vous n'ignorez pas que, depuis le commencement de la domination des Francs, les limites de leurs États ont été fixées, aussi bien que celles du pays qu'ils ont bien voulu céder aux Bretons, qui les en ont priés. Pourquoi passez-vous les bornes que vous ont marquées vos pères, et voulez-vous envahir les provinces du royaume des Francs? Ne craignez-vous donc pas cette sentence : Maudit quiconque transgresse ces limites! Oh! que ferez-vous au grand jour du jugement, lorsque vous rendrez compte au tribunal de Dieu de toutes les actions et de tous les moments de votre vie? Et cela sera bientôt. Un jeune homme peut mourir dans peu; mais un vieillard ne saurait vivre longtemps.

Après avoir exhorté le prince breton à la pénitence, les évêques du concile continuent ainsi : Nous savons que vous vous êtes rendu souverainement coupable en refusant de recevoir la lettre du Siége apostolique, dans la persuasion où vous étiez qu'elle contenait des choses contraires à vos intérêts. Mais comme le Pape a daigné nous en adresser une copie, nous vous assurons que vous n'y trouverez rien qui puisse vous offenser. Nous sommes même disposés, si vous le voulez, à vous envoyer une seconde fois le légat du Saint-Siége avec ces lettres respectables à tout l'univers. Si vous méprisez nos salutaires avis, soyez certain que vous n'aurez jamais de place dans le ciel et que bientôt vous n'en aurez plus sur la terre, parce qu'étant séparé par votre faute de la communion du Siége apostolique et de la nôtre, l'enfer ne pourra manquer d'être votre partage. Que le Seigneur détourne de vous ce malheur[1]!

Pour bien comprendre cette lettre, il faut se rappeler que Nomenoi, établi duc ou gouverneur de Bretagne par Louis le Débonnaire, profita des guerres civiles entre ses fils pour se rendre lui-même indépendant, faire des courses dans le royaume de Charles le Chauve, dont il battit plusieurs fois les troupes. En 847, il fit assembler un concile, aux instances de saint Convoyon, abbé de Redon, qui l'avertit que les évêques de la province étaient tous simoniaques, particulièrement Susan, évêque de Vannes, et qu'ils n'ordonnaient sans argent ni prêtres ni diacres. Saint Convoyon menaçait le prince de

[1] *Labbe, t. 8, p. 59.*

la colère de Dieu s'il ne réprimait cet abus. Il fit donc assembler tous les évêques de la province, avec les plus habiles docteurs, qui demandèrent aux évêques, en présence du prince, s'il était vrai qu'ils reçussent des présents pour les ordinations. Ils répondirent qu'ils ne recevaient que la marque d'honneur qui leur était due. Après que l'on eut bien disputé, on convint que deux d'entre eux iraient à Rome et que l'on s'en tiendrait au jugement du Pape. On choisit pour cette députation Susan de Vannes et Félix de Quimper ; et Nomenoi pria saint Convoyon de les accompagner, le chargeant d'offrir à saint Pierre une couronne d'or ornée de pierreries et de demander au Pape le corps de quelqu'un des papes martyrs, ses prédécesseurs.

Saint Convoyon était né dans le diocèse de Vannes, et fut archidiacre de cette église pendant quelques années, sous l'évêque Rainar. Touché du désir de la solitude, il s'associa cinq autres ecclésiastiques de la même église, la plupart prêtres, et obtint d'un seigneur nommé Ratvil le lieu de Redon, qui par la suite est devenu une ville. En 831, un ermite nommé Gerfroi, qui avait appris à Fleury-sur-Loire la pratique de la règle de Saint-Benoît, l'enseigna à saint Convoyon et à ses compagnons; et comme ce nouvel établissement était troublé par quelques envieux, le saint homme envoya un de ses confrères au duc Nomenoi, alors soumis aux Francs. Il vint au monastère, et y donna une terre au nom de Louis le Débonnaire, qui, la même année 834, confirma et augmenta la donation. Depuis ces marques de protection, le monastère de Saint-Sauveur de Redon augmenta considérablement; il s'y fit des miracles, entre autres celui-ci. Un aveugle nommé Coislin, natif de Poitou, ayant été en divers lieux saints pour recouvrer la vue, fut averti en songe d'aller à Redon. Étant arrivé, il se prosterna devant saint Convoyon et lui dit : Saint prêtre, ayez pitié de moi, et faites-moi recouvrer la vue, que j'ai perdue depuis longtemps. Le saint homme, après avoir gardé longtemps le silence, lui dit : Taisez-vous, mon frère, taisez-vous; il ne nous appartient pas d'éclairer les aveugles. Comme il persistait, le saint abbé le fit mener au logis des pauvres; puis, étant allé à l'église de Saint-Sauveur, il assembla tous les prêtres du monastère et leur dit : Allez promptement vous revêtir des habits sacrés, et offrez à Dieu le sacrifice. Ils le firent, et l'abbé dit ensuite au moine qui le servait et qui a écrit cette histoire : Apportez promptement le bassin d'airain où les prêtres lavent leurs mains après le sacrifice. Et quand ils les eurent lavées, il lui dit : Portez cette eau à l'aveugle, afin qu'il s'en lave les yeux et le visage, et dites-lui : Qu'il te soit fait selon ta foi. Quand l'aveugle se fut lavé de cette eau, il sortit de ses yeux et de son nez du sang qui lui arrosa le visage, et aussitôt il recouvra la vue et de-

meura encore trois ou quatre jours dans le monastère à louer Dieu [1].

Saint Convoyon étant arrivé à Rome avec les deux évêques, le Pape, c'était saint Léon IV, assembla un concile où il le fit assister. On y fit des reproches aux évêques bretons de ce qu'ils avaient reçu des présents pour les ordinations. Ils dirent qu'ils l'avaient fait par ignorance; mais un archevêque nommé Arsène leur dit : Un évêque ne doit pas être ignorant. Et le Pape ajouta l'autorité de l'Évangile : Si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on ? Ainsi le concile déclara qu'aucun évêque ne devait rien prendre pour conférer les ordres, sous peine de déposition. Le concile décida plusieurs autres questions, sur lesquelles les évêques de Bretagne avaient consulté le Saint-Siége, comme on le voit par la lettre du Pape, où il leur dit :

Vous demandez si les évêques convaincus de simonie peuvent faire pénitence en gardant leur rang, et nous répondons, selon les canons, qu'ils doivent être déposés; mais ce doit être dans un concile et par douze évêques, ou sur le témoignage de soixante-douze témoins; et si l'évêque accusé demande d'être entendu à Rome, il y doit être renvoyé. Le Pape répond ensuite à six articles de consultation, et décide, entre autres choses, que les prêtres venant au synode ne doivent point être obligés d'y apporter des présents ou eulogies, de peur que cette charge ne les détourne d'y venir. Qu'il n'est pas permis d'employer le sort dans les jugements, parce que c'est une espèce de divination; que les évêques ne doivent pas juger sur les écrits des autres, mais seulement sur les canons et les décrétales des Papes; et il spécifie les conciles et les Papes compris dans le code des canons, y ajoutant seulement saint Sylvestre avant saint Sirice : ce qui montre qu'il ne s'arrête point au recueil d'Isidore. Avec cette lettre, le Pape envoya au duc Nomenoi, par saint Convoyon, le corps du pape saint Marcellin [2].

Quand les évêques bretons furent de retour, Nomenoi, n'étant pas content que le Pape les eût renvoyés sans les déposer, résolut de le faire lui-même et de trouver en même temps le moyen de se faire reconnaître roi; car il s'était emparé de Nantes, de Rennes, de l'Anjou et du Maine, jusqu'à la Mayenne. Il fit assembler, au monastère de Saint-Sauveur de Redon, les quatre évêques de Bretagne, savoir : Susan de Vannes, Salaçon d'Alet ou Saint-Malo, Félix de Cornouailles et Libérat de Léon, avec un grand nombre de seigneurs, et les obligea de renoncer à leurs siéges, en quittant les crosses et les anneaux, qui étaient les marques de la dignité épiscopale. On dit même qu'il les avait fait menacer secrètement de mort s'ils ne se

[1] *Vita S. Conv. Acta Bened.*, sect. 4, pars 2. — [2] Labbe, t. 8, p. 30.

confessaient coupables. A leur place, il fit élire et ordonner quatre autres évêques; mais, jugeant bien que l'archevêque de Tours, leur métropolitain, ne voudrait pas les consacrer ni même venir en Bretagne, de peur de déplaire au roi Charles, il érigea trois nouveaux évêchés, à Dol, à Saint-Brieuc et à Tréguier, qui étaient alors des monastères; déclara l'évêque de Dol métropolitain, et sépara ainsi la Bretagne de la province de Tours. Ensuite il se fit sacrer roi par ces sept évêques assemblés à Dol.

Actard, évêque de Nantes, avait refusé de se trouver au sacre de Nomenoi; il fut aussitôt chassé de son siége. Il se retira à Tours, et un nommé Gislard fut intrus à sa place. Latram, archevêque de Tours, se plaignit vivement au Saint-Siége de l'injure faite à son église par l'érection irrégulière de la prétendue métropole de Bretagne. Nomenoi, de son côté, écrivit une lettre fort respectueuse au Pape, pour tâcher de lui faire approuver ses démarches. Le pape saint Léon lui répondit qu'il lui accordait volontiers le suffrage de ses prières, comme il le demandait, pourvu qu'il voulût suivre ses avis. Il lui parlait ensuite avec vigueur, touchant les évêques déposés et chassés de leurs siéges, et traitait Gislard de voleur et de larron. Nomenoi, qui sut par ses émissaires que la lettre du Pape ne lui était pas favorable, refusa de la recevoir, et chassa avec mépris le porteur qui se retira dans le royaume de Charles. C'est là-dessus que les évêques du concile de Paris lui écrivirent, en 849, la lettre que nous avons vue [1].

Nomenoi, n'ayant pas profité de leurs avis, vérifia leur prédiction. Il mourut peu de temps après, au mois de mars de l'an 851, et laissa ses États avec sa qualité de roi à Érispoé, son fils. Érispoé ne montra pas moins de valeur que son père et en soutint la gloire. Il défit de nouveau les Français, et obligea Charles le Chauve à lui accorder le titre de roi et à lui céder les villes de Rennes, de Nantes et le duché de Retz, après néanmoins que ce prince breton lui eut fait serment de fidélité à Angers. L'évêque de Dol, de son côté, continua de s'arroger les droits de métropolitain; et cette contestation, dont il sera parlé souvent dans la suite, troubla encore longtemps l'église de France, et ne fut terminée que dans le treizième siècle, en faveur de l'archevêque de Tours.

Le pape Sergius II était mort subitement le 27 janvier 847, après avoir tenu le Saint-Siége trois ans. Il fut enterré à Saint-Pierre. Mais avant qu'on l'y eût porté, on élut tout d'une voix saint Léon IV pour lui succéder. Léon était Romain, fils de Rodoalde, et fut mis

[1] Apud Sirmond., t. 3, p. 409.

par ses parents dans le monastère de Saint-Martin hors de la ville et près de Saint-Pierre, pour y apprendre les saintes lettres. Le pape Grégoire IV, ayant ouï parler de sa vertu, le prit à son service et l'ordonna sous-diacre. Sergius II le fit prêtre du titre des Quatre-Couronnés, où il se distingua surtout par son amour pour les pauvres, et on l'en tira malgré lui lorsqu'il fut élu Pape, pour le mener au palais de Latran, où tous lui baisèrent les pieds, suivant l'ancienne coutume.

Les circonstances étaient fort critiques; les Sarrasins étaient autour de Rome; il n'y avait aucun secours à espérer de l'empereur Lothaire ni de son fils le roi Louis. Au mois d'août 846, les Sarrasins d'Afrique, que l'on nommait aussi Maures, vinrent jusqu'à Rome par le Tibre; et, ne pouvant entrer dans la ville, ils pillèrent les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui étaient dehors. Ils en emportèrent tous les ornements et les richesses, entre autres l'autel d'argent posé sur le sépulcre de saint Pierre. De Rome, ils allèrent à Fondi, qu'ils prirent et livrèrent aux flammes, tuant une partie des habitants, emmenant les autres captifs; et, après avoir ravagé tout le pays d'alentour, ils campèrent près de Gaëte, au mois de septembre. Celui qui commandait à Spolète pour l'empereur Lothaire, envoya contre eux des troupes de Français qui furent battues et s'enfuirent honteusement. En les poursuivant, les Sarrasins arrivèrent près du mont Cassin, dont ils avaient ouï vanter les richesses; mais comme il était trop tard, ils campèrent tout près, comptant que ce butin ne pouvait leur échapper: car le monastère était sans défense, et ils n'en étaient séparés que par un ruisseau que l'on pouvait aisément passer à gué. Les moines, n'attendant plus que la mort, allèrent en procession, nu-pieds et la cendre sur la tête, à l'église de Saint-Benoît, et y passèrent la nuit en prières. Alors le temps, qui était fort serein, se couvrit tout à coup; il tomba quantité de pluie, et le ruisseau enfla de telle sorte, qu'on ne pouvait le passer. Les Sarrasins, qui étaient campés sur le bord, vinrent le matin chercher un gué ou des bateaux; et, n'en trouvant point, ils grinçaient les dents de rage et se mordaient les doigts. Il fallut retourner à leur camp, ayant seulement brûlé deux celles ou métairies du monastère [1].

Consternés de ces deux calamités, la mort du pape Sergius et les ravages des Sarrasins, qui étaient encore au voisinage de la ville, les Romains ne voyaient plus aucun moyen d'échapper à la mort. Ils cherchaient donc avec anxiété un Pontife qui, dans ce péril extrême, pût les gouverner et les sauver avec le secours de Dieu. On vint à

[1] *Chronic. Cassin.*, l. 1, c. 27.

parler du prêtre Léon, de ses vertus, de son mérite. Aussitôt, par une inspiration divine, tous les Romains, depuis le dernier jusqu'au premier, s'écrièrent d'une voix unanime que Léon serait leur Pontife, et qu'ils n'en voulaient point d'autre [1]. La confiance des Romains ne sera point trompée. Saint Léon IV sera le sauveur de Rome, et, par là même, de la chrétienté entière ; il repoussera pour jamais de Rome les farouches sectateurs de Mahomet, et donnera l'idée au monde chrétien d'aller briser leur funeste puissance en Orient même.

Mais un obstacle arrêtait le joyeux empressement des Romains. Le pape Eugène II avait réglé que le Pape nouvellement élu ne serait sacré qu'après avoir prêté serment, en présence de l'ambassadeur impérial, de conserver les droits de tous. On n'osait donc ordonner le nouveau Pape sans l'autorisation de l'empereur Lothaire : ce qui fit que le Saint-Siége vaqua deux mois et demi. Enfin, craignant que Rome ne fût assiégée de nouveau, on consacra le pape Léon le 12 avril, quoique le consentement de l'empereur ne fût pas encore venu, mais avec protestation que l'on ne prétendait point déroger à l'honneur et à la foi qui lui étaient dus, après Dieu. Car nous avons vu, sous le même pape Eugène, que l'empereur étant le défenseur armé de l'Église romaine, les Romains lui prêtaient un serment de fidélité, mais sans préjudice de celui qu'ils faisaient au Pape.

Cependant les Sarrasins se rembarquèrent, ayant leurs vaisseaux chargés de butin, et firent voile vers l'Afrique ; mais, comme ils blasphémaient contre Jésus-Christ et ses apôtres, il survint une tempête, leurs vaisseaux se brisèrent les uns contre les autres, et ils périrent presque tous. Avec les cadavres que la mer rejeta sur les côtes, on trouva quelque partie des trésors de l'église de Saint-Pierre, qui y furent rapportés [2]. Il resta toutefois des Sarrasins en Italie : un de leurs chefs, nommé Maslar, étant venu au secours de Radelgise, demeurait à Bénévent, et, la même année 847, il prit la ville de Télèse et pilla le monastère de Sainte-Marie de Cingle [3].

Le pape saint Léon donna ses premiers soins à réparer les ornements de l'église de Saint-Pierre, et continua pendant son pontificat, qui fut de huit ans. Il y donna des croix, des images, des calices, des chandeliers de diverses sortes, des rideaux en tapisserie d'étoffes précieuses. Mais il orna principalement la confession, c'est-à-dire la sépulture de saint Pierre, et l'autel qui était dessus. Il mit au frontispice des tables d'or chargées de pierreries et peintes en émail, où

[1] Anast. — [2] *Ann. Bertin.*, 847. — [3] *Chron. Cassin.*

l'on voyait entre autres son portrait et celui de l'empereur Lothaire : le poids en était de deux cent seize livres d'or. Il y mit des bordures d'argent du poids de deux cent huit livres, et un ciborium ou baldaquin de seize cent six livres. Il orna à proportion plusieurs autres églises, particulièrement son titre des Quatre-Couronnés. Il rétablit aussi une salle, où ses prédécesseurs avaient accoutumé de faire, le jour de Noël, les festins solennels, qui avaient été interrompus sous les deux derniers Papes.

En l'année 848, deuxième de son pontificat, saint Léon IV entreprit un ouvrage qui, à lui seul, eût suffi pour illustrer un souverain et un Pontife : ce fut de bâtir une ville autour de l'église de Saint-Pierre et de l'enfermer de murailles. Toute la noblesse de Rome était sensiblement affligée du pillage que les Sarrasins y avaient fait, et craignait d'autres désastres. Pour la rassurer, le nouveau Pape résolut d'exécuter le dessein que saint Léon III, son prédécesseur, avait conçu, de bâtir une nouvelle ville auprès de Saint-Pierre, dont Grégoire IV avait même commencé les fondements. Léon IV en écrivit à l'empereur Lothaire, qui reçut avec joie la proposition, exhorta le Pape à mettre au plus tôt la main à l'œuvre, et envoya quantité de livres d'argent pour cet effet, tant de sa part que des rois, ses frères. Le Pape, ayant reçu la réponse de l'empereur, assembla les Romains et les consulta sur l'exécution de son dessein. Il fut résolu de faire venir des ouvriers de toutes les villes, des terres qui appartenaient au public, et des monastères, pour travailler tour à tour à ce grand ouvrage. On y employa quatre ans, le saint Pape s'y appliquant continuellement et y donnant tout le temps qui lui restait après ses fonctions spirituelles, sans que le froid, le vent ni la pluie l'en détournassent et l'empêchassent de visiter tous les travaux.

Dans le même temps, il travaillait aussi à réparer les murs de Rome, tombés en ruine. Il fit refaire les portes et rebâtir quinze tours de fond en comble, visitant souvent les ouvrages, tantôt à cheval, tantôt à pied. Il fit faire deux tours sur le Tibre, à la porte qui conduisait à Porto, avec des chaînes, pour arrêter jusqu'aux moindres barques des ennemis. Il fit aussi transporter dans la ville quantité de corps saints, pour les mettre en sûreté.

L'année suivante 849, les Sarrasins vinrent à Tozat en Sardaigne, d'où ils partirent pour venir à Porto. Les Romains en étaient fort effrayés. Mais les habitants de Naples, d'Amalfi et de Gaëte s'embarquèrent et vinrent à Ostie, d'où ils envoyèrent avertir le Pape, qu'ils étaient venus au secours pour combattre les Sarrasins. Le Pape, voulant s'en assurer davantage, les pria d'envoyer à Rome quelques-uns d'entre eux. Leur chef, nommé Césaire, fils de

Sergius, maître de la milice, y vint avec quelques autres, et confirma au Pape ce qu'il lui avait mandé. Aussitôt le Pape se rendit à Ostie, avec une grande suite de gens armés, pour témoigner aux Napolitains l'affection avec laquelle il les recevait. A sa vue, ils se prosternèrent, lui baisèrent les pieds et le prièrent de les communier de sa main, pour les fortifier contre les ennemis. Pour cet effet, il les mena en procession à l'église de Sainte-Aure, où, s'étant mis à genoux, il prononça sur eux une oraison appropriée à la circonstance; puis il célébra la messe et les communia tous. Le lendemain, le Pape étant déjà parti, les Sarrasins parurent sur la côte avec une multitude de navires. Les Napolitains les attaquèrent vigoureusement. Mais un vent extraordinaire, tel qu'on ne se souvenait pas d'en avoir vu, s'éleva tout à coup et sépara les deux flottes. La plupart des Sarrasins périrent. On en tua plusieurs dans les îles, où on les trouva mourants de faim. On en pendit quelques-uns près de Porto, et on en mena un grand nombre à Rome, où on les fit travailler à divers ouvrages, particulièrement aux murailles que l'on bâtissait autour de Saint-Pierre.

Vers ce temps, le saint pape Léon IV reçut deux lettres de l'empereur Lothaire : voici à quel sujet. Hincmar de Reims n'avait pas encore reçu le pallium du Saint-Siége. Il lui manquait ainsi la confirmation authentique de sa promotion. Pour l'obtenir, il mit dans ses intérêts l'empereur Lothaire, qui alors avait disgracié son prédécesseur Ebbon, parce qu'il n'avait pas voulu aller en ambassade à Constantinople. Lothaire écrivit donc jusqu'à deux lettres en faveur d'Hincmar. Dans celle des deux qui est venue jusqu'à nous, on lit cette inscription : A notre très-saint et très-révérend père spirituel, Léon, souverain Pontife et Pape universel, Lothaire, par la providence divine, empereur auguste, votre fils spirituel, éternel salut dans le Seigneur. Dans le corps de la lettre, le prince rend un témoignage remarquable à la supériorité du Saint-Siége dans toute l'Église. Le Siége apostolique, dit-il, a été fondé par le bienheureux prince des apôtres, pour être, dans l'univers entier, partout où le christianisme peut s'étendre, le principe et le fondement de la sainteté. Et la divine Providence a donné à l'Église romaine la supériorité sur toutes les autres églises, afin que, dans toutes leurs affaires et dans tous leurs besoins, elles eussent toutes recours à elle, comme à la mère de la religion et à la source de la justice. Sur cette recommandation et ces instances de l'empereur Lothaire, le pape saint Léon IV accorda le pallium à Hincmar [1].

[1] Labbe, t. 8, p. 32. Flodoard, l. 3. *Dom* Bouquet, t. 7, p. 565.

En l'année 850, l'empereur Lothaire envoya à Rome son fils Louis, qui fut reçu avec honneur par le pape Léon, et sacré empereur. Ce sont les paroles des annales de saint Bertin. Nous verrons plus tard dans quel sens et jusqu'à quel point l'empereur Louis II reconnaissait devoir au Saint-Siége la dignité impériale et même la dignité royale dont jouissait sa famille.

Sur la fin de la même année, en présence du nouvel empereur, il se tint un concile à Pavie, que présida Angilbert, archevêque de Milan, avec Théodemar, patriarche d'Aquilée. On y fit vingt-cinq canons, dont voici les dispositions les plus remarquables : L'évêque aura dans sa chambre et pour ses services les plus secrets, des prêtres et des clercs de bonne réputation, qui le voient continuellement veiller, prier, étudier l'Écriture sainte, pour être les témoins et les imitateurs de sa conduite. L'évêque ne célébrera pas seulement la messe les dimanches et les principales fêtes, mais tous les jours, autant qu'il sera possible, et priera en particulier pour lui, pour les autres évêques, pour les rois, pour toute l'Église et principalement pour les pauvres. Les repas de l'évêque seront modérés, sans être accompagnés de spectacles ridicules, ni de fous ni de bouffons ; mais on y verra des pèlerins et des pauvres, on y lira l'Écriture sainte et on s'entretiendra de discours spirituels. L'évêque n'aimera ni les oiseaux, ni les chiens, ni les chevaux, ni les habits précieux et tout ce qui sent le faste, et sera simple et vrai dans ses discours. Il méditera continuellement l'Écriture sainte, pour instruire exactement son clergé et prêcher aux peuples selon leur portée.

Comme nous avons vu des doyens dans les statuts d'Hincmar de Reims, ainsi l'on voit dans les canons de Pavie des archiprêtres, qui, outre le soin de leurs paroisses, avaient encore inspection sur les moindres cures, et rendaient compte à l'évêque, qui gouvernait par lui-même l'église cathédrale. Le concile ordonne aux archiprêtres de visiter tous les chefs de famille, afin que ceux qui font des péchés publics fassent pénitence publique. Pour les péchés secrets, ils se confesseront à ceux qui seront choisis par l'évêque ou l'archiprêtre ; s'ils trouvent de la difficulté, ils consulteront l'évêque, et l'évêque consultera ses confrères. Les prêtres de la ville et de la campagne veilleront sur les pénitents, pour voir comment ils observent la pénitence qui leur est prescrite ; s'ils font des aumônes ou d'autres bonnes œuvres, et quelle est leur contrition, afin d'abréger ou d'étendre le temps de leur pénitence. Quant à la réconciliation des pénitents, elle ne doit pas être faite par les prêtres, mais par l'évêque seul, suivant les canons, si ce n'est en cas de péril ou d'absence de l'évêque. Ceux qui sont en pénitence publique ne peuvent

ni porter les armes, ni juger des causes, ni exercer aucune fonction publique, ni se trouver dans les assemblées, ni faire des visites. Quant à leurs affaires domestiques, ils peuvent en prendre soin, si ce n'est, comme il arrive souvent, qu'ils ne soient touchés de l'énormité de leurs crimes, jusqu'à ne pouvoir s'y appliquer.

Outre ces canons ecclésiastiques et quelques autres, l'empereur Louis, qui assistait à ce concile, y fit un capitulaire ou une ordonnance pour les affaires séculières qui fut depuis confirmé par l'empereur Lothaire, son père. Il y enjoignit, sous peine de son indignation et de perte de leurs charges, aux comtes et aux autres magistrats, de réprimer, par la force publique, les bandes de voleurs qui infestaient les campagnes et les grandes routes [1]. L'année suivante 851, ce jeune empereur fut prié par Basace, abbé du mont Cassin, au nom des Lombards, de les délivrer de la vexation des Sarrasins. Louis vint donc à Bénévent, où il fut reçu par le duc Radalgise, et on lui livra les Sarrasins, qu'il fit tous égorger hors de la ville, avec Maslar, leur chef, la veille de la Pentecôte, 9 mai [2].

L'année 852, qui était la sixième du saint pape Léon IV, la nouvelle ville qu'il faisait bâtir autour de l'église de Saint-Pierre fut achevée. Il en eut une joie extrême, et en fit la dédicace solennelle le 27me jour de juin. Il la nomma, de son nom, la cité Léonine. Il assembla tous les évêques et tout son clergé ; on chanta les litanies, les psaumes, des hymnes et des cantiques ; la procession fit le tour des murailles, nu-pieds et la cendre sur la tête ; le saint Pontife fit faire par les évêques-cardinaux de l'eau bénite, dont ils aspergeaient les murs. La nouvelle ville avait trois portes. A la première, le Pape lui-même prononça l'oraison suivante, en versant beaucoup de larmes : Dieu, qui, en confiant à votre apôtre Pierre les clefs du royaume céleste, lui avez remis la puissance de lier et de délier, accordez-nous, par son intercession, d'être délivrés des liens de nos péchés ; accordez à cette ville, que nous avons fondée nouvellement par votre secours, d'être pour jamais à l'abri de votre colère, et de remporter de nouveaux et nombreux triomphes sur les ennemis à cause desquels elle a été construite. Il prononça deux oraisons semblables aux deux autres portes ; après quoi il célébra la messe solennelle dans la basilique de Saint-Pierre, pour le salut du peuple et de la ville, et fit de grandes largesses à tout le monde, Romains et étrangers, en or, en argent, en drap de soie ; en sorte que ce fut partout une joie inexprimable.

La paternelle sollicitude de l'excellent Pontife n'en demeura pas là.

[1] Labbe, t. 8, p. 62 et seqq. — [2] *Chron. Cass.*, l. 1, c. 29.

Nuit et jour, il songeait aux moyens de remettre en bon état la ville dépeuplée de Porto, pour l'assurer contre les tentatives des Sarrasins, qui étaient la terreur des Chrétiens d'Italie, comme les Normands l'étaient pour la France. Dieu voulut que, vers ces temps-là mêmes, il vînt à Rome, pour implorer sa compassion, plusieurs milliers de Corses, fugitifs de leur pays par la crainte des mêmes Sarrasins. Le bon Pape les accueillit avec l'amour d'un père et écouta avec tendresse le récit de leurs malheurs. Ils promirent, si on voulait les recevoir, de demeurer pour toujours au service du Pape et de ses successeurs. Ravi de cette rencontre, le saint Pontife leur offrit la ville de Porto, bien fortifiée, avec des vignes, des prés et des terres labourables, des bœufs, des chevaux et d'autres bestiaux, s'ils venaient s'y établir avec leurs femmes et leurs enfants, sous la seule condition d'être fidèles au Pape et au peuple romain. Les Corses en furent au comble de la joie ; ils promirent non-seulement d'être fidèles, mais de vivre et de mourir en ce lieu. Et le Pape leur donna un acte de donation non pas, comme traduit Fleury, sous le bon plaisir des empereurs Lothaire et Louis, mais pour l'avantage spirituel des empereurs Lothaire et Louis, et pour le sien propre ; le tout à valoir tant que les Corses seraient fidèles et obéissants en tout aux Papes et au peuple romain. Les terres qui leur furent données appartenaient à l'Église, à des monastères et à divers particuliers.

Les villes d'Horta et d'Amérie éprouvèrent également la munificence du saint Pontife. Leurs portes et leurs murailles étant tombées en ruine, les habitants étaient exposés aux attaques nocturnes des voleurs et des assassins. Saint Léon IV vint à leur secours. Il rétablit en peu de temps leurs murailles et leurs portes, et leur rendit ainsi la sécurité [1].

Le 8 décembre de l'année 853, ce Pape tint à Rome, dans l'église de Saint-Pierre, un concile de soixante-sept évêques, entre lesquels il y en avait quatorze envoyés par l'empereur Lothaire. D'abord, le diacre Nicolas lut un discours du Pape au concile, et le diacre Benoît lut une réponse au nom des évêques ; puis on publia quarante-deux canons, dont les trente-huit premiers sont ceux du concile tenu par le pape Eugène II, en 826, avec quelques additions. Les quatre derniers canons faits de nouveau en ce concile portent : Que l'on retranchera le nombre superflu des prêtres qui se trouvaient à Rome, ordonnés par les évêques les plus voisins, et dont le tiers suffisait pour faire le service. Tous les prêtres de la ville et de la campagne viendront au synode de leur évêque. Les laïques ne met-

[1] Anast.

tront point de prêtre d'un autre diocèse dans les églises de leur dépendance sans le consentement de l'évêque diocésain, sous peine d'excommunication contre le laïque et de déposition contre le prêtre. Les abbés ni les autres patrons ecclésiastiques ne se donneront pas non plus cette liberté; car les prêtres ne peuvent être placés que par ceux qui ont droit de les ordonner et de les corriger, c'est-à-dire par les évêques.

En ce même concile fut déposé Anastase, prêtre-cardinal de l'Église romaine, du titre de Saint-Marcel. Depuis cinq ans, il avait quitté Rome et demeurait dans le diocèse d'Aquilée. Le Pape l'avait averti par lettres jusqu'à quatre fois, et excommunié en deux conciles pour sa désobéissance. Ensuite, le Pape, se trouvant à Ravenne avec le jeune empereur Louis, obtint de lui un ordre au prêtre Anastase de retourner à son église, à un jour marqué, et chargea de l'exécution Nothingue, évêque de Bresce, et le comte Adalgise. Le terme étant passé, le Pape, du consentement des évêques, l'anathématisa. Puis, étant parti de Ravenne et revenu à Rome, comme il sut qu'Anastase s'était avancé jusqu'à Clusium en Toscane, il lui envoya trois évêques pour le citer au concile qui devait se tenir le 15 novembre de la même année 853. Comme il manqua encore, il fut déposé, de l'avis du concile et suivant le troisième canon d'Antioche, et l'acte de déposition souscrit par le Pape, par l'empereur Louis, cinquante-neuf évêques présents, huit députés d'absents, vingt prêtres et six diacres de l'Église romaine [1].

D'après les Annales de Saint-Bertin, les Romains se plaignirent, la même année 853, à l'empereur Lothaire, de ce qu'il négligeait complétement de les défendre contre les incursions des Sarrasins et des Maures. En effet, ce prince, oubliant Dieu et ses devoirs, ne songeait qu'à la chasse et à ses plaisirs. Depuis l'an 851, qu'il perdit sa femme Ermengarde, il vivait avec deux servantes, dont l'une lui donna un fils nommé Carloman. Les mêmes annales ajoutent que ses autres fils ne suivirent que trop son mauvais exemple. Les Normands ravageaient donc impunément les côtes de la France, et les Sarrasins celles de l'Italie. L'empereur Louis II, qui marcha quelquefois contre ces derniers, avait eu peu de succès. En 846, il s'en laissa battre à tel point, qu'il put à peine se sauver à Rome [2]. En 852, après avoir longtemps assiégé la ville de Bari, occupée par les Sarrasins, et après avoir été sur le point de la prendre, il s'en était revenu sans avoir rien fait. Les plaintes des Romains n'étaient ainsi que trop bien fondées [3].

[1] Labbe, t. 8, p. 101-129. — [2] *Annal. Bertin.* — [3] *Ibid.*, et *Erchemp.*, cap. 20.

On en voyait une preuve bien parlante dans la ville maritime de Centumcelles. Elle était déserte depuis quarante ans ; ses murailles étant ruinées, elle était continuellement exposée aux insultes des Sarrasins : ce qui avait obligé les habitants à se retirer dans les forêts et sur les montagnes, où ils vivaient comme des bêtes, dans des alarmes continuelles. Tandis qu'ils étaient oubliés, abandonnés des rois et des empereurs, un autre homme pensait à eux : c'était le saint pape Léon IV. Profondément touché de leur misère, il conjurait le Seigneur nuit et jour, avec beaucoup de larmes, de lui montrer un lieu propre à bâtir une ville pour y réfugier ce peuple infortuné. Il alla lui-même explorer le voisinage de Centumcelles. Il trouva d'abord un lieu naturellement fortifié, mais il n'y avait pas assez d'eau ; enfin, d'après une révélation divine, il en découvrit un autre, qui, avec des fortifications naturelles, présentait encore les autres avantages. Il y fit bâtir une ville, qu'il appela de son nom Léopolis. Elle était à douze milles ou quatre lieues de Centumcelles. Quand elle fut achevée, il en fit lui-même solennellement la dédicace, le 15 octobre 854, comme il avait fait celle de la cité de Saint-Pierre. Il fit le tour en procession, jetant de l'eau bénite sur les murailles ; et, ayant célébré la messe, il distribua de sa main de grandes largesses au peuple. Il fit aussi de grands présents aux églises de cette nouvelle ville. Dans la suite des siècles, cette demeure s'est trouvée moins commode, et les habitants sont retournés à l'ancienne Centumcelles, sur la mer, qu'ils ont nommée, pour cette raison, *Civita-Vecchia*, ville-vieille [1].

Pendant que le saint Pontife s'occupait à cette œuvre de charité, il vit arriver à Rome le prince Alfred, fils d'Éthelwolf, roi de Wessex, et le plus puissant de toute l'Angleterre. Le jeune prince était accompagné de saint Swithin, évêque de Winchester. A la demande d'Éthelwolf, le Pape donna l'onction royale au jeune prince et l'adopta pour son fils.

Le saint évêque de Winchester, issu d'une noble famille, montra dès sa jeunesse beaucoup de vertu. Après avoir étudié les lettres et la philosophie, il s'appliqua à l'étude de l'Écriture sainte. Son mérite le fit élever au sacerdoce. Devenu prêtre, on le choisit pour remplir la place de prévôt ou doyen de l'ancien monastère de cette ville. Le roi Egbert, instruit de sa piété, de son savoir et de sa prudence, le fit son prêtre, autrement son aumônier, et le saint souscrivit en cette qualité une charte que le prince accorda, l'an 833, à l'abbaye de Croyland. Il lui confia l'éducation de son fils Éthelwolf, et il eut tou-

[1] Anast.

jours lieu de s'applaudir d'avoir suivi ses conseils dans les affaires importantes.

Depuis quelque temps, les royaumes de Mercie et de Northumberland étaient déchirés par des divisions intestines. Egbert profita de ces troubles. Il vainquit d'abord Swithred, roi d'Essex, et le dépouilla de ses États. Ayant été plusieurs fois attaqué par les Merciens, il les défit, et s'empara de leur pays en 828; mais, peu de temps après, il rétablit Withlaï, leur roi, à condition qu'il tiendrait de lui la couronne et qu'il lui payerait un tribut annuel. Il traita de la même manière Endred, dernier roi des Northumbres. Les Estangles se soumirent aussi après une guerre longue et sanglante. Le pays de Kent, alors tributaire de la Mercie, éprouva le même sort. Egbert, vainqueur de ses ennemis, convoqua à Winchester tous les grands de ses États, et il fut décidé dans l'assemblée que le royaume s'appellerait désormais Angleterre, et qu'on donnerait le nom d'Anglais à tous ceux qui l'habitaient. Le prince se fit couronner de nouveau, et commença dès lors, c'est-à-dire en 829, à prendre le titre de roi d'Angleterre. On ne connut plus le nom de Jutes et de Saxons, et l'heptarchie prit fin. Egbert mourut en 837, ou, au plus tard, l'année suivante. Il eut pour successeur son fils Éthelwolf.

Ce prince avait été élevé dans la piété et les sciences par saint Swithin, prévôt de l'ancien monastère de Winchester. Il épousa Osberge, princesse remplie de vertu, qui lui donna quatre fils, Éthelbald, Éthelbrigt, Éthelred et Alfred. Il se conduisit par les avis d'Alstan, évêque de Schirborn, dans le gouvernement civil; mais il consultait saint Swithin dans les matières ecclésiastiques, ainsi que dans tout ce qui regardait le règlement de son intérieur. Aidé de ces deux grands hommes, il régna avec gloire et sans troubles, quoiqu'il eût peu de capacité par lui-même. Il repoussa souvent les Danois ou Normands, et exécuta plusieurs projets qu'il avait formés pour le bien de la religion et de l'État. Toujours plein de vénération pour saint Swithin, qu'il appelait son maître et son précepteur, il le fit élever sur le siége de Winchester, en 852, après la mort de Helmstan.

Ce fut par ses conseils que, dans une assemblée générale de la nation, qui se tint en 854, le roi Éthelwolf porta une loi par laquelle il donnait à l'Église la dixième partie de son domaine, sans imposer d'autres charges aux églises particulières que de prier pour lui tous les mercredis. Pour rendre l'acte plus sacré, le prince l'offrit à Dieu, sur l'autel de Saint-Pierre, dans un pèlerinage qu'il fit à Rome l'année suivante; il pria aussi le Pape de le confirmer. Il rebâtit à Rome l'école fondée par les Anglais. Entre autres marques de libéralité qu'il donna à cette ville, il ordonna d'y envoyer tous les ans

trois cents mancuses ou marcs d'or, cent pour le Pape et deux cents pour entretenir, la veille de Pâques, le luminaire des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il étendit aussi à tout son royaume le denier de saint Pierre. En repassant par la France, il épousa, en secondes noces, Judith, fille de Charles le Chauve. De retour en Angleterre, il fit de sages règlements pour que les pauvres fussent assistés. Ce bon prince mourut en 857. Saint Swithin, qui l'avait aidé dans toutes ses pieuses entreprises, lui survécut de quelques années. Il mourut le 2 juillet 862. Il est nommé dans le martyrologe romain le jour de sa mort ; mais l'Angleterre célébrait sa principale fête le 15 du même mois, jour auquel se fit la translation de ses reliques[1].

Les plaintes que les Romains avaient faites en 853 à l'empereur Lothaire, sur le peu de soin qu'il avait de les défendre contre les Sarrasins, vinrent à son fils, l'empereur Louis, en 855, mais transformées en calomnie. Louis venait de consulter les évêques de Lombardie sur les abus à réformer, et d'ordonner l'observation des anciens capitulaires, lorsque Daniel, maître de la milice, vint le trouver de Rome, et lui dit : Gratien, gouverneur du palais de Rome, que vous croyez vous être fidèle, m'a ainsi parlé seul à seul dans sa maison : Ces Français ne nous font aucun bien, ils ne nous donnent aucun secours; au contraire, ils nous pillent. Que n'appelons-nous les Grecs pour faire un traité avec eux et chasser de notre royaume et domination le roi et la nation des Français? L'empereur Louis fut tellement irrité de ce discours, qu'il marcha vers Rome en diligence, sans écrire au Pape ni au sénat. Le saint Pontife ne laissa pas de le recevoir honorablement, suivant la coutume, sur les grands degrés de l'église de Saint-Pierre, et commença à l'apaiser par de douces paroles.

Le jour fut pris pour juger Gratien. Et l'empereur Louis, accompagné du Pape, ainsi que des seigneurs romains et français, prit séance dans le palais que Léon III avait fait bâtir près l'église de Saint-Pierre. Daniel accusa de nouveau Gratien, qui était présent, d'avoir voulu lui persuader de livrer Rome aux Grecs. Mais Gratien et tous les Romains dirent aussitôt : Vous en avez menti ; il n'y a rien de vrai dans ce que vous dites. L'empereur, et avec lui toute la noblesse, voyant bien que Daniel n'avait accusé Gratien que par envie, ordonna qu'ils fussent jugés suivant la loi romaine. Daniel fut convaincu, par son propre aveu, d'avoir porté faux témoignage. C'est pourquoi il fut livré à Gratien, pour en faire ce qu'il voudrait ; mais, sur les instantes prières de l'empereur, il lui donna non-seu-

[1] Alban, Buttler, 15 juillet.

lement la vie, mais la liberté [1]. Cette histoire fait bien voir que l'empereur Louis avait une certaine autorité à Rome; mais elle ne prouve pas qu'il en fût le souverain exclusif.

Le pape saint Léon IV mourut la même année 855, le 17 juillet, après avoir tenu le Saint-Siége huit ans et trois mois, et fut enterré à Saint-Pierre. Il institua l'octave de l'Assomption de la sainte Vierge, qui ne se célébrait point encore à Rome; et, la première fois, il distribua des pièces d'argent au peuple. Outre les immenses constructions dont il a été parlé, il fonda plusieurs monastères. Il en fit un de religieuses dans sa propre maison, qu'il dédia à saint Symmitre et à saint Césaire; il rebâtit et orna celui de Saint-Martin, où il avait été moine. Il rétablit celui de Corsare, qui ne servait plus qu'à loger des séculiers, et y mit des religieuses. Un jour, étant allé faire ses prières à Saint-Laurent, il demanda combien de moines y faisaient le service. On lui répondit que quelques-uns de ses prédécesseurs y avaient établi deux monastères, mais que la pauvreté les avait fait abandonner. Il en rétablit un sous le nom de Saint-Étienne et de Saint-Cassien, le dota suffisamment, et y mit des moines grecs pour faire l'office jour et nuit. Entre les ornements qu'il renouvela, on cite une croix d'or, qu'un sous-diacre portait devant le cheval du Pape, selon l'ancienne coutume.

On lui attribue une instruction aux prêtres, qui se trouve insérée dans le pontifical romain, à la suite de la forme de tenir le synode des évêques. Les prêtres y sont exhortés à se lever toutes les nuits pour les prières nocturnes et à chanter l'office aux heures marquées. Chaque prêtre doit avoir un clerc ou disciple, qui lui aide à chanter les psaumes et qui réponde à la messe. Il doit inviter le peuple à se confesser le mercredi des Cendres, et imposer les pénitences; l'exhorter à communier quatre fois, à Noël, le jeudi saint, à Pâques et à la Pentecôte; ne rien exiger pour les fonctions ecclésiastiques. Le reste est assez semblable aux instructions d'Hincmar : ce qui fait voir la discipline du temps.

Mais la principale gloire de ce grand et saint Pape sera toujours d'avoir sauvé Rome et l'Italie de la domination des Sarrasins. Sans lui, la capitale du christianisme devenait peut-être une bourgade musulmane.

Aussitôt que le pape saint Léon fut mort, le clergé de Rome, les grands et le peuple s'assemblèrent; et, ayant prié Dieu de leur faire connaître celui qui devait être leur pasteur, ils élurent tous, d'une voix unanime, Benoît III. Il était Romain. Son père, nommé Pierre,

[1] Anast.

l'avait instruit dans les saintes lettres; ensuite il fut mis au palais de Latran et reçu dans le clergé. Le pape Grégoire IV l'ordonna sous-diacre, et Léon IV l'ordonna prêtre du titre de Saint-Calliste, où le peuple en foule alla lui porter la nouvelle de son élection. On le trouva en prière. Il se leva, et, voyant de quoi il s'agissait, il se remit à genoux, et dit avec beaucoup de larmes : Ne me tirez point de mon église, je vous en prie; je ne suis point capable de porter une si grande dignité. Mais malgré lui ils l'emmenèrent au palais de Latran, chantant des hymnes et des cantiques, et le placèrent, suivant la coutume, dans le trône pontifical, avec une joie incroyable et universelle. Puis on dressa le décret d'élection, qui fut souscrit du clergé et des grands, et envoyé, suivant l'ancienne coutume, aux empereurs Lothaire et Louis, par deux députés, Nicolas, évêque d'Anagni, et Mercure, maître de la milice.

Cette ancienne coutume, dont parle le biographe des Papes, datait des rois ostrogoths et ariens, desquels la prirent les empereurs grecs de Constantinople. Le pape Eugène II l'avait restreinte à ce que le nouveau Pape ne fût sacré qu'après avoir prêté, en présence des envoyés de l'empereur, le serment de conserver à chacun ses droits. Nous allons voir que l'intervention de ces envoyés mêmes n'était pas sans inconvénient.

Les deux députés romains rencontrèrent en chemin Arsène, évêque d'Eugubie, qui leur persuada d'abandonner Benoît, quoiqu'ils lui eussent juré fidélité, et d'élire Pape le prêtre Anastase, déposé dix-huit mois auparavant dans le concile de Rome. Ayant donc rendu à l'empereur Louis le décret d'élection, ils revinrent à Rome, où ils donnèrent avis qu'il envoyait des ambassadeurs, et rendirent ses lettres à Benoît. Les ambassadeurs arrivèrent quelques jours après à Horta, à quarante milles de Rome, où ils prirent le parti d'Anastase, à la persuasion de l'évêque Arsène, qui était allé au-devant d'eux avec l'évêque Nicolas et trois capitaines, Mercure, Grégoire et Christophe, tous quatre du complot. Deux autres évêques, Rodoalde de Porto et Agathon de Todi, se joignirent aussi à eux, au mépris du serment de fidélité que les uns et les autres avaient fait au nouveau Pape.

Benoît, l'ayant appris, envoya les évêques Grégoire et Mayon aux ambassadeurs impériaux; mais, à l'instigation d'Anastase, on les lia et on les fit garder, contre le droit des gens. Benoît y envoya encore Adrien, secondicier du Saint-Siége, et le duc Grégoire. Le lendemain, les commissaires de l'empereur demandèrent à tout le clergé, le sénat et le peuple, de venir au-devant d'eux, au delà de Ponte-Mole. Les Romains, qui ne soupçonnaient point la trahison, y acquiescèrent et vinrent à l'église de Saint-Leucius, martyr, où les

envoyés impériaux s'étaient arrêtés, et Anastase avec eux. De là ils marchèrent vers Rome, menant comme prisonniers Adrien, Gratien et Théodore, officiers du Saint-Siége. Ils entrèrent dans la cité Léonine et dans l'église de Saint-Pierre, où Anastase, se montrant plus impie que les Sarrasins, abattit à coups de hache l'image de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, ce qui fit verser des larmes à tous les fidèles.

Ensuite il entra dans Rome même à main armée, se fit ouvrir de force le palais de Latran, et s'assit dans le trône pontifical, après en avoir fait ôter de force Benoît, par les mains de Romanus, évêque de Bagni. Il le fit aussi dépouiller des habits pontificaux et charger d'injures et de coups, et le donna en garde à Jean et Adrien, deux prêtres déposés pour leurs crimes par le pape saint Léon. Alors toute la ville de Rome fut dans une consternation extrême, et on n'entendait que des cris lamentables. Les évêques et les prêtres, se frappant la poitrine et fondant en larmes, étaient prosternés sur le pavé, entre le vestibule et l'autel, conjurant le Seigneur de les délivrer de ce malheur. Cela se passait le samedi.

Le lendemain dimanche, les évêques qui étaient à Rome s'assemblèrent, avec le clergé et le peuple, dans l'église Émilienne; les envoyés de l'empereur s'y rendirent aussi, frémissant de colère. Ils montèrent jusqu'à l'abside, où les évêques étaient assis chantant avec le clergé, et leur présentèrent les pointes de leurs lances et de leurs épées, en disant avec fureur : Rendez-vous et reconnaissez Anastase pour Pape ! Les évêques, remplis de la force de l'Esprit-Saint, répondirent : Nous ne recevrons jamais un homme déposé et anathématisé par le saint Pontife et le saint concile ; nous le repoussons et le rejetons de toute assemblée divine. Les Français, voyant leur constance, les quittèrent en colère et entrèrent dans une chapelle de l'église, où ils commencèrent à délibérer et à proposer divers avis. Ils contraignirent les évêques d'Ostie et d'Albane d'y entrer ; et, ayant commencé par la douceur, ils finirent par les menaces, et leur dirent d'un ton très-rude : Il y va de votre tête si vous refusez de sacrer Anastase. Les évêques répondirent qu'ils aimaient mieux souffrir la mort et être mis en pièces. Ils reprirent même les envoyés de l'empereur, et leur remontrèrent, par l'autorité de l'Écriture, l'injustice de leur prétention. Alors les Français se mirent à parler secrètement en leur langue : après quoi ils parurent apaisés.

Le mardi matin, les évêques s'assemblèrent dans la grande église de Latran, avec le clergé et le peuple, qui cria à haute voix : Nous voulons le bienheureux pape Benoît ! C'est lui que nous désirons. Les commissaires de l'empereur, étonnés de cette union du peuple,

et voyant qu'ils ne pouvaient faire élire Anastase, assemblèrent les évêques et quelques-uns du clergé dans une chambre du palais patriarcal. La dispute y fut grande; mais les Romains apportèrent de si puissantes raisons, que les Français se rendirent et dirent aux évêques : Prenez celui que vous avez élu et menez-le en telle église qu'il vous plaira : nous allons chasser du palais Anastase, que vous dites être déposé. Passons trois jours en jeûnes et en prières, puis nous ferons ce que Dieu nous inspirera. Les évêques s'écrièrent que l'on commençât par chasser Anastase, et aussitôt on le fit sortir honteusement du palais patriarcal, et tout le peuple en rendit grâces à Dieu.

Alors les évêques tirèrent Benoît de l'église où on le gardait, et le menèrent au palais de Latran, dans la basilique du Sauveur; puis ils le mirent sur le cheval que montait ordinairement le pape saint Léon, et le menèrent comme en triomphe à Sainte-Marie Majeure, où ils passèrent trois jours et trois nuits en jeûnes et en prières. Ensuite ceux qui avaient suivi le parti d'Anastase vinrent dans la même église baiser les pieds de Benoît, avouant leur faute et le priant de les recevoir. Il les reçut à bras ouverts, les embrassa et les consola même. Les envoyés de l'empereur s'y rendirent aussi, et lui parlèrent en secret avec amitié. Tous étant ainsi réunis, les évêques remenèrent Benoît au palais de Latran, chantant des hymnes et accompagnés d'un grand peuple, et le replacèrent dans le trône pontifical. Enfin, le dimanche, premier jour de septembre 855, quarante-cinq jours après la mort de Léon IV, ils le menèrent à l'église de Saint-Pierre, où il fut sacré solennellement, en présence des envoyés de l'empereur Louis et de tout le peuple.

Tel est le récit d'Anastase, témoin oculaire, récit confirmé par tous les auteurs du temps. Nous faisons cette remarque à cause d'une fable surannée qui plaçait entre Léon IV et Benoît III une prétendue papesse Jeanne, avec un pontificat de deux ans et demi, dont aucun auteur contemporain, ni latin, ni grec, n'offre le moindre vestige. Les protestants, qui, dans les premiers moments, ont exploité cette fable avec une animosité prodigieuse, ont fini par reconnaître eux-mêmes que ce n'est qu'une fable. D'ailleurs il leur siérait mal de reprocher aux catholiques une papesse Jeanne, eux qui, en Angleterre et ailleurs, ont ou peuvent avoir des papesses de tout nom et de tout âge.

Pendant qu'à Rome un bon Pape succédait à un très-bon, l'empereur Lothaire tomba dangereusement malade. Bientôt, n'espérant plus de guérir, il se retira dans le monastère de Prom, diocèse de Trèves, où, renonçant au monde, il se fit couper les cheveux et prit

l'habit monastique. Il partagea les États qu'il avait en deçà des Alpes à ses deux fils qui étaient auprès de lui, Lothaire et Charles : celui-ci eut la Provence, jusque vers Lyon, et Lothaire le reste, jusqu'aux embouchures du Rhin et de la Meuse : ce qui confirma à ce pays le nom de royaume de Lothaire, autrement Lorraine. L'empereur crut Louis, son fils aîné, assez bien partagé avec le royaume des Lombards et le titre d'empereur. L'empereur Lothaire ne vécut que six jours depuis qu'il eut pris l'habit monastique, et mourut le 28 septembre 855, après avoir régné quinze ans depuis la mort de son père.

L'empereur Lothaire fut un homme médiocre, ni assez bon pour mériter l'éloge, ni assez mauvais pour que l'on puisse le condamner absolument. Sous ce rapport, il représente le caractère politique de son époque.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

DE LA MORT DU PAPE SAINT LÉON IV, 855, A LA FIN DU HUITIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, 870.

En Occident, princes médiocres; en Orient, princes détestables. — Ce qu'il y a de faux chez les Grecs se personnifie dans Photius; ce qu'il y a de bon, dans saint Ignace. — Les papes saint Nicolas Ier et Adrien II soutiennent partout ce qu'il y a de bon et combattent ce qu'il y a de mauvais. — Civilisation chrétienne des Scandinaves, des Bulgares et des Slaves. — Martyrs en Espagne. — Au huitième concile œcuménique, dernier d'Orient, les Grecs condamnent d'avance leur schisme à venir, dans celui de Photius.

Les royaumes temporels tiennent du temps; ils changent avec le temps et comme le temps. L'Église de Dieu, royaume de l'Éternel, tient de Dieu et de l'éternité : au milieu des royaumes qui changent et qui passent, l'Église catholique demeure toujours la même, bâtie sur cette pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point. Dans cette immutabilité vivante et divine, elle est un centre d'attraction et de gravitation pour les siècles et les peuples, et leur communique une certaine unité de vie et d'intelligence qu'ils ne trouvent pas en eux-mêmes. C'est ce que nous voyons particulièrement à l'époque où nous sommes.

Les nations barbares sous les coups desquelles a succombé cette bête terrible, aux dents de fer et aux ongles d'airain, qui avait broyé et dévoré le monde ; les nations barbares qui avaient détruit l'empire romain et s'en étaient partagé les lambeaux sanglants, ont subi à leur tour de sanglantes vicissitudes. Les plus barbares de tous, les Vandales, ont disparu de l'Afrique et du monde entier; les Visigoths et les Suèves d'Espagne ont été refoulés par les enfants d'Ismaël ou d'Agar jusque dans les cavernes des Asturies, pour en sortir nation espagnole et reconquérir l'Espagne par des siècles de combats; dans la Grande-Bretagne, les Anglo-Saxons, vainqueurs des Bretons et des Pictes, ont vu leurs sept royaumes s'entre-déchirer par des guerres incessantes, jusqu'à ce qu'ils se fondissent en un *seul sous le nom* d'Angleterre; en Italie, les Ostrogoths ont suc-

combé sous les coups des Hérules, les Hérules sous les coups des Lombards, les Lombards sous les coups des Francs ; dans les Gaules, les Burgondes, les Alains, les Goths, les Huns, les Taïfales, ainsi que les anciens Gaulois, ont plié sous la puissance des mêmes Francs. Sous Charlemagne, l'empire de ces Francs s'étend de l'Èbre à l'embouchure du Rhin, de Bénévent à la mer Baltique, de l'océan Atlantique à la Hongrie et à la Bulgarie. Mais Charlemagne, issu d'une suite de héros et plus grand qu'eux tous, n'a pour descendants que des princes plus médiocres les uns que les autres. Sous leurs inhabiles mains, le vaste empire des Francs s'écroule en trois royaumes ; le nom même de Franc se perd : on n'entendra plus parler que des Italiens, des Français et des Allemands.

Il n'y a que l'Église de Dieu qui reste toujours la même, toujours une, toujours sainte, toujours universelle. Ses Pontifes suprêmes se succèdent sans interruption sur le trône de saint Pierre ; quand les affaires ou les difficultés sont grandes, Dieu y fait asseoir des hommes plus grands que les difficultés et les affaires. Un premier saint Léon arrête le farouche Attila à l'entrée de l'Italie ; un autre saint Léon rétablit l'empire d'Occident dans la personne de Charlemagne, pour la défense de l'Église romaine ; et lorsque les petits-fils dégénérés de Charlemagne ne savent plus se défendre eux-mêmes contre les incursions de nouveaux Barbares, un troisième saint Léon se trouve qui défend Rome et ses provinces contre la fureur des Sarrasins. Cependant tous ces peuples divers, Francs ou Français, Lombards ou Italiens, Visigoths ou Espagnols, Bretons ou Anglais, Germains ou Allemands, ne forment dans l'Église catholique qu'un seul peuple, le peuple chrétien ; tous ils reconnaissent l'Église romaine pour leur mère, le Pape pour leur père, Rome pour leur centre.

Ainsi, à l'époque même où nous en sommes, nous voyons le roi Éthelwolf, qui venait de réunir en un les sept royaumes des Anglo-Saxons, faire le pèlerinage de Rome, rendre son royaume d'Angleterre tributaire du Saint-Siége, et rebâtir l'école ou le collége que les Anglais avaient dès lors à Rome, et qui peu auparavant avait beaucoup souffert d'un incendie. Éthelwolf ne repartit de Rome que sous le pontificat du pape Benoît III.

Vers le même temps, le même Pontife reçut une ambassade de la part de Michel, empereur de Constantinople, avec de grands présents pour l'église de Saint-Pierre [1]. Les extrémités de l'Orient et de l'Occident se joignaient ainsi à Rome pour honorer saint Pierre et son successeur. De toutes parts on recourait à son autorité. Saint

[1] Anast. in *Bened. III.*

Ignace de Constantinople avait déposé Grégoire de Syracuse en Sicile, province alors soumise à son patriarcat par usurpation sur le Saint-Siége, faite par violence de la part des empereurs grecs. Ignace envoya à Rome les actes de son concile ; et Grégoire y ayant comparu, la sentence rendue contre lui fut confirmée par le pape Benoît[1].

En France, Hincmar de Reims, ayant appris l'exaltation de ce nouveau Pape, lui écrivit aussi pour le prier de confirmer son concile de Soissons et la déposition des clercs ordonnés par Ebbon ; ce que saint Léon avait refusé de faire, par la raison qu'aucun légat apostolique n'avait assisté à ce concile, et que, d'ailleurs, les clercs déposés en avaient appelé au Saint-Siége. Le pape Benoît donna au concile d'Hincmar une approbation conditionnelle, en ces termes : Si les choses sont comme elles sont rapportées dans votre lettre et dans les actes que vous avez envoyés. Hincmar fut accusé, dans la suite, d'avoir supprimé cette clause de la lettre du Pape, et même d'avoir supprimé dans les actes des circonstances importantes. Hincmar avait encore demandé certains priviléges pour son siége. Le Pape les lui accorde dans la même lettre, et défend aux diocésains de la province de Reims de demander justice ailleurs, sauf le droit du Siége apostolique, établi par Jésus-Christ même et par les saints canons. Il déclare l'archevêque de Reims exempt de toute autre juridiction que de celle des Pontifes romains[2]. La précaution était bonne, nécessaire même, pour conserver aux évêques et à leurs églises la stabilité convenable au milieu des révolutions et des réactions politiques. Hincmar aurait dû s'en souvenir, non-seulement pour lui-même, mais encore pour les autres, à quoi nous le verrons manquer quelquefois.

Un sous-diacre nommé Hubert, fils du comte Boson et frère de Teutberge, femme du jeune roi Lothaire, fut déféré au Saint-Siége pour avoir troublé la bonne intelligence qui existait entre le roi Louis II et les rois ses frères. Le Pape, par une lettre qu'il en écrivit aux évêques de France, le fit citer de comparaître par-devant lui dans l'espace de trente jours après la signification de sa lettre ; faute de quoi, il le déclare privé de la communion de l'Église et de la participation au corps et au sang de Jésus-Christ[3]. On ne sait point si Hubert comparut, ni s'il y eut une sentence.

Nous n'avons pas non plus la réponse que ce Pape fit sans doute à Loup, abbé de Ferrières, qui lui avait écrit par deux de ses moines,

[1] *Epist.*, 6 et 10. *Nicol. pap.*, 1. — [2] *Ibid.*, 1, *Bened.* Labbe, t. 8, p. 232. — [3] *Ibid.*, p. 233.

pour le prier de les faire instruire des coutumes de l'Église romaine, afin d'avoir une règle certaine contre la variété des usages qui régnaient en divers lieux. L'abbé de Ferrières l'avait encore prié de lui envoyer, par ces mêmes moines, quelques livres qu'il ne trouvait pas en France, savoir : les *Commentaires de saint Jérôme sur Jérémie*, depuis le sixième livre jusqu'à la fin ; Cicéron, *De l'orateur ;* les douze livres *Des institutions*, de Quintilien; le *Commentaire* de Donat *sur Térence*, promettant de les renvoyer aussitôt qu'il les aurait fait copier [1]. Rome était le centre de la littérature aussi bien que de la doctrine.

Benoît confirma aussi, dès le commencement de son pontificat, tous les priviléges accordés au monastère de Corbie, dont Anselme était alors abbé. Le pape y parle avec force contre les usurpateurs des biens de l'Église. Il ne s'en tint pas là : Il écrivit aux évêques de France une lettre pleine d'avis et de réprimandes, pour exciter leur zèle contre tant de désordres. Les évêques en firent retomber la faute sur le roi Charles le Chauve, comme on le voit par une lettre où ils lui reprochent de ne pas faire exécuter les règlements de Coulaines, de Beauvais, de Verneuil, d'Épernay, de Mersen, qu'il avait cependant souscrits de sa main [2].

Le pape Benoît fit encore un décret pour obliger les évêques et ceux de leur clergé d'assister aux funérailles les uns des autres ; et pour les porter plus efficacement à remplir ce devoir de piété, il joignit l'exemple au commandement, en quoi il fut exactement suivi par son successeur [3].

Le pape Benoît III ne tint le Saint-Siége que deux ans et demi, et mourut le 10 mars 858. Le Saint-Siége ne vaqua que quinze jours, et on élut Nicolas, premier du nom, dont l'Église honore la mémoire le 13 novembre. Il était Romain de naissance, fils de Théodore, magistrat d'un des quartiers de Rome. Dès sa première enfance, Nicolas s'appliquait à la patience, à la sobriété, à l'humilité, mais surtout à la pureté; son enfance même n'eut rien de puéril. Son père, qui était d'une haute noblesse et qui aimait singulièrement les belles-lettres et les beaux-arts, l'instruisit lui-même, avec le plus grand soin, dans toutes les sciences divines et humaines. Nicolas croissait en âge et en sagesse. Dès qu'il apercevait un homme de bien, aussitôt il s'affectionnait à lui et recherchait sa compagnie. Un saint homme, qu'il allait voir fréquemment avec son père, prédit aux fidèles qu'il s'élèverait à un haut degré de perfection. Le pape Sergius, ayant appris sa vertu, le tira de la maison de son père, le

[1] Lup., *Epist.*, 101, 102. — [2] *Inter Capit. Carol. Calv.* — [3] Anast.

prit dans le palais patriarcal et l'ordonna sous-diacre. Saint Léon IV, témoin de ses progrès, le fit diacre et lui témoigna une grande affection. Nicolas se conduisit dans ce nouvel ordre d'une manière si exemplaire, qu'il était aimé du clergé, loué de la noblesse et chéri du peuple. Le pape Benoît le goûta tellement, qu'il lui fit part du gouvernement de l'Église, et qu'il ne voulait pas se séparer de lui un moment. A sa mort, Nicolas le porta en terre avec les autres diacres, et aida à l'ensevelir.

L'empereur Louis, qui venait de sortir de Rome, y revint promptement dès qu'il eut appris la mort du pape Benoît. Le clergé, les grands et les nobles employèrent quelques jours dans les prières, les jeûnes et les veilles, à conjurer Dieu de leur montrer un Pontife pareil à celui qu'ils venaient de perdre. S'étant ensuite assemblés avec tout le peuple dans l'église de Saint-Denis, ils conférèrent ensemble quelques heures. Ils convinrent tous unanimement d'élire le diacre Nicolas, et allèrent promptement le chercher à l'église de Saint-Pierre, où il s'était caché, se disant indigne d'une telle place. On l'en tira de force, et, avec de grandes acclamations, on le conduisit au palais, où on le mit sur le trône apostolique; puis il fut reconduit à Saint-Pierre, sacré et intronisé en présence de l'empereur, et il célébra la messe sur le corps du saint apôtre. Enfin on le reconduisit au palais patriarcal au milieu des acclamations et des cantiques, et il fut couronné, avec une allégresse universelle dans toute la ville, le dimanche 24 avril 858.

Deux jours après, il mangea avec l'empereur; en se quittant, il baisa le prince, comme un père son fils, avec beaucoup d'affection. L'empereur étant sorti de Rome et campé au lieu nommé Quintus, le Pape alla par amitié lui rendre visite, escorté de la noblesse romaine. L'empereur, l'ayant su, alla au-devant de lui, à pied, et mena le cheval du Pape par la bride la longueur d'un trait d'arc. Ils mangèrent encore ensemble; l'empereur lui fit de grands présents, le reconduisit à cheval, et, en se séparant, mena encore celui du Pape par la bride. Le saint pape Nicolas était beau de visage et de taille, savant, modeste, actif, appliqué aux jeûnes et au culte divin, libéral envers les pauvres, protecteur des veuves et des orphelins, et zélé défenseur de tout le peuple[1].

Le saint Pontife reçut, dès le commencement, plusieurs plaintes des citoyens de Ravenne contre Jean, leur archevêque. Ils l'accusèrent de lancer des excommunications à tort et à travers, d'empêcher les pèlerinages de dévotion à Rome, de s'emparer des biens

[1] *Anast.*

d'autrui sans forme de justice, d'avoir usurpé plusieurs fermes de l'Église romaine, de mépriser les officiers du Saint-Siége et d'anéantir autant qu'il pouvait l'honneur dû à saint Pierre ; de déchirer tout autant de titres qu'il en trouvait en faveur du Siége apostolique, pour en attribuer les droits à sa métropole ; d'exercer une juridiction illégitime et tyrannique, non-seulement sur les sujets de son église, mais encore sur ceux de l'Émilie, qui dépendaient immédiatement du Saint-Siége ; de se vanter qu'il ne devait point d'obéissance au Pontife romain ni d'assistance à ses synodes.

Sur cela, après trois monitions que le Pape lui fit par lettres de comparaître par-devant lui, et auxquelles il refusa d'obéir, il fut excommunié. Il eut recours à la protection de l'empereur Loüis, qui l'obligea de se rendre à Rome avec quelques seigneurs de sa cour, dont il le fit accompagner pour ménager son accommodement. Il en partit sans rien faire, persistant toujours dans sa révolte.

Sur les instantes prières des sénateurs de Ravenne et des peuples de l'Émilie, qui vinrent en grand nombre se jeter aux pieds du Pape et le supplier d'aller lui-même à Ravenne pour y remettre le bon ordre par sa présence, le saint Pontife y alla et fit restituer aux citoyens de cette ville et aux peuples de l'Émilie et de la Pentapole tout ce que l'archevêque Jean et ses suppôts leur avaient enlevé par extorsions et par rapines.

Pendant ce temps, l'archevêque Jean s'était retiré à Pavie, où était l'empereur, pour implorer encore une fois sa protection. Mais Luithard, évêque de cette ville, et tous ses habitants, apprenant qu'il était excommunié, ne voulurent ni le loger, ni avoir aucune fréquentation avec lui ni avec ses gens ; au contraire, quand ils en voyaient passer quelques-uns dans les rues, ils criaient : Voilà de ces excommuniés, il ne nous est pas permis d'en approcher. L'empereur même ne répondit aux sollicitations de l'archevêque que par ces paroles : Qu'il quitte son faste et son orgueil, et qu'il aille s'humilier devant ce Pontife, à qui nous-même et l'Église universelle rendons obéissance et sommes soumis ; qu'il obéisse et se soumette de même : c'est le seul moyen d'obtenir ce qu'il souhaite.

Ce prince lui donna cependant encore quelques-uns de sa cour pour intercéder auprès du Pape en sa faveur. Mais le Pape déclara aux envoyés de l'empereur que, si leur maître était bien informé de la conduite de ce prélat, au lieu de faire solliciter pour lui, il en poursuivrait le châtiment. Il fit ensuite procéder dans les formes contre l'archevêque, qui, dénué de tout appui, n'eut plus recours qu'aux larmes et à la prière : ce qui toucha le saint Pape et le porta à lui faire grâce. *L'archevêque* renouvela l'acte de soumission au

Pape, qu'il avait mal fait au temps de son ordination, et le confirma publiquement par serment sur la croix et les Évangiles.

Le lendemain, le saint Pape vint à l'église de Latran avec tous les évêques et tout le clergé. L'archevêque s'y purgea de l'hérésie dont il était accusé, et le Pape le reçut à la communion et lui permit de célébrer la messe. Le jour suivant, il lui fit prendre place dans le concile. Les évêques de l'Émilie, appuyés de quelques habitants de cette province et de Ravenne, donnèrent une requête contre lui, se plaignant de plusieurs abus, dont le Pape, de l'avis tout le concile, ordonna la correction. Le décret en fut dressé en ces termes, au nom du Pape, parlant à l'archevêque Jean : Nous vous ordonnons de venir tous les ans au Siége apostolique, à moins que vous n'en soyez empêché par maladie. Vous ne consacrerez les évêques de l'Émilie qu'après l'élection du duc, du clergé et du peuple, et qu'après en avoir reçu la permission de celui qui remplira le Siége apostolique. Vous ne les empêcherez point de venir à Rome quand ils voudront, et vous n'exigerez rien d'eux contre les canons, ou contre leurs priviléges. Vous ne vous mettrez en possession des biens de personne, qu'ils ne vous soient adjugés juridiquement à Ravenne, en présence du Pape, ou de ses légats et des vôtres. Après la lecture de ce décret, le concile témoigna, par trois acclamations, qu'il applaudissait au jugement du Pape [1].

Mais si, en Occident, les souverains temporels étaient alors généralement médiocres, ils étaient détestables en Orient et à Constantinople. Il n'y a d'exception à faire que pour l'impératrice sainte Théodora. Mais elle avait un fils et deux frères qui ne lui ressemblaient pas. Son fils, l'empereur Michel, surnommé l'Ivrogne, n'avait encore que quinze ans, mais il était prématuré pour la débauche. Sa mère lui fit épouser une femme nommée Eudocie; mais Michel vivait déjà criminellement avec une autre de même nom : il prit l'une pour sa femme, et garda l'autre pour sa maîtresse. Le libertinage du prince remplit la cour d'intrigues et de noirs forfaits. Damien, premier chambellan, se laissa gagner par Bardas, oncle du prince, depuis huit ans éloigné de la cour. Il obtint son retour d'abord à Constantinople, ensuite au palais, où Bardas se fit, par ses libéralités, autant de créatures qu'il y avait d'officiers. Il n'aspirait à rien moins qu'à l'empire ; et, pour y parvenir, il ne fallait qu'écarter d'auprès de l'empereur ceux qui avaient assez de génie pour pénétrer ses mauvais desseins, et assez de zèle pour s'y opposer. Michel, demeuré seul, devait être facilement renversé. Bardas

[1] *Anast.*

profita d'abord d'une brouillerie survenue entre Théoctiste et Manuel, les deux tuteurs de l'empereur; il se joignit à Théoctiste pour rendre suspect au prince le plus fidèle des deux. Manuel, faussement accusé, prévint les suites de la calomnie ; il se retira de la cour pour vivre en simple particulier dans sa maison, séquestré de toute affaire, et n'allant au palais que lorsqu'il y était mandé pour quelque délibération importante. Il changea dans la suite cette maison en monastère, et y mourut dans la pratique des vertus chrétiennes.

Après s'être servi de Théoctiste pour éloigner Manuel, Bardas entreprit de se défaire de Théoctiste même. Il engagea Damien dans ce complot, en lui représentant que l'empereur était en âge de régner par lui-même ; qu'il était temps de le tirer de l'esclavage, où le retenait sa mère, gouvernée par un tuteur impérieux. Par suite de ces intrigues, l'empereur lui-même donna l'ordre de tuer Théoctiste au moment qu'il se présenterait pour parler d'affaires à l'impératrice, sa mère. Théoctiste s'enfuit du palais vers le cirque. Bardas le devança ; et, le prenant par les cheveux, lui frappe le visage à coups de poing. Le peuple accourt pour défendre Théoctiste. Bardas tire son épée, menace de tuer le premier qui osera prendre le parti du coupable, et ordonne à ses satellites de le mettre en pièces. L'empereur arrive à l'instant et réitère le même ordre ; mais aucun n'osant mettre la main sur un personnage aussi respectable, on le conduisit en prison, sous prétexte de prendre le temps pour le juger selon les formes. Dès que l'empereur fut de retour au palais, on envoya un assassin qui le tua en prison.

A la nouvelle de cet horrible assassinat, l'impératrice Théodora accourt tout éplorée à l'appartement de son fils, lui fait les plus sanglants reproches, ainsi qu'à son frère Bardas, qu'elle charge des plus terribles malédictions. Elle prit en même temps le parti de se retirer. En conséquence, elle fait assembler les sénateurs et leur dit : Avant que de me décharger du soin des affaires, j'ai voulu vous instruire de l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Je laisse dans le trésor cent quatre-vingt-dix mille livres pesant d'or, et trois cent mille livres d'argent ; ce sont les épargnes de mon mari et les miennes. Je ne compte pas le mobilier, qui est immense. J'ai voulu vous en instruire, pour prévenir les discours de ceux qui pourraient, après ma retraite, m'imputer d'avoir laissé le trésor épuisé. Après qu'on eut fait la vérification de ce qu'elle venait de dire, elle remercie les sénateurs de leurs conseils passés, envoie à l'empereur tout ce qui concerne le gouvernement et sort du palais. Aussitôt Michel, qui ne cherchait plus qu'à la mortifier, lui renvoie les princesses ses filles, Thècle, Anne et Anastasie ; et, pour la priver de celle qu'elle chérissait avec

prédilection, il fait enfermer Pulchérie dans un monastère. Bardas, revêtu de la dignité de logothète ou grand trésorier, ne voyait plus auprès de l'empereur que Damien qui pût lui faire ombrage. Damien perdit bientôt sa charge de grand chambellan.

On ne fut pas longtemps à s'apercevoir que l'impératrice ne se trompait pas sur le compte de son fils. Tant de trésors furent bientôt dissipés. Jamais la puissance souveraine n'avait été plus horriblement avilie. Un empereur de seize ans, né avec les inclinations les plus basses, élevé par un homme qui ne lui avait appris que le mal, devenu son maître au moment où ses passions se déchaînaient avec violence, se livra sans réserve aux excès de la dissolution la plus outrée. Aux premiers signes qu'il donna de son caractère, tous les libertins de l'empire accoururent autour de lui et firent du palais un lieu de débauche. Les repas prolongés jusqu'à l'ivresse, les intrigues scandaleuses, les entretiens licencieux, les courses du cirque, telles étaient les occupations les plus sérieuses de l'empereur. Ses jeux étaient des farces impies, dans lesquelles une bouffonnerie sacrilége contrefaisait nos saintes cérémonies et même nos plus augustes mystères. Chacun de ses courtisans portait le titre d'un métropolitain; il prenait lui-même le nom d'archevêque de Colonée. Le patriarche était un certain Théophile, effronté blasphémateur, que l'empereur avait nommé Himère, c'est-à-dire aimable et charmant, et que toute la ville nommait le Porc à cause de sa physionomie et de ses mœurs. Cette troupe exécrable se faisait un plaisir d'outrager Dieu même dans la personne du saint patriarche Ignace. Lorsque ce prélat, à la tête de son clergé, faisait des processions dans la ville, ces misérables, ayant l'empereur au milieu d'eux, allaient à sa rencontre, montés sur des ânes, comme un chœur de satyres, jouant des instruments, chantant des chansons infâmes et insultant à la piété des fidèles par des gestes obscènes. Michel n'épargnait pas même sa mère envers laquelle il se montra si grossier qu'elle dut le maudire [1].

L'occupation la moins criminelle du jeune empereur était les courses du cirque. Confondu avec les cochers et portant la livrée de la faction bleue, il disputait d'égal à égal une indécente victoire. Il était si passionné pour ce divertissement, qu'il en faisait l'affaire la plus importante de son empire. Un jour qu'il se préparait à courir, il aperçut des flambeaux allumés sur la colline de Saint-Auxence, au delà du Bosphore. C'était un signal qui annonçait une incursion de

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 70, n. 25 et seqq. Cedr., Zon., Léo., Syméon. Ces historiens entrent à ce sujet dans certains détails que leur crudité nous empêche de reproduire.

Sarrasins. L'empereur alarmé, non pas de l'approche des ennemis, mais de la crainte que les spectateurs, distraits par ce signal menaçant, ne donnassent pas au spectacle toute l'attention dont il était jaloux, se mit en course; et, sitôt que les jeux furent achevés, il ordonna de supprimer à l'avenir tous ces signaux importuns, aimant mieux exposer l'Asie entière à un pillage imprévu, que de manquer d'applaudissements lorsqu'il se donnait en spectacle. Une autre fois, comme il était déjà sur un char, attendant le signal pour partir de la barrière, un courrier, envoyé par le gouverneur de Bithynie, vint annoncer au premier secrétaire d'État que l'émir de Mélitine, à la tête d'une armée, avait traversé l'Asie et qu'il était à Malagine. Le ministre, ayant aussitôt conduit le courrier à l'empereur, fut terrassé par un coup d'œil terrible. Dé quoi t'avises-tu, misérable, lui dit Michel, de venir m'interrompre dans un moment si critique ? Ne vois-tu pas qu'il s'agit actuellement pour moi de prendre la droite sur ce cocher, et que c'est de là que dépend le succès de ma course? Son impiété bizarre et peu d'accord avec elle-même mêlait la religion à ses jeux ; il allait recevoir son prix de cocher dans l'église de Blaquernes, où la statue de la sainte Vierge, magnifiquement parée, lui mettait une couronne sur la tête. Non content de se déshonorer lui-même, il forçait les premiers officiers de l'empire de prendre les livrées du cirque et de courir avec lui. Un jour, tombé de son char, il pensa périr au milieu du cirque. Quelquefois, traversant les rues de Constantinople à cheval, avec son infâme cortége de libertins, il descendait dans la cabane d'une pauvre femme ou d'un artisan, apprêtait lui-même le repas, dressait la table, et, prenant place avec la famille, buvait et mangeait avec excès ; puis il s'en retournait ivre, blâmant et plaignant beaucoup ses prédécesseurs, qu'un faste orgueilleux avait privés, disait-il, des plaisirs simples et populaires. Ces parties de débauche lui firent donner le surnom d'Ivrogne, qui le distingue entre les empereurs de son nom.

Rien n'était capable de le réveiller de cette honteuse léthargie. Les fléaux dont son règne fut affligé ne purent suspendre un moment le cours de ses indignes plaisirs. Outre les dépenses énormes qu'il faisait en chevaux, l'argent du trésor se versait à grands flots sur les cochers du cirque, sur des femmes perdues, sur des hommes encore plus infâmes, ministres ou compagnons de ses désordres. Il voulait être parrain de tous les enfants de ses cochers, et le moindre présent qu'il leur faisait à cette occasion était de cinquante livres d'or ; souvent il en donnait quatre fois autant. Une brutalité de Théophile fut récompensée de cent livres d'or. Pour fournir à ces folles largesses, il *fouilla dans le trésor* des églises. Il pilla des autels,

fondit les statues d'or et d'argent et même les vases sacrés. Toutes ces richesses étant bientôt épuisées, il ne lui restait de ressources que dans ces ouvrages d'or si renommés, précieux monuments de la magnificence de son père; par exemple, un platane d'or, sur lequel des oiseaux d'or imitaient le chant des oiseaux naturels. Il s'en trouva le poids de vingt mille livres. Peu de temps avant sa mort, il ordonna de les convertir en espèces, et de fondre tout l'or et tout l'argent de la garde-robe impériale. Lorsqu'il mourut, il en avait dissipé la plus grande partie, et quelques jours de plus auraient consumé le reste.

Pour comble de malheur, sans être naturellement cruel, il le devenait dans l'ivresse. Ses repas finissaient le plus souvent par quelque sanglante tragédie. Plein de vin, mais altéré de sang, passant tout à coup d'une joie tumultueuse aux accès d'une sombre fureur, sans aucune raison, même sans aucun prétexte, il ordonnait de trancher la tête, de crever les yeux, de couper les pieds et les mains, de brûler vif. Le plus souvent on se dispensait d'obéir; autrement, nul de ses officiers n'aurait échappé à la mort. Mais malheur à ceux qui avaient des ennemis à la cour! l'ordre était sur-le-champ exécuté. L'empereur, revenant de son ivresse et apprenant le lendemain ce qu'il avait commandé la veille, savait bon gré à ses officiers de n'avoir pas obéi, ou s'affligeait lorsqu'on avait suivi ses ordres. Mais ce regret ne l'empêchait pas de se mettre dès le même jour dans le même état, et de s'abandonner encore à une ivresse furieuse et sanguinaire.

Bardas était le plus odieux des courtisans. Il découvrit une conjuration tramée contre sa personne par le grand écuyer. On devait massacrer Bardas à son retour d'une maison de campagne qu'il avait près de Constantinople. Les conjurés eurent la tête tranchée dans le cirque. Bientôt l'empereur, dont Bardas servait avec un zèle perfide les débauches, l'éleva au rang de césar. L'impératrice Théodora fut soupçonnée d'avoir été du complot. Son frère Bardas lui eût volontiers ôté la vie; mais la crainte de l'indignation publique le retint, il se contenta d'enfermer sa sœur et ses nièces. Comme elle revenait avec ses filles de l'église de Sainte-Marie de Blaquernes, où la piété la conduisait tous les jours, son autre frère, Pétronas, les enleva et les transporta au palais de Carien. L'empereur voulut en vain engager le patriarche à leur donner le voile; il répondit qu'en entrant dans le patriarcat, il avait fait serment de ne rien entreprendre contre le service ou la gloire du prince, et que cette violence déshonorerait l'empereur. On les dépouilla de tout l'éclat qui convenait à leur naissance; on les réduisit à l'état de simples particulières.

Bardas, césar, n'avait plus qu'un pas à faire pour monter au trône où son ambition aspirait. Aussi voyait-il avec plaisir l'empereur se plonger de plus en plus dans la débauche; et, tandis que le jeune prince passait les jours dans le cirque et les nuits à table, Bardas disposait des charges et des emplois, rendait la justice, réformait les tribunaux, ranimait l'étude des lois presque oubliée et les faisait exécuter. L'ignorance et la barbarie des empereurs précédents avaient flétri et desséché jusque dans la racine le germe des sciences et des lettres. Bardas, fort instruit lui-même, prit soin de les faire revivre. Il employa pour cet effet le philosophe Léon, qui, depuis le règne de Théophile, était retombé dans sa première obscurité. Il le mit à la tête de l'école, dont il sortit plusieurs maîtres habiles en philosophie, en géométrie, en astronomie, en grammaire. Il leur assigna des pensions pour les mettre en état d'enseigner gratuitement, et les logea dans le palais de Magnaure, qui devint une académie. Pour animer les études renaissantes, il assistait souvent lui-même aux leçons, il excitait l'émulation de la jeunesse par des louanges et des récompenses; mais tandis qu'il corrigeait les abus de l'État, il donnait lui-même le plus affreux scandale. Séparé de sa femme sans cause légitime, il vivait publiquement avec la femme de son propre fils, comme autrefois Hérode avec la femme de son frère.

Le nouvel Hérode trouva un autre Jean-Baptiste pour lui reprocher son inceste : ce fut le saint patriarche Ignace. Bardas ne répondit aux plus justes remontrances que par des menaces et des embûches. Enfin, comme il eut l'audace de se présenter dans l'église, à la fête de l'Épiphanie, pour participer aux saints mystères, Ignace lui refusa la communion [1]. Peu s'en fallut que Bardas, outré de cet affront, ne le tuât sur-le-champ; il fut arrêté par l'intrépidité du patriarche, qui, présentant sa poitrine, le menaçait de la colère de Dieu. Il sortit de l'église plein de fureur, et, de ce moment, il résolut de perdre Ignace. Il n'eut pas de peine à faire entrer l'empereur dans ses sentiments de vengeance. Le refus de donner le voile à Théodora et à ses deux filles avait irrité le prince; Bardas sut envenimer ce refus. Il tira parti d'un événement qui faisait alors grand bruit à Constantinople. Un inconnu nommé Gébon, arrivé depuis peu de Dyrrachium, en habit ecclésiastique, publiait qu'il était fils de Théodora, né de cette princesse avant son mariage avec Théophile. Quoique cette fable fût dénuée de vraisemblance, et que cet imposteur donnât des marques de folie, il trouvait néanmoins dans un grand peuple des esprits toujours disposés à croire tout ce qui se débite au désa-

[1] Lettre *de saint Ignace au Pape*. Labbe, t. 8, p. 1263.

vantage des princes. Michel l'avait fait enfermer étroitement et garder dans l'île d'Oxia ; mais aussi crédule que le peuple, il se persuada, sur le rapport de Bardas, qu'Ignace était l'auteur de cette imposture. Il résolut donc de le chasser de son siége et de lui substituer un autre patriarche. Bardas jeta les yeux sur Photius.

C'était le plus grand esprit et le plus savant homme de son siècle ; mais c'était un parfait hypocrite, agissant en parfait scélérat et parlant en saint. Tel est le portrait que Fleury a tracé en peu de mots de Photius. Nous verrons que ce portrait est ressemblant.

Photius sortait d'une illustre famille. Il était petit-neveu du patriarche Taraise, et fils du patrice Sergius et d'Irène, sœur de l'impératrice Théodora. Son génie était encore au-dessus de sa naissance ; il avait l'esprit grand et cultivé. Ses richesses lui faisaient trouver facilement toutes sortes de livres, et sa passion pour la gloire allait jusqu'à passer les nuits à la lecture. Aussi devint-il le plus savant homme, non-seulement de son siècle, mais des précédents. Il savait la grammaire, la poétique, la rhétorique, la philosophie, la médecine et toutes les sciences profanes ; mais il n'avait pas négligé la science ecclésiastique. Il avait été ambassadeur en Perse ; il remplissait actuellement la charge de grand écuyer et celle de premier secrétaire de l'empereur.

Saint Ignace, qui, de son côté, était fils de l'empereur Michel-Rangabé, était aimé de son peuple ; mais Grégoire de Syracuse, qu'il avait déposé, avait formé contre lui une puissante cabale. Photius et ses parents en étaient. Ce schisme local et indécis de Grégoire de Syracuse fut le germe empesté du grand schisme de Photius, schisme le plus déplorable de tous, qui, avec le temps et la dégénération croissante des populations orientales, a retranché du tronc vivant et vivifiant de l'unité catholique bien des églises particulières ; églises infortunées, qui, pour être devenues photiennes, au lieu de demeurer catholiques par leur union avec la Chaire de saint Pierre, gisent là sur la route des siècles et des peuples, comme des branches coupées et flétries, servant de jouet à tous les passants, ici au sultan de Stamboul, ailleurs au czar de Moscou.

Tandis que Grégoire semait la calomnie contre saint Ignace, Bardas le fit engager à quitter volontairement son église. Sur le refus du saint, il le fit chasser du palais patriarcal, le 23 de novembre 857, et reléguer dans l'île de Térébinthe. Le même jour qu'il fut exilé, Gébon fut mis à mort ; on lui coupa les bras et les jambes ; on lui arracha les yeux. Bardas voulait persuader au peuple qu'ils étaient coupables du même crime ; mais cette imposture trouva peu de crédit.

A peine y avait-il trois jours, qu'on envoya au saint patriarche les évêques estimés les plus considérables, pour lui persuader de céder au temps et de donner un acte de renonciation à son siége. Et, toutefois, ces mêmes évêques avaient promis, et avec serment sur la sainte Trinité, de ne jamais déposer le patriarche Ignace, sans condamnation canonique. Aussi leur voyage fut-il inutile. Mais ils revinrent quelques jours après, avec des patrices et les plus considérables d'entre les juges, et firent tous leurs efforts, par promesses et par menaces, pour obliger Ignace à donner sa renonciation par écrit. Il demeura inébranlable. Cependant plusieurs évêques se plaignaient de l'injustice qu'on lui faisait, et menaçaient de ne point reconnaître pour patriarche le successeur qu'on prétendait lui donner : ce qui causerait un schisme. Pour l'éviter, Bardas les prit en particulier, et promit à chacun d'eux le siége de Constantinople, s'ils voulaient abandonner Ignace. Pas un seul ne refusa son consentement à ce prix. L'empereur, ajoutait Bardas, vous tiendra parole ; mais pour mériter son estime et éviter en même temps tout soupçon, il faut, lorsqu'il vous offrira le patriarcat, faire d'abord semblant de le refuser par modestie. Ils en convinrent : l'empereur les manda chacun à part, leur fit l'offre convenue : ils refusèrent ; mais on les prit au mot, et ils en furent pour leur bassesse. Et la cour désigna Photius.

Cependant, comme il n'avait pas été élu par les évêques suivant les canons, mais par la seule autorité de Bardas, tous les évêques le rejetèrent d'abord, et en élurent trois autres d'un commun consentement. Ils persistèrent plusieurs jours dans cette résolution ; mais on les gagna tous, petit à petit, excepté cinq, entre lesquels était Métrophane, métropolitain de Smyrne. Encore ces cinq, voyant que la multitude des évêques avait cédé, se rendirent aussi, à condition que Photius donnerait un écrit de sa main, par lequel, renonçant au schisme, il embrasserait la communion d'Ignace, le reconnaissant pour patriarche légitime, et promettant de ne jamais rien lui reprocher, ni de recevoir ceux qui voudraient l'accuser ; au contraire, de l'honorer comme son père et de ne rien faire sans son consentement. C'était le faire comme chorévêque de saint Ignace. Photius, à qui les paroles et les écrits ne coûtaient rien, donna cette promesse et la confirma par serment. A ces conditions, il reçut l'ordination par les mains de Grégoire de Syracuse, et, de laïque, fut fait évêque en six jours. Le premier jour on le fit moine, le second lecteur, le troisième sous-diacre, le quatrième diacre, le cinquième prêtre ; le sixième, qui fut le jour de Noël 857, on l'ordonna patriarche de Constantinople.

Deux mois n'étaient pas encore passés depuis son ordination,

quand, méprisant ses serments, il commença à persécuter tous les ecclésiastiques qu'il trouvait attachés à saint Ignace, les faisant fustiger et déchirer de coups. Ensuite il les flattait, leur offrait des présents ou des places plus élevées, leur demandant des signatures dont il pût se prévaloir contre saint Ignace, les pressant de toutes les manières. Ne trouvant rien qui satisfît son désir de perdre le saint, il persuada au patrice Bardas, et par lui à l'empereur Michel, d'envoyer informer contre lui, comme ayant secrètement conspiré contre l'État. Aussitôt des magistrats, accompagnés de satellites, se rendent à l'île de Térébinthe, font toutes les perquisitions possibles, mettent aux plus cruelles tortures les esclaves ou les serviteurs de saint Ignace. N'ayant trouvé aucune preuve, ils emploient la violence ouverte. Ils déportent le saint patriarche et ses gens dans l'île d'Hiérie, où ils l'enferment dans une étable de chèvres. De là, ils le transfèrent dans un faubourg de Constantinople, où un capitaine, nommé Lalacon, lui donna de si cruels soufflets qu'il lui fit tomber deux grosses dents; puis on lui mit aux pieds des entraves de deux barres de fer, et on l'enferma dans un cachot avec deux domestiques pour le servir. Tous ces mauvais traitements ne tendaient qu'à tirer de lui une renonciation, par laquelle il parût avoir quitté son siége volontairement.

Les évêques de la province de Constantinople, qui se trouvèrent présents, voyant cette violence tyrannique, s'assemblèrent dans l'église de la Paix pendant quarante jours, et déclarèrent Photius déposé, avec anathème, tant contre lui que contre quiconque le reconnaîtrait pour patriarche. Photius, de son côté, appuyé du patrice Bardas, assembla un conciliabule dans l'église des Apôtres, où il prononça une sentence de déposition et d'anathème contre saint Ignace, tout absent qu'il était. Et comme les évêques fidèles au saint et légitime patriarche lui reprochèrent en face son injustice et sa perfidie, il les déposa pareillement et les fit mettre dans une prison très-infecte du palais, où on les garda plusieurs jours. Saint Ignace y était avec eux, chargé de chaînes, et d'autres dans la prison du prétoire. Comme la présence du saint encourageait tous les compagnons de sa captivité, on l'embarqua au mois d'août 859, et on le relégua à Mitylène dans l'île de Lesbos. Tous ceux que l'on soupçonnait de ses amis furent appliqués aux plus cruels tourments; ceux que l'on voulait ménager, étaient condamnés à l'exil. Blaise, garde des archives, eut la langue coupée, à cause de sa fidélité au saint patriarche et de sa liberté à le défendre [1].

Comme ces violences faisaient murmurer beaucoup de monde,

[1] *Vita Ignat.* Labbe, t. 8, p. 1191-1202.

l'astucieux Photius suggéra au patrice Bardas, et par lui à l'empereur, d'envoyer une ambassade au Pape, pour qu'il terminât par une sentence définitive l'affaire d'Ignace, et achevât en même temps d'éteindre quelques restes de l'hérésie des iconoclastes. L'empereur Michel écrivit donc au pape saint Nicolas, et lui envoya une ambassade solennelle, dont le chef était Arsaber, premier écuyer de l'empereur. Il était accompagné de quatre évêques : Méthodius, métropolitain de Gangres, Samuel de Colosses, Théophile d'Amorium et Zacharie de Taormine en Sicile. Ces ambassadeurs portèrent de riches présents à l'église de Saint-Pierre, entre autres une patène et un calice d'or ornés de pierreries.

Avec la lettre de l'empereur, ils en apportaient une de Photius, où il disait au Pape, par le plus impudent des mensonges, qu'Ignace, ayant représenté qu'il ne pouvait plus exercer ses fonctions, à cause de sa vieillesse et de sa mauvaise santé, avait quitté l'église de Constantinople et s'était retiré chez lui, dans un monastère qu'il avait fondé, où l'empereur, toute la ville et Photius lui-même lui rendaient tous les honneurs et les devoirs convenables. Nous n'avons plus cette lettre mensongère de Photius; mais nous en avons une autre encore plus hypocrite, dans laquelle il dit au Pape : Quand je pense à la grandeur de l'épiscopat, à la faiblesse humaine et à la mienne en particulier, et combien je me suis toujours étonné que l'on pût se charger de ce fardeau terrible, je ne puis exprimer quelle est ma douleur de m'y voir engagé moi-même. Mon prédécesseur ayant quitté sa dignité, le clergé, les métropolitains assemblés, et surtout l'empereur, humain envers tous les autres et cruel envers moi seul, poussés de je ne sais quel mouvement, sont venus à moi, et, sans écouter mes excuses ni me donner de relâche, ils m'ont dit qu'il fallait absolument me charger de l'épiscopat. Ainsi, nonobstant mes larmes et mon désespoir, ils m'ont fait violence et ont exécuté leur volonté [1]. Cette lettre perfide se terminait par une profession de foi entièrement catholique.

Quand les ambassadeurs arrivèrent à Rome, le saint pape Nicolas avait déjà appris quelque chose par la renommée sur ce qui s'était passé à Constantinople ; il pensait même y envoyer pour avoir des informations plus certaines. L'arrivée de l'ambassade ne dissipa point ses incertitudes. Il ne voyait personne de la part d'Ignace, ses ennemis ne l'ayant pas permis. Le saint patriarche avait bien écrit une lettre circulaire aux évêques pour leur faire connaître l'état des choses ; il avait conjuré le prêtre Laurent et les deux Étienne, dont

[1] Baron., an 859.

l'un diacre, l'autre laïque, de porter cette lettre à Rome et de la remettre en main propre au Pape ; ils ne sortirent point de Constantinople[1]. Le Pape usa de circonspection ; et, ayant assemblé un concile, il députa deux légats, Rodoalde, évêque de Porto, et Zacharie, d'Anagni, avec ordre de décider en concile tout ce que l'on pourrait proposer sur les saintes images, parce qu'il ne s'agissait que de l'exécution du septième concile. Mais pour l'affaire d'Ignace et de Photius, les légats avaient ordre d'en faire seulement les informations juridiques et de les apporter au Pape. Il les chargea de deux lettres : la première à l'empereur Michel, la seconde à Photius ; toutes deux du 25 septembre 860.

Dans sa lettre à l'empereur, il rappelle l'autorité que le Seigneur a donnée à saint Pierre, félicite l'empereur d'y avoir recours, d'autant plus que les saints Pères avaient statué bien souvent qu'aucune affaire ne se terminerait d'une manière définitive sans le consentement du Pontife romain. En effet, nous avons vu, par les historiens grecs Sozomène et Socrate, que, dès le quatrième siècle, c'était une ancienne coutume, une ancienne loi qu'on n'y décidât rien sans l'autorité du Pontife de Rome. Le saint pape Nicolas se plaint, en conséquence, que l'assemblée de Constantinople ait déposé le patriarche Ignace sans avoir consulté le Pontife romain ; d'autant plus que, d'après la lettre même de l'empereur, on avait cité contre lui des témoins que les canons n'admettent pas, et que, d'un autre côté, il n'avait pas été convaincu par sa propre confession. A ce premier mal, on en avait ajouté un autre en prenant un laïque pour remplir le siége de Constantinople ; il prouve l'irrégularité d'une telle ordination, par les canons du concile de Sardique et par les décrétales des papes Célestin, Léon, Gélase et Adrien. Nous ne pouvons donc, conclut-il, y donner notre consentement, jusqu'à ce que nous ayons appris par nos légats tout ce qui s'est passé en cette affaire ; et, pour observer l'ordre, nous voulons qu'Ignace vienne en la présence de nos légats et de tout le concile, qu'on lui demande pourquoi il a abandonné son peuple, au mépris des ordonnances de nos saints prédécesseurs Léon et Benoît, et qu'on examine si sa déposition a été canonique. Quand le tout nous aura été rapporté, nous définirons par une sanction apostolique ce qui est à faire, afin de donner une paix durable à votre église agitée. Il vint ensuite aux saintes images, supposant, conformément à la lettre de l'empereur, qu'il y avait encore des iconoclastes à Constantinople, et il traite sommairement la question.

[1] Lettre de saint Ignace au Pape. Labbe, t. 8, p. 1263.

Il demande, après cela, le rétablissement de la juridiction du Saint-Siége par l'évêque de Thessalonique, comme son vicaire, sur l'Épire, l'Illyrie, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe, la Dacie, la Mésie, la Dardanie et la Prévale, ainsi que cela était au temps des papes Damase, Sirice, Innocent, Boniface, Célestin, Sixte, Léon, Hilaire, Simplice, Félix et Hormisdas, dont, pour plus de certitude, il lui envoie les lettres. Enfin, il demande la restitution des patrimoines de l'Église romaine en Calabre et en Sicile, et que l'ordination de l'archevêque de Syracuse soit conservée au Saint-Siége, comme par le passé [1]. Le saint Pape fit faire trois copies de cette lettre, se défiant, non sans raison, qu'elle pourrait être altérée. Il en garda une à Rome ; il donna les deux autres aux légats, l'une pour présenter à l'empereur, l'autre pour leur servir d'instruction et pour la lire dans le concile qui devait se tenir à Constantinople, en cas que l'empereur ne voulût pas y faire lire la sienne.

Dans la lettre à Photius, le Pape reconnaît que sa profession de foi est catholique ; mais il blâme l'irrégularité de son ordination, comme contraire aux canons du concile de Sardique et aux décrétales des papes Célestin, Léon et Gélase. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous ne pouvons y consentir en aucune sorte, jusqu'au retour de ceux que nous avons envoyés à Constantinople, afin que nous puissions connaître par eux votre conduite et votre affection pour la foi [2].

Quand les légats furent arrivés à Constantinople, on les tint pendant trois mois sans les laisser parler à personne qu'à leurs gens, de peur qu'ils ne s'informassent de ce qui s'était passé à la déposition d'Ignace. Ensuite on leur fit des menaces terribles, s'ils ne se soumettaient à la volonté de l'empereur ; et on leur dit, entre autres choses, qu'on les enverrait en exil, où la faim les réduirait à manger leur vermine. Après huit mois de résistance, ils eurent la faiblesse de céder.

Cependant le saint patriarche Ignace fut rappelé de Mitylène, après y avoir demeuré six mois, et on le remit dans l'île de Térébinthe. Il y souffrit plusieurs mauvais traitements de Nicétas, commandant de la flotte impériale, qui donna même, de sa main, des coups de fouet aux domestiques du saint patriarche. Dans le même temps, une nouvelle nation de Scythes très-cruelle, savoir les Russes, firent des incursions à l'entrée du Pont-Euxin, pillant tout et tuant tous les hommes qu'ils prenaient, jusqu'aux îles les plus voisines de Constantinople. Ils pillèrent entre autres le monastère de saint Ignace, et mirent en pièces, à coups de hache, vingt-deux de ses

[1] Labbe, t. 8, *p. 270-276*. — [2] *Ibid.*, p. 276.

plus fidèles domestiques. Le saint patriarche, l'ayant appris, dit, comme autrefois Job : Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté, et il est arrivé ce qu'il a plu au Seigneur ; que le nom du Seigneur soit béni !

Peu de temps après, Photius fit assembler à Constantinople, dans l'église des Apôtres, un conciliabule, où l'empereur se glorifiait qu'il se trouvât autant d'évêques qu'au grand concile de Nicée, c'est-à-dire environ trois cent dix-huit, parmi lesquels étaient les légats du Pape. L'empereur y assistait avec tous les magistrats et un grand peuple. Le conciliabule, ou, comme l'appelle saint Ignace, le sanhédrin de Caïphe, étant assemblé, on envoya à saint Ignace le prévôt Baanes et quelques autres personnes méprisables, qui lui dirent : Le grand et saint concile vous appelle, venez promptement vous défendre sur ce qu'on dit de vous. Saint Ignace dit à haute voix : J'en appelle au Pape. Cité de nouveau, il répondit : Dites-moi, je vous prie, comment irai-je ? comme évêque, comme prêtre ou comme moine ? Nous n'en savons rien, dirent-ils ; mais nous allons le demander et nous vous rendrons réponse [1]. Ils revinrent le lendemain, et dirent : Les légats de l'ancienne Rome, Rodoalde et Zacharie, vous mandent de venir au concile œcuménique sans délai, selon que vous le dicte votre conscience. Aussitôt saint Ignace se revêtit de l'habit patriarcal, et marcha à pied, accompagné d'évêques, de prêtres et de quantité de moines et de laïques. Mais quand il fut près de l'église de Saint-Grégoire de Nazianze, où il y avait une croix au milieu de la rue, sur une colonne de marbre, il rencontra le patrice Jean Coxès, qui lui dit que l'empereur l'avait envoyé lui défendre, sous peine de la vie, de venir autrement qu'en habit de simple moine. Le saint obéit, et Coxès l'emmena au concile.

Quand il fut dans l'église des Apôtres, on lui envoya le prêtre Laurent et les deux Étienne, l'un sous-diacre et l'autre laïque, les mêmes qui avaient refusé de porter ses lettres à Rome, qui lui dirent : Comment avez-vous osé vous revêtir des habits sacerdotaux, étant déposé et condamné pour tant de crimes ? Ils l'arrachèrent par force à ceux qui l'accompagnaient et le présentèrent seul à l'empereur Michel, qui aussitôt le chargea d'injures. Saint Ignace répondit que les injures étaient un peu plus douces que les tourments, et l'empereur, un peu apaisé, le fit asseoir sur un banc de bois.

Le saint patriarche obtint permission de parler aux légats Rodoalde et Zacharie, et il leur demanda le sujet de leur voyage. Ils répondirent : Nous sommes légats du pape Nicolas, qui nous a en-

[1] Lettre de saint Ignace au Pape. Labbe, t. 8, p. 1266.

voyés pour juger votre cause. Il leur demanda encore s'ils avaient apporté des lettres de Sa Sainteté pour lui. Ils répondirent que non, parce qu'on ne le regardait pas comme patriarche, mais comme déposé par le concile de sa province, et qu'ils étaient prêts à procéder selon les canons. Saint Ignace dit : Chassez donc auparavant l'adultère, c'est-à-dire Photius ; ou, si vous ne le pouvez, ne soyez pas juges. Les légats, montrant de la main l'empereur, répondirent : Il veut que nous le soyons. Cette dernière parole décèle bien leur criminelle faiblesse. C'est l'empereur qui est leur règle suprême ; c'est pour l'empereur qu'ils trahissent la confiance du saint Pape qui les envoie ; c'est pour l'empereur qu'ils mentent au saint patriarche qu'ils devaient défendre ; c'est pour l'empereur qu'ils se font les serviles instruments d'un intrus, le plus fourbe des hommes.

Alors les courtisans commencèrent à presser saint Ignace de donner sa démission, tantôt par prières, tantôt par menaces. Ne pouvant le persuader, ils se tournèrent vers les métropolitains et leur firent divers reproches, en disant : Vous auriez peut-être souffert sa renonciation, et vous le demandez maintenant pour patriarche. Les métropolitains répondirent : De deux maux qui nous menaçaient, la colère de l'empereur et le soulèvement du peuple, nous avons choisi le moindre. Mais vous, qui êtes de la cour, rendez le trône au patriarche, et ne vous mettez pas en peine de nous. Les courtisans recommencèrent à exhorter saint Ignace et à lui demander sa démission expresse, afin que l'adultère Photius demeurât paisible possesseur de l'église de Constantinople. Il refusa toujours ; ainsi finit cette journée, et l'assemblée se sépara.

On continua pendant plusieurs jours à presser le saint patriarche ; mais il refusa toujours sa démission. On le cita donc encore, par les mêmes officiers des juges, à comparaître au conciliabule. Il répondit : Je n'irai point, parce que je ne vois pas que vous, qui vous donnez pour juges, vous fassiez rien selon les règles de l'Église. Vous n'avez pas même chassé l'usurpateur ; au contraire, vous mangez avec lui et vous avez reçu de loin ses présents ; il vous a envoyé, jusqu'à Redeste, des habits et des reliquaires. Étant ce que vous êtes, je ne vous reconnais point pour juges. Conduisez-moi au Pape, je subirai volontiers son jugement. Tous ceux qui étaient avec le saint dirent les mêmes choses, et à haute voix. Il pria ceux qui venaient le citer, d'entendre la lecture des lettres qu'il envoyait aux évêques, où il citait la lettre du pape Innocent en faveur de saint Chrysostôme, portant qu'il ne devait comparaître en jugement qu'après être rétabli sur son siége ; et le concile de Sardique, décrétant que, quand

un évêque déposé prétend avoir de quoi se justifier, on ne doit point en mettre un autre à sa place avant que l'évêque de Rome ait prononcé.

Comme on pressait toujours le saint d'aller à l'assemblée, il dit : Comme il paraît, mes Pères, vous n'avez pas lu les canons. La règle est que, quand un évêque est cité par un concile, il soit appelé par deux évêques, et jusqu'à trois fois, et vous me citez par deux personnes, dont l'une est sous-diacre et l'autre laïque. On produisit des témoins qui disaient être prêts à jurer qu'Ignace avait été ordonné sans décret d'élection. A quoi il répondit : Qui sont-ils ? qui les croira ? quel canon ordonne que l'empereur produise des témoins ? Si je ne suis pas évêque, vous n'êtes pas empereur, et ceux-ci ne sont pas évêques, ni l'adultère lui-même ; car vous avez été tous consacrés par mes mains indignes. Si l'adultère était de l'Église, je lui céderais volontiers ; mais comment donnerai-je un étranger pour pasteur aux ouailles de Jésus-Christ ? Il est du nombre de ceux qui ont été excommuniés et anathématisés, non-seulement par moi, mais encore par les autres patriarches et par vous-mêmes. Il a été pris entre les officiers laïques et fait pasteur avant d'être brebis ; enfin, il a été ordonné par un homme anathématisé et déposé. Quand il persuada aux métropolitains de le reconnaître, ils lui firent promettre, par écrit et avec serment, de ne rien faire que de mon consentement, comme si j'étais son père ; mais il n'y avait pas quarante jours depuis son ordination, quand il me déposa publiquement et m'anathématisa en mon absence. On rompit les doigts, par son ordre, à l'archevêque de Cyzique, pour lui arracher la copie de sa promesse, et il le déposa. Il obligea les uns par mauvais traitements, les autres par présents, à ne plus parler de cette promesse.

A cette éloquente apologie du saint patriarche, l'empereur ne répondit pas un mot, mais produisit contre lui les témoins subornés. Alors Ignace, adressant la parole aux évêques, s'écria : Mes Pères, écoutez la seule prière d'un humble vieillard, et venez auprès de moi. Alors les juges et les courtisans, le prenant à part, le pressèrent de nouveau de donner sa démission ; sur son refus, ils lui firent des menaces et le laissèrent avec les évêques seuls. Ceux-ci lui ayant encore parlé d'un acte de renonciation, il leur dit : Il faut que vous appreniez d'abord de moi ce qui me regarde, avant de me faire votre demande. Et vous ne pouvez l'apprendre que de moi ; car, de tant d'abbés, de prêtres, de moines et de laïques, pas un n'ose parler librement. Ils ont vu comment a été traité le métropolitain d'Ancyre, pour avoir dit la vérité tout haut dans l'assemblée ; ils ont vu ce barbare le frapper de sa propre main avec le fourreau de son épée,

et le blesser à la tête, jusqu'à remplir ses habits de sang; ils ont également vu les cruautés qu'il a osées envers d'autres. Saint Ignace ayant rappelé ces choses aux évêques, ils remirent l'assemblée au lendemain et se séparèrent [1].

Dix jours après, saint Ignace fut amené de nouveau à ce nouveau sanhédrin de Caïphe; on produisit contre lui soixante et douze témoins que l'on avait préparés depuis longtemps. C'étaient des gens de toutes conditions: d'un côté, des hommes de la lie du peuple, et de l'autre, des sénateurs, dont les chefs étaient deux patrices. On les fit venir l'un après l'autre, et ils jurèrent tous une chose d'une fausseté notoire, savoir : qu'Ignace avait été ordonné sans aucun décret d'élection. On fit lire le trentième canon des apôtres, qui porte : Si un évêque s'est servi de la puissance séculière pour se mettre en possession d'une église, qu'il soit déposé et excommunié; mais on ne lut pas les dernières paroles, qui ajoutent : Et tous ceux qui communiquent avec lui, parce qu'ils avaient tous communiqué avec Ignace, le reconnaissant pour patriarche pendant onze ans. Après de longues contestations, le conciliabule photien prononça contre le saint pontife une sentence de déposition. Pour l'exécuter à l'instant même, on le revêtit par-dessous de misérables guenilles, et par-dessus des ornements pontificaux. Ensuite Procope, sous-diacre, qu'il avait déposé pour ses extravagances et sa vie profane, commença par lui ôter par derrière le pallium et le reste des vêtements sacrés, en criant : *Anaxios*, c'est-à-dire il est indigne! Les indignes légats Zacharie et Rodoalde, et quelques autres, crièrent de même, confirmant la condamnation. Enfin, le très-digne et très-saint patriarche Ignace demeura couvert de haillons, au milieu de ses ennemis, comme autrefois Jésus-Christ au tribunal de Caïphe et à celui de Pilate.

On tint ensuite une autre séance, où l'on traita du culte des images, pour sauver les apparences; car c'était le principal motif que l'empereur avait proposé au Pape pour lui demander des légats, quoiqu'il n'y eût presque plus d'iconoclastes. En cette séance, on lut pour la forme la lettre du Pape à l'empereur, dont on n'avait point parlé dans les séances précédentes; mais on la lut tronquée et falsifiée, en sorte qu'il n'y paraissait rien de favorable à Ignace, ni de contraire à Photius. On rédigea séparément les actes de ces deux parties de l'assemblée, touchant saint Ignace et les images des saints.

On y fit dix-sept canons, dont la plupart regardent les moines et les monastères. Pour prévenir les schismes, on renouvelle la défense

[1] Labbe, t. 8, *p. 1267-1270.*

de célébrer la liturgie, ou de baptiser dans les oratoires domestiques. Défense de se séparer de la communion de son évêque, sous quelque prétexte que ce soit, jusqu'à ce qu'il soit jugé et condamné dans un concile; de même pour les évêques à l'égard de leurs métropolitains, et les métropolitains à l'égard du patriarche, si ce n'est que le prélat prêche publiquement une hérésie condamnée. On voit bien que ces trois canons sont faits en faveur de Photius et des prélats de son parti, contre ceux qui ne voulaient point communiquer avec eux, reconnaissant toujours saint Ignace pour patriarche. Les deux derniers semblent faits contre Photius; car ils défendent d'ordonner un évêque dans une église dont l'évêque est vivant, à moins qu'il n'ait renoncé ou abandonné pendant six mois; et enfin, ils défendent d'ordonner évêque à l'avenir un laïque, avant qu'il ait été éprouvé dans tous les degrés ecclésiastiques, ou de tirer à conséquence ce qui est arrivé rarement pour le bien de l'Église, en des personnes d'un mérite distingué. Photius prétendait se sauver par cette exception, et voulait bien que la règle s'observât à l'avenir. Quant au canon précédent, il comptait avoir la renonciation d'Ignace [1].

Pour cet effet, il le fit enfermer dans le sépulcre de Constantin Copronyme, en la même église des Apôtres, où il le livra à trois hommes cruels, qui lui donnèrent un grand nombre de coups sur le visage, le mirent en chemise par un grand froid, l'étendirent en croix sur le marbre, le visage en dessous; et, de deux semaines qu'il fut dans cette prison, ils lui en firent passer une sans manger, sans dormir et toujours debout. Enfin, ils le montèrent sur le cercueil de marbre où était le corps de Copronyme, dont le haut était en arête; et après l'y avoir assis, ils lui attachèrent aux pieds de grosses pierres, accompagnant ces tourments d'injures et de railleries. Après qu'il eut passé toute la nuit en cette cruelle posture, ils le détachèrent et le jetèrent rudement sur le pavé. En cet état, Théodore, l'un des trois bourreaux, lui prit la main de force et lui fit marquer une croix sur un papier qu'il tenait et qu'il porta ensuite à Photius. Ce fourbe y ajouta de sa main : Ignace, indigne patriarche de Constantinople, je confesse que je suis entré sans décret d'élection, et que j'ai gouverné tyranniquement. Après qu'on eut envoyé à l'empereur cette prétendue souscription, saint Ignace fut délivré de sa prison et se retira au palais de Pose, qui était la maison de sa mère, et où il eut un peu de relâche.

Ce fut là, comme l'on croit, qu'il fit sa requête au Pape. Elle fut composée par Théognoste, moine et archimandrite de Rome, et

[1] Labbe, t. 8, p. 1511.

exarque de Constantinople. En voici la remarquable inscription : Ignace, opprimé par la tyrannie, accablé par de nombreuses calamités, et avec moi ceux qui ont éprouvé les malheurs de ces temps, dix métropolitains, quinze évêques, avec une multitude infinie d'hégumènes, de prêtres et de moines, à notre seigneur très-saint et bienheureux président, le patriarche de tous les trônes, le successeur du prince dés apôtres, le pape œcuménique Nicolas, et aux saints évêques qui lui sont soumis, ainsi que toute l'Église très-sage de Rome, salut dans le Seigneur. Après cette inscription, saint Ignace raconte les causes et la suite de la persécution qu'il a soufferte, et termine par ces mots : Mais vous, seigneur très-saint, montrez pour moi des entrailles de miséricorde. Dites avec le grand Paul : Qui est malade, sans que je sois malade avec lui? Considérez les patriarches qui vous ont précédé : je veux dire Fabien, Jules, Innocent, Léon, et tous ceux qui ont combattu en héros pour la vérité contre l'injustice; suivez leur exemple et levez-vous pour notre défense. Cette lettre fut portée au Pape par Théognoste même, qui fit le voyage de Rome secrètement, en habit séculier, et instruisit le Pape de tout ce qui s'était passé.

Cependant l'usurpateur Photius, peu content de tout le mal qu'il avait déjà fait, conseilla à l'empereur de faire revenir saint Ignace à l'église des Apôtres, où il monterait sur l'ambon pour y lire sa propre déposition et s'anathématiser lui-même; puis on lui arracherait les yeux et on lui couperait la main. Le jour de la Pentecôte, qui, cette année 861, fut le vingt-cinquième de mai, Ignace vit tout d'un coup environner sa maison d'une multitude de soldats armés. Alors il se revêtit d'un pauvre habit séculier d'un de ses esclaves, chargea sur ses épaules un bâton où pendaient deux corbeilles, et sortit ainsi comme un portefaix, à la faveur de la nuit, sans être aperçu de ses gardes. Il marchait fondant en larmes, accompagné de son disciple Cyprien ; et, sans être découvert, il s'embarqua et passa aux îles du Prince, de Proconnèse, et en d'autres de la Propontide, changeant souvent de demeure et se cachant dans les cavernes, les montagnes et les lieux déserts, où il souffrait de grandes incommodités et vivait de la charité des fidèles, réduit à la mendicité, tout patriarche qu'il était et fils d'empereur. Photius, ayant manqué sa proie, le faisait chercher dans tous les monastères et dans toutes les villes. Il envoya même Oryphas, commandant de la flotte, avec six bâtiments de course, pour chercher Ignace dans toutes les îles et sur toutes les côtes, avec ordre, si on le trouvait, de le faire mourir comme un rebelle qui troublait l'État. Il fut rencontré plusieurs fois, mais son habit d'esclave l'empêcha toujours d'être reconnu.

Au mois d'août, la ville de Constantinople fut agitée d'un grand tremblement de terre qui dura quarante jours. Tout le peuple criait que c'était la vengeance de l'injuste persécution que souffrait le patriarche Ignace. L'empereur et Bardas, effrayés, jurèrent publiquement de ne lui faire aucun mal, ni à qui l'aurait caché, et qu'il pouvait retourner en sûreté dans son monastère. Alors saint Ignace se découvrit au patrice Pétronas, frère de Bardas, et, comme lui, oncle maternel de l'empereur, qui donna pour gage au saint patriarche le reliquaire que portait ce prince. Ignace le mit à son cou, et vint trouver Bardas, qui lui dit : Pourquoi êtes-vous errant comme un fugitif? Jésus-Christ, répondit le saint, nous a ordonné, quand on nous persécuterait dans une ville, de fuir dans une autre. Bardas le fit remettre en liberté dans son monastère, et le tremblement de terre cessa aussitôt [1].

Avec le patriarche saint Ignace, un autre saint souffrit dans cette persécution; c'était saint Nicolas Studite, qui avait déjà beaucoup souffert avec saint Théodore du même surnom, dans la persécution des iconoclastes. Saint Nicolas, surnommé Studite, du monastère de Stude à Constantinople, naquit à Canée en Crète, de parents distingués par leur noblesse et leur piété. A l'âge de dix ans, il fut envoyé au monastère de Stude, où il avait un oncle profès. Il y trouva saint Théodore, qui conçut en peu de temps une vive affection pour lui. Les progrès de Nicolas furent si rapides et sa piété si exemplaire, qu'il reçut fort jeune encore l'habit de religieux ; mais il résista longtemps aux désirs de Théodore, qui voulait l'élever au sacerdoce. Son humilité était si grande, qu'il se croyait tout à fait indigne de cet auguste ministère. A la fin cependant, rassuré par les encouragements que lui donnèrent son supérieur et toute la communauté, qui était remplie d'estime et de vénération pour sa vertu, il consentit à recevoir les ordres sacrés. Son détachement pour tous les biens de ce monde était extrême. Un jour, son frère Tite vint lui annoncer, avec de grandes marques d'affliction, que sa patrie avait été prise et saccagée par les Sarrasins, et presque tous ses habitants réduits en esclavage. Nicolas reçut cette nouvelle avec une sorte d'indifférence et sans manifester la moindre émotion. Surpris de tant de résignation et de calme, son frère quitta lui-même le monde, et s'enferma dans le même monastère.

Tel était saint Nicolas de Stude. Nous l'avons vu, encore jeune, compagnon inséparable de son abbé, saint Théodore, dans son exil, dans ses prisons et dans ses souffrances, pendant la persécution de

[1] Labbe, t. 8, p. 1210.

Léon l'Iconoclaste. Ayant été rappelés tous deux par Michel le Bègue, Nicolas suivit son saint abbé dans les divers lieux où il se retira. Après la mort de saint Théodore, il demeura près de son tombeau dans l'île du Prince. Mais la persécution, renouvelée par Théophile, l'obligea à changer souvent de retraite ; et même, après la mort de ce prince, il continua quelque temps à vivre en solitude. Toutefois, Naucrace, qui avait succédé à saint Théodore dans le gouvernement du monastère de Stude, étant mort en 848, la communauté choisit pour abbé Nicolas; et il ne put s'en défendre. Il quitta cette charge au bout de trois ans, mit à sa place Sophrone, du consentement du patriarche saint Ignace, et retourna à sa solitude.

Quand Photius usurpa le siége de Constantinople, Nicolas, pour éviter sa communion, se retira, avec son frère Tite, dans un hospice de son monastère, qui était à Prenète, près de Nicomédie. Sa retraite fit grand bruit à Constantinople, où son rang d'abbé de Stude et son mérite personnel lui donnaient beaucoup d'autorité. Le césar Bardas alla le trouver à Prenète, et y mena même l'empereur Michel ; ils s'efforcèrent, par des discours flatteurs, de le ramener. Mais il leur répondit : Après avoir péché contre Dieu et ses saintes lois, vous deviez embrasser sa discipline et ne pas vous attirer sa colère; car un jugement terrible attend ceux qui commandent. Mais, parce que vous n'avez pas permis au médecin de la pénitence de panser les ulcères pourris, voici ce que dit l'Esprit-Saint : La chose vous tournera à mal. Irrités de cette menace prophétique, ils lui défendirent, en partant, de demeurer dans aucun hospice dépendant du monastère de Stude. Ce qui l'obligea de se cacher et de changer souvent de retraite ; car Photius mettait tout en œuvre pour l'attirer à lui de gré ou de force. Enfin, après sept ans de cette vie errante, il fut arrêté, chargé de chaînes et conduit au monastère de Stude, où il fut gardé dans une étroite prison jusqu'à la mort tragique de l'empereur et de Bardas [1].

Cependant les légats Rodoalde et Zacharie retournèrent à Rome, chargés de présents par Photius, et dirent seulement de bouche au Pape, qu'Ignace avait été déposé et l'ordination de Photius confirmée. Ils déguisèrent si bien leur honteuse prévarication, que Rodoalde fut aussitôt chargé d'une autre légation en Lorraine, où il ne se conduira pas mieux. Mais, quelques jours après, le saint Pape commença à voir plus clair dans cette œuvre d'iniquité, lorsque arriva le secrétaire Léon, ambassadeur de l'empereur, avec les actes du conciliabule photien, et deux lettres, l'une de l'empereur, l'autre de Photius même.

[1] *Acta SS.*, 4 *febr.*

Par ces lettres, et encore plus par les actes, le saint pape Nicolas vit clairement que ses légats avaient fait tout le contraire de ce qu'il leur avait ordonné; que sa lettre à l'empereur n'avait point été lue dans la première partie du conciliabule, qui regardait Ignace, et que les légats n'y avaient point montré, suivant leurs ordres, la copie qu'ils en avaient; que dans la seconde partie du conciliabule, touchant les images, on avait lu quelque partie de sa lettre, mais tellement altérée, qu'il ne paraissait presque pas qu'il y fût parlé d'Ignace. Le saint Pontife jugea par là de ce qu'on avait fait avant l'arrivée de ses légats, puisqu'on avait agi de la sorte en leur présence; et, sensiblement affligé de leur prévarication, il assembla, dès le jour suivant, toute l'Église romaine, et, en présence de l'ambassadeur impérial, déclara que jamais il n'avait envoyé de légats à Constantinople pour la déposition d'Ignace ni pour la promotion de Photius, et que jamais il n'avait consenti ni ne consentirait à l'une ni à l'autre.

Cette déclaration solennelle, faite comme en face de toute l'Église, fut envoyée sans délai à tous les évêques d'Orient, notamment aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Le Pape leur rappelle, comme une chose notoire, que l'empereur et le peuple de Constantinople avaient envoyé une ambassade à l'Église mère, pour avoir une sentence définitive sur les différends survenus entre Ignace et Photius; que, conformément à cette demande, le Siége apostolique avait envoyé des légats pour prendre des informations, réservant la décision au Pape; que, contrairement à ces ordres formels, on avait déposé Ignace pour lui substituer Photius. Sachez donc, conclut-il, que nous n'avons aucunement consenti ni à l'ordination de Photius ni à la déposition d'Ignace. Puis, adressant la parole aux trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, aux métropolitains et aux évêques : Nous vous enjoignons, dit-il, et vous ordonnons, par l'autorité apostolique, d'être dans les mêmes sentiments à l'égard d'Ignace et de Photius, et de publier cette lettre dans vos diocèses, afin qu'elle vienne à la connaissance de tout le monde [1].

Le saint Pape répondit en même temps aux deux lettres de l'empereur et de Photius. Il rappelle à l'empereur qu'il s'était lui-même adressé à l'Église romaine pour avoir une décision sur le différend entre Ignace et Photius; qu'à sa demande, des légats avaient été envoyés pour prendre des informations, afin que le Siége apostolique pût décider en connaissance de cause; que, contrairement à ces ordres, on avait reçu Photius et condamné le patriarche Ignace. Sa-

[1] *Epist.*, 4. Labbe, 277.

chez donc que nous ne voulons absolument ni recevoir le premier ni condamner le second. Car, enfin, que veut dire tout cela? Pendant près de douze ans, vous nous avez représenté ledit Ignace comme le pontife exemplaire de votre capitale et comme orné de toutes les vertus; dans ces lettres, que nous avons entre les mains, vous n'avez cessé de le louer et de l'exalter, non-seulement par vos propres paroles, mais par les paroles des conciles qui se sont tenus de son temps, sans jamais l'accuser le moins du monde d'aucune usurpation ni d'aucun soupçon de crime; et voilà que vous le condamnez subitement au gré de l'envie? cette marche indiscrète est absolument contraire à notre Église, à notre apostolat et aux saints Pères. Il y a plus : dans les lettres que vous avez adressées à notre prédécesseur Léon, nous voyons que le patriarche Ignace, non-seulement est d'une illustre naissance, mais qu'éprouvé depuis sa naissance dans la vie monastique, il est monté par tous les degrés de la cléricature, et que c'est par le consentement de tout le clergé qu'il est parvenu au faîte de l'épiscopat. Nous savons, au contraire, que Photius, sans monter par aucun des degrés, a été fait précipitamment évêque de laïque qu'il était. Enfin, laissant de côté toutes les accusations dont vous nous aviez dit que le patriarche Ignace était noté, vous l'avez déposé, condamné et expulsé par votre seul arbitre et pour un seul point, savoir, qu'il a envahi le siége par la puissance séculière; et vous lui avez substitué Photius, fait inconsidérément évêque de laïque. Voilà ce que nous ne saurions tolérer, d'autant plus que nous avions ordonné de nous rapporter l'affaire et non de la décider. Le Pape répond ensuite aux exemples par lesquels Photius prétendait justifier son ordination, et finit sa lettre par des exhortations paternelles à l'empereur, de seconder les efforts du Siége apostolique pour rétablir l'ordre et la paix dans l'église de Constantinople [1].

Nous n'avons point la lettre de l'empereur, à laquelle répondait le Pape, mais nous avons encore celle de Photius. C'est un chef-d'œuvre d'artifice et d'hypocrisie. Nous avons vu, nous verrons encore les moyens perfides et cruels qu'il employait pour se maintenir dans son usurpation et faire périr le saint patriarche Ignace. Or, voici comme ce fourbe joue l'humilité dans le commencement de sa lettre : Rien n'est plus précieux que la charité; elle réconcilie les pères aux enfants, les amis aux amis, et réunit les personnes les plus éloignées. C'est elle qui a persuadé à notre médiocrité de souffrir, sans trop de peine, les reproches que Votre Sainteté paternelle a lancés comme des flèches, et de ne les attribuer à aucun mouvement de passion,

[1] *Epist.*, 6. *Labbe, p. 279.*

mais à votre zèle sincère pour la discipline et la perfection ecclésiastiques. Mais, usant de la liberté qui doit être entre des frères et entre les pères et les enfants, nous vous écrivons pour nous défendre et non pour vous contredire. Votre Vertu parfaite, au lieu de nous reprendre, aurait dû avoir pitié de nous ; car à ceux qui souffrent violence, on doit la compassion, non pas des reproches. Or, nous avons été forcé. Dieu, à qui rien n'est caché, sait la violence que nous avons soufferte. On nous a mis en prison comme un criminel, on nous a donné des gardes, on nous a élu malgré nous. Nous pleurions, nous nous battions, nous nous affligions. Tout le monde le sait ; car ces choses ne se sont pas passées dans un coin, mais l'excès de notre détresse en a répandu l'histoire par tout le monde. Quoi donc ! quand quelqu'un a souffert des violences pareilles, est-il bien de s'emporter contre lui, de l'accabler de reproches, au lieu d'en avoir compassion et de le consoler autant que possible ?

C'est avec cette impudente hypocrisie que Photius ose soutenir les faussetés les plus notoires. Il passe ensuite au sujet principal de sa lettre, qui était de justifier sa propre ordination. Mais, malgré son adresse et son effronterie, il n'ose rien dire pour justifier la condamnation d'Ignace : ce qui cependant était le point capital.

Le saint pape Nicolas ne se laissa point prendre aux phrases et aux sophismes de Photius. On le voit dès l'inscription de sa réponse : Nicolas, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au très-savant homme Photius. C'était lui dire, dès le premier mot, qu'il ne le reconnaissait pas pour évêque. A tous les artifices de la rhétorique humaine, le Pape oppose, dès l'abord, ces paroles de Jésus-Christ au prince des apôtres : En vérité je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. C'est sur ce fondement qu'a été bâtie l'Église dont Pierre a la primauté, et, après lui, le Pape, son succcesseur. De là une première conséquence : comme tous les fidèles recourent à l'Église romaine pour connaître l'intégrité de la foi ou recevoir l'absolution des crimes, ses Pontifes ne peuvent garder le silence sans se rendre coupables. Une autre conséquence, c'est que l'Église romaine étant la tête de toutes les églises, les décisions que portent ses Pontifes dans la plénitude de leur autorité ne sauraient être entravées par aucune coutume arbitraire.

Après ce préambule important, qui pose les principes fondamentaux de toutes les décisions ecclésiastiques, le saint Pape répond aux *exemples que Photius* avait allégués dans sa grande lettre pour au-

toriser son ordination. Quant à Nectaire, il fut choisi par nécessité, parce qu'il ne se trouvait personne dans le clergé de Constantinople qui ne fût infecté d'hérésie. Pour Taraise, son ordination fut blâmée par le pape Adrien, et il n'y consentit qu'à cause de son zèle pour le rétablissement des saintes images. Enfin, saint Ambroise fut choisi par miracle, et fit ce qu'il put pour se cacher. Mais vous, continue le Pape, qu'avez-vous de semblable; vous qui non-seulement avez été pris entre les laïques, mais qui avez encore usurpé le siége d'un homme vivant? Quant à ce que vous dites que vous n'avez pas ou que vous ne recevez pas le concile de Sardique ni les décrets des saints Pontifes, nous avons de la peine à le croire, d'autant plus que le concile de Sardique a été tenu dans vos quartiers et qu'il est reçu de toute l'Église. Quant aux décrétales du Siége apostolique, qui, par son autorité, confirme tous les conciles et leur donne la stabilité, pourquoi dites-vous que vous ne les avez pas, ou que vous ne les observez pas? N'est-ce point parce qu'elles sont opposées à votre ordination? Si vous ne les avez pas, vous êtes coupable de négligence; si vous les avez, vous êtes coupable d'une témérité encore plus criminelle. Ces réflexions du pape saint Nicolas étaient d'autant plus justes, que Photius, à son ordinaire, disait un impudent mensonge; car le concile de Sardique et les décrétales des Papes étaient si bien connus et si bien reçus à Constantinople, que nous avons vu saint Ignace les citer et les opposer à l'assemblée de ses ennemis, sans que ceux-ci trouvassent rien à y répondre. Enfin, comme nous avons vu, Photius, lui-même a inséré les canons de Sardique dans sa collection méthodique des canons.

Vous dites, continue le Pape, que vous avez été élevé par force au siége patriarcal; mais la suite fait voir qu'il n'en est pas ainsi. Car, quand vous y avez été une fois établi, vous n'avez pas agi en père, mais vous vous êtes montré sévère jusqu'à la cruauté, en déposant des archevêques et des évêques, et en condamnant Ignace, tout innocent qu'il est. Aussi, jusqu'à ce que nous voyions clairement son crime, nous ne le tiendrons jamais pour déposé, ni vous, par conséquent, pour patriarche de Constantinople. Au reste, votre dilection ne doit pas croire que nous agissions ainsi par aucun sentiment d'envie ni de haine, mais par le zèle de la tradition des Pères, et pour raffermir l'Église ébranlée de Constantinople, d'après la prière qu'elle en a faite, suivant la coutume, à l'Église romaine. Quant aux diverses coutumes que vous alléguez selon la diversité des églises, nous ne nous y opposons point, pourvu qu'elles ne soient point contraires aux canons; mais nous ne voulons pas laisser établir chez vous celle de prendre de simples laïques pour les faire évêques.

A la fin de sa lettre, qui est datée du 18 mars 862, le Pape se plaint de la manière dont ses légats avaient été reçus, du séquestre dans lequel on les avait tenus cent jours, et des menaces qu'on leur avait faites; à quoi il ne voyait d'autre motif, si ce n'est qu'on voulait les empêcher de remplir leur mission [1].

Cependant, à Constantinople, l'empereur Michel continuait de se jouer publiquement des cérémonies et de les contrefaire avec les compagnons de ses débauches. Basile, archevêque de Thessalonique, vieillard vénérable, eut le courage de l'en reprendre, à l'occasion d'un tremblement de terre qui arriva à Constantinople le jour de l'Ascension 860, disant que ces impiétés attiraient la colère de Dieu. Mais l'empereur, irrité, lui fit donner des soufflets, ce dont les dents lui tombèrent, et déchirer le dos à coups de fouet, en sorte qu'il en pensa mourir. Photius, au contraire, dissimulait toutes ces impiétés, faisait assidûment sa cour à l'empereur, et mangeait à sa table avec ses bouffons sacriléges. L'empereur en raillait lui-même, et disait : Théophile est mon patriarche : c'était le chef de ces infâmes; Photius est le patriarche du césar Bardas, et Ignace celui des Chrétiens [2].

Photius n'eut pas beaucoup d'égard aux lettres du Pape. Ces lettres étant arrivées à Constantinople, l'empereur ne se donna pas seulement la peine de lire celle qui lui était adressée; car Photius se permit aussitôt une fourberie, qui, sans cela, eût été absolument impossible. Un jour que beaucoup d'évêques, de prêtres et de laïques considérables se trouvaient chez Photius, dans le palais patriarcal, un inconnu, portant l'habit de moine, se fit annoncer tout à coup, comme ayant à remettre des lettres importantes au patriarche. L'inconnu, qui se nommait Eustrate, fut aussitôt introduit, et, en présence de tous les assistants, ce misérable dit : Qu'Ignace l'avait envoyé à Rome avec une lettre au Pape, qui ne daigna pas seulement la regarder, bien loin de la recevoir; qu'au contraire, il lui donna une lettre autographe pour le patriarche. Eustrate présenta les deux lettres à Photius. Celle d'Ignace ne contenait que des plaintes mal fondées ou mal motivées, avec beaucoup d'expressions injurieuses pour Bardas et pour l'empereur même. La prétendue lettre du Pape à Photius était pleine de louanges. Nicolas y faisait des excuses de ce qui s'était passé; un mésentendu en était la seule cause; désormais il y aurait entre eux une communion et une amitié inviolables. Photius courut aussitôt chez l'empereur et le césar Bardas. Il insista pour que l'on punît l'insolence d'Ignace, qui n'avait pas même épargné

[1] *Epist.* Labbe, p. 282. — [2] Labbe, p. 1214.

l'auguste personne de l'empereur. Ignace fut donc gardé de nouveau dans sa maison, et l'on commença une enquête juridique. Heureusement pour Ignace, les commissaires qui en furent chargés n'étaient point assez misérables pour servir d'instruments à la bassesse de Photius. Toute cette infâme imposture fut découverte. Eustrate, qui disait avoir reçu la lettre de Cyprien, disciple d'Ignace, ayant été confronté avec lui, se trouva ne pas même le connaître, ni aucun des gens d'Ignace. Il confessa enfin sa mauvaise action, mais tut sagement le nom et la complicité de Photius. Le césar Bardas, plus irrité de l'imbécillité d'Eustrate et de l'insuccès de la tromperie, que de la tromperie même, le fit fustiger publiquement, nonobstant les pressantes sollicitations de Photius, à travers toutes les rues de Constantinople; mais, peu après Photius sut bien le dédommager, en lui procurant, par son crédit, une charge honorable et lucrative, qui le mettait à la tête des ministres de la justice. Quel peuple et quel gouvernement que celui où un fripon, fustigé naguère par toutes les rues de la capitale, devient président d'une cour judiciaire ! Il fut avéré, depuis, que Photius avait lui-même fabriqué les lettres et conduit toute la fourberie. En vérité, les églises photiennes peuvent à bon droit se vanter de leur premier patriarche [1] !

Pour se soustraire à ces vexations, saint Ignace se retira de nouveau dans le monastère qu'il avait occupé d'abord, dans une île de la Propontide. Il y rétablit un autel que les Russes avaient renversé quelque temps auparavant. Ce fut, aux yeux de Photius, un crime tout à fait énorme. Il se plaignit aussitôt à l'empereur et à Bardas, que, quoique déposé et réduit à l'état laïque, Ignace osât encore exercer des fonctions épiscopales. Deux métropolitains, un sénateur, avec plusieurs officiers de justice, furent aussitôt envoyés au monastère. Ignace reçut les plus humiliants reproches, avec de grandes menaces. L'autel fut enlevé, porté sur le bord de la mer, où on le lava jusqu'à quarante fois, puis on le remit à sa place [2].

Dans l'intervalle, Théognoste était arrivé à Rome avec l'acte d'appellation de saint Ignace au Siége apostolique. Les crimes et les violences commis par Photius étaient dévoilés au grand jour devant les yeux du Pape. Une foule d'ecclésiastiques, surtout de moines, qui, pour se soustraire à la persécution de Photius, arrivaient successivement à Rome, attestaient et confirmaient unanimement le contenu de la plainte que Théognoste avait présentée au Saint-Siége au nom de saint Ignace. Le Pape, voyant qu'il n'y avait aucun amendement à espérer ni de Bardas ni de Photius, convoqua

[1] Labbe, p. 1215. — [2] *Ibid.*, p. 1218.

au commencement de l'année 863, d'abord dans l'église de Saint-Pierre, et ensuite dans celle de Latran, un nombreux concile. On y cita d'abord les deux légats, Rodoalde et Zacharie, accusés de prévarication. Comme le premier était absent pour les affaires du Siége apostolique, Zacharie comparut seul, fut convaincu de son crime, même par sa propre confession, et, par suite, déposé et excommunié. Le même concile prononça aussi sur l'affaire d'Ignace et de Photius. Ce dernier fut également excommunié, toutes ses ordinations déclarées nulles, lui-même dépouillé de toute dignité sacerdotale et interdit de toute fonction ecclésiastique, sous les plus sévères censures. La sentence était motivée de la manière suivante :

Photius, qui, comme il est maintenant démontré au grand jour, a tenu le parti des schismatiques, et a quitté la milice séculière pour être ordonné évêque par Grégoire de Syracuse, déposé et excommunié depuis longtemps; qui, du vivant de notre collègue Ignace, patriarche de Constantinople, a usurpé son siége et est entré dans la bergerie comme un voleur; qui, depuis, a communiqué avec ceux qu'avait condamnés notre prédécesseur Benoît, de bienheureuse mémoire; qui, contre sa promesse, a assemblé un concile, où il a osé déposer et anathématiser notre frère Ignace; qui a corrompu les légats du Saint-Siége, contre le droit des gens, et les a obligés, non-seulement à mépriser, mais à combattre nos ordres; qui a chassé les évêques qui n'ont pas voulu communiquer avec lui, et en a mis d'autres à leur place; qui persécute l'Église encore aujourd'hui, et ne cesse de faire souffrir des tourments horribles à notre frère et collègue le très-saint patriarche Ignace : ce Photius, coupable de tant de crimes, qu'il soit privé de tout honneur sacerdotal et de toute fonction cléricale, par l'autorité de Dieu tout-puissant, des apôtres saint Pierre et saint Paul, de tous les saints, des six conciles généraux, et du jugement que le Saint-Esprit prononce par nous! En sorte que, si, après avoir eu connaissance de ce décret, il s'efforce de retenir le siége de Constantinople, ou d'empêcher notre vénérable collègue Ignace de gouverner paisiblement son église, ou s'il ose s'ingérer dans quelque fonction sacerdotale, il soit exclu de toute espérance de rentrer dans la communion, et demeure anathématisé, sans recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, sinon à l'article de la mort.

Le même concile renouvelle l'anathème contre Grégoire de Syracuse, déjà déposé et excommunié. Il interdit toute fonction ecclésiastique à ceux qu'avait ordonnés Photius.

Quant à notre très-saint frère Ignace, patriarche de la sainte église de Constantinople, qui a été chassé de son trône par la violence de

l'empereur, et dépouillé des ornements sacerdotaux par la prévarication de nos légats, nous déclarons, par l'autorité de Jésus-Christ, qu'il n'a jamais été déposé ni anathématisé, ne l'ayant été que par ceux qui n'en avaient aucun pouvoir. C'est pourquoi, de l'autorité de saint Pierre, des saints canons et décrétales, nous le rétablissons dans sa dignité et ses fonctions; et quiconque à l'avenir lui apportera quelque empêchement ou quelque trouble, sans le consentement du Siége apostolique, sera déposé, s'il est clerc, et anathématisé, s'il est laïque, de quelque rang qu'il soit. Nous ordonnons que les évêques et les clercs, exilés ou déposés depuis l'injuste expulsion de notre frère Ignace, soient rétablis dans leurs siéges et leurs fonctions, sous peine d'anathème à ceux qui s'y opposeront. Si on les accuse de quelque crime, ils doivent être rétablis et ensuite jugés, mais par le Siége apostolique seulement [1].

Le saint pape Nicolas savait très-bien que la foudre de l'excommunication qu'il venait de lancer ferait peu d'impression sur Photius et ses protecteurs. Mais il était nécessaire, et par là même c'était un devoir sacré pour le Pape, de conserver dans sa pureté l'Église de Dieu, et, pour cela, de ne pas souffrir plus longtemps une grande tache qui s'y attachait, mais de retrancher du corps sain le membre corrompu. Quant au peuple de Constantinople, qu'on avait cherché et qu'on cherchait encore à tromper par tous les moyens possibles, il n'était pas moins pressant de lui ouvrir les yeux et de l'instruire de son devoir dans ces circonstances. Ce double but fut parfaitement atteint; car à peine la sentence prononcée contre Photius fut-elle connue à Constantinople, que non-seulement une foule de peuple, mais même un grand nombre de ses anciens partisans, se séparèrent aussitôt de lui, le regardèrent comme un intrus, comme un voleur frappé de l'anathème, et maintes fois ils osèrent témoigner publiquement leur horreur pour lui, même en sa présence. Naturellement, une violente persécution recommença contre eux. Un grand nombre du clergé s'enfuirent à Rome, mais la plupart, notamment les laïques, augmentèrent le nombre des pieux confesseurs, perdirent leurs biens, furent dépouillés de leurs charges, emprisonnés, exilés, et ni condition, ni âge, ni sexe, ne protégeaient contre les plus cruels traitements.

Près de trois ans se passèrent de cette manière; mais l'an 865, le Pape résolut d'envoyer de nouveau deux légats, avec une lettre pleine de douceur et de charité paternelle pour l'empereur Michel. La lettre était déjà prête, les légats étaient déjà nommés, lorsque

[1] Labbe, p. 287.

arriva inopinément le protospathaire ou premier écuyer de l'empereur, apportant une lettre de son maître. Cette lettre, probablement rédigée par Photius lui-même, était remplie d'injures et de menaces contre le Pape, s'il ne révoquait le jugement prononcé contre Photius. Le Pape, ne pouvant donc envoyer la première lettre qu'il avait déjà faite, en écrivit une autre, où il reprend et réfute tout le contenu de celle de l'empereur.

Autant la lettre de l'empereur était inconvenante et injurieuse, autant la réponse du Pape est douce et calme, quoique ferme et pleine de dignité. Dès l'exorde, il prie Dieu, non-seulement de lui inspirer ce qu'il doit écrire à l'empereur, mais encore d'éclairer celui-ci, afin que ses paroles ne tombent pas sur un terrain pierreux, mais qu'elles produisent des fruits de salut, tant pour l'empereur même que pour l'Église. Il instruit d'abord le jeune et insensé monarque sur la haute dignité du sacerdoce, sur la prééminence de la Chaire apostolique, les droits et les priviléges qui lui ont été accordés, non par les décisions des conciles, non par les rescrits des empereurs, mais par Jésus-Christ même. Il lui rappelle l'exemple de tant de grands et illustres empereurs, qui ont témoigné la plus grande vénération pour le Siége apostolique, qui allaient au-devant de ses prières et de ses demandes, et acquiesçaient à toutes ses ordonnances en matière ecclésiastique, avec la docilité qui convient à un fils de l'Église. Il relève entre autres une ineptie de sa lettre : Vous traitez la langue latine de barbare, de langue des Scythes. Si c'est parce que vous ne l'entendez pas, voyez combien il est ridicule de vous dire empereur des Romains, comme vous faites, puisque vous n'entendez pas la langue des Romains, que vous la traitez de scythique et de barbare. Cessez alors de vous dire leur empereur.

Venant ensuite à l'affaire d'Ignace et de Photius, il établit, par les canons des conciles et les décrétales des Papes, que, pour un jugement canonique, les juges ne doivent point être suspects, ni ennemis de l'accusé, ni excommuniés ou déposés, ni les inférieurs de celui qu'ils doivent juger. Pour cette raison, il signale plusieurs nullités dans le dernier jugement porté contre Ignace, en ce que les juges étaient, les uns suspects ou même ennemis déclarés, les autres excommuniés ou déposés, les autres ses inférieurs. Il prouve que ces sortes de personnes ne peuvent pas même canoniquement, accuser un évêque. Où avez-vous lu, ajoute-t-il, que les empereurs qui vous ont précédé aient assisté aux conciles, si ce n'est quand on traite de la foi qui est commune à tous les Chrétiens clercs ou laïques ? Vous ne vous êtes pas contenté d'assister à ce concile, assemblé pour juger *un évêque, vous* y avez ramassé des milliers de personnes séculières,

pour être spectateurs de son opprobre. On a tiré l'accusateur de votre palais, on a donné des juges suspects et mercenaires, on a soumis le supérieur au jugement de ses inférieurs, quoique le jugement de l'évêque seul ne suffise pas dans la cause des moindres clercs contre les évêques; car il faut un concile, suivant le canon de Chalcédoine.

Voilà ce que nous avons répondu au commencement de votre lettre ; mais nous n'avons pu répondre au reste, parce que Dieu nous a affligé d'une maladie qui ne nous a pas permis de le faire, et votre envoyé était si impatient, qu'il est sorti de Rome sans prendre congé, craignant les approches de l'hiver; et à peine avons-nous pu obtenir qu'il attendît à Ostie que cette lettre fût écrite. Dans la dernière partie de la vôtre, nous avons remarqué des paroles si outrageantes pour l'Église romaine et le Siége apostolique, que nous avons cru que ces paroles n'étaient pas de vous, et nous nous sommes dispensé d'y répondre. Si cependant elles étaient de vous, ce serait une preuve que vous n'avez lu attentivement ni l'Écriture, ni les conciles, ni les lois des pieux empereurs, ni les histoires les plus authentiques. Nous prions Dieu que, comme il a daigné vous faire connaître le mystère de ce qu'il est lui-même, il vous fasse aussi connaître le mystère de son Église et de son gouvernement.

Que si vous demandez à le savoir de nous, comme étant les ministres du Christ, nous vous le dirons avec beaucoup de clarté; mais si vous dédaignez de l'apprendre et que votre seul but soit de combattre les priviléges de l'Église romaine, prenez garde qu'ils ne se tournent contre vous; car il vous est difficile de regimber contre l'aiguillon. Or, si vous refusez de nous écouter, vous serez nécessairement pour nous ce que le Seigneur veut que soit quiconque n'écoute pas l'Église. D'autant plus que les priviléges de l'Église romaine lui ont été assurés, dans la personne du bienheureux Pierre, de la propre bouche de Jésus-Christ. Ce ne sont pas les conciles qui les ont accordés, ils les ont seulement honorés et conservés. Ces priviléges sont perpétuels; on peut les attaquer, mais non pas les abolir. Ils ont été avant votre règne, et subsisteront immuables après vous, tant que durera le nom chrétien. Saint Pierre et saint Paul n'ont pas été apportés chez nous après leur mort par l'autorité des princes, comme l'on a fait chez vous, où l'on a enlevé aux autres églises leurs protecteurs pour enrichir Constantinople de leurs dépouilles ; saint Pierre et saint Paul ont prêché l'Évangile à Rome et ont consacré l'Église romaine par leur sang. Ils ont acquis l'église d'Alexandrie par saint Marc, un de leurs enfants, comme saint Pierre, par sa présence, avait déjà acquis l'église d'Antioche. C'est par ces trois principales églises *que saint Pierre et* saint Paul gouvernent toutes les

autres. Or, nous sommes les héritiers de leur puissance et de leur sollicitude.

Vous nous avez écrit de vous envoyer Théognoste, que notre frère Ignace a fait exarque des monastères de quelques provinces; vous demandez aussi d'autres moines, comme vous ayant offensé. Nous savons bien que vous ne les demandez que pour les maltraiter, quoique vous ne les ayez peut-être jamais vus et ne connaissiez pas leur conduite. Quelques-uns d'entre eux ont servi Dieu à Rome dès leur jeunesse, et Théognoste ne nous a jamais dit que du bien de vous. Il a trouvé ici quelque repos, comme une infinité d'autres; car il vient tous les jours tant de milliers d'hommes se mettre sous la protection de saint Pierre et finir ici leurs jours, que l'on voit à Rome toutes les nations assemblées, comme dans l'Église universelle; c'est l'accomplissement de ce qui fut montré à Pierre dans sa vision mystérieuse. Croyez-vous donc juste que nous en livrions quelqu'un aux princes dont ils ont méprisé les grâces ou éprouvé l'indignation? Les païens mêmes ne le feraient pas. Outre que nous avons, par l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, la puissance et le droit d'appeler à nous, non-seulement des moines, mais les clercs quelconques, de quelque diocèse que ce soit, pour l'utilité de l'Église; que si vous croyez que Théognoste nous dise du mal de Photius et nous recommande Ignace, sachez qu'il ne nous a dit de l'un ni de l'autre que ce que tout le monde en dit, et que ce que nous avons appris d'une infinité de personnes qui venaient à Rome d'Alexandrie, de Jérusalem, de Constantinople, du mont Olympe; enfin, par vos envoyés et par vos propres lettres.

Si nous ne nous rangeons à votre bon plaisir, vous paraissez vouloir nous épouvanter, en menaçant de ruiner notre patrie et notre ville. Par la miséricorde et sous la garde du Christ, nous n'avons pas craint par le passé, nous ne craignons pas plus à cette heure, persuadés que les anges veillent sur les murailles de notre cité, ou plutôt sachant que le Sauveur lui-même est son rempart, et les apôtres son avant-mur. Nous n'avons pas oublié les menaces de Sénachérib et de ses serviteurs contre Jérusalem et son peuple; elles n'étaient pas moindres que vos menaces. Mais nous nous rappelons aussi les miséricordes du Seigneur, comment cent quatre-vingt-cinq mille périrent, comment la ville fut délivrée avec ses habitants; nous nous le rappelons, nous en rendons grâces, nous prenons courage, et nous travaillons, suivant les forces que le Seigneur nous donne, à expulser de sa maison le culte de Baal. Ce que le Seigneur était alors, il l'est encore maintenant et le sera dans tous les siècles; sa miséricorde n'est pas moindre, ni sa toute-puissance plus infirme. Que

la poussière et le vermisseau cessent donc de faire des menaces ; car, que peut-il ? tuer un homme ? Mais un seul mauvais champignon en fait tout autant. Voilà donc à quoi ressemble la malice de la puissance humaine. Que Votre Majesté cherche plutôt à se faire louer pour sa bonté et sa justice ; quant à nous, pleins de confiance dans celui qui nous fortifie, tant que nous subsisterons, nous ferons notre devoir. Pourquoi les hommes s'irritent-ils ? quel mal avons-nous fait ? Ce n'est pas nous qui avons ravagé la Sicile, ni conquis une infinité de provinces soumises aux Grecs ; ce n'est pas nous qui avons brûlé les faubourgs de Constantinople. On ne se venge point des infidèles qui ont commis tous ces excès ; mais on nous menace, nous qui, grâces à Dieu, sommes Chrétiens ! C'est imiter les Juifs, qui délivraient Barabbas et mettaient à mort Jésus-Christ.

Quant à l'affaire d'Ignace et de Photius, le saint Pape est d'avis que le moyen le plus sage et le plus conciliant, c'est qu'ils viennent l'un et l'autre à Rome. Car, dit-il, les canons veulent que le jugement des inférieurs soit déféré là où l'autorité est plus grande ; or, l'autorité du Siége apostolique n'en ayant aucune autre au-dessus d'elle, il est clair que personne ne peut revenir sur son jugement, et qu'il n'est permis à qui que ce soit d'en juger ; car les canons ont voulu qu'on appelât à ce Siége de toutes les parties du monde, et qu'il ne fût permis à personne d'appeler de lui ailleurs. Ce que le pape saint Nicolas prouve par les paroles mêmes du pape saint Boniface à Rufus de Thessalonique, et par celles de saint Gélase à son légat Fauste, à Constantinople. Fleury aurait bien fait de remarquer ces paroles et ces témoignages, ne fût-ce que pour se souvenir et faire souvenir ses lecteurs que ces importantes maximes n'étaient aucunement nouvelles, mais au contraire très-anciennes et bien antérieures aux fausses décrétales.

Le Pape continue : Si Ignace et Photius ne peuvent venir à Rome en personne, qu'ils en disent la raison par lettres, et qu'ils envoient des députés : de la part d'Ignace, les archevêques Antoine de Cyzique, Basile de Thessalonique, Constantin de Larisse, Théodore de Syracuse, Métrophane de Smyrne et Paul, évêque d'Héraclée, dans le Pont ; les abbés Nicétas de Chrysopolis, Nicolas de Stude, Dosithée d'Osidium, et Lazare, prêtre et moine, surnommé Cazare. Si vous ne les envoyez, ajoute le Pape, vous vous rendez suspect, parce que ce sont ceux qui peuvent nous faire connaître la vérité. Photius et Grégoire de Syracuse peuvent envoyer qui il leur plaira, et Votre Majesté deux personnes de sa cour. Nous vous prions aussi de nous envoyer les lettres originales que nous envoyâmes par Radoalde et Zacharie, afin que nous voyions si on ne les a point altérées. En-

voyez-nous aussi les originaux de la première déposition prétendue d'Ignace, et ceux des actes qui nous ont été apportés par le secrétaire Léon.

Il conclut en exhortant l'empereur, avec une douceur et une charité toutes paternelles, à ne point entreprendre sur les droits de l'Église, comme l'Église n'entreprend point sur ceux de l'empire. Avant Jésus-Christ, dit-il, il y avait des rois qui étaient en même temps prêtres comme Melchisédech. Le diable l'a imité dans la personne des empereurs païens, qui étaient souverains pontifes. Mais après la venue de celui qui est véritablement roi et pontife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits du pontife, ni le pontife les droits de l'empereur. Jésus-Christ a séparé les deux puissances, en sorte que les empereurs eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes se servissent des lois des empereurs pour les affaires temporelles [1].

Après la lettre finie, le Pape ajoute : Quiconque lira cette lettre à Constantinople et en dissimulera quelque chose à l'empereur Michel, ayant accès auprès de lui ; qu'il soit anathème ! Quiconque la traduira et y changera, ôtera ou ajoutera quelque chose, si ce n'est par ignorance ou par nécessité de la phrase grecque ; qu'il soit anathème ! C'était une précaution nécessaire contre les falsifications par lesquelles on avait altéré ses lettres précédentes.

Dans son quatrième discours, avant de parler des censures que le saint pape Nicolas fulmina contre Photius et ses protecteurs, Fleury pose ce principe : Les censures ne sont des peines que pour ceux qui les craignent. C'est là une erreur contraire à l'Écriture. Saint Paul, en parlant de l'incestueux de Corinthe qu'il avait excommunié, dit qu'il l'a livré à Satan, pour la perte de sa chair et le salut de son esprit [2]. Le même apôtre dit encore d'Alexandre et d'Hyménée, qu'il les a livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne point blasphémer [3]. Ces paroles font assez comprendre que l'excommunication est une peine, non-seulement pour ceux qui la craignent, mais même pour ceux qui ne la craignent pas ; car elle ne consiste pas simplement à être privé des sacrements, mais encore à être livré à Satan par une sentence juridique, afin d'en être châtié ou puni dans son corps et dans ses biens. Le fait suivant peut nous faire comprendre que l'excommunication prononcée par le pape saint Nicolas fut une peine épouvantable, même pour des hommes qui ne la craignaient pas.

Un jour le césar Bardas appela un de ses amis intimes nommé

[1] Labbe, t. 8, *epist.* 8, p. 293-325. — [2] 5 Cor., 5. — [3] 1 Tim., 1.

Philothée, et lui dit tout essoufflé : J'ai vu un songe qui m'a brisé tous les os et les reins. Je croyais cette nuit aller en procession avec l'empereur à la grande église, et je voyais à toutes les fenêtres des archanges qui regardaient en dedans. Quand nous fûmes près de l'ambon, parurent deux chambellans cruels et farouches, dont l'un, ayant garrotté l'empereur, le tira hors du chœur du côté droit, l'autre me tira de même du côté gauche. Alors je vis tout d'un coup dans le trône du sanctuaire un vieillard assis, tout semblable à l'image de saint Pierre, ayant debout auprès de lui deux hommes terribles qui paraissaient des prévôts. Je vis, devant les genoux de saint Pierre, Ignace fondant en larmes; en sorte que l'apôtre en paraissait attendri. Il criait : Vous qui avez les clefs du royaume des cieux, si vous savez l'injustice qu'on m'a faite, consolez ma vieillesse affligée. Saint Pierre répondit : Montrez celui qui vous a maltraité, et Dieu tournera la tentation à votre avantage. Ignace, se retournant, me montra de la main, et dit : Voilà celui qui m'a fait le plus de mal. Saint Pierre fit signe à l'officier qui était à sa droite, et, lui donnant un petit glaive, il dit tout haut : Prends Bardas, l'ennemi de Dieu, et le mets en pièces devant le vestibule. Comme on me menait à la mort, je l'ai vu qui disait à l'empereur : Attends, fils dénaturé. Enfin j'ai vu qu'on me coupait effectivement par pièces.

Bardas racontait ainsi son songe, épouvanté et pleurant. Philothée lui dit : Épargnez, seigneur, épargnez ce pauvre vieillard ; pensez au jugement de Dieu et ne lui faites plus de mal, quand il l'aurait mérité. Mais Bardas, au lieu de suivre un conseil si sage, envoya aussitôt un parent de Photius, nommé Léon, accompagné de soldats, à l'île où était saint Ignace avec ordre de le garder si étroitement, qu'il ne pût absolument célébrer la liturgie, et que personne n'entrât chez lui ni n'en sortît. C'était au commencement du carême, l'an 866, et Ignace demeura ainsi trois mois renfermé [1].

Cependant la guerre continuait toujours entre les Grecs et les Sarrasins. Les premiers étaient presque toujours battus. Deux fois l'empereur pensa être pris ou tué. Au mois d'avril 866, il se mit en campagne pour aller attaquer l'île de Crète. Bardas, qui l'accompagnait, n'était pas sans quelque crainte. On l'avait rendu suspect à l'empereur. Pour le rassurer, l'empereur Michel et son principal ministre, Basile le Macédonien, signèrent à l'église, en présence de la croix et avec une plume trempée dans le sang de Jésus-Christ, qu'ils n'avaient aucun mauvais dessein contre lui. Et, toutefois, ils avaient résolu de le tuer ; le signal du massacre devait être le signe de la

[1] Labbe, p. 1222.

croix, donné par le gendre même de Bardas; et le lieu du massacre devait être la tente de l'empereur. En effet, il y fut mis en pièces le 29 avril 866. On porta par dérision, au bout d'une pique, quelques-uns de ses membres. Aussitôt l'empereur Michel rompit son voyage et retourna à Constantinople, où il adopta et déclara maître des offices le Macédonien Basile, à qui il avait fait épouser sa concubine, et qui avait porté le premier coup d'épée à Bardas. Et comme Michel, inappliqué et incapable, ne pouvait se passer de quelqu'un qui gouvernât pour lui, il associa Basile à l'empire peu de temps après, et le couronna solennellement à Sainte-Sophie, le jour de la Pentecôte, 26 mai de la même année [1].

Photius, pour avoir perdu son patron, ne perdit pas courage; mais, s'accommodant au temps, il commença à maudire et à détester Bardas après sa mort, autant qu'il l'avait loué et flatté pendant sa vie. Il travailla à gagner les bonnes grâces de Basile, et ménageait aussi Michel, ne sachant auquel des deux demeurerait la souveraine autorité. Cependant, voyant qu'un grand nombre se séparaient de sa communion depuis la sentence prononcée contre lui par le pape Nicolas, il les persécuta à outrance. Il dépouillait les uns de leurs dignités, les autres de leurs biens; en bannissait d'autres ou les mettait en prison, et leur faisait souffrir divers tourments. Il chassa les ermites du mont Olympe et brûla leurs cellules; il fit enterrer jusqu'au milieu du corps un de ceux qui refusaient de communiquer avec lui.

Pour attirer plus de gens à sa communion, Photius employa deux artifices : le premier, de faire ordonner, par l'empereur, que tous les legs pieux, laissés par testament, seraient distribués par ses mains. De cette manière, il paraissait fort libéral; car tous n'examinaient pas si c'était son argent qu'il donnait ou celui d'autrui, et ceux qui faisaient des testaments étaient obligés d'entrer dans sa communion pour l'en faire exécuteur. L'autre finesse était d'obliger tous ceux qui venaient à lui pour apprendre les sciences profanes, de promettre, par écrit, que désormais ils n'auraient point d'autre créance que celle de Photius. Ainsi, tous ses disciples, qui étaient en grand nombre, se trouvaient engagés à le soutenir; et il y avait entre eux des gens de grande naissance [2].

Après que le Pape eut écrit, par le protospathaire, la lettre si paternelle à l'empereur de Constantinople, il assembla quelques évêques du voisinage de Rome, et résolut avec eux ce qu'il crut conforme aux canons touchant l'église de Constantinople, voulant y en-

[1] *Hist. du Bas-Emp.*, l. 70. — [2] Anast., *præf.*, 8, *concil.*

voyer des légats avec des lettres plus amples. Mais il ne savait quelle route ils pourraient tenir, car celle de la mer, qui était la plus courte, n'était pas sûre; d'après l'expérience qu'on avait de la mauvaise foi des Grecs. Le Pape était en cette peine, quand arrivèrent à Rome les ambassadeurs du roi des Bulgares. Ce roi, nommé Bogoris, avait embrassé depuis peu la religion chrétienne, et voici comment on raconte sa conversion. Une famine, qui affligea son pays, le porta à invoquer le Dieu des Chrétiens, dont le moine Théodore Couphara lui avait autrefois parlé, et dont sa sœur, Chrétienne depuis longtemps, lui disait de grandes choses. La famine ayant cessé, il résolut de se faire Chrétien; et on dit qu'il y fut encore excité par un tableau effrayant du jugement dernier, que lui fit un moine nommé Méthodius, qu'il avait fait venir pour lui peindre des châsses. Il se fit donc instruire et envoya demander à l'empereur de Constantinople un évêque, qui le baptisa et le nomma Michel, comme l'empereur.

Mais bien qu'il eût été baptisé de nuit, les grands de sa cour, en ayant connaissance, excitèrent contre lui tout le peuple et vinrent l'assiéger dans son château. Il ne laissa pas de sortir contre eux, portant la croix dans son sein, et accompagné seulement de quarante-huit hommes qui lui étaient demeurés fidèles. Ceux-ci, quoique en si petit nombre, étonnèrent tellement les rebelles, qu'ils n'en purent soutenir le choc, et leur défaite parut un miracle. Le roi fit mourir cinquante-deux des grands, les plus séditieux, et pardonna à la multitude. Alors il les exhorta tous à se faire Chrétiens, et en persuada un grand nombre, puis il demanda à l'empereur des terres incultes de sa frontière, pour étendre son peuple trop resserré dans son pays, et l'empereur lui accorda un canton qu'ils nommèrent Zagora.

Cette conversion des Bulgares arriva l'an 865, et, l'année suivante, leur roi Michel envoya au roi Louis de Germanie, avec lequel il avait paix et alliance, lui demandant un évêque et des prêtres. Ceux qui vinrent de sa part disaient que, quand il sortit de son château contre les rebelles, on vit marcher devant lui sept clercs, dont chacun portait un cierge allumé; que les rebelles crurent voir tomber sur eux une grande maison ardente, et que les chevaux de ceux qui accompagnaient, marchaient sur les pieds de derrière et frappaient les rebelles des pieds de devant; qu'ils en furent si épouvantés, que, sans songer à fuir ni à se défendre, ils demeurèrent étendus par terre. C'est ce que racontaient les Bulgares [1].

[1] *Ann. Meth.*, 868.

Le roi Louis fit demander pour eux à son frère Charles le Chauve, des vases sacrés, des habits sacerdotaux et des livres pour les clercs qu'il devait y envoyer, et le roi Charles tira, pour cet effet, une grande somme des évêques de son royaume. Louis envoya l'année suivante en Bulgarie l'évêque Ermanric, avec des prêtres et des diacres. Mais quand ils arrivèrent, ils trouvèrent que les évêques envoyés par le Pape avaient déjà prêché et baptisé par tout le pays. C'est pourquoi ils prirent congé du roi des Bulgares et revinrent chez eux. En effet, ce roi envoya à Rome son propre fils avec plusieurs seigneurs, portant des offrandes à saint Pierre, entre autres les armes qu'avait le roi Michel quand il vainquit les rebelles. Ils étaient chargés de consulter le Pape sur une foule de questions religieuses, et de lui demander des évêques et des prêtres. Ils arrivèrent à Rome au mois d'août 866 ; et l'empereur Louis, l'ayant appris, demanda au Pape les armes et les autres présents que le roi des Bulgares avait faits à saint Pierre ; ce qui, sans doute, était fort peu libéral. Le Pape lui en envoya une partie et s'excusa du reste.

Le pape saint Nicolas eut une joie extrême de l'arrivée des Bulgares, non-seulement pour leur conversion en elle-même, mais encore parce qu'ils étaient venus de loin pour chercher les instructions du Saint-Siége, et parce qu'ils lui ouvraient un chemin pour envoyer ses légats par terre à Constantinople, en passant par la Bulgarie. Il nomma, pour les aller instruire, Paul, évêque de Populonie en Toscane, et Formose, évêque de Porto, prélats de grande vertu, et les chargea de sa réponse à leurs consultations, ainsi que de plusieurs exemplaires de l'Écriture sainte et des autres livres qu'il jugea nécessaires. Cette réponse contient cent six articles, comme la consultation ; en voici les plus importants, presque toujours fondés sur l'Écriture et les Pères, mais notamment sur les décrétales des Papes et surtout de saint Grégoire le Grand. Il y cite même souvent les lois romaines, particulièrement les *Institutes* de Justinien.

Vous nous avez rapporté, dit-il au roi, que vous avez fait baptiser tout votre peuple, mais qu'ensuite ils se sont élevés contre vous avec fureur, disant que vous ne leur aviez pas donné une bonne loi, voulant même vous tuer et se donner un autre maître ; que les ayant tous vaincus, avec l'aide de Dieu, vous avez fait mourir tous les grands avec leurs enfants, et vous demandez si en cela vous avez péché. Oui, sans doute, à l'égard des enfants innocents, qui n'avaient point pris les armes contre vous ni participé à la révolte de leurs pères. Vous deviez même sauver la vie aux pères que vous aviez pris et à tous ceux que vous pouviez épargner dans le combat. Mais parce que vous l'avez fait par le zèle de la religion, et plus par igno-

rance que par malice, vous en obtiendrez le pardon en faisant pénitence. Et si ce peuple qui s'est révolté contre vous veut également le faire, il faut l'y recevoir au jugement de l'évêque ou du prêtre, autrement ce serait agir comme les hérétiques novatiens. Ceux qui renoncent à la religion chrétienne, après l'avoir embrassée, doivent premièrement être exhortés par leurs parrains, qui ont répondu pour eux au baptême. S'ils ne peuvent les ramener, il faut les dénoncer à l'Église, et, s'ils ne se rendent pas à ses exhortations, ils seront regardés comme des païens et réprimés par la puissance séculière ; car le roi ne doit pas moins châtier ceux qui sont infidèles à Dieu, que ceux qui lui manquent de fidélité à lui-même. Quant à ceux qui demeurent dans l'idolâtrie, n'usez d'aucune violence pour les convertir, contentez-vous de les exhorter et de leur montrer, par raison, la vanité des idoles. S'ils ne vous écoutent pas, ne mangez point avec eux, n'ayez aucune communication ; mais éloignez-les de vous comme des étrangers et des gens immondes. Peut-être cette confusion les excitera à se convertir.

Un Grec, qui se disait prêtre, avait baptisé plusieurs personnes chez vous ; ayant découvert qu'il ne l'était pas, vous l'avez condamné à avoir le nez et les oreilles coupés, à être fouetté rudement et chassé de votre pays. Votre zèle n'a pas été selon la science. Cet homme n'a fait que du bien en prêchant Jésus-Christ et en donnant le baptême, et, s'il l'a donné au nom de la Trinité, ceux qu'il a baptisés sont bien baptisés ; car le baptême ne dépend point de la vertu du ministre. Vous avez donc péché en le traitant si cruellement, quoiqu'il fût blâmable de se dire ce qu'il n'était pas ; il suffisait de le chasser sans le mutiler. Les jours solennels de baptême sont seulement Pâques et la Pentecôte ; mais, pour vous, il n'y a point de temps à observer, non plus que pour ceux qui sont en péril de mort. Au reste, le jour du baptême et les suivants, il n'y a aucune abstinence particulière à garder.

Vous dites que les Grecs ne vous permettent pas de recevoir la communion sans avoir des ceintures, et qu'ils vous font un crime de prier dans l'église sans avoir les bras croisés contre la poitrine. Ces pratiques sont indifférentes, pourvu qu'on ne refuse pas avec opiniâtreté de se conformer aux autres. On voit, par plusieurs articles semblables, que les Grecs qui les avaient instruits les premiers avaient voulu les assujettir à toutes leurs observances, sans distinguer celles qui étaient importantes à la religion. Le Pape continue : Il est bon de prier pour demander de la pluie ; mais il est plus convenable que les évêques règlent ces sortes de prières. Les laïques mêmes doivent prier tous les jours à certaines heures, puisqu'il est ordonné à tous

de prier sans relâche, et on peut prier en tout lieu. Il faut fêter le dimanche, mais non pas le samedi. Outre le dimanche, vous devez vous abstenir du travail les fêtes de la sainte Vierge, des douze apôtres, des évangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Étienne, premier martyr, et des saints dont la mémoire est célèbre chez vous. Ni ces jours-là, ni pendant le carême, on ne doit point rendre la justice publiquement. On doit s'abstenir de chair tous les jours de jeûne, qui sont : le carême avant Pâques, le jeûne d'après la Pentecôte, celui d'avant l'Assomption de la sainte Vierge, et celui d'avant Noël. Il faut aussi jeûner tous les vendredis et toutes les veilles des grandes fêtes; mais nous ne vous y obligeons pas à toute rigueur dans ces commencements. Pour le mercredi, vous pouvez manger de la chair, et il n'est pas nécessaire de s'abstenir du bain ce jour-là, ni même le vendredi, comme disent les Grecs.

Vous pouvez communier tous les jours en carême, comme en autre temps. Mais pendant ce saint temps, on ne doit point aller à la chasse, ni jouer, ni s'entretenir de bouffonneries ou de vains discours. Il ne faut faire en ce temps ni festins, ni noces, et les mariés doivent vivre en continence. Mais nous laissons à la discrétion du prêtre et de l'évêque la pénitence de celui qui, en carême, aura habité avec sa femme. On peut faire la guerre en carême, s'il est absolument nécessaire pour se défendre. Il est permis de manger de toute sorte d'animaux, sans s'arrêter aux distinctions de l'ancienne loi, que nous entendons dans un sens spirituel. Il est permis aux laïques, au défaut de clercs, de bénir la table avec le signe de la croix. La coutume de l'Église est de ne point manger avant l'heure de tierce, c'est-à-dire neuf heures du matin. Un Chrétien ne doit point manger de la chasse d'un païen, pour ne pas communiquer avec lui, et ne pas lui laisser accroire que l'idolâtrie est une chose indifférente.

L'usage de l'Église romaine touchant les mariages est, qu'après les fiançailles et le contrat qui règle les conventions, les parties font leurs offrandes à l'Église par les mains du prêtre, et reçoivent la bénédiction nuptiale et le voile, qui ne se donne point aux secondes noces. Au sortir de l'église, ils portent sur la tête des couronnes, que l'on garde dans l'église. Mais ces cérémonies ne sont point nécessaires, et il n'y a d'essentiel que le consentement donné selon les lois. Celui qui a deux femmes doit garder la première, et faire pénitence pour le passé. Les mariés doivent observer la continence tous les dimanches, comme en carême, et tandis que la femme nourrit l'enfant de son lait. Mais elle peut entrer dans l'église quand il lui plaît, après ses couches.

Quant à la punition des crimes, le Pape renvoie les Bulgares aux

lois romaines, que l'évêque leur portait ; toutefois, il ne veut pas qu'il laisse ces livres chez eux, de peur qu'ils n'en abusent. Car comme ils lui avaient demandé des lois pour les choses temporelles, il répond : Nous vous aurions volontiers envoyé les livres que nous aurions crus nécessaires, si nous savions que vous eussiez quelqu'un capable de vous les expliquer. Aussi ne l'avaient-ils pas seulement consulté sur la religion, mais sur plusieurs pratiques indifférentes de leurs mœurs; comme si le roi devait continuer à manger seul à une table, tandis que sa femme, ses enfants et les grands de sa cour mangeaient autour de lui par terre; comme encore quelle dot ils pouvaient donner à leurs femmes, et même si elles pouvaient porter des fémoraux (sortes de caleçons). Telles étaient leur simplicité et leur confiance. Le saint Pape y répond en père, avec une bonté et une sagesse merveilleuses, tirant des choses les plus indifférentes quelque instruction spirituelle. Ainsi, pour ses repas, il conseille au roi de déposer le faste, d'imiter les princes chrétiens, mais surtout Jésus-Christ, le Roi des rois, qui non-seulement a mangé avec ses amis, avec les apôtres, mais même avec les publicains et les pécheurs.

Ils l'avaient aussi consulté sur plusieurs superstitions que le Pape condamne; comme d'observer des jours heureux ou malheureux, des augures, des enchantements, de guérir des maladies par certaine pierre ou certaine ligature. Il y en avait que les Grecs leur avaient inspirées, comme de deviner par l'ouverture d'un livre. Les Grecs leur avaient encore fait accroire que le saint chrême ne venait que chez eux, et que c'étaient eux qui en donnaient à tout le monde. A la place de leurs anciennes superstitions pour la guerre, le Pape leur conseille de s'y préparer en fréquentant les églises, en assistant à la messe, en faisant des offrandes, des aumônes et toutes sortes d'œuvres de charité, en se confessant et en communiant, et de ne pas omettre leurs prières pendant la guerre, où ils ont le plus besoin du secours de Dieu. Jusque-là, les Bulgares avaient pour enseigne militaire une queue de cheval, comme font encore les Turcs; le Pape leur conseille de prendre désormais, pour étendard, la croix, à l'exemple du labarum de Constantin. Il recommande la fidélité dans les traités de paix; mais il défend d'en faire avec les infidèles, si ce n'est à l'intention de les attirer au culte du vrai Dieu. Il veut qu'ils jurent sur l'Évangile au lieu de l'épée, sur laquelle ils avaient accoutumé de faire leurs serments.

Vous demandez, ajoute-t-il, si l'on peut ordonner chez vous un patriarche? Sur quoi nous ne pouvons rien décider jusqu'au retour de nos légats, qui nous rapporteront quelle est chez vous la quantité et l'union des Chrétiens. Nous vous donnerons maintenant un évêque,

à qui, lorsque le peuple chrétien sera augmenté, nous conférerons les priviléges d'archevêque. Alors il établira des évêques qui auront recours à lui pour les plus grandes affaires, et, après sa mort, lui donneront un successeur, qu'ils consacreront sans qu'ils soient obligés de venir ici, à cause de la longueur du chemin. Mais il ne pourra consacrer que le corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il reçoive du Siége apostolique le pallium, comme font tous les archevêques des Gaules, de Germanie et des autres pays. Vous désirez savoir exactement combien il y a de patriarches. Ceux-là sont véritablement patriarches, qui, par une succession non interrompue de pontifes, sont assis sur les siéges apostoliques, c'est-à-dire président aux églises certainement fondées par les apôtres, savoir : l'Église de Rome, que les princes des apôtres, Pierre et Paul, fondèrent par leur prédication et consacrèrent de leur propre sang pour l'amour du Christ ; l'église d'Alexandrie, que l'évangéliste saint Marc, disciple et fils de saint Pierre, qui l'avait enfanté dans le baptême, établit et dédia par le sang de Jésus-Christ, après en avoir reçu la mission de saint Pierre ; enfin l'église d'Antioche, où les fidèles, formant une nombreuse assemblée, reçurent pour la première fois le nom de Chrétiens, et que saint Pierre gouverna plusieurs années avant de venir à Rome. L'évêque de Constantinople et celui de Jérusalem ont le nom de patriarches, mais non pas la même autorité ; car l'église de Constantinople n'a été fondée par aucun apôtre, et le concile de Nicée n'en fait point mention ; mais parce que Constantinople a été nommée la nouvelle Rome, son évêque a été nommé patriarche par la faveur des princes plutôt que par raison. L'évêque de Jérusalem porte aussi le nom de patriarche et doit être honoré, suivant une ancienne coutume autorisée par le concile de Nicée, qui, toutefois, réserve la dignité de son métropolitain et ne le nomme qu'évêque. Au reste, le second patriarche, après celui de Rome, est celui d'Alexandrie. Les distinctions que fait ici le pape saint Nicolas, entre les patriarches véritables et les patriarches honoraires, sont prises, pour ainsi dire, mot à mot des papes saint Léon, saint Gélase et saint Grégoire le Grand.

Les évêques que nous vous enverrons, vous porteront les règles de pénitence que vous demandez ; car les séculiers ne doivent pas les avoir, et nous en disons autant du livre de la messe. Vous ne devez pas juger des prêtres ou des clercs, vous autres laïques, ni examiner leur vie ; vous devez tout laisser au jugement des évêques. Les criminels qui se réfugient dans les églises n'en doivent pas être tirés contre leur gré, mais il faut leur sauver la vie et les soumettre *à la pénitence*, au jugement de l'évêque ou du prêtre. Vous dites

qu'il est venu chez vous des Chrétiens de divers pays, Grecs, Arméniens et autres, qui parlent différemment, selon leurs divers sentiments, et vous désirez savoir quel est le vrai christianisme. La foi de l'Église romaine a toujours été sans tache; nous vous envoyons nos légats et nos écrits pour vous en instruire, et nous ne cesserons pas de vous cultiver comme de nouvelles plantes; mais, au reste, pourvu qu'on vous enseigne la vérité, il ne nous importe de qui elle vienne.

Telle est la réponse du pape saint Nicolas aux consultations des Bulgares. Elle tend, en général, à adoucir leurs mœurs farouches et à leur inspirer l'humanité et la charité chrétienne. Par exemple, ils étaient dans l'usage de faire mourir les gardes de la frontière par laquelle s'était enfui un esclave ou un homme libre, comme aussi tous les hommes convoqués à la guerre, dont les chevaux ou les armes n'étaient pas bien en état à la revue de l'inspecteur. Le Pape trouve cette rigueur excessive et les exhorte, pour l'avenir, à conserver d'autant plus volontiers la vie des hommes, que précédemment ils étaient plus habitués à la leur ôter. Quant à la punition des déserteurs, des calomniateurs et des empoisonneurs, il renvoie aux lois romaines, mais cependant recommande la modération et l'humanité. Pour ce qui est de l'usage où étaient les juges des Bulgares, de mettre à la torture ceux qui étaient prévenus de quelque crime, le saint pape Nicolas déclare que ni la loi divine ni la loi humaine ne l'admettent : il entend la loi romaine; car la confession doit être volontaire, dit-il, et non forcée. Par la torture, un innocent peut souffrir à l'excès sans faire aucun aveu; et alors quelle impiété dans le juge! ou bien, vaincu par la douleur, il s'avouera coupable, quoiqu'il ne le soit pas : ce qui est pour le juge une impiété non moins grande. Le saint Pape décide donc qu'un homme libre ne doit être condamné que quand il est convaincu par la déposition de trois témoins, et que, quand il ne peut être ainsi convaincu, il soit acquitté sur son serment [1]. Aujourd'hui on admirera la décision du grand et saint Pape, et l'on aura peine à comprendre que Fleury ait eu peine à l'approuver. C'est que Fleury était plus avocat que prêtre.

Avec les légats pour la Bulgarie, le Pape en destina trois pour Constantinople, savoir : Donat, évêque d'Ostie; Léon, prêtre du titre de Saint-Laurent; et Marin, diacre de l'Église romaine; et il les chargea de huit lettres, toutes de même date, 13 novembre 866. Dans la première, qui est adressée à l'empereur Michel, le Pape se plaint qu'on a falsifié la lettre qu'il avait envoyée par ses premiers légats, Rodoalde et Zacharie; qu'on ne l'a pas lue

[1] Labbe, t. 8, p. 516-519.

dans la première action du concile de Constantinople, quoique l'usage fût de lire publiquement dans les conciles les lettres des Papes, comme on fit à Éphèse et à Chalcédoine. Il entre ensuite dans le détail des passages altérés, et c'étaient ceux qui regardaient l'autorité du Saint-Siége, l'expulsion d'Ignace et l'intrusion de Photius.

Il proteste qu'il reconnaîtra toujours Ignace pour patriarche légitime, jusqu'à ce qu'il ait été reconnu coupable par le Saint-Siége, et qu'il ne communiquera jamais avec Photius, qu'il ne se désiste de son usurpation. Il rappelle que, d'après les règles de l'Église, un évêque dépouillé de son siége y doit d'abord être rétabli, avant d'être jugé; qu'un évêque ne peut être jugé que par ses supérieurs; qu'un évêque déposé ne peut en ordonner un autre; qu'un homme condamné par l'Église ne peut être rétabli par l'empereur; qu'un inférieur ne peut être absous sans l'autorité du supérieur. D'où le Pape conclut la nullité de l'ordination de Photius, faite par Grégoire de Syracuse déposé.

Il ajoute, parlant à l'empereur : Vous dites que, sans notre consentement, Photius ne laissera pas de garder son siége et la communion de l'Église, et que nous ne rendrons pas meilleure la condition d'Ignace. Nous croyons, au contraire, que l'Église n'oubliera pas les canons de Nicée, qui défendent aux uns de recevoir ceux qui ont été excommuniés par les autres. Nous croyons qu'un membre séparé ne subsistera pas longtemps, et que les autres suivront enfin leur chef. Le Siége apostolique a fait ce qu'il a dû; l'effet dépend de Dieu. Ceux qui ont été une fois frappés par le Saint-Siége sont demeurés notés à jamais, quoiqu'ils aient eu pour un temps la protection des princes. Au contraire, tous ceux que le Siége apostolique a gardés dans sa communion, ont été reçus ou retenus par toute l'Église, soit de leur vivant, soit après leur mort. Enfin, ceux à la condamnation desquels il n'a point consenti, ont été absous par là même. Ainsi Simon le Magicien, soutenu de la puissance des princes, fut abattu par saint Pierre. Ainsi le sentiment du pape Victor, touchant la Pâque, a prévalu sur celui des évêques d'Asie; Acace de Constantinople a été condamné par le pape Félix, Anthime par le pape Agapit, malgré la résistance des princes. Qu'y a-t-il donc d'étonnant, si, dans l'affaire de Photius, l'on nous méprise et l'on nous accuse de dureté? Saint Pierre n'a-t-il pas souffert la mort même en combattant contre Simon? Le saint pape et martyr Victor n'a-t-il pas été accusé de dureté par un grand nombre dans l'affaire de la Pâque? et, sans sa fermeté, l'erreur durerait peut-être encore. Qu'y a-t-il d'étonnant que vous refusiez de nous écouter, vous et les vôtres? Le pape saint Félix a été méprisé par vos prédécesseurs dans l'affaire d'Acace;

nos prédécesseurs Silvère et Vigile ont été persécutés par les vôtres pour la cause d'Anthime. Cependant tout cela n'y a rien fait, et aujourd'hui vous-même vous condamnez Anthime et Acace, d'accord avec le Siége apostolique, que vous auriez persécuté alors. Ainsi, quand même vous ne nous obéiriez jamais, quand même vous résisteriez au Siége apostolique de tout votre pouvoir, nous ne serons pas privés pour cela de la récompense de nos travaux. Mais nous nous affligeons grandement pour vous, très-cher fils, parce qu'au lieu d'imiter les bons princes, vous n'imitez que les mauvais.

Il est encore un point que nous ne pouvons omettre. Nous reçûmes l'année dernière une lettre portant votre nom, mais remplie de tant de blasphèmes, que celui qui l'a écrite semble avoir trempé sa plume dans la gorge du serpent. Quoique nous soyons insensible aux injures qui nous sont personnelles, il est impossible que nous souffrions tranquillement l'outrage fait à tant de saints Pères, l'outrage fait au Siége apostolique et à l'Église romaine. C'est pourquoi nous vous exhortons à faire brûler publiquement cette infâme lettre, pour vous purger de la honte de l'avoir commandée. Autrement, sachez qu'en plein concile de tout l'Occident, nous anathématiserons les auteurs de cette lettre; ensuite nous la ferons attacher à un poteau, sous lequel on allumera un grand feu pour la brûler, à votre honte, aux yeux de toutes les nations qui viennent au tombeau de saint Pierre, afin que les hommes pieux apprennent ce qu'ils doivent aimer, et les méchants ce qu'ils doivent craindre.

On voit, par ces dernières paroles, que le saint et grand Pape avait en vue, non-seulement de toucher l'empereur par cette menace, mais encore et surtout de donner une leçon à l'univers entier. A la fin de sa lettre, il conjure l'empereur, avec une tendresse toute paternelle, en la présence de Dieu et de ses saints anges, de ne pas mépriser saint Pierre dans son successeur, de peur qu'au jugement de Dieu, Pierre lui-même ne l'accuse et ne le condamne. Il le supplie de considérer combien d'hommes il s'expose à égarer, combien d'âmes il s'expose à perdre par son exemple, et quels châtiments il aura à souffrir dans l'éternité pour la perte de tant de fidèles. Dieu veuille vous préserver de tous ces malheurs en inspirant à votre piété de nous obéir; car c'est pour vôtre salut que nous faisons ces démarches et ces demandes. Ne vous fâchez donc point si nous vous aimons assez pour vouloir qu'avec le royaume temporel vous ayez aussi l'éternel, et que, commandant aujourd'hui aux hommes, vous régniez avec le Christ, et que, devant mourir demain, vous obteniez la vie et la gloire éternelles [1].

[1] Labbe, *p. 326-351, epist. 9.*

Le Pape écrivit en même temps aux évêques soumis au siége de Constantinople et au clergé de cette église une grande lettre, qui contient le récit de toute l'affaire, et les six articles du concile de Rome contre Photius. Il parle ainsi contre la promotion des laïques à l'épiscopat : L'impiété a tellement levé la tête, qu'au mépris des canons, les laïques gouvernent maintenant l'Église, et, à leur fantaisie, ôtent les prélats, en mettent d'autres à leur place, et les chassent peu de temps après. Car, voulant commettre impunément toutes sortes de crimes, ils ne permettent pas de prendre les évêques entre les clercs, qui les reprendraient hardiment, étant nourris dans la discipline ; mais ils les choisissent d'entre eux, afin qu'ils les épargnent, leur étant redevables de leur élévation. D'où il arrive qu'un étranger recueille le fruit qui était dû aux travaux des ecclésiastiques; et qu'il ne leur sert de rien d'avoir passé par tous les degrés du ministère et employé leur vie au service de Dieu, puisqu'un autre vient de dehors se mettre d'abord à leur tête. Il cite contre cet abus le treizième canon de Sardique, et ajoute : Voyez et considérez les maux à venir, ou plutôt les maux qui déjà vous pressent. Vous êtes médecins : prévoyez les maladies imminentes par les symptômes qui les précèdent. Vous êtes évêques : considérez d'avance l'horrible pestilence qui s'élève dans l'Église du Christ. Vous êtes sentinelles : montez au haut de la citadelle de l'esprit, et découvrez de loin la bête cruelle qui convoite de ravager le troupeau du Seigneur. Élevez votre voix comme une trompette, reprochez ses crimes au peuple de Dieu [1].

C'est ainsi que le pape Nicolas parlait aux évêques du patriarcat de Constantinople. Quand on pense aux maux effroyables que, par suite de ces abus, le schisme de Photius a produits et comme éternisés dans cette partie du monde ; quand on pense à l'asservissement séculier et séculaire des églises photiennes, à l'irremédiable impuissance et dégradation du clergé photien, on sent combien ce grand et saint Pontife avait raison de parler de la sorte ; on est même porté à croire qu'il avait quelque révélation de l'avenir.

Pour ne rien oublier, Nicolas écrivit même à Photius une lettre où il lui fait voir que ce que les Pontifes romains ont décrété contre les ordinations précipitées des laïques, se trouvait, pour le fond, et dans les Écritures divines et dans la conscience humaine. Photius avait avancé que l'on ne connaissait point à Constantinople les canons du concile de Sardique. Le Pape lui fait voir que cette assertion est contraire à la vérité ; Grégoire de Syracuse lui-même, en appelant au Saint-Siége, s'était appuyé d'un canon de ce concile. Ces canons

[1] *Epist.* 10.

se trouvaient dans les plus anciens exemplaires grecs, non moins que dans les latins. Enfin, ce qui était tout à fait péremptoire, dans la concorde grecque des canons, sous cinquante titres, les canons de Sardique se trouvent cités avec les autres. Le Pape écrivit encore au césar Bardas, tué plus de six mois auparavant : ce qui montre combien peu de commerce il y avait de Rome à Constantinople. Il écrivit aussi à Ignace, pour le consoler et l'instruire de tout ce qu'il avait fait pour lui; aux deux impératrices, Théodora, mère de l'empereur Michel, et Eudoxia, son épouse. Il n'écrivit à la mère que pour la louer et la consoler, sachant bien qu'elle n'avait plus de crédit; mais il exhorte Eudoxia à prendre courageusement le parti d'Ignace. Enfin il écrivit une lettre commune, pour ceux du sénat de Constantinople que l'on trouverait les mieux disposés à soutenir Ignace et à s'éloigner de la communion de Photius [1]. L'impératrice Théodora mourut, comme l'on croit, l'année suivante 867, le 11 février, jour auquel elle est honorée comme sainte par l'église grecque.

Outre ces huit lettres pour Constantinople, le Pape en écrivit une générale à tous les patriarches, métropolitains, évêques, et généralement à tous les fidèles unis à la Chaire de saint Pierre. C'est la même, presque mot pour mot, que celle qui est adressée à l'église de Constantinople ; mais elle est partagée en trois. Après la première partie sont d'abord les deux lettres du 25 septembre 860, l'une à l'empereur, l'autre à Photius, envoyées par Rodoalde et Zacharie ; en second lieu, la lettre à tous les fidèles, du 18 mars 862; troisièmement, les deux lettres envoyées par le secrétaire Léon. Après ces copies, la lettre aux Orientaux continue, et contient le décret du concile de Rome, tenu en 863, sur la lettre envoyée à l'empereur par le protospathaire, à la fin de laquelle est la lettre aux Orientaux, et enfin la copie des huit lettres qui viennent d'être marquées. Ainsi ce grand et admirable Pontife ne négligeait rien pour instruire le monde entier de l'état des choses, et le prémunir contre la séduction. Nous verrons plus tard le résultat de ses efforts.

Dans le temps qu'il soutenait la liberté de l'Église et l'honneur de l'épiscopat dans la personne de saint Ignace, contre les violences tyranniques de Michel et de Bardas, et contre les cruelles fourberies de Photius; dans le temps qu'il donnait des lois religieuses et civiles, avec des mœurs plus douces, à la nation farouche des Bulgares, l'incomparable pape Nicolas appelait à Rome les deux apôtres des

[1] *Epist.* 11, 12, 13, 14, 15 et 16.

Slaves, saint Cyrille et saint Méthodius, pour leur donner la consécration épiscopale. D'un autre côté, il soutenait l'apôtre du Septentrion, saint Anscaire, et le déclarait son légat pour cette partie de l'Europe.

Dès le commencement de son pontificat, 858, il confirma l'union des églises de Brême et de Hambourg en faveur du saint apôtre. Gonthier, ordonné archevêque de Cologne, après environ dix ans de vacance, et qui comptait l'archevêché de Brême dans sa province, s'opposait d'abord à cette union, malgré l'avis et les prières des deux rois, Louis de Germanie et Lothaire de Lorraine, ainsi que des évêques de leurs royaumes. Enfin, à la prière des rois et de tous les évêques, il déclara que si le Pape confirmait cette union, il l'approuverait aussi, et tous ses suffragants y consentirent. Le roi Louis envoya donc à Rome Salomon, évêque de Constance; et saint Anscaire, ne pouvant l'accompagner lui-même, envoya avec lui le prêtre Norfrid, son disciple. Ils furent très-bien reçus par le pape Nicolas, qui, voyant l'utilité de cette union pour la conversion des païens, la confirma par ses lettres. Il y marque comment saint Anscaire avait été établi premier archevêque des Nordalbingues et son siége fixé à Hambourg par l'autorité du pape Grégoire IV; ce qu'il confirme, le déclarant son légat pour prêcher l'Évangile chez les Suédois, les Danois, les Slaves et les nations voisines. Puis il rapporte la raison qu'avait eue le roi Louis d'y unir l'évêché de Brême; ce qu'il confirme encore, ordonnant qu'à l'avenir ces deux diocèses n'en feront qu'un sous le nom de Hambourg, avec défense à l'archevêque de Cologne d'y rien prétendre à l'avenir. Les Suédois et les Danois feraient bien de se souvenir que c'est par les envoyés du Siége apostolique qu'ils ont reçu la lumière de l'Évangile, et que, sans eux, ils seraient encore assis dans les ténèbres de la barbarie.

Horic le Jeune, roi de Danemark depuis 854, quoiqu'il ne fût pas encore Chrétien, profita de l'ambassade de l'évêque de Constance, Salomon, pour envoyer des présents au Pape et l'assurer de ses bonnes dispositions. Le saint Pape l'en remercia par une lettre où il le félicite de la foi qu'il montrait déjà avant le baptême, l'assurant qu'il ne cesse de prier pour lui, afin que Dieu lui fasse connaître de plus en plus la vanité des idoles, les misères de cette vie, la vérité du christianisme, et qu'il l'amène enfin à son vrai culte [1].

Depuis l'union des deux églises de Hambourg et de Brême, saint Anscaire vécut encore six ans, s'appliquant sans relâche au gouvernement de son troupeau. Il mêlait dans ses prédications la

[1] *Acta SS.*, 3 *febr.*, § 19.

sévérité et la douceur; en sorte que, par son visage et ses paroles, il était terrible aux pécheurs, principalement aux puissants et aux rebelles; mais il était doux aux bons, affable aux gens médiocres comme un frère, et aux pauvres comme un père. Ses aumônes étaient immenses. Il fonda à Brême un hôpital où l'on traitait les malades et recevait les passants. Il avait un soin particulier des anachorètes, hommes et femmes, et les visitait souvent. Le carême, il nourrissait quatre pauvres tous les jours, et, dans ses visites, il ne se mettait point à table qu'il ne les eût servis.

Il avait un zèle particulier pour racheter les captifs. Des Nordalbingues, quoique Chrétiens, prenaient ceux qui, se sauvant de chez les païens, se retiraient chez eux. Ils s'en servaient comme d'esclaves, ou les revendaient même à des païens. Saint Anscaire, l'ayant appris, était en peine comment il pourrait empêcher ces crimes, dont plusieurs des plus puissants et des plus nobles étaient coupables. Toutefois, encouragé par une vision qu'il crut venir de Dieu, il y alla et trouva dans les plus fiers une telle soumission, que l'on chercha de tous côtés ces pauvres captifs et qu'on les mit en liberté. Ce saint prélat avait le don des miracles, et guérissait un grand nombre de malades par la prière et l'onction de l'huile. Et comme on en parlait un jour devant lui, il dit à un de ses amis : Si j'avais du crédit auprès de Dieu, je le prierais de m'accorder un seul miracle, de faire de moi, par sa grâce, un homme de bien.

Il se proposait d'imiter tous les saints, mais particulièrement saint Martin. Il portait jour et nuit un cilice sur la chair. Tant qu'il fut vigoureux, il vivait souvent de pain et d'eau; encore les prenait-il au poids et à la mesure, principalement quand il se retirait en solitude, dans un logement qu'il avait bâti exprès, pour y être en repos et y pleurer en liberté pendant les intervalles de ses fonctions pastorales. Quand la vieillesse l'obligea d'augmenter la nourriture, il continua de ne boire que de l'eau et compensait l'abstinence par des aumônes. Pour exciter sa dévotion, il recueillit quantité de sentences de l'Écriture, dont il remplit de gros livres écrits en notes de sa main. Il en tirait des oraisons, qu'il disait à la fin de chaque psaume, comme on en trouve encore dans quelques anciens psautiers. Tous les matins il faisait dire devant lui trois ou quatre messes, tandis qu'il récitait son office, et ne laissait pas de chanter la grand'messe à l'heure convenable, s'il n'était empêché par quelque incommodité. Souvent, en disant les psaumes, il travaillait de ses mains et faisait des filets.

Il avait toujours espéré de finir par le martyre. Ainsi, quand il se vit attaqué de la maladie dont il mourut, il était inconsolable, et

imputait à ses péchés de se voir trompé dans cette espérance. Sa maladie fut une dyssenterie continuelle pendant quatre mois, qui l'épuisa tellement qu'il n'avait plus que la peau et les os, et il la souffrait avec une extrême patience. Il régla les affaires de son diocèse et fit recueillir tous les priviléges du Siége apostolique, concernant la légation, en envoya des copies à tous les évêques du royaume de Louis et au roi lui-même, le priant d'en favoriser l'exécution. Se voyant près de sa fin, la veille de la Purification, 1er février 865, il fit faire trois grands cierges, dont l'un fut allumé devant l'autel de la Vierge, un autre devant l'autel de saint Pierre, et le troisième devant l'autel de saint Jean-Baptiste, pour se recommander à leurs prières en ce terrible passage. Le jour de la fête, tous les prêtres qui se trouvèrent présents célébrèrent pour lui des messes, comme ils faisaient tous les jours. Il donna ordre que l'on fît un sermon, et ne voulut rien prendre que la messe solennelle ne fût finie. Après avoir pris un peu de nourriture, il employa tout le reste du jour et la nuit suivante à exhorter ses disciples, tantôt en commun, tantôt en particulier, pour les animer au service de Dieu, mais principalement à soutenir sa mission chez les païens. Comme on disait pour lui les litanies et les psaumes des agonisants, il y fit ajouter le *Te Deum* et le symbole de saint Athanase. Le jour venu, tous les prêtres célébrèrent encore la messe pour lui ; il reçut le corps et le sang de Notre-Seigneur, éleva les mains et pria pour tous ceux qui l'avaient offensé, répéta plusieurs versets des psaumes, et mourut ainsi le troisième jour de février 865, âgé de soixante-quatre ans, dont il en avait été trente-quatre évêque. L'Église honore sa mémoire le jour de sa mort. Sa vie a été écrite par saint Rembert, son disciple et son successeur [1].

Saint Anscaire, étant à son monastère de Turholt en Flandre, près de Bruges, vit un jour des enfants qui venaient à l'église en courant et en folâtrant ; mais un d'entre eux, à peu près le plus petit, marchait gravement, et, étant entré dans l'église, y pria avec respect, fit le signe de la croix en se levant et se conduisit en tout comme un homme d'un âge mûr. Le saint évêque fit venir ses parents et leur demanda son nom ; ils dirent qu'il s'appelait Rembert, et, de leur consentement, il lui donna la tonsure et l'habit ecclésiastique, et le fit instruire dans ce monastère, où il le recommanda particulièrement. Il le prit ensuite auprès de lui, et ce fut le plus intime de ses disciples. Il assista à sa mort, et, par son ordre, disait les prières qu'il n'avait plus la force de prononcer.

[1] *Acta SS.*, 3 *febr.*

Pendant cette dernière maladie, comme on demandait à saint Anscaire son avis sur le choix de son successeur et sur Rembert en particulier, il répondit que ce n'était pas à lui d'en décider, mais que Rembert était plus digne d'être archevêque que lui d'être sous-diacre. Trois jours avant sa mort, il déclara à Rembert qu'il serait son successeur, et, le jour même de son enterrement, on l'élut d'une voix unanime. Il fut mené avec le décret d'élection au roi Louis, par Thiadric, évêque de Minden, et Adalgaire, abbé de la nouvelle Corbie. Le roi le reçut avec honneur et lui donna suivant la coutume, le bâton pastoral, pour marque qu'il le mettait en possession de l'évêché. Le pape Grégoire IV, en érigeant ce siége, avait ordonné que, jusqu'à ce qu'il y eût un nombre suffisant de suffragants, le prince prendrait soin de l'ordination de l'archevêque de Hambourg; c'est pourquoi le roi Louis envoya Rembert à Liutbert, archevêque de Mayence, qui le sacra avec Liudard de Paderborn, son suffragant, et Thiadric de Minden, suffragant de Cologne; et on les mêla exprès, afin qu'aucun de ces archevêques ne s'attribuât l'ordination de celui de Hambourg.

Saint Rembert avait fait vœu depuis longtemps d'embrasser la vie monastique aussitôt après la mort de saint Anscaire. C'est pourquoi, de l'avis de ses consécrateurs, dès qu'il fut ordonné, il alla à la nouvelle Corbie, y prit l'habit et promit d'observer la règle de Saint-Benoît autant que ses fonctions pastorales le permettraient; et comme il ne pouvait demeurer dans le monastère, il demanda un compagnon pour lui apprendre la pratique de la règle. On lui donna un diacre, frère de l'abbé, et nommé Aldegaire comme lui. Saint Rembert tint le siége de Hambourg vingt-trois ans, pratiquant les vertus qui font l'essentiel de la vie monastique, aussi parfaitement que s'il eût vécu dans le cloître [1].

Après l'Orient, ce qui réclamait la vigilance, la sagesse et la fermeté du grand pape saint Nicolas, ce furent les royaumes de Lorraine et de France, afin d'y maintenir sur le trône les lois fondamentales de la société domestique, et par là même de la société publique; et, dans le clergé, les lois de la modération et de la justice. En 860, Charles le Chauve, roi de France; Louis, roi de Germanie; et Lothaire, roi de Lorraine, s'étant assemblés à Coblentz le 1er juin, firent entre eux une paix qui parut sincère et dans laquelle ils comprirent Charles, roi de Provence, et l'empereur Louis II. Le roi Lothaire s'était laissé entraîner dès lors, par la passion, à un scandale qui empoisonna toute sa vie, et lui attira une funeste mort.

[1] *Acta SS.*, 4 *febr.*

« Jamais, dit le premier homme de notre siècle pour la profondeur et la plénitude des vues, jamais les Papes et l'Église, en général, ne rendirent de service plus signalé au monde que celui de réprimer chez les princes, par l'autorité des censures ecclésiastiques, les accès d'une passion terrible, même chez les hommes doux, mais qui n'a plus de nom chez les hommes violents et qui se jouera constamment des plus saintes lois du mariage, partout où elle sera à l'aise. L'amour, lorsqu'il n'est pas apprivoisé jusqu'à un certain point par une extrême civilisation, est un animal féroce, capable des plus horribles excès. Si l'on ne veut pas qu'il dévore tout, il faut qu'il soit enchaîné, et il ne peut l'être que par la terreur; mais que fera-t-on craindre à celui qui ne craint rien sur la terre? La sainteté des mariages, base sacrée du bonheur public, est surtout de la plus haute importance dans les familles royales, où les désordres d'un certain genre ont des suites incalculables, dont on est bien éloigné de se douter. Si, dans la jeunesse des nations septentrionales, les Papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter les passions souveraines, les princes, de caprices en caprices et d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce, et peut-être la polygamie; et ce désordre se répétant, comme il arrive toujours, jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où se serait arrêté un tel débordement. — Nous aurions aujourd'hui des monstres, ou la polygamie, ou l'un et l'autre, sans les Papes[1]. »

Le roi Lothaire ayant donc pris de l'aversion pour la reine Thietberge, sa femme légitime, conçut le dessein de la répudier, pour épouser une de ses concubines nommée Valdrade, qu'il aimait éperdument. Il fallait pour cela trouver des raisons; la reine fut accusée d'avoir commis un inceste avant son mariage, et d'avoir pris une potion pour se faire avorter. Elle nia le fait, et, de plus, fit paraître son innocence par une de ces sortes de preuves qu'on employait en ce temps-là quand on ne pouvait parvenir à la connaissance de la vérité par les voies ordinaires. Mais Lothaire prétendit qu'il y avait eu de la collusion dans l'emploi du moyen auquel on avait eu recours, qui était l'épreuve de l'eau bouillante; et, étant comme sûr de la complaisance des évêques de ses États, il les convoqua jusqu'à trois fois à Aix-la-Chapelle, et les rendit arbitres du sort de l'épouse et de la concubine.

Ils procédèrent, dans cette affaire, par degrés. La première fois, au mois de janvier 860, ils déclarèrent que le roi ne pouvait tenir

[1] De Maistre, *Du Pape*, p. 267 et 274.

pour sa femme une personne déshonorée par une action si détestable. La seconde fois, au mois de février de la même année, comme Thietberge, pour sauver sa vie, avait été obligée d'avouer le fait, ils la condamnèrent à la pénitence publique. Enfin, au mois d'avril 862, sur la remontrance que Lothaire leur fit, que, ne lui étant pas permis de retenir Thietberge pour sa femme et ne pouvant d'ailleurs vivre dans le célibat, il devait avoir la liberté de contracter un autre mariage, ils déclarèrent qu'il le pouvait, et appuyèrent leur décision sur des canons de conciles et des passages des saints Pères, qu'ils interprétèrent au gré du prince et sur ces paroles de l'Apôtre : Qu'il vaut mieux se marier que de brûler.

Saint Adon, archevêque de Vienne, fut le premier qui informa le Saint-Siége de la conduite de Lothaire et de la connivence des évêques de son royaume. Il le fit par manière de consultation, en demandant s'il était permis à un homme, après avoir épousé une femme et consommé le mariage avec elle, de la quitter et d'en épouser une autre ou de tenir une concubine à sa place, parce qu'on aurait reconnu qu'elle avait été corrompue par un autre homme avant son mariage. Le Pape répondit qu'il désapprouvait entièrement une pareille conduite ; et que, conformément à la sanction de l'Évangile, il ne permettrait jamais à cet homme de prendre une autre femme ou de tenir une concubine en la place de celle qu'il avait épousée, quoiqu'il n'eût pas su, avant son mariage, qu'elle eût été corrompue par un autre homme[1].

Cependant Thietberge appela au Pape du jugement rendu contre elle. Lothaire, de son côté, envoya remontrer au saint Père que son prétendu mariage avec Thietberge, sœur de Hubert et fille du comte Boson, était postérieur à celui qu'il avait contracté avec Valdrade, de la volonté de son père. Le Pape indiqua un concile à Metz et y envoya deux légats, auxquels il donna l'instruction suivante : Que d'abord ils feraient une exacte information s'il était vrai que le roi Lothaire eût épousé Valdrade avec les cérémonies ordinaires, en présence de témoins, après lui avoir assigné une dot, et si ensuite cette Valdrade avait passé dans le public pour son épouse légitime. Pourquoi, en ce cas-là, il l'aurait répudiée pour épouser Thietberge. Que la crainte qu'il disait avoir eue d'encourir l'indignation de son père, s'il ne contractait cette seconde alliance, était une vaine excuse, puisque, selon la parole du Seigneur, rien ne doit prévaloir, dans le cœur de l'homme, à la perte de son âme, fût-ce le gain du monde entier, bien moins encore une alliance défendue par la loi de Dieu.

[1] *Epist.*, 59.

Que s'il n'y avait point de preuve que ce prince eût épousé Valdrade légitimement et dans les formes ordinaires, savoir, par la bénédiction du prêtre, il fallait le porter à se réconcilier avec Thietberge et la reprendre comme sa vraie épouse, supposé qu'elle fût innocente. Que cette princesse, depuis ses disgrâces, avait appelé jusqu'à trois fois au Saint-Siége, et avait expressément déclaré, dans son acte d'appel, qu'on la forçait de s'avouer coupable, et qu'elle protestait contre tous les aveux qu'elle pourrait faire à cet égard, comme étant faux, faits par la crainte de la mort et dans le dessein de se tirer des mains de ses persécuteurs, n'ayant point d'autre moyen pour s'en délivrer. Que le Pape ayant ordonné que Thietberge comparaîtrait au concile, ils examineraient sa cause avec toute l'attention possible ; et s'il se trouvait qu'on lui objectât qu'elle s'était avouée coupable, et qu'elle, au contraire, assurât qu'on l'avait forcée à faire cet aveu, ou qu'elle déclarât qu'elle avait eu ses ennemis pour juges, qu'il leur commandait de rendre un nouveau jugement selon les règles de l'équité, sans permettre qu'elle fût opprimée par l'injustice [1].

Comme il y avait grand sujet de se défier des évêques de la dépendance du roi Lothaire, le Pape donna ses ordres pour en faire venir au concile des trois autres royaumes, savoir : des royaumes de France, de Provence et de Germanie. Il écrivit à ce sujet à l'empereur Louis II et à Charles le Chauve, roi de France, et une lettre circulaire à tous les évêques des quatre royaumes, qui devaient se trouver au concile. Il les avertissait de n'avoir pour motif, dans le jugement qu'ils rendront, que la crainte de Dieu, et non pas celle des hommes, qui, quelque puissance qu'ils aient sur la terre, n'y peuvent rien que pour un temps. Il leur déclarait que, s'ils en usaient autrement, en jugeant par faveur et non par justice, il ne manquerait pas de les châtier. Il leur ordonnait de lui faire un rapport fidèle de ce qu'ils auraient fait et statué, afin de l'approuver, s'il était selon la justice, ou d'en renouveler le jugement, s'il était contre les règles.

Mais des deux légats du Pape, l'un était Rodoalde, le même qui avait déjà prévariqué à Constantinople. Il ne se conduisit pas mieux en Lorraine, et entraîna son collègue dans la même prévarication. Tous deux, corrompus par les présents de Lothaire, supprimèrent toutes les lettres du Pape, et ne firent rien de tout ce qui était ordonné dans leur instruction. Le concile de Metz ne fut composé que des évêques du royaume de Lorraine. On n'y produisit que les actes des conciles tenus à Aix-la-Chapelle par les mêmes prélats, et leurs jugements contre la reine Thietberge y furent confirmés. Seulement,

[1] Labbe, t. 8, p. 482.

pour donner quelques preuves de leur obéissance envers le Saint-Siége, ils députèrent deux d'entre eux pour en aller rendre compte à Sa Sainteté. C'était l'archevêque de Trèves et celui de Cologne, qui, précisément, étaient les principaux auteurs du désordre, et qui se faisaient forts de convaincre le Pape de la justice de leur procédé [1].

Le saint Pape reçut d'abord ces députés avec bonté. Mais comme, par leur propre déclaration, ils furent trouvés coupables d'une malversation insigne dans l'affaire du divorce en question, et qu'ils furent convaincus d'avoir agi en d'autres occasions contre les lois de l'Église et leur devoir, le saint Père les déposa de leurs dignités, cassa tout ce qui s'était fait dans leur concile, et notifia ce jugement à tous les évêques d'Italie, de Gaule et de Germanie. C'est ainsi, disent les annales contemporaines des Francs, que ces prélats méritent d'être traités d'hommes de folle mémoire, pour avoir cru tromper, par quelque faux dogme, la Chaire de Pierre, qui n'a jamais trompé personne, et qu'aucune hérésie n'a jamais pu tromper [2].

Gonthier et Theutgaud, au lieu de reconnaître humblement leur faute, y en ajoutèrent de plus grandes. Ils allèrent trouver l'empereur Louis II, qui était alors à Bénévent, et se plaignirent à grands cris d'avoir été injustement déposés, disant que c'était lui faire injure à lui-même de traiter ainsi les ambassadeurs du roi son frère, qui les avait lui-même envoyés à Rome, et qui y étaient allés sur sa parole ; que cette injure retombait sur toute l'Église, et qu'on n'avait jamais ouï dire qu'un métropolitain fût dégradé, sinon du consentement du prince et en présence des autres métropolitains. Ils ajoutèrent beaucoup d'injures contre le Pape, et échauffèrent si bien l'empereur, que, transporté de colère, il marcha sur Rome avec son armée, résolu de maltraiter le Pape, s'il ne les rétablissait [3].

Non contents d'avoir indisposé le chef nominal de l'empire contre le chef réel de l'Église, les deux prélats déposés composèrent contre le Pape une protestation insolente, dont voici le précis. Écoutez, seigneur pape Nicolas : nous sommes venus vous consulter, envoyés par nos confrères. Nous avons attendu trois semaines, sans que vous nous ayez rendu d'autre réponse, sinon que nous paraissions excusables. Enfin, nous ayant fait venir et ayant fait fermer les portes sur nous, vous avez voulu nous condamner par une fureur tyrannique et sans garder aucune règle, sans examen et sans témoins. Mais nous ne recevons pas votre maudite sentence ; nous la rejetons, au contraire,

[1] *Epist.*, 17, 18, 19, 22, 23. — [2] *Ann. Met.*, 864. — [3] *Ann. Met.* et *Bertin.*

comme une malédiction, et nous ne voulons plus communiquer avec vous. Nous nous contentons de la communion de toute l'Église. Vous vous êtes frappé vous-même par votre sentence téméraire. Au reste, ce n'est point notre intérêt propre qui nous irrite, c'est celui de tout l'ordre épiscopal, à qui vous voulez faire violence. Le précis de notre cause est de savoir si les lois divines et humaines permettent d'appeler concubine une fille libre qui a été mariée légitimement. Ils parlent de Valdrade, qui, d'après certaines histoires, était leur parente : circonstance qui donnerait à comprendre jusqu'à quel point ils étaient désintéressés dans cette affaire.

Ils envoyèrent ce libelle aux évêques du royaume de Lothaire avec la lettre suivante : Nous supplions humblement votre fraternité de ne point nous refuser le secours de vos saintes prières, et de ne pas vous laisser troubler ni effrayer par les fâcheuses nouvelles que les bruits publics pourront vous apprendre de nous. Nous espérons de la bonté de Dieu qu'il ne permettra pas que nos ennemis prévalent contre notre roi et contre nous ; car quoique le Seigneur Nicolas, qu'on nomme Pape, qui se met au rang des apôtres et qui se fait empereur de tout le monde, se soit prêté aux desseins de nos adversaires et nous ait voulu condamner, il a trouvé tant d'opposition à sa fureur, qu'il s'est bien repenti de ce qu'il a fait. Nous vous envoyons les articles que nous avons souscrits, pour vous faire connaître le sujet de nos plaintes. Visitez souvent notre roi par vous-mêmes, par vos envoyés et par vos lettres ; et travaillez à le rassurer. Faites-lui le plus d'amis que vous pourrez, et tâchez surtout d'engager le roi Louis à agir de concert avec lui. Car nous n'aurons de paix qu'autant qu'ils seront unis [1].

Ainsi le pape saint Nicolas, parce qu'il maintenait la sainteté du mariage sur le trône, voyait conjurés contre lui, non-seulement le prince dont il condamnait la passion, mais les principaux évêques de son royaume, et l'empereur même, qui, par son office, devait protéger, seconder l'Église et son chef. Heureusement que le saint Pape avait pour lui celui qui a dit : Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Le Pape, ayant appris que l'empereur Louis marchait sur Rome, indiqua un jeûne et des processions, pour obtenir de Dieu qu'il changeât le cœur de ce prince et qu'il maintînt l'autorité du Saint-Siége. Aussitôt que l'empereur fut arrivé à Rome, le clergé et le peuple romain, à jeun et chantant des litanies, se rendirent en procession à l'église de Saint-Pierre. Mais à peine commençaient-ils à monter les

[1] *Ann. Bertin.* et *Fuld.*

degrés, qu'ils furent renversés et frappés par les gens de l'empereur. Les bannières et les croix furent brisées. Une croix où sainte Hélène avait fait enchâsser du bois de la vraie croix fut rompue et jetée dans la boue ; les Anglais la ramassèrent et la rendirent aux trésoriers. Les gens de l'empereur pillèrent et brûlèrent plusieurs maisons, forcèrent des églises, tuèrent des hommes et violèrent des femmes, même des religieuses. Le Pape, qui était demeuré au palais de Latran, ayant eu avis qu'on voulait le faire prisonnier, s'embarqua secrètement sur le Tibre, et gagna l'église de Saint-Pierre, où il passa deux nuits en prière, sans boire ni manger. Pendant ce temps-là, celui qui avait jeté à terre le bois de la vraie croix mourut subitement, et l'empereur fut saisi d'une fièvre violente. Ces deux accidents firent rentrer le prince en lui-même, et il envoya l'impératrice au Pape, pour l'assurer qu'il pouvait venir le trouver et qu'il ne lui serait fait aucune violence. Le Pape, que sa conscience rassurait encore plus que les promesses de l'impératrice, se rendit chez l'empereur et lui parla avec tant de force et d'autorité pour justifier sa conduite, que le prince, après cette conférence, quitta Rome et ordonna aux deux évêques déposés de se retirer en France.

Furieux d'être ainsi déçu dans sa criminelle attente, Gonthier envoya son frère Hilduin porter son insolente protestation au Pape, et, sur son refus, au tombeau de saint Pierre. Hilduin, qui pourtant était ecclésiastique, entra dans l'église l'épée à la main. Les custodes, qui voulurent s'opposer à son dessein, furent frappés à coups de bâton, et il en mourut un sur la place. Gonthier ne s'en tint pas là. Theutgaud et lui écrivirent à Photius, et lui envoyèrent une lettre pleine de blasphèmes et de calomnies, laquelle ils supposaient avoir été écrite au Pape sur leur déposition. C'était apparemment le libelle qu'ils avaient fait mettre sur le tombeau de saint Pierre. Ils prièrent Photius de communiquer ces pièces à toutes les églises particulières. C'est ainsi qu'un schisme né en Occident de la passion adultère du roi Lothaire cherchait à s'appuyer contre le Siége apostolique sur un schisme né à Constantinople, de la passion incestueuse du césar Bardas.

Gonthier, de retour à Cologne et ne comptant pour rien la sentence prononcée par le Pape, célébra la messe le jeudi saint, et consacra le saint-chrême. Mais Theutgaud de Trèves, plus respectueux envers le Saint-Siége, s'abstint de faire aucune fonction. Le roi Lothaire, pour qui Gonthier avait fait tant de choses indignes, ne voulut plus seulement entendre sa messe, ni communiquer avec lui ; il alla même, à la sollicitation des autres évêques, jusqu'à le déposséder de l'archevêché de Cologne, pour le donner à Hugues, cousin du roi

Charles le Chauve. Outré de dépit, Gonthier emporta avec lui tout ce qui lui restait du trésor de l'église de Cologne, et retourna à Rome, pour découvrir au Pape tous les artifices dont Lothaire et lui avaient usé dans l'affaire de Thietberge et de Valdrade.

Lothaire, de son côté, écrivit au Pape une lettre fort soumise. Il y proteste qu'il a toujours été pénétré du plus profond respect pour le Saint-Siége, et que, sans avoir égard à sa dignité de roi, il est disposé à suivre ses avis avec autant de soumission que le dernier de ses sujets; qu'il est fâché que Sa Sainteté se soit laissé prévenir par ses ennemis; mais qu'il est prêt, pour le détromper, à se rendre lui-même à Rome. Il ajoute qu'il a appris avec douleur l'excommunication de Gonthier et de Theutgaud; mais qu'il espère que Sa Sainteté se laissera fléchir en leur faveur; qu'il est mortifié que Gonthier continue de remplir les fonctions épiscopales, et qu'il n'avait pas voulu permettre qu'il officiât en sa présence; que pour Theutgaud, il mérite quelque indulgence, à cause de sa simplicité et de l'humilité avec laquelle il s'est soumis à la sentence du Saint-Siége [1].

Les évêques qui avaient approuvé le divorce de Lothaire ne tardèrent pas à reconnaître leur faute. Adventius de Metz fut un des plus empressés à demander pardon au Saint-Siége et à porter ses confrères à le demander. Il écrivit, à ce sujet, une lettre à Nicolas, où, après un bel éloge du zèle et de la fermeté de ce grand Pape, il lui dit : Je serais au comble de mes vœux, si mes infirmités me permettaient de visiter les tombeaux des saints apôtres et de me présenter à Votre Paternité; mais puisque les douleurs de la goutte et les infirmités de la vieillesse m'empêchent d'entreprendre ce voyage, je me recommande à vous, qui tenez la place de Dieu, et, pour toucher votre miséricorde, je vous expose les raisons qui peuvent excuser ma faute. Il proteste qu'il n'a pas su les commencements de cette affaire, parce qu'il n'était pas encore évêque, et qu'il n'a péché que par simplicité; qu'au reste, il a travaillé à rappeler à leur devoir ceux qui s'étaient égarés avec lui. Il conclut en conjurant le Pape, avec larmes, de lui accorder la paix. Cet évêque engagea aussi le roi Charles à écrire au Pape en sa faveur [2].

Dans l'inscription de toutes ces lettres, le saint pape Nicolas est appelé Pape universel; expression très-juste, parce que le Pape, comme tel, l'est pour tout l'univers, et qu'il n'y a que lui qui le soit ainsi. L'expression d'évêque universel, de patriarche universel, prise à la rigueur, est fausse, parce qu'un évêque ne l'est que pour son diocèse, un patriarche ne l'est que pour une portion de l'Église,

[1] Apud *Baron.*, an. 864. — [2] Labbe, t. 8, p. 482.

et qu'enfin il y a plus d'un patriarche et plus d'un évêque.

Le Pape accepta la satisfaction d'Adventius, d'autant plus que, sur son exposé, il le croyait à l'article de la mort. Mais dans cette lettre du pape saint Nicolas, ces paroles sont remarquables : Vous dites que vous êtes soumis aux rois et aux princes, parce que l'Apôtre dit : Soit au roi, comme étant au-dessus. Vous avez raison ; mais prenez garde que ces rois et ces princes le soient véritablement. Voyez s'ils se conduisent bien eux-mêmes, puis s'ils gouvernent bien leurs sujets : car qui est mauvais à lui-même, à qui sera-t-il bon ? Voyez s'ils sont princes justement ; autrement il faut plutôt les tenir pour des tyrans que pour des rois, et leur résister au lieu de leur être soumis ; car si nous sommes soumis à de pareils princes, au lieu de leur être supérieurs, ce sera une nécessité pour nous de favoriser leurs vices. Soyez donc soumis au roi, comme étant au-dessus des autres par ses vertus et non par ses vices, et obéissez-lui à cause de Dieu, comme dit l'Apôtre, et non pas contre Dieu [1].

Dans ses paroles, le saint pape Nicolas rappelle deux maximes avouées de tout le monde : la première, qu'on ne doit l'obéissance qu'au prince qui a droit de commander ; la seconde, qu'on ne lui doit cette obéissance que dans les choses qui ne sont pas contre Dieu ; enfin, il suppose que c'est au Pape et aux évêques à décider ce qui est contraire ou non à la loi divine. Or, ni les apôtres ni les premiers Chrétiens n'ont pensé différemment. Et quand Fleury se permet de dire que le pape Nicolas ne considérait pas bien ce qu'avait dit saint Pierre, nous croyons que Fleury lui-même ne considère pas bien ni ce que dit saint Pierre ni ce que dit le pape saint Nicolas. Le roi Lothaire lui-même avait dit aux évêques : La puissance royale doit reconnaître l'autorité de la dignité sacerdotale ; car nous savons que celle-ci est d'autant plus supérieure à l'autre, qu'elle approche plus près de Dieu [2].

Francon de Tongres envoya aussi à Rome demander l'absolution pour la même faute, et le Pape la lui accorda, à condition qu'il tiendrait pour légitimement déposés Gonthier et Theutgaud. Il donne cependant quelque espérance qu'il rétablira ce dernier. Rolland, archevêque d'Arles, lui avait écrit, de son côté, pour l'assurer qu'il adhérerait toujours à ses décrets, et pour l'exhorter à tenir ferme. Le Pape, qui joignait les plus sages ménagements à la fermeté la plus inflexible, ne cessait d'exhorter les deux rois Louis et Charles le Chauve à représenter à Lothaire ses devoirs dans l'affaire présente. Louis et Charles tinrent, le 19 février 865, une assemblée à

[1] Labbe, t. 8, p. 487. — [2] *Ibid.*, p. 741.

Touzi, près de Toul, où ils déclarèrent qu'ils avaient envoyé une députation à leur neveu Lothaire, pour l'avertir du scandale qu'il donnait à l'Église par son divorce, et qu'il avait promis de suivre leurs avis. Ils mandèrent au Pape qu'ils l'avertiraient encore une fois, vers la Saint-Jean.

Le légat Rodoalde, prévaricateur en Lorraine, comme il l'avait été à Constantinople, était revenu à Rome avec l'empereur Louis, lorsque le Pape était retiré à Saint-Pierre et comme assiégé. Ce tumulte obligea le Pape à différer le concile où il se proposait de le juger; mais ayant appris qu'il voulait encore s'enfuir, il lui dénonça, en présence de plusieurs évêques et d'autres personnes, qu'il pouvait demeurer à Rome en toute sûreté, avec ses amis et ses serviteurs, en attendant le concile où il pourrait se justifier; mais que, s'il sortait de Rome sans la permission du Pape, il serait dès lors déposé et excommunié. Rodoalde ne laissa pas de partir sans permission; et, ayant dépouillé son église de Porto, il se retira en d'autres provinces. Après cette seconde fuite, le Pape le tint pour convaincu. Ainsi, ayant assemblé un concile nombreux dans l'église de Latran, il le déposa et l'excommunia, avec menace d'anathème, si jamais il communiquait avec Photius ou s'opposait à Ignace [1].

Le Pape, pour faire exécuter son jugement touchant Thietberge et Valdrade, et pour terminer quelques autres affaires importantes, envoya Arsène, évêque d'Orta, son légat, sur les lieux, et écrivit aux princes et aux évêques qu'il l'avait revêtu de toute son autorité, et qu'on devait l'écouter comme sa propre personne. Le légat, arrivé dans le royaume de Lothaire, fit tenir une assemblée d'évêques, où le roi assista et dans laquelle ce prélat lui proposa de choisir l'un de ces deux partis, ou de se réconcilier avec son épouse, en éloignant Valdrade, sa concubine, ou d'être frappé du glaive de l'excommunication, lui et tous ceux qui favoriseraient son crime. Le roi, faisant de nécessité vertu, reprit la reine Thietberge en sa compagnie, et promit avec serment, qu'il ne l'éloignerait plus, qu'il la traiterait désormais en vraie épouse, et que, tant qu'il vivrait, il n'en prendrait point d'autre. A l'égard de Valdrade, le légat lui enjoignit, de la part de Dieu, de saint Pierre et du Pape, de se rendre à Rome pour y recevoir la pénitence qu'il plairait au Saint-Père de lui imposer.

Valdrade se soumit pareillement aux ordres du légat, et le suivit jusqu'à Pavie, comme il s'en retournait à Rome. Mais le roi Lothaire, s'étant repenti de l'avoir laissée aller, fit courir après elle et

[1] *Labbe, t. 8, p. 290.*

la fit ramener dans ses États. Le Pape, indigné de cette conduite, l'excommunia, et ne voulut plus écouter aucune proposition de Lothaire, pas même lui permettre de se rendre à Rome pour y faire son accommodement, qu'avant tout il n'y eût fait conduire Valdrade et n'eût donné des preuves publiques et constantes qu'il traitait Thietberge en épouse et en reine [1]. Nous verrons la suite et la fin de cette affaire sous le pontificat suivant.

Deux autres femmes faisaient grand bruit dans le monde par leurs aventures, et il fallut encore l'autorité du Pontife romain pour en arrêter le scandale. Judith, fille de Charles le Chauve, avait épousé, en 855, Éthelwolf, roi d'Angleterre ; devenue veuve, en 858, elle épousa Éthelbald, fils et successeur d'Éthelwolf. Cette union incestueuse souleva une réprobation si universelle et si forte, que, sur les remontrances de saint Sithiu, évêque de Winchester, le roi consentit à la séparation. Judith, revenue en France, se laissa enlever par Baudouin, comte de Flandre, qui l'épousa sans le consentement du roi, son père. Les évêques de France ayant excommunié Baudouin, il alla à Rome pour se faire absoudre par le Saint-Siége, et pour supplier le Pape de demander sa grâce au roi et de l'engager à consentir à son mariage. Le Pape ne voulut point l'absoudre d'abord ; mais il écrivit au roi en sa faveur, et ordonna aux évêques qui l'avaient excommunié, de l'obliger à remettre Judith en liberté, pour être par eux présentée au roi et à la reine, ses père et mère, supposé qu'ils la voulussent voir et donner leur consentement à son mariage, comme il les en avait priés. La chose s'accomplit comme le Pape l'avait souhaité ; et le roi, à sa considération, consentit au mariage de sa fille avec Baudouin.

Une autre femme nommée Ingeltrude, épouse du comte Boson, avait quitté son mari pour s'abandonner à un de ses domestiques qu'elle suivait parmi le monde. Le Pape, après plusieurs monitions auxquelles elle n'avait point obéi, l'avait excommuniée ; nonobstant quoi le roi Lothaire lui avait donné retraite en son royaume. Le légat Arsène, dont nous venons de parler, obligea ce prince de ne la plus souffrir dans ses États ; ce qui la fit résoudre de se joindre à Valdrade pour aller à Rome demander au Pape l'absolution de son excommunication et de ses crimes. Mais elle ne persista pas longtemps dans ce dessein, et s'évada de la compagnie du légat, qui s'était chargé de la conduire avec la fameuse Valdrade aux pieds du Saint-Père. Le légat renouvela contre cette libertine tous les anathèmes dont elle avait été frappée auparavant, et les signifia par une

[1] *Ann. Fuld., Bertin., Met.*

lettre circulaire à tous les évêques de Germanie, de Gaule et de Neustrie [1]. De pareils exemples peuvent faire comprendre ce que seraient devenues les mœurs publiques et privées, sans l'intervention des Papes.

Dans le même temps que le pape saint Nicolas soutenait ainsi la morale publique contre les scandales des princes, il soutenait encore l'innocence et l'autorité des évêques de France contre le despotisme vindicatif de l'un d'entre eux. Rothade, évêque de Soissons, appuyé du suffrage de trente-trois autres évêques, avait déposé un prêtre de son diocèse, qui s'était souillé d'un péché charnel, et qui était déshonoré dans le monde par la mutilation qu'on lui en avait fait souffrir. Ce prêtre, après avoir cessé trois ans toute fonction ecclésiastique, s'avisa d'appeler de la sentence de son évêque au métropolitain, qui était Hincmar de Reims, qu'il savait n'être pas des amis de Rothade. Hincmar le fit bien connaître en rétablissant, contre les règles, le prêtre déposé, et en chargeant d'anathèmes celui qui lui avait été substitué, qu'il condamna encore à la prison. Rothade, s'étant opposé à l'exécution d'un jugement si injuste, fut excommunié lui-même dans un synode que le métropolitain fit tenir à Soissons; mais il se porta pour appelant au Saint-Siége, dans un autre synode des quatre provinces, assemblé à Pistes, où l'on avait refusé de l'admettre à cause de l'excommunication dont il était frappé.

Ce dernier concile adhéra à son appel. Mais comme il était près de partir pour aller le poursuivre à Rome, on fit, sous son nom, un faux écrit par lequel il rétractait son appel et se soumettait à des juges compromissaires. Hincmar, qui avait fabriqué cette fausse pièce, le chargea encore d'autres malversations; et, ayant su mettre dans son parti le roi Charles le Chauve, il lui fit faire défense, par ordre de ce prince, de sortir du royaume, et voulut l'obliger de comparaître à un nouveau synode, qu'il fit tenir à Soissons. Mais Rothade ne voulut jamais s'y trouver, et répondit toujours aux différentes citations que cette assemblée lui fit faire, qu'il avait appelé et qu'il appelait encore à l'autorité souveraine du Siége apostolique, à laquelle tout le monde devait être soumis, puisqu'elle avait été donnée à saint Pierre par Jésus-Christ même; qu'il en attendait le jugement et qu'il ne consentirait jamais à être jugé ailleurs qu'à Rome, étant contre l'ordre de préférer l'inférieur au supérieur. Sur ces refus de Rothade, Hincmar et les évêques ses partisans, qui formaient le synode, le firent d'abord emprisonner, et ensuite le déposèrent et le reléguèrent dans un monastère.

Le Pape, ayant reçu l'acte d'appel de Rothade, écrivit à Hincmar

[1] *Labbe, t. 8, p. 493.*

qu'il était extrêmement surpris des attentats qu'il faisait aux saints canons et aux prérogatives du Saint-Siége, qui étaient reconnues dans toute l'Église; qu'il ne laisserait point de telles entreprises impunies, et qu'en attendant, il lui ordonnait, sous peine d'excommunication, de rétablir Rothade dans son évêché; que, si l'on avait quelque délit à lui imputer, il fallait que le prêtre qui avait occasionné le désordre vînt aussi à Rome avec les accusateurs de Rothade; que si, dans trente jours après la réception de sa lettre, ce qu'il ordonnait n'était pas exécuté, il lui interdisait, à lui et à tous les évêques ses adhérents, la célébration de la messe, jusqu'à ce qu'ils en eussent effectué le contenu [1]. Il écrivit en même temps au roi Charles le Chauve, le conjurant d'employer son autorité pour faire rétablir Rothade dans son église, et de ne point l'empêcher de se rendre à Rome pour y poursuivre son appel. Il lui dit, entre autres, ces paroles aussi belles que vraies : Les priviléges de l'Église romaine sont les remèdes de toute l'Église catholique. Oui, les priviléges de Pierre sont des armes contre toutes les attaques des méchants, le boulevard et l'enseignement de tous les pontifes du Seigneur, ainsi que de tous ceux qui sont élevés en puissance, mais encore de tous ceux que ces mêmes puissances opprimeraient de quelque manière [2].

Hincmar, après avoir retenu longtemps les lettres du Pape sans les lire, envoya l'évêque de Beauvais à Rome pour demander la confirmation du concile qui avait déposé Rothade et en même temps pour prier le Pape de confirmer les priviléges de sa métropole. Le Pape lui fit réponse qu'il s'étonnait que, pendant qu'il demandait que le Saint-Siége confirmât ses priviléges, il faisait tous ses efforts pour donner atteinte à ceux du Saint-Siége lui-même; que pendant qu'il appelait l'Église romaine le port du salut, il persécutait ceux qui voulaient s'y réfugier; qu'il ne comprenait pas comment ceux qui ne faisaient point de cas des priviléges du Saint-Siége, d'où les autres églises tiraient les leurs, osaient y recourir pour en demander, ou user de ceux qu'ils en avaient reçus; qu'il lui ordonne pour la seconde fois de laisser à Rothade la liberté de venir à Rome; et que, s'il l'oblige de lui écrire encore pour le même sujet, il punira la violation des saints canons par un jugement définitif et péremptoire [3].

Le Pape répondit dans le même sens aux autres évêques du concile de Soissons. Il leur fait cette réflexion : Au préjudice des priviléges du Siége apostolique et souverain, par lesquels vous

[1] *Epist.*, 29. — [2] *Ibid.*, 30. — [3] *Ibid.*, 28.

demandez que nous confirmions les priviléges de vos églises, vous prétextez les lois des empereurs pour soutenir que Rothade n'était pas recevable en son appel; mais, comme on le voit par les paroles de saint Innocent et de saint Grégoire, les lois humaines sont nulles quand elles se trouvent en opposition avec l'Évangile ou les canons. Or, les appellations au Saint-Siége ont été reconnues et ordonnées par le concile de Sardique, et il suffit que l'appelant prétende avoir bonne cause, quand il ne l'aurait pas en effet. Le Pape se plaint ensuite de ce qu'on avait ordonné un évêque en la place de Rothade, et ajoute les mêmes menaces qu'il avait faites à Hincmar; puis il dit : Si vous demeurez dans votre désobéissance, nous relèverons Rothade de votre condamnation et nous vous condamnerons vous-mêmes en plein concile. Par la grâce de Dieu et à l'exemple de nos pères, nous défendrons jusqu'à la mort les priviléges de notre Siége. Et vous-mêmes, vous devriez nous seconder en cela de tous vos vœux et de toutes vos forces; car les priviléges du Siége apostolique sont les remèdes et la défense de toute l'Église catholique, son plus ferme boulevard contre les assauts des méchants. Ce qui arrive aujourd'hui à Rothade, comment savez-vous s'il n'arrivera pas demain à chacun d'entre vous? Et alors, à qui aurez-vous recours [1]? Ces réflexions, dont toute l'histoire démontre la justesse, étaient d'autant plus frappantes à cette époque, que les évêques de France se voyaient plus exposés à devenir d'un jour à l'autre les victimes des révolutions et des réactions politiques.

Nous avons encore d'autres lettres du pape saint Nicolas à Charles le Chauve touchant cette affaire, et à Rothade même, qu'il exhorte à persister dans son appel et à se rendre à Rome aussitôt qu'il aura la liberté d'y aller. Il en eut enfin la permission. Arrivé à Rome vers la fin d'avril 864, il y attendit six mois sans que personne se présentât pour l'accuser. Alors il donna au Pape une requête où il expose d'une manière fort humble et fort touchante la suite des vexations qu'il a souffertes et demande que le Pape prononce sur son appel [2]. La veille de Noël 864, le Pape, officiant à Sainte-Marie-Majeure, suivant la coutume, monta sur l'ambon et expliqua publiquement l'affaire de Rothade, rapportant sommairement les faits contenus dans sa requête et soutenant que, quand même il n'aurait pas appelé, il ne devait pas être déposé sans la participation du Saint-Siége, attendu que la cause des évêques est une des causes majeures que les sacrés canons ont réservées au jugement du Pontife romain. Ensuite, de l'avis des évêques, des prêtres, des diacres et

[1] *Epist.*, 32. — [2] Labbe, p. 785.

de toute l'assemblée, il déclara que Rothade, déposé au préjudice de son appel et contre lequel, depuis si longtemps qu'il était à Rome, aucun accusateur n'avait paru, devait être revêtu des ornements épiscopaux. Rothade les prit et protesta qu'il serait prêt à répondre à ses parties. Le Pape attendit encore jusqu'au 21 janvier 865; et comme il ne se présenta personne contre Rothade, cet évêque donna publiquement au Pape un mémoire contenant sa justification, avec promesse de répondre à ses accusateurs toutes les fois qu'il s'en présenterait. Ce mémoire fut lu devant toute l'assemblée, puis on lut la sentence de sa restitution; après quoi, du consentement de tous, Rothade célébra la messe solennellement. Le lendemain, le concile s'assembla; et Rothade, s'étant justifié, fut encore rétabli dans son premier état et renvoyé à son siége avec les lettres du Pape, à la charge de répondre devant le Saint-Siége à ses accusateurs, s'il était poursuivi de nouveau.

Dans la lettre que le Pape écrivit à Hincmar sur ce sujet, il lui reproche vivement et justement sa conduite peu loyale dans cette affaire; depuis huit ans qu'il travaillait à déposer Rothade, il avait évité d'en informer le Siége apostolique, auquel cependant cette cause était réservée, comme étant une cause majeure. Il lui remet devant les yeux que les priviléges du Saint-Siége exigeaient qu'on ne jugeât point Rothade sans sa participation, quand même cet évêque ne s'y fût point porté pour appelant, puisque les saints canons ordonnent qu'on s'adressera de toutes les parties de l'Église à ce Siége apostolique pour en recevoir les jugements, desquels, comme dit saint Gélase, il n'est jamais permis d'appeler. Qu'il n'a qu'à choisir de deux choses l'une : ou de se soumettre à la décision du Saint-Siége en faveur de Rothade, ou de venir sans délai à Rome se rendre partie contre lui, après néanmoins qu'il aura été rétabli dans tous ses biens et honneurs. Que s'il n'accepte ni l'un ni l'autre de ces deux partis, et que, selon sa coutume, il se rende réfractaire à ses ordres, il le prive de toute dignité épiscopale, sans qu'il puisse espérer d'être jamais rétabli [1].

La lettre la plus considérable que le saint pape Nicolas écrivit dans cette occasion est celle qui est adressée à tous les évêques de Gaule. Nous croyons devoir la résumer avec d'autant plus de soin, qu'elle est plus mutilée et plus travestie dans Fleury, et même dans l'*Histoire de l'Église gallicane*. En voici la suite et la substance.

Notre-Seigneur Jésus-Christ est le pasteur, l'évêque et le pontife de toutes les églises particulières, qui ne font qu'une Église unique,

[1] Labbe, p. 795.

qu'il a lui-même créée et rachetée. Toutefois, avant de monter au ciel, il l'a confiée à ses apôtres, et, par eux, à nous, leurs héritiers et leurs successeurs, qu'il a établis sur elle, pasteurs, évêques et pontifes. Mais, comme dit saint Léon [1], entre les bienheureux apôtres, il y eut, dans une similitude d'honneur, un discernement de puissance; et, quoique l'élection de tous fût pareille, il a été donné à un d'avoir la prééminence sur les autres. De cette forme est née la distinction des évêques; et il a été pourvu, par une grande disposition, à ce que tous ne s'attribuassent pas tout, mais que, dans chaque province, il y eût quelqu'un dont la sentence fût la première entre ses frères; ensuite, que quelques-uns, établis dans les villes plus considérables, reçussent une sollicitude plus étendue; et que, par ceux-ci, le soin de l'Église universelle confluât à la Chaire unique de Pierre, et que rien ne fût jamais en dissidence avec son chef [2]. Si quelques-uns d'entre vous n'avaient pas méconnu ce que dit saint Léon, jamais vous n'auriez déposé, dépouillé, emprisonné l'évêque Rothade, sans notre consentement. Car n'est-ce pas vous attribuer tout, que de vous arroger les jugements des évêques, qui sont certainement du nombre des affaires majeures? Vous paraît-il une petite chose de déposer vos collègues sans le consentement du Siége apostolique? Que si vous ne comptez pas les condamnations des évêques parmi les affaires majeures, quelles sont donc les causes que vous regardez comme telles? Que penser des prêtres et des clercs inférieurs que le concile de Chalcédoine, dans certains cas, renvoie à notre jugement [3]? Si vous déposez si facilement les évêques, sans même en donner connaissance au Siége de Pierre, comment le soin de l'Église universelle confluera-t-il par vous à ce Siége unique? Est-ce que les évêques ne sont pas de l'Église universelle, pour que vous ne vous mettiez point en peine d'informer de leur condamnation la Chaire unique de Pierre? Comment jamais rien ne sera-t-il en dissidence avec le chef, si, dans la condamnation des principaux membres, vous êtes en dissidence avec le chef, avec le Siége apostolique? Ou bien, est-ce que le Siége apostolique n'est pas le chef? C'est donc vainement, pour ne pas parler d'une foule d'autres exemples, que le concile de Sardique a dit au pape Jules : C'est une chose excellente et très-convenable que les pontifes du Seigneur réfèrent de toutes les provinces au chef, c'est-à-dire au Siége de l'apôtre Pierre. Voilà que le Siége de Pierre est appelé le chef, à qui les pontifes du Seigneur doivent référer de toutes les provinces. Mais vous, vous méprisez

[1] *Epist.* 48, *aliàs* 14. — [2] Apud Labbe, *Epist.* 84. Apud Mansi et Ballerini, *Epist.* 14. — [3] Canon 9.

tellement cette Chaire, que vous ne daignez rien lui référer, même des causes majeures, et que, sans daigner la consulter, vous osez condamner un évêque, même lorsqu'il y appelle.

Car il est par trop absurde de dire, comme vous faites, que Rothade, après avoir appelé au Saint-Siége, ait changé de langage pour se soumettre de nouveau à votre jugement. Quand il l'aurait fait, vous deviez le redresser et lui apprendre qu'on n'appelle point d'un juge supérieur à un inférieur. Mais encore qu'il n'eût pas appelé au Saint-Siége, vous n'auriez dû en aucune manière déposer un évêque, sans notre participation, au préjudice de tant de décrétales de nos prédécesseurs que l'Église romaine conserve dans ses archives, et dans des monuments d'une antiquité authentique. Car, si c'est par le jugement des Pontifes romains que les écrits des autres docteurs sont approuvés ou rejetés, combien plus doit-on respecter ce qu'ils ont écrit eux-mêmes pour décider sur la doctrine ou la discipline? Quelques-uns de vous disent que ces décrétales ne sont point dans le Code des canons. Cependant, quand ils les trouvent favorables à leurs intérêts, ils s'en servent sans distinction, et ne les rejettent que pour diminuer la puissance du Saint-Siége. Que s'il faut rejeter les décrétales des anciens Papes, parce qu'elles ne sont pas dans le Code des canons, il faut donc rejeter les écrits de saint Grégoire et des autres Pères, et même les Écritures saintes. Ensuite il prouve, par l'autorité de saint Léon et de saint Gélase, que l'on doit recevoir généralement toutes les décrétales des Papes.

L'abbé Fleury et le jésuite Longueval supposent que les décrétales, que le pape Nicolas soutient avec tant de chaleur, sont les fausses décrétales de la collection d'Isidore Mercator. Le ministre calviniste Blondel avoue, au contraire, et même démontre positivement, que les décrétales dont parle Nicolas Ier ne sont pas les fausses décrétales d'Isidore, mais les décrétales vraies des Papes précédents [1]. Et de fait, pour qui veut y regarder, la chose est claire de soi-même. Le Pape s'explique assez nettement. Les décrétales qu'il soutient sont celles que l'Église romaine conserve dans ses archives, et dans des monuments d'une antiquité non suspecte : ce sont ses paroles. Sa conduite ne le prouve pas moins. Et, dans cette lettre et dans les autres, c'est sur des décrétales authentiques qu'il s'appuie.

Le saint pape Nicolas continue dans sa lettre aux évêques de France : Une seule lettre du pape Léon à l'archevêque Anastase de Thessalonique suffit pour condamner la présomption de quelques-uns d'entre vous, et pour vous apprendre que vous ne devez point

[1] Blondel, *Pseudo-Isid.* Proleg., c. 19.

décider de pareilles affaires sans nous consulter; car voici ses paroles : Comme il vous était libre de suspendre la décision des affaires majeures et des causes plus difficiles, pour attendre notre sentence, il n'y avait pour vous ni raison ni nécessité d'excéder vos pouvoirs; d'autant plus que, si l'accusé méritait une peine de cette nature, vous deviez attendre notre réponse à votre consultation. Lors même qu'il aurait commis quelque chose de très-grave, il fallait attendre notre censure et ne rien décerner avant de connaître notre avis. Ce que disait saint Léon, nous pouvons de même le dire pour Rothade : depuis près de huit ans que son affaire vous occupe, il n'y avait pour vous ni raison ni nécessité d'outre-passer vos pouvoirs. Eût-il commis quelque chose de très-grave, il fallait attendre notre censure et ne rien décerner avant de connaître notre sentiment.

Vous dites que les jugements des évêques ne sont pas des causes majeures. Nous disons, au contraire, qu'elles sont d'autant plus grandes, que les évêques tiennent un rang plus élevé dans l'Église. Ils y sont les premiers, ils en sont les colonnes, ils sont les chefs et les pasteurs du troupeau. Prétendez-vous que ce sont les affaires des clercs inférieurs qui sont les plus grandes, pour nous les renvoyer, et vous attribuer à vous celles des évêques? Mais il y a des cas où les causes même des clercs inférieurs doivent nous être déférées. Car le pape Innocent dit à Victrice de Rouen que les causes des clercs, tant supérieurs qu'inférieurs, doivent être jugées par les évêques de la même province, sans préjudice de l'Église romaine. Direz-vous qu'il n'y a que les affaires des métropolitains qui soient des causes majeures? Mais, comme l'observe saint Léon, ils ne sont pas d'un autre ordre que les évêques; et nous n'exigeons pas des témoins ou des juges d'autre qualité pour les uns que pour les autres. C'est pourquoi nous voulons que les causes des uns et des autres nous soient réservées.

Fleury dit à ce propos : Dans le fond, les évêques de France avaient raison; d'où il suit que le Pape avait tort. Examinons. Voici le raisonnement du Pape : Les causes majeures sont réservées au Saint-Siége; or, les jugements des évêques sont des causes majeures : donc les jugements des évêques doivent être réservés au Saint-Siége. En quoi ce raisonnement pèche-t-il? Que les causes majeures de toutes les églises doivent être rapportées au Pape, Fleury lui-même dit que c'est un article dont tout catholique conviendra [1]; que les jugements des évêques soient des causes majeures, les théologiens les moins suspects en conviennent avec le bon sens. Comment alors refuser

[1] *Fleury, l. 63, n. 11.*

au Pape sa conclusion : Donc les jugements des évêques doivent être réservés au Saint-Siége? Les évêques de France, ou plutôt de la province de Reims, avaient d'autant moins raison que, dans le fond, c'était leur cause, leur intérêt et leur dignité que le Pape soutenait contre eux-mêmes. Car s'il est une chose importante pour les évêques, et même pour toute l'Église, c'est que, dans les révolutions et les réactions politiques surtout, ils ne soient pas exposés à devenir les victimes de quelques confrères courtisans, vindicatifs ou prévenus.

Sachez donc, conclut enfin le Pape, que ce que vous avez attenté contre notre frère Rothade avec une témérité coupable, lors même qu'il n'eût pas appelé, nous le cassons et l'annulons par l'autorité de Dieu, des apôtres Pierre et Paul, de tous nos prédécesseurs et des trois cent dix-huit Pères de Nicée, et nous rendons ledit Rothade à son ancien grade, son ancienne dignité, son ancien honneur, pour qu'il gouverne librement son église, dont il a été expulsé à notre insu. Que si quelqu'un osait murmurer, non pas tout haut, mais tout bas, que le Siége apostolique n'a pas le pouvoir de délier ce qui a été lié par les autres, outre qu'il est réfuté par la tradition, et même par l'Écriture, il suffira de lui citer ces paroles de saint Gélase aux évêques de Dardanie : Nous ne voulons pas entièrement passer sous silence ce que toute l'Église sait par tout le monde, c'est que le Siége de l'apôtre saint Pierre a le droit de délier ce qui a été lié par les sentences de quelques pontifes que ce soit, attendu que ce Siége a le pouvoir de juger de toute l'Église. Enfin le saint pape Nicolas ordonne de laisser jouir Rothade de sa première dignité, et même de lui prêter à cet effet toutes sortes de secours, sous peine, aux réfractaires, d'être privés de la participation aux sacrements et de la communion des fidèles [1].

Le légat Arsène, dont il a été parlé plus haut, mit en exécution ce jugement du Pape et rétablit Rothade dans l'évêché de Soissons, qu'il gouverna tranquillement jusqu'à sa mort. Depuis son rétablissement, il assista à deux conciles : à celui de Soissons, de l'an 866, et à celui de Troyes, de l'année suivante.

Une autre affaire, qui ne fit pas plus d'honneur à Hincmar, occupa le saint pape Nicolas. Les clercs que l'archevêque Ebbon de Reims avait ordonnés pendant les deux ans qu'il était rentré dans son siége, avaient été interdits de leurs fonctions par Hincmar, son successeur. Un concile de Soissons, malgré les remontrances de ces clercs, avait confirmé le jugement d'Hincmar en 853. Ces ecclésiastiques, dont le

[1] Labbe, p. 797-804.

principal était le prêtre Vulfade, en appelèrent au Saint-Siége de la sentence du concile; mais, par les artifices d'Hincmar, ils ne purent obtenir justice, jusqu'à ce que le pape Nicolas, ayant découvert la fraude de cet archevêque, indiqua un troisième concile à Soissons, l'an 866, et ordonna que leur cause y serait examinée de nouveau et terminée.

Hincmar employa, dans ce nouveau concile, ses ruses ordinaires pour faire encore confirmer son premier jugement contre eux; mais le concile, qui s'en aperçut, prit un moyen terme, par lequel il crut marquer sa parfaite soumission au Saint-Siége, sans rien faire qui témoignât qu'on avait manqué d'équité à l'autre concile de Soissons : ce fut de remettre l'entière décision de cette affaire au Pape, auquel les évêques écrivirent, dans leur lettre synodale : Que leur assemblée, animée de l'esprit de Sa Sainteté, et n'ayant point d'autres sentiments que les siens, se faisait un devoir d'exécuter ses décrets et d'embrasser ses décisions ; qu'ainsi, comme elle avait jeté les premiers fondements du rétablissement des ecclésiastiques dont il était question, c'était à sa suprême sagesse qu'ils en remettaient le complément et la consommation; qu'en employant leur travail à cette affaire, sans la terminer, leur intention était d'en attribuer toute la gloire à son autorité souveraine, comme autrefois Joab, ayant réduit à l'extrémité la ville de Rabath, qu'il tenait assiégée, réserva au roi David, son souverain, l'honneur de la prendre.

Le Pape ne fut point content de ces tergiversations des évêques, surtout de ce qu'ils ne lui avaient pas envoyé une relation exacte et prouvée par pièces justificatives, de tout ce qui s'était passé dans cette cause. Il leur en écrivit, aussi bien qu'à Hincmar, et leur ordonna de nouveau de s'assembler pour le même fait. Par provision, il rétablit Vulfade et ses associés dans les fonctions de leurs ordres, et donna le terme d'une année à Hincmar pour fournir et poursuivre ses causes d'opposition, passé lequel il ne serait plus reçu.

Dans cette lettre et dans celle aux évêques, le saint pape Nicolas reproche à Hincmar plusieurs faussetés et supercheries, et cela sur les pièces mêmes qu'il en avait reçues. Par exemple, Hincmar avait écrit au Pape que Vulfade et les autres s'étaient présentés d'eux-mêmes au concile de Soissons; le Pape lui répond que, d'après les actes mêmes du concile, ils y ont été amenés de force; il y a plus : Vulfade était absent et malade; le jugement se fit avant l'examen, et la condamnation avant le jugement; le métropolitain y paraît tantôt accusé, tantôt accusateur, tantôt juge, changeant de personnage comme certain animal de couleur. Enfin, pour renfermer à peu près tout en un *mot, on y fit un crime* aux inférieurs de leur obéissance envers leurs

supérieurs. Plus d'une fois vous demandâtes à mon prédécesseur Léon la confirmation de votre concile; toujours il s'y refusa, parce que nul légat n'y avait assisté, parce que vous n'en envoyiez pas les actes, parce que les clercs en avaient appelé au Saint-Siége. Il envoya un légat pour revoir la cause; vous éludâtes ses ordres par vos artifices. Notre prédécesseur Benoît, de sainte mémoire, que vous comptiez surprendre, vous répondit qu'il approuvait votre concile, mais avec cette clause : Si tout y est comme vous dites dans vos lettres. Et dans ce que vous en avez fait connaître aux autres et à nous, vous vous êtes permis de supprimer cette clause capitale et d'y substituer des paroles de votre invention, quoique la lettre apostolique prononçât anathème contre quiconque y donnerait atteinte.

Supplié par les mêmes clercs, nous n'avons pu garder le silence; mais nous vous avons écrit pour vous engager à les recevoir en grâce, ou bien à faire revoir leur cause dans un concile d'archevêques et d'évêques. Et voilà que vos lettres nous apprennent que ces mêmes clercs y ont été jugés dignes de reprendre leur grade, et cela sans examen, sans discussion, sans accusateur, mais à une complète unanimité. Or, si ceux qui précédemment ont été déposés à l'unanimité, sont toutefois innocents, nous ne voyons pas trop comment pourront l'être ceux qui les ont déposés. Vous ajoutez que, pour votre part, vous n'avez jamais suspendu, jugé ni déposé ces mêmes frères, ni souscrit à leur expulsion, mais applaudi de grand cœur à leur réintégration. C'est là contredire la vérité jusqu'au ridicule; car enfin, qu'avez-vous donc poursuivi par vos lettres et vos députés auprès de nos prédécesseurs, sinon que leur déposition fût confirmée sans espérance de rétablissement? Au contraire, qu'avez-vous fait pour eux? Vous devriez avoir honte d'user de ces finesses en écrivant au Saint-Siége. Car, dans toute votre lettre, vous ne dites pas un mot de la déposition des clercs, pas un mot pour montrer combien elle était injuste; tandis que vous auriez dû dire nettement que, pour avoir été ordonnés par Ebbon, ils ne méritaient aucunement de perdre leur grade, d'autant plus que vous-même et vos confrères les évêques, dans l'épître synodale que vous avez envoyée au Siége apostolique, vous professez qu'Ebbon, dans ce qu'on appelle sa condamnation telle quelle, n'a encouru que la seule colère du prince. Et en vérité, sur la confession que l'on prétend qu'Ebbon a faite, nul ne peut êre canoniquement condamné. Que si l'on a craint que l'injuste condamnation de ces clercs, une fois connue, n'en mît l'auteur en péril, et que ce soit pour cela qu'on ait gardé le silence, l'on a eu une pensée peu propre à atteindre son but; car on obtient plus facilement le pardon par la sincérité *que par d'artificieux* subterfuges. L'affection que vous

nous connaissez pour vous ne vous donne pas lieu de craindre que nous voulions vous porter aucun préjudice, puisque, tout au contraire, nous avons toujours été avide de vous agrandir. Ce que nous avons à cœur, c'est que la cause d'Ebbon et l'affaire de ces ecclésiastiques, maintenant choses passées, vous servent de leçon et non de piége. Marchant par la route royale, nous voulons leur être utiles sans nuire aucunement à Votre Sainteté ; nous vous donnons cette assurance sans la leur ôter [1].

Cette lettre nous paraît admirable de force et de douceur, de pénétration et de sagesse, de bonté et de conciliation. Il n'est guère possible qu'une plus haute autorité réprimande et redresse avec une supériorité plus noble et plus paternelle, On doit remarquer surtout la manière dont ce Pape caractérise et juge l'affaire d'Ebbon. Ce jugement de l'homme le plus grand, le plus juste, le plus impartial et le plus clairvoyant de son siècle, peut servir de règle à l'histoire.

Aussi bon que grand et ferme, saint Nicolas ne se contenta point de rassurer Hincmar sur les suites de toute cette affaire ; il écrivit encore à Vulfade, qui, dans l'intervalle, avait été nommé archevêque de Bourges ; il lui écrivit, ainsi qu'aux autres clercs, pour les féliciter de leur rétablissement qu'il ratifie, et pour leur recommander de ne pas se venger des injures qu'ils avaient souffertes, mais de témoigner la soumission et le respect qui lui étaient dus [2]. Hincmar, qui dut être touché de ces procédés du Pape, lui répondit avec beaucoup d'humilité et de soumission, tâchant de se justifier ou de s'excuser sur tous les reproches qui lui étaient faits.

Le concile ordonné par le saint Père se tint à Troyes, le vingt-quatrième d'octobre 867. On y suivit ponctuellement ses ordres ; on reprit dès l'origine la cause de l'archevêque Ebbon et des ecclésiastiques qu'il avait ordonnés ; on fit un détail exact de tout le cours de cette affaire, et on en fit un rapport fidèle au Saint-Siége dans une lettre synodale, qui ne parvint à Rome qu'après la mort du pape Nicolas [3]. Nous en verrons la suite sous le pontificat de son successeur.

En 866 se termina une autre controverse dans laquelle Hincmar se trouvait impliqué, la controverse sur la prédestination, soulevée par les propositions téméraires et hérétiques du moine Gothescalc, comme nous l'avons vu par la lettre décisive de l'archevêque Amolon de Lyon, qui cite les propres paroles du novateur. Le malheur fut que ceux qui, comme Hincmar, furent les plus opposés au moine turbulent, excédaient eux-mêmes en quelque chose, comme quand

[1] *Labbe, p. 851, Epist.* 12. — [2] *Ibid.*, p. 86, *Epist.* 14. — [3] *Ibid.*, t. 8, p. 868.

ils ne voulaient point admettre une double prédestination : l'une, des bons, à la grâce et à la gloire ; l'autre, des méchants, non au péché, mais à la peine; ce qui occasionna un fâcheux mésentendu parmi les catholiques. Hincmar l'augmenta encore par son peu de loyauté. Ainsi, dans la préface d'un grand traité en trois livres, qu'il fit l'an 857, sur la prédestination, pour défendre ses quatre articles de Kiersy contre le décret du concile de Valence, qui les avait condamnés, il prétend n'avoir eu jusque-là aucune connaissance des dix-neuf articles de Jean Scot, et n'avoir pu même en découvrir l'auteur ; et cependant c'était lui-même, avec Pardule de Laon, qui avait excité Jean Scot à écrire. Enfin, il fait semblant de ne pas croire que ce décret soit effectivement du concile de Valence, et dit que, ne sachant à qui il répond, il adresse sa réponse au roi Charles, de qui il a reçu ces écrits. On voit dans ce procédé d'Hincmar, dit avec raison Fleury, plus d'artifice que de bonne foi.

En 859, après le concile de Savonnières, près de Toul, il fit un second écrit sur la prédestination, où il commet encore plusieurs méprises, et où il persiste à ne vouloir pas admettre une double prédestination, avec saint Fulgence et les autres Pères. Dans cet ouvrage, comme généralement dans tous les autres, Hincmar fait paraître plus d'érudition que de jugement et de justesse d'esprit. La même année, suivant les annales rédigées par saint Prudence de Troyes, le pape Nicolas confirma et décida, selon la foi catholique touchant la grâce, le libre arbitre, la vérité des deux prédestinations et le sang de Jésus-Christ, savoir : que ce sang est répandu pour tous les croyants [1]. Vers l'an 858, Hincmar, étant au Hautvillers, fut averti par les religieux du monastère que Gothescalc, renfermé chez eux, était à l'extrémité. Il lui envoya une formule de foi qu'il devait souscrire pour recevoir l'absolution et le viatique ; mais Gothescalc la rejeta avec force et indignation. Hincmar, s'étant retiré, écrivait aux moines que, si Gothescalc se convertissait, ils le traitassent comme il leur avait dit de bouche, sinon qu'ils ne lui donnassent ni sacrements, ni sépulture ecclésiastique, appuyant cet ordre de plusieurs autorités des Pères. Gothescalc refusa jusqu'à la fin de se rétracter, et l'ordre d'Hincmar fut exécuté.

Comme nous n'avons pas la formule de foi en question, on ne sait point au juste si le refus de Gothescalc d'y souscrire tombait sur la condamnation du prédestinatianisme, ou sur certaines opinions particulières d'Hincmar, comme de ne vouloir pas admettre une double prédestination, ou bien l'expression de *Déité trine*, employée dans

[1] *Ann. Bert.*, 859.

les hymnes de l'Église ; car dans ce temps-là même Hincmar la blâmait à tort, et Gothescalc la soutenait avec raison. Mais, quoi qu'il en soit des derniers sentiments de Gothescalc touchant la doctrine qui fait prédestiner à Dieu le mal comme le bien, doctrine renouvelée par Luther, Calvin et Jansénius, toujours est-il qu'elle a été regardée alors et toujours comme un horrible blasphème contre Dieu [1]. Pour devenir tout à fait un grand homme et prendre rang parmi les Pères de l'Église, il aurait fallu à Hincmar plus de justesse dans les idées, plus de maturité dans l'érudition, plus de loyauté dans le caractère.

De son côté, Charles le Chauve, qu'on peut regarder comme le dernier roi des Francs et le premier des Français, était un homme tel, qu'on ne peut guère ni l'estimer ni le mépriser, ni l'aimer ni le haïr ; et tel était le roi, tel était le royaume.

Charles était de bonnes mœurs. Il vécut vingt-sept ans en bonne intelligence avec sa première femme Hermentrude, dont il eut quatre fils et trois filles : Louis le Bègue, qui lui succéda comme roi de France ; Charles, qui fut fait roi d'Aquitaine, mais qui mourut avec son père en 866; Lothaire le Boiteux, qui fut voué par son père à la vie religieuse et qui mourut également en 866; enfin, Carloman, que son père destina de même à la vie monastique, quoiqu'il n'y eût guère de vocation. Un autre Charles, de leurs cousins, fils de Pepin, roi d'Aquitaine, après s'être fait moine un peu malgré lui, fut élevé, l'an 856, sur le siége de Mayence, où il se conduisit en bon évêque. Son frère, Pepin II, tantôt roi d'Aquitaine, tantôt prisonnier dans un monastère, continua d'avoir une vie aventureuse.

Ce qui distingue le plus tout le règne de Charles le Chauve, ce furent les courses des Danois ou Normands. Dans l'année 856, remontant la Loire jusqu'à plus de quatre-vingts lieues de son embouchure, ils entrent dans Orléans, le 18 avril, pillent la cité et se retirent sans avoir éprouvé aucun dommage. D'autres, ou peut-être les mêmes, entrèrent dans la Seine au milieu du mois d'août; et ayant pillé et dévasté sur l'une et sur l'autre rive les cités, les couvents, les châteaux ou maisons royales, jusqu'à une grande distance de la rivière, ils s'établirent enfin sur la Seine, dans un lieu nommé Sosse-Givalde, qu'ils fortifièrent, et où ils passèrent l'hiver sans que Charles le Chauve, qui mariait alors sa fille Judith au roi Éthelwolf d'Angleterre, songeât à les attaquer. Les villes de Beauvais et de Meaux sont prises, dit un historien contemporain ; le château de Melun est dévasté, Chartres est pris, Évreux ravagé, Bayeux et toutes les

[1] Bossuet, *Variat.*, l. 15, n. 151.

villes de cette contrée envahies; aucun hameau, aucun couvent ne reste intact; chacun prend la fuite; rarement trouve-t-on quelqu'un qui ose dire : Arrêtez, résistez; combattez pour la patrie, pour vos enfants et le nom de votre race. C'est ainsi que, par leur lâcheté et leurs divisions, ils ruinent le royaume des Chrétiens, et qu'ils sont réduits à racheter par des tributs ce qu'ils devaient défendre par les armes [1].

Les Normands profitent de cet inconcevable abandon, et, le 28 décembre 856, leurs vaisseaux, remontant la Seine, entrent à Paris et commencent à piller cette grande ville : ils mettent d'abord le feu à l'église de Saint-Pierre et à celle de Sainte-Geneviève; ensuite ils pillent et brûlent successivement toutes les autres, à la réserve de Saint-Étienne, de Saint-Germain et de Saint-Denis, qu'on rachète de leurs mains par une somme considérable. Ils ressortent de cette ville, mais sans quitter les bords de la Seine. Ils avaient établi sur cette rivière, sur la Somme, sur l'Escaut, sur la Loire, sur la Garonne, et enfin ils fondèrent aussi, en 859, sur le Rhône, dans l'île de la Camargue, autant de colonies militaires, où ils se retiraient avec leurs vaisseaux, où ils déposaient leur butin, et d'où ils ressortaient pour porter leurs ravages jusqu'au cœur du royaume [2].

Lorsqu'ils entrèrent à Paris, le 28 décembre 856, ils trouvèrent cette ville entièrement vide : tous ses habitants, de même que les moines des nombreux couvents bâtis dans le voisinage, s'étaient enfuis à leur approche. Qui ne s'affligerait, s'écrie Aimoin, religieux de Saint-Germain des Prés, et contemporain, de voir l'armée mise en fuite avant que la bataille soit commencée, de la voir abattue avant le premier trait de flèche, renversée avant le choc des boucliers? Mais les Normands s'étaient aperçus, pendant leur séjour à Rouen, que les seigneurs du pays étaient lâches et timides dans le combat.

Un autre historien contemporain indique le théâtre des ravages des Normands, comme s'étendant de la mer Atlantique jusqu'à une ligne qui aurait passé par Paris, Orléans, Bourges et Clermont d'Auvergne. Ces quatre villes, en effet, furent prises et pillées par les Normands, sans qu'aucune troupe guerrière se présentât pour leur défense. Dans tout l'espace entre ces quatre villes et la mer, il ne restait, dit-il, pas une ville, pas un village ou un hameau, qui n'eût éprouvé à son tour l'effroyable barbarie des païens. Ils parcouraient ces provinces, d'abord à pied, car ils ignoraient encore l'usage de la cavalerie, mais plus tard à cheval, comme les nôtres; les stations de leurs vaisseaux étaient comme autant d'asiles pour leurs brigandages;

[1] Ermentar., abb. her. Pagi, 875, n. 6. — [2] *Annal. Bertin.*, 857.

ils bâtissaient auprès des cabanes qui semblaient former de grands villages, et c'est là qu'ils attachaient à des chaînes les troupeaux de leurs captifs. Le même historien ajoute que ces dévastations continuèrent pendant près de trente ans [1].

Charles le Chauve ne montrant ni volonté ni capacité pour défendre son royaume, il fut question de le déposer comme inutile et d'appeler à sa place son frère Louis de Germanie. C'était en 856. Mais Louis, occupé contre les Slaves, qui lui firent éprouver quelques revers, ne put répondre, pour le moment, aux offres qui lui furent faites. Charles, de son côté, négocia avec les évêques et les seigneurs. Le Pape, probablement à la sollicitation du roi, écrivit aux premiers comme si la désolation du royaume était de leur faute [2]. Les évêques, de concert avec les seigneurs, en rejetèrent la faute sur le roi. Celui-ci appela les seigneurs et les évêques successivement à quatre assemblées, où ils ne jugèrent point à propos de se rendre. Enfin, il y eut à Kiersy, au mois de février 857, une assemblée nationale d'évêques et de seigneurs, où Charles le Chauve publia un capitulaire pour la réforme du royaume. Les brigandages des Normands avaient été imités par bien des seigneurs ; toutes les provinces étaient dévastées par des ravisseurs qui méprisaient également les lois divines et humaines : le roi et l'assemblée nationale de Kiersy recommandèrent aux évêques et aux abbés d'instruire ces brigands et de leur faire bien comprendre que les rapines auxquelles ils se livraient étaient contraires à l'esprit de la religion. Ils invitèrent en même temps les évêques, les comtes et les commissaires du roi à tenir de fréquentes assemblées provinciales. Si enfin, malgré ces précautions, le brigandage venait à continuer, ce qu'on semblait pouvoir à peine prévoir, le roi et l'assemblée menaçaient les brigands de les frapper des peines de l'excommunication ; tellement le roi et les seigneurs avaient la conscience de leur nullité, tellement ils ne voyaient de ressources que dans les évêques et l'Église [3].

Ces négociations entre Charles et ses grands vassaux duraient encore, quand l'incendie de Paris, la prise de Tours et de Blois, le massacre de Chartres, où périt l'évêque Frotbald, en s'efforçant de traverser l'Eure à la nage, le pillage de Dorstadt et de toute l'île des Bataves, où les Danois ne trouvèrent aucune résistance, augmentèrent la désolation et firent sentir aux Français la nécessité de recourir à un plus puissant protecteur [4].

Au milieu de l'année 858, l'abbé Adalard de Saint-Bertin et le

[1] Dom Bouquet, t. 7, p. 360. — [2] *Capit.* Baluz., t. 2, p. 77, 78. — [3] *Ibid.*, t. 2, p. 79-96. — [4] *Ann. Bert.*, 857.

comte Otton se rendirent, au nom des Francs occidentaux ou des Français, auprès de Louis le Germanique. Ils lui demandèrent, dit l'annaliste de Fulde, de secourir, par sa présence, un peuple en danger et qui était dans un état d'angoisse. S'ils ne le voyaient arriver promptement et s'ils devaient renoncer à l'espoir qu'ils avaient mis en lui pour leur délivrance, ils seraient forcés de demander aux païens, au péril de toute la chrétienté, ces secours qu'ils n'auraient pu obtenir de leurs seigneurs légitimes et orthodoxes. Ils attestaient qu'ils ne pouvaient supporter plus longtemps la tyrannie de Charles. Personne ne s'opposant aux païens du dehors, ou ne les couvrant de son bouclier, ceux-ci pillaient, tuaient, brûlaient, vendaient toutes les propriétés; et le peu qu'ils avaient laissé aux Français, Charles le détruisait avec un mélange de ruse et de cruauté. Dans tout son peuple, il ne restait plus personne qui ajoutât aucune foi à ses promesses ou à ses serments, personne qui se flattât de trouver encore aucune bonté en lui [1].

Louis résolut de se rendre aux vœux des sujets de Charles; et l'annaliste de Fulde assure, d'après le témoignage de tous les conseillers du roi, que ce ne fut ni par haine contre son frère, ni par ambition, mais seulement pour ne pas laisser périr l'empire de Charlemagne par l'incapacité et les vices d'un seul homme. Il rassembla son armée à Worms; et, traversant l'Alsace, il s'avança jusqu'à Ponthion, où la plupart des grands du royaume vinrent à sa rencontre. Pendant ce temps, Charles le Chauve était campé près de l'île d'Oissel, que les Normands occupaient dans la Seine; mais il leur inspirait si peu de crainte, que ceux-ci remontaient sous ses yeux la rivière, entraient à Paris quand ils voulaient, menaçaient tous les couvents de la ville et du voisinage de l'incendie et du massacre de leurs religieux, et les forçaient à se racheter par de grosses rançons. Ils enlevèrent entre autres, sous les yeux du roi, son cousin Louis, abbé de Saint-Denis, petit-fils de Charlemagne; et comme ni le patrimoine de cet abbé ni son couvent n'étaient en état de payer la rançon énorme qu'exigeaient les brigands, Charles fit enlever les trésors de celles des églises qui étaient encore intactes; et ceux-ci ne suffisant pas même, il demanda, pour le racheter, une contribution aux évêques, aux abbés et aux comtes de sa cour [2]. Charles était encore à son camp d'Oissel, lorsque son fils Charles d'Aquitaine, et son neveu Pepin II, contre lequel il avait si longtemps combattu, arrivèrent ensemble auprès de lui. Abandonnés tous deux par les Aquitains, qui s'étaient déclarés pour Louis le Germanique, ils s'étaient

[1] *Ann. Fuld.*, 858. — [2] *Annal. Bert.*, 859. Dom Bouquet, t. 7, p. 351.

réconciliés dans leur détresse, et Charles le Chauve promit à son neveu de lui donner, au moment où la paix serait rétablie, des comtés et des couvents en échange de la dignité royale. Le troisième des vassaux ou des rebelles de Charles, qui portait, comme les deux précédents, le titre de roi, Hérispoé, fils de Nominoé, roi de Bretagne, avait été tué l'année précédente par son cousin Salomon, chef d'une faction ennemie, après quoi Salomon avait été proclamé roi des Bretons [1].

Louis de Germanie était arrivé à Ponthion dès le 1er septembre. Le 20 du même mois, Charles le Chauve partit d'Oissel pour marcher à sa rencontre. Les deux rois et les deux armées se rencontrèrent près de Brienne. Trois jours furent donnés à des négociations de paix ; mais comme elles n'eurent aucun résultat, Charles se prépara, le 12 octobre, à en venir aux mains; puis, tout à coup, se défiant des soldats qui l'avaient suivi jusqu'alors, après les avoir rangés en bataille, il s'enfuit en Bourgogne, sans être poursuivi. Les troupes qu'il avait abandonnées passèrent alors dans le camp du roi de Germanie; et celui-ci parcourut en souverain la Neustrie ou la France occidentale ; distribua des comtés, des abbayes, des villes royales et des fiefs à ceux qui l'avaient invité [2].

Louis, qui avait licencié son armée d'outre-Rhin, apprit bientôt que la frontière orientale de sa monarchie était menacée par une révolution chez les Sorabes, et peu après que Charles le Chauve avait assemblé une nouvelle armée en Bourgogne, tant parmi ses sujets qu'avec l'aide de son neveu Lothaire. Charles s'approcha; et, à mesure qu'il s'avançait, Louis le Germanique reculait devant lui; il sortit enfin de la France occidentale, et il en perdit la couronne comme il l'avait gagnée, sans livrer de bataille.

Au mois de mai 859, on tint un concile à Metz, du consentement de Charles le Chauve et de son neveu Lothaire, pour procurer la paix entre eux et le roi Louis. Le résultat fut d'envoyer à celui-ci une députation de trois archevêques et de six évêques, avec une instruction portant les conditions auxquelles ils devaient l'absoudre de l'excommunication qu'il avait encourue pour les excès commis dans le royaume de son frère, du moins pour avoir communiqué avec les excommuniés. Louis répondit aux chefs de la députation, que s'il les avait personnellement offensés, il les priait de lui pardonner ; mais que, pour la question générale, il ne pouvait rien faire sans consulter les évêques de son royaume [3]. Puis il envoya en Italie l'abbé de

[1] *Hist. Brit. armor.*, p. 51. — [2] *Ann. Bert.*, 858. *Annal. Fuld.*, 858. — [3] Labbe, p. 668-672.

Fulde, pour se justifier sur le voyage qu'il avait fait en France, et faire approuver sa conduite par l'empereur Louis, son neveu, et par le pape saint Nicolas. L'abbé fut très-bien reçu, et rapporta au roi, son maître, des lettres favorables du Pape [1].

Peu après le concile de Metz, il s'en assembla un plus nombreux à Savonnières, près de Toul, pour rétablir la paix entre les princes. Trois d'entre eux y assistèrent, savoir : Charles le Chauve, roi de France ; Lothaire, roi de Lorraine, et son frère Charles, roi de Provence. Il s'y trouva des évêques de leurs trois royaumes. On y régla plusieurs affaires particulières. Ensuite le roi Charles le Chauve présenta au concile une requête contre Vénilon, archevêque de Sens, qui l'avait quitté pour embrasser le parti de Louis le Germanique ; il disait dans cette requête : Vénilon était mon clerc, servant à ma chapelle, et m'avait fait serment de fidélité, quand je le fis ordonner archevêque de Sens. Lorsque je partageai le royaume avec mes frères, il promit, comme les autres évêques, avec serment, l'observation du partage. Ensuite, d'après sa propre élection, et celle des autres évêques et des fidèles de notre royaume, qui exprimaient leur volonté et leur consentement par leurs acclamations, Vénilon, dans son propre diocèse, à l'église de Sainte-Croix d'Orléans, m'a consacré roi, selon la tradition ecclésiastique, en présence des autres archevêques et évêques ; il m'a oint du saint chrême, il m'a donné le diadème et le sceptre royal, et il m'a fait monter sur le trône. Après cette consécration, je ne devais être repoussé du trône ou supplanté par personne, du moins sans avoir été jugé et entendu par les évêques, par le ministère desquels j'ai été consacré roi. Ce sont eux qui sont nommés les trônes de la Divinité. Dieu repose sur eux, et par eux il rend ses jugements. Dans tous les temps, j'ai été prompt à me soumettre à leurs corrections paternelles, à leurs jugements castigatoires, et je le suis encore à présent.

Fleury s'étonne que Charles le Chauve tienne un langage si soumis, et que les évêques, par le conseil desquels, sans nul doute, cette requête fut présentée, paraissent s'attribuer le pouvoir de déposer les rois. L'étonnement de Fleury eût été beaucoup moindre s'il avait remarqué la charte constitutionnelle de 817, qui nous montre la royauté, chez les Francs, plus élective qu'héréditaire, et les rois tyrans ou oppresseurs, justiciables de l'assemblée générale de la nation. Quand on méconnaît ou que l'on néglige un monument aussi essentiel, il n'est pas étonnant que l'on méconnaisse le sens des faits et que l'on fausse l'histoire.

[1] *Annal. Fuld.*, 859.

Après avoir présenté sa requête, Charles le Chauve choisit pour juges les quatre archevêques, saint Remi de Lyon, Vénilon de Rouen, Hérard de Tours et saint Rodolfe de Bourges. Vénilon de Sens fut cité à comparaître devant eux trente jours après avoir reçu la lettre du concile. D'après le conseil de l'archevêque de Tours, chargé de lui porter cette lettre, Vénilon se réconcilia avec le roi Charles, sans être jugé par les évêques [1].

Les lettres du Pape, les réprimandes des évêques et l'autorité des conciles réussirent enfin à réconcilier les trois princes, Louis le Germanique, Charles le Chauve et Lothaire. Ils eurent à Coblentz, le 1er juin 860, une conférence dans laquelle ils convinrent des conditions de leur pacification ; et, en même temps, ils promirent réciproquement une entière amnistie à tous ceux de leurs sujets qui auraient agi contre eux, s'engageant à leur conserver non-seulement leurs biens propres, mais jusqu'aux honneurs qu'ils tenaient de leurs adversaires [2].

Cette réconciliation améliora à peine le sort de la France. La guerre civile avait causé peu de ravages auprès de la guerre étrangère. La réconciliation des trois princes n'augmenta point leur courage pour combattre les Normands. Une nouvelle bande de ces pirates était entrée dans les Gaules par l'embouchure de la Somme ; elle avait pillé Amiens et tous les lieux voisins. Charles offrit à ses chefs trois mille livres pesant d'argent, pour les engager à attaquer l'autre troupe de Normands cantonnée sur la Seine, qui avait récemment massacré les évêques de Noyon, de Beauvais et de Bayeux, et qui faisait de fréquentes descentes à Paris. Il eut besoin de recourir aux exactions les plus cruelles pour lever cette somme, encore ne put-il pas la payer au temps convenu. Les Normands exigèrent alors cinq mille livres, au lieu de trois mille. Une des causes du retard fut qu'une partie considérable de cette contribution levée pour le rachat du royaume fut détournée pour subvenir aux fantaisies du roi [3].

Ces négociations et la levée de l'argent avaient consumé toute l'année. Pendant ce temps, les Normands de l'île d'Oissel avaient continué leurs ravages autour de Paris, où ils entraient fréquemment d'une manière inattendue. Le matin du 28 mai 861, ils y arrivèrent inopinément et entourèrent le couvent de Saint-Germain, où une vingtaine de moines chantaient des psaumes. Toutes les portes furent occupées en même temps, toutes les issues fermées ; mais les moines, descendant dans les puits, dans les égouts du monastère, échappèrent à toute recherche. Un seul d'entre eux, qui s'était élancé

[1] Labbe, p. 679. *Annal. Bert.*, 859. — [2] *Annal. Bert.*, 860. — [3] *Ibid.*

sur un cheval, fut tué en fuyant. Les Normands, irrités de ne plus trouver personne dans l'église où ils venaient d'entendre chanter, la saccagèrent et y mirent le feu. Cependant les moines, sortant alors de leurs cachettes, réussirent à l'éteindre avant que l'église fût entièrement consumée [1].

Enfin les Danois, sortis de la Somme sous les ordres de leur duc nommé Wéland, entrèrent dans la Seine avec une flotte de deux cents vaisseaux, et vinrent attaquer leurs compatriotes cantonnés à l'île d'Oissel. Ceux-ci furent réduits aux dernières extrémités. La faim les contraignit d'offrir à leurs compatriotes de partager avec eux le butin. Six mille livres pesant d'argent, fruit du pillage de l'Ile-de-France, étaient rassemblées dans l'île d'Oissel. Elles furent abandonnées aux assiégeants ; après quoi les deux partis réconciliés redescendirent ensemble la Seine comme pour quitter les Gaules. Mais trouvant ensuite qu'il était trop tard pour se mettre en mer, ils remontèrent de nouveau le fleuve, et prirent leurs quartiers sur toute l'étendue de son cours, depuis son embouchure jusqu'à Melun [2].

Cependant le long séjour que les Normands avaient déjà fait en France commençait à adoucir leur férocité primitive. Ils commencèrent à s'enrôler au service de certains seigneurs. A plusieurs reprises ils combattirent sous les drapeaux de Salomon, le nouveau roi de Bretagne. Quelques-uns d'entre eux prêtèrent aussi l'oreille aux exhortations des prêtres catholiques. Le duc Wéland entre autres, qui avait commandé les Normands de la Somme, se convertit, en 862, avec toute sa famille, et fit à Charles le Chauve un serment de fidélité [3].

Pour arrêter quelque peu les incursions de ces Barbares, le roi Charles commençait à fortifier l'entrée des rivières. Entre autres, il faisait fortifier un lieu nommé Pistes, sur la Seine, à l'embouchure de l'Andelle, où les Normands s'étaient retranchés quelque temps. A l'occasion de ces travaux, il tint, en 862, une assemblée nationale, que l'on compte entre les conciles, et où il se trouva des évêques de quatre provinces. On y publia un capitulaire, en quatre grands articles, pour réprimer les pillages. D'abord le roi et les autres qui assistaient à cette assemblée reconnaissent que les calamités présentes, particulièrement les ravages des Normands, sont la juste punition de leurs péchés. Ensuite il est ordonné que chaque évêque dans son diocèse, les commissaires du roi dans leurs départements, et les comtes dans leurs comtés, auront grand soin d'obliger les pil-

[1] Dom Bouquet, t. 7, p. 351. Pagi, 861, n. 4. — [2] *Annal. Bert.*, 861. — [3] *Ibid.*, 862.

lards à satisfaire selon les lois, et que les évêques imposeront les pénitences convenables à ceux qui seront convaincus de ce crime. On donne terme jusqu'à la Saint-Remi, 1er jour d'octobre, à ceux qui ont commis ces crimes publiquement, pour satisfaire à Dieu et aux parties intéressées, sous peine de saisie de tous les biens et d'excommunication. On renouvelle les peines portées par les capitulaires précédents; on rend les seigneurs responsables des désordres commis par leurs vassaux et leurs domestiques, et on ordonne aux évêques de les excommunier jusqu'à ce qu'ils réparent le dommage et obligent leurs sujets de subir la pénitence. L'évêque qui ne fera pas son devoir à l'égard des seigneurs et des autres coupables sera retranché de la communion de ses confrères [1]. Les règlements étaient bons, mais il leur manquait une chose, d'être exécutés. Pour qu'ils le fussent, il aurait fallu au roi Charles le Chauve plus de tête et de cœur qu'il n'en avait.

Les Normands étaient si enhardis par leurs succès, qu'ils ne se laissaient ni arrêter par les estacades plantées dans les fleuves, ni écarter par les soldats. Ils ne craignaient point de faire de longs trajets pour surprendre les districts éloignés des rivières, où l'on se figurait être à l'abri de leurs attaques. Et ce n'étaient pas des armées nombreuses qui insultaient ainsi à la nation, au cœur même de la France; quelques centaines de Normands, à cheval, s'éloignaient jusqu'à quarante et cinquante lieues de leurs vaisseaux, pour piller et mettre à contribution les villes et les monastères. Il n'y avait qu'un seigneur qui leur tînt tête et qui remportât sur eux quelques avantages : c'était Robert le Fort, duc d'Anjou, tige de la troisième dynastie de France, et que Charles le Chauve comblait pour cela d'honneurs et de pouvoir. Or, dans les plus grandes victoires que les annales contemporaines nous racontent de Robert le Fort, deux ou trois cents Normands, tout au plus, étaient restés sur le champ de bataille. Cinq cents Normands, en 865, pillèrent le pays chartrain; deux cents Normands, au mois de septembre de la même année, entrèrent à Paris pour y enlever du vin, dont leurs compatriotes avaient besoin, et ils en ressortirent sans que les habitants de cette grande ville eussent osé les attaquer [2]. Le 20 octobre, une autre troupe de Normands, qui probablement n'était guère plus considérable, s'emparèrent du couvent de Saint-Denis et y passèrent vingt jours dans les festins, après lesquels ils furent frappés de maladies et moururent la plupart. En 866, d'autres Normands remontent la Seine jusqu'à Melun, tandis que deux corps de soldats fran-

[1] Labbe, p. 755 et 776. *Ann. Bert.*, 862. — [2] *Ann. Bert.*, 865

çais suivaient leur flotte de l'un et de l'autre côté de la rivière; tout à coup ils tombent sur le plus considérable des deux corps, le mettent en fuite sans combat, et regagnent leurs quartiers avec un immense butin. D'autres, partis des bords de la Loire, s'avancent à cheval jusqu'au Mans, au nombre de quatre cents environ. Robert le Fort, le plus vaillant capitaine de France, les attaque; mais il est tué dans le combat. Charles le Chauve, découragé par ces échecs, conclut avec les Normands le traité le plus honteux auquel la France se fût encore soumise. Il leur paya quatre mille livres pesant d'argent pour qu'ils cessassent leurs déprédations; en même temps, il convint que tous les Français que les Normands avaient enlevés et réduits en esclavage, et qui depuis avaient trouvé moyen de s'échapper, ou leur seraient rendus, ou payeraient leur rançon au prix que leur maître voudrait y mettre. D'autre part, il promit de payer une composition pour chaque Normand qui aurait été tué par ses sujets. Pour rassembler ces quatre mille livres d'argent, il fallut recourir à des exactions extraordinaires [1]. Telle était la situation déplorable de la France, situation qui ne cessera que par la conversion des Normands au christianisme.

En Espagne, à Cordoue, sous la domination des Sarrasins, la persécution durait toujours. Un prêtre nommé Abundius, curé d'une paroisse dans la montagne voisine, fut engagé au martyre par l'artifice des Musulmans. Reconnaissant que c'était la vocation divine, il marcha content au sacrifice, où on le conduisait malgré lui. Interrogé par le cadi, il fit hardiment sa profession de foi et parla contre Mahomet et ses sectateurs. Aussitôt il fut mis à mort et son corps exposé aux chiens, le 11[me] de juillet 854. L'année suivante, le 30[me] d'avril, trois martyrs souffrirent ensemble : Amator, jeune prêtre, qui était venu étudier à Cordoue; Pierre, moine; et Louis, frère du diacre Paul, martyrisé en 851. Ils se réunirent tous trois pour faire ensemble profession de l'Évangile, et furent promptement exécutés. Les corps furent jetés dans le fleuve, d'où l'on en tira deux : Pierre, que l'on enterra à Pegna-Mellar, et Louis à Palme, au diocèse d'Italique en Andalousie. Dans le même temps, un vieillard nommé Vitesind, qui avait eu le malheur d'apostasier, répara glorieusement sa faute. Étant exhorté à l'exercice de la fausse religion qu'il venait d'embrasser, il le refusa courageusement, et fut aussitôt mis à mort [2].

L'année suivante 856, Élie, prêtre de Lusitanie, déjà vieux, fut mis à mort avec deux jeunes moines, Paul et Isidore, le dix-septième

[1] Labbe, 806. — [2] S. Euloge, *Mémorial*, l. 2, c. 12, 13, 14. *Bibl. PP.*, t. 15.

d'avril, et le vingt-huitième de juin, Argymire, moine avancé en âge. Il avait eu une charge considérable à Cordoue; et, en ayant été privé, il s'était retiré dans un monastère. Quelques infidèles l'accusèrent devant le cadi d'avoir traité Mahomet d'imposteur et de professer la divinité et la toute-puissance du Christ. Il fut mis dans une étroite prison ; et le cadi, ayant vainement essayé de le pervertir, le fit mettre tout vivant sur le chevalet et percer d'une épée au travers du corps. Il fut enterré près de saint Parfait, dans l'église de Saint-Acisclc [1].

Aure, sœur de saint Adolphe et de saint Jean, qui avaient souffert le martyre au commencement du règne d'Abdérame, était religieuse depuis trente ans au monastère de Sainte-Marie de Cuteclar. Elle était d'une famille très-noble entre les Arabes de la province de Séville, ce qui donna occasion à quelques-uns de ses parents, qui en avaient ouï parler, de venir la voir. La trouvant non-seulement Chrétienne, mais religieuse, ils en avertirent le cadi qui était aussi son parent. Il la fit venir, et d'abord il lui reprocha doucement la honte qu'elle faisait à sa famille par son changement de religion; mais ensuite il la menaça des tourments et de la mort, pour l'obliger à quitter le christianisme. Aure céda pour l'heure et promit de faire ce qu'il voudrait; le cadi, ou juge, la laissa en liberté; mais étant retournée en sa maison, elle continua de faire profession, comme auparavant, de la religion chrétienne, s'efforçant d'effacer, par ses regrets et par ses larmes, le scandale qu'elle avait donné. Comme elle fréquentait hardiment les églises, les infidèles l'accusèrent devant le cadi, à qui elle répondit que jamais elle n'avait été séparée de Jésus-Christ, et n'avait jamais adhéré un moment à leurs profanations, quoiqu'elle eût eu la faiblesse de le promettre. Le juge, irrité, la fit mettre en prison chargée de chaînes; et, ayant reçu l'ordre du roi, il la fit exécuter le lendemain, suspendre son corps à un gibet, la tête en bas, et puis jeter dans le fleuve. C'était le dix-neuvième de juillet, la même année 856. L'Église honore tous ces martyrs en leurs jours propres [2].

Le prêtre saint Euloge, qui nous en a conservé la mémoire en trois livres, prit soin aussi de les défendre contre les reproches de quelques Chrétiens qui ne voulaient pas les reconnaître pour martyrs. Car, disaient-ils, ils ne font point de miracles comme les anciens martyrs; ils ne souffrent point diverses sortes de tourments; ceux qui les font mourir ne sont point idolâtres, mais des Musulmans qui reconnaissent le même Dieu que nous et détestent l'idolâtrie. Saint Euloge répond : Quant aux

[1] *S. Euloge, Mémorial*, c. 15 et 16. — [2] Ibid., l. 2, c. 16.

miracles, ils ne sont pas nécessaires en tous les temps, comme ils l'étaient à la naissance de l'Église, et ce ne sont pas des marques infaillibles de sainteté. Les tourments ne sont point essentiels au martyre; c'est la mort et la persévérance jusqu'à la fin : on ne regarde point la longueur du combat, mais la victoire. Quoique Mahomet n'ait point enseigné l'idolâtrie, il suffit aux Chrétiens, pour l'avoir en horreur, que ce soit un faux prophète et un de ces imposteurs prédits par les apôtres, et qu'il ait combattu la divinité de Jésus-Christ. Saint Euloge marque ici que les Chrétiens faisaient le signe de la croix et se recommandaient à Dieu, quand ils entendaient les crieurs des Musulmans appeler le peuple du haut des tours qui accompagnent les mosquées.

Parmi ces martyrs de Cordoue, nous en avons vu plusieurs s'offrir d'eux-mêmes aux persécuteurs. On en faisait une quatrième objection contre eux. Saint Euloge les justifie, dans son premier livre, par l'exemple de beaucoup d'autres plus anciens que l'Église honore comme martyrs, quoiqu'ils se soient présentés d'eux-mêmes. Cette réponse est péremptoire : Fleury n'aurait pas dû la passer sous silence, pour dire que les réponses d'Euloge à cette objection sont faibles. Un saint des derniers temps, grand maître et juge compétent des vertus chrétiennes, saint François de Sales, pense comme saint Euloge, et trouve même plus héroïque la charité des martyrs qui se présentent d'eux-mêmes. Le bienheureux portier de la prison de Sébaste, dit-il, voyant l'un des quarante, qui étaient alors martyrisés, perdre le courage et la couronne du martyre, se mit en sa place, sans que personne le poursuivît, et fut ainsi le quarantième de ces glorieux et triomphants soldats de Notre-Seigneur. Saint Adauctus, voyant que l'on conduisait saint Félix au martyre : Et moi, dit-il sans être pressé de personne, je suis aussi bien Chrétien que celui-ci, adorant le même Sauveur; puis, baisant saint Félix, il s'achemina avec lui au martyre et eut la tête tranchée. Mille des anciens martyrs en firent de même; et, pouvant également éviter ou subir le martyre sans pécher, ils choisirent de le subir généreusement, plutôt que de l'éviter loisiblement. En ceux-ci donc le martyre fut un acte héroïque de la force et constance qu'un saint excès d'amour leur donna. Mais quand il est force d'endurer le martyre, ou renoncer à la foi, le martyre ne laisse pas d'être martyre et un excellent acte d'amour et de force; néanmoins je ne sais s'il faut le nommer acte héroïque, n'étant pas choisi par aucun excès d'amour, mais par la nécessité de la loi, qui, en ce cas, le commande [1]. Voilà ce que dit le saint et savant évêque de Genève. Or,

[1] *Traité de l'amour de Dieu*, l. 8, c. 9.

ceux des martyrs de Cordoue qui se présentèrent d'eux-mêmes, ne le firent point par une impétuosité naturelle, mais après avoir consulté Dieu dans la prière et la retraite. Aussi l'Église les honore-t-elle comme martyrs, eux et leur défenseur saint Euloge.

Il avait fini ses trois livres, lorsque souffrirent encore deux martyrs, dont il ajouta l'histoire à la fin de son apologie. Le premier, nommé Rodrigue, était un prêtre né au bourg d'Égabre, instruit et ordonné à Cordoue. Il avait deux frères, dont l'un se fit Musulman, ce qui lui causait des disputes continuelles avec le troisième, qui était demeuré Chrétien. Une nuit leur querelle vint à un tel excès, que, Rodrigue ayant voulu les apaiser, ils se jetèrent tous deux sur lui et le laissèrent pour mort. Comme il s'était mis au lit sans connaissance, le frère musulman le fit mettre sur un brancard et porter dans le voisinage, en disant : Voici mon frère, que Dieu a éclairé ; quoiqu'il soit prêtre, il a embrassé notre religion, et se trouvant, comme vous voyez, à l'extrémité, il n'a pas voulu mourir sans vous le déclarer. Quelques jours après, le prêtre Rodrigue, étant guéri et apprenant ce qu'avait fait son frère l'apostat, se retira de sa maison de campagne dans un autre lieu. La persécution était alors violente à Cordoue, en sorte que l'on abattit les clochers de quelques églises. Saint Rodrigue ayant été obligé de sortir du fond de la montagne où il était caché, pour venir au marché de Cordoue, son frère l'apostat le rencontra et le mena au cadi, l'accusant d'avoir abandonné la religion de Mahomet. Rodrigue nia que jamais il l'eût embrassée, et déclara qu'il était non-seulement Chrétien, mais prêtre. Le cadi, ayant vainement essayé de l'ébranler, l'envoya en prison.

Il y trouva un nommé Salomon, qui, ayant apostasié pendant quelque temps, était revenu à l'Église. Ils furent bientôt unis d'une étroite amitié, et s'exerçaient ensemble au jeûne et à la prière. Le cadi, l'ayant appris, les fit séparer, et défendit de les laisser voir à personne. Puis, après les avoir fait venir et les avoir exhortés encore jusqu'à trois fois, il les condamna à mort, par ordre du roi. On les mena sur le bord du fleuve ; ils se préparèrent au combat par le signe de la croix : saint Rodrigue fut exécuté le premier, et leurs corps exposés et jetés dans le fleuve, comme les autres. Le prêtre saint Euloge, ayant appris leur bienheureuse mort, vint voir les corps, après avoir célébré la messe, et vit des infidèles qui prenaient des cailloux teints du sang de ces martyrs, et, après les avoir lavés, les jetaient dans le fleuve, de peur que les Chrétiens ne les gardassent comme des reliques. Le jour de leur martyre et auquel l'Église les honore, fut le 13me de mars 857.

Vers l'année 858, les reliques de quelques martyrs de Cordoue furent apportées à Paris. On eut avis, au monastère de Saint-Germain des Prés, que le corps de saint Vincent, son premier patron, pourrait être facilement apporté de Valence en Espagne, à cause du triste état où cette ville avait été réduite par les Sarrasins. Deux moines de la maison, Usuard et Odilard, entreprirent le voyage par la permission de l'abbé Hilduin II et du roi Charles le Chauve ; mais arrivés à Uzès, ils apprirent que le corps de saint Vincent n'était plus à Valence. En effet, il en avait été enlevé dès l'an 855, par Andalde, moine de Conques, au diocèse de Rhodez. Mais en revenant, il passa par Saragosse, où l'évêque Senior, averti que ce moine portait des reliques les lui ôta et les fit enterrer dans sa cathédrale. Toutefois, il ne put savoir de quel saint elles étaient, quoiqu'il pressât le moine Andalde, même par les tourments, de le déclarer ; car il trompa en disant que c'était de saint Marin, martyr. Andalde, étant de retour à Conques sans reliques, fut traité de moine vagabond et se retira au monastère de Saint-Benoît de Castres, depuis érigé en cathédrale, où il fut bien reçu par l'abbé Gislebert. Il lui découvrit son aventure : mais enfin, par l'entremise de Salomon, comte de Cerdagne, il obligea l'évêque de Saragosse à rendre le corps de saint Vincent, qui fut apporté à Castres vers l'an 864. Aimoin, auteur contemporain, a écrit l'histoire de cette translation.

Cependant les deux moines de Saint-Germain furent trompés comme les autres par le faux nom de saint Marin, et on leur disait, que saint Vincent avait été porté de Valence à Bénévent. Désespérant donc d'avoir les reliques de leur saint patron, ils résolurent d'en apporter d'autres pour ne pas perdre leur voyage, et s'adressèrent à Sunifred, qui était à Barcelone, le premier après le comte. Il leur parla de la persécution qui venait d'être exercée à Cordoue, sous le roi Abdérame, et particulièrement des martyrs Georges et Aurélius. Aussitôt les deux moines Usuard et Odilard conçurent un ardent désir d'avoir des reliques de ces martyrs, et déclarèrent à Athaulfe, évêque de Barcelone, et à Sunifred, qu'il étaient résolus d'aller à Cordoue. Ceux-ci, effrayés de la proposition, en détournèrent les moines autant qu'il leur fut possible ; mais enfin, ils leur donnèrent des lettres, à la faveur desquelles ils obtinrent de Saul, évêque de Cordoue, et de Samson, abbé de Pilla-Mellar, le corps entier de saint Georges, moine et martyr, le corps de saint Aurélius, et le chef de sainte Sabigothe, son épouse, qui est nommée Natalie dans cette histoire, c'est-à-dire qu'elle avait un nom goth et un nom romain. Ils apportèrent en France ces reliques, qui, pendant le chemin, firent un *grand nombre* de miracles, et arrivèrent, le 20me d'oc-

tobre 858, au village d'Esmans, appartenant à l'abbaye, où la plus grande partie des moines s'étaient retirés avec le corps de saint Germain, de peur des Normands. Le roi Charles eut une grande joie de voir son royaume enrichi de ces reliques ; toutefois, pour s'assurer de la vérité, il envoya à Cordoue un nommé Mancion, qui rapporta le fait comme les deux moines. Cette histoire fut écrite sur le récit du moine Usuard, par Aimoin, son confrère, qui vivait dans le même monastère.

Aimoin, de qui nous avons plusieurs histoires de translation de saints, était chargé d'enseigner les lettres dans son monastère de Saint-Germain des Prés. Son confrère Usuard est fameux par son martyrologe, qu'il composa vers ce temps-là et qu'il dédia à Charles le Chauve. Il n'y adopta pas le sentiment de l'abbé Hilduin de Saint-Denis, qui identifie saint Denis de Paris avec saint Denys d'Athènes. Usuard distingue les deux : il place saint Denys l'Aréopagite au 3me d'octobre, et saint Denis de Paris au 9me du même mois ; en quoi il a suivi les anciens martyrologes qui lui ont servi de guide, et nommément ceux du vénérable Bède et de saint Adon de Vienne.

Adon était issu d'une ancienne noblesse au diocèse de Sens ; il naquit vers l'an 800 ; et, dès sa plus tendre jeunesse, ses parents l'offrirent au monastère de Ferrières, où il s'engagea depuis dans l'état monastique. Il eut l'avantage d'y être élevé sous la discipline de trois abbés du premier mérite : Sifulge, disciple d'Alcuin ; saint Aldric, depuis archevêque de Sens, et le célèbre Loup. A l'aide de si excellents maîtres et des heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature, le jeune Adon fit dans les lettres des progrès qui le distinguaient de tous ses autres condisciples. Il n'en fit pas de moins grands dans la vertu, et l'un de ses abbés lui rend témoignage qu'il avait toujours vécu avec édification dans le cloître.

Le mérite d'Adon ayant déjà fait quelque éclat, Marcuard, abbé de Prom, l'attira près de lui. Il y avait alors une étroite liaison entre cette abbaye et celle de Ferrières ; et il était assez ordinaire de voir des moines de l'une passer dans l'autre. Adon eut par là le moyen d'acquérir de nouvelles connaissances et d'apprendre le tudesque, dont l'usage était alors fort utile, pour ne pas dire nécessaire. Cependant l'envie que certains moines de Prom conçurent contre lui l'obligea d'en sortir ; il alla à Rome, où il passa près de cinq ans entiers, tant à satisfaire sa piété en visitant les lieux saints, qu'à contenter son amour pour les lettres en s'instruisant des sciences ecclésiastiques. De Rome il revint en France, en passant par Ravenne, où il fit des découvertes littéraires qui lui servirent à composer son martyrologe.

Ayant trouvé à Lyon des gens de lettres à son goût, il s'y arrêta pour profiter de leur savoir. Adon ne tarda point à être connu de saint Remi, archevêque de cette ville, qui, aimant les personnes de mérite, conçut aussitôt le dessein de le retenir dans son diocèse. Il en écrivit, conjointement avec Ebbon, évêque de Grenoble, à Loup, abbé de Ferrières. Loup, en qualité de supérieur, et Vénilon, archevêque de Sens, accordèrent les permissions requises. En conséquence, saint Remi confia à Adon le soin de l'église de Saint-Romain, où il le fixa.

Au bout de quelques années, Agilmar, archevêque de Vienne, étant mort, Remi et Ebbon proposèrent Adon pour remplir sa place. Le clergé et le peuple goûtèrent cette proposition et s'accordèrent à élire Adon pour leur pasteur. Cependant quelques envieux tentèrent de traverser son élection, sous prétexte que c'était un moine vagabond. Son abbé, Loup de Ferrières, à qui l'on en écrivit, lui ayant rendu le plus honorable témoignage, il fut ordonné archevêque de Vienne au mois d'août ou de septembre 860. Saint Adon mérita l'estime et la confiance du pape saint Nicolas, qui lui écrivit plusieurs lettres et semble même l'avoir établi son vicaire dans les Gaules, pour y veiller au maintien du bon ordre dans toutes les églises.

Dès avant son épiscopat, il avait composé le martyrologe qui porte son nom ; il y a mis à la tête un ancien martyrologe romain qu'il avait trouvé à Ravenne et qui lui servit beaucoup pour assigner aux fêtes les jours qui leur conviennent. Il commence le sien par la veille de Noël, comme Usuard et presque tous les anciens; il n'y a laissé aucun jour vide, et l'on y voit plusieurs saints de l'Ancien Testament, avec la plupart des vigiles des grandes fêtes et les octaves qui étaient alors établies dans l'Église. Il est le premier qui ait inséré dans la liste des fêtes pendant le cours de l'année celle de la Toussaint, qu'il marque au jour que nous la célébrons encore; il ne fait qu'y donner le simple nom de la sainte Vierge et de même ceux des apôtres, des hommes apostoliques et de quelques autres saints du premier ordre, parce qu'il en traite à part dans un autre martyrologe particulier qu'il a placé à la tête du martyrologe général. Nous avons encore de saint Adon une *Chronique* ou *Abrégé de l'histoire universelle*, qu'il commence à la création du monde et conduit jusqu'en 874, c'est-à-dire jusqu'au règne des enfants de l'empereur Lothaire et au pontificat d'Adrien II. On y a ajouté depuis ce qui s'est passé jusqu'en 879; mais cette addition est ancienne, puisque Mabillon l'a trouvée dans des manuscrits de plus de cinq cents ans, écrite de la même main que la chronique [1].

[1] Ceillier, *Hist. litt. de France.*

Un savant ami de saint Adon était le moine Wandalbert, Allemand d'origine et né vers 813; il entra dès sa jeunesse au monastère de Prom et y embrassa la vie religieuse. L'étude fut sa principale occupation. A l'aide d'un esprit vif et pénétrant, il acquit une grande connaissance des sciences divines et des lettres humaines. Il étudia plus particulièrement la poétique, dont il possédait à fond tous les secrets, et dont il fit usage pour composer des poésies en presque toutes sortes de vers. Le désir de se perfectionner dans ces connaissances le porta à rechercher des relations avec tous les savants hommes de son siècle. Il se lia principalement avec le docte Florus de Lyon, dont il tira beaucoup de secours, tant pour les lumières qu'il lui communiqua, que pour les bons livres qu'il eut soin de lui envoyer. Wandalbert fut chargé d'enseigner dans son monastère. Voyant la protection que les princes régnants accordaient aux lettres et avec quelle ardeur on se portait à les cultiver, il se réjouissait de ce que les bonnes études avaient pris dans les Gaules la place de l'ignorance; il conçut une si haute estime de la littérature de son siècle, qu'il prétendait la mettre de pair avec celle des bons siècles de l'antiquité; il fut connu de l'empereur Louis le Débonnaire et de l'empereur Lothaire, son fils, auquel il dédia son principal ouvrage.

C'est encore un martyrologe, mais un martyrologe en vers de différentes mesures. Le corps de l'ouvrage est en vers héroïques, comme plus convenables pour représenter les actions vertueuses des héros de la religion chrétienne. Les pièces qui précèdent ou qui suivent sont en vers asclépiades, pentamètres, tétramètres et de divers autres genres. Il commence à janvier et finit par décembre. Des six poëmes qui suivent la préface, il y en a un où il s'adresse à l'empereur Lothaire; c'est un éloge de ce prince. Dans le sixième, il marque les mois de l'année, combien chacun a de jours, et les heures de chaque jour. Des quatre poëmes qui sont après le martyrologe, il y en a un qui en est comme la conclusion; il y demande à Jésus-Christ de lui accorder le pardon de ses fautes par l'intercession des saints mentionnés dans son ouvrage. Le second est une hymne en l'honneur de tous les saints. Il donne, dans le troisième, l'étymologie de tous les mois, l'explication des signes du zodiaque, et traite des travaux champêtres particuliers à chaque mois et des propriétés de l'air. Il parle de la vendange sur le mois d'octobre, et remarque qu'on était en usage de faire cuire à petit feu du vin nouveau, dont on répandait ensuite l'écume sur tout le vin pour le clarifier et lui conserver la douceur. Le quatrième poëme est une horloge solaire pour les douze mois de l'année, où il fait voir que les jours sont égaux, pour *la durée, dans* janvier et décembre, février et novembre, mars et oc-

tobre, avril et septembre, mai et août, juin et juillet. Ce principe posé, il donne des règles pour connaître les heures du jour, en chaque mois, par la grandeur ou la petitesse de l'ombre des corps exposés au soleil. Il avertit toutefois que ces règles ne peuvent être, à tous égards, les mêmes dans tous les pays, parce que les ombres sont moins grandes dans les pays méridionaux que dans les septentrionaux, et ainsi à proportion des autres plus proches ou plus éloignés du soleil. On sent qu'il en a beaucoup coûté à l'auteur pour mettre en vers des matières qui en sont si peu susceptibles; mais il avait du talent pour la poésie et le don de répandre dans ses vers des agréments et des aménités. On en trouvera des preuves dans le poëme où il fait la description des travaux de la campagne en chaque saison, des beautés du printemps, du chant des oiseaux, des plaisirs de la chasse et de la pêche, de la récolte des fruits de la terre [1].

Un autre contemporain de Wandalbert, d'Usuard et de saint Adon se distingua dans la littérature : ce fut l'Alsacien Otfrid. Il se retira, dès sa jeunesse, dans le monastère de Weissembourg et y embrassa la vie monastique, comme faisaient à peu près tous les amis des sciences et des lettres dans ces siècles. De Weissembourg il passa à Fulde, où il prit quelque temps les leçons du célèbre Raban Maur. Comme il avait un génie heureux et qu'il était naturellement éloquent, il se rendit très-habile dans la littérature tant sacrée que profane. De retour dans son monastère, il fut élevé au sacerdoce et chargé de l'enseignement. Il en remplit si bien les fonctions, qu'il trouva encore du temps pour composer plusieurs ouvrages qui ont fait passer son nom à la postérité. Il s'acquit ainsi dès son temps la réputation d'un des plus savants hommes de son siècle et les titres de philosophe, de rhéteur, de poëte, de théologien.

Un des principaux objets de l'étude d'Otfrid fut de purifier et d'enrichir la langue de son pays, qui était le théotisque ou tudesque, autrement la langue des Francs, qu'il appelle aussi, pour cette raison, la langue francisque. Il mit tout en œuvre pour l'exécution de ce dessein, qui lui coûta beaucoup de travail. Pour y réussir, il acheva la grammaire tudesque commencée par Charlemagne. De plus, il se proposa de mettre en vers théotisques rimés les plus beaux endroits de l'Évangile : ce que personne n'avait encore entrepris avant lui. Comme ces productions de sa muse pouvaient se chanter, elles se répandirent plus aisément dans le public et contribuèrent à y faire tomber les chansons profanes : ce que notre poëte avait aussi en vue

[1] D'Acheri, *Spicileg.*, t. 5, p. 305.

en y travaillant. Le soin qu'il prit de cultiver de la sorte sa langue maternelle, inspira à ses compatriotes une noble émulation. Dès lors, ou à peu près, on vit paraître quelques autres poëtes, qui s'exercèrent au même genre de littérature. Quelques autres entreprirent de traduire dans la même langue les diverses prières de l'Église. Et si Otfrid n'est pas lui-même l'auteur des traductions, en vers tudesques, du Symbole des Apôtres, de celui de saint Athanase et d'autres monuments, il est au moins constant que ce fut à son exemple qu'on y travailla.

Sa traduction de l'Évangile en vers rimés est en cinq livres. Il ne se contente pas de traduire et de paraphraser le texte des quatre évangélistes, il y joint encore des réflexions morales et historiques; et quoiqu'il ne choisisse que les plus beaux endroits, il les lie si bien, qu'il fait une histoire suivie de Jésus-Christ, depuis sa naissance jusqu'à son ascension dans le ciel. Ensuite il décrit le jugement dernier, et fait voir la différence du royaume des cieux d'avec celui de la terre. Il y a quatre épîtres dédicatoires, trois à la tête de l'ouvrage et une à la fin. La première est adressée à Louis de Germanie; la seconde, à Luitbert, archevêque de Mayence; la troisième, à Salomon, évêque de Constance; la quatrième, à Harmut et Wérembert, moines de Saint-Gall. Elles sont toutes en vers, excepté la seconde, qui est en prose latine. Dans l'épître dédicatoire à l'archevêque Luitbert, Otfrid donne les motifs qui l'ont porté à cette sorte d'ouvrage. Il savait que Juvencus, Arator, Prudence et quelques autres poëtes chrétiens avaient mis en vers latins les actions miraculeuses de Jésus-Christ; il crut qu'il devait en faire de même dans sa langue maternelle. Il y fut encore engagé par les instances de quelques personnes de piété, entre autres d'une illustre matrone nommée Judith, qui, ne pouvant supporter les mauvaises chansons tudesques, se persuadèrent qu'on les ferait tomber en leur en substituant qui fussent tirées des paroles de l'Évangile [1].

En Espagne, le prêtre saint Euloge, après avoir employé ses talents à encourager, à défendre et à nous faire connaître les martyrs de Cordoue, finit par en augmenter le nombre. L'archevêque Vistremir de Tolède, étant mort le dernier jour de l'année 858, Euloge fut élu pour lui succéder, par le suffrage de tous les évêques de la province et du voisinage, mais il y eut quelque obstacle qui empêcha qu'il ne fût sacré, et on en élut un autre de son vivant, quoiqu'il ne survécût pas deux mois à son élection; car il souffrit le martyre, après y en avoir encouragé tant d'autres. Une fille nommée Léocritie, d'une famille

[1] *Ceillier, t. 19. Hist. litt. de France, t. 5.*

noble de Musulmans, avait été instruite dès l'enfance dans la religion chrétienne par une de ses parentes, qui la fit même baptiser. Son père et sa mère, s'en étant aperçus, la maltraitaient et la fouettaient jour et nuit pour la faire renoncer à la foi. Elle fit connaître son état à saint Euloge et à sa sœur Amalone, témoignant qu'elle désirait aller en quelque lieu où elle pût en liberté exercer sa religion.

Saint Euloge lui procura secrètement les moyens de sortir de chez ses parents, à qui elle donna le change, feignant de céder à leur volonté, jusqu'à parler contre la religion chrétienne. Elle se para comme si elle eût pensé au mariage; et, sous prétexte d'aller à une noce, elle sortit et courut chez saint Euloge et sa sœur, qui la reçurent à bras ouverts et la cachèrent chez des amis fidèles. Le père et la mère, au désespoir, remuèrent ciel et terre pour la trouver ; et, par l'autorité du cadi, firent emprisonner et fouetter plusieurs Chrétiens, même des religieuses et des prêtres. Saint Euloge, sans s'émouvoir, faisait souvent changer de retraite à Léocritie, et passait les nuits en prières pour elle, prosterné dans l'église de Saint-Zoïle. Elle, de son côté, jeûnait et veillait, couchait sur la cendre et couverte d'un cilice.

Une nuit, étant venue voir saint Euloge et sa sœur, elle ne put retourner, parce que la personne qui devait l'accompagner vint trop tard et qu'il était déjà jour. Le cadi, en étant averti, envoya des soldats entourer la maison, d'où ils tirèrent Léocritie avec Euloge, et les amenèrent en sa présence. Il demanda à Euloge pourquoi il tenait cette fille chez lui. Le saint répondit que les prêtres ne pouvaient refuser l'instruction à ceux qui la demandaient. Le cadi le menaça de le faire mourir à coups de verges ; mais saint Euloge répondit que le glaive était un moyen plus sûr, et commença à parler hautement contre leur faux prophète et leur fausse religion. On le mena aussitôt au palais devant le conseil. Un des conseillers, qui le connaissait particulièrement, lui dit : Si des ignorants se précipitent malheureusement à la mort, un homme savant et vertueux comme toi ne doit pas imiter leur folie. Crois-moi, je te prie, dis seulement un mot à présent, puisqu'il le faut ; tu reprendras ensuite ta religion, et nous promettons de ne te point rechercher. Saint Euloge lui dit en souriant : Ah ! si tu pouvais connaître les récompenses qui attendent ceux qui conservent notre foi, tu renoncerais à ta dignité temporelle. Il commença alors à leur proposer hardiment les vérités de l'Évangile ; mais, pour ne pas l'écouter, ils le condamnèrent aussitôt à perdre la tête.

Comme on le menait au supplice, un des eunuques du roi lui donna un soufflet. Il *tendit l'autre* joue, et en souffrit patiemment un

second. Quand il fut arrivé au lieu de l'exécution, il pria à genoux, étendit les mains au ciel, fit le signe de la croix sur tout son corps, et présenta sa tête, qui fut promptement coupée. C'était à trois heures après midi, le samedi, 11me jour de mars 859. Il fut enterré à Saint-Zoïle. Sainte Léocritie fut aussi décapitée quatre jours après, et jetée dans le fleuve Bétis; mais elle en fut tirée et enterrée à Saint-Genès-de-Tertios. L'Église honore l'un et l'autre le jour de leur martyre. La vie de saint Euloge a été écrite par Alvar, son ami, et, depuis, il nous reste peu de monuments de l'église d'Espagne sous la domination des Musulmans [1].

En Orient, les Chrétiens se trouvaient à peu près dans le même état qu'en Espagne. Le calife Mothavakel, qui régna de 847 à 861, se déclara leur ennemi, et leur fit porter, ainsi qu'aux Juifs, de larges ceintures de cuir, pour les distinguer des Musulmans et les exposer ainsi à toute espèce d'avanies. Il fut assassiné le 11 décembre 861, par son propre fils Mostanser, qui mourut lui-même six mois après. Moustain-Billah, qui lui succéda l'an 862, fut tué l'an 866. Motaz, successeur de Moustain, après avoir fait étrangler son frère, fut déposé et tué l'an 869. Mothadi, successeur de Motaz, fut assassiné le 22 juin 870. Tels étaient ces pontifes du mahométisme : faibles, cruels, abandonnés à leurs plaisirs et gouvernés par leurs officiers. C'étaient les milices turques, depuis peu entrées au service des califes, qui les faisaient et les défaisaient ainsi à leur gré [2].

Cependant la succession des évêques orthodoxes continuait dans les principaux siéges. Le patriarche catholique d'Alexandrie, de l'an 847 à l'an 872, fut Michel, successeur de Sophrone. Celui d'Antioche, de l'année 844 à l'année 867, fut Nicolas, successeur de Job. Après trois ans de vacance, il eut, en 870, pour successeur, Étienne V, qui mourut le jour même de son intronisation et fut remplacé par Théodore. A Jérusalem, après le patriarche Jean, Sergius tint ce siége seize ans, puis Salomon cinq ans, et enfin Théodose fut ordonné l'an 866, et tint le siége quatorze ans [3].

En Bulgarie, les légats que le pape saint Nicolas y envoya l'an 866, deux pour y prêcher l'Évangile et trois pour se rendre à Constantinople, afin d'en faire cesser le schisme, furent très-bien reçus de Bogoris, roi des Bulgares. Les deux premiers légats, Paul, évêque de Populonie, et Formose, évêque de Porto, commencèrent à prêcher l'Évangile en Bulgarie avec beaucoup de succès. Mais les trois destinés pour Constantinople, l'évêque Donat, le prêtre Léon et le diacre

[1] *Acta SS.*, *11 et 15 mart.* — [2] Elmac., l. 11. Abufarag. — [3] *Acta SS.*, t. 5, *junii*; t. 4, *julii*; t. 2, *maii.*

Marin, s'étant mis en route, furent arrêtés par un officier nommé Théodore, qui gardait cette frontière de l'empire. Il les traita indignement; et, frappant la tête des chevaux sur lesquels ils étaient montés, il leur dit : L'empereur n'a que faire de vous. L'empereur lui-même dit aux ambassadeurs du roi des Bulgares, qui étaient près de lui : Si les légats du Pape n'étaient venus par la Bulgarie, ils n'auraient vu de leur vie ni moi ni Rome. Après avoir attendu quarante jours, comme ils virent qu'ils étaient ainsi traités par ordre de l'empereur, ils furent contraints de retourner sur leurs pas et d'aller porter à Rome ces nouvelles.

En Bulgarie, les deux évêques Paul et Formose convertirent et baptisèrent quantité de peuple; et le roi Bogoris ou Michel fut si content d'eux, qu'il chassa de son royaume tous les missionnaires des autres nations, voulant que les Romains prêchassent seuls. Il envoya à Rome une seconde ambassade demander au Pape, pour l'évêque Formose, la qualité d'archevêque de Bulgarie, et des prêtres pour continuer d'instruire la nation. Le Pape, ravi de ce bon succès, examina plusieurs prêtres et envoya à cette mission ceux qu'il en trouva dignes, avec deux évêques, Dominique de Trivente, près de Bénévent, et Grimoald de Polymarte en Toscane. Ils avaient ordre de choisir, entre ces prêtres, celui qui serait digne d'être archevêque, et de l'envoyer à Rome pour être consacré par le Pape, afin de ne pas ôter Formose à son peuple. Les deux évêques, Paul et Grimoald, devaient demeurer en Bulgarie pour la consolidation de cette nouvelle église; mais Formose et Dominique devaient encore tenter de passer à Constantinople pour y terminer le schisme [1].

Le roi Bogoris fit tant de progrès dans la piété chrétienne, qu'après avoir paru en roi pendant le jour, il passait les nuits en prières sur le pavé de l'église, revêtu d'un sac et couché sur un cilice. Quelque temps après, aspirant à une plus haute perfection, il abdiqua la dignité royale, la remit à son fils aîné, se fit couper les cheveux, revêtit l'habit monastique et se retira complétement du monde, s'appliquant nuit et jour aux veilles, aux prières et aux aumônes. Mais le fils ne répondit point à l'attente du père. Il s'abandonna au pillage, à l'ivrognerie et à d'autres excès, s'efforçant même de ramener au paganisme la nation nouvellement convertie. Le péril était bien grand; il était à son comble, lorsque le royal solitaire sortit tout d'un coup de sa retraite, reprit le titre et la dignité de roi, et ressaisit d'une main ferme les rênes du gouvernement. Le mauvais fils ne put résister à son père; car tous les anciens serviteurs se réunirent au-

[1] Anast. *in Nicol.*

tour du royal vieillard. Le fils dégénéré devint le prisonnier de son père et fut, sur son ordre, privé de la vue et confiné dans une prison. Aussitôt Bogoris convoque tous les grands du royaume; établit son second fils, en le prévenant, devant toute l'assemblée, qu'il aurait un sort pareil, si jamais il s'écartait de la loi chrétienne. Après quoi il déposa le baudrier, reprit l'habit monastique, et, rentré dans le monastère, y passa saintement le reste de sa vie [1]. La nation des Bulgares eût pu devenir le modèle des nations chrétiennes, si elle n'avait été si exposée aux malignes influences de ses voisins, les Grecs de Constantinople.

On a pu remarquer que les missionnaires grecs, envoyés en Bulgarie par le faux patriarche Photius, s'occupaient moins d'instruire le peuple dans l'essentiel du christianisme, que de l'assujettir à des coutumes grecques, comme à des choses indispensables, et cela pour l'asservir d'autant plus à Constantinople. Lors donc que Photius apprit que tous ses missionnaires avaient été renvoyés au delà des frontières, il en fut irrité au dernier point. Sa colère monta jusqu'à la fureur, quand il sut que les légats romains n'avaient pas reconnu la confirmation donnée par ses prêtres, ni le chrême qu'il avait consacré, et que, par conséquent, ils ne le reconnaissaient nullement pour évêque. Son orgueil profondément blessé lui fit concevoir un projet qui était d'un homme en délire ou possédé de l'enfer : ce fut d'anathématiser et de déposer le Pape dans un concile œcuménique.

Chaque nation a ses défauts. Dans tous les siècles, les Grecs ont passé pour manquer de franchise. Ce vice originel de la Grèce menteuse s'est personnifié et élevé à sa plus haute puissance dans Photius. L'histoire humaine ne connaît pas de menteur plus effronté. Qu'on en juge par ce fait. Pour se venger du Pape, il suppose impudemment tout un concile œcuménique, où il fait présider les empereurs Michel et Basile, avec des légats des trois grands siéges d'Orient. Tout le sénat y assiste, avec tous les évêques de la dépendance de Constantinople. Il y paraît des accusateurs venus de l'Orient et de l'Occident, qui accusent le pape Nicolas de plusieurs hérésies, de violences inouïes et d'une foule d'autres crimes. Une nuée de témoins confirment ces accusations, invoquent la justice des Pères assemblés et demandent la déposition du Pape. Photius, toujours consciencieux et indulgent, ne veut point céder à ces demandes. Il fait observer au concile qu'il serait par trop injuste de condamner un absent avant de l'avoir entendu. Mais à peine a-t-il proféré ce peu de

[1] *Ann. Met.*, 868.

paroles, que les légats des trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, avec tous les évêques, tous les sénateurs et tous les grands de l'empire, se lèvent et pressent Photius de prononcer la sentence contre le pape Nicolas, puisque ses crimes étaient notoires et n'avaient pas besoin de preuves. A ces instances unanimes et pressantes d'une si illustre assemblée, la douceur naturelle de Photius est enfin obligée de céder. Il reçoit les accusations contre le Pape, examine sa cause, et enfin le condamne pour mille crimes supposés, prononçant contre lui une sentence de déposition, et d'excommunication contre ceux qui communiqueraient avec lui. Et, de tout ce concile œcuménique, il n'y a pas un mot de vrai; le tout n'est qu'une fiction, un mensonge de Photius. Mais, après avoir dressé des actes tels qu'il lui plaît, il les fait souscrire par vingt-un évêques complaisants; puis il y ajoute lui-même tant de fausses souscriptions, qu'il y en avait plus de mille. On y voyait celle des deux empereurs, des trois prétendus légats d'Orient, de tous les sénateurs, d'une foule d'abbés et de clercs [1].

Mais, ce qui passe toute mesure d'impudence connue, ces actes mensongers d'un concile imaginaire, Photius osa bien les envoyer par deux ambassadeurs, qui étaient deux métropolitains, à l'empereur Louis II, qui régnait en Italie, et à sa femme, l'impératrice Ingelberge, les priant de chasser de Rome Nicolas, comme condamné par un concile œcuménique. Ces actes étaient accompagnés de présents considérables et de lettres remplies de flatteries. Pour mieux séduire Louis et sa femme, Photius passait par-dessus la vanité grecque. Jusqu'alors les Grecs de Constantinople ne donnaient aux nouveaux empereurs d'Occident que le titre latin de *Rex*, qui signifie roi, réservant à leur empereur le titre grec de *Basileus*, qui signifie également roi; et cela, parce que la langue grecque n'a pas d'équivalent du mot latin *Imperator*. Photius, pour gagner Louis et Ingelberge, leur prodiguait dans ces actes des acclamations flatteuses, où il traitait Louis de Basileus, et Ingelberge d'auguste et de nouvelle Pulchérie [2].

Il écrivit en même temps une lettre circulaire aux évêques d'Orient, principalement aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Dans cette lettre, il ne parle pas encore de son concile imaginaire ni de la déposition du Pape, mais il accuse en général toute l'Église d'Occident. Les hérésies semblaient éteintes, dit-il, et la foi se répandait de cette ville impériale sur les nations infidèles; les Bulgares, nation barbare et ennemie de Jésus-Christ, avaient renoncé

[1] Labbe, p. 1388, 1223, 364. — [2] *Ibid.*

aux superstitions païennes, pour embrasser la foi; mais il n'y avait pas encore deux ans qu'ils étaient convertis, quand des hommes impies et abominables, car quel autre nom un Chrétien peut-il leur donner ? des hommes sortis des ténèbres de l'Occident; hélas ! comment dirai-je le reste ? sont venus, comme un tremblement de terre, ou comme une grêle épaisse, ou plutôt comme un sanglier farouche, ravager avec ses pieds et ses dents, c'est-à-dire avec les sentiers d'une honteuse conduite et d'une perverse doctrine, cette vigne du Seigneur, vigne chérie et nouvellement plantée, et corrompre en eux la pureté de la foi par leurs erreurs. Tel est le style de Photius : encore avons-nous retranché de cette phrase bien des mots et des épithètes. Écoutons maintenant les erreurs incroyables que ces hommes funestes de l'Occident ont enseignées aux Bulgares.

Premièrement, ils leur ordonnent de jeûner les samedis, quoique le moindre mépris de la tradition tende à renverser la religion tout entière ; de plus, ils retranchent du carême la première semaine, permettant de s'y gorger de lait et de fromage. De là, s'écartant du grand chemin et suivant les erreurs de Manès, ils détestent les prêtres engagés dans un mariage légitime ; eux, chez qui l'on voit plusieurs filles devenues femmes sans maris, et plusieurs enfants dont on ne sait point les pères. Ils ne craignent pas de réitérer l'onction du saint chrême à ceux qui l'ont reçue des prêtres, disant qu'ils sont évêques, et que l'onction des prêtres est inutile. Mais le comble de l'impiété, c'est qu'ils ont osé ajouter des paroles nouvelles au sacré symbole autorisé par tous les conciles, en disant : Que le Saint-Esprit ne procède pas du Père seul, mais encore du Fils. Photius s'emporte longuement et furieusement contre cette doctrine, jusqu'à dire que ceux qui la soutiennent prennent en vain le nom de Chrétien. Il s'efforce de la réfuter par des raisonnements subtils, prétendant que c'est admettre deux principes dans la Trinité, confondre les propriétés des personnes divines, et ramener le polythéisme. Il soutient en général que ce dogme est contraire à l'Évangile et à tous les Pères ; mais il ne le prouve par aucun texte. S'il avait voulu être franc, il aurait pu citer saint Épiphane, qui répète jusqu'à dix fois que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et qu'il est de l'un et de l'autre.

C'est cette impiété que, avec d'autres choses criminelles, ces évêques de ténèbres, car ils se disaient évêques ! ont semée dans la nation des Bulgares. Quand la nouvelle en est venue à nos oreilles, nos entrailles ont été émues comme celles d'un père qui voit ses enfants *déchirés* par des serpents et des bêtes cruelles, et nous ne nous

donnons point de repos que nous ne les ayons désabusés. Cependant, ces nouveaux précurseurs de l'apostasie, ces ministres de l'Antechrist, ces hommes dignes de mille morts, ces corrupteurs publics, ces séducteurs et ces ennemis de Dieu, nous les avons condamnés en un concile, en renouvelant les condamnations des apôtres et des conciles, qu'ils ont encourues.

Nous avons cru, mes frères, devoir vous donner connaissance de tout ceci, suivant l'ancien usage de l'Église ; nous vous prions de concourir à la condamnation de ces articles impies et athées, et d'envoyer, pour cela, des légats qui représentent votre personne. Nous espérons aussi ramener les Bulgares à la foi qu'ils ont d'abord reçue. Et ils ne sont pas les seuls qui aient embrassé le christianisme ; les Russes, si fameux par leur barbarie et leur cruauté, qui, après avoir soumis leurs voisins, ont attaqué l'empire romain, se sont eux-mêmes convertis et ont reçu un évêque. Nous avons aussi reçu d'Italie une lettre synodique pleine d'étranges plaintes contre leur évêque, où ils nous conjurent de ne pas les laisser sous la tyrannie qui les accable, au mépris de toutes les lois ecclésiastiques. C'étaient sans doute les lettres calomnieuses des deux évêques prévaricateurs, Gonthier de Cologne et Teutgaud, contre le pape saint Nicolas qui les avait justement condamnés. Photius continue : Nous en avions déjà reçu autrefois des avis par Basile, Zosime, Métrophane, prêtres et moines, et quelques autres, qui nous priaient avec larmes de venir au secours des églises. Nous venons encore de recevoir des lettres de différentes personnes, remplies de lamentations pitoyables, qu'ils nous ont conjuré de faire passer à tous les siéges métropolitains et apostoliques. Nous vous en envoyons des copies, afin que l'on puisse prononcer sur ce sujet en commun, quand le concile œcuménique sera assemblé ; quelques prélats sont déjà arrivés, et nous attendons dans peu les autres [1].

Pour juger de la bonne foi de Photius dans ces accusations contre les Latins, une seule remarque suffit. Lorsque, sept ou huit ans auparavant, il écrivit au même pape Nicolas sa lettre synodique, et lui envoya sa profession de foi pour faire approuver son ordination, l'Église romaine n'avait pas une autre créance, ni d'autres pratiques que sept ou huit ans après. Photius n'y trouvait alors rien à redire. Il y a plus : dans la lettre qu'il envoya au même Pape, par le secrétaire de Léon, il disait lui-même que chaque église devait garder ses usages, et il donnait pour exemples, entre autres, le jeûne des samedis et le célibat des prêtres. Et maintenant, parce qu'on n'a pas

[1] Photii *Epist.* 2. Londin.

voulu approuver son intrusion, ces mêmes choses qu'il avait déclarées indifférentes ne sont plus que des hérésies et des crimes énormes; et maintenant, ce même Pape et ces mêmes évêques d'Occident, dont il avait sollicité l'approbation, ne sont plus que des séducteurs, des précurseurs de l'apostasie, des ministres de l'Antechrist. Hélas! c'est à cette mauvaise foi et à ces calomnies atroces, que l'on reconnaît les apôtres de cette espèce.

Les empereurs Michel et Basile, ou plutôt Photius sous leur nom, envoyèrent une lettre semblable au roi des Bulgares, tandis que les légats Formose et Dominique, destinés pour Constantinople, étaient encore chez lui. Ces princes, ou plutôt Photius, voulaient que les légats donnassent une confession de foi où ces prétendues erreurs fussent anathématisées, et qu'ils reconnussent Photius pour patriarche œcuménique. Ce n'était qu'à ces conditions qu'on offrait de les recevoir à Constantinople. Le roi des Bulgares envoya ces nouvelles au Pape par les légats.

Le libelle impérial, outre les reproches contenus dans celui de Photius, y en ajoutait d'autres. On y accusait les Latins de faire le saint chrême avec de l'eau de rivière : c'était une calomnie; mais tout était bon pour tromper le peuple néophyte des Bulgares. On accusait encore les églises d'Occident d'offrir, le jour de Pâques, un agneau avec le corps et le sang de Jésus-Christ : autre calomnie notoire, qui surpassait peut-être encore la première en impudence. Enfin, les deux empereurs reprochaient, comme une hérésie, aux Latins, que leurs prêtres se rasaient la barbe. En vérité, c'est bien là le caractère du pharisien, qui épluche le moucheron et avale le chameau.

Le pape saint Nicolas, ayant reçu ces nouvelles de Bulgarie, écrivit à Hincmar de Reims pour lui faire connaître, et par lui aux autres évêques de France, ces reproches des Grecs aux Latins. Il conclut en ces termes : Comme il est certain que tout l'Occident a toujours été d'accord avec le Siége de saint Pierre sur tous ces points, il faut nous unir tous pour repousser ces calomnies. Ceux d'entre vous qui sont métropolitains assembleront leurs suffragants pour examiner ensemble ce qu'il faut répondre, et ils nous l'enverront afin que nous puissions le joindre à ce que nous enverrons de notre part. Il est évident qu'une partie de ces reproches sont faux, et que le reste a été observé de tout temps à Rome et dans tout l'Occident, sans aucune contradiction. Mais il ne faut pas s'étonner si les Grecs s'opposent à ces traditions, puisqu'ils osent dire que quand les empereurs ont passé de Rome à Constantinople, la primauté de l'Église romaine et ses priviléges ont aussi passé à l'église

de Constantinople; d'où vient que Photius, dans ses écrits, se qualifie d'archevêque et de patriarche œcuménique.

Nous voudrions pouvoir vous assembler à Rome avec les autres évêques, pour examiner cette affaire, si les calamités publiques le permettaient; mais rien ne vous empêche d'étudier la matière et de nous donner vos avis. Au reste, les Grecs ne nous chargent de ces reproches que par récrimination et parce qu'ils ne veulent pas se corriger. Avant que nous leur eussions envoyé nos légats, ils nous comblaient de louanges et relevaient l'autorité du Saint-Siége; mais depuis que nous avons condamné leurs excès, ils ont parlé un langage tout contraire et nous ont chargé d'injures. Et n'ayant trouvé, grâce à Dieu, rien de personnel à nous reprocher, ils se sont avisés d'attaquer les traditions de nos pères, que jamais leurs ancêtres n'ont osé reprendre. Or, il est à craindre qu'ils ne répandent leurs calomnies dans les autres parties du monde; car ils se vantent déjà d'avoir envoyé aux patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem pour les engager à approuver la déposition d'Ignace et la promotion de Photius. Nous ne craignons pas leur union, mais nous serions affligé de leur perte; car, étant sous l'oppression des Arabes, ils pourraient se laisser séduire, dans l'espérance d'être protégés par les Grecs [1].

La lettre du Pape est du 23 octobre 867; mais, depuis un mois, les choses étaient bien changées à Constantinople. Plus l'usurpateur Photius se croyait sûr de son triomphe, plus sa chute était prochaine. Dès le 21 avril 866, son principal protecteur, le césar Bardas, dont la passion incestueuse fut la première cause du schisme, avait été tué dans la tente même de l'empereur Michel. Bardas déchu, Photius le blâma autant qu'il l'avait flatté, et se mit à flatter plus que jamais l'empereur Michel et son nouveau collègue, l'empereur Basile.

L'empereur Michel, plus fait pour être cocher du cirque que chef de l'empire, se dégoûta bientôt de son nouveau collègue, d'autant plus que Basile, loin de prendre part à ses débauches et à ses jeux impies, s'efforçait de l'en retirer par ses sages conseils. Michel ne le pouvant donc plus souffrir, un de ses compagnons de débauche lui promit de le tuer à la chasse. L'assassin manqua son coup, fut jeté par son cheval dans un précipice, et avoua son crime en mourant. Michel n'en persista pas moins dans le dessein de faire périr Basile. Un jour, au milieu d'un grand festin qu'il donnait à toute sa cour pour célébrer une victoire qu'il venait de remporter comme cocher du cirque, il prit tout à coup un rameur de la flotte impériale; il se

[1] *Epist.*, 10, p. 468.

nommait Basilicin, était favori du prince à cause de sa bonne mine et de ses talents en fait de débauche, et le louait en ce moment de son admirable dextérité à conduire un char; l'empereur Michel le prit donc par la main, le fit revêtir de la pourpre et du diadème, et le proclama empereur, en disant à Basile, qui était du festin : Vois-tu que la pourpre lui sied mieux qu'à toi? Je t'ai fait empereur; ne suis-je pas le maître d'en faire un autre? Le jour suivant, il conduisit au sénat Basilicin, revêtu de toutes les marques de sa nouvelle dignité; il le présenta aux sénateurs, leur déclarant qu'il l'avait associé à sa puissance et les prenant eux-mêmes à témoin qu'il avait fait un meilleur choix que dans la personne de Basile. Cette extravagance étonna tout le monde, et l'on fut indigné de voir que Michel prétendît leur faire changer de maître tous les jours.

Cependant Basile, recevant de toute part avis que sa perte était résolue, se détermina enfin à prévenir l'empereur. Il choisit pour cela le moment d'un festin que l'impératrice mère, sainte Théodora, donnait à son fils et à toute sa cour dans le palais de Saint-Mamas. C'était le 24 septembre 867. On se mit à table à l'entrée de la nuit, et, avant neuf heures du soir, Michel était ivre. Peu après, plongé dans le sommeil, il se fit conduire à son lit par Basile, qui le quitta après lui avoir baisé la main. Basilicin, dans le même état que Michel, se jeta sur un autre lit; tous deux s'endormirent aussitôt. Un moment après arriva Basile avec une troupe armée. Un chambellan voulut leur fermer le passage; l'empereur s'éveilla au bruit du tumulte, et, comme il levait les deux mains en jetant de grands cris, un des conjurés les lui trancha de deux coups de sabre et l'acheva de plusieurs coups. D'autres massacraient Basilicin. Après cette exécution, Basile, avec sa troupe, courut au grand palais, dont il força les portes. S'y étant installé, il donna ordre à Paul, son chambellan, de pourvoir à la sépulture de Michel. Paul, s'étant transporté au lieu de l'assassinat, trouva ce malheureux prince couché par terre, les entrailles hors du corps; autour de lui, sa mère et ses sœurs fondaient en larmes et jetaient des cris lamentables. L'ayant enveloppé dans la housse de son cheval, il le fit jeter dans une barque et porter à Chrysopolis, où il fut enterré sans pompe dans un monastère. Il avait régné près de vingt-six ans depuis la mort de son père Théophile, savoir : quatorze ans avec sa mère, onze seul, et quinze mois avec Basile.

Basile, qui commença dès lors à régner seul, était Macédonien, de basse naissance, quoique depuis on ait prétendu le faire descendre des Arsacides, rois d'Arménie, et même d'Alexandre le Grand. Il *est certain qu*'il vint à Constantinople, seul, à pied, en fort pauvre

équipage et à dessein d'y faire fortune. Il entra d'abord au service de Théophilise, parent du césar Bardas, et fut son écuyer. Sa force de corps et son adresse à dompter les chevaux le firent remarquer de l'empereur Michel qui le prit à son service et le fit premier écuyer, puis chambellan, ensuite patrice et maître des offices, et enfin l'associa à l'empire. Basile fut surnommé Céphalas, à cause de sa grosse tête, et il est connu sous le nom de Macédonien.

Dès le lendemain qu'il fut déclaré seul empereur, suivant que nous l'apprend un auteur contemporain et témoin occulaire [1], il chassa Photius du siége patriarcal de Constantinople et le relégua dans le monastère du Scepé. Le jour suivant, il envoya Élie, commandant de la flotte, avec la galère impériale, au patriarche saint Ignace, pour le tirer de l'île où il était relégué, et le ramener à Constantinople, où, en attendant son rétablissement, il lui rendit le palais de Manganes, qui était sa maison paternelle. Cependant l'empereur Basile manda à Photius de lui envoyer sans délai toutes les souscriptions qu'il avait emportées en sortant du palais patriarcal. Photius jura qu'on l'avait tellement pressé de sortir, qu'il n'avait pu rien emporter de semblable. Mais tandis qu'il rendait cette réponse au préfet Bahanes, ses domestiques, embarrassés, cachèrent dans des roseaux sept sacs pleins et scellés de plomb. Les gens de Bahanes le virent, enlevèrent les sacs et les portèrent à l'empereur. Les ayant ouverts, on y trouva entre autres deux livres, ornés à l'extérieur d'or et d'argent, avec des couvertures violettes en dedans, soigneusement écrits et de belle lettre, dont l'un contenait les actes supposés d'un concile contre saint Ignace, l'autre une lettre synodique contre le pape saint Nicolas.

Ce prétendu concile était divisé en sept actions ou séances, et, à la tête de chacune il y avait des miniatures de la main de Grégoire Asbestas, ex-évêque de Syracuse ; car il était peintre. En la première on voyait Ignace traîné et battu de verges, et, sur sa tête, cette inscription : *Ho diabolos*, c'est-à-dire le diable ou le détracteur. En la seconde, on le tirait encore avec violence et on crachait sur lui, et l'inscription était : Commencement du péché. En la troisième, on le déposait, et l'inscription était : Le fils de perdition. En la quatrième, on l'envoyait lié en exil, et l'inscription était : L'avarice de Simon le Magicien. En la cinquième, il avait le cou chargé de fers, et l'inscription était : Qui s'élève au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu, ou qu'on adore. En la sixième, on le condamnait, et l'inscription était : Abomination de la désolation. En la septième, on le

[1] Nicet., *Vita S. Ignat.* Labbe, *t. 8, p. 1226. Hist. du Bas-Emp.*, l. 70.

traînait encore et on lui coupait la tête, et l'inscription était : L'Antechrist. Dans ses actes, il y avait cinquante-deux chefs d'accusation contre saint Ignace, tous manifestement faux ; et, à la fin de chacun, on avait laissé une ligne en blanc, pour y ajouter ce que l'on voudrait.

La lettre synodale contenue dans l'autre volume était remplie de calomnies et d'injures contre le pape saint Nicolas, inventées pour servir de fondement à la déposition et à l'anathème que Photius avait prononcés contre lui. Il avait fait écrire deux exemplaires de chacun de ces deux livres, dont il avait gardé l'un par devers lui et envoyé l'autre à l'empereur Louis en Italie, par deux métropolitains, Zacharie et Théodore. Mais ils furent arrêtés en chemin par ordre de l'empereur Basile, qui, s'étant saisi de ces quatre volumes, les montra au sénat, puis à l'église, découvrit les insignes fourberies de Photius, au grand étonnement de tout le monde ; enfin, garda ces livres dans le palais. C'est un auteur grec, témoin oculaire, qui nous apprend ces curieux détails dans sa Vie de saint Ignace.

Le dimanche, 23me de novembre de la même année 867, l'empereur Basile tint une assemblée dans le palais de Magnaure, où il fit venir le patriarche Ignace et lui donna de grandes louanges. C'était à pareil jour que, neuf ans auparavant, il avait été chassé. Ce jour-là donc il rentra solennellement dans son église avec un grand applaudissement de toute la ville. On célébrait la messe, le prêtre disait ces paroles de la préface : Rendons grâces au Seigneur, et le peuple dit : Il est digne, il est juste ; ce qui parut d'un heureux présage : car les Grecs y faisaient grande attention, et les histoires en sont pleines. Saint Ignace, étant ainsi rétabli dans son siége, interdit les fonctions sacrées, non-seulement à Photius et à ceux qu'il avait ordonnés, mais encore à tous ceux qui avaient communiqué avec lui, et pria l'empereur d'indiquer un concile œcuménique pour remédier à tant de scandale [1]. On envoya donc aussitôt à Rome Euthymius, écuyer de l'empereur Basile, chargé d'une lettre que nous n'avons plus. Mais nous en verrons une autre où il dit au Pape que, s'il a chassé Photius et rétabli Ignace, c'est pour exécuter le jugement du Siége apostolique [2].

Avant que ces heureuses nouvelles arrivassent à Rome, mourut le grand et saint pape Nicolas, le 13 novembre de l'an 867. Dans la longue série des grands et saints Pontifes, qui ont honoré la Chaire de saint Pierre, le pape Nicolas mérite incontestablement une des pre-

[1] *Labbe*, t. 8, p. 1226-1230, 1389, 1086. — [2] *Ibid.*, p. 1007.

mières places. Aujourd'hui encore la chrétienté honore annuellement sa mémoire ; car l'Église l'a mis au nombre des saints. Neuf ans et sept mois il veilla sur l'Église de Dieu avec un zèle ardent, mais toujours éclairé. Fort de l'Esprit-Saint, aucun péril, aucune menace ne pouvait ébranler sa constance. Même dans les moments les plus critiques, et lorsque la terre semblait branler sous ses pieds, il demeurait ferme comme un roc. Mais avec toute la sévérité d'un apôtre il alliait toute la douceur de l'Évangile. On en voit particulièrement la preuve dans sa tendre sollicitude pour les malheureux ; il avait chez lui un catalogue de tous les boiteux, les aveugles et les pauvres absolument invalides de Rome, et leur faisait distribuer leur nourriture chaque jour. Quant à ceux qui pouvaient marcher, il leur fit donner des cartes pour venir chercher leur subsistance, les uns le dimanche, les autres le lundi, et ainsi chaque jour de la semaine. Il fit réparer l'aqueduc qui portait de l'eau à Saint-Pierre en faveur des pauvres qui demandaient l'aumône à l'entrée de l'église et des pèlerins de toutes les nations qui venaient y chercher le pardon de leurs crimes.

D'un esprit élevé, d'une érudition qui embrassait toutes les connaissances humaines, éclairé de plus par la lumière de la vérité divine, la renommée de sa sagesse se répandit bientôt dans toutes les parties de l'univers chrétien. De tous les pays, même des provinces les plus lointaines de l'Orient et pour tous les cas qui présentaient tant soit peu d'importance, tout s'adressait à lui comme à la source de toute sagesse et d'une vérité supérieure. Non-seulement des évêques, des abbés, des prêtres et des moines, mais des laïques de tout rang et de toute condition, des rois, des princes et des princesses, des ducs et des comtes, des savants et des magistrats, en un mot, quiconque avait besoin d'une direction sûre, la cherchait et la trouvait sous les paternelles mains de ce grand Pape, éclairé d'en haut. De là une innombrable multitude de pèlerins, souvent plusieurs du plus haut rang, affluaient chaque année vers la capitale de la chrétienté, et jamais Rome ne porta si visiblement le caractère de cité universelle du monde et des peuples que sous Nicolas. Rien n'était plus facile que de trouver accès auprès de lui ; et des milliers d'hommes qui eurent le bonheur de le voir et de lui parler, pas un ne le quitta jamais que plein d'admiration pour sa sagesse et saisi de la dignité et de la sainteté qui se manifestaient dans toutes ses paroles et dans toute sa personne. Ceux qui ne pouvaient venir à Rome s'adressaient à lui par lettres, et aucune de ces lettres ne demeurait sans réponse : ce grand Pape, outre *tant d'affaires* ecclésiastiques et politiques,

souvent très-embrouillées, trouvait encore le temps nécessaire pour donner presque journellement des audiences, qui quelquefois duraient des heures entières, comme aussi pour répondre aux lettres innombrables qu'il recevait; et il n'appartenait qu'à la rare force d'esprit qui lui était propre, de ne pas succomber sous ce faix toujours plus accablant. Des seules lettres de Nicolas qui sont venues jusqu'à nous, on en compte plus de cent. Le bibliothécaire Anastase en avait lu près de deux cents, et encore était-il loin de les avoir lues toutes. Mais sous sa plume féconde, beaucoup de ces lettres devenaient des traités entiers, en sorte qu'on les divisait en plusieurs chapitres, et seulement quatre ou cinq de ces lettres suffiraient pour remplir un in-quarto de moyenne grosseur.

D'un autre côté, l'ancienne et austère discipline de l'Église reprenait vigueur sous lui, et des pénitences publiques très-sévères n'étaient pas chose rare de son temps. Un moine, nommé Ériarth, par exemple, avait tué un prêtre. Ériarth, pénétré de repentir, fit le pèlerinage de Rome, se jeta aux pieds du saint Père, implorant son pardon et l'absolution de son péché. Le Pape usa de miséricorde envers le pénitent, mais lui imposa une pénitence publique de douze années. Les trois premières, il devait demeurer à la porte de l'église, gémissant et pleurant. La quatrième et la cinquième, on lui accordait une place parmi les auditeurs, mais sans participer au corps et au sang du Seigneur. Les sept dernières, il pourra communier aux grandes fêtes, mais sans qu'on reçoive son offrande. Pendant tout le temps, il jeûnera jusqu'au soir, comme en carême, excepté les fêtes et les dimanches, et ne voyagera qu'à pied. Il devait, ajoute le Pape, faire pénitence toute sa vie; mais nous avons eu égard à sa foi et à la protection des saints apôtres qu'il est venu implorer [1]. — A un comte d'Auvergne, qui s'était grièvement oublié envers son évêque, Nicolas ordonne de comparaître devant le légat qui était alors en France, afin de répondre sur l'attentat qu'il avait commis. Autrement, dit le Pape, nous vous défendons l'usage du vin et de la chair, jusqu'à ce que vous veniez à Rome vous présenter devant nous [2].

A la mort du grand et saint pape Nicolas, l'univers entier fut dans le deuil. Le crime seul s'en réjouissait dans l'ombre, parce qu'il concevait certaines espérances, mais qui s'évanouirent bientôt.

Son successeur fut Adrien II, né à Rome, et fils de Talare, qui fut depuis évêque. Il était de la famille des papes Étienne VI et Sergius II. Il avait été marié; sa femme Stéphanie vivait même en-

[1] *Labbe, p. 513.* — [2] *Ibid.*, p. 468, Epist. 66.

core, et il avait une fille. Grégoire IV le fit sous-diacre, ensuite, il fut admis dans le palais patriarcal de Latran, et ordonné prêtre du titre de Saint-Marc, pape. Il était fort libéral envers les pauvres; et l'on rapporte qu'un jour, leur distribuant quarante pièces d'argent qu'il avait reçues du pape Sergius, avec les autres prêtres, elles se multiplièrent entre ses mains, en sorte qu'après en avoir donné trois à chacun des pauvres qui obstruaient en foule sa porte, jusqu'à l'empêcher d'entrer, et trois à chacun de ses domestiques, il lui en restait encore six. Sur quoi il dit à son économe : Voyez combien le Seigneur est libéral ! parce que de ses quarante pièces nous en avons distribué trois à chacun de nos frères, il m'en a réservé trois, et trois à vous. Il n'était pas moins charitable à exercer l'hospitalité; sa porte était ouverte à tous les pèlerins, et à quiconque avait quelque chose à demander. Aussi fut-il élu Pape tout d'une voix après la mort de Léon IV, et encore après Benoît III; mais il sut si bien s'excuser, qu'il l'évita. Enfin, après la mort du saint pape Nicolas, le concours de tout le peuple et de tout le clergé fut si unanime, les cris et les instances si pressants, qu'il fut obligé d'accepter, quoique âgé de soixante et seize ans. Plusieurs personnes pieuses, moines, prêtres et laïques, disaient avoir eu depuis longtemps des révélations qui promettaient à Adrien cette dignité. Les uns l'avaient vu dans la chaire pontificale orné du pallium; d'autres, célébrant la messe revêtu de la chasuble; d'autres, distribuant des pièces d'or dans la basilique; d'autres enfin, marchant en cérémonie à Saint-Pierre sur le cheval du pape Nicolas.

On le tira donc de l'église de Sainte-Marie-Majeure, où il était souvent en prières, et on le porta avec empressement au palais patriarcal de Latran. Les envoyés de l'empereur Louis, l'ayant appris, trouvèrent mauvais, non pas qu'on l'eût élu Pape, car ils le souhaitaient comme les autres; mais qu'étant présents, les Romains ne les eussent pas invités à l'élection. Les Romains répondirent : Qu'ils ne l'avaient pas fait par mépris pour l'empereur, mais par prévoyance pour l'avenir, de peur qu'il ne passât en coutume d'attendre les envoyés du prince pour l'élection du Pape. Ils furent satisfaits de cette réponse, et vinrent eux-mêmes saluer Adrien. Le peuple voulait qu'il fût consacré sur-le-champ, et le demandait à grands cris; mais il fut retenu par le sénat. On attendit la réponse de l'empereur Louis, qui, ayant vu le décret de cette élection avec les souscriptions, écrivit aux Romains, les louant de l'avoir faite, et déclarant qu'il ne prétendait point que l'on donnât rien pour la consécration d'Adrien, et que, loin d'ôter quelque chose à l'Église romaine, il entendait que ce qu'on lui avait *ôté lui fût* rendu.

Après donc que l'on eut fait, selon la coutume, les prières, les veilles et les aumônes le samedi, 13me de décembre 867, le lendemain, dimanche, Adrien fut conduit à Saint-Pierre et consacré solennellement par Pierre, évêque de Gabies, ville à présent ruinée, près de Palestrine, Léon de la Forêt-Blanche et Donat d'Ostie. On prit ces trois évêques, parce que celui d'Albane était mort et celui de Porto absent, savoir, Formose, envoyé par le pape Nicolas pour prêcher les Bulgares. A la messe que célébra le nouveau Pape, il y eut une multitude incroyable; tout le monde voulait recevoir la communion de sa main, et il la donna à quelques-uns que ses prédécesseurs en avaient exclus; car il admit à la communion ecclésiastique Theutgaud, archevêque de Trèves, et Zacharie d'Anagni, excommuniés par le pape Nicolas, et le prêtre-cardinal Anastase, que Léon et Benoît avaient réduit à la communion laïque. Toutefois, il ne les reçut qu'après la satisfaction convenable. Étant de retour au palais de Latran, il refusa les présents que les Papes avaient coutume de recevoir, excepté ce qui pouvait servir aux tables, disant : Il faut mépriser ce honteux commerce d'argent, donner gratuitement ce que nous avons gratuitement reçu, selon le précepte de Notre-Seigneur, et partager les oblations des fidèles avec les pauvres, pour qui elles nous sont données.

Mais tandis qu'on sacrait le Pape et que tout le monde était dans l'allégresse, Lambert, duc de Spolète, entra dans Rome à main armée et l'abandonna en pillage aux gens de sa suite. Les grands rachetèrent leurs maisons par de grosses sommes ; on n'épargna ni les églises, ni les monastères, et plusieurs filles nobles furent enlevées. Les plaintes en ayant été portées devant l'empereur, Lambert perdit son duché et encourut la haine de tous les Français, comme ennemi du Saint-Siége. Le Pape, de son côté, excommunia ceux qui avaient commis ce pillage, et nommément cinq des principaux, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution et satisfaction; et il y en eut deux qui satisfirent [1]. Cet audacieux brigandage, au milieu de la paix, un jour d'allégresse universelle et sans aucun prétexte, nous indique quelle férocité sauvage se trouvait encore dans le cœur de certains nobles, Lombards et autres, et quels maux l'Église pouvait en craindre.

Aussitôt après l'ordination d'Adrien, Anastase, bibliothécaire de l'Église romaine, en donna avis à saint Adon, archevêque de Vienne, en ces termes : Je vous annonce, hélas ! une bien triste nouvelle. Notre vénérable père et pape Nicolas a passé à une meilleure vie,

[1] *Anast. in Adr. II.*

le 13me de novembre, et nous a laissés fort désolés. Hélas ! combien tard l'Église a mérité un tel Pontife, et combien tôt elle l'a perdu ! Il aurait mieux valu que le soleil perdît ses rayons. Maintenant, tous ceux qu'il a repris pour des adultères ou d'autres crimes, travaillent avec ardeur à détruire tout ce qu'il a fait et à abolir tous ses écrits ; et l'on dit, à tort, nous le croyons du moins, que l'empereur les appuie. Avertissez-en donc tous les frères, et faites pour l'Église de Dieu ce que vous croyez qui puisse réussir ; car si on casse les actes de ce grand Pape, que deviendront les vôtres ? Mais, quoique nous ayons peu de gens qui n'aient pas fléchi le genou devant Baal, je sais qu'il y en a beaucoup chez vous. Nous avons un Pape nommé Adrien, homme zélé pour les bonnes mœurs ; mais nous ne savons encore s'il voudra se charger de toutes les affaires ecclésiastiques, ou seulement d'une partie. Il a une confiance entière dans mon oncle Arsène, votre ami, dont toutefois le zèle pour la réformation de l'Église est un peu refroidi, à cause des mauvais traitements qu'il a reçus du défunt Pape, et qui l'ont attaché à l'empereur. Je vous prie de le ramener par vos sages avis, afin que l'Église profite du crédit qu'il a auprès de l'empereur et du Pape. Anastase ajoute par apostille : Je vous conjure d'avertir tous les métropolitains des Gaules que si on tient ici un concile, ils ne doivent pas travailler à déprimer le défunt Pape, sous prétexte de recouvrer leur autorité, vu principalement que personne ne l'a accusé et qu'il n'y a plus personne qui puisse le défendre ; qu'il n'a jamais consenti à aucune hérésie, comme on le suppose faussement, et n'a agi que par un bon zèle. C'est pourquoi je vous conjure, au nom de Dieu, de résister à ce qu'on veut faire contre lui : ce serait anéantir l'autorité de cette Église [1].

Ce n'était pas sans sujet qu'Anastase craignait pour la mémoire et les actes du pape Nicolas ; plusieurs crurent qu'Adrien voulait les casser, et en furent scandalisés. D'autres au contraire, étaient choqués de ce qu'il marchait sur ses pas ; car incontinent après son sacre, il envoya en Bulgarie les évêques Dominique et Grimoald, que Nicolas y avait destinés et congédiés immédiatement avant sa mort, et fit mettre son nom aux lettres dont Nicolas les avait chargés. Quand ils furent partis, il obtint de l'empereur Louis le rappel de Gauderic, évêque de Velletri, d'Étienne, évêque de Nepi, et de Jean Simonide, exilés sur de fausses accusations. L'empereur même renvoya tous ceux qu'il tenait en prison comme criminels de lèse-majesté. Ensuite le Pape fit peindre, suivant l'intention de son pré-

[1] Labbe, *p. 568.*

décesseur, l'église que celui-ci avait fait bâtir à neuf, avec trois aqueducs, et qui était la plus belle de toutes celles de Latran.

Tout cela donna sujet aux ennemis du pape Nicolas de dire publiquement et d'écrire que le pape Adrien était nicolaïte ; et puis, d'un autre côté, parce qu'il tolérait chez lui avec patience quelques-uns d'entre eux, d'autres crurent, au contraire, qu'il voulait casser les actes de son prédécesseur. D'où il arriva que tous les évêques d'Occident lui écrivirent des lettres solennelles pour l'exhorter à honorer la mémoire du pape Nicolas. A Rome, quelques moines, tant grecs que d'autres nations, s'abstinrent secrètement de sa communion pendant quelques jours. Ce qui fut cause que le vendredi de la Septuagésime, leur donnant à dîner, suivant la coutume, il en invita un plus grand nombre qu'à l'ordinaire. Il leur donna lui-même à laver, leur servit à manger et à boire, et, ce qu'aucun Pape de sa connaissance n'avait fait avant lui, il se mit à table avec eux, et pendant tout le dîner on chanta des cantiques spirituels.

Au sortir de table, il se prosterna sur le visage devant tous, et dit : Je vous supplie, mes frères, priez pour l'Église catholique, pour notre fils très-chrétien, l'empereur Louis, que Dieu lui soumette les Sarrasins pour notre repos ; et priez aussi pour moi, qu'il me donne la force de gouverner son Église si nombreuse. Ils s'écrièrent que c'était plutôt à lui à prier pour eux. Adrien, profondément attendri, ajouta avec larmes : Comme les prières pour ceux qui ont très-bien vécu sont des actions de grâces, je vous prie de remercier Dieu d'avoir donné à son Église mon seigneur et mon Père le très-saint et orthodoxe pape Nicolas, pour la défendre, comme un autre Josué. Alors tous les moines de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, dont quelques-uns étaient députés, de la part des princes, demeurèrent longtemps en silence, d'étonnement ; puis ils s'écrièrent : Dieu soit loué ! Dieu soit loué, d'avoir donné à son Église un tel pasteur, et si respectueux envers son prédécesseur ! Que l'envie cesse ! que les faux bruits se dissipent ! Puis ils dirent trois fois ; Vive notre seigneur Adrien, établi de Dieu, souverain Pontife et Pape universel ! Adrien fit signe de la main pour faire silence, et dit : Au très-saint et orthodoxe seigneur Nicolas, établi de Dieu souverain Pontife et Pape universel, éternelle mémoire ! Au nouvel Élie, vie et gloire éternelle ! Au nouveau Phinéès, digne de l'éternel sacerdoce, salut éternel ! A ceux qui le suivent, paix et grâce ! Chacune de ces acclamations fut répétée trois fois [1].

Le pape Adrien répondit dans le même sens aux évêques de France.

[1] *Anast. in Adr. II.*

Ces évêques, assemblés à Troyes par ordre du pape Nicolas, pour discuter pleinement et terminer l'affaire de Vulfade, lui en rendirent un compte exact par une lettre synodique, qui ne fut remise à Rome qu'après sa mort. Ils la terminaient en suppliant Sa Sainteté, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, elle maintînt l'ordre épiscopal dans la possession des priviléges qui lui ont été accordés par la Chaire apostolique, et dans la jouissance desquels il avait toujours été affermi par sa suprême autorité; que même elle en renouvelât les décrets par une constitution expresse contre les entreprises des métropolitains et de tous les autres évêques, qui seraient de connivence avec eux pour déprimer leurs confrères; qu'il n'arrivât donc plus qu'on déposât aucun évêque sans l'avis et le consentement du Pontife romain, conformément aux usages établis par une infinité de décrets et de priviléges des souverains Pontifes; qu'autrement l'ordre épiscopal, qui est le premier de l'Église, tomberait dans le mépris et deviendrait le jouet de l'esprit de discorde. Ces paroles sont également justes et remarquables. Les évêques suppliaient encore le Pape de vouloir confirmer l'ordination de Vulfade, dont Sa Sainteté avait souhaité le rétablissement, et qu'ils avaient promu à l'évêché de Bourges. Ils demandaient en même temps qu'il fût honoré du pallium [1].

Le pape Adrien répondit à cette lettre en ces termes : L'innocence de notre frère, l'évêque Vulfade, et de ses collègues, qui avait été obscurcie pour un peu de temps, est devenue par vos soins aussi claire que la lumière du soleil. C'est pourquoi nous confirmons et approuvons votre jugement, qui d'ailleurs a été, comme il le devait, précédé de l'avis du Siége apostolique; et, ayant égard à votre prière, nous accordons à Vulfade, archevêque de Bourges, l'usage du pallium. Notre prédécesseur l'aurait volontiers accordé, s'il avait reçu la lettre que vous venez de nous envoyer, et nous ne faisons qu'exécuter ses intentions. Aussi, comme nous vous accordons ce que vous demandez, nous vous prions de faire écrire le nom du pape Nicolas, d'apostolique mémoire, dans les livres et les diptyques de vos églises, de le faire nommer à la messe, et d'ordonner la même chose aux évêques, vos confrères. Nous vous exhortons aussi de résister vigoureusement, et de vive voix et par écrit, aux princes grecs et aux autres, principalement aux clercs qui voudraient entreprendre quelque chose contre sa personne ou ses décrets, sachant que nous ne consentirons jamais à ce que l'on pourrait tenter ici contre lui. Il est vrai que nous ne voulons pas être inflexible envers

[1] Labbe, p. 870.

ceux qui imploreront la miséricorde du Saint-Siége, après une satisfaction raisonnable, pourvu qu'ils ne prétendent pas se justifier en accusant ce grand Pontife, qui est maintenant devant Dieu, et que personne n'a osé reprendre de son vivant. Soyez donc vigilants et courageux sur ce point, et instruisez tous les évêques d'au delà des Alpes; car si on rejette un Pape ou ses décrets, aucun de vous ne peut compter que ses ordonnances subsistent. Cette lettre est du 2 février 868[1]. Le 6 mai suivant, le pape Adrien écrivit de même à saint Adon de Vienne, qui l'avait exhorté à soutenir les décrets de son prédécesseur : Je prétends les défendre comme les miens propres. Mais, si les circonstances des temps l'ont obligé d'user de sévérité, rien ne nous empêche d'en user autrement, selon la différence des occasions[2].

Lothaire, roi de Lorraine, avait inutilement prié par ses lettres le pape Nicolas de vouloir bien lui permettre d'aller à Rome pour être personnellement entendu touchant son divorce avec la reine Thietberge. Le Pontife, qui était persuadé de sa mauvaise conduite, l'avait toujours renvoyé à l'exécution de ses promesses, ensuite de tant de jugements, rendus canoniquement contre lui. Après la mort de Nicolas, ce prince crut qu'il aurait meilleure composition d'Adrien, son successeur, auquel il demanda pareillement la permission d'aller se présenter lui-même au Saint-Siége. Mais il reçut pour réponse un ordre de reprendre sans délai Thietberge et de la traiter en épouse et en reine, ou de lui assigner de quoi s'entretenir selon sa condition, si, pour cause d'infirmité ou autre, elle était obligée de vivre séparée de lui, en attendant qu'il en fût décidé dans un concile qu'il ferait tenir à ce sujet, Hincmar de Reims fut établi commissaire apostolique pour tenir la main à l'exécution de ce décret du Pontife[3].

Cependant le roi Lothaire ne se rebuta point ; il fit tant, par l'entremise de son frère l'empereur Louis, mais surtout de l'impératrice Ingelberge, que finalement le pape Adrien lui permit de venir à Rome : ils eurent d'abord une entrevue au mont Cassin. Le Pape finit par promettre à Lothaire de lui dire la messe et de lui donner la communion, pourvu qu'il n'eût eu aucun commerce avec Valdrade, même de paroles, depuis que le pape Nicolas l'eut excommunié. La communion fut aussi promise à Gonthier, archevêque de Cologne, qui était regardé comme le principal auteur du divorce de Lothaire ; mais ce ne fut qu'en donnant cet écrit : Je déclare devant Dieu et

[1] *Labbe, p. 889.* — [2] *Ibid.*, p. 939. — [3] Nicol., *Epist.* 55. Labbe, p. 441. *Epist. Loth., p. 989, epist.* 13. Adrian., p. 911.

ses saints, à vous mon seigneur Adrien, souverain Pontife et Pape universel, aux évêques qui vous sont soumis et à toute l'assemblée, que je supporte humblement la sentence de déposition donnée canoniquement contre moi par le pape Nicolas; que je ne ferai jamais aucune fonction sacrée, si vous ne me rétablissez par grâce, et que je n'exciterai jamais aucun scandale contre l'Église romaine ou son évêque, à qui je proteste d'être toujours obéissant. La date est du 1er juillet 869. Le Pape, ayant reçu cette déclaration, accorda la communion laïque à Gonthier.

L'impératrice Ingelberge retourna près de l'empereur, son époux, à Bénévent, et le Pape à Rome. Lothaire l'y suivit aussitôt, mais il demeura à Saint-Pierre, hors de la ville; personne du clergé ne vint au-devant de lui, il entra seulement avec les siens jusqu'au sépulcre de saint Pierre faire sa prière, puis il alla au logement qui lui était destiné près de l'église et qu'il ne trouva pas même balayé. C'était un samedi, et le lendemain il crut qu'on lui dirait la messe; mais il ne put en obtenir la permission du Pape, tant il était encore regardé comme excommunié. Ensuite il entra dans Rome; le Pape le reçut avec honneur et lui demanda s'il avait observé exactement les avis du pape Nicolas. Le roi Lothaire répondit qu'il les avait observés comme des ordres du ciel. Les seigneurs qui l'accompagnaient attestèrent qu'il disait vrai, et le Pape reprit: Si votre témoignage est véritable, nous en rendons à Dieu de grandes actions de grâces. Il reste, mon cher fils, que vous veniez à la confession de Saint-Pierre, où, Dieu aidant, nous immolerons l'hostie sainte pour la santé de votre corps et de votre âme; et il faut que vous y participiez avec nous, pour être incorporé aux membres de Jésus-Christ, dont vous étiez séparé.

A la fin de la messe, le Pape invita le roi Lothaire à s'approcher de la sainte table; et, prenant en ses mains le corps et le sang de Jésus-Christ, il lui dit: Si vous vous sentez innocent de l'adultère qui vous a été interdit par le pape Nicolas, et si vous avez une ferme résolution de n'avoir jamais en votre vie aucun commerce criminel avec Valdrade, votre concubine, approchez hardiment et recevez le sacrement du salut éternel, qui vous servira pour la rémission de vos péchés; mais si vous êtes résolu de retourner à votre adultère, n'ayez pas la témérité de le recevoir, de peur que ce que Dieu a préparé à ses fidèles comme un remède ne tourne à votre condamnation. A ces paroles formidables, le roi Lothaire demeura insensible; aveuglé par la passion, il reçut sans hésiter la communion du Pontife. Le Pape se tourna ensuite à ceux qui accompagnaient le roi, et, en leur présentant la communion, il dit à chacun

d'eux : Si vous n'avez point consenti à ce qu'a fait Lothaire, votre roi, et n'avez point communiqué avec Valdrade, et avec les autres personnes excommuniées par le Saint-Siége, que le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous servent pour la vie éternelle! Quelques-uns se retirèrent, mais ils communièrent pour la plupart.

Le roi Lothaire, étant ainsi rentré dans la communion de l'Église, vint au palais de Latran et dîna avec le Pape, à qui il fit de grands présents de vases d'or et d'argent. Il sortit de Rome plein de joie; il croyait n'avoir plus rien à craindre. Le Pape ne devait juger son affaire que l'année suivante, mais le jugement de Dieu prévint le jugement du Pape. Tous ceux de sa suite qui avaient communié témérairement furent frappés de mort dans l'année; ils tombaient l'un sur l'autre, à ses yeux. Avec eux périt presque toute la noblesse de son royaume; à peine il y échappa le petit nombre de ceux qui avaient refusé de communier contre leur conscience. Malgré tant de morts effrayantes, il ne voulut point reconnaître que la main de Dieu était sur lui. Arrivé à Plaisance plein de santé, il s'affaiblit tout d'un coup, perdit la parole et mourut le 8[me] d'août, à la deuxième heure du jour. Quelque peu de ses gens, échappés à cette mortalité, l'enterrèrent dans un petit monastère près de la ville [1]. Telle fut la funeste fin du roi Lothaire et de sa criminelle passion.

Dans le même temps, les églises de Gaule et de Germanie dressaient une exposition apologétique de leur doctrine et de leurs usages, pour défendre la doctrine, les usages et l'autorité de l'Église romaine contre les calomnies de Photius et des photiens. Saint Adon de Vienne en fit une qui n'est pas venue jusqu'à nous. Un concile de Worms en approuva une autre composée en Germanie, que nous n'avons pas davantage. Les deux qui nous restent sont, l'une d'Énée, évêque de Paris, l'autre de Ratram, moine de Corbie.

L'ouvrage d'Énée n'est presque qu'une compilation de divers textes des Pères. L'auteur dit, dans la préface, que l'Église de Constantinople a souvent eu des évêques hérétiques; mais que le Siége de Rome n'a jamais été souillé d'une pareille tache; que, cependant, Libère n'avait pas défendu la foi avec assez de courage, quoiqu'il ne s'en soit jamais écarté. Il rapporte les objections des Grecs, au nombre de dix, et il répond aux huit premières en sept questions, méprisant, comme impertinentes, les deux dernières touchant l'agneau pascal qu'on prétendait être offert sur l'autel, et le

[1] *Annal. Bert.*, 869. *Annal. Met.*, 869.

saint chrême qu'on accusait les Latins de faire avec de l'eau de rivière. Il est vrai que, dans le missel romain, il y a des prières pour la bénédiction de l'agneau pascal. Mais on ne l'offrait pas à l'autel avec le corps de Jésus-Christ, qui est notre vraie pâque et l'agneau qui efface les péchés.

Sur la sixième question, touchant la primauté du Pape, Énée cite principalement le concile de Sardique, ainsi que les décrétales des papes saint Gélase et saint Léon. Enfin il ajoute : Après que l'empereur Constantin eut embrassé le christianisme, il quitta Rome, disant qu'il n'était pas convenable que deux empereurs, l'un prince de la terre, l'autre de l'Église, gouvernassent dans une même ville ; c'est pourquoi il établit sa résidence à Constantinople, et soumit Rome et une grande partie des diverses provinces au Siége apostolique. Il laissa au Pontife romain l'autorité royale, et en fit écrire l'acte authentique, qui fut dès lors répandu par tout le monde [1]. On voit bien qu'il entend la donation de Constantin, dont nous avons déjà parlé, et que les Grecs tiennent pour authentique, puisqu'ils l'ont insérée dans leur droit-canon. Ce n'était donc pas raisonner mal que de la leur opposer.

L'ouvrage de Ratram ou Ratramne est fait avec beaucoup d'exactitude, d'érudition, de force et de bon goût. Il est divisé en quatre livres, dont les trois premiers sont employés à établir la procession du Saint-Esprit comme procédant du Père et du Fils. C'était le point le plus important de la dispute et le seul qui concernât la foi. Ratram crut donc, avec justice, qu'il demandait une discussion plus particulière. Il prouve le sentiment de l'Église latine sur ce point, d'abord par les passages de l'Écriture, à quoi il emploie tout le premier livre, ensuite par l'autorité des conciles et des Pères, tant grecs que latins. C'est ce qui fait la matière du second et du troisième livre. L'auteur y fait surtout valoir l'autorité de saint Athanase, de saint Grégoire de Nazianze et de Didyme. On en sent la raison. Il cite, sous le nom du premier, le symbole *Quicumque* et sous le nom de Gennade, patriarche de Constantinople le traité *des Dogmes ecclésiastiques*, qu'on sait être de Gennade, prêtre de Marseille. Ratram avait quelques écrits de certains Pères latins, qu'il cite plus entiers que nous ne les avons aujourd'hui.

Il se plaint, au commencement du premier livre, que des empereurs se mêlent de disputer des dogmes et des cérémonies de la religion ; car Photius avait mis ses calomnies sous le nom des empereurs Michel et Basile. Leur devoir, dit Ratram, est d'apprendre dans l'É-

[1] D'Acheri, *Spicileg.*, in-fol., t. I, p. 113-148.

glise et non pas d'y enseigner. Ils sont chargés de la chose publique et des lois du siècle; qu'ils se tiennent dans leurs bornes, sans entreprendre sur le ministère des évêques. Pourquoi ces nouveaux docteurs reprennent-ils maintenant ce que leurs prédécesseurs ont toujours respecté? L'Église romaine n'enseigne ni ne pratique rien de nouveau.

Entrant en matière, il prouve, par l'Écriture, que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Jésus-Christ dit à ses disciples : Quand le Consolateur que je vous enverrai de la part du Père sera venu; l'Esprit de vérité qui procède du Père. Vous insistez, dit-il, sur ces paroles: Qui procède du Père, et vous ne voulez pas écouter celles-ci : Que je vous enverrai de la part du Père. Dites, comment le Saint-Esprit est-il envoyé par le Fils? Si vous ne dites pas que cette mission est une procession, dites donc que c'est un service, et faites, comme Arius, le Saint-Esprit moindre que le Fils. Assurément, en disant qu'il l'envoie, il dit qu'il procède de lui. Peut-être direz-vous qu'il ne dit pas simplement : Je l'enverrai, mais qu'il ajoute: De la part du Père. Les ariens ont fait les premiers cette objection, voulant établir des degrés dans la Trinité ; mais le Fils dit qu'il envoie le Saint-Esprit de la part du Père, parce qu'il tient du Père, que le Saint-Esprit procède de lui. Au reste, en disant qu'il procède du Père, il ne nie pas qu'il ne procède aussi de lui. Au contraire, il ajoute : Il me glorifiera, parce qu'il prendra du mien et vous l'annoncera. Qu'est-ce que le Saint-Esprit prendra du Fils, si ce n'est la même substance, en procédant de lui? Aussi ajoute-t-il : Tout ce qu'a le Père est à moi ; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prendra du mien et vous l'annoncera. Si tout ce qui est au Père est au Fils, l'Esprit du Père est aussi l'Esprit du Fils : or, il n'est ni à l'un ni à l'autre, comme moindre, ni comme sujet ; c'est donc comme procédant de l'un et de l'autre. Aussi est-il appelé l'Esprit de vérité : et le Fils est la vérité, comme il dit lui-même. Et saint Paul dit : Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans vos cœurs. Il ne dit pas son Esprit, mais l'Esprit de son Fils : l'Esprit du Fils est-il autre que l'Esprit du Père ! Or, si c'est l'Esprit de l'un et de l'autre, il procède de l'un et de l'autre. Ratram rapporte plusieurs autres passages où le Saint-Esprit est nommé l'Esprit de Jésus-Christ, l'Esprit de Jésus, et où il est dit qu'il a répandu le Saint-Esprit sur les fidèles.

Dans le second livre, il rapporte les autorités des Pères, et premièrement du concile de Nicée. Il dit simplement dans son symbole : Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Que devient donc la règle que vous nous opposez, de ne rien ajouter au symbole, puisque vous y *avez ajouté :* Qui procède du Père? Nous l'avons fait, dites-vous,

par l'autorité du concile de Constantinople, à cause des questions survenues touchant le Saint-Esprit. Mais pourquoi l'Église romaine n'a-t-elle pas eu aussi l'autorité d'ajouter : *Et du Fils,* suivant l'Écriture sainte, pour prévenir d'autres questions ? Si vous dites que l'Écriture ne dit pas en termes formels, que le Saint-Esprit procède du Fils, quoiqu'il le dise en substance, montrez-nous où il dit en termes formels, que le Saint-Esprit doit être adoré et glorifié avec le Père et le Fils, et qu'il a parlé par les prophètes, comme porte le concile de Constantinople. Or, il a été nécessaire de dire expressément que le Saint-Esprit procède du Fils, pour condamner ceux qui disaient que, ne procédant que du Père, il était un autre Fils et non pas l'Esprit du Fils.

Comme, parmi les Pères, Ratram cite principalement les Pères latins, il montre que les Grecs ne peuvent les accuser sans se déclarer schismatiques, en prétendant que l'Église n'est que chez eux. Saint Ambroise dit nettement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Saint Augustin, expliquant l'Évangile de saint Jean, traite expressément la question et décide que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, puisqu'il est l'Esprit de l'un et de l'autre ; au lieu que le Fils n'est Fils que du Père, et que le Père n'est Père que du Fils. Pourquoi donc le Fils dit-il simplement que le Saint-Esprit procède du Père ? C'est parce qu'il rapporte tout à celui dont il vient lui-même, comme quand il dit : Ma doctrine n'est pas à moi, mais à celui qui m'a envoyé. Saint Augustin répète la même chose dans l'ouvrage *de la Trinité,* où il l'explique plus à fond.

Dans le quatrième livre, Ratram traite des neuf autres reproches que les Grecs faisaient aux Latins. On aurait pu les passer sous silence, dit-il, puisqu'ils ne regardent point la foi, si ce n'était le péril de scandaliser les faibles. Il ne s'agit que des coutumes des églises qui ont toujours été différentes et ne peuvent être uniformes. Dès le commencement, dans l'église de Jérusalem, les biens étaient en commun ; mais on n'obligeait pas les autres églises à l'imiter. Ratram rapporte ensuite le passage de Socrate, touchant les différents usages des églises.

Venant au détail, il commence par le jeûne du samedi, et soutient que la plupart des églises d'Occident ne l'observent pas, et que celle d'Alexandrie l'observe comme l'Église romaine. Au fond, cette pratique est de soi indifférente. Sur quoi il cite une lettre de saint Augustin, et ajoute que, dans la Grande-Bretagne, on jeûnait tous les vendredis, et dans les monastères d'Hibernie, toute l'année, hors les dimanches et les fêtes. Il est étonnant, dit-il, que les Grecs nous reprochent le jeûne du samedi, eux qui ne trouvent point mauvais que

par tout l'Orient, on jeûne le mercredi et le vendredi, quoique ces jeûnes ne soient point d'obligation à Constantinople. Ils nous reprennent de ce que nous n'observons point, avant Pâques, l'abstinence de chair pendant huit semaines, et pendant sept semaines l'abstinence des œufs et du fromage : comme si leur coutume, à eux, était générale, au lieu que plusieurs ne jeûnent que six semaines avant Pâques, d'autres sept, d'autres huit, et quelques-uns jusqu'à neuf. Et ceux qui en jeûnent sept ou huit ne se contentent pas, comme les Grecs, d'une simple abstinence dans le temps qui précède la sixième. Les Grecs sont bien au-dessous de ceux qui, pendant tout le carême, ne mangent rien de cuit, ou ne vivent que de pain ou d'herbes sans pain, ou ne mangent qu'une ou deux fois la semaine. Tous conviennent que le jeûne pascal doit être de quarante jours ; mais les uns jeûnent six semaines entières hors les dimanches, et quatre jours de la septième, comme l'Église romaine et tout l'Occident ; les autres ne jeûnent point les samedis, non plus que les dimanches ; d'autres retranchent aussi les jeudis, et remontent jusqu'à huit ou neuf semaines pour trouver les quarante jours.

Tondre ou raser la barbe et les cheveux, sont pratiques indifférentes qui ne méritent pas d'être relevées. Le célibat des prêtres est plus important. Il y a de quoi s'étonner, dit-il, si les Grecs ne comprennent pas que les Romains sont louables sur cet article ; et, s'ils le comprennent, il faut s'affliger de ce qu'ils parlent contre leur conscience. Si c'est condamner le mariage que de s'en abstenir, il a donc été condamné par tous les saints qui ont gardé le célibat, et par Jésus-Christ même, qui, toutefois, l'a autorisé, assistant à des noces. Les Romains en usent de même, puisque chez eux on célèbre des mariages. Mais les prêtres suivent le conseil de saint Paul, d'y renoncer, pour être dégagés des soins de la vie et plus libres pour prier et exercer leur ministère.

Il n'y a que les évêques qui doivent faire aux baptisés l'onction du saint chrême sur le front, pour leur donner le Saint-Esprit. Outre la tradition de l'Église, nous avons l'autorité de l'Écriture dans les Actes des apôtres, où il est dit que saint Pierre et saint Jean furent envoyés à Samarie pour communiquer le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Ratram cite ici la décrétale du pape saint Innocent à Décentius. Quant à ce que disaient les Grecs, que les Latins faisaient le saint chrême avec de l'eau, c'est, dit-il, une imposture ; nous le faisons, comme tous les autres, avec du baume et de l'huile. Il est également faux que, chez nous, on consacre un agneau, et que l'on ordonne évêques des diacres, sans avoir reçu l'ordre de prêtrise. Mais les Grecs, qui nous font ce reproche, ordonnent évêques de purs laïques.

Ratram finit par la primauté de l'Église, que les Grecs prétendaient avoir passé de Rome à Constantinople avec l'empire. Mais, dit-il, ils auraient dû se souvenir que c'est le Christ le chef de toute l'Église, que c'est à lui que le Père a dit par le Prophète : Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et pour domaine les confins de la terre. Ils auraient dû se souvenir que c'est lui cette pierre détachée de la montagne sans main d'homme, qui a brisé et réduit en poudre tous les royaumes du monde. Ils auraient dû se souvenir que c'est lui qui a dit à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. C'est ce Pierre qui, avec Paul, est venu à Rome ; l'a illustrée par son sang, sa mémoire, son sépulcre et sa doctrine, afin que, comme cette ville avait subjugué l'univers par la puissance impériale, elle présidât de même, par le faîte de la religion et par la dignité de l'apostolat, à tous les royaumes du monde. Qu'il en soit ainsi, toute l'antiquité le prouve. Ainsi l'historien Socrate, parlant d'un concile d'Antioche, et des prélats ariens qui l'avaient assemblé, ajoute : Mais Jules, évêque de Rome, n'y était point, ni personne pour lui, quoique la loi ecclésiastique défende de tenir des conciles sans le consentement du Pontife romain. C'est un historien grec ; et cependant il ne dit pas que Constantinople ait la même autorité que Rome, puisqu'il atteste que, sans l'assentiment ou sans l'ordre du Pontife romain, on ne peut célébrer aucun concile.

Ces paroles de Ratram sont très-justes. Bien comprises, elles décident sans appel plusieurs questions des plus importantes. On y voit que, d'après une loi ecclésiastique des premiers siècles, on ne peut tenir aucun concile sans l'assentiment exprès ou tacite du Pontife romain. D'où il suit que, sans l'assentiment exprès ou tacite du Pontife romain, on ne peut terminer dans l'Église aucune affaire majeure, juger définitivement aucun évêque. Et Ratram le prouve, non par une fausse décrétale, mais par le témoignage non suspect d'un historien grec. Si Fleury et d'autres avaient voulu ne pas oublier une chose aussi simple, ils auraient pu nous épargner leurs interminables lamentations sur les fausses décrétales d'Isidore.

Ratram continue : Dans le concile de Sardique, on reconnaît solennellement que tout évêque déposé peut appeler à l'évêque de Rome. Tous les conciles qui ont été tenus, soit en Orient, soit en Afrique, ou ont été présidés par les légats du Pape, ou leurs décrets ont été confirmés par l'autorité de ses lettres. Ainsi le concile de Nicée a *été présidé* par l'évêque Osius et par les prêtres

Viton et Vincent, tenant la place du Pontife romain. Enfin, tous les conciles qui ont été confirmés par la sentence du Pape sont demeurés fermes ; tous ceux, au contraire, qu'il a condamnés, ont été réputés pour rien et n'ont pu avoir aucune autorité. Ratram en donne pour exemple saint Léon, cassant le concile d'Éphèse et confirmant celui de Chalcédoine, et il le prouve par les lettres des empereurs et de ce saint Pape. Bien loin que l'évêque de Constantinople fût le supérieur ou l'égal du Pontife romain, Ratram fait voir par les lettres de saint Léon, que l'Illyrie tout entière, qui comprenait entre autres toute la Grèce et la Macédoine, ainsi que la Bulgarie, était directement soumise au Pape dans la personne de son vicaire, l'archevêque de Thessalonique. Enfin, il montre que l'évêque de Constantinople a toujours été soumis au Pape ; et que, quand on lui a donné le titre de patriarche avec le second rang, ce n'était qu'un titre d'honneur sans juridiction. Ratram termine son ouvrage par ces mots : Nous avons répondu comme nous avons pu aux écrits que vous nous avez envoyés. Si vous en êtes contents, nous en bénissons Dieu ; si cela vous déplaît, nous attendons que vous le corrigiez [1]. Ratram parlait ainsi aux évêques qui l'avaient chargé de ce travail.

Pendant que dans les Gaules on travaillait à réfuter les calomnies photiennes, on apprit à Rome que Photius, l'auteur de ces calomnies, avait été chassé et saint Ignace rétabli. La première nouvelle en fut apportée par Euthymius, écuyer et envoyé de l'empereur Basile. L'abbé Théognoste, que saint Ignace avait fait exarque des monastères de quelques provinces, était venu porter au Pape les plaintes de ce patriarche, et demeurait à Rome depuis environ sept ans. A cette heureuse nouvelle, il s'en retourna à Constantinople avec Euthymius ; et le Pape le chargea de deux lettres, l'une pour l'empereur Basile, l'autre pour le patriarche Ignace, datée du 1er d'août 868. Il félicite affectueusement et l'empereur et le patriarche, lui déclare qu'il suivra inviolablement tout ce qu'a fait le pape Nicolas dans cette affaire, et se plaint amicalement à Ignace de n'avoir pas encore reçu de ses lettres [2].

Quelque temps après, arrivèrent à Rome, Jean, métropolitain de Sylée, autrement Perga en Pamphylie, apocrisiaire ou nonce d'Ignace, et Basile, surnommé Pinacas, ambassadeur de l'empereur. Photius, de son côté, avait envoyé Pierre, métropolitain de Sardis, pour plaider sa cause devant le Pape, que toutes les parties reconnaissaient pour juge. Mais Pierre de Sardis périt dans un naufrage, auquel n'échappa qu'un moine nommé Méthodius, qui, étant arrivé à Rome

[1] D'Acheri, *Spicil.*, in-fol., t. 1, p. 63-112. — [2] Labbe, t. 8, p. 1084 et 1085.

et ayant été cité trois fois, fut anathématisé et se retira. Le Pape reçut les envoyés du patriarche et de l'empereur dans la salle secrète de Sainte-Marie-Majeure, selon la coutume, accompagné des évêques et des grands. Les envoyés grecs se présentèrent avec grand respect, et rendirent au Pape les présents et les lettres adressés à Nicolas, son prédécesseur. Celle de l'empereur Basile faisait mention de la première, envoyée par Euthymius; et comme on ne savait à Constantinople si elle avait été reçue, on en répète la substance. Ayant trouvé, dit Basile, à notre avénement à l'empire, notre église privée de son pasteur légitime et soumise à la tyrannie d'un étranger, nous avons chassé Photius avec ordre de demeurer en repos, et nous avons rappelé Ignace, notre père, manifestement opprimé et justifié par plusieurs de vos lettres que l'on avait cachées jusqu'ici avec grand soin. Nous laissons maintenant à Votre Sainteté à confirmer ce que nous avons fait, et à terminer ce qui reste à faire, c'est-à-dire comment doivent être traités ceux qui ont communiqué avec Photius. Il y a des évêques et des prêtres qui, ayant été ordonnés par Ignace et s'étant engagés par écrit à ne point l'abandonner, ont manqué à leurs promesses; d'autres ont été ordonnés par Photius, et plusieurs se sont engagés à lui, soit par violence, soit par séduction. Comme presque tous nos évêques et nos prêtres sont tombés dans cette faute, nous prions Votre Sainteté, pour éviter le commun naufrage de notre église, d'avoir pitié d'eux, principalement de ceux qui demandent à faire pénitence et ont recours à vous comme au souverain Pontife; quant à ceux qui ne veulent point rentrer dans le bon chemin, ils ne peuvent éviter la condamnation[1]. Cette lettre est du 11 décembre 867.

Pour ce qui est du patriarche saint Ignace, sa lettre est un monument éternel de l'ancienne foi des églises grecques touchant la primauté et l'autorité suprême du Siége apostolique sur toute l'Église. Elle est de plus un exemple et une leçon à toutes les églises malades ou mourantes, pour retrouver la vie et la santé. Puissent les Grecs modernes écouter et mettre à profit ces paroles solennelles d'un de leurs plus grands et plus saints patriarches!

« Pour guérir les plaies et les meurtrissures du corps de l'homme, l'art fournit bien des médecins; pour guérir celles du corps mystique de Jésus-Christ, le très-souverain et tout-puissant Verbe de Dieu n'en a établi qu'un seul, choisi entre tous et pour tous, savoir : Votre Sainteté fraternelle et paternelle, quand il dit à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et encore : Je te donnerai les clefs du

[1] Labbe, t. 8, p. 1007 et 1293.

royaume, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sera délié. Ces bienheureuses paroles, il ne les a pas adressées exclusivement au seul prince des apôtres, mais encore, par lui et après lui, à tous les Pontifes de l'ancienne Rome. Aussi, dès les premiers temps et dans la suite des siècles, lorsque des hérésies ou des crimes venaient à pulluler, les successeurs de Pierre dans votre trône apostolique les ont extirpés comme de l'ivraie. C'est à quoi Votre Béatitude travaille de même aujourd'hui avec succès, en usant dignement de cette puissance qu'elle a reçue de Jésus-Christ; car, étant revêtue des armes de la vérité et de son autorité apostolique, elle a triomphé des ennemis de l'un et de l'autre, mais surtout de l'impie Photius, qu'elle a retranché du corps de l'Église. Semblable au grand saint Pierre, elle a fait mourir ce nouvel Ananie par la puissance de ses paroles; elle a privé de l'esprit de grâce cet autre Simon par la force de ses anathèmes; et, par l'exercice de la même puissance apostolique et souveraine, elle nous a rétabli dans le siége patriarcal dont on nous avait injustement chassé, et, par ce moyen, elle a dissipé l'orage et remis la paix dans l'Église. Aussi notre très-juste et très-clément empereur, secondant les désirs, suivant les conseils et obéissant aux décrets et aux jugements de Votre Sainteté, nous a traités l'un et l'autre, Photius et moi, selon la justice, en me consolant dans ma vieillesse, de même que tous ceux qui ont souffert pour la bonne cause.

« Nous vous envoyons deux évêques, qui ont été les compagnons de nos souffrances, pour vous rendre nos humbles actions de grâces et pour ajouter de vive voix ce qui manque à nos lettres. Ils recevront aussi les ordres de Votre Sainteté touchant le traitement qu'il faut faire à ceux qui ont reçu l'ordination des mains de Photius, ainsi qu'à ceux qui, l'ayant reçue de nous, se sont ensuite rangés du parti de cet intrus. Nous supplions Votre Sainteté de nous marquer par écrit ce qu'elle réglera à cet égard, et de nous envoyer ses légats pour nous aider à remettre le bon ordre dans l'église où nous avons été rétabli par votre autorité et par l'intercession du grand saint Pierre [1]. » Telle est la lettre que saint Ignace, patriarche de Constantinople, écrivit au Pontife romain l'an 867. C'est sans contredit une des pièces les plus importantes de l'histoire de l'Église.

Après que le pape Adrien eut reçu ces lettres, les envoyés grecs rendirent grâces à l'Église romaine d'avoir tiré du schisme l'église de Constantinople, puis ils ajoutèrent : Votre très-dévot fils l'empereur Basile, et le patriarche Ignace, après que Photius eut été chassé,

[1] Labbe, t. 8, p. 1009 et 1294.

ont trouvé dans ses archives un livre plein de faussetés contre l'Église romaine et le très-saint pape Nicolas, qu'ils vous ont envoyé scellé, pour l'examiner et déclarer, comme chef suprême de l'Église, ce qu'elle doit croire de ce brigandage affublé du nom de concile. Le Pape répondit : Nous voulons bien examiner ce livre, pour en condamner l'auteur une troisième fois. Le métropolitain Jean de Sylée, étant sorti et rentré, présenta le livre et le jeta à terre, en disant : Tu as été maudit à Constantinople, sois encore maudit à Rome ! Nicolas, le nouveau Pierre, t'a déjà écrasé. L'ambassadeur de Basile, le frappant du pied et de l'épée, ajouta : Je crois que le diable habite dans cet ouvrage, pour dire, par la bouche de Photius, son complice, ce qu'il ne peut dire lui-même ; car il contient une fausse souscription de l'empereur Basile, notre maître, après celle de Michel, que Photius fit souscrire de nuit, étant ivre. Pour celle de Basile, le rétablissement d'Ignace fait bien voir qu'elle n'est pas de lui, et nous sommes prêts à en faire serment. Mais Photius a pu aussi bien contrefaire la signature de Basile que celle de plusieurs évêques absents. Personne, à Constantinople, n'a eu connaissance de ce concile, parce qu'en effet il n'a pas été tenu ; mais Photius a pris prétexte de ce qu'à Constantinople il y a toujours plusieurs évêques de la province, comme ici à Rome ; et on dit qu'à la place de ces évêques, il a fait souscrire des citoyens fugitifs de leurs villes, gagnés par argent. De là vient que ces souscriptions sont de différents caractères et de différentes plumes, l'une plus menue, l'autre plus grosse, pour représenter l'écriture des vieillards. Vous verrez bien ici la diversité des écritures ; mais vous ne reconnaîtrez pas la fraude, si vous n'envoyez à Constantinople.

Alors le Pape donna le livre à examiner, pendant quelques jours, à des hommes instruits des deux langues, le grec et le latin ; puis, de l'avis du sénat et du peuple, il assembla un concile à Saint-Pierre, où l'on entendit les envoyés de Constantinople et où on lut les lettres du pape Nicolas. Ensuite Jean, archidiacre de l'Église romaine et depuis pape, lut un discours au nom d'Adrien, où, après avoir représenté les crimes de Photius et la fermeté du pape Nicolas à le condamner, il dit : Voyez donc, mes frères, ce que nous avons à faire, tant sur ce conciliabule et ces actes profanes, qu'à l'égard de ceux qui ont souscrit. Dites librement ce que vous pensez. Quant à moi, je suis prêt à tout souffrir, et même la mort, pour la loi de Dieu, les canons, les priviléges du Siége apostolique, la mémoire et les actes du saint pape Nicolas, mon prédécesseur. Ensuite Gauderic, évêque de Velletri, lut, au nom du concile, une réponse à ce discours du Pape, par laquelle il est exhorté à condamner ce concilia-

ıle tenu à Constantinople, par la faction de Photius, sous le règne tyrannique de Michel. Le diacre Marin lut un second discours du Pape, où il dit : Puisque le livre contenant les actes de ce conciliabule nous a été apporté par les envoyés du patriarche et de l'empereur, il faut voir ce que nous en devons faire. Pour moi, je suis d'avis de le jeter au feu et de le réduire en cendres, en présence de tout le monde, et principalement des envoyés grecs.

Le concile répondit, par la bouche de Formose, évêque de Porto : Cette sentence est juste ! nous l'approuvons tous, nous vous prions tous de l'exécuter ! Pierre, diacre, lut un troisième discours du Pape, où il relève la témérité de Photius, d'avoir prétendu condamner Nicolas, son prédécesseur. Le Pape, dit-il, juge tous les évêques; mais nous ne lisons point que personne l'ait jugé. Car, encore que les Orientaux aient dit anathème à Honorius après sa mort, il faut savoir qu'il avait été accusé d'hérésie, qui est la seule cause pour laquelle il est permis aux inférieurs de résister à leurs supérieurs; et toutefois aucun, ni patriarche ni évêque, n'aurait eu le droit de prononcer contre lui, si l'autorité du Siége apostolique n'avait précédé. Benoît, notaire, lut une autre réponse du concile, qui confirme, par les exemples de Jean d'Antioche et de Dioscore d'Alexandrie, que l'inférieur ne peut juger son supérieur. Toutefois, les évêques prient le Pape de se contenter de condamner Photius et de pardonner à ses complices, pourvu qu'ils condamnent, de vive voix et par écrit, ce qu'ils avaient fait avec lui.

Alors le Pape prononça de sa bouche la sentence en ces termes : Par l'autorité du souverain Juge, Notre-Seigneur Jésus-Christ, des princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, et par la nôtre, nous statuons que le conciliabule tenu depuis peu par Photius à Constantinople, sous le règne tyrannique de Michel, son fauteur, contre le respect et le privilége du Siége apostolique, sera assimilé au brigandage d'Éphèse ; et nous ordonnons qu'il sera supprimé, brûlé, et chargé d'anathème perpétuel, comme rempli de toute fausseté. Nous ordonnons de même de tous les écrits que l'un et l'autre ont publiés en divers temps contre le même Saint-Siége, et des deux conventicules factieux assemblés par Michel et Photius contre notre frère et coévêque Ignace, et nous les rejetons avec exécration. Photius, déjà condamné justement par notre prédécesseur et par nous, nous le condamnons derechef, à cause des nouveaux excès qu'il a commis en s'élevant contre le pape Nicolas, de sainte mémoire, et contre nous, et nous le chargeons d'anathème. Toutefois, s'il se soumet de vive voix et par écrit aux ordonnances de notre prédécesseur et aux nôtres, et condamne les actes de son conciliabule, nous ne lui refu-

sons pas la communion laïque. Quant à ceux qui ont consenti ou souscrit au conciliabule, s'ils suivent les décrets de notre prédécesseur et reviennent à la communion du patriarche Ignace; s'ils anathématisent le conciliabule et en brûlent les exemplaires, ils auront la communion de l'Église. Mais pour notre fils l'empereur Basile, quoique son nom soit faussement inséré dans ces actes, comme nous le savons par le témoignage de ses envoyés et de ceux d'Ignace, nous le déchargeons de toute condamnation et nous le recevons au nombre des empereurs catholiques. Quiconque, après avoir eu connaissance de ce décret apostolique, retiendra des exemplaires de ce conciliabule, sans les déclarer ou les brûler, sera excommunié, ou déposé, s'il est clerc. Ce que nous ordonnons, non-seulement pour Constantinople, mais pour Alexandrie, Antioche et Jérusalem, et généralement pour tous les fidèles.

Cette sentence fut souscrite par trente évêques, dont les deux premiers sont le pape Adrien et l'archevêque Jean, légat du patriarche Ignace. Après les souscriptions des évêques, sont celles des cardinaux, c'est-à-dire de neuf prêtres et de cinq diacres de l'Église romaine. Le concile fini, on mit à la porte, sur les degrés de l'Église, le livre apporté de Constantinople, qui contenait les actes du conciliabule de Photius. On le foula aux pieds, puis on le jeta dans un grand feu, où il fut consumé [1].

Pour consommer l'extinction du schisme photien, le pape Adrien II envoya trois légats à Constantinople : Donat, évêque d'Ostie; Étienne, évêque de Nepi; et Marin, un des sept diacres de l'Église romaine, qui fut depuis Pape. Ils étaient chargés de deux lettres, l'une à l'empereur Basile, l'autre au patriarche Ignace, pour répondre à toutes celles qui avaient été adressées au pape Nicolas. Dans sa lettre à l'empereur, le pape Adrien déclare, ue lui et toute l'Église d'Occident ont eu pour très-agréable ce qu'il a fait à l'égard d'Ignace et de Photius, d'autant plus qu'en cela il n'avait fait qu'exécuter les jugements du Saint-Siége. Quant aux schismatiques, dit-il, comme ils ont péché diversement, ils doivent être diversement jugés, et nous en remettons la connaissance à nos légats avec notre frère Ignace. Vous pouvez compter que nous userons de clémence envers eux, excepté Photius, dont l'ordination doit absolument être condamnée. Nous voulons que vous fassiez célébrer un concile nombreux, où président nos légats et où l'on examine les différences des fautes et des personnes; que dans ce concile on brûle publiquement tous les exemplaires du conciliabule tenu contre le Saint-Siége, et qu'il soit

[1] Labbe, t. 8, p. 1087-1096, et Anast. in *Adr.*

défendu d'en rien garder, sous peine de déposition et d'anathème. Nous demandons aussi que les décrets du concile de Rome contre les conventicules de Photius soient souscrits de tout le concile qui sera tenu chez vous, et gardés dans les archives de toutes les églises [1].

Dans la lettre au patriarche Ignace, le pape Adrien déclare qu'il suit en tout la conduite et les décrets de Nicolas, son prédécesseur, principalement contre Grégoire de Syracuse et contre Photius. Quant aux évêques, ajoute-t-il, et aux clercs qui ont été ordonnés par Méthodius et par vous, s'ils ont résisté à Photius et souffert persécution avec vous, je les compte entre les confesseurs de Jésus-Christ, et suis d'avis qu'ils aient une place distinguée dans votre église et reçoivent la consolation qu'ils méritent. Mais ceux d'entre eux qui ont pris le parti de Photius, s'ils reviennent à vous, en faisant la satisfaction dont nous avons donné le modèle à nos légats, nous avons jugé qu'on leur doit pardonner et leur conserver leur rang. Cette lettre est du 10 juin 869.

Les légats étant arrivés à Thessalonique y furent complimentés par un officier que l'empereur Basile avait envoyé au-devant d'eux. Il les accompagna jusqu'à Sélymbrie, à seize lieues de Constantinople, où ils furent reçus par Sisinnius, premier écuyer, et par l'abbé Théognoste, le même qui avait été sept ans à Rome, de la part d'Ignace. On donna aux légats quarante chevaux de l'écurie impériale, un service entier de vaisselle d'argent pour leur table, et des officiers pour les servir. Arrivés aux portes de Constantinople, ils y furent logés à une église magnifique, dédiée à saint Jean l'Évangéliste. C'était le samedi 24e de septembre. Le lendemain dimanche, ils firent leur entrée à Constantinople. On leur donna, de la part de l'empereur, à chacun un cheval, avec la selle dorée, et toutes les compagnies de la garde impériale vinrent au-devant, jusqu'à la porte de la ville, avec tout le clergé revêtu de ses ornements. De là on se mit en marche. Les légats étaient suivis de tout le peuple, qui portait des cierges et des flambeaux. Ils allèrent descendre au palais d'Irène, où deux grands officiers de l'empereur les reçurent, et les prièrent de sa part de ne pas trouver mauvais s'il ne leur donnait pas audience le lendemain, qui était le jour de sa naissance.

Cette fête étant passée, l'empereur envoya au-devant d'eux toutes les compagnies de sa garde, et leur donna audience dans la salle dorée. Sitôt qu'ils parurent, il se leva, prit de sa main les lettres du Pape, qu'ils lui présentèrent, et les baisa. Il leur demanda des nou-

[1] *P. 980.*

velles de l'Église romaine, de la santé du pape Adrien, du clergé et du sénat; puis il baisa les légats, et les envoya porter aux patriarches la lettre du Pape. Le lendemain, ils revinrent trouver l'empereur, qui leur dit : L'église de Constantinople, divisée par l'ambition de Photius, a déjà reçu un puissant secours de l'Église romaine, la mère de toutes les églises de Dieu, par les soins du seigneur très-saint et pape universel Nicolas, comme on le voit par ses lettres, en vertu desquelles notre père Ignace, ici présent, vient d'être rétabli sur son Siége. Nous attendons depuis deux ans, avec tous les patriarches d'Orient, les métropolitains et les évêques, le jugement de la sainte Église romaine, notre mère. C'est pourquoi nous vous prions de vous appliquer fortement à rétablir ici l'union et la tranquillité. Les légats du Pape répondirent : C'est le sujet de notre voyage ; mais nous ne pouvons recevoir à notre concile aucun de vos Orientaux, qu'il ne nous ait satisfaits, en nous donnant une déclaration suivant la forme que nous avons tirée des archives du Saint-Siége apostolique. L'empereur et le patriarche dirent : Ce que vous dites de cette déclaration qu'il faut donner, nous est nouveau : c'est pourquoi nous voulons en avoir la formule. On la montra aussitôt; et, quand elle fut traduite de latin en grec, on la fit voir à tout le monde [1]. Ce formulaire servit effectivement de règle dans le huitième concile général, pour admettre les évêques.

La première session de ce concile se tint le 5me d'octobre 869, dans l'église de Sainte-Sophie. On y avait exposé la vraie croix et le livre des Évangiles. Les légats occupèrent la première place ; puis Ignace, patriarche de Constantinople ; ensuite les députés des autres patriarches d'Orient, à l'exception de celui d'Alexandrie, qui n'était pas encore arrivé. L'empereur n'y assista point ; mais onze des principaux officiers de la cour y furent présents par son ordre. On fit entrer tous les évêques qui avaient souffert persécution pour Ignace ; ils étaient au nombre de douze. A leur entrée, les légats du Pape dirent : Qu'ils prennent séance selon leur rang; car ils en sont dignes, et nous les estimons heureux et très-heureux.

Tous étant assis, le patrice Bahanes fit lire par un secrétaire un discours de l'empereur adressé au concile; puis il demanda, au nom des évêques et du sénat, à voir les pouvoirs des légats. Ceux-ci en firent d'abord difficulté, sur ce qu'il n'était pas d'usage d'examiner ainsi les légats de Rome. Le patrice Bahanes reprit : Nous ne le disons pas pour diminuer l'honneur du Trône apostolique, mais parce que vos prédécesseurs, les légats Rodoalde et Zacharie, nous ont

[1] Anast.

trompés, en faisant autre chose que ce que portait leur commission. Eh bien, répondirent les légats, pour vous ôter toute défiance et vous assurer de notre sincérité, voilà les lettres que nous avons pour l'empereur et pour le patriarche ; qu'on les lise. On lut d'abord en latin et ensuite en grec celle du Pape à l'empereur. Après quoi les évêques et les sénateurs s'écrièrent : Dieu soit béni ! Nous sommes satisfaits de Votre Sainteté.

Ensuite les légats du Pape et tout le concile demandèrent qu'on lût les pouvoirs des légats d'Orient. C'était Thomas, métropolitain de Tyr, représentant le patriarche d'Antioche, et Élie, prêtre, légat de Théodose, patriarche de Jérusalem. Élie prit la parole, et dit : Quoique vous n'ignoriez pas qui nous sommes, nous ne laisserons pas de vous le dire. Le très-saint Thomas, métropolitain de Tyr, occupe, comme vous savez, le premier siége dépendant d'Antioche ; et, parce que le siége patriarcal est vacant, il représente le patriarche. C'est pourquoi il n'a pas dû apporter des lettres d'un autre, ayant autorité par lui-même ; et, parce qu'il a peine à parler grec, c'est à sa prière que je dis ceci. Pour moi, qui suis syncelle du siége de Jérusalem, je suis venu ici par ordre de notre patriarche Théodose, ayant ses lettres en main. Vous les avez déjà entendues ; mais à cause de ceux qui pourraient ne les avoir pas ouïes, principalement des légats de l'ancienne Rome, les voilà, qu'on les lise. J'ajouterai toutefois, qu'après avoir demeuré longtemps ici, nous avons présenté requête à l'empereur pour le prier de nous renvoyer chez nous. Il nous l'a accordé ; mais il nous a ordonné de mettre auparavant par écrit notre sentiment sur les questions présentes, et ce que nous en aurions dit quand les légats de Rome seraient arrivés. Nous l'avons fait avec toute la sincérité possible, Dieu en est témoin, et nous allons en faire la lecture ; mais il faut lire auparavant la lettre de notre patriarche.

Cette lettre était adressée à Ignace, avec le titre de patriarche œcuménique ; et, après l'avoir félicité sur son rétablissement, le patriarche Théodose ajoutait : Vous savez ce qui nous a empêchés de vous écrire, ou de vous envoyer, savoir : la crainte de nous rendre suspects à ceux qui nous tiennent sous leur puissance ; car ils nous témoignent beaucoup de bienveillance, nous permettant de bâtir nos églises et d'observer librement nos usages, sans nous faire d'injustice ni de violence. Nous avons même à présent reçu ordre de notre émir d'écrire ; ce qui nous a obligés d'envoyer le syncelle Élie, avec lequel l'émir a envoyé Thomas, archevêque de Tyr, comme vous l'avez demandé par vos lettres. Vous savez que le prétexte de les envoyer *est la délivrance* de quelques Sarrasins captifs chez vous. C'est pour-

quoi nous vous prions de parler à l'empereur, notre maître, afin qu'il nous donne autant qu'il lui plaira de Sarrasins, autrement nous avons sujet de craindre notre perte entière. Les légats du Pape témoignèrent être contents de cette lettre; puis le patrice Bahanes déclara, au nom de tout le concile, que les légats tant de Rome que d'Orient, avaient suffisamment justifié leurs pouvoirs.

Alors les légats demandèrent la lecture de la formule de réunion, qu'ils avaient apportée de Rome. Elle fut lue en latin et en grec. C'était la même en substance que le pape saint Hormisdas envoya, l'an 519, pour l'extinction du schisme d'Acace, la réunion de toutes les églises d'Orient, principalement de celle de Constantinople, avec l'Église romaine, et qui fut souscrite par deux mille cinq cents évêques orientaux. C'était la même encore que l'empereur Justinien envoya au pape saint Agapit, en 535. En celle-ci, de 869, on avait seulement changé les noms des hérésies et des personnes. La voici tout entière.

« La première condition du salut, c'est de garder la règle de la vraie foi, ensuite de ne s'écarter en rien des constitutions de Dieu et des Pères. La première regarde la créance, la seconde la pratique du bien, selon ce qui est écrit : Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu ; et encore : La foi sans les œuvres est une foi morte. Et parce qu'il est impossible que la sentence de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne s'accomplisse point, quand il dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, etc., l'événement a justifié ces paroles; car la religion catholique est toujours demeurée inviolable et sans tache dans le Siége apostolique. Ne voulant donc pas déchoir de cette foi ; suivant, au contraire, en toutes choses les constitutions des Pères; principalement des saints Pontifes du Siége apostolique, nous anathématisons toutes les hérésies, entre autres celle des iconoclastes. Nous anathématisons aussi Photius, qui, contre les saintes règles et les vénérables décrets des Pontifes romains, enlevé subitement à l'administration curiale et à la milice séculière, a, du vivant du patriarche Ignace, envahi tyranniquement l'église de Constantinople à l'aide de quelques schismatiques excommuniés ou déposés ; nous l'anathématisons aussi longtemps que, rebelle aux décrets de la Chaire apostolique, il continuera d'en mépriser le jugement, tant à son égard qu'à l'égard de notre patriarche Ignace, et qu'il n'anathématisera point le conciliabule qu'il a fait tenir contre le respect du Siége apostolique. Nous suivons, au contraire, et nous embrassons le saint concile que le pape Nicolas, de bienheureuse mémoire, a célébré devant le corps de saint Pierre, et auquel vous-même, saint et souverain pontife Adrien, avez souscrit ; nous suivons et nous embrassons pareillement le concile que vous avez tenu depuis peu,

ainsi que tout ce qui a été statué dans l'un et dans l'autre, recevant ceux qu'ils reçoivent, condamnant ceux qu'ils condamnent, notamment ledit Photius et Grégoire de Syracuse, deux parricides, qui n'ont pas craint d'aiguiser leurs langues contre leur père spirituel, et, avec eux, nous jugeons indignes de la communion tous les partisans de leur schisme, tant qu'ils ne vous obéiront point.

« Quant aux assemblées criminelles, ou plutôt aux cavernes de larrons, aux conventicules de sang, aux fabriques de mensonges et de dogmes pervers, qu'ils ont tenus factieusement sous l'empereur Michel, deux fois contre le bienheureux patriarche Ignace et une fois contre la primauté du Siége apostolique, nous les frappons d'un irrévocable anathème. Quant à ceux qui les défendent, ou qui en cachent les actes impies, au lieu de les brûler, nous les anathématisons de même, jusqu'à ce qu'ils viennent à satisfaction et obéissance. Pour ce qui est de notre très-vénérable patriarche Ignace et de ceux qui ont tenu avec lui, nous embrassons de tout notre cœur, nous révérons avec une religieuse dévotion, nous défendrons autant que nous en aurons connaissance et pouvoir, ce que l'autorité de votre Chaire apostolique a décrété ; parce que, comme déjà nous l'avons dit, suivant la Chaire apostolique en toutes choses et observant ses décrets, nous espérons mériter d'être avec vous dans une même communion, qui est celle que proclame le Siége apostolique, dans lequel est l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne ; promettant, en outre, de ne point réciter aux saints mystères les noms de ceux qui sont séparés de l'Église catholique, c'est-à-dire qui ne sont pas d'accord avec le Saint-Siége. Moi, tel évêque, j'ai écrit de ma propre main cette déclaration, et vous l'ai présentée à vous, Adrien, notre souverain Pontife et Pape universel, par vos légats Donat, Étienne et Marin, tel jour, d'un tel mois, telle indiction. Ensuite doit être la souscription de l'évêque et des témoins [1]. »

Ce formulaire avait déjà été envoyé à Constantinople par le pape Nicolas ; mais le pouvoir de Photius et des autres schismatiques avait empêché qu'il ne fût reçu. Ce formulaire ayant donc été lu en plein concile, il y eut un moment de silence. Alors le patrice Bahanes se leva et dit : Nos pieux empereurs cherchent à savoir ce qui est saint et juste ; vous êtes ici pour le dire. Les légats de Rome firent cette question à tout le concile : Le formulaire canonique, plein de foi et de sagesse, qui vient d'être lu, vous plaît-il à tous ? Tout le saint concile s'écria : Le formulaire qui vient de nous être exposé par la sainte Église romaine est juste et convenable ; c'est pourquoi il plaît à

[1] *Labbe, p. 988 et 1284.*

tout le monde. Le patrice Bahanes dit, au nom du Sénat, aux légats d'Orient : Veuillez nous dire, vous, plus manifestement ce que vous pensez du formulaire qui vient d'être lu. Vous accordez-vous avec les Romains, ou non? Les légats d'Orient répondirent : Nous nous accordons ; et, pour vous en convaincre, faites lire la déclaration que déjà nous avons donnée et dont nous avons parlé plus haut.

Cette déclaration contenait en substance : L'empereur Basile nous a fait venir d'Orient, pour apaiser le trouble de votre église, avec les légats qui devaient venir de Rome. Mais ils tardent longtemps, et nous craignons que notre séjour en ce pays-ci ne nous attire quelque persécution de la part des Arabes, à nous et à tous les Chrétiens de leur domination. Nous ne croyons donc pas devoir attendre davantage les légats de Rome, vu principalement que nous avons entre les mains la preuve de ce qui y a été fait synodiquement et canoniquement, dans les lettres du pape Nicolas et du pape Adrien. C'est pourquoi nous vous déclarons notre avis sur les contestations présentes, qui est : que tout le monde doit obéir aux définitions et aux décrets du bienheureux pape Nicolas, comme nous faisons, d'autant plus que nous avions jugé de même longtemps avant que d'en avoir connaissance. Donc le patriarche Ignace demeurera en paisible possession de son siége. Les évêques, les prêtres et les clercs qui ont été déposés pour n'avoir pas voulu communiquer avec Photius, seront rétablis. Ceux qui, ayant été ordonnés par Méthodius ou par Ignace, ont servi avec Photius et sont revenus à l'Église catholique sitôt que Photius a été chassé, ou reviendront avant la fin du concile, l'Église les recevra comme une bonne mère, avec les pénitences qui leur seront imposées par Ignace ; car le bienheurenx pape Nicolas lui a laissé la faculté de les recevoir, ne condamnant définitivement que Photius et Grégoire de Syracuse. Nous les condamnons de même l'un et l'autre, et nous jugeons indignes de toute fonction ecclésiastique ceux qui ont été ordonnés par Photius. Enfin, nous disons anathème à quiconque ne se soumet pas au jugement du bienheureux pape Nicolas, qui est le nôtre. Après cette lecture, les légats du Pape demandèrent aux légats d'Orient : Est-ce bien là votre sentiment? est-ce bien vous qui avez donné cet écrit? Ils répondirent : Oui. Les légats du Pape demandèrent à tout le concile : Cela vous plaît-il? Tout le concile s'écria : Cela nous plaît à tous.

Ensuite le patrice Bahanes, parlant au nom du sénat, dit aux légats du Pape : Nous vous prions de nous ôter un scrupule. Comment avez-vous pu condamner Photius sans l'avoir jamais vu? Les légats répondirent : Jésus-Christ, notre Dieu, a donné la puissance à l'apôtre Pierre, en disant : Pierre, voilà que Satan a demandé à te

cribler comme du froment ; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. Le très-saint Pape Nicolas ne pouvait donc pas attendre si longtemps sans confirmer ses frères et le très-saint patriarche Ignace. Il a donc condamné Photius, comme présent par ses lettres et par ses envoyés. Et qui donc a-t-il envoyé ? dit le sénat. Les légats du Pape répondirent : Si vous l'ordonnez, nous vous dirons toute la suite de l'affaire. Et ils ajoutèrent : Premièrement, Arsaber fut envoyé par l'empereur Michel, et avec lui quatre évêques, dont nous ne savons pas les noms. Il était chargé d'une lettre de l'empereur, qui parlait des iconoclastes et faisait mention, à la fin, de l'expulsion d'Ignace, demandant que le Pape envoyât des légats à Constantinople. Il envoya Rodoalde et Zacharie, qui vinrent ici et tinrent un concile de brigandage contre Ignace, qu'ils prétendirent déposer. Ils retournèrent à Rome avec le secrétaire Léon, chargé des lettres de l'empereur et de Photius, et des actes du conciliabule. Alors le pape Nicolas, étant éclairci, assembla un concile de tous les évêques d'Occident, avec le clergé et le sénat de Rome, condamna ce faux concile et déposa ses légats. C'est ainsi qu'il a condamné Photius.

Bahanes fit la même question aux légats d'Orient. Et vous, dit-il, qui avez demeuré si longtemps ici, attendant les légats de Rome, et qui aviez Photius si proche, comment ne l'avez-vous point cherché pour le voir avant de le condamner ? Élie, légat de Jérusalem, se leva et dit : Le Saint-Esprit a établi les patriarches pour retrancher les scandales qui s'élèvent dans l'Église. Donc, Photius n'ayant été reçu ni par le premier et principal Siége, qui est celui de l'ancienne Rome, ni par les trois siéges d'Orient, savoir, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, il n'était pas nécessaire de l'appeler pour l'examiner et le juger de nouveau ; sa condamnation était manifeste. Nous n'avons jamais connu d'autre patriarche de Constantinople qu'Ignace ; et quand, à notre arrivée même, il eût été encore dans son exil, nous n'en eussions pas reconnu d'autre. Mais, grâce à Dieu, nous l'avons trouvé dans son siége et nous avons communiqué, servi à l'église et mangé avec lui, comme ayant toujours été dans sa communion et l'ayant toujours déclaré dès notre arrivée.

Or, quoique nous n'ayons point parlé à Photius, nous n'avons pas laissé d'apprendre ses défenses frivoles par les entretiens fréquents que nous avons eus avec ceux de son parti. Ils disent qu'Ignace, déposé et exilé, a donné sa démission ; mais ni Rome ni nous ne la recevons, parce qu'elle est contre les canons. Et si on dit que ceux qui ont eu part à l'ordination de Photius méritent la même peine que lui, on ne dit pas vrai. La faiblesse de la nature nous fait quelquefois

faire, par la crainte de la mort, ce que nous ne voudrions pas. Ainsi ceux qui, ayant été ordonnés par Méthodius et par Ignace, ont cédé à la violence et se sont promptement relevés, sont dignes d'indulgence. Voilà donc pourquoi nous n'avons pas appelé Photius pour le juger de nouveau. Il a lui-même envoyé un officier de l'empereur au métropolitain de Tyr, pour savoir si le siége d'Antioche l'avait reconnu ; et le métropolitain a déclaré nettement que jamais on ne l'avait reconnu à Antioche. Le sénat témoigna être satisfait de cet éclaircissement ; ensuite, comme il était tard, on termina la session par plusieurs acclamations à la louange de l'empereur, de l'impératrice, du pape Nicolas, du pape Adrien, du patriarche Ignace, des patriarches d'Orient, du sénat et du concile [1].

La seconde session fut tenue le 7me d'octobre. Paul, garde-chartes de l'église de Constantinople, s'étant avancé au milieu de l'assemblée, dit que ceux qui avaient prévariqué sous Photius demandaient d'entrer. On le permit d'abord aux évêques. Ils entrèrent au nombre de dix, se prosternèrent devant le concile, tenant en leurs mains une confession écrite de la faute qu'ils avaient faite contre le patriarche Ignace, et demandant pénitence. A leur prière, le concile en ordonna la lecture. La supplique, qui ne s'adressait qu'aux légats du Pape, portait en substance : Si les maux que Photius a faits à l'Église étaient inconnus à Rome, nous aurions besoin d'un grand discours ; mais vous êtes témoins de ce qu'il a fait contre le très-saint pape Nicolas, cet homme incomparable, contre lequel il a inventé tant de calomnies, sans l'avoir jamais vu ni connu. Il a fait venir d'Orient de faux légats de tous les patriarches, pour condamner ce grand homme avec de faux témoins ; car il n'a jamais eu son semblable dans l'art de mentir et de tromper. Il a traité de même notre patriarche Ignace. Il l'avait attaqué étant laïque ; puis il nous fit tous promettre, par écrit, de le reconnaître toujours pour patriarche ; mais le lendemain il commença à le charger de calomnies, et le fit ensuite tourmenter cruellement pour avoir sa renonciation, lui faisant souffrir l'exil, les prisons, les chaînes, les coups, la faim et la soif. S'il traitait ainsi ce prélat si vénérable, fils et petit-fils d'empereur, qui avait passé sa vie dans les saints exercices de la vie monastique, vous jugez bien comment il nous a traités. Plusieurs ont été enfermés avec des païens dans la prison du prétoire, où ils ont souffert la faim et la soif ; d'autres, condamnés à scier des marbres et frappés non pas à coups de bâton, mais à coups d'épée ; car les coups de pied dans le ventre n'étaient comptés pour rien. On nous chargeait de chaînes et

[1] Labbe, t. 8, p. 976-998.

de carcans de fers, et, après plusieurs jours, on nous donnait du foin pour nourriture. Combien en ont-ils enfermés dans des prisons obscures et infectes ! combien en ont-ils bannis dans les extrémités du monde et chez les infidèles ! Nous avons cédé à tant de cruautés que nous souffrions et que nous voyions souffrir aux autres; nous nous sommes laissé séduire, bien qu'à regret et en gémissant. C'est pourquoi nous avons recours à votre miséricorde, nous venons à vous avec un cœur contrit et humilié : nous protestons de rejeter Photius et ses adhérents, jusqu'à ce qu'ils se convertissent, et nous nous soumettons volontiers à la pénitence qu'il plaira à notre patriarche de nous imposer.

Après cette lecture, les légats du Pape dirent : Nous vous recevons, suivant l'ordre du pape Adrien, à cause de votre confession; mais nous avons ordre de vous faire souscrire le formulaire que nous avons apporté de Rome. Le voulez-vous faire ? Ils répondirent qu'ils le voulaient bien, le souscrivirent en effet, après qu'on leur en eut donné lecture. Alors le patriarche Ignace, du consentement des légats, leur ordonna de mettre leurs suppliques de pénitence sur la croix et sur l'Évangile, et ensuite de les lui apporter. Ils le firent ; et Ignace, ayant reçu les suppliques, donna à chacun d'eux un pallium, en lui disant ces paroles de l'Évangile : Vous voilà guéri ; ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive pis. Ils répondirent avec de grandes actions de grâces, puis ils prirent séance au concile, chacun selon son rang.

Le concile reçut aux mêmes conditions onze prêtres, neuf diacres et sept sous-diacres, qui avaient été ordonnés par Méthodius ou par Ignace, mais qui s'étaient rangés depuis du côté de Photius. On leur rendit les marques de leur ordre ; puis le patriarche Ignace fit lire à haute voix les pénitences qu'il leur imposait à tous, en cette manière : Ceux qui mangent de la chair s'en abstiendront jusqu'à Noël, même de fromage et d'œufs ; ceux qui ne mangent point de chair, se priveront de fromage, d'œufs et de poissons, le mercredi et le vendredi, et se contenteront de légumes et d'herbes, avec de l'huile et un peu de vin. Tous feront cinquante génuflexions par jour, diront cent fois : *Kyrie eleison ;* cent fois : Seigneur, j'ai péché ; cent fois : Seigneur, pardonnez-moi. Ils réciteront le sixième, le trente-septième et le cinquantième psaume, et demeureront jusqu'à Noël interdits de leurs fonctions [1].

Dans la troisième session, qui se tint le 11me d'octobre, les légats du Pape, informés qu'il y avait des évêques ordonnés par

[1] *Labbe*, t. 8, p. 998-1005.

Méthodius et par Ignace, qui refusaient de souscrire le formulaire apporté de Rome, les firent, de l'avis du concile, inviter à se soumettre. Ils le refusèrent et dirent que, fatigués de tant de souscriptions bonnes ou mauvaises qu'on leur avait fait faire, ils avaient juré de ne plus en faire aucune, et de s'en tenir à celle de leur ordination, déposée au secrétariat du patriarche. Le concile, ne jugeant pas à propos de leur faire de nouvelles instances, ordonna lecture des lettres de l'empereur Basile et du patriarche Ignace au pape Nicolas, et de la réponse du pape Adrien à ce patriarche. Cette session fut terminée par des actions de grâces et des acclamations, comme les précédentes et les suivantes ; mais on ajouta à celle-ci une imprécation contre Photius en quatre vers ïambiques. Il en est fait mention dans l'histoire abrégée du concile, imprimée à la tête des actes [1].

Il y eut, au commencement de la quatrième session, tenue le 13me d'octobre, quelque contestation au sujet de deux évêques ordonnés par Méthodius, mais qui communiquaient encore avec Photius. Le patrice Bahanes et Métrophane de Smyrne étaient d'avis qu'on les fit entrer, afin qu'on entendît leurs raisons, et qu'ils sussent pourquoi on les condamnait. Les légats, au contraire, soutenaient qu'on leur devait refuser l'entrée, parce que leur cause avait été jugée par l'Église romaine, et qu'ils ne pouvaient l'ignorer, ayant eu à Rome leurs députés, par qui ils avaient appris la condamnation de Photius. Néanmoins les légats cédèrent, et l'on fit entrer dans le concile ces deux évêques, nommés Théophile et Zacharie. On leur demanda s'il était vrai, comme ils disaient, qu'ils eussent officié comme évêques, avec le pape Nicolas. Ils l'assurèrent, et en prirent à témoin le légat Marin, qui convint que, quand ces deux évêques vinrent à Rome avec Arsaber, le pape Nicolas les reçut après qu'ils eurent donné leur profession de foi et prêté serment; mais, ajouta-t-il, le Pape ne leur donna point la communion à la place des évêques. Théophile et Zacharie n'ayant pu prouver qu'ils eussent été reçus comme évêques, on lut les lettres du pape Nicolas, où il désapprouve l'ordination de Photius et tout ce qui s'était fait à Constantinople, en présence de ses légats Rodoalde et Zacharie. Il fut prouvé ensuite par les témoignages des députés d'Orient, que les patriarches de Jérusalem et d'Antioche n'avaient jamais envoyé de lettres de communion à Photius ; que finalement, il n'avait été reconnu pour évêque, ni à Rome, ni dans les autres patriarcats.

Sur ce que le légat Marin avait dit du formulaire ou de la profession de foi présentée au pape Nicolas par Zacharie et Théophile, les

[1] P. 974.

sénateurs demandèrent si c'était l'usage de l'Église romaine d'exiger de tous les étrangers leur confession de foi avant de les laisser entrer dans l'église de Saint-Pierre, et ce que contenait ce formulaire. Les légats certifièrent cette coutume, et ajoutèrent que ceux qui le présentaient y faisaient profession de tenir et de défendre la foi de l'Église romaine. Sur quoi les sénateurs proposèrent à Zacharie et à Théophile de donner un formulaire semblable. Ils le refusèrent; et, sur ce refus, on les chassa de l'assemblée.

On tint la cinquième session le 19me d'octobre. Elle fut plus nombreuse que les précédentes, parce qu'il arrivait tous les jours des évêques, et que l'on pardonnait à ceux qui demandaient indulgence. Le concile, averti par Paul, garde-chartes, que l'empereur lui envoyait Photius, fit députer plusieurs laïques pour savoir de Photius même s'il désirait se présenter. Il répondit qu'il était surpris que, n'ayant jamais été appelé au concile, on l'y appelât alors, et qu'il n'irait pas volontairement. On lui fit une première et une seconde monition, et, voyant qu'il n'obéissait point, on l'amena malgré lui. Les légats lui firent diverses questions, auxquelles il ne voulait point répondre. Il garda également le silence, quand les députés d'Orient l'interrogèrent. Seulement, les légats de Rome lui ayant dit : Le silence ne vous délivrera pas d'une condamnation plus manifeste, il répliqua : Jésus même, par son silence, n'évita pas la condamnation. Sur quoi les légats d'Orient se récrièrent : Cette comparaison de vous à Notre-Seigneur Jésus-Christ ne mérite point de réponse. Il n'y a rien de commun entre la lumière et les ténèbres, Jésus-Christ et Bélial. Mais répondez à la question de nos frères : si vous recevez les jugements des Pontifes romains. Photius ne répondit point. Les légats du Pape dirent : Qu'il s'humilie, qu'il confesse son péché de vive voix et par écrit ; qu'il anathématise ses écrits injurieux et ses procédures insolentes, faites par deux fois contre le patriarche Ignace ; qu'il promette de ne plus rien entreprendre contre lui, mais de le reconnaître pour son véritable évêque, et qu'il embrasse avec respect les jugements du Siége apostolique, touchant Ignace et lui ! Comme Photius continuait à se taire, les légats ajoutèrent : Voici un homme qui a bouché ses oreilles comme l'aspic, et ne veut point entendre la voix du concile. Qu'on lise les lettres envoyées à son sujet par l'Église romaine.

La lecture de ces lettres achevée, Élie, député de Jérusalem, monta sur la tribune, et dit : Vous savez que de tout temps ce sont les empereurs qui ont assemblé les conciles et fait venir des députés de toute la terre ; à leur exemple, notre pieux empereur a réuni ce concile universel, non en cachette, mais publiquement, *en y rassem*blant les légats de Rome et des autres patriarches.

Quoiqu'il y ait bien des preuves que nous sommes les très-véritables légats des siéges de l'Orient, c'est l'empereur surtout qui peut rendre témoignage d'où et par qui nous avons été envoyés. Après ce préambule, Élie proteste que, s'il reçoit Ignace, ce n'est point parce qu'il est présent et en autorité, et que, s'il condamne Photius, ce n'est pas non plus parce qu'il se trouve debout et sans crédit dans le concile ; que, depuis sept ans qu'il fait les fonctions de syncelle dans l'église de Jérusalem, il peut rendre témoignage que cette église n'avait point reçu de lettres de Photius, qu'elle ne lui en avait point envoyé, et qu'il en était de même de l'église d'Antioche, comme son député Thomas, métropolitain de Tyr, l'avait déjà assuré. Il ajoute que Photius était condamné dès lors qu'il n'avait été reçu par aucune église patriarcale, et qu'il ne l'était pas moins pour s'être emparé avec violence du siége de Constantinople. La conclusion du discours d'Élie, fut que Photius devait reconnaître son péché et s'en repentir sincèrement, sous l'espérance d'être reçu dans l'Église comme simple fidèle.

On lut ensuite l'avis des légats du Pape, portant en substance que la promotion de Photius n'était pas recevable, et que la déposition d'Ignace était injuste et irrégulière ; que, sans prononcer un nouveau jugement, on pouvait et on devait s'en tenir à celui qui avait été rendu par le pape Nicolas, et confirmé par Adrien. L'avis du concile fut conforme à celui des légats. On pressa donc Photius de se soumettre ; et le patrice Bahanes, prenant la parole, lui dit : Parlez, seigneur, dites tout ce qui peut contribuer à votre justification ; le monde entier est ici ; autrement, craignez que le concile ne vous ferme ses entrailles. Où voulez-vous avoir recours ? A Rome ? voici les Romains. A l'Orient ? voici les Orientaux. On fermera la porte ; et, si ceux-ci la ferment, personne ne l'ouvrira. Dites, homme de Dieu, quelle est votre justification ? Photius répondit : Mes justifications ne sont pas en ce monde ; si elles étaient en ce monde, vous les verriez. Cette réponse fit croire à plusieurs qu'il avait l'esprit troublé ; et on le renvoya, en lui donnant du temps pour penser à son salut. Au vrai, toute sa défense, dans cette première session, ne fut qu'une hypocrite parodie de ce qu'avait fait ou dit Notre-Seigneur [1].

La sixième session est du 25 octobre. L'empereur Basile y assista en personne, assis à la première place. Métrophane, métropolitain de Smyrne, fit un petit discours à la louange de l'empereur et du concile. Après quoi ce prince ordonna la lecture d'un mémoire des légats du Pape, où ils faisaient en abrégé le récit de

[1] Labbe, t. 8, p. 1037-1044.

sénateurs demandèrent si c'était l'usage de l'Église romaine d'exiger de tous les étrangers leur confession de foi avant de les laisser entrer dans l'église de Saint-Pierre, et ce que contenait ce formulaire. Les légats certifièrent cette coutume, et ajoutèrent que ceux qui le présentaient y faisaient profession de tenir et de défendre la foi de l'Église romaine. Sur quoi les sénateurs proposèrent à Zacharie et à Théophile de donner un formulaire semblable. Ils le refusèrent; et, sur ce refus, on les chassa de l'assemblée.

On tint la cinquième session le 19[me] d'octobre. Elle fut plus nombreuse que les précédentes, parce qu'il arrivait tous les jours des évêques, et que l'on pardonnait à ceux qui demandaient indulgence. Le concile, averti par Paul, garde-chartes, que l'empereur lui envoyait Photius, fit députer plusieurs laïques pour savoir de Photius même s'il désirait se présenter. Il répondit qu'il était surpris que, n'ayant jamais été appelé au concile, on l'y appelât alors, et qu'il n'irait pas volontairement. On lui fit une première et une seconde monition, et, voyant qu'il n'obéissait point, on l'amena malgré lui. Les légats lui firent diverses questions, auxquelles il ne voulait point répondre. Il garda également le silence, quand les députés d'Orient l'interrogèrent. Seulement, les légats de Rome lui ayant dit : Le silence ne vous délivrera pas d'une condamnation plus manifeste, il répliqua : Jésus même, par son silence, n'évita pas la condamnation. Sur quoi les légats d'Orient se récrièrent : Cette comparaison de vous à Notre-Seigneur Jésus-Christ ne mérite point de réponse. Il n'y a rien de commun entre la lumière et les ténèbres, Jésus-Christ et Bélial. Mais répondez à la question de nos frères : si vous recevez les jugements des Pontifes romains. Photius ne répondit point. Les légats du Pape dirent : Qu'il s'humilie, qu'il confesse son péché de vive voix et par écrit ; qu'il anathématise ses écrits injurieux et ses procédures insolentes, faites par deux fois contre le patriarche Ignace ; qu'il promette de ne plus rien entreprendre contre lui, mais de le reconnaître pour son véritable évêque, et qu'il embrasse avec respect les jugements du Siége apostolique, touchant Ignace et lui ! Comme Photius continuait à se taire, les légats ajoutèrent : Voici un homme qui a bouché ses oreilles comme l'aspic, et ne veut point entendre la voix du concile. Qu'on lise les lettres envoyées à son sujet par l'Église romaine.

La lecture de ces lettres achevée, Élie, député de Jérusalem, monta sur la tribune, et dit : Vous savez que de tout temps ce sont les empereurs qui ont assemblé les conciles et fait venir des députés de toute la terre ; à leur exemple, notre pieux empereur a réuni ce concile universel, non en cachette, mais publiquement, *en y rassemblant* les légats de Rome et des autres patriarches.

Quoiqu'il y ait bien des preuves que nous sommes les très-véritables légats des siéges de l'Orient, c'est l'empereur surtout qui peut rendre témoignage d'où et par qui nous avons été envoyés. Après ce préambule, Élie proteste que, s'il reçoit Ignace, ce n'est point parce qu'il est présent et en autorité, et que, s'il condamne Photius, ce n'est pas non plus parce qu'il se trouve debout et sans crédit dans le concile ; que, depuis sept ans qu'il fait les fonctions de syncelle dans l'église de Jérusalem, il peut rendre témoignage que cette église n'avait point reçu de lettres de Photius, qu'elle ne lui en avait point envoyé, et qu'il en était de même de l'église d'Antioche, comme son député Thomas, métropolitain de Tyr, l'avait déjà assuré. Il ajoute que Photius était condamné dès lors qu'il n'avait été reçu par aucune église patriarcale, et qu'il ne l'était pas moins pour s'être emparé avec violence du siége de Constantinople. La conclusion du discours d'Élie, fut que Photius devait reconnaître son péché et s'en repentir sincèrement, sous l'espérance d'être reçu dans l'Église comme simple fidèle.

On lut ensuite l'avis des légats du Pape, portant en substance que la promotion de Photius n'était pas recevable, et que la déposition d'Ignace était injuste et irrégulière ; que, sans prononcer un nouveau jugement, on pouvait et on devait s'en tenir à celui qui avait été rendu par le pape Nicolas, et confirmé par Adrien. L'avis du concile fut conforme à celui des légats. On pressa donc Photius de se soumettre ; et le patrice Bahanes, prenant la parole, lui dit : Parlez, seigneur, dites tout ce qui peut contribuer à votre justification ; le monde entier est ici ; autrement, craignez que le concile ne vous ferme ses entrailles. Où voulez-vous avoir recours ? A Rome ? voici les Romains. A l'Orient ? voici les Orientaux. On fermera la porte ; et, si ceux-ci la ferment, personne ne l'ouvrira. Dites, homme de Dieu, quelle est votre justification ? Photius répondit : Mes justifications ne sont pas en ce monde ; si elles étaient en ce monde, vous les verriez. Cette réponse fit croire à plusieurs qu'il avait l'esprit troublé ; et on le renvoya, en lui donnant du temps pour penser à son salut. Au vrai, toute sa défense, dans cette première session, ne fut qu'une hypocrite parodie de ce qu'avait fait ou dit Notre-Seigneur [1].

La sixième session est du 25 octobre. L'empereur Basile y assista en personne, assis à la première place. Métrophane, métropolitain de Smyrne, fit un petit discours à la louange de l'empereur et du concile. Après quoi ce prince ordonna la lecture d'un mémoire des légats du Pape, où ils faisaient en abrégé le récit de

[1] Labbe, t. 8, p. 1037-1044.

sénateurs demandèrent si c'était l'usage de l'Église romaine d'exiger de tous les étrangers leur confession de foi avant de les laisser entrer dans l'église de Saint-Pierre, et ce que contenait ce formulaire. Les légats certifièrent cette coutume, et ajoutèrent que ceux qui le présentaient y faisaient profession de tenir et de défendre la foi de l'Église romaine. Sur quoi les sénateurs proposèrent à Zacharie et à Théophile de donner un formulaire semblable. Ils le refusèrent; et, sur ce refus, on les chassa de l'assemblée.

On tint la cinquième session le 19me d'octobre. Elle fut plus nombreuse que les précédentes, parce qu'il arrivait tous les jours des évêques, et que l'on pardonnait à ceux qui demandaient indulgence. Le concile, averti par Paul, garde-chartes, que l'empereur lui envoyait Photius, fit députer plusieurs laïques pour savoir de Photius même s'il désirait se présenter. Il répondit qu'il était surpris que, n'ayant jamais été appelé au concile, on l'y appelât alors, et qu'il n'irait pas volontairement. On lui fit une première et une seconde monition, et, voyant qu'il n'obéissait point, on l'amena malgré lui. Les légats lui firent diverses questions, auxquelles il ne voulait point répondre. Il garda également le silence, quand les députés d'Orient l'interrogèrent. Seulement, les légats de Rome lui ayant dit: Le silence ne vous délivrera pas d'une condamnation plus manifeste, il répliqua: Jésus même, par son silence, n'évita pas la condamnation. Sur quoi les légats d'Orient se récrièrent: Cette comparaison de vous à Notre-Seigneur Jésus-Christ ne mérite point de réponse. Il n'y a rien de commun entre la lumière et les ténèbres, Jésus-Christ et Bélial. Mais répondez à la question de nos frères: si vous recevez les jugements des Pontifes romains. Photius ne répondit point. Les légats du Pape dirent: Qu'il s'humilie, qu'il confesse son péché de vive voix et par écrit; qu'il anathématise ses écrits injurieux et ses procédures insolentes, faites par deux fois contre le patriarche Ignace; qu'il promette de ne plus rien entreprendre contre lui, mais de le reconnaître pour son véritable évêque, et qu'il embrasse avec respect les jugements du Siége apostolique, touchant Ignace et lui! Comme Photius continuait à se taire, les légats ajoutèrent: Voici un homme qui a bouché ses oreilles comme l'aspic, et ne veut point entendre la voix du concile. Qu'on lise les lettres envoyées à son sujet par l'Église romaine.

La lecture de ces lettres achevée, Élie, député de Jérusalem, monta sur la tribune, et dit: Vous savez que de tout temps ce sont les empereurs qui ont assemblé les conciles et fait venir des députés de toute la terre; à leur exemple, notre pieux empereur a réuni ce concile universel, non en cachette, mais publiquement, en y rassemblant les légats de Rome et des autres patriarches.

Quoiqu'il y ait bien des preuves que nous sommes les très-véritables légats des siéges de l'Orient, c'est l'empereur surtout qui peut rendre témoignage d'où et par qui nous avons été envoyés. Après ce préambule, Élie proteste que, s'il reçoit Ignace, ce n'est point parce qu'il est présent et en autorité, et que, s'il condamne Photius, ce n'est pas non plus parce qu'il se trouve debout et sans crédit dans le concile; que, depuis sept ans qu'il fait les fonctions de syncelle dans l'église de Jérusalem, il peut rendre témoignage que cette église n'avait point reçu de lettres de Photius, qu'elle ne lui en avait point envoyé, et qu'il en était de même de l'église d'Antioche, comme son député Thomas, métropolitain de Tyr, l'avait déjà assuré. Il ajoute que Photius était condamné dès lors qu'il n'avait été reçu par aucune église patriarcale, et qu'il ne l'était pas moins pour s'être emparé avec violence du siége de Constantinople. La conclusion du discours d'Élie, fut que Photius devait reconnaître son péché et s'en repentir sincèrement, sous l'espérance d'être reçu dans l'Église comme simple fidèle.

On lut ensuite l'avis des légats du Pape, portant en substance que la promotion de Photius n'était pas recevable, et que la déposition d'Ignace était injuste et irrégulière; que, sans prononcer un nouveau jugement, on pouvait et on devait s'en tenir à celui qui avait été rendu par le pape Nicolas, et confirmé par Adrien. L'avis du concile fut conforme à celui des légats. On pressa donc Photius de se soumettre; et le patrice Bahanes, prenant la parole, lui dit: Parlez, seigneur, dites tout ce qui peut contribuer à votre justification; le monde entier est ici; autrement, craignez que le concile ne vous ferme ses entrailles. Où voulez-vous avoir recours? A Rome? voici les Romains. A l'Orient? voici les Orientaux. On fermera la porte; et, si ceux-ci la ferment, personne ne l'ouvrira. Dites, homme de Dieu, quelle est votre justification? Photius répondit: Mes justifications ne sont pas en ce monde; si elles étaient en ce monde, vous les verriez. Cette réponse fit croire à plusieurs qu'il avait l'esprit troublé; et on le renvoya, en lui donnant du temps pour penser à son salut. Au vrai, toute sa défense, dans cette première session, ne fut qu'une hypocrite parodie de ce qu'avait fait ou dit Notre-Seigneur [1].

La sixième session est du 25 octobre. L'empereur Basile y assista en personne, assis à la première place. Métrophane, métropolitain de Smyrne, fit un petit discours à la louange de l'empereur et du concile. Après quoi ce prince ordonna la lecture d'un mémoire des légats du Pape, où ils faisaient en abrégé le récit de

[1] Labbe, t. 8, p. 1037-1044.

toute l'affaire qui avait occasionné le concile, et concluaient que, toute l'Église étant d'avis de rejeter Photius, il était inutile d'écouter ses partisans. Toutefois, par ordre de l'empereur, on les fit entrer. On lut en leur présence les lettres du pape Nicolas à l'empereur Michel et à Photius, envoyées par le secrétaire Léon. Ensuite Élie, légat de Jérusalem, raconta ce qui s'était passé dans la déposition d'Ignace et dans l'ordination de Photius, et, s'autorisant du second concile de Constantinople, qui rejeta Maxime le Cynique avec tous ceux qu'il avait ordonnés, sans rejeter ceux dont il avait reçu l'ordination, il dit : Nous ne condamnons donc point les évêques qui ont assisté à l'ordination de Photius, parce qu'ils y ont été contraints par l'empereur. Nous ne condamnons que le seul Grégoire de Syracuse, son ordinateur, déposé il y avait déjà longtemps, et anathématisé par le patriarche Ignace et par l'Église romaine. Ce discours d'Élie fut suivi de la soumission de plusieurs des évêques du parti de Photius, et le concile leur accorda leur pardon.

Mais il n'en fut pas de même des évêques que Photius avait ordonnés et auxquels le concile ne promettait que la communion laïque, sans vouloir reconnaître ni réhabiliter leur ordination. Ils dirent par la bouche de l'un d'entre eux : Les canons sont au-dessus du pape Nicolas et de tous les patriarches ; quand ils font quelque chose contre les canons, nous ne nous y soumettons pas. Ce principe si commode pour tous les coupables en ce qu'il les fait juges en dernier ressort de l'Église entière, les photiens l'appuyaient de plusieurs exemples. Le pape Jules, disaient-ils, reçut Marcel d'Ancyre, et le concile de Sardique, composé de trois cents évêques, le justifia ; toutefois, il est à présent anathématisé comme hérétique. Le malheureux Apiarius, justifié par les évêques de Rome, fut rejeté par le concile d'Afrique, qui écrivit au Pape de se mêler de ses affaires et de ne point passer ses bornes. Les photiens soutinrent que, encore que Photius eût été tiré d'entre les laïques, ce n'était pas un sujet de le condamner ; que Taraise, Nicéphore, Nectaire et Ambroise avaient été tirés de même de l'état laïque pour être promus à l'épiscopat ; que la déposition de Grégoire de Syracuse ne rendait pas nulle l'ordination de Photius ; que, quoique Pierre Monge eût été déposé par Protérius, on ne laissa pas de l'élire patriarche d'Alexandrie après Timothée, et l'on ne condamna aucun de ceux qu'il avait ordonnés. Nous disons donc que, si quelque canon nous dépose, nous acquiesçons, mais non autrement.

Après une discussion ou plutôt une conversation assez décousue de l'empereur avec les photiens, Métrophane répondit à ceux-ci de *la manière* suivante : A ce que vous avez dit, nous répondrons que

toutes les lois, tant ecclésiastiques que civiles, obligent celui qui a choisi un juge de s'en tenir absolument à sa décision; donc, votre parti ayant demandé pour juge le très-saint pape Nicolas, vous n'êtes pas recevables à vous plaindre de son jugement et à dire qu'il est contre les canons; autrement il n'y aurait jamais de jugement certain; car personne n'approuve le jugement qui le condamne.

Quant aux exemples de Nectaire, d'Ambroise et de Nicéphore, que vous ramenez comme si vous n'aviez pas entendu les solutions que vous en a données le saint pape Nicolas dans ses lettres, nous voulons bien vous en montrer la différence. Nectaire fut élu et ordonné archevêque de Constantinople par un concile universel et par divers patriarches, sans que l'empereur leur fît aucune violence, ni que l'on chassât de ce siége un homme vivant. Ambroise fut ordonné évêque de Milan après la mort de l'arien Auxence, par un concile d'évêques catholiques, sans que le prince les y poussât en aucune manière. Taraise fut choisi sur le témoignage de Paul, son prédécesseur, et de tous les catholiques. Après la mort de Taraise, Nicéphore fut élu de même et consacré volontairement par les évêques assemblés. Il n'y a rien de semblable en Photius, intrus du vivant de l'évêque légitime, ordonné par des évêques forcés et accablés de l'autorité impériale, et qui n'a été reconnu par aucune des chaires patriarcales; enfin, quelques exemples particuliers ne renversent pas la règle générale.

Vous dites que plusieurs de ceux que l'Église romaine a justifiés passent pour condamnés, et que plusieurs qu'elle a condamnés passent pour justifiés; cela est faux. Le pape Jules et le concile de Sardique eurent raison de recevoir Marcel d'Ancyre, qui anathématisait toutes les hérésies, et principalement celle dont il était accusé. Le grand Athanase et le confesseur Paul, ces colonnes de l'Église, le reçurent de même et communiquèrent avec lui; enfin, étant retourné à son vomissement et reconnu hérétique, il fut anathématisé par Sylvain de Tarse et par Libère, successeur de Jules. Le prêtre Apiarius fut excommunié par Urbain, son évêque, et ensuite déposé dans un concile; mais le pape Zosime, auquel il eut recours, le déclara innocent et le renvoya au concile d'Afrique pour être rétabli. Le concile rendit compte au pape Boniface, successeur de Zosime, de sa conduite à l'égard d'Apiarius, dont il borna l'interdiction à l'église de Sicque, à cause du scandale qu'il y avait causé. Ainsi le concile d'Afrique déféra au décret du pape Zosime, loin d'y résister comme vous prétendez.

Quant à Flavien, patriarche d'Antioche, l'Église romaine refusa pour un temps de le recevoir, à cause du grand Eustathe, voulant

soutenir Paulin, chef des eustathiens. Toutefois les Romains ne persistèrent pas dans ce sentiment, et ils reconnurent enfin Flavien pour patriarche d'Antioche, par la médiation de l'empereur Théodose. De dire que Monge d'Alexandrie et Acace de Constantinople furent déposés, et non pas ceux qu'ils avaient ordonnés, cela ne fait rien pour votre justification. Les canons distinguent les hérétiques convertis de ceux qui ont été ordonnés par des usurpateurs ; ils veulent que l'on reçoive ceux qui abjurent leur hérésie. Ainsi le concile d'Orient et le pape Félix, successeur de Simplicius, condamnèrent absolument Pierre Monge et le déposèrent, et Félix déposa Acace ; mais ils ne condamnèrent point ceux que l'un et l'autre avaient ordonnés. Au contraire, les canons ne reçoivent en aucune manière ceux qui ont été ordonnés comme Photius et vous ; et c'est ainsi que le second concile universel jugea de Maxime le Cynique et de ceux à qui il avait imposé les mains. Grégoire de Syracuse, qui a ordonné Photius, était déposé, non-seulement comme schismatique, mais pour plusieurs crimes. Vous avez eu raison de dire que les autres évêques qui ont eu part à cette ordination ne sont pas coupables comme lui, à cause de la violence qu'ils ont soufferte. Mais Photius était schismatique dès auparavant et s'est fait ordonner par Grégoire volontairement, sans que personne l'y obligeât, malgré la protestation de quelques évêques qui sont ici présents.

Zacharie, l'un des évêques ordonnés par Photius et qui avait fait des objections, voulut répliquer aux réponses de Métrophane ; mais les légats l'en empêchèrent, disant à l'empereur qu'il était inutile de les ouïr tant de fois disputer sur une affaire déjà jugée. On lut donc un discours au nom de ce prince, où il les presse de quitter l'esprit de contention et d'animosité, et de reprendre l'esprit d'union et de charité. Nous sommes, leur dit-il, à la dernière heure, le juge est à la porte ; qu'il ne nous surprenne pas hors de son Église ! N'ayons pas de honte de découvrir notre mal pour y chercher le remède. Si vous craignez tant cette confusion, je vous donnerai l'exemple de vous humilier. Je me prosternerai le premier sur le pavé, au mépris de ma pourpre et de mon diadème. Montez sur mes épaules, marchez sur ma tête et mes yeux ; je suis prêt à tout souffrir, pourvu que je voie la réunion de l'Église. L'empereur leur donna sept jours de temps pour prendre leur dernière résolution, après lesquels ils seraient condamnés par le concile [1].

Ce prince assista encore à la septième session, qui fut tenue le 29me d'octobre. Photius entra dans le lieu de l'assemblée, appuyé sur

[1] *P. 1044-1060.*

un bâton, et, avec lui Grégoire de Syracuse. On lui fit quitter son bâton, qui était une marque de la dignité pastorale ; puis on lui demanda s'il voulait donner son formulaire d'abjuration. Il répondit qu'il rendrait compte à l'empereur, et non aux légats. On fit la même question aux évêques de son parti, qui avaient déjà été avertis, dans la session précédente, de faire cet écrit d'abjuration. Ils répondirent qu'ils n'en feraient rien. Ce formulaire était le même que les légats avaient apporté de Rome. Ils refusèrent aussi de rejeter Photius et les actes de ses conciliabules, d'anathématiser Grégoire de Syracuse, de se soumettre au patriarche Ignace et d'exécuter les décrets de l'Église romaine. Le patrice Bahanes, avec la permission des légats du Pape, représenta aux photiens que, dans le cas de schisme ou d'hérésie, on ne connaissait personne qui se fût sauvé, n'étant pas de l'avis des quatre patriarches ; qu'au lieu de quatre, ils en avaient cinq contre eux. Les photiens répondirent : Nous avons les canons des apôtres et des conciles ; mais, reprit Bahanes, où donc Dieu a-t-il mis les canons? n'est-ce pas dans ses églises ? Et où sont aujourd'hui ses églises ? Où prêche-t-on l'Évangile ? n'est-ce pas dans les lieux d'où viennent ces légats? Y en a-t-il d'autres, dites ? Pour toute réponse, les photiens se plaignirent à l'empereur de n'être pas libres dans leur défense, et se répandirent en injures contre les légats d'Orient.

Alors, par ordre des légats de Rome, on lut la lettre du pape Nicolas aux Orientaux en 866, qui contenait les décrets du concile de Rome en 863 ; celles du pape Adrien à l'empereur Basile et au patriarche Ignace, en date du 1er août 868 ; deux autres lettres du même Pape à Basile et à Ignace, du 10 juin 869, et les actes du concile de Rome sous Adrien en 868. Ensuite on lut, au nom des légats, un dernier monitoire à Photius et à ses partisans, pour les exhorter, sous peine d'anathème, à se soumettre à ces jugements. On lut aussi un discours au nom d'Ignace, contenant le récit des persécutions qu'il avait souffertes, et des actions de grâces sur son rétablissement et sur la réunion de l'Église. On prononça ensuite les anathèmes contre Photius, Grégoire de Syracuse et les autres schismatiques. Après qu'ils furent sortis de l'assemblée, on termina la séance par les acclamations ordinaires [1].

Dans la huitième session, tenue le 5me de novembre, on brûla un sac tout entier de promesses que Photius avait exigées, tant du clergé, que des laïques de toutes conditions, depuis les sénateurs jusqu'aux plus vils artisans, corroyeurs, poissonniers, charpentiers,

[1] P. 1060-1199.

épingliers. On brûla de même les livres qu'il avait fabriqués contre le pape Nicolas, et les actes de ses conciliabules contre le patriarche Ignace. Puis on fit entrer ceux qui avaient assisté au conciliabule de Photius contre le pape Nicolas, ou qui avaient donné des libelles contre l'Église romaine, ou qui avaient paru dans ce conciliabule en qualité de légats ; et il se trouva que, après avoir été interrogés, aucun d'eux n'avait été présent à ce conciliabule, qu'aucun d'eux n'en connaissait les actes, qui, par cet examen, furent convaincus de supposition. La découverte de cette imposture engagea les légats du Pape à demander qu'on lût le décret du pape saint Martin, contre les faussaires. Cette lecture achevée, Métrophane de Smyrne dit quelque chose à la louange de la vérité et de l'empereur Basile, qui, en la mettant en son jour, avait accompli cette prédiction : Les restes des impies seront exterminés.

L'empereur était présent au concile, et il y avait fait amener Théodore Crithin, chef des iconoclastes. A la demande des légats, on lui envoya deux patrices, qui l'exhortèrent inutilement à donner un écrit d'abjuration ; il ne se laissa pas non plus persuader aux raisons du patrice Bahanes. Crithin lui avouait qu'il honorait, qu'il estimait l'image de l'empereur, imprimée sur les monnaies : Bahanes en concluait qu'il devait, à plus forte raison, honorer les images de Jésus-Christ et de sa très-sainte Mère. Je vous demande du temps, répondit Crithin, après lequel, si on me montre que ce soit un précepte de Jésus-Christ, je ferai ce que vous ordonnerez. Bahanes dit : L'empereur ne vous a pas amené à ce concile pour disputer, mais pour être instruit. Dieu a fondé son Église sur les cinq chaires patriarcales, qui ne tomberont jamais. Si deux tombaient, on aurait recours aux trois autres : s'il en tombait trois, on irait aux deux. Si quatre tombaient, celle qui resterait rappellerait tout le corps de l'Église. Maintenant le monde entier étant d'accord, vous n'avez point d'excuse.

Les deux patrices ayant fait leur rapport au concile, les légats de Rome firent lire le décret du pape Nicolas touchant les saintes images, rendu au concile de Rome en 863. Puis, informés par l'empereur qu'il y avait encore d'autres iconoclastes que Crithin, ils les firent entrer. Mais ces pauvres gens reconnurent aussitôt leur erreur, et anathématisèrent quiconque ne vénérait pas les saintes images. Ils montèrent l'un après l'autre sur un tribunal élevé, d'où ils dirent anathème à l'hérésie des iconoclastes et à ses chefs, nommément à Théodore, surnommé Crithin. L'empereur les embrassa et les félicita de leur réunion à l'Église. Ensuite on lut, au nom du concile, *un anathème* solennel contre les iconoclastes, contre leur faux con-

cile et contre leurs chefs, et on répéta les anathèmes contre Photius [1].

Le concile fut trois mois sans s'assembler; ce qui donna le temps au député de Michel, patriarche d'Alexandrie, d'arriver pour la neuvième session, qui ne se tint que le 12me de février 870. Avant de l'admettre au nombre des légats des chaires patriarcales, on lut sa lettre de créance. Elle était adressée à l'empereur Basile, et le patriarche Michel y rendait compte des motifs qui l'avaient empêché d'écrire à ce prince, savoir : la crainte des infidèles, qui étaient les maîtres de la Palestine, de la Syrie et de l'Égypte. Basile, pour lever cette difficulté, avait écrit à Ahmed, fils de Touloun, qui commandait dans ses provinces, le priant de trouver bon qu'il vînt quelqu'un d'Alexandrie, avec les lettres du patriarche, pour savoir son sentiment touchant la division de l'église de Constantinople. Ahmed l'accorda, et Michel députa un homme vénérable, nommé Joseph, à qui il ne donna point d'instruction particulière sur l'affaire portée devant le concile, parce qu'on n'en était pas instruit à Alexandrie. On commença, dans cette session, par instruire ce nouveau député, et on lui raconta par ordre tout ce qui s'était passé dans les huit premières sessions. Il approuva de vive voix et par écrit tout ce qui avait été réglé, tant sur le schisme de Constantinople que sur les saintes images. Son avis, qu'il avait placé auparavant sur la croix et sur l'Évangile, fut lu au milieu de l'assemblée, qui en témoigna sa satisfaction.

Il restait à examiner ceux qui avaient porté un faux témoignage contre le patriarche Ignace. On les fit entrer et on les interrogea séparément. Tous convinrent qu'ils avaient fait un faux serment, mais qu'ils y avaient été contraints par l'empereur. Ils témoignèrent du repentir de leur faute, et le concile leur imposa une pénitence, qui devait s'appliquer de même aux coupables qui se présenteraient à l'avenir. Elle portait qu'ils seraient deux ans hors de l'Église, puis deux ans auditeurs, comme les catéchumènes, sans communier; que, pendant ces quatre ans, ils s'abstiendraient de chair et de vin, excepté les dimanches et les fêtes de Notre-Seigneur; que, les trois années suivantes, ils seraient debout avec les fidèles et communieraient seulement aux fêtes de Notre-Seigneur, s'abstenant de chair et de vin trois fois la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi. Cette pénitence ayant paru longue aux sénateurs, ils demandèrent qu'il fût au pouvoir du patriarche Ignace de l'abréger; ce que le concile accorda, le laissant maître d'augmenter ou de diminuer, suivant les dispositions des pénitents.

[1] P. 1099-1109.

Nous avons vu comment l'empereur Michel l'Ivrogne s'était fait une bouffonnerie sacrilége, dans laquelle, en dérision des cérémonies de l'Église, plusieurs laïques de sa cour et autres, revêtus des ornements sacerdotaux, parodiaient les saints mystères. Trois d'entre eux, Marin, Basile et Georges, qui avaient été écuyers de ce prince, furent introduits dans le concile, et y avouèrent les impiétés qu'ils avaient commises en cette occasion. Quoiqu'ils s'en fussent déjà confessés au patriarche Ignace et qu'ils eussent accompli la pénitence qu'il leur avait imposée, le concile ne laissa pas de leur en donner une seconde pour obtenir le pardon de leur crime ; mais il en remit l'imposition à une autre assemblée, où l'on aurait égard à la faute de chacun, attendu qu'ils avaient péché plus par faiblesse et par crainte d'être maltraités de l'empereur, que par malice. On fit encore comparaître les faux légats de Photius, afin que ses impostures fussent connues de Joseph, légat du patriarche d'Alexandrie, qui n'était pas présent lorsqu'ils comparurent dans la huitième session. Ils avouèrent une seconde fois qu'ils avaient été les instruments aveugles et forcés de Photius, qui les avait envoyés à Rome pour faire aveuglément ce que les évêques de son parti leur diraient de faire. Sur quoi les légats de Rome dirent à celui d'Alexandrie : Vous voyez vous-même, notre cher frère, les malices et les impostures de Photius. Quant à ces gens-ci, comme ce sont de pauvres étrangers, nous les croyons dignes de pardon, à cause de la violence qu'ils disent avoir soufferte. Mais rendons grâces à Jésus-Christ, qui a dit qu'il n'y a rien de si caché qui ne se découvre. La session finit par les acclamations ordinaires pour l'empereur, le Pape et les autres, et par une imprécation en dix-sept vers contre Photius [1].

La dixième et dernière session se tint le 28e de février. L'empereur Basile y fut présent, accompagné de son fils Constantin et de vingt patrices. On y voyait, de plus, les ambassadeurs de l'empereur Louis, avec ceux de Michel, roi des Bulgares. Anastase, bibliothécaire de l'Église romaine, était parmi les premiers. On compta dans cette session plus de cent évêques. Sur l'avis des légats, on lut d'abord les canons que le concile devait confirmer. Ils sont au nombre de vingt-sept, et en voici la substance :

On observera les canons tant des conciles généraux que particuliers, reçus par l'Église, et la doctrine transmise par les saints Pères, de même que les décrets synodiques des saints papes Nicolas et Adrien, touchant le rétablissement d'Ignace et l'expulsion de Photius, et cela sous peine de déposition pour les clercs et d'excom-

[1] P. 1109-1121.

munication pour les laïques. Photius n'ayant jamais été évêque, toutes les ordinations qu'il a faites seront censées nulles, et l'on consacrera de nouveau les autels qu'il aura consacrés. On honorera et on révérera l'image de Notre-Seigneur, les livres des saints Évangiles, l'image de la croix, celles de la Mère de Dieu et de tous les saints; mais en rapportant le culte qu'on leur rend aux prototypes, c'est-à-dire aux saints mêmes. Défense d'élever tout d'un coup un laïque à l'épiscopat, quand même on le ferait passer par tous les degrés du ministère, si ce n'est qu'on ait des preuves certaines qu'il n'y a eu dans sa promotion aucune vue d'ambition ni d'intérêt. Anathème à Photius pour avoir supposé de faux légats d'Orient et de faux actes contre le très-saint pape Nicolas, et à tous ceux qui, à l'avenir, useront de pareilles supercheries. Quoiqu'il soit bon de peindre de saintes images et d'enseigner les sciences divines et humaines, il est bon aussi que cela ne se fasse que par des personnes sages. C'est pourquoi le concile défend à tous ceux qu'il a excommuniés de peindre des images et d'enseigner, jusqu'à ce qu'ils se convertissent. Il déclare nulles toutes les promesses exigées par Photius de ceux à qui il enseignait les lettres, et des autres qu'il voulait s'attacher, et défend à tout patriarche d'exiger autre chose des évêques, à leur ordination, que la profession de foi ordinaire.

Aucun clerc ne se séparera de son évêque, qu'il n'ait été juridiquement condamné, et il en sera de même de l'évêque à l'égard du métropolitain ou du patriarche, et cela sous peine de déposition pour les clercs, et d'excommunication pour les moines et les laïques; anathème à quiconque soutient qu'il y a deux âmes dans l'homme. Cette erreur est attribuée à Photius, dans les vers qui se lisent à la fin de la neuvième session. Il est défendu d'ordonner des évêques par l'autorité et le commandement du prince, sous peine de déposition pour ceux qui sont parvenus à l'épiscopat par cette voie tyrannique, étant évident que leur ordination ne vient point de la volonté de Dieu, mais des désirs de la chair. On fera monter les clercs de la grande église d'un degré inférieur au degré supérieur, pour récompenser leur service, s'ils se sont bien comportés, et on n'admettra pas dans le clergé ceux qui auront gouverné les maisons ou les métairies des grands. Ceux qui sont élevés à l'épiscopat, ne l'aviliront pas en s'éloignant de leurs églises pour aller au-devant des gouverneurs, bien moins s'humilieront-ils en descendant de cheval et en se prosternant devant eux; mais, en rendant aux grands les honneurs qui leur sont dus, ils conserveront l'autorité nécessaire pour les reprendre en cas de besoin. Ils ne pourront vendre les meubles ni les *ornements* des églises, si ce n'est pour les causes

spécifiées dans les canons, ni en vendre les terres, ni en laisser les revenus à bail emphytéotique. Au contraire, ils seront obligés d'améliorer les possessions de l'Église, dont les revenus servent à l'entretien des ministres et au soulagement des pauvres. Défense aux laïques, de quelque condition qu'ils soient, de relever leurs cheveux pour imiter les clercs, de porter les habits sacerdotaux et de contrefaire les cérémonies de l'Église, sous peine d'être privés des sacrements. Ordre aux patriarches et aux suffragants d'empêcher ces sortes d'impiétés, sous peine de déposition en cas de tolérance ou de négligence de leur part. Ce canon regarde ceux qui avaient parodié les cérémonies de l'Église par ordre de l'empereur Michel, et aussi Photius, qui les avait tolérés par une sacrilége connivence.

Il sera au pouvoir des patriarches de convoquer, dans le besoin, des conciles, et d'y appeler tous les métropolitains de leur ressort, sans que ceux-ci puissent s'en dispenser sous prétexte qu'ils sont retenus par quelque prince. En effet, puisque les princes de la terre tiennent des assemblées quand bon leur semble, ils ne peuvent, sans impiété, empêcher les patriarches d'en tenir, ni les évêques d'y assister. Le concile rejette avec mépris ce que disaient quelques-uns peu versés dans la science des canons, qu'on ne pouvait tenir de concile sans que le prince y fût présent. Les canons n'admettent dans les conciles que les évêques; et, à l'exception des conciles généraux, les princes n'ont jamais assisté aux assemblées d'évêques, et il y aurait de l'indécence de leur part, à cause des affaires qui arrivent quelquefois aux prêtres du Seigneur. Les églises et ceux qui y président jouiront des biens et des priviléges dont ils sont en possession depuis trente ans; défense à aucun laïque de les en priver, sous peine d'anathème, jusqu'à restitution desdits biens et priviléges. Il est aussi défendu aux archevêques d'aller, sous prétexte de visite, séjourner sans nécessité chez leurs suffragants, et consumer les revenus des églises qui sont de leur juridiction. Si un censitaire emphytéotique néglige pendant trois ans de payer à l'Église le cens convenu, l'évêque se pourvoira devant les juges de la ville ou du pays, pour faire rendre la terre ou la possession laissée en emphytéose.

Conformément à ces paroles du Seigneur : Qui vous reçoit me reçoit, qui vous méprise me méprise, les cinq patriarches seront honorés de tout le monde, principalement celui de l'ancienne Rome. Quiconque, de vive voix ou par écrit, répandra des bruits injurieux contre le siége de Pierre, comme Photius et Dioscore, subira la même peine. Quiconque, s'appuyant de quelque puissance du siècle, tentera d'expulser le Pape de la Chaire apostolique,

ou un des autres patriarches, qu'il soit anathème ! Que si, dans un concile universel, il s'élève un doute ou une question touchant la sainte Église romaine, il faudra (suivant le grec, on pourra) en demander les éclaircissements avec beaucoup de respect, en recevoir la solution, en profiter et y aider soi-même, mais jamais avoir l'audace de prononcer une sentence contre les souverains Pontifes de l'ancienne Rome [1]. Ces paroles d'un concile œcuménique tenu à Constantinople sont extrêmement remarquables : Fleury n'aurait pas dû les tronquer.

Défense aux laïques puissants d'intervenir dans les élections des patriarches, des métropolitains et des autres évêques, s'ils n'y sont invités par l'Église, ou de s'opposer à une élection canonique, sous peine d'être anathèmes jusqu'à ce qu'ils aient consenti à cette élection. Il n'est point permis à un évêque de prendre, à titre de location, les terres d'une autre église ni d'y établir des clercs, sans le consentement de l'évêque diocésain. Les métropolitains ne pourront faire venir chez eux leurs suffragants, pour se décharger sur eux de leurs fonctions épiscopales, en se livrant eux-mêmes aux affaires temporelles ; mais ils feront ce qui est à leur charge, sous peine d'être punis par le patriarche, ou déposés en cas de récidive. Le concile dépose, sans espérance de restitution, les évêques, les prêtres, les diacres et autres clercs ordonnés par Méthodius ou par Ignace, qui demeureraient obstinés dans le parti de Photius.

Le vingt-sixième canon, que Fleury a jugé à propos d'omettre, est cependant le plus remarquable de tous. Tout prêtre ou diacre déposé par son évêque, peut en appeler au métropolitain, qui, de concert avec les autres évêques de sa province, confirmera ou infirmera la première sentence. De même, tout évêque qui se croit injustement déposé par son métropolitain, peut en appeler au patriarche, qui décidera conjointement avec les autres métropolitains de son patriarcat. Enfin, aucun métropolitain, aucun évêque ne sera, d'aucune manière, jugé par les métropolitains du voisinage ou par les évêques de sa province ; mais il sera jugé par son patriarche seul, dont nous déclarons la sentence raisonnable et le jugement juste et non suspect, attendu que c'est autour de lui que se réunissent les personnages les plus honorables, et qu'ainsi son jugement a une force et une fermeté complètes. Quiconque n'acquiescera point à ce qui vient d'être statué, sera excommunié [2].

[1] Labbe, t. 8, p. *1140 et 1376*. — [2] P. 1143.

Voilà donc un concile œcuménique, concile tenu à Constantinople, qui non-seulement reconnaît le droit d'appellation, mais qui réserve aux patriarches, et non pas aux conciles provinciaux, le jugement des évêques ; en sorte que, dans tout l'Occident, le jugement des évêques est réservé directement au Pape. C'est donc le huitième concile général, concile où il n'y avait guère que des Grecs, qui a modifié l'ancienne discipline sur ce point, et non pas les fausses décrétales d'Isidore, que les Grecs ne connaissaient pas. Si Fleury et d'autres écrivains français avaient voulu faire attention à cette décision si importante du huitième concile œcuménique, ils auraient pu s'épargner et épargner à leurs lecteurs leurs interminables doléances sur les funestes effets des fausses décrétales ; doléances plus fausses et plus funestes que toutes les fausses décrétales d'Isidore, car elles ont rempli et les livres et les hommes d'une infinité d'idées fausses et préjudiciables à l'Église de Dieu.

Après la lecture de ces canons, deux métropolitains, savoir, Métrophane de Smyrne et Cyprien de Claudiopolis, lurent en même temps, l'un au haut, l'autre au bas de l'église de Sainte-Sophie, où le concile était assemblé, une définition de foi semblable à celle de Nicée, mais beaucoup plus détaillée. On y dit anathème à Arius, à Macédonius, à Sabellius, à Nestorius, à Eutychès, à Dioscore, à Origène, à Théodore de Mopsueste, à Didyme, à Évagre, à Sergius, à Honorius, à Cyrus d'Alexandrie et aux iconoclastes. On reçoit ensuite les sept conciles généraux et on y joint celui-ci comme faisant le huitième, et on renouvelle la condamnation prononcée contre Photius par le pape Nicolas et le pape Adrien. Ensuite l'empereur Basile demanda si tous les évêques étaient d'accord sur cette définition. Le concile témoigna son consentement par plusieurs acclamations, ajoutant les louanges de l'empereur, des deux Papes et des patriarches, avec des anathèmes contre Photius, Grégoire et Eulampius. Enfin on lut un discours de l'empereur, où il rend grâces aux évêques de la peine qu'ils ont prise, et ajoute : Quiconque a quelque chose à dire contre ce saint concile, ses canons ou sa définition, qu'il se présente et qu'il le dise, soit évêque, soit clerc ou laïque ; quoique ces derniers n'aient pas droit de parler des affaires ecclésiastiques, nous le permettons, pour fermer la bouche à tout le monde. Vous savez que nous n'avons pas eu peu de peine à assembler les légats de Rome et des siéges d'Orient : ce que plusieurs avaient tenté inutilement. Si quelqu'un donc a quelque chose à dire, qu'il le dise pendant que le concile est assemblé. Quand il sera séparé, il ne sera plus temps ; et nous ne pardonnerons plus à personne, de *quelque rang* qu'il soit, s'il refuse de s'y soumettre. Quant à vous,

évêques chéris de Dieu, instruisez chacun votre troupeau, leur annonçant tous les dimanches la doctrine céleste et ramenant les égarés; car sachez que, si l'on apprend que quelque hérésie se cache dans quelque diocèse, l'évêque sera condamné par son patriarche. Gardez la paix entre vous et conservez l'union que vous avez établie dans ce concile. J'en dis autant à tout le clergé. Quant à vous autres laïques, soit constitués en dignité, soit particuliers, il ne vous est point permis de disputer des matières ecclésiastiques : c'est aux évêques. Quelque science et quelque vertu qu'ait un laïque, il n'est que brebis; quelque peu de mérite qu'ait un évêque, il est toujours pasteur, tant qu'il enseigne la vérité. Gardons-nous de juger nos juges, et vivons dans la soumission.

Tout étant fini, les légats du Pape invitèrent les empereurs à souscrire les premiers; mais Basile dit : Je voudrais souscrire après tous les évêques, à l'exemple de mes prédécesseurs Constantin le Grand, Théodore, Marcien et les autres; mais puisque vous le voulez, je souscrirai après tous les légats. Alors Donat, évêque d'Ostie, souscrivit en cinq exemplaires pour les cinq patriarches, puis les deux autres légats du Pape, qui est qualifié d'universel, et tous trois insérèrent cette clause à leur souscription : Jusqu'à la volonté du Pape, c'est-à-dire jusqu'à sa ratification. Cette précaution était motivée par la prévarication des légats précédents. Le patriarche Ignace souscrivit ensuite; puis Joseph, légat de Jérusalem; Thomas, représentant le siége d'Antioche; et Élie, légat de Jérusalem. Vient ensuite la souscription des trois empereurs, savoir : de Basile et de ses deux fils, Constantin et Léon; après les empereurs, les archevêques et évêques souscrivirent au nombre de cent deux. Anastase le Bibliothécaire, qui était sur les lieux, remarque qu'on ne doit pas être surpris d'un si petit nombre, parce que Photius avait déposé la plupart des évêques ordonnés par ses prédécesseurs et en avait mis d'autres à leur place, qui ne furent point reconnus pour évêques dans ce concile. Ceux qui y furent admis, avaient été sacrés par les patriarches précédents. Il est dit, dans la vie de saint Ignace, par Nicétas, que les évêques souscrivirent, non avec de l'encre simple, mais après avoir trempé le roseau dans le sang du Sauveur. Le pape saint Théodore en usa de même lorsqu'il souscrivit la condamnation de Pyrrhus[1].

Les légats de Rome, avant de souscrire, donnèrent à examiner les actes du concile à Anastase le Bibliothécaire qui savait bien le grec. Il s'aperçut qu'on avait retranché d'une lettre du pape Adrien les

[1] P. 1122-1162.

louanges de l'empereur Louis. Les légats s'en plaignirent hautement; mais les Grecs répondirent que dans un concile on ne devait mettre les louanges que de Dieu, et toutefois, en celui-ci, tout retentissait des louanges de Basile. Le vrai motif, comme le remarque Anastase, c'est que les Grecs ne pouvaient souffrir qu'on donnât à Louis le titre d'empereur. Après quelque dispute, l'on convint que les légats mettraient dans leurs souscriptions la clause : Jusqu'à la volonté du Pape.

Ce ne fut pas la seule supercherie que se permirent en cette occasion les Grecs, même les Grecs catholiques, tant la tromperie est naturelle à ce peuple. Tout était fini dans le concile, quand quelques-uns d'entre eux vinrent secrètement se plaindre au patriarche Ignace et à l'empereur Basile, que les légats, en faisant souscrire les formulaires d'abjuration apportés de Rome, avaient mis l'église de Constantinople sous la puissance des Romains, d'où on ne pouvait la tirer si on ne leur rendait ces formulaires; ils ajoutaient que la clause insérée à la souscription des légats était un prétexte pour revenir contre le jugement du concile et remettre les choses dans la confusion précédente. Touché de ces remontrances, l'empereur ordonna aux officiers qu'il avait chargés de prendre soin des légats, d'observer quand ils iraient avec leurs gens à quelque église, pour entrer dans leur logis et emporter secrètement ces formulaires; car il se refusait à les offenser publiquement. Les légats étant donc allés conférer avec le patriarche, ces officiers emportèrent en cachette une partie de ce grand nombre de formulaires; mais ils ne purent tout prendre, parce que les légats, se défiant de ce qui arriva, avaient bien caché ceux des principaux évêques.

A leur retour, s'étant aperçus de cette supercherie, les légats en furent extrêmement affligés, et allèrent trouver l'empereur Basile avec les ambassadeurs de l'empereur Louis, Suppon et Anastase. Les légats dirent à l'empereur : Nous n'oserions retourner à Rome après avoir perdu ces abjurations, et vous ne tirerez aucun fruit de ce que vous avez commencé pour le bien de l'Église. Les ambassadeurs de Louis ajoutèrent : Il n'est pas digne de la majesté impériale de faire ce qu'elle veut détruire, et de détruire ce qu'elle a fait. Puisque ces formulaires ont été donnés de votre consentement, si vous avez eu tort d'y consentir, faites-en publiquement pénitence; détruisez ouvertement, et non pas en cachette, ce que vous avez fait. Si, au contraire, vous avez bien fait de consentir à ce que l'on donnât au Siége apostolique ces billets de garantie pour l'avenir, pourquoi, vous repentant du bien, souffrez-vous qu'on les soustraie et qu'on les cache? Si vous dites qu'on l'a fait à votre insu, on le croira quand vous les

ferez rendre par les gens que vous avez donnés aux légats pour leur sûreté, et qui, par conséquent, sont responsables de ce qu'ils ont perdu. Après bien des sollicitations, les légats obtinrent à grand'peine la restitution des formulaires; mais elle fut entière, et il n'en manqua pas un seul. L'empereur les fit venir et leur dit: Quant à moi, j'ai recouru par mes ambassadeurs à la Chaire apostolique comme à la maîtresse de toutes les affaires ecclésiastiques, et c'est pour cela que nous avons attendu votre présence, afin que, par votre décret et votre prudence, notre Église récupérât la santé, et que nous eussions pour règle, non pas nos propres mouvements, mais votre décision. En conséquence, recevez les billets que vous avez salutairement exigés de nos pontifes et de tous nos clercs, et représentez-les à notre Père spirituel le très-saint Pape, afin que si quelqu'un, suivant la coutume, tente de s'égarer ou de se perdre dans quelque précipice, il puisse les retenir comme par un frein et les ramener au droit sentier de la justice. Les légats reprirent les formulaires avec beaucoup de joie et les confièrent aux ambassadeurs de l'empereur Louis, pour les apporter plus sûrement en Italie [1].

Pour mettre la dernière main à toutes ces opérations, le huitième concile œcuménique écrivit deux lettres. La première est une lettre encyclique à tous les fidèles, où l'on rapporte tout ce qui s'est passé en cette affaire; et l'on ordonne à tous les enfants de l'Église, de quelque condition ou dignité qu'ils soient, de se conformer et de se soumettre au jugement du concile. Cette sainte assemblée y dit entre autres: Que l'empereur Basile, voyant que tous les bons s'élevaient contre Photius, et que, ce qui l'emporte sur toute autre raison, l'ancienne Rome le rejetait et l'avait frappé par ses réprimandes comme par autant de flèches, s'empressa de le confiner dans le lieu d'ignominie qui lui était dû, et de rendre au siége de Constantinople son légitime pontife, suivant le jugement synodique de la sainte Église romaine [2].

La seconde lettre du huitième concile général est adressée au pape Adrien, avec cette inscription: Au très-saint et coangélique seigneur, le souverain Pontife et le Pape universel, Adrien: le saint et universel concile assemblé à Constantinople, salut dans le Seigneur. Les Pères y disent que les légats de Rome, l'évêque d'Ostie, l'évêque de Nepi et le diacre Marin, ont paru au milieu d'eux comme des images très-ressemblantes du bienheureux pape Nicolas et de Votre Sainteté; car ce que ce très-saint et très-véritable homme de Dieu a d'abord défini et promulgué, ce que votre souveraine Paternité a synodiquement

[1] Anast. in *Adr. II* et *Labbe*, p. 990. — [2] Labbe, p. 1165.

confirmé, eux l'ont annoncé et exécuté, de manière à rendre vos deux noms vénérables à tous les siècles et à toutes les générations futures. Revenant à l'éloge du pape Nicolas, le concile ajoute : Nous aimons à porter son nom sur nos lèvres, comme celui d'un Pontife qui, par le Christ et avec le Christ, a vaincu le monde. Fidèle héritier de sa dignité et de sa vertu, vous avez déployé le même zèle pour la paix de l'Église et pour chasser le loup du bercail, comme étant les vrais pasteurs, ou plutôt les souverains pasteurs et les princes de toutes les Églises. Le concile termine ainsi sa lettre au Pape : Veuille donc Votre Sainteté accueillir avec bienveillance le consentement et l'accord du concile universel; proclamez-le et confirmez-le, par vos coangéliques ordonnances et admonitions, comme vous étant propre, afin que, par votre très-sage enseignement, la parole de la vérité et le décret de la justice retentissent et soient reçus par toutes les autres églises [1].

Fleury dit que la même lettre fut envoyée à tous les patriarches. Mais c'est absolument impossible; car cette lettre ne parle que des papes Nicolas et Adrien, ainsi que de leurs légats. La lettre qui fut adressée aux patriarches, c'est la lettre suivante des empereurs Basile, Constantin et Léon, comme on le voit par ces paroles : Colonnes incorruptibles des églises, les très-saints et souverains Pontifes de l'ancienne Rome, qui avaient combattu longtemps avant nous pour l'ordre et la paix ecclésiastique, ont dignement secondé nos efforts; de sorte que les légats de la sainte Église romaine, avec le légat de Votre Sainteté et ceux des autres chaires patriarcales, ont, avec l'aide de Dieu, arraché l'ivraie et nettoyé le champ du père de famille [2].

Enfin, plus l'imposteur Photius s'efforçait de calomnier l'Église romaine et d'en détacher l'Orient, plus il semble que la Providence voulût que l'Orient, réuni pour la dernière fois en concile œcuménique, proclamât à la face du ciel et de la terre, en présence de tous les peuples et de tous les siècles, et par ses empereurs et par ses patriarches, la foi éternellement inaltérable et la souveraine autorité de l'Église romaine; la nécessité indispensable d'être uni et soumis à elle, pour être catholique, et l'irremédiable perdition de quiconque s'en sépare. En un mot, Dieu voulut que l'Orient prononçât d'avance son propre jugement.

[1] Labbe, p. 1167. — [2] P. 1169.

LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

DE LA FIN DU HUITIÈME CONCILE ŒCUMÉNIQUE, 870, A LA SECONDE ET DERNIÈRE EXPULSION DE PHOTIUS ET SON REMPLACEMENT PAR LE PATRIARCHE ÉTIENNE, EN 886.

Crise de l'humanité, pour aboutir, en Occident, à l'âge viril; en Orient, à la décrépitude. — Despotisme de Hincmar de Reims. — Ravages des Normands. — Empereurs d'Occident meurent les uns sur les autres. — Alphonse le Grand en Espagne. — Alfred le Grand en Angleterre. — Rome, centre et remède unique du monde chrétien. — Esclavons continuent, Russes commencent à se convertir. — L'Orient, troublé par les impostures et le schisme de Photius, cherche et trouve le remède à ses maux dans la soumission à l'Église romaine.

Vers la fin du neuvième siècle, l'univers chrétien était en souffrance, il éprouvait les premiers symptômes d'une maladie qui, pour l'Occident, devait durer un siècle, et de longs siècles pour l'Orient. En Occident, c'était une crise, une fièvre occasionnée par la jeunesse encore un peu sauvage des nations chrétiennes, mais qui annonçait un âge viril; en Orient, chez les Grecs, dans le Bas-Empire de Constantinople, c'était un vice originel qui n'avait jamais pu être extirpé, et dont le venin, corrompant de plus en plus la masse du sang, finira, après quelques intervalles de mieux, par une longue paralysie et la mort.

Dès la fin du neuvième siècle, la maladie de l'Orient se trouva tellement envenimée, que, même avec les efforts du malade, le remède suprême d'un concile œcuménique ne peut y apporter qu'une suspension temporaire, non une guérison radicale. L'Italie avait l'âme saine, mais le corps travaillé par de violentes humeurs. La foi de l'Italie était une et sans tache; son état politique était incertain et troublé. La haute Italie, assez paisible sous le gouvernement de l'empereur Louis II, mais à qui elle ne voyait point de fils pour lui succéder, était convoitée d'avance par les Français d'un côté, par les Allemands de l'autre. Pour elle, s'il eût été possible, elle se serait passée volontiers et des Allemands et des Français. L'Italie inférieure, divisée, déchirée, entre les Grecs qui y tenaient

encore quelques villes, les Sarrasins qui en avaient surpris quelques autres, les ducs et les comtes lombards qui se cantonnaient dans leurs forteresses ; l'Italie inférieure, pillée, ravagée, tantôt par les uns, tantôt par les autres, ne savait à qui elle appartenait. Au fond, elle n'était proprement ni à elle ni à personne. Les seigneurs du pays, au lieu de se réunir contre les Sarrasins, ne cherchaient qu'à se rendre indépendants chacun de son côté; pour cela, ils ne se faisaient pas scrupule de s'allier quelquefois avec ces infidèles. Si par moments ils reconnaissaient la souveraineté de l'empereur d'Occident ou de celui de Constantinople, ce n'était que de nom et qu'autant qu'ils y voyaient leur propre avantage. Leur but réel à tous c'était de n'avoir au-dessus d'eux ni souverain ni loi. Et en ceci, les rois des Français et des Allemands leur donnaient quelquefois l'exemple.

Les démêlés de l'empereur Louis II avec les rois ses frères et ses oncles avaient donné aux Sarrasins le temps de se fortifier dans le duché de Bénévent, et de mettre en danger toute l'Italie. Louis II, par un édit publié en 866, rassembla toutes les forces de son royaume pour repousser les infidèles. Au mois de juin, il entra dans la Campanie et fit reconnaître son autorité par les princes de Bénévent, de Salerne et de Capoue, qui affectaient l'indépendance. L'année suivante, il alla chercher les Sarrasins dans la Pouille, et il y éprouva une grande défaite devant Bari ; il ne renonça cependant pas au dessein qu'il avait formé de chasser de cette province ces dangereux ennemis. Dès l'an 868, il prit sur eux Matera, Venosa et Canosa. Il remporta, en 870, plusieurs avantages sur des bandes de Sarrasins qui dévastaient les Calabres; enfin, l'an 71, il contraignit les infidèles qui occupaient la ville de Bari à capituler.

L'empereur Louis était ainsi occupé à faire la guerre aux Sarrasins et à protéger la chrétienté, lorsque son frère Lothaire, roi de Lorraine, mourut le 8 août 869. Comme il ne laissait point d'enfant légitime pour lui succéder, le royaume de Lorraine revenait par droit de succession à son frère l'empereur Louis. De plus, d'après la charte de 817, quand un roi venait de mourir sans enfant légitime, son royaume retournait à l'empereur. Ainsi le royaume revenait doublement à Louis II. Comme la guerre contre les Sarrasins ne lui permettait pas d'en aller prendre possession, il pria le pape Adrien II d'employer son autorité apostolique pour lui conserver ses droits. Le Pape écrivit plusieurs lettres à cet effet. La première aux seigneurs du royaume de Lothaire, où il les exhorte à être fidèles à l'empereur Louis, comme légitime héritier de son frère, et à ne céder ni aux promesses ni aux menaces de qui que ce soit, pour se retirer de son obéissance, sous peine d'excommunication et d'anathème. La se-

conde lettre est aux seigneurs du royaume de Charles le Chauve, contenant les mêmes menaces, et relevant les services que l'empereur Louis rend à l'Église en combattant les Sarrasins, ainsi que la sainteté des serments que les trois frères avaient faits de conserver leurs partages entre eux et leurs neveux. Le Pape ajoute : Si quelqu'un s'oppose aux justes prétentions de l'empereur, qu'il sache que le Siége apostolique est pour ce prince, et que les armes que Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense. Sur quoi Fleury fait cette réflexion : Ainsi le Pape se rendait arbitre des couronnes. Cette réflexion nous paraît peu réfléchie, car, en tout cela, le Pape ne faisait que se rendre, comme il devait, le protecteur du droit et de la justice, ainsi que de la sainteté des serments. Ces deux lettres, datées du 5me de septembre 869, étaient accompagnées de deux autres : l'une à tous les évêques du royaume de Charles, l'autre à Hincmar de Reims en particulier. Le Pape les exhorte à détourner le roi Charles de cette injuste entreprise, et donne pouvoir à Hincmar d'agir, en cette occasion, comme délégué du Saint-Siége, répétant la même menace d'anathème. Ces quelques lettres étaient portées par deux évêques, Paul et Léon, légats envoyés exprès [1].

Quand ils arrivèrent en Lorraine, l'usurpation qu'ils devaient prévenir se trouvait consommée. Car, sitôt que Charles le Chauve eut appris la mort de son neveu Lothaire, il marcha en diligence vers son royaume ; plusieurs seigneurs et plusieurs évêques se donnèrent à lui : il arriva à Metz le 5me de septembre 869, et, le vendredi 9me, il fut couronné solennellement en cette manière.

Les évêques présents, au nombre de sept, dont le principal était Hincmar de Reims, s'assemblèrent dans l'église cathédrale de Saint-Étienne. Le roi et les seigneurs y étant, et quantité de peuple, l'évêque Adventius de Metz prit la parole et dit : Vous savez ce que nous avons souffert sous le défunt roi, notre maître, pour des causes qui sont assez connues, et la douleur que nous avons ressentie de sa malheureuse mort. Tout notre recours a été aux jeûnes et aux prières, nous adressant à celui qui secourt les affligés, qui donne les bons conseils et distribue les royaumes, pour le prier de nous donner un roi selon son cœur, et de nous réunir tous pour recevoir unanimement celui qu'il aurait choisi. Nous voyons sa volonté dans le consentement avec lequel nous nous sommes volontairement donnés au roi Charles, ici présent, légitime héritier de ce royaume. C'est pourquoi nous devons reconnaître qu'il nous est donné de Dieu, et le prier qu'il nous le conserve longtemps pour la défense de l'Église et

[1] Adr., *Epist.* 19, 20, 21 et 22.

notre repos. Mais il faut auparavant qu'il nous fasse, s'il lui plaît, entendre de sa bouche ce qui convient à un roi très-chrétien et à un peuple fidèle.

Alors le roi Charles dit : Ce discours, fait au nom de tous les évêques, et vos acclamations, montrent bien que je suis venu ici par le choix de Dieu et pour votre salut. Sachez donc que je veux conserver son honneur et son service, ainsi que celui des églises, honorer et protéger chacun de vous selon son rang, et lui rendre justice selon les lois ecclésiastiques et civiles, à condition que chacun me rendra l'honneur, l'obéissance et le secours, comme vos prédécesseurs ont fait aux miens.

Ensuite, à la prière des quatre évêques de la province de Trèves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnoul de Toul, Francon de Tongres, l'archevêque Hincmar prit la parole et dit : Outre les témoignages de la volonté de Dieu, que l'évêque Adventius vous a représentés, considérez que le père de notre roi, l'empereur Louis, de sainte mémoire, descendait par saint Arnoulfe de la race de Clovis, qui fut converti par saint Remi, avec toute la nation des Francs, baptisé dans la métropole de Reims, et sacré roi d'une huile envoyée du ciel, que nous avons encore. Le même Louis fut couronné empereur à Reims par le pape Étienne; et, après que quelques factieux lui eurent ôté l'empire, il lui fut rendu dans cette église de Metz et devant cet autel de Saint-Étienne, où il fut couronné par les évêques. Nous étions présents. Et, parce que nous lisons dans les histoires saintes que les rois se faisaient sacrer pour chaque royaume qu'ils acquéraient, ces évêques jugent à propos, si vous en êtes d'accord, que ce prince soit couronné devant cet autel pour ce royaume, dont vous lui prêtez volontairement l'obéissance. Déclarez si vous en êtes d'accord. Tous le témoignèrent par leurs acclamations, et l'archevêque dit : Rendons-en grâces à Dieu, en chantant le *Te Deum* [1].

Ensuite les six évêques, savoir, outre les quatre déjà nommés, Odon de Beauvais et Hincmar de Laon, neveu de celui de Reims, prononcèrent chacun une oraison sur le roi devant l'autel de saint Etienne; et l'archevêque Hincmar ajouta une bénédiction solennelle, pendant laquelle il fit au roi l'onction du saint chrême sur le front, depuis l'oreille droite jusqu'à l'oreille gauche, et sur la tête. Et, pendant qu'il prononçait une autre bénédiction, les évêques mirent au roi la couronne, et lui donnèrent la palme et le sceptre. Tout cela se fit avant la messe, à laquelle on fit mémoire de saint Gorgon,

[1] *Labbe*, t. 8, p. 1581.

martyr que l'Église honore ce même jour 9me de septembre et on dit les oraisons pour le roi, telles que nous les disons encore. On peut remarquer que, de tout le royaume de Lorraine, qui s'étendait depuis l'embouchure du Rhin et de l'Escaut jusqu'à la Provence, il n'y avait que quatre évêques présents à l'élection et au couronnement de Charles le Chauve.

Lorsque les légats du pape Adrien, les évêques Paul et Léon, arrivèrent en France avec les lettres du chef de l'Église contre l'usurpation de la Lorraine, ni Charles le Chauve ni Hincmar de Reims ne s'en mirent beaucoup en peine. En effet, le Pape n'avait de son côté que la justice et le bon droit. Les légats furent donc congédiés avec quelques vaines paroles. Il n'en fut pas de même pour Louis, roi de Germanie. Il réclamait une part au royaume de son neveu Lothaire. Il n'y avait pas plus de droit que Charles le Chauve, mais il avait une armée. On négocia donc, et les deux oncles se partagèrent le royaume de leur neveu Lothaire, au préjudice de leur neveu l'empereur Louis. Charles le Chauve eut le Dauphiné, le Lyonnais, la plus grande partie de la Bourgogne, du pays de Liége et du Brabant; Louis de Germanie eut l'autre partie de la Bourgogne, l'Alsace, Metz et les provinces rhénanes, jusqu'à la Frise; l'empereur Louis II, qu devait avoir le tout, n'eut rien.

Quand le pape Adrien eut appris que Charles le Chauve, sans s'arrêter à ses défenses, s'était mis en possession du royaume de Lothaire, il le trouva fort mauvais et lui renvoya de nouveaux légats chargés de six lettres, du 27me de juin 870. La première est à Charles même. Le Pape y fait voir que, comme pasteur suprême, il ne lui est point permis de garder le silence. Car, pour ne point parler du mépris que vous avez fait des légats du Siége apostolique, ne les recevant pas comme les rois ont coutume de faire, ne serons-nous pas forcé de rendre compte pour vous au Seigneur, si, au mépris de l'Écriture et des Pères, au mépris de vos propres serments, vous envahissez le royaume de l'empereur Lothaire, qui d'après les lois divines et humaines, appartient à son fils l'empereur Louis, et si vous ne craignez pas de vous rendre ainsi coupable de parjure? Avez-vous donc oublié que les serments par lesquels vous avez juré de ne convoiter ni envahir les royaumes des autres, particulièrement ceux de vos frères; avez-vous donc oublié que vos serments et ceux des vôtres ont été envoyés au Siége apostolique; que nous les avons discutés et ratifiés, et que nous les conservons aujourd'hui encore dans nos archives? Que si cela ne suffit point, nous vous rappellerons vos propres paroles, pour vous confondre davantage et vous faire rentrer en vous-même. Lorsque, vaincu par les forces de Louis, le

fils de votre frère, vous avez perdu votre royaume, n'avez-vous pas adressé au Siége apostolique une lettre, que nous avons entre les mains? N'y dites-vous pas ces propres mots : Après la bataille de Fontenay, nous étant assemblé avec nos frères et ayant fait le partage des royaumes, nous avons fait la paix et nous avons juré, avec serment, que nul d'entre nous n'envahirait les frontières de l'autre? Et voilà maintenant qu'au mépris de ces serments, on envahit et on m'enlève mon royaume ! Que Votre Apostolat ait pitié de moi ! qu'il ne laisse point cet attentat impuni, de peur que le nom du Christ ne soit blasphémé parmi les nations. Voilà comme, d'après vos propres paroles, il ne vous sied pas de convoiter le bien d'autrui ; voilà comme l'on vous montre ce que c'est que de mépriser les serments faits en public ; enfin, voilà comme l'on vous fait voir que nous ne devons pas vous laisser impuni vous-même. Ce que vous nous conjuriez de faire à un autre, la justice nous oblige de vous le faire à vous, d'autant plus que ce n'est que de parole que, dans vos nombreuses lettres, vous vous glorifiez d'être le fils dévoué de l'Église romaine.

En effet, votre dévouement s'est si bien évanoui, que, après avoir congédié nos légats sans aucune réponse convenable, et après avoir astucieusement omis de nous écrire, vous avez négligé jusqu'à présent, au mépris du Siége apostolique, de lui envoyer les ambassadeurs et les lettres que vous aviez annoncés. Si un autre vous a donné un tel conseil, il vous a manqué de fidélité ; si vous l'avez pris de vous-même, vous avez fait une chose peu digne de la majesté royale. Quant à la paix et à la concorde dont vous nous aviez engagé à être le médiateur entre l'empereur et vous, nous nous en sommes chargé volontiers et nous avons commencé à y donner nos soins. Mais, pendant que lui conbattait les ennemis du nom chrétien, endurait de nombreuses fatigues pour la délivrance du peuple de Dieu et défaisait une multitude de Sarrasins, c'est vous qui avez refusé la paix. Bien plus, après lui avoir envoyé ces propositions artificieuses, vous avez envahi de plus en plus son royaume et obligé ses fidèles à vous prêter serment : ce que vous auriez craint de lui faire, s'il n'était occupé nuit et jour de tant de travaux pour l'amour du Christ et la perpétuelle paix de son Église.

Après des considérations si fortes et si pressantes, le Pape conclut en disant : Nous vous enjoignons, avec une affection paternelle, qu'après cette troisième monition vous cessiez d'envahir le royaume de ce prince et de faire à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse ; autrement nous irons nous-même sur les lieux et nous ferons ce qui est de notre ministère. Enfin, il lui recommande ses légats, *savoir*, Jean et Pierre, évêques, et Pierre, cardinal, chargés de lui

dire de bouche ce qu'il ne voulait pas écrire [1]. Il y avait avec eux deux autres évêques, Vibode et Jean, envoyés par l'empereur Louis. Le Pape écrivit en substance les mêmes choses aux seigneurs et aux évêques du royaume de Charles, et en particulier à Hincmar, comme le premier en dignité. Il se plaint que ce prélat n'a point répondu à ses lettres, envoyées par les légats précédents : ce qu'il dit être sans exemple. Il ajoute qu'Hincmar, n'ayant pas détourné le roi de cette usurpation, s'en est rendu non-seulement complice, mais auteur ; et il lui ordonne, à lui et aux autres évêques, au cas que le roi Charles persiste dans sa désobéissance, de se séparer de sa communion et de n'avoir aucun commerce avec lui, s'ils veulent demeurer dans la communion du Pape [2].

Enfin, Adrien II écrivit à Louis de Germanie et aux évêques de son royaume. Il loue le roi de ce qu'il a toujours conservé la paix et l'union avec l'empereur Louis, sans prétendre au royaume de Lothaire ; ce qui montre qu'il croyait ce prince meilleur qu'il n'était, et qu'il ignorait encore le partage qu'il venait de faire avec son frère Charles. Aussi, quand les légats du Pape et de l'empereur vinrent le trouver à Aix-la-Chapelle, il les congédia promptement et les envoya en France. Toutefois, l'année suivante, il eut assez de conscience pour rendre à l'empereur Louis une partie de ce qui lui appartenait. Charles le Chauve, ayant reçu les légats à Saint-Denis, envoya lui-même deux ambassadeurs à Rome, chargés de lettres pour apaiser le Pape et de présents pour Saint-Pierre.

L'archevêque Hincmar, qui avait négligé à dessein de répondre aux premières lettres du Pape, ne put s'empêcher de répondre aux secondes. Il le fit, suivant sa coutume, d'une manière prolixe et artificieuse, plus en sophiste qu'en évêque. Le Pape avait posé nettement l'état de la question : les droits incontestables de l'empereur Louis au royaume de son frère Lothaire ; les traités et les serments jurés entre les princes de ne pas envahir les biens l'un de l'autre ; les propres paroles par lesquelles Charles le Chauve avait invoqué pour lui-même l'autorité du Pape en pareil cas ; le peu de délicatesse qu'il y avait d'envahir le royaume d'un prince occupé à repousser les infidèles ; l'obligation indispensable pour le Pape de conserver à chacun le sien, surtout à celui qui travaillait actuellement pour le salut de la chrétienté. Hincmar dissimule tout cela. Il fait parler des tiers, comme si tout le mal venait du Pape. On trouve dans sa lettre ce passage : Ils disent que la conquête des royaumes de ce monde se fait par la guerre et par les

[1] *Epist.* 23, p. 922. — [2] *Ibid.*, 24, 25 et 26.

victoires, et non par les excommunications du Pape et des évêques. Comme le Pape n'avait menacé d'excommunication que pour conserver à chacun ce qui lui était dû, cette proposition revient à dire, qu'il n'y a d'autre droit que la force : ce qui est justifier les tyrans et les usurpateurs, petits et grands, de tous les siècles. Des auteurs français trouvent cette lettre respectueuse, mais bien ferme : Muratori la trouve bien insolente : à son avis, le pape Adrien était le défenseur de la justice, Hincmar l'avocat de l'iniquité [1]. Nous pensons comme Muratori.

Charles le Chauve, qui ambitionnait tant de gouverner des royaumes, ne savait pas gouverner sa propre famille. L'aîné de ses fils, connu depuis sous le nom de Louis le Bègue, couronné de bonne heure par son père, sous le titre de roi de Neustrie, se maria contre son aveu, et même lui fit la guerre. Le second fils nommé Charles, qui fut donné pour roi à l'Aquitaine en 855, et qui mourut avant son père en 866, s'associa à son frère Louis pour lui faire la guerre en commun. Un troisième fils se nommait Lothaire ; comme il était boiteux, le père en fit un moine, et l'enferma dans un couvent, où il mourut l'an 866, la cinquième année de sa réclusion. Il restait un quatrième fils, nommé Carloman, qui avait plus de vocation pour la guerre que pour la vie monastique ; son père, toutefois, décida qu'il serait moine, et le mit au couvent de Saint-Médard, dont il fut nommé abbé quelque temps après. Pour contenter son humeur guerrière, son père lui donna, l'an 868, un corps de troupes pour combattre les Normands, de concert avec Salomon, roi de Bretagne. Cette expédition n'était guère propre à lui faire aimer la vie religieuse.

Il était déjà abbé de plusieurs couvents, lorsqu'en 870 il fut accusé d'avoir conjuré contre son père, arrêté, dépouillé de ses bénéfices et retenu prisonnier à Senlis. Son père l'ayant remis en liberté au bout de quelques mois, à la prière des légats du Pape, Carloman s'enfuit dans la Belgique, où il rassembla une bande de soldats et de brigands, avec laquelle il dévasta cruellement cette province. Le père fit excommunier tous ses complices par les évêques ; les condamna à perdre la tête, s'ils étaient pris, et confisqua leurs biens en attendant. En 871, Carloman revint auprès de son père,
eau mis en prison à Senlis. Comme deux frères de
it de mourir et que le troisième était d'une santé
médiocres, un parti considérable de Français met-
leurs espérances. Pour les déjouer, Charles fit

1.

assembler, en 873, un concile à Senlis, pour le juger. Le père lui-même accusa son fils devant les évêques des provinces de Sens et de Reims. Carloman fut déposé du diaconat et de tout degré ecclésiastique, et réduit à la communion laïque. Ce jugement, bien loin de décourager ses partisans, releva leurs espérances. Ils dirent que ce prince n'étant plus ecclésiastique, rien ne l'empêchait de régner, et résolurent de le mettre en liberté à la première occasion. Charles l'ayant appris, il le fit juger de nouveau pour les crimes dont les évêques n'avaient pu prendre connaissance, et il fut condamné à mort. Mais pour lui donner le temps de faire pénitence et lui ôter les moyens d'exécuter ses desseins, on lui arracha les yeux. Son oncle Louis de Germanie, touché de compassion, lui donna pour sa subsistance l'abbaye d'Epternach, où il mourut en 877 [1].

Telle fut la triste fin de son ordination forcée; en quoi le père fut peut-être plus coupable que le fils. On ne peut pas non plus excuser tout à fait les évêques de s'être montrés si complaisants à tous les caprices du roi.

Un seul homme se montra dans cette affaire le défenseur prononcé de la justice et de l'humanité, ce fut encore le Pape. Le prince Carloman, se voyant accusé et poursuivi par son père, menacé d'excommunication par les évêques, envoya à Rome des députés et des lettres dans lesquelles il protestait de son innocence et en appelait au Siége apostolique.

Adrien II écrivit en conséquence trois lettres du 13 juillet 871 : l'une au père du prince, la seconde aux grands du royaume, la troisième aux évêques. Il défend à ceux-ci d'excommunier Carloman, jusqu'à ce qu'il prenne lui-même connaissance de l'affaire; il ajoute que Dieu permet cette division entre le père et le fils, pour punir le père de l'usurpation du bien de ses proches; il défend aux grands du royaume de prendre les armes contre Carloman, sous peine d'excommunication, d'anathème et de damnation éternelle; il leur commande, au contraire, de faire tout leur possible pour rétablir la paix entre le père et le fils. Il écrivit au père en ces termes : Parmi les autres excès que vous avez commis en usurpant le bien d'autrui, on vous reproche encore de surpasser la férocité des bêtes, en traitant cruellement vos propres entrailles, c'est-à-dire votre fils Carloman, de telle sorte que, comme l'autruche du désert, vous ne le reconnaissez plus pour votre fils, ne le privant pas seulement de vos bonnes grâces et de vos bienfaits, mais le chassant de votre royaume et poursuivant son excommunication. Comme il en appelle au Siége

[1] *Ann. Bert., an. 873, p. 116, note.*

apostolique par ses députés et qu'il nous interpelle par ses lettres, nous vous défendons d'abord, par l'autorité apostolique, de le faire excommunier; ensuite nous vous exhortons salutairement, suivant l'Apôtre, à ne pas pousser votre fils au désespoir, mais à lui rendre vos bonnes grâces et à le rétablir dans ses biens et ses honneurs, du moins jusqu'à ce que nos légats arrivent près de vous et que l'on règle ce qui sera convenable pour l'honneur de l'un et de l'autre[1].

Si Charles le Chauve avait fidèlement suivi ces conseils du Pape, il se serait montré sans aucun doute et meilleur père, et meilleur roi; il n'aurait pas poursuivi et également privé des yeux un évêque, pour avoir refusé, entre autres choses, de souscrire à l'excommunication des amis de son fils Carloman. Ce qui prouve combien peu, dans ces affaires où le roi se portait accusateur, le jugement des évêques était libre.

L'évêque dont nous parlons fut Hincmar de Laon, neveu d'Hincmar de Reims, qui l'avait élevé sous ses yeux et qui, par son crédit, lui procura cet évêché à une époque où il n'avait pas encore l'âge canonique. Au milieu des complications que nous venons d'exposer, Hincmar de Laon s'attira l'inimitié de son oncle et du roi Charles le Chauve. Henri de Sponde, évêque de Pamiers, résume toute cette affaire dans son excellent *Abrégé des annales de Baronius*, abrégé fait avec l'approbation de Baronius. « La même année 871, au mois d'août, on tint un concile ou plutôt un brigandage à Douzy, village du diocèse de Reims; à la poursuite d'Hincmar, archevêque de Reims, on y condamna l'autre Hincmar, évêque de Laon, son neveu, parce que le neveu avait encouru la haine de son oncle : voici pourquoi. Afin de prévaloir contre son neveu, l'oncle s'efforçait d'amoindrir les droits du Siége apostolique; le neveu, au contraire, recueillit plusieurs écrits pour soutenir les droits de ce Siége. Une autre cause d'inimitié, c'est que, conformément aux lettres apostoliques, le neveu refusa de souscrire à l'excommunication que l'oncle avait portée contre le prince Carloman, au préjudice du Siége apostolique, auquel avait appelé ce prince. L'oncle entraîna par d'autres prétextes encore le roi Charles dans cette affaire, soit parce que le neveu avait excommunié un certain Normand, à qui Charles avait donné un bénéfice des biens de son église, soit parce qu'il était accusé d'avoir écrit au Pape contre ce roi, malgré son serment de fidélité. Sur ces accusations et d'autres, formées contre lui en deux conciles tenus précédemment à Attigny et à Verberie, Hincmar le neveu

[1] *Epist.* 29, 30, 31.

avait appelé au Siége apostolique. De plus, pour apaiser le roi ainsi que son oncle, il avait renouvelé au premier, comme à son roi, le serment de fidélité, et au second, comme à son métropolitain, la promesse d'obéissance. Mais tout cela ne suffisant point à leur fureur, non-seulement on ne lui permit point d'aller à Rome, quoiqu'il y fût appelé par le souverain Pontife ; mais, cité de nouveau au présent concile de Douzy, pendant qu'il s'y rendait, il fut dépouillé en route par une violence hostile. Amené au même concile, il y fut tyranniquement déposé par Hincmar, son oncle, de l'autorité du roi, quoiqu'il appelât de nouveau et vainement au Siége apostolique, et quoique les Pères du concile protestassent non moins vainement qu'on ne pouvait pas lui refuser de recourir à ce Siége. Il fut déposé, envoyé en exil, où, après l'avoir détenu deux ans dans les chaînes, on lui arracha les yeux. »

Tel est le résumé que fait de cette affaire Henri de Sponde, d'après la supplique que Hincmar de Laon présenta, l'an 878, au pape Jean VIII, dans le concile de Troyes, sans qu'Hincmar de Reims, qui était présent, y répondît rien, quoiqu'on lui donnât le temps pour le faire [1]. Ce qui montre bien que le fond de ce résumé est exact et authentique.

Nous y ajouterons seulement quelques observations. En 867, le concile de Troyes, sur une entreprise semblable d'Hincmar de Reims, suppliait le Pape, dans sa lettre synodique, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs Sa Sainteté maintînt l'ordre épiscopal dans la possession des priviléges qui lui avaient été accordés par la Chaire apostolique, et dans la jouissance desquels il avait toujours été affermi par sa suprême autorité ; que même elle en renouvelât les décrets par une constitution expresse, contre les entreprises des métropolitains et de tous les autres évêques qui seraient de connivence avec eux pour déprimer leurs confrères ; qu'il n'arrivât donc plus qu'on déposât aucun évêque, sans l'avis et le consentement du Pontife romain, conformément aux usages établis par une infinité de décrets et de priviléges des souverains Pontifes ; qu'autrement, l'ordre épiscopal, qui est le premier de l'Église, tomberait dans le mépris et deviendrait le jouet de l'esprit de discorde [2]. Trois ans après, en 870, le huitième concile général disait à la fin de son vingt-sixième canon : Aucun métropolitain, aucun évêque ne sera, d'aucune manière, jugé par les métropolitains du voisinage ou par les évêques de sa province ; mais il sera jugé par son patriarche seul, dont nous déclarons la sentence raisonnable et le jugement juste et non suspect, attendu

[1] *Epitome Baron., an. 871.* — [2] Labbe, t. 8, p. 875.

que c'est autour de lui que se réunissent les personnages les plus honorables, et qu'ainsi son jugement a une force et une fermeté complètes. Quiconque n'acquiescera point à ce qui vient d'être statué, sera excommunié [1].

Le seul exemple d'Hincmar de Reims suffit pour montrer combien ces règlements étaient utiles, nécessaires même, pour garantir les simples évêques contre le despotisme de certains métropolitains. Nous avons vu avec quelle injustice, quelle astuce et quelle violence il déposa Rothade de Soissons, malgré son innocence et son appel au Saint-Siége ; et une des causes pour lesquelles son neveu encourut sa disgrâce, c'est qu'il ne voulut point applaudir à cette iniquité. Nous avons vu avec quelle inexorable animosité, couverte d'une feinte douceur, il poursuivit Vulfade et les autres clercs ordonnés par Ebbon, à l'occasion desquels les évêques du concile de Troyes adressèrent au Pape, en 867, la prière citée plus haut. Enfin, dans l'affaire présente de son neveu, Hincmar de Reims se permit plusieurs violations flagrantes de la jurisprudence canonique. Les canons veulent qu'un évêque accusé soit d'abord rétabli dans ses droits et ses honneurs, avant d'être tenu de répondre à ses accusateurs ; or, Hincmar de Reims prétendit obliger Hincmar de Laon à répondre aux accusations du roi qui l'avait dépouillé de ses biens, et qui, de plus, le tenait prisonnier. Les canons donnent encore à l'accusé le droit de récuser pour juges ceux qui lui seraient suspects ou qui se seraient déclarés ses ennemis ; or, Hincmar de Laon récusait, à l'un et à l'autre titre, son impérieux oncle, qui n'y eut aucun égard. Enfin, pour toutes ces causes, Hincmar de Laon en appelait au Saint-Siége particulièrement d'après l'autorité du pape saint Jules, qui rappelle aux Orientaux l'ancienne coutume de référer au Pontife romain toutes les causes ecclésiastiques, pour en recevoir la décision. Hincmar de Reims éluda cet appel canonique par des subtibilités et des ruses peu dignes d'un évêque.

Le seul protecteur que le neveu opprimé trouva contre le despotisme vindicatif de son oncle, ce fut encore le Pape. Le 6 septembre 871, le concile de Douzy envoya au pape Adrien II son jugement sur Hincmar de Laon, avec cette clause remarquable : Sauf en tout le privilége [illegible]iége apostolique et votre jugement, comme l'ordonnent les ca[illegible] Sardique et les décrets des papes Innocent, Boniface et Léo[illegible]en II répondit, le 26 décembre 871, aux évêques du conci[illegible]uzy par une lettre toute paternelle. Il leur accorde, sur leur de[illegible], la translation de l'évêque Actard, de Nantes à Tours,

[1] Lab[illegible], t. 8, p. 1144. — [2] *Ibid.*, p. 1056.

à cause que Nantes était au pouvoir des Normands. Il dit que les translations peuvent se faire par l'autorité de l'Église lorsque la nécessité ou l'utilité le demande. Il cite à ce sujet une décrétale faussement attribuée au pape Antère; mais il s'appuie aussi de plusieurs exemples de l'histoire, d'un canon du concile de Nicée, et d'une lettre du pape saint Léon. Quant à Hincmar de Laon, il dit : Puisqu'il criait dans le concile, qu'il voulait venir se défendre devant le Siége apostolique, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui. Mais comme, suivant les actes, vous ne l'avez jugé que sauf en tout le jugement du Saint-Siége, nous qui ne portons ni faveur ni haine à personne, nous voulons qu'il vienne à Rome avec un accusateur légitime, pour être examiné en notre présence dans un concile, et jugé sans délai selon Dieu et les saints canons; car les informations synodales que vous nous avez envoyées ne nous paraissent pas suffisantes, comme le dit saint Grégoire à Constance de Milan, touchant un évêque qu'il avait condamné. Saint Léon tint le même langage à Flavien de Constantinople, en parlant du prêtre Eutychès, qui cependant était hérétique. Job dit de son côté : J'examinai avec grand soin la cause que je ne connaissais pas. Dieu lui-même, à qui rien n'est caché, voulut cependant examiner de près Sodome et Gomorrhe, avant de les condamner. D'après cela, nous ne pouvons juger sans connaissance de cause. Et vous ne devez pas trouver mauvais que la cause d'Hincmar soit revue devant nous, parce que la vérité éclate d'autant plus qu'elle est plus souvent examinée [1].

Le pape écrivit dans le même sens et sur le même ton au roi Charles: Nous apprenons, très-cher fils, que votre excellence resplendit au loin par une louable charité, ainsi que par une pudique et pacifique sagesse. Cependant nous voyons dans vos lettres quelque murmure contre les remontrances paternelles du Siége apostolique : d'où il paraît que votre charité n'est pas encore parfaite. Car, comme dit l'Apôtre, la charité est patiente, elle est débonnaire, elle ne s'enfle point, elle ne s'irrite point, elle n'agit point avec précipitation, elle souffre tout, elle supporte tout. Vous devez donc recevoir avec une docilité reconnaissante les avertissements de la Chaire apostolique, votre très-chaste Mère, comme un fils bien né écoute les paroles d'un père chéri, qui lui parle, non par aucun mauvais vouloir, mais par l'effet d'une charité sincère; et qui, dans le désir de le voir parfait, le reprend quelquefois, lors même qu'il n'est pas enfant, de peur qu'il ne vienne à s'oublier. Après des paroles aussi affectueuses le Pape répète mot pour mot, touchant Hincmar de Laon, ce qu'il

[1] Labbe, t. 8, *p. 932, Epist.* 32.

avait écrit aux évêques, et demande qu'il vienne à Rome pour y être jugé en connaissance de cause [1].

A coup sûr, une lettre pareille n'avait rien d'offensant pour le roi. Toutefois Hincmar de Reims lui fit répondre ou répondit en son nom par une longue lettre remplie de plaintes et de récriminations. La vraie cause de cela, c'est que le Pape ne voulait point approuver en aveugle la condamnation du neveu par son oncle. Tel est le thème principal de la réponse prolixe et ampoulée d'Hincmar. Dans la vérité, si le roi et l'archevêque, au lieu de recourir à ces chicanes de rhéteur, avaient suivi les conseils et les avertissements du Pape, le roi n'aurait pas arraché les yeux à son fils, ni l'archevêque à son neveu. C'eût été à la mémoire de l'un et de l'autre une grande tache de moins.

A cette lettre acrimonieuse, Adrien répondit par une autre plus douce encore que la précédente. Il s'étend avec complaisance sur le bien qu'il entend dire du roi; il l'assure de sa paternelle et intime affection, il proteste qu'il n'y a point varié depuis les premières assurances qu'il lui en a données par l'archevêque Actard. Que si on lui a porté des lettres qui semblent dire le contraire, des lettres trop dures et trop mordantes, elles ont été ou falsifiées, ou surprises pendant sa maladie, ou fabriquées par quelqu'un : l'affection est toujours demeurée inaltérable dans son cœur. Souvent un père, une mère accablent de reproches un enfant qu'ils désirent voir à jamais irréprochable. Quelque chose de semblable a coutume d'arriver aux docteurs et aux prédicateurs. Ce n'est donc pas au son de la parole qu'il faut regarder, mais à la pensée du cœur.

Le Pape ajoute : Tenez secrète cette lettre, et n'en faites part qu'à vos plus fidèles serviteurs. Nous vous assurons que si vous survivez à notre empereur, ainsi que nous, quand on nous donnerait plusieurs boisseaux d'or, nous ne reconnaîtrons jamais d'autre empereur romain que vous; et, dès à présent, ce cas arrivant, le clergé, le peuple et la noblesse de Rome vous désirent pour chef, roi, patrice, empereur et défenseur de l'Église. Quant à Hincmar de Laon, le Pape observe que les actes apportés contre cet évêque lui imputaient des crimes incroyables, mais n'offraient pas de preuves suffisantes; en conséquence, il demande qu'Hincmar de Laon vienne à Rome, pour y être examiné sur les pièces présentées pour et contre lui : après quoi le Pape lui donnera des juges ou enverra des légats pour terminer son affaire canoniquement sur les lieux [2].

On voit, par tout ceci, combien il fallait de patience, de charité et

[1] *Epist.* 33. — [2] Labbe, t. 8, p. 930, Epist. 34.

de sagesse aux Papes pour porter au bien les princes de l'Occident. Il ne leur en fallait pas moins avec les Grecs de Constantinople, qui, lors même qu'ils étaient bons, inspiraient encore une légitime défiance. Nous avons vu comment, après la conclusion du huitième concile œcuménique, les légats romains eurent de la peine à se faire rendre les formulaires de foi que l'empereur Basile leur avait fait enlever furtivement. Une autre affaire, qui se traita après le concile, décela dans les Grecs des dispositions non moins équivoques : ce fut l'affaire des Bulgares.

Les évêques Formose et Paul, que le pape saint Nicolas avait envoyés en Bulgarie, étant revenus à Rome, rapportèrent que cette nouvelle église était entièrement soumise à l'Église romaine, et présentèrent au Pape, Pierre, envoyé du roi des Bulgares. Il lui rendit des présents et des lettres du roi, par lesquelles il le priait instamment de sacrer archevêque le diacre Marin, dont il connaissait le mérite, et de le lui renvoyer ou bien quelqu'un des cardinaux de son Église digne de la même place, afin que, quand les Bulgares l'auraient approuvé et élu, il retournât pour être ordonné par le Pape.

Marin ayant été envoyé légat à Constantinople, le Pape envoya aux Bulgares un nommé Silvestre pour être élu archevêque ; mais ils le renvoyèrent promptement, avec Léopard, évêque d'Ancône, et Dominique de Trévise, demandant qu'on leur envoyât un archevêque ou Formose, évêque de Porto. Le Pape répondit qu'il leur donnerait pour archevêque celui que le roi demanderait. Mais ce prince, ennuyé de ces délais, envoya à Constantinople, à l'occasion d'une autre affaire, le même Pierre qu'il avait envoyé à Rome, et le chargea de demander à quel siége l'église des Bulgares devait appartenir ; et ce fut le sujet d'une conférence.

Donc, trois jours après que les actes du concile eurent été mis au net et déposés à Sainte-Sophie, l'empereur Basile fit assembler les légats du Pape avec ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et le patriarche Ignace, pour entendre les ambassadeurs du roi des Bulgares. Pierre, chef de l'ambassade, parla ainsi : Michel, prince des Bulgares, sachant que vous êtes assemblés, par l'autorité du Siége apostolique, pour l'utilité de l'Église, en a bien de la joie et vous rend grâces, à vous, légats du Saint-Siége, de ce qu'en passant vous l'avez visité par lettres. Les légats du Pape répondirent : Comme nous savons que vous êtes enfants de l'Église romaine, nous n'avons pas dû manquer à vous saluer ; car la Chaire apostolique vous chérit comme ses propres membres. Les Bulgares reprirent : Ayant nouvellement reçu la grâce du christianisme, nous craignons de nous tromper; *c'est pourquoi nous* vous demandons, à vous qui représen-

tez les patriarches, à quelle église nous devons être soumis. Les légats du Pape répondirent : C'est à l'Église romaine, à laquelle votre maître s'est soumis, par votre bouche, avec tout son peuple. Il a reçu du pape Nicolas des règles de conduite, des évêques et des prêtres, que vous gardez encore avec le respect convenable. Nous confessons, dirent les Bulgares, que nous avons demandé des prêtres à l'Église romaine, et que nous les avons encore, prétendant leur obéir en tout; mais nous vous prions de décider, avec ces légats des patriarches, lequel est le plus raisonnable, que nous soyons soumis à l'Église romaine ou à celle de Constantinople. Les légats du Pape répondirent : Nous avons fini les affaires que le Siége apostolique nous avait chargés de régler avec les Orientaux, et nous n'avons dans nos pouvoirs rien qui vous regarde, nous ne pouvons rien décider au préjudice de l'Église romaine ; au contraire, puisque votre pays est plein de nos prêtres, nous décidons, autant qu'il est en nous, que ce n'est qu'à l'Église romaine que vous devez appartenir.

Les légats d'Orient dirent aux Bulgares : Quand vous avez conquis ce pays, à qui était-il soumis ? avait-il des prêtres latins ou des grecs ? Les Bulgares répondirent : Nous l'avons conquis sur les Grecs, et nous y avons trouvé des prêtres grecs et non pas des latins. Il est donc manifeste, dirent les légats d'Orient, que ce pays était de la juridiction de Constantinople. Les légats du Pape dirent : La diversité des langues ne confond pas l'ordre de l'Église : le Siége apostolique, qui est latin, établit en plusieurs lieux des évêques grecs, suivant le pays. Du moins, dirent les légats d'Orient, vous ne pouvez nier que ce pays appartient à l'empire des Grecs. Les légats du Pape répondirent : Nous ne le nions pas; mais il s'agit ici du droit des siéges, et non de la division des empires.

Les légats d'Orient dirent : Nous voudrions savoir comment vous dites que la Bulgarie vous appartient. Les légats du Pape répondirent : Vous pourrez apprendre, par les décrets des Pontifes romains, que le Siége apostolique a gouverné anciennement l'une et l'autre Épire, la vieille et la nouvelle, toute la Thessalie et la Dardanie, qui est le pays qu'on nomme aujourd'hui Bulgarie. Ainsi le Siége apostolique n'a pas ôté ce gouvernement à l'église de Constantinople, comme on le suppose ; mais, l'ayant perdu par l'irruption des Bulgares païens, il l'a récupéré d'eux maintenant qu'ils sont Chrétiens. Secondement, les Bulgares, qui ont conquis ce pays et le gardent depuis tant d'années, se sont soumis volontairement à la protection et au gouvernement du Saint-Siége. Enfin le Siége apostolique, par l'ordre du très-saint pape Nicolas, y a envoyé quelques-uns de nous qui sommes ici, et les évêques Paul, Dominique, Léopard, Formose

et Grimoald, qui y est encore, avec plusieurs de nos prêtres, comme les Bulgares viennent d'avouer devant nous. Nous y avons consacré des églises, ordonné des prêtres et instruit plusieurs infidèles. Ainsi l'Église romaine, en étant en possession depuis plus de trois ans, elle ne doit pas en être dépouillée à l'insu du Pontife romain.

Cette réponse était péremptoire, et d'après les saints canons, et d'après le bon sens : toutefois elle n'arrêta pas les arguties byzantines. Les légats d'Orient dirent : Duquel de ces droits voulez-vous maintenant user ? Les légats du Pape répondirent : Le Saint-Siége apostolique ne vous a point choisis pour juges de sa cause, vous qui êtes ses inférieurs. Lui seul a le droit spécial de juger de toute l'Église. C'est pourquoi nous réservons à son jugement cette affaire dont il ne nous a point chargés. Quant à votre avis, il le méprise aussi facilement que vous le donnez légèrement. Les légats d'Orient dirent : Il n'est pas convenable que vous, qui avez quitté l'empire des Grecs pour faire alliance avec les Francs, conserviez quelque juridiction dans l'empire de notre prince. C'est pourquoi nous jugeons que le pays des Bulgares, qui a été autrefois sous la puissance des Grecs et a eu des prêtres grecs, doit revenir maintenant par le christianisme à l'église de Constantinople, dont il s'était soustrait par le paganisme.

Voilà comment trois particuliers, un évêque et deux prêtres, sujets des Musulmans, s'arrogent d'enlever à l'Église romaine ce qui lui a toujours appartenu, pour le donner à l'église de Constantinople, qui, canoniquement, n'y a aucun droit. Nous disons trois particuliers ; car les légats d'Orient, n'ayant point reçu de pouvoir pour cette affaire, n'y étaient pas plus autorisés que d'autres individus quelconques. Leurs patriarches ne pouvaient pas même leur donner de pouvoir pour cela, par la raison que jamais des inférieurs ne peuvent, ni par eux-mêmes, ni par des délégués, juger la cause de leur supérieur, à moins que celui ci ne les y autorise, ou ne les accepte pour arbitres. Enfin cette sentence, nulle en soi, s'appuie encore sur une fausseté ; car la Bulgarie, ou l'ancienne Dardanie, ne s'était point soustraite à l'église de Constantinople par le paganisme, puisque jamais elle n'avait été soumise à la juridiction de cette église, mais toujours à la juridiction immédiate de l'Église romaine.

Aussi les légats du Pape se récrièrent-ils, et dirent : Nous cassons absolument et déclarons nulle, par l'autorité de l'Esprit-Saint, jusqu'au jugement du Saint-Siége apostolique, cette sentence que, sans être choisis ni reconnus pour juges, vous avez plutôt précipitée que prononcée, par présomption, par faveur, ou par quelque autre motif

que ce soit. Et nous vous conjurons, vous Ignace, conformément à cette lettre du très-saint et souverain pontife Adrien, que nous vous présentons, de ne vous point mêler du gouvernement des Bulgares, et de n'y envoyer personne des vôtres, afin que vous ne fassiez pas perdre ses droits au Siége apostolique, qui vous a rendu les vôtres. Que si vous croyez avoir quelque juste sujet de plainte, représentez-le dans les formes à l'Église romaine, votre protectrice. Le patriarche Ignace reçut la lettre du Pape; mais il remit à la lire une autre fois, malgré les instances des légats du Pape, et répondit : Dieu me garde de m'engager dans ces prétentions, contre l'honneur du Siége apostolique : je ne suis ni assez jeune pour me laisser surprendre, ni assez vieux pour radoter et faire ce que je dois reprendre dans les autres. Ainsi finit cette conférence.

Anastase le Bibliothécaire, qui était présent, ajoute que la vraie cause de toute cette affaire était la jalousie des Grecs. Le roi des Bulgares était si dévoué à l'Église romaine, qu'un jour, à la vue de tout le monde, il prit en main ses cheveux et se donna aux légats romains, en disant : Sachent tous les grands et tous les peuples du pays des Bulgares, que de ce jour en avant je serai, après Dieu, le serviteur de saint Pierre et de son vicaire. Jaloux de tant de gloire, les Grecs employèrent tous les moyens, présents et argumentations, pour le détacher du Siége de Rome. Ils employèrent enfin pour cela le nom des légats d'Orient. L'empereur Basile y joignit d'autres artifices. Il assista lui-même à la conférence ; mais on n'y laissa entrer que ceux que lui et le patriarche Ignace voulurent. Les légats d'Orient ni les ambassadeurs bulgares n'entendaient point ce que disaient les Romains, et les Romains ni les Bulgares n'entendaient point ce que disaient les Orientaux. Il n'y avait qu'un seul interprète de l'empereur, qui n'osait rapporter les discours des Orientaux ou des Romains autrement que son maître lui commandait, pour persuader ce qu'il voulait aux Bulgares ; et on leur donna un écrit en grec, contenant que les légats d'Orient, comme arbitres entre les légats du Pape et le patriarche Ignace, avaient jugé que la Bulgarie devait être soumise à la juridiction de Constantinople [1]. Voilà ce qu'atteste Anastase le Bibliothécaire, qui était sur les lieux et témoin oculaire des faits qu'il rapporte.

La résistance des légats du Pape à cette prétention augmenta la colère de l'empereur Basile, déjà irrité de ce qu'ils l'avaient obligé à leur rendre les formulaires d'abjuration. Il dissimula toutefois ; il invita les légats à dîner et leur fit de grands présents ; puis il les renvoya, accompagnés de l'écuyer Théodose, qui les conduisit jusqu'à

[1] Anast. in *Adr. II, præf.*, 8 conc. Labbe, t. 8, p. 971.

Durazzo. Mais il donna si peu d'ordre à leur sûreté, que, s'étant embarqués quelques jours après, ils tombèrent entre les mains des Slaves, qui leur ôtèrent tout ce qu'ils avaient, entre autres l'original des actes du concile, où étaient les souscriptions. Ils leur eussent même ôté la vie, s'ils n'avaient craint quelques-uns d'entre eux qui leur avaient échappé. Enfin, le Pape et l'empereur ayant écrit pour leur délivrance, ils obtinrent leur liberté et arrivèrent à Rome, le 22me de décembre, la même année 870. Les formulaires d'abjuration, que dès Constantinople ils avaient remis à Suppon et au bibliothécaire Anastase, ambassadeurs de l'empereur Louis, arrivèrent heureusement à Rome, avec une copie des actes du concile, qu'Anastase avait eu la précaution d'emporter.

Le Pape la reçut avec grand plaisir et chargea Anastase de la traduire en latin. Il la traduisit mot à mot, autant que le permettait la diversité des deux langues, et quelquefois au delà, conservant trop les phrases grecques. Il ajouta des notes aux marges, pour expliquer quelques usages des Grecs et d'autres faits qu'il avait appris à Rome ou à Constantinople. A la tête de sa version, il mit une préface, en forme de lettre, au pape Adrien, où il raconte l'histoire du schisme de Photius, la tenue du concile et l'occasion de sa version ; puis il ajoute : De peur que, dans la suite des temps, il ne se trouve quelque chose d'ajouté ou de changé dans les exemplaires grecs de ce concile, on doit savoir qu'il n'y a rien été défini que ce qui se trouve dans l'exemplaire grec, qui est aux archives de l'Église romaine et qui a été fidèlement traduit en latin.

Pour rendre raison de cet avis, il rapporte l'histoire de la conversion des Bulgares et la conférence tenue à leur sujet, et dit qu'il est à craindre que les Grecs n'ajoutent quelque chose aux actes du concile, pour faire croire qu'il a décidé que les Bulgares devaient être soumis au siége de Constantinople ; car, dit-il, ces entreprises leur sont ordinaires. C'est ainsi que, dans le second concile, ils ont donné des priviléges au siége de Constantinople, contre les canons de Nicée. Ils attribuent au troisième concile quelques canons qui ne se trouvent pas dans les plus anciens exemplaires latins. Ils en ont ajouté un au quatrième concile, touchant les priviléges de Constantinople, que jamais le pape saint Léon n'a voulu recevoir. Ils montrent aussi un grand nombre de canons, la plupart contraires à l'ancienne tradition, qu'ils attribuent faussement au sixième concile. Enfin, dans le septième concile, ils retranchent de la lettre du pape Adrien ce qui regarde l'ordination de Taraise et en général de néophytes [1].

[1] Labbe, t. 8, p. 961-973.

Nous n'avons les actes entiers du huitième concile que dans cette version latine d'Anastase ; les actes grecs, qui sont imprimés, n'en sont qu'un abrégé, fait, à la vérité, assez judicieusement, mais où l'on a beaucoup retranché de l'original.

Cependant l'empereur Basile et le patriarche Ignace écrivirent au pape Adrien par l'abbé Théognoste, qui retournait à Rome. Le patriarche consultait le Pape sur les lecteurs ordonnés par Photius, qui étaient en très-grand nombre dans tous les lieux de la dépendance de Constantinople, pour savoir s'ils pouvaient être promus aux ordres supérieurs. Il demandait encore dispense pour Paul, garde-chartes de l'église de Constantinople, que Photius avait ordonné archevêque et à qui le Pape avait permis de conférer toute autre dignité, hors l'épiscopat. Ignace demandait qu'il y fût rétabli. Enfin il demandait grâce pour Théodore, métropolitain de Carie. C'est moi, disait Ignace, qui l'ai ordonné, et il a beaucoup souffert pour moi. Il est vrai qu'il a cédé enfin à la persécution de Photius ; mais il s'en est repenti et a demandé pardon. Vos légats l'ont interdit des fonctions du sacerdoce, parce qu'il avait souscrit à la déposition du pape Nicolas. Nous vous prions d'user, s'il est possible, de dispense sur ces trois articles.

Fleury et quelques autres ont attribué à ce Théodore quelques écrits qui appartiennent à un autre Théodore, ami et contemporain de saint Jean Damascène, à l'époque duquel nous les avons rapportés [1].

L'empereur Basile demandait au Pape les mêmes dispenses que le patriarche, et témoignait être en peine des légats qui avaient présidé au concile, n'ayant point eu de nouvelles de leur retour. Ces deux lettres étaient accompagnées de présents. Ce qui est à remarquer, c'est que ni l'empereur ni le patriarche ne disent mot de l'affaire des Bulgares. Cependant il était de la loyauté, et les simples convenances leur en faisaient un devoir, de s'en expliquer avec le Pape, surtout lorsqu'ils lui demandaient des grâces.

Adrien II répondit à l'empereur : Nos légats sont enfin revenus, quoique tard et après beaucoup de périls. On les a pillés, on a tué leurs gens, ils sont arrivés dépouillés de tout et sans aucun secours humain. Tout le monde en gémit, et on s'étonne qu'ils aient souffert ce qui n'est arrivé à aucun légat du Saint-Siége, sous aucun empereur, et que vous ayez si mal pourvu à leur sûreté. Après les avoir demandés avec tant d'empressement, vous deviez au moins suivre l'exemple de Michel, votre prédécesseur, qui renvoya avec une bonne escorte ceux qui lui furent envoyés. Il y a encore un autre point sur

[1] Labbe, t. 8, p. 1170.

lequel vous avez effacé toutes les marques de bonté que vous aviez données au Siége apostolique : c'est que, sous votre protection, notre frère Ignace a bien osé consacrer un évêque chez les Bulgares. Nous vous supplions de l'obliger, du moins à présent, de s'abstenir du gouvernement de ce pays ; autrement il n'évitera pas la peine canonique, et ceux qui s'attribuent en ce pays-là le titre d'évêque ou quelque autre que ce soit, seront déposés, outre l'excommunication qu'ils ont déjà encourue.

Quant aux trois articles dont vous nous avez priés, à la sollicitation d'Ignace, nous ne pouvons rien changer à ce qui a été réglé, principalement en ce qui regarde les ordinations de Photius, si ce n'est que les parties intéressées se présentent contradictoirement devant nous et nous instruisent de quelques faits que nous ignorons; car il n'y a point en nous de oui et de non, et nous ne pouvons, en aucune manière, nous écarter de ce que le pape Nicolas et nous avons ordonné, et de ce qui vient d'être décidé par le concile universel. Ce n'est pas notre coutume d'abuser, selon notre fantaisie, des ordonnances de nos Pères, comme font chez vous quelques prélats, qui allèguent les canons des conciles ou les décrets du Saint-Siége, quand ils veulent nuire à quelqu'un ou favoriser leurs prétentions, et les passent sous silence, quand ils seraient contre eux ou pour les autres. Au reste, l'abbé Théognoste n'a rien épargné pour obtenir ce que vous désiriez. La lettre est du 10me de novembre 871 [1].

Nous n'avons pas la réponse au patriarche Ignace, mais seulement un fragment d'une autre lettre, où le Pape lui dit : Vous m'avez écrit, que nos prêtres et nos évêques soient chassés honteusement de Bulgarie, quoiqu'il n'y ait eu encore sur ce point aucun jugement devant nous ; car nous n'avons jamais été appelés en justice pour ce sujet. Si vous dites que nous avons commencé à défendre aux prêtres de la dépendance de Constantinople de faire leurs fonctions en ce pays-là, nous ne le nions pas. C'étaient des gens de la communion de Photius que nous avons interdits, non-seulement en Bulgarie, mais par toute l'Église, comme nous faisons encore. Vous qui le saviez, vous ne deviez pas les souffrir en Bulgarie. Nous avons appris que vous faites plusieurs autres choses contre les canons, et en particulier, que vous ordonnez des laïques tout d'un coup diacres, nonobstant les décrets du dernier concile. Vous savez que la chute de Photius a commencé par là.

Le fondement de cette plainte du Pape était que, après la conférence de Constantinople au sujet des Bulgares, les légats d'Orient et

[1] Labbe, t. 8, p. 1173.

les Grecs leur persuadèrent de chasser les prêtres latins et de recevoir des Grecs. Ils renvoyèrent à Rome l'évêque Grimoald, qui se retira chargé de richesses, sans congé du Pape, et apporta une grande lettre du roi des Bulgares, où ce prince prétendait justifier sa conduite par le jugement des légats qui avaient présidé au concile. Grimoald disait que les Bulgares l'avaient chassé, quoique la lettre n'en dit rien; les prêtres qui l'accompagnaient disaient, au contraire, qu'ils n'avaient été chassés ni par les Grecs ni par les Bulgares, mais trompés par Grimoald lui-même. Ce qui donna grand sujet de le soupçonner d'avoir trahi son ministère.

Ce fut donc alors que les Bulgares, gagnés par les exhortations et les libéralités de l'empereur Basile, reçurent un archevêque grec et lui laissèrent ordonner, dans leur pays, grand nombre d'évêques. On y envoya aussi quantité de moines pour travailler à leur instruction. Ainsi la religion chrétienne s'y affermit, mais avec le rite grec et la dépendance du siége de Constantinople, ce qui les exposa plus tard à se laisser entraîner dans le schisme, où ils sont encore plongés. C'est probablement à ce premier archevêque de Bulgarie que Pierre de Sicile dédia son *Histoire des manichéens.*

Ce Pierre fut envoyé par l'empereur Basile à Téphrique, capitale des manichéens d'Arménie, pour traiter de l'échange des captifs. C'était l'an 871, et du temps qu'un nommé Chrysochir commandait à Téphrique. Pierre y demeura neuf mois, pendant lesquels il s'instruisit exactement de tout ce qui regardait la secte des manichéens ou pauliciens, par les fréquents entretiens qu'il eut, tant avec eux-mêmes qu'avec plusieurs catholiques qui demeuraient chez eux. Il apprit qu'ils devaient envoyer en Bulgarie pour séduire ces nouveaux Chrétiens, croyant qu'il serait plus facile dans ces commencements d'y répandre leurs erreurs; car, dit-il, ils ont accoutumé d'en user ainsi, et ils s'exposent volontiers à de grands travaux et à de grands périls pour la propagation de leur doctrine. C'est pourquoi, après son retour, il écrivit leur histoire et l'adressa à l'archevêque de Bulgarie, pour le précautionner contre leurs émissaires. Sa crainte n'était que trop bien fondée; l'hérésie des manichéens s'insinua et s'établit en Bulgarie, y jeta de profondes racines, et de là s'étendit dans le reste de l'Europe, comme nous verrons en son temps.

L'auteur dit d'abord, que le plus sûr pour les simples est de ne point entrer en dispute avec ces hérétiques, et de ne point répondre à leurs questions, mais de garder le silence et de fuir; et, pour cet effet, il est utile de les connaître. Il est difficile, ajoute-t-il, de ne s'y pas laisser séduire; car ils ont toujours à la bouche des passages de l'Évangile et de saint Paul, et il faut être bien versé dans l'Écriture

pour découvrir leurs artifices. Quand ils commencent à parler à quelqu'un, ils font profession d'une morale pure et d'une créance conforme à celle des catholiques. Ils reconnaissent la sainte Trinité, et anathématisent ceux qui ne la reconnaissent pas ; ils disent que Notre-Seigneur s'est incarné dans une vierge, et anathématisent ceux qui ne confessent pas toutes les propriétés de l'incarnation. Mais ils ne le disent que de bouche, et ont une autre créance dans le cœur. Ils anathématisent volontiers Manès et ses disciples, parce qu'ils ont d'autres maîtres beaucoup pires. Enfin, ils changent comme le caméléon, selon les temps, les lieux et les personnes, pour séduire plus facilement. Quand ils voient qu'on écoute leurs rêveries, ils commencent à découvrir un peu leurs mystères, et ils ne les communiquent pas à tous ceux de leur secte, mais à un petit nombre qui leur paraissent les plus parfaits.

L'auteur propose ensuite leur doctrine, qu'il réduit à six articles. 1° Ils mettent deux principes, un dieu bon et un mauvais. Ce dernier est l'auteur et le maître de ce monde ; l'autre, du siècle futur. Quand ils parlent un peu librement, ils disent que c'est là ce qui les sépare des Romains ; car c'est ainsi qu'ils nous appellent, se nommant eux seuls les Chrétiens. C'est, disent-ils, que vous croyez à l'auteur du monde, et nous croyons à celui dont le Seigneur dit dans l'Évangile : Vous n'avez jamais entendu sa voix ni vu sa figure. 2° Ils haïssent la sainte Vierge, ne la mettant pas même au simple rang des personnes vertueuses, et disent que Notre-Seigneur n'a pas été formé d'elle, mais qu'il a apporté son corps du ciel, et qu'après l'avoir mis au monde, elle a eu d'autres enfants de Joseph. 3° Ils rejettent la communion des mystères terribles du corps et du sang de Notre-Seigneur, et disent que ce ne fut pas du pain et du vin qu'il donna à ses disciples à la Cène, mais qu'il leur donna ses paroles d'une manière symbolique, comme du pain et du vin. 4° Ils ne reçoivent point la figure de la croix, et lui font mille outrages. 5° Ils ne reçoivent aucun livre de l'Ancien Testament, traitant les prophètes d'imposteurs et de voleurs ; mais ils reçoivent les quatre Évangiles, les quatorze Épîtres de saint Paul, celle de saint Jacques, les trois de saint Jean, celle de saint Jude, et les Actes des apôtres, mot pour mot, comme nous les avons. Ils ont aussi des lettres de leur docteur Sergius ; mais ils rejettent les deux Épîtres de saint Pierre, le haïssent et le chargent d'injures. 6° Ils rejettent les prêtres de l'Église, s'arrêtant au seul nom, parce qu'il est dit dans l'Évangile que les anciens, en grec *presbyteroi*, s'assemblèrent contre le Seigneur. Pierre de Sicile fait ensuite l'histoire des manichéens, commençant par le récit de saint Cyrille de Jérusalem, continuant par celui de Socrate et de saint Épiphane,

et y joignant enfin son histoire particulière jusqu'à son temps [1].

Ces manichéens, établis à Téphrique et ligués avec les Sarrasins, ne cessaient de ravager l'Asie Mineure. Ils poussèrent leurs courses d'un côté jusqu'à Nicée et à Nicomédie, de l'autre jusqu'à Éphèse, où ils pillèrent et profanèrent l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste. Pierre de Sicile devait non-seulement négocier le rachat des captifs, mais encore proposer des conditions de paix. Sur ce dernier point, le chef des manichéens répondit insolemment à l'empereur que, s'il voulait la paix, il eût à renoncer à l'empire d'Orient et à se contenter de ce qu'il possédait au delà du Bosphore; qu'autrement, il saurait bien l'y forcer par les armes. En même temps, il marcha vers Ancyre, dont il ravagea le territoire, ainsi que celui de Comane dans le Pont, et s'en retourna avec un butin immense et un grand nombre de prisonniers. Une guerre acharnée s'ensuivit, qui dura trois ans, avec des alternatives de succès et de revers; mais enfin les manichéens furent défaits, Chrysochir, leur chef, tué, Téphrique, leur capitale, détruite, ainsi que leur puissance. On apporta la tête de Chrysochir à l'empereur Basile, qui y enfonça trois flèches: il avait demandé au ciel de ne pas mourir qu'il n'eût eu cette consolation.

Vers le même temps, c'est-à-dire sous l'empereur Basile et le patriarche Ignace, arriva la conversion des Russes, cette nation si farouche et si impie, qui avait commencé à paraître sous le règne précédent. Basile les attira par des présents d'or, d'argent et d'étoffes de soie, pour traiter avec eux, faire la paix et les porter à se faire baptiser et à recevoir un archevêque ordonné par le patriarche Ignace. Quand il fut arrivé chez eux, on dit qu'il s'acquit de l'autorité par ce miracle. Le prince des Russes ayant assemblé la nation, et étant assis avec les vieillards qui composaient son conseil et qui étaient les plus attachés à leur ancienne superstition, ils délibéraient s'ils devaient la quitter pour la religion chrétienne. Ils firent venir l'archevêque, et lui demandèrent ce qu'il venait leur enseigner. Il leur montra le livre de l'Évangile, et leur raconta quelques-uns des miracles de Jésus-Christ et quelques-uns aussi de l'Ancien Testament. Les Russes dirent : Si nous ne voyons quelque merveille semblable, et principalement comme celle que tu nous as dite des trois enfants dans la fournaise, nous ne t'écouterons pas volontiers. L'archevêque répondit : Quoiqu'il ne soit pas permis de tenter Dieu, toutefois, si vous êtes entièrement résolus de vous approcher de lui, demandez ce que vous voudrez, et aussitôt il se fera, en considération de votre foi, quoique nous en soyons indignes. Ils demandèrent que ce livre

[1] *Bibl. PP.*, t. 16.

même qu'il tenait fût jeté dans un feu qu'ils auraient allumé, et promirent que, s'il n'était point brûlé, ils croiraient. L'archevêque leva les yeux et les mains au ciel, et dit : Seigneur Jésus-Christ, glorifiez votre saint nom en présence de tout ce peuple. On jeta dans une fournaise ardente le livre de l'Évangile ; et, après qu'il y eut demeuré plusieurs heures, on éteignit le feu, et on trouva le livre en son entier, sans que les bords mêmes ni les fermoirs fussent gâtés. Les Barbares, étonnés, commencèrent sans hésiter à demander le baptême [1].

Nous avons vu une ambassade de l'empereur Louis II à Constantinople ; il y en a une autre de l'empereur Basile à l'empereur Louis : il s'agissait de contracter une alliance pour chasser les Sarrasins d'Italie. Cette alliance devait être cimentée par le mariage du fils aîné de Basile avec la fille de Louis ; une flotte grecque devait aider l'empereur Louis à prendre la ville de Bari sur les Sarrasins : tous ces projets avortèrent, la flotte grecque se fit longtemps attendre, elle attaqua la ville sans succès et se retira ; les Français de l'empereur Louis prirent la ville tout seuls après le départ des Grecs ; l'empereur de Constantinople, au lieu d'en féliciter son collègue d'Occident, lui écrivit une lettre de plaintes et de chicanes. Il lui demandait de quel droit il portait le titre d'empereur, et pourquoi, en lui écrivant, il prenait la qualité de *Basileus*, puisqu'il n'avait qu'un fort petit État, et que même il n'était pas maître de tout le pays soumis à la nation française, ajoutant que néanmoins il ne s'opposerait point à ses prétentions, s'il voulait se qualifier de Basileus ou d'empereur des Français; mais qu'il ne devait pas se dire empereur ou Basileus des Romains, et qu'enfin il devait lui laisser à lui seul ce titre et se contenter de celui de *Rex*.

Pour comprendre cette incroyable chicane des Grecs, il faut se rappeler que les Grecs n'avaient pas de mot propre pour dire empereur, et qu'ils se servaient pour cela du nom commun de Basileus, qui veut dire la même chose que le nom latin *Rex*, c'est-à-dire roi. Ensuite, pour cacher leur vaniteuse indigence, ils prétendaient que le nom commun de Basileus était le nom propre de leur empereur, et que les autres princes ne devaient s'appeler que *Rex*, même en grec, ce qui supposait une grossière ignorance de l'une et de l'autre langue, où les deux noms signifient la même chose. Aussi l'empereur Louis répondit-il à Basile, qu'il ne savait sur quoi il fondait sa prétention d'avoir ce titre de Basileus à lui seul, vu que de tout temps il avait été commun à une infinité de souverains de toutes les nations ;

[1] Const. in *Basil.*, n. 6.

que, dans l'Écriture, il est donné non-seulement aux souverains du peuple de Dieu, comme à David, mais encore aux princes des Assyriens, des Égyptiens, des Moabites, et à une infinité d'autres; que les écrivains grecs le donnaient aux princes des Perses, des Parthes, des Arméniens, des Vandales, des Goths, des Éthiopiens, des Sarrasins, et aux souverains de presque toutes les nations.

Expliquant ensuite la raison pour laquelle, soit lui, soit ses ancêtres depuis Charlemagne, s'appelaient légitimement empereurs, Louis ne dit pas que la dignité impériale fût accordée à Charlemagne par les Romains, et qu'elle passait à ses descendants par droit de succession; mais il attribue la juste origine et la continuation de cet honneur dans les princes francs au Siége apostolique. Parlant de lui-même, il dit qu'il était reconnu empereur par les rois ses oncles, non parce qu'il avait été élu par son père, ou que cette dignité lui appartînt par droit de succession, mais parce qu'il avait été élevé à la dignité impériale par le Pontife romain [1].

Répondant à ce que Basile objectait, que cette appellation d'empereur était nouvelle en lui, il dit que ce titre n'était pas nouveau dans sa famille, mais que son bisaïeul Charlemagne l'avait déjà eu, non par usurpation, mais par l'autorité du souverain Pontife et le jugement de l'Église [2].

Quant à la surprise que témoignait Basile de ce que Louis ne se disait pas empereur des Francs, mais des Romains, il répond que, s'appelant empereur, il ne pouvait se nommer qu'empereur des Romains, parce que ce nom avait commencé chez les Romains, dont lui gouvernait le peuple et la ville, et dont il avait charge de défendre l'Église, mère de toutes les autres, et de laquelle sa famille avait reçu d'abord l'autorité de la royauté et ensuite celle de l'empire [3]. Il ajoute que son bisaïeul Charlemagne a été empereur d'autant plus légitimement, qu'il avait été sacré par le souverain Pontife, au lieu que d'autres sont venus à l'empire sans que Dieu y

[1] Et ipsi patrui nostri gloriosi reges absque invidiâ imperatorem nos vocitant, et imperatorem esse procùl dubio fatentur non profectò ad ætatem, quâ nobis majores sunt, attendentes, sed ad unctionem et sacrationem, quâ per summi Pontificis manûs impositionem divinitùs sumus ad hoc culmen provecti, et ad romani principatûs imperium, quo superno nutu potimur, aspicientes. *Baron.*, an 871, n. 58. — [2] Illud autem mirari possumus, quod sublimitas tua ad novam et recentiorem appellationem aspirare nòs autumat: cùm, quantùm ad lineam generis pertinet, non sit novum vel recens quod jàm ab avo nostro non usurpante ut perhibes, sed Dei nutu, et Ecclesiæ judicio summique pontificis, per impositionem et unctionem manûs obtinuit, etc. *Ibid.*, n. 60. — [3] ... Ex quâ et regnandi priùs et post modum imperandi auctoritatem prosapia nostra seminarium sumpsit. *Ibid.*, n. 68.

intervint par le ministère des Pontifes, mais seulement pour avoir été proposés par le sénat et le peuple; plusieurs même d'après les seules acclamations des soldats [1].

Ainsi Louis II fait également remonter à l'Église romaine, et le droit de sa dynastie sur le royaume des Francs, et son droit sur l'empire des Romains. Il élève la légitimité de Charlemagne au-dessus de celle des empereurs précédents, en ce que la première dérivait de l'autorité du souverain Pontife, tandis que l'autre n'avait eu pour elle que les suffrages du sénat et du peuple, ou bien les acclamations de l'armée. En s'exprimant de la sorte, il écarte, pour ainsi dire, de la légitimité de Charlemagne l'intervention du sénat et du peuple.

L'empereur Louis ajoute : Que si vous faites un crime au Pontife romain de ce qu'il a fait, vous pourrez aussi faire un crime à Samuel d'avoir sacré David et rejeté Saül. Si quelqu'un veut en savoir les raisons, il n'a qu'à s'adresser au souverain Pontife, qui ne manquera pas de réponse. En attendant, parcourez les annales des Grecs; vous verrez combien les Pontifes romains ont eu à souffrir des empereurs d'Orient, bien loin d'en être soutenus, défendus et honorés; mais ce ne sont pas ces mauvais traitements qui les ont engagés à chercher un autre appui; c'est le danger imminent de la religion et les entreprises sacriléges des empereurs hérétiques qui les ont obligés à jeter les yeux sur une nation véritablement chrétienne et catholique, telle que la nation française. Il n'est pas plus surprenant de voir un Français élevé à l'empire, qu'il ne l'a été d'y voir élever l'Espagnol Théodose; car toutes les nations ont été données au Christ pour héritage. Quiconque craint Dieu lui est agréable. Prenez garde de vous laisser tromper à des adulateurs. La nation des Francs a rapporté au Seigneur des fruits abondants de justice, non-seulement en croyant elle-même avec promptitude, mais en convertissant beaucoup d'autres. A vous, au contraire, il est prédit avec raison, l'empire vous sera ôté, pour être donné à une nation qui en produira les fruits. De même que, par la foi du Christ, nous sommes la race d'Abraham, et que les Juifs, par leur perfidie, ont cessé d'en être les fils; de même, pour notre orthodoxie, nous avons reçu le

[1] In quâ (prosapiâ) etiam Carolus magnus abavus noster unctione ejusmodi per summum pontificem delibutus, primus ex gente et genealogiâ nostrâ, pietate in eo abundante, et imperator dictus et Christus Domini factus est: præsertim cùm tales sæpè ad imperium sunt adsciti, qui nullâ divinâ operatione per pontificum ministerium, propositi solùm a senatu et populo nihil horum curantibus, imperatoriâ dignitate potiti sunt; nonnulli verò nec sic, sed tantùm à militibus sunt acclamati, et in imperio stabiliti, etc. *Baron.*, an. 871, n. 68.

gouvernement de l'empire romain, et les Grecs, par leur hétérodoxie, ont cessé d'en être les empereurs, ayant abandonné, non-seulement la ville et le siége de l'empire, mais ayant perdu le peuple romain et jusqu'à sa langue même, pour transmigrer à une autre ville, un autre siége, un autre peuple et même une autre langue. Dirons-nous pour cela qu'ils sont déchus sans retour? pas plus que l'Apôtre ne le dit des Juifs; mais leur diminution a été notre agrandissement. Rameaux plus anciens, ils ont été rompus pour leur créance peu orthodoxe : nous avons été insérés à leur place, et nous y persévérons par la foi. Qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende [1]!

Cette lettre de l'empereur Louis II à l'empereur Basile est une des pièces les plus importantes de l'histoire du moyen âge. Elle nous montre de la manière la plus authentique ce que l'empire d'Occident était à l'Église romaine, et qui l'avait rétabli. Nous ignorons pourquoi Fleury n'a pas même mentionné ce monument si capital dans son Histoire. On peut remarquer surtout le rapprochement que fait l'empereur Louis de la réprobation des Juifs. Nous avons déjà entendu dire au patriarche saint Ignace, que, pour des nations malades, comme l'étaient dès lors les Grecs, Dieu n'avait préparé d'autre remède que le Siége de Saint-Pierre. Et de vrai, les Grecs s'étant séparés depuis de ce Siége, leurs maux sont devenus irremédiables; et des siècles d'humiliation et de punition n'ont pu leur faire ouvrir les yeux, non plus qu'aux Juifs.

L'empereur Basile s'était aussi plaint de ce que l'empereur Louis avait fait souffrir aux Napolitains. Louis répond que, s'il a châtié la ville de Naples, qui, d'ailleurs, avait appartenu à ses ancêtres, c'était par représailles, à cause du secours et de la protection que ses habitants donnaient aux Sarrasins, et qu'on n'en avait usé de la sorte à leur égard qu'après plusieurs avertissements et plusieurs menaces dont ils s'étaient moqués.

La ville de Naples était dès lors une des plus remarquables d'Italie, par la piété de ses habitants et la multitude des églises et des monastères; on y célébrait l'office divin en latin et en grec, et il y avait quelquefois deux évêques pour les deux nations. Sous l'empereur Louis, l'évêque de Naples était saint Athanase, frère de Grégoire, gouverneur de la ville. Il en fut ordonné évêque en 850, n'étant âgé que de dix-huit ans. Grégoire, étant mort, eut pour successeur son fils Sergius, homme léger et intéressé, et tout à fait différent de son père. L'évêque, son oncle, le reprenait souvent, et lui donnait des avis salutaires, que la femme de Sergius ne pouvait souffrir; elle di-

[1] Baron., an 871.

sait à son mari que, s'il voulait être le maître dans Naples, non-seulement il ne devait point déférer aux remontrances de l'évêque, mais qu'il fallait l'éloigner de la ville, ou même le faire périr.

Sergius, persuadé par sa femme, fit cacher chez lui des gens armés; et, ayant mandé l'évêque Athanase sous prétexte de tenir un conseil, il le fit arrêter, dépouiller de ses habits sacerdotaux et mettre dans une étroite prison. Toute la ville en fut émue et vint le redemander à Sergius. Les Grecs et les Latins, les prêtres et les moines vinrent au palais, et Antoine, abbé vénérable par son âge et par l'austérité de sa vie, se mit à la tête du clergé, se faisant soutenir à cause de sa faiblesse. Il fit de grands reproches à Sergius, et le menaça de sa perte et de celle de toute la ville, s'il ne lui rendait son pasteur. Sergius demanda du temps pour délibérer et les renvoya jusqu'à trois fois. Enfin, voyant que le clergé menaçait de dépouiller tous les autels et de le frapper lui-même d'un anathème perpétuel, il rendit l'évêque au bout de huit jours et feignit de lui demander pardon; mais il retint ses frères, qu'il avait aussi arrêtés.

Ensuite, voyant la joie du peuple pour la liberté de l'évêque, il se repentit de l'avoir délivré et le fit observer par des espions, qui ne permettaient à personne d'en approcher. Saint Athanase, ayant en vain prié son indigne neveu de le traiter autrement, scella de son sceau le trésor de l'église et y mit une inscription en ces termes : Anathème à qui fera ouvrir cette porte en mon absence ou sans mon ordre ! et il se retira dans l'île du Sauveur, distante de Naples d'une demi-lieue. Sergius lui fit dire : S'il veut vivre en repos, qu'il prenne l'habit monastique, qu'il me laisse disposer de l'église et renvoie les clercs qu'il a emmenés. Saint Athanase répondit : Je ne quitterai point volontairement l'épouse que Dieu m'a donnée et n'abandonnerai point ceux qui m'ont servi par charité. Tout ce que je demande à Sergius, c'est qu'il me laisse en lieu sûr jusqu'à ce que Dieu lui touche le cœur.

Sergius, ayant reçu cette réponse, assembla une troupe de Napolitains et de Sarrasins, et assiégea pendant neuf jours l'île où était saint Athanase. Ce que l'empereur Louis ayant appris, il envoya Marin, gouverneur d'Amalfi, avec vingt barques qui mirent en fuite les troupes de Sergius; et on amena le saint évêque à Bénévent, où était l'empereur, qui le traita avec grand honneur. Sergius, au désespoir qu'il lui eût échappé, força le trésor de l'église et en dissipa toutes les richesses; il fit fustiger des prêtres et traîner nus dans les rues, et il donna les églises à des laïques qui en achetaient la garde à prix d'argent. La ville de Naples était dans une extrême consternation.

Le pape Adrien, en étant averti, écrivit une lettre à Sergius et une

autre au clergé et au peuple de Naples, leur ordonnant, sous peine d'anathème, de recevoir leur évêque. Ils n'en tinrent aucun compte. C'est pourquoi Anastase le Bibliothécaire et l'abbé Césaire vinrent à Naples, de la part du Pape et de l'empereur, et prononcèrent l'anathème. Cependant le saint évêque allait de côté et d'autre, errant et affligé ; et la femme de Sergius, qui ne cessait de persécuter ce prélat, envoya des gens pour l'empoisonner à Rome. Dieu le garantit de ce péril, et il se retira à Sorrente. Un jour, comme il était avec l'évêque Étienne, son frère, il commença à pleurer amèrement. Étienne lui en ayant demandé le sujet, il répondit : Voilà la malheureuse ville de Naples frappée d'anathème de la part du Pape et de la mienne ! Si nous mourions l'ûn et l'autre, comme il peut arriver, que deviendrait-elle ? J'irai à Rome et je prierai le Pape de la délivrer de cette excommunication. Il le fit, et le pape Adrien envoya un évêque, nommé Dominique, lever la censure. Ensuite, comme saint Athanase allait avec l'empereur Louis pour être rétabli dans son siége, il mourut dans l'oratoire de Saint-Quirice, à six milles du mont Cassin, le 15 juillet 872. Il fut vingt-deux ans évêque, et la persécution qu'il souffrit dura vingt et un mois. Saint Athanase de Naples est honoré le jour de sa mort [1].

Si le saint évêque de Naples eut des chagrins dans sa famille, le pape Adrien en eut dans la sienne. Nous avons vu qu'avant de devenir prêtre, il avait été marié, que sa femme, dont il avait eu une fille, vivait encore. Or, Éleuthère, fils de l'évêque Arsène, qui avait été légat en France, séduisit cette fille, qui avait été fiancée à un autre, l'enleva et l'épousa. Le Pape, ne voulant pas être juge dans sa propre cause, demanda et obtint de l'empereur des commissaires pour juger Éleuthère suivant les lois romaines ; mais celui-ci, dans l'excès de sa fureur, tua la mère de la fille et la fille elle-même ; et l'on disait qu'il avait commis ces meurtres par les conseils de son frère Anastase, prêtre-cardinal, déposé précédemment par les papes Léon et Benoît. Les commissaires de l'empereur firent mourir Éleuthère ; et le Pape, dans un concile, condamna Anastase, qu'il ne faut nullement confondre avec Anastase le Bibliothécaire, qui se montra toujours digne de la confiance des Papes [2].

Ce qui arriva au pape Adrien et à saint Athanase de Naples fait bien voir combien étaient sauvages et perfides les mœurs de quelques seigneurs. L'empereur Louis l'éprouva à son tour. Il poursuivait à main armée Adalgise, duc de Bénévent. Dès l'année 871, ce duc avait appelé contre lui les Grecs et fait révolter la partie

[1] *Acta SS.*, 15 *julii.* — [2] Ann. Bert., 868.

méridionale de l'Italie. Louis soumit les rebelles et revint victorieux à Bénévent, dont le duc feignit de lui être fidèle. Mais comme il avait congédié ses troupes, ce traître voulut le surprendre dans son palais, au milieu de la nuit. L'empereur et le peu de Français qui l'entourent repoussent vigoureusement l'attaque. Le perfide Adalgise s'apprête alors à mettre le feu au palais. L'empereur se sauve dans une tour fortifiée et s'y défend trois jours ; enfin l'évêque de Bénévent obtint qu'on le laisserait sortir en faisant un serment. On apporta des reliques ; l'empereur jura, ainsi que l'impératrice, la princesse sa fille et tous les siens, que jamais il ne poursuivrait la vengeance de cet attentat et ne viendrait en armes sur les terres de Bénévent. Étant ainsi sorti, il prit le chemin de Ravenne et manda au pape Adrien de venir à sa rencontre pour l'absoudre de ce serment, lui et les siens. L'année suivante 872, l'empereur vint à Rome à la Pentecôte, se plaignit en pleine assemblée de la trahison d'Adalgise, qui fut déclaré par le sénat ennemi de l'État. L'empereur marcha ensuite à Bénévent ; mais Adalgise, soutenu par les Grecs, ne fut pas facile à réduire, et la guerre dura jusqu'en 873, où le Pape, qui avait tenu un des enfants d'Adalgise sur les fonts de baptême, lui obtint sa grâce de l'empereur et les réconcilia tous deux.

Ce Pape n'était plus Adrien II, mais Jean VIII. Adrien mourut au mois de novenbre 872, après avoir tenu le Saint-Siége près de cinq ans et gouverné l'Église de Dieu avec beaucoup de sagesse, dans des conjonctures assez difficiles. A partir d'ici, nous n'aurons plus pour nous guider les biographies des Papes, communément attribuées à Anastase le Bibliothécaire, quoique toutes ne soient pas de lui.

Comme les Papes se trouvaient alors à la tête de toutes les grandes affaires du monde chrétien, l'absence de ces Vies est un préjudice notable pour l'histoire, tant ecclésiastique que politique. Le dimanche 14e de décembre de la même année 872, on donna pour successeur à Adrien Jean VIII du nom, alors archidiacre de l'Église romaine, qui tint le Saint-Siége dix ans : pontife infatigable, d'une grande finesse dans les affaires politiques, d'une force non moindre dans le gouvernement de l'Église, mais qui vécut dans des temps malheureux et toujours au milieu des bourrasques. Tel est le jugement de Muratori, et l'histoire confirme ce jugement.

L'empereur Louis II mourut le 13 août 875, après avoir régné près de vingt ans, depuis la mort de son père, et fut enterré à Milan dans l'église de Saint-Ambroise. Sa fille unique, Ermengarde, épousa le comte Boson, depuis roi de Bourgogne ; sa femme, l'impératrice Engilberge, se fit religieuse dans un monastère de Brescia.

Sitôt qu'on apprit la mort de l'empereur, son frère, Louis de Germanie, envoya successivement en Italie ses deux fils Charles et Carloman avec une armée; mais son frère Charles le Chauve, roi de France, y arriva en même temps avec une armée plus considérable, fit peur à ses neveux, les amusa par de belles promesses et se rendit à Rome, sur l'invitation du pape Jean VIII, qui le reçut avec de grands honneurs dans l'église de Saint-Pierre, et, le jour de Noël de la même année 865, le sacra, le couronna et le nomma empereur des Romains[1].

Au mois de février suivant, les évêques et les seigneurs de l'Italie septentrionale, s'étant assemblés à Pavie, disent à Charles : Puisque déjà la bonté divine, grâce à l'intervention des bienheureux princes des apôtres Pierre et Paul, et par leur vicaire, savoir le seigneur Jean, souverain Pontife, Pape universel, et votre père spirituel, vous a appelé, pour l'utilité de la sainte Église et de nous tous, et vous a élevé à la dignité impériale par le jugement du Saint-Esprit, nous vous élisons unanimement pour notre protecteur et notre seigneur, auquel nous nous soumettons avec joie et promettons d'observer de toutes nos forces tout ce que vous ordonnerez pour l'utilité de l'Église et notre salut. Cet acte fut souscrit par dix-sept évêques de Toscane et de Lombardie, dont le premier est Anspert, archevêque de Milan. On y voit aussi la souscription de dix comtes, ainsi que celle du duc Boson, beau-frère de l'empereur, qui le déclara duc de Lombardie, lui donnant la couronne ducale et la qualité de commissaire impérial[2].

Quatre mois plus tard les évêques de France se réunirent à Ponthion, et firent la déclaration suivante : L'empereur Louis étant mort, le trois fois bienheureux pape Jean invita le seigneur Charles, alors roi, par Gaderic, évêque de Velitri, Formose de Porto et Jean d'Arezzo, de venir à Rome *ad limina apostolorum ;* il le choisit pour défenseur et tuteur de cette Église, le couronna du diadème impérial, le choisissant lui seul, entre tous, pour tenir spécialement le sceptre de l'empire romain. Nous donc, obéissant comme nous devons à ses ordres sacrés, ce qu'il a institué nous l'instituons, ce qu'il a confirmé nous l'affermissons tous par un même consentement[3].

Les ennemis de Charles, comme on le voit par l'annaliste de Fulde, grand partisan de Louis de Germanie, aîné de Charles, décriaient son élévation à l'empire ; ils répandaient, qu'étant arrivé à

[1] *Annal. Bert.*, 876. Carolus... Romam, invitante papâ Joanne, perrexit... anno Domini 876 in die nativitatis Domini... in imperatorem unctus et coronatus, atque Romanorum imperator appellatus est. — [2] Labbe, t. 9, p. 283. — [3] *Ibid.*, t. 9, p. 291.

Rome, il avait, comme autrefois Jugurtha, corrompu tout le sénat du peuple romain, au point que le pape Jean consentit à ses désirs, et, lui ayant mis la couronne sur la tête, ordonna de l'appeler empereur et auguste [1].

Pour détruire ces inculpations et prévenir toute espèce de division dans l'Église, le Pape convoqua, au commencement de 877, un concile à Rome; et, de concert avec les évêques, confirma de nouveau l'élection de Charles à l'empire. Le Pape relève d'abord les bonnes qualités de Charles; il assure qu'il en a eu souvent des preuves, et que le peuple de Rome le demandait à Dieu pour défenseur de l'Église. A toutes ces marques, conclut-il, nous avons manifestement reconnu le bon plaisir de Dieu. Et parce que nous savons que la même pensée avait été révélée au pape Nicolas par inspiration céleste (Adrien II avait eu la même pensée), nous l'avons choisi d'après le vœu de nos frères les évêques, des autres ministres de l'Église romaine, du sénat et de tout le peuple romain; et, selon l'ancienne coutume, nous l'avons élevé solennellement à la dignité impériale et décoré du nom d'auguste, avec l'onction extérieure, signe de l'onction intérieure du Saint-Esprit. Il ne s'est point ingéré de lui-même à cette dignité, et ne se l'est procurée par aucun mauvais artifice. C'est parce que nous l'avons désiré et demandé, et que Dieu l'a appelé, qu'il est venu avec une humble docilité. Les évêques répondirent: Nous désirons d'autant plus avoir le seigneur Charles toujours pour empereur, que nous savons plus clairement qu'il a été élevé à cette dignité, non par l'homme, mais par la grâce d'en haut, qui a fait, non pas qu'il vous choisît le premier, mais que vous le premier vous l'avez choisi et aimé. Pour nous, ô seigneur et coangélique Pape! marchant sur vos traces, nous aimons celui que vous avez aimé, nous choisissons celui que vous avez choisi... car il ne nous est pas permis de différer de sentiment en quelque chose de votre apostolat, que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, a voulu être à sa place le chef de nous tous sur la terre [2].

Dans le concile de Ponthion, où assistaient deux légats, Jean, évêque de Toscanelle, et Jean, évêque d'Arezzo, on lut un bref par lequel le pape Jean VIII établissait Ansegise, archevêque de Sens, son vicaire dans les Gaules et la Germanie, avec pouvoir d'y convoquer les conciles, lorsqu'il en serait besoin; de traiter les autres affaires ecclésiastiques; d'y notifier les décrets du Saint-Siége; de lui faire le rapport de leur exécution, et de lui renvoyer les causes majeures et celles dont la difficulté aurait besoin de l'au-

[1] *Ann. Fuld.*, 876. — [2] *Ibid.*, p. 296-298.

torité du Saint-Siége pour être terminées [1]. On remarque que, depuis ce temps-là, l'archevêque de Sens a pris le titre de primat des Gaules et de Germanie.

On trouve, dans une des éditions de ce concile, que les évêques qui le composaient répondirent à ce bref, dans la première session : Qu'ils obéiraient aux ordres du Pape, sauf les droits des métropolitains marqués dans les saints canons et les décrets des souverains Pontifes; dans la septième, que les métropolitains dirent : Qu'ils étaient disposés à obéir régulièrement au Pape, comme leurs prédécesseurs avaient obéi à ceux de Sa Sainteté ; et dans la huitième et dernière : Que l'empereur et les légats ne purent tirer d'autre réponse des évêques, touchant cette primauté d'Ansegise, que celle qu'ils avaient donnée auparavant [2].

Dans une autre édition du même concile, on lit que les évêques qui le composaient déclarèrent et statuèrent, d'un consentement unanime, qu'Ansegise, archevêque de Sens, serait tenu et reconnu pour primat des Gaules et de Germanie, conformément au décret par lequel le pape Jean, du consentement et par le concours de l'empereur Charles, avait établi le même Ansegise vicaire apostolique et primat de la Gaule et de la Germanie, avec pouvoir d'y convoquer les conciles, d'y décider canoniquement les affaires courantes, et de référer au Saint-Siége celles qui seraient de la plus grande importance [3].

Le concile de Ponthion souscrivit aussi à la sentence de déposition que le Pape avait prononcée, par défaut, contre Formose, évêque de Porto, et quelques officiers de la cour romaine, accusés d'avoir conspiré contre l'empereur Charles. Les évêques de Ponthion ajoutent : Nous confirmons aussi la condamnation que le seigneur apostolique a prononcée contre les excès commis par le roi Louis et ses complices, s'ils ne viennent à résipiscence et ne rendent au Saint-Siége l'obéissance qui lui est due [4].

C'est que Louis de Germanie, pendant que son frère Charles était en Italie pour recevoir la couronne impériale, était entré lui-même en France à main armée et avait passé la fête de Noël 875 dans le palais royal d'Attigni. Sur le bruit de sa marche, et avant qu'il fût en France, les évêques de la province de Reims consultèrent Hincmar, leur archevêque, comment ils devaient se conduire en cette occasion; car les seigneurs qui voulaient se donner à Louis disaient que Charles les avait abandonnés. Hincmar écrivit une grande lettre remplie d'autorités des Pères, où il conseille à ses suffragants de demeurer fidèles

[1] *Epist.* 313. — [2] Mabillon. *Acta SS., Bened.*, t. 6. — [3] Labbe, t. 9, p. 292. — [4] *Ibid.*

à Charles, sans toutefois se séparer de la communion de Louis, mais en l'avertissant de son devoir touchant la foi des traités faits avec son frère [1]. Aussi, dans le concile de Ponthion, l'empereur Charles se fit prêter un nouveau serment par tous ses vassaux, et entre autres par l'archevêque Hincmar, qui lui était suspect d'avoir favorisé l'invasion du roi Louis, son frère. Hincmar le trouva fort mauvais, comme on le voit par un écrit adressé à l'empereur, où il chicane sur chaque parole de ce serment, d'une manière qui ne sert qu'à montrer son chagrin. C'est probablement aussi pour cela que les Annales de Saint-Bertin, dont Hincmar fut le continuateur pour son temps, parlent assez mal du concile de Ponthion.

Ce même concile accepta aussi et confirma les articles que l'empereur avait fait recevoir dans celui de Pavie, et dont voici les principales dispositions : Que tous honorent et respectent l'Église romaine, qui est la tête de toutes les églises ; que personne n'ait la présomption de faire quelque entreprise injuste contre ses droits et son autorité ; mais qu'il lui soit permis d'user de la vigueur qu'elle doit avoir et d'exercer sa sollicitude pastorale dans l'étendue de l'Église universelle. Qu'on rende l'honneur dû au seigneur Jean, notre père spirituel, souverain Pontife et Pape universel ; que tous reçoivent avec un profond respect les décrets qu'il aura portés selon son ministère par l'autorité apostolique, et que tous lui rendent en toutes choses l'obéissance qui lui est due. Qu'on rende sincèrement à l'Église et au clergé l'honneur et le respect qui leur sont dus, selon les ordonnances de notre père et de notre aïeul. C'est l'empereur Charles qui parle. Que tous honorent l'empereur et obéissent à ses ordres ; défense à qui que ce soit de troubler les évêques dans l'exercice de leur ministère, lorsqu'ils visitent leurs diocèses pour prêcher, confirmer et corriger les abus ; les évêques prêcheront par eux-mêmes ou par d'autres ; les laïques assisteront les jours de fête à l'office public, et personne ne fera célébrer la messe dans sa maison sans une permission de l'évêque, laquelle ne sera donnée que pour de bonnes raisons ; les évêques feront bâtir un cloître proche de l'église, et ils demeureront dans ce cloître avec leur clergé ; défenses aux prêtres d'aller à la chasse, de porter des armes, de porter des habits indécents à leur état, de demeurer avec des femmes, ou même de souffrir qu'elles entrent chez eux sans de bonnes raisons ; on payera sans fraude la dîme, même des animaux ; les évêques, dans leurs diocèses, auront le pouvoir et l'autorité d'envoyés de l'empereur ; défenses de piller la maison de l'évêque après sa mort. Ses biens

[1] *Ann. Fuld.* et *Met.*, *Opera Hinc.*, t. 2.

seront mis en réserve par l'économe de l'église pour le successeur, ou appliqués à quelques pieux usages pour le repos de l'âme du défunt [1].

Sitôt que le concile de Ponthion fut terminé, l'empereur Charles renvoya à Rome les deux légats, Léon et Pierre, avec Ansegise de Sens et Adelgaire d'Autun, comme le Pape avait désiré. Un mois après, suivant la résolution du concile, l'empereur envoya les deux autres légats du Pape, Jean de Toscanelle et Jean d'Arezzo, avec Odon, évêque de Beauvais, et d'autres ambassadeurs de sa part, au roi Louis, son frère, et à ses enfants, aux évêques et aux seigneurs de son royaume. Ils partirent le 28me d'août, et le même jour le roi Louis mourut à son palais de Francfort, ayant régné trente-six ans depuis la mort de son père. Il fut enterré au monastère de Lauresheim, et il est loué pour sa piété et sa justice dans la distribution des dignités ecclésiastiques et séculières. Il avait, en mourant, partagé ses États entre ses trois fils : à Carloman, il avait laissé la Bavière ; à Louis, la Saxe, la Thuringe et les provinces attenantes ; et à Charles le Gros, la Souabe.

Mais l'empereur Charles, son frère, voulut profiter de l'occasion pour rentrer dans ce qui lui avait été cédé du royaume de Lorraine, et étendre sa domination jusqu'au Rhin. Le jeune roi Louis, qui avait succédé à cette partie du royaume de son père, ayant en vain essayé les voies de la douceur pour arrêter l'empereur, son oncle, s'avança à la tête d'une armée, et fit, avec ses comtes, des jeûnes et des prières pour attirer les miséricordes de Dieu. Les gens de l'empereur s'en moquaient ; mais Louis, voulant montrer d'autant plus la justice de sa cause, fit faire l'épreuve de l'eau chaude par dix hommes, celle du fer chaud par dix autres, et celle de l'eau froide par dix autres. Les Annales portent que tous furent conservés sans aucun mal, et il est certain que les armées étant venues aux mains, l'empereur Charles fut battu, et le roi Louis remporta la victoire [2].

Occupé à faire la guerre à ses neveux, l'empereur Charles ne songeait guère à repousser les vrais ennemis de ses États. Vers le milieu de septembre 876, les Normands étaient entrés dans la Seine avec une centaine de bâtiments. A leur tête était le redoutable Rollon, en faveur duquel fut fondé plus tard le duché de Normandie. Ils se rendirent maîtres de Rouen, et ils étendirent leurs dévastations sur tous les bords de la rivière, sans que le nouvel empereur rassemblât quelques compagnies de soldats pour les combattre, ou qu'il sût trouver d'autres moyens pour se soustraire à leur brigandage, que de leur

[1] *Labbe*, t. 9, p. 285. — [2] *Annal. Bert.*, 876 ; *Annal. Fuld.* et *Met.*

offrir un tribut[1]. Oui, les choses en vinrent au point que l'empereur Charles, qui régnait sur toute la Gaule et sur une grande partie de l'Italie, fut réduit à fixer lui-même les tributs que quelques provinces payeraient aux Normands de la Seine, et d'autres aux Normands de la Loire, pour arrêter leurs déprédations; tandis que ceux de la Garonne avaient réduit l'Aquitaine dans un état si affreux, que le Pape transféra l'archevêque Frotaire de l'église de Bordeaux à celle de Bourges, attendu que la province de Bordeaux était rendue entièrement déserte par les païens.

Comme empereur, c'est-à-dire comme défenseur armé de l'Église romaine, Charles le Chauve avait promis de secourir le Pape contre les Sarrasins. Jean VIII attendait ce secours incessamment, comme on le voit par une lettre au comte Boson, beau-frère de l'empereur, où il dit: Nous avons appris que l'empereur doit nous envoyer du secours dans l'extrême besoin de ce pays, que les Sarrasins ont presque tout ravagé. C'est pourquoi nous vous prions instamment de ne point permettre à ces troupes qui viennent, et fussent-elles déjà venues, de faire aucun séjour inutile en vos quartiers, mais que vous les pressiez vivement; car, si elles ne viennent très-promptement, nous craignons de plus grands maux. Cette lettre est du 1er septembre 876. Une autre, de même date, est adressée au roi Louis de Germanie, dont le Pape ne pouvait encore savoir la mort. Ce prince se plaignait de l'empereur, son frère; mais le Pape répond que l'empereur s'est plaint le premier, et qu'il ne peut rien décider sans avoir entendu les deux parties. En attendant, il exhorte Louis à la paix[2].

En congédiant les deux évêques, Ansegise et Adalgaire, que l'empereur avait envoyés à Rome, le Pape les chargea de plusieurs lettres: la première, du 14 novembre, où il le remercie de les avoir envoyés. Mais, ajoute-t-il, ils n'ont pu exécuter ce qu'ils auraient voulu, touchant les ennemis de l'Église romaine; car ils se sont cachés par la protection que leur donnent quelques marquis ou commandants des frontières, qui ne vous sont pas fidèles et que vos ambassadeurs vous feront connaître. Donc, nous vous conjurons de faire soigneusement rechercher ces sacriléges qui pillent l'Église, pour les envoyer en exil pleurer leurs péchés; car, s'ils demeurent impunis, ils en infecteront plusieurs autres et corrompront tout votre empire[3].

Dans une autre lettre, le Pape demande à l'empereur son secours contre les Sarrasins. Autant, dit-il, nous avions de joie de celui que vous nous aviez promis, autant avons-nous été affligé d'apprendre

[1] *Ann. Bert.* — [2] *Epist.* 1 et 2. — [3] *Epist.* 23.

qu'il est retourné sans rien faire. On répand le sang des Chrétiens; celui qui évite le feu ou le glaive est emmené en captivité perpétuelle; les villes, les bourgades, les villages périssent, étant abandonnés de leurs habitants; les évêques sont dispersés, et n'ont plus pour refuge que Rome, leurs maisons épiscopales sont les retraites des bêtes sauvages, ils sont eux-mêmes vagabonds et réduits à mendier, au lieu de prêcher. L'année dernière, nous semâmes et nous ne recueillîmes rien; cette année, n'ayant rien semé, nous n'avons pas même l'espérance de recueillir. Pourquoi parler des païens? Les Chrétiens ne font pas mieux; je veux dire quelques-uns de nos voisins, de ceux que vous appelez marquis. Ils pillent les biens de saint Pierre, à la ville et à la campagne; ils nous font mourir, non par le fer, mais par la faim; ils n'emmènent pas en captivité, mais ils réduisent en servitude. Leur oppression est cause que nous ne trouvons personne pour combattre nos ennemis; vous êtes seul, après Dieu, notre refuge et notre consolation. C'est pourquoi nous vous supplions de tout notre cœur, avec les évêques, les prêtres, les nobles et les restes de notre peuple; tendez la main à cette ville accablée et à l'Église, votre mère, de qui vous tenez non-seulement le royaume, mais la foi, et qui, en dernier lieu, vous a élevé à l'empire, par préférence à votre frère, qui était un si grand prince. Le Pape écrivit aussi à l'impératrice Richilde, afin qu'elle pressât ce secours [1].

Il y a une lettre à l'empereur, dont, sans doute, l'évêque Adalgaire était chargé en particulier. Le Pape lui donna le pallium, comme saint Grégoire l'avait donné à Syagrius, son prédécesseur dans le siége d'Autun, et témoigna avoir en lui une entière confiance. Mais il se plaint d'Ansegise, archevêque de Sens, comme étant d'intelligence avec les ennemis du Saint-Siége, particulièrement avec Lambert, duc de Spolète [2].

Cependant le Pape ne cessait de presser le secours de l'empereur Charles contre les Sarrasins, et, pour cet effet, il lui envoya de nouveau deux évêques, Pierre de Fossembrune, qui avait été en France l'année précédente, et Pierre de Sinigaglia. La lettre à l'empereur, dont ils étaient chargés, est du 2me de février 877, et le Pape y parle ainsi : Ce qui reste du peuple dans Rome est accablé d'une extrême pauvreté, et, au dehors, tout est ravagé et réduit en solitude. La campagne est entièrement ruinée par ces ennemis de Dieu; ils passent déjà à la dérobée le fleuve qui vient de Tibur à Rome, et pillent la Sabine et les lieux voisins. Ils ont détruit les églises et les autels; ils ont emmené captifs ou tué par divers genres de mort les

[1] *Epist.* 30 et 26. — [2] *Ibid.*, 24.

prêtres et les religieuses, et fait périr tout le peuple d'alentour. Souvenez-vous donc des travaux et des combats que nous avons soutenus pour vous procurer l'empire, de peur que, si vous nous mettez au désespoir, nous ne prenions peut-être un autre conseil; car, outre les ravages des Sarrasins, nous sommes encore attaqués par les mauvais Chrétiens, qui achèvent de nous ruiner. Envoyez-nous avec vos troupes des personnes fidèles qui puissent réprimer ces désordres. Il y avait une lettre à l'impératrice Richilde, tendant à même fin; et le Pape écrivit ensuite aux évêques du royaume de Charles, afin de presser ce secours, comme une affaire capitale à la religion [1].

Et de fait, il s'agissait d'empêcher que la capitale de la chrétienté, la mère et la maîtresse des églises et des nations chrétiennes, ne devînt elle-même une bourgade musulmane. Sans cette énergie et ces efforts constants des Papes, dont bien des historiens ne veulent voir ni le caractère ni la portée, l'Europe entière serait humainement devenue ce que sont devenues l'Afrique, l'Égypte et la Syrie. Ce sont les Papes tels que Jean VIII qui ont sauvé l'Europe et le monde, en sauvant d'abord Rome, qui en est l'âme, la tête et le cœur.

Ce Pape parle de même du traité que les Napolitains et quelques autres peuples d'Italie avaient fait avec les Sarrasins, par le moyen duquel ils allaient par mer faire des descentes jusqu'aux portes de Rome. Le Pape fit tous ses efforts pour les porter à rompre cette alliance, comme il paraît par plusieurs lettres des mois de mars et d'avril de cette année 877. Il envoya, pour cet effet, les deux premiers évêques, ses suffragrants, Valbert de Porto et Pierre d'Ostie, à la prière de Docibilis et de Jean, ministres de l'empereur de Constantinople. Il leur en écrivit, aussi bien qu'à Pulcar, préfet d'Amalfi, et à Sergius, duc de Naples, le principal auteur de ce traité, qui trompa plusieurs fois le Pape en promettant de le rompre, sans jamais venir à l'exécution. Nous avons vu comment ce même Sergius persécuta saint Athanase, évêque de Naples, son oncle. Après la mort du saint évêque, on ordonna à sa place son neveu Athanase, frère de Sergius. Ce dernier avait donc fait un traité avec les infidèles, non par nécessité, mais dans l'intérêt de sa domination particulière. Le Pape lui en fit des reproches, ainsi qu'à son frère l'évêque Athanase, soutenant à celui-ci que, s'il ne pouvait corriger son peuple, il devait l'abandonner. Enfin le Pape alla lui-même près de Gaëte pour terminer cette affaire. Dans ses lettres, il dit que, par une telle alliance, les Chrétiens abandonnaient l'amour de leur Créateur pour s'unir avec les infidèles. C'est qu'en effet, dans l'état présent des choses,

[1] *Epist.* 31, 32 et 35.

contracter alliance avec les Mahométans, non par nécessité, mais par intérêt particulier ou par ambition, c'était trahir, avec la cause de l'Italie, la cause de la chrétienté entière [1].

Les légats que le Pape avait envoyés en France trouvèrent l'empereur Charles à Compiègne, où il avait passé le carême et la fête de Pâques, qui, cette année 877, fut le 7me d'avril. Ils appuyèrent si fortement par leurs discours les lettres pressantes du Pape, que l'empereur prit la résolution d'aller au secours de Rome. Mais, avant que de partir, il assembla à Compiègne, le 1er jour de mai, les évêques de la province de Reims et de quelques autres, et fit dédier, avec grande solennité, en sa présence et en celle des légats, l'église qu'il y avait fait bâtir pour y mettre les reliques de saint Corneille et de saint Cyprien, accompagnée d'un monastère qui a subsisté jusqu'à ces derniers temps. Ensuite, ayant donné ordre à l'état du royaume pendant son absence, il marcha vers l'Italie, et, ayant passé le mont Jura, il rencontra à Orbe Adalgaire, évêque d'Autun, qui lui apportait le concile de Rome où son élection avait été confirmée, et lui annonça que le Pape venait à sa rencontre jusqu'à Pavie [2].

En même temps, le Pape convoquait un concile à Ravenne de tous les royaumes d'Italie, pour remédier aux désordres de l'Église et de l'État. Il en écrivit aux archevêques de Ravenne et de Milan, à Antoine, évêque de Brescia, à Pierre et Léon, évêque de Vénétie, et à Ursus, duc ou doge de Venise, pour y régler l'affaire de l'archevêque de Grade, qui durait depuis assez longtemps. On avait élu évêque de Torcelle Dominique, abbé du monastère d'Altino; mais Pierre, patriarche de Grade, refusa de l'ordonner, parce qu'il s'était lui-même fait eunuque. Le duc de Venise, qui voulait que Dominique fût évêque, intimida tellement le patriarche par ses menaces, qu'il alla à Rome et pria le Pape de terminer l'affaire et de la décider. En 874, dans un précédent concile de Ravenne, on avait accordé à Dominique les revenus de l'église de Torcelle.

On ne sait point comment se termina l'affaire en celui qui se tint dans la même ville le 22 juillet 877. Il s'y trouva cinquante évêques, en comptant le pape Jean; Anspert, archevêque de Milan; Jean, archevêque de Ravenne, et Pierre, patriarche de Grade. Ils firent dix-neuf canons, dont voici les plus remarquables. Le métropolitain enverra à Rome, dans les trois mois de sa consécration, pour exposer sa foi et demander le pallium, et jusque-là il n'exercera aucune fonction. L'évêque élu sera consacré dans trois mois, sous peine d'excommunication; après cinq mois, il ne pourra plus être consacré, ni

[1] *Epist.* 36-50. — [2] *Ann. Bertin.*, 877.

pour la même église, ni pour une autre. Les clercs, les religieuses, les orphelins et les veuves sont sous la tutelle des évêques, et il est défendu, sous peine d'excommunication, de les traduire devant les tribunaux séculiers. On excommunie les ravisseurs, les pillards et ceux qui communiquent avec les excommuniés ; et, afin qu'on les connaisse, les évêques en enverront les noms aux évêques voisins et à leurs diocésains, et les feront afficher à la porte de l'Église. Et comme plusieurs, craignant d'être ainsi dénoncés, évitaient de venir aux paroisses, on déclare excommuniés ceux qui s'en absenteront trois dimanches. Défense de demander en bénéfice, c'est-à-dire en fief ou autrement, les patrimoines de l'Église romaine, sous peine de nullité, de restitution des fruits et d'anathème contre ceux qui donneront ou recevront ces patrimoines ou leurs dépendances. Comme la justice humaine était souvent nulle ou sans vigueur, l'Église y suppléait par les pénalités de son ressort [1].

L'empereur Charles, ayant appris que le Pape venait à Pavie, envoya, pour lui préparer ce qui lui était nécessaire, un de ses secrétaires et un comte, avec deux autres personnes considérables. Il alla lui-même au-devant avec tant de diligence, qu'il rencontra le Pape à Verceil. Il le reçut avec grand honneur, et ils allèrent ensemble jusqu'à Pavie, où ils apprirent que le roi Carloman de Bavière venait fondre sur eux avec une puissante armée. Cette nouvelle les obligea de se retirer à Tortone, où le Pape couronna Richilde impératrice, et aussitôt elle prit la fuite vers la Maurienne, avec le trésor de l'empereur. Pour lui, il demeura quelque temps avec le Pape, attendant les seigneurs de son royaume ; mais, apprenant qu'ils ne viendraient point et que Carloman approchait, il suivit son épouse, et le Pape marcha vers Rome, n'emportant de tant de négociations et de peines, qu'un crucifix d'or, orné de pierreries, que l'empereur donnait à saint Pierre. Chose singulière, pendant que l'empereur et le Pape s'enfuyaient de devant Carloman, Carloman lui-même s'enfuyait de devant l'empereur et le Pape, sur la fausse nouvelle qu'ils marchaient l'un et l'autre contre lui avec des forces très-considérables. Mais, comme il fuyait, l'empereur fut saisi de la fièvre ; et, ayant pris, dit-on, une poudre empoisonnée que lui donna le Juif Sédécias, son médecin, en qui il avait une entière confiance, il mourut dans une cabane, au lieu nommé Brios, au pied du mont Cenis, le 6 octobre 877, ayant régné trente-sept ans depuis la mort de son père, et près de deux ans comme empereur, et vécu cinquante-quatre ans. Quoique l'on eût embaumé son corps, l'odeur insupportable qu'il

[1] Labbe, t. 9, p. 300.

répandait obligea de l'enterrer d'abord au monastère de Nantua, au diocèse de Lyon, d'où ses os furent, quelques années après, transportés à Saint-Denis en France [1].

Ainsi finit Charles le Chauve, pour qui son père, Louis le Débonnaire, avait bouleversé l'empire de Charlemagne, rendu incertains ses lois et ses partages, provoqué des divisions et des guerres civiles; et qui enfin, devenu empereur et défenseur titulaire de l'Église, ne se montra pas plus capable de défendre l'Église que l'empire [2].

Des quatre fils qu'il avait eus de sa première femme Ermentrude, il ne laissa que Louis, âgé de près de trente-quatre ans, qui lui succéda au royaume de France, et qui est connu sous le nom de Louis le Bègue. Il fut consacré à Compiègne le 8me de décembre, la même année 877, par les mains de l'archevêque Hincmar. Nous avons encore les prières prononcées en cette cérémonie, avec les promesses réciproques que firent le roi d'une part, les évêques et les seigneurs de l'autre. Ensuite le roi manda à l'archevêque Hincmar, comme au plus vieux et au plus habile de son royaume, de venir le trouver et de lui donner ses conseils pour le bien de l'Église et de l'État. Hincmar s'excusa sur son grand âge et ses infirmités, disant qu'il irait inutilement avant l'assemblée générale des seigneurs; cependant il lui envoya son avis par écrit.

Votre Seigneurie m'a mandé, dit-il, de venir promptement auprès de vous, parce que vous vouliez traiter avec moi de vos intérêts, de ceux de la sainte Église et du royaume : je vous donne satisfaction par une réponse humble et certaine. L'Apôtre dit : Tout ce qui a été écrit, l'a été pour notre instruction. Nous lisons dans les histoires anciennes, que souvent, quand on a constitué des rois, la discorde s'est élevée parmi les principaux du royaume, parce que quelques-uns voulaient s'en attribuer la constitution sans le conseil des autres.

[1] *Annal: Bert.*, *Fuld.*, *Met.*, 877. — [2] Charles ne se montra pas l'homme qui, en montant sur le trône, avait fait ce beau serment : « Puisque les vénérables évêques ont déclaré, conformément à votre assentiment unanime, que Dieu m'a choisi pour votre salut, votre bien et votre gouvernement; puisque vous l'avez reconnu par vos acclamations; sachez qu'avec l'aide du Seigneur, je maintiendrai l'honneur et le culte de Dieu et des saintes églises; que de tout mon pouvoir, de mon savoir, j'assurerai à chacun de vous, selon son rang, la conservation de sa personne et l'honneur de sa dignité; que je maintiendrai pour chacun, suivant la loi qui le concerne, la justice du droit ecclésiastique et séculier : et ce, afin que chacun de vous, selon son ordre, sa dignité et son pouvoir, me rende l'honneur qui convient à un roi, l'obéissance qui m'est due, et me prête son concours pour conserver et défendre le royaume que je tiens de Dieu, comme vos ancêtres l'ont fait pour mes prédécesseurs avec fidélité, avec justice, avec raison. » Hincmari *Opera*, *Coronatio Caroli calvi*, t. 1, p. 741.

Nous lisons que les bons rois étant constitués ont employé de bons conseillers, et que par ces bons rois et ces bons conseillers les peuples des royaumes ont eu beaucoup de biens, et que par les mauvais rois et les mauvais conseillers les peuples des royaumes ont souffert beaucoup de maux.

Jamais Hincmar ne parle de succession à la royauté par droit héréditaire, mais de constitution dans la royauté par le consentement des grands du royaume. « Ainsi, dit-il, Pepin votre trisaïeul, étant malade, convoqua au monastère de Saint-Denys les principaux de son royaume, et de leur conseil disposa comment après lui et ses fils Carloman et Charles, qui étaient présents, gouverneraient pacifiquement son royaume. » Cette constitution anticipée des rois futurs s'exécutera sans trouble après la mort de Pepin et celle de Charlemagne; mais il n'en a pas été de même parmi les fils de Louis le Débonnaire, et depuis, à cause de la division parmi les princes. Hincmar conseille donc à Louis le Bègue de maintenir avec soin la concorde parmi les grands du royaume. « Vous savez, lui dit-il, que votre père a d'abord disposé à Reims, avec les grands, de votre constitution après lui dans le gouvernement du royaume : autant que je me souviens, tous y étaient présents, excepté le vénérable abbé Hugues et Bernard, comte d'Auvergne : et tous, selon la disposition de votre père, consentirent à votre constitution royale. Et lorsque dernièrement à Kiersy il renouvela cette disposition, et vous donna par écrit les noms de ceux avec le conseil et l'aide desquels vous deviez disposer les affaires du royaume, tous étaient présents, excepté Boson, et l'abbé Hugues et le comte Bernard d'Auvergne; et tous ceux qui étaient présents consentirent à votre constitution royale, mais ils s'en sont allés avec votre père. Envoyez donc promptement aux abbés Hugnes et Gozlen, et aux comtes Boson, Conrad et les deux Bernard, et demandez-leur qu'ils désignent eux-mêmes un lieu convenable aux uns et aux autres, afin de vous y trouver tous ensemble pour délibérer en commun sur les intérêts généraux du royaume et mettre à exécution les articles que votre père a proposés dernièrement à Kiersy: en attendant, relisez-les avec soin. Et comme, sur son lit de mort, votre père vous a fait des recommandations particulières touchant la volonté de Dieu et l'état de la sainte Églis[illegible]re honneur et celui des principaux du royaume, les besoin[illegible]ntérêts du peuple, il est bon, nécessaire même, de faire ven[illegible]semblée ceux qui ont été témoins de ces recommandations, a[illegible]ue tous traitent en commum des besoins et des intérêts communs. Moi-même, quoique le moindre d'entre eux, et avec cela débile et infirme, néanmoins, pour le *service de Dieu* et le vôtre et pour leur obéir, je m'y

rendrai volontiers avec l'aide du Seigneur, et, si je puis contribuer à quelque chose d'utile, je le ferai de grand cœur, car il est nécessaire que vous traitiez et que vous disposiez avec les fidèles de Dieu et les vôtres [1]. »

Ce mémoire de Hincmar est remarquable. C'est un vieil évêque qui parle affectueusement à un jeune roi, qui lui parle du roi son père mort depuis peu, qui lui parle des précautions que ce père a prises pour le faire constituer roi par le consentement des princes, des comtes, des évêques et des abbés du royaume, qui lui parle des précautions qu'il doit prendre lui-même et promptement pour s'assurer la royauté par la parfaite unanimité de ces grands électeurs. Ceux-là donc se trompent grandement qui supposent que, quant à cette époque (il est question de l'élection du roi de France) ; il ne s'agit que d'une élection pour la forme, et qu'elle ne consistait que dans les acclamations populaires au sacre de Reims. Nous voyons ici, avant le sacre, deux assemblées électorales pour constituer le roi futur, et une troisième assemblée jugée nécessaire, après le sacre, pour lui assurer la puissance royale par une complète unanimité. C'est se tromper plus grandement encore de supposer que dans la seconde dynastie le fils succédait au père, sur le trône, par droit héréditaire, et sans que l'élection y eût aucune part. Hincmar fait voir tout l'opposé depuis le commencement de la dynastie jusqu'à son temps. Sous ce rapport, qui pourtant est le capital, toutes ou à peu près, toutes les modernes histoires de France sont à refaire.

Hugues, fils illégitime du roi Lothaire et de Valdrade, avait assemblé des troupes et faisait de grands ravages, prétendant recouvrer le royaume de son père. Hincmar écrivit à ce prince, par ordre de Louis le Bègue, et lui dit en substance : J'ai eu l'amitié du roi votre père et de l'empereur votre aïeul, et celle que je vous porte m'oblige à vous représenter que les pillages et les autres crimes qui se commettent sous votre aveu, retombent sur vous et vous exposent aux peines éternelles. On s'en est plaint à un concile tenu en Neustrie, et ce concile m'a ordonné de vous en écrire et de vous avertir d'éloigner de vous ces méchants, et de vous désister de vos prétentions sur ce royaume. Si vous n'y avez égard, j'assemblerai les év[illegible]de ma province et des provinces voisines, et nous vous exco[illegible]ons, vous et vos complices, puis nous dénoncerons l'exco[illegible]ation au Pape et à tous les évêques et les princes des royaumes [illegible] voisins. Faites donc réflexion, mon fils, en quel péril vous êtes : ne croyez point ceux qui vous flattent de l'espérance

[1] *Hincmari Opera, cura Sirmondi.* Paris, 1645, t. 2, p. 179.

de régner, considérez de quoi a servi à vos oncles d'avoir méprisé la loi de Dieu, pour conquérir des royaumes, et que votre père, après bien des travaux, a perdu et le royaume et la vie. Le roi m'a promis de vous combler d'honneurs et de biens, si vous n'y mettez obstacle. J'attends de vous une réponse certaine et sincère [1].

La mort de l'empereur Charles releva fort les espérances de son neveu Carloman, roi de Bavière. Croyant dès lors parvenir aisément au royaume d'Italie et à la dignité impériale, il écrivit au Pape des lettres où il lui promettait de relever l'Église romaine plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Le pape Jean VIII lui répondit : Vous en recevrez la récompense de celui qui promet d'honorer ceux qui l'honorent. Quand vous serez revenu de la conférence avec vos frères, nous vous enverrons les articles de ce que vous devez accorder à l'Église romaine, et ensuite une légation plus solennelle, pour vous amener à Rome avec la décence convenable, et traiter ensemble du bien de la république et du salut de tout le peuple chrétien. Alors, je vous prie de ne donner aucun accès auprès de vous à ceux qui nous sont infidèles et qui en veulent à notre vie, de quelque manière que vous puissiez les connaître. J'envoie, suivant la coutume, le pallium que vous avez demandé pour l'archevêque Théotmar, et je vous prie de le charger de nous faire tenir tous les ans, à Rome, les revenus des patrimoines de saint Pierre situés en Bavière. C'était l'archevêque de Juvave ou Saltzbourg, à qui le Pape écrit aussi en particulier. Ces deux lettres sont du mois de novembre 877. Le Pape résolut ensuite d'aller lui-même trouver Carloman [2].

Ainsi que nous avons vu, Sergius, duc de Naples, avait fait non-seulement la paix, mais une ligue avec les Sarrasins. Le pape Jean mit tout en œuvre pour lui faire rompre une alliance aussi scandaleuse et aussi préjudiciable à toute la chrétienté. Sergius donnait de belles promesses. Pour le gagner plus efficacement, le Pape alla lui-même à Naples, et ordonna évêque de cette ville Athanase, frère du duc. Sergius renchérit sur ses promesses, et n'en persista pas moins dans sa ligue avec les infidèles. Alors le Pape l'excommunia. Sergius ne se rendit point à l'excommunication. Enfin son propre frère, l'évêque Athanase, le prit, lui fit crever les yeux, l'envoya à Rome, et se fit reconnaître à sa place duc de Naples. Le pape Jean approuva extrêmement ce procédé, comme on voit par les lettres qu'il en écrivit à l'évêque et aux Napolitains. Il loue l'évêque d'avoir aimé Dieu plus que son frère, et, suivant le précepte de l'Évangile, arraché son œil qui le scandalisait, et d'avoir fait cesser dans Naples

[1] Flodoard, l. 3, c. 19, 26. — [2] *Epist.* 63 et 64.

la domination des séculiers, qui y commettaient beaucoup de crimes, pour y établir un homme de la maison du Seigneur, qui gouverne avec justice et sainteté. Il loue les Napolitains d'avoir puni Sergius et choisi leur évêque pour juge et pour gouverneur: ce qu'il attribue à l'inspiration divine. Enfin, il leur promet pour Pâques quatorze cents marcs d'argent. Ces lettres sont de la même date que celles au roi Carloman et à l'évêque Théotmar.

Cependant la position de Jean VIII était des plus difficiles. Pour sauver Rome des Sarrasins, il ne voyait aucun prince sur qui s'appuyer. Charles le Chauve, peu capable de son vivant, venait de mourir. Son neveu Carloman montrait de la bonne volonté, mais il était éloigné et d'ailleurs d'une santé débile. Les seigneurs d'Italie étaient divisés; pas un n'était, à lui seul, assez puissant pour défendre l'Église. Dans cette extrémité, le Pape fut contraint par la nécessité de traiter avec les infidèles et de leur payer par an vingt-cinq mille marcs d'argent. Profitant de tous les moyens possibles, il songea à s'appuyer sur l'empereur Basile, et l'on voit, par deux lettres du 17me d'avril 877, qu'il en espérait du secours. L'une est écrite à Ayon, évêque de Bénévent, qu'il prie d'envoyer la lettre y jointe au premier des Grecs qui viendra en ces quartiers, et de le conjurer d'envoyer incessamment au secours de Rome au moins dix bâtiments légers. L'autre lettre est adressée à Grégoire, que l'empereur Basile avait envoyé en Italie avec une armée. Le Pape le félicite d'être arrivé à Bénévent, et le prie d'envoyer ces dix bâtiments aux côtes voisines de Rome, pour les délivrer des corsaires arabes, ne doutant point que l'empereur ne le trouve bon [1].

Un an après, l'empereur Basile ayant déjà deux fois écrit au Pape et lui ayant demandé des légats, le pape Jean lui répondit : Vos deux lettres témoignent le désir que vous avez de rétablir la paix dans l'église de Constantinople, et nous sommes sensiblement affligés que, après toutes les peines que nous avons prises à cet effet, il y ait encore de la division ; que plusieurs personnes consacrées à Dieu soient dispersées en divers lieux et souffrent encore la persécution dont nous les croyions délivrées ; car nous portons les fardeaux de tous ceux qui souffrent, ou plutôt celui qui les porte en nous, c'est le bienheureux apôtre Pierre, lui qui vous aime et qui nous protége et nous défend en tout, nous les héritiers de sa sollicitude. Mais comme il nous a été dit, ainsi qu'à Jérémie : Voici que je t'ai établi sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et détruire, pour renverser et disperser, et pour planter, votre piété demande à notre

[1] *Epist.* 45 et 46.

apostolat des hommes à cette fin. Nous vous envoyons, en conséquence, deux légats, Paul et Eugène, évêques, nos conseillers, dont la science et la fidélité nous sont connues, à qui nous avons donné, pour cet effet, une instruction par écrit. Nous les avons aussi chargés de voir le roi de Bulgarie ; c'est pourquoi nous vous prions de les y faire conduire et de les ramener en sûreté. Paul était évêque d'Ancône, et Eugène d'Ostie [1].

Avec cette lettre, il y en avait une pour le patriarche Ignace, où le pape Jean lui dit : Déjà deux fois vous avez été averti, par la Chaire apostolique, de vous contenter des droits du diocèse de Constantinople, que vous avez récupérés par l'autorité et la faveur du premier Siége, et de ne pas outre-passer les limites fixées par les canons ni transporter les bornes posées par nos pères. Or, personne n'ignore que, depuis le pape saint Damase jusqu'à l'irruption des païens, le pays des Bulgares a été gouverné, sous le rapport ecclésiastique, par les Pontifes romains. Bien des écrits en font foi, mais surtout les décrétales de plusieurs Papes, conservées dans les archives. Ce que la guerre a troublé, dit saint Léon, la paix doit le rétablir. Mais, vénérable frère, vous avez relu tout cela les yeux fermés, vous avez témérairement foulé aux pieds les décrets des saints Pères, et, oubliant les nombreux bienfaits que vous devez à la Chaire apostolique, vous vous êtes élevé contre elle, et, lui ravissant une de ses anciennes provinces, vous n'avez pas craint, contrairement aux lois divines, de mettre la faux dans la moisson d'autrui. C'est pourquoi, après une première et une seconde monition, nous devions vous séparer de notre communion pour punir votre désobéissance. Mais, suivant la modération du Siége apostolique et usant de douceur plutôt que de sévérité, nous vous faisons cette troisième monition canonique, par nos légats et par nos lettres, vous exhortant, vous conjurant et vous enjoignant d'envoyer sans délai en Bulgarie des hommes diligents, qui parcourent tout le pays et ramènent tous ceux qu'ils y trouveront ordonnés par vous ou par ceux de votre dépendance, en sorte que, dans un mois, il n'y reste ni évêques ni clercs de votre ordination ; car nous ne pouvons souffrir que des hommes que vous avez établis là, contre les règles, et qui, pour cela, ont été excommuniés par le Siége apostolique, infectent de l'erreur de leur prévarication cette nouvelle église que nous avons formée. Que, si vous ne les retirez dans ce temps et ne renoncez à toute juridiction sur la Bulgarie, vous demeurerez privé du corps et du sang de Notre-Seigneur, jusqu'à ce que vous obéissiez, à commencer deux mois

[1] *Epist.*, 80.

après la réception de cette lettre. Et si vous demeurez opiniâtre, vous serez privé de la dignité patriarcale, que vous avez recouvrée par notre faveur [1].

Il en est qui accusent de faiblesse le pape Jean VIII : cette lettre du moins n'en est pas une preuve. Fleury, au contraire, y trouve une rigueur hors de saison, surtout contre un si saint évêque. Nous pensons, nous, que plus un évêque est saint, plus il doit observer la règle et rendre à chacun ce qui lui appartient, car plus il est saint, plus un mauvais exemple de sa part peut faire de mal. Or, d'après les monuments de l'histoire que nous avons vus en leur temps, il est certain que toute l'ancienne Illyrie, c'est-à-dire les pays actuellement nommés Valachie, Bulgarie, Servie, Bosnie, Dalmatie, Albanie, Macédoine, Thessalie, Épire et le royaume actuel des Grecs, étaient soumis à la juridiction immédiate du Pontife romain, et que son vicaire ou légat pour ces pays était ordinairement l'évêque de Thessalonique. Saint Ignace ne devait ni ne pouvait ignorer ces monuments, puisqu'on les lui avait remis sous les yeux. Plus il était saint, plus il devait respecter le droit des autres et rendre ces pays à la juridiction immédiate du Siége de saint Pierre ; il les aurait préservés par là, autant qu'il était en lui, des malheurs qui leur sont arrivés plus tard par le schisme et l'hérésie. Son peu d'obéissance aux ordres légitimes de son supérieur et de son bienfaiteur, surtout après deux monitions, était d'un mauvais exemple. Son supérieur et son bienfaiteur, qui était le Pape, ne pouvait ni ne devait le souffrir. Comme la troisième monition ne trouva plus le patriarche Ignace en vie, nous ne savons ce qu'il aurait fait ; mais nous savons toujours ce qu'il aurait dû faire.

La lettre aux évêques grecs et aux autres clercs qui avaient envahi la Bulgarie, contient les mêmes raisons et les mêmes plaintes. Le Pape les déclare excommuniés et les menace de déposition s'ils ne sortent du pays dans un mois ; au contraire, s'ils obéissent, il promet de les rétablir dans l'évêché qu'ils ont eu en Grèce, ou de leur en donner un vacant. Le Pape écrivit pour le même sujet à Michel, roi des Bulgares, une lettre pleine d'amitié et de tendresse. Il lui témoigne que la joie qu'il avait ressentie de sa conversion s'est changée en tristesse et en alarmes ; il craint qu'en suivant les Grecs, les Bulgares ne suivent un jour leurs erreurs. Jamais les Grecs n'ont été sans une hérésie ou sans une autre ; hérésie enfantée tantôt par le patriarche, tantôt par l'empereur de Constantinople ; toujours les Grecs s'appliquent aux sophismes et à la ruse. En convertissant du

[1] *Epist.* 78.

paganisme la nation des Goths, ils les ont infectés des blasphèmes de l'arianisme; pareil malheur peut arriver à la nation des Bulgares. Revenez donc au bienheureux Pierre, prince des apôtres, lui que vous avez aimé, que vous avez choisi, que vous avez cherché, lui dont vous avez ressenti le patronage dans vos besoins, lui dont la doctrine vous a salutairement abreuvé, lui à la protection duquel vous vous êtes recommandé et consacré avec tous vos sujets, saint Pierre, dont vous savez que le Siége apostolique n'a jamais été repris par les autres siéges, au lieu qu'il a repris tous les autres, surtout et très-souvent celui de Constantinople, soit en le délivrant de l'erreur, soit en condamnant les impénitents. Pour ce qui est du présent que vous nous avez envoyé, nous l'avons reçu, et, rendant grâces à votre bonté, nous avons loué Dieu qui vous a inspiré de nous faire cette pieuse offrande, et nous avons la confiance que bientôt vous vous donnerez vous-même et parfait. Le Pape écrivit sur le même ton d'amitié et de tendresse au comte Pierre, qui avait été envoyé à Rome par le même roi au temps du pape saint Nicolas. Ces lettres sont du 16me d'avril 878 et furent toutes données aux légats Paul et Eugène. Le Pape y en ajouta une à l'empereur Basile, portant créance pour ces mêmes légats, qui lui devaient expliquer de vive voix la persécution qu'il souffrait et ce qui venait d'arriver à Rome, afin d'attirer son secours [1].

Le Pape parlait sans doute de la violence exercée par Lambert, duc de Spolète. Ce seigneur avait été envoyé en Italie par l'empereur Charles, pour mener du secours à Rome contre les Sarrasins, et le Pape le regardait comme entièrement uni à lui. Mais dès le mois d'octobre 877, Lambert ayant demandé des seigneurs romains en otage de la part de l'empereur, et le Pape ayant expliqué la chose en pleine assemblée, la proposition fut rejetée avec indignation. Le Pape écrivit donc à Lambert : Il n'est point à propos que vous veniez à Rome jusqu'à ce que ce trouble soit apaisé. Et dans une autre lettre : La persécution que nous souffrons depuis deux ans de la part des païens et de plusieurs autres, nous oblige d'aller en France trouver le roi Carloman. On nommait France tout l'empire des Francs, tant en Germanie qu'en Gaule. C'est pourquoi, ajoute le Pape, je vous avertis de n'exercer cependant aucun acte d'hostilité dans tout le territoire de saint Pierre, sous peine d'être séparé de la communion du Saint-Siége. Et encore : Nous avons appris que vous voulez donner du secours à nos ennemis; c'était l'évêque Formose et Grégoire, maître de la milice, et que vous les voulez ramener à

[1] *Epist.* 79, 75, 76, 81.

Rome et rétablir dans leurs biens contre notre volonté, ce que jamais ni empereur, ni roi, ni comte, n'a fait à nos prédécesseurs. C'est pourquoi nous vous prions comme ami et par la confiance que nous avons en vous, de ne point venir à présent à Rome, où nous ne pouvons vous recevoir avec l'honneur convenable. Les évêques Gauderic et Zacharie, que nous vous envoyons, vous en diront davantage. Quant au marquis Adalbert, soyez assuré que, s'il vient à nous, nous ne le recevrons point; c'est notre ennemi déclaré. Enfin, Lambert ayant écrit au Pape une lettre où, au lieu de dire Votre Sainteté, il disait Votre Noblesse, comme à un séculier, et trouvait mauvais qu'il envoyât des légations sans sa permission, le Pape lui en fit des reproches et lui déclara qu'il renonçait à son amitié [1].

Nonobstant tous ces avis, Lambert vint à Rome avec Adalbert et une armée qui ravagea les environs. Le Pape le reçut à Saint-Pierre, comme ami; mais Lambert se saisit des portes de Rome et se rendit maître de la ville. Il retint le Pape à Saint-Pierre, dans la cité Léonine, sans permettre ni aux grands, ni aux évêques ou aux prêtres, ni à ses domestiques de l'aller trouver, qu'après s'en être fait prier beaucoup. Il empêchait qu'on ne lui portât des vivres. Des évêques, des prêtres et des moines, venant à Saint-Pierre en procession pour y offrir le sacrifice, furent chassés à coups de bâton. Pendant un mois, l'autel demeura nu et l'église sans luminaire, sans aucun office, ni jour ni nuit. Les ennemis du Pape, c'est-à-dire Formose et ceux qu'il avait condamnés avec lui par défaut, furent ramenés et rétablis à Rome; ce qui est un préjugé fâcheux contre leur innocence [2].

Lambert disait qu'il agissait ainsi par ordre du roi Carloman; et, en effet, il contraignit les grands de Rome à prêter serment à ce prince; mais on disait qu'il voulait se faire empereur lui-même. Les grands cédèrent ainsi à la violence ou à la peur; le Pape seul fut inébranlable. Lambert s'étant retiré, Jean VIII fit transporter au palais de Latran le trésor de Saint-Pierre, dont il couvrit l'autel d'un cilice, faisant fermer toutes les portes de l'église, cesser l'office divin, et, ce qui parut de plus horrible, renvoyer les pèlerins qui y venaient de tous les pays du monde. Le pape excommunia Lambert et ses complices, et résolut d'aller trouver Carloman et les autres princes des Francs, pour se plaindre de cette violence; mais comme Lambert lui fermait les chemins par terre, il s'embarqua sur la mer de Toscane. Avant que de partir, il écrivit à Anspert, archevêque de Milan, qu'il voulait tenir en France un concile universel, pour remédier aux

[1] *Epist.* 72 et 73. *Chron. Cass.*, c. 40. — [2] *Ibid.*, 84, 90. *Annal. Fuld.*, 878.

maux de l'Église, ne pouvant le tenir en Italie; et il lui ordonna de s'y trouver avec tous ses suffragants. Il écrivit aussi à Jean, archevêque de Ravenne, lui donnant part de tout ce qui s'était passé, afin qu'il en instruisît ses suffragants et que personne n'entrât dans le parti de Lambert.

Étant arrivé à Gênes, il écrivit aux quatre rois, Louis le Bègue et les trois fils de Louis de Germanie, et chargea de ses lettres Anspert, archevêque de Milan, qui s'était rendu près de lui. Dans la première, le Pape nomme Lambert membre de l'antechrist, et l'accuse d'avoir envoyé à Tarente, pour traiter avec les Sarrasins et en recevoir des troupes. Il prie Louis le Bègue d'envoyer les trois autres lettres aux rois ses cousins, et lui déclare qu'il le fait son conseiller intime, comme était l'empereur, son père, lui donnant pouvoir d'assembler des conciles. Ces paroles sont remarquables. Enfin il le renvoie à un écrit ou manifeste adressé à tous les Chrétiens, dans lequel il avait expliqué au long toutes ses plaintes [1].

Le Pape atteignit Arles le jour de la Pentecôte, 11me de mai 878, et il y fut reçu avec beaucoup d'amitié par le prince Boson et Hermengarde, son épouse, fille de l'empereur Louis. Le Pape en témoigna sa reconnaissance à l'impératrice Angelberge, mère de cette princesse, ajoutant qu'il désirait élever son gendre Boson à de plus grands honneurs, c'est-à-dire le couronner roi, comme il arriva l'année suivante. A la prière de ce prince, auquel il ne pouvait rien refuser, il accorda à Rostaing, archevêque d'Arles, non-seulement le pallium, mais la qualité de vicaire apostolique dans les Gaules; en sorte que les évêques ne pourraient s'éloigner sans sa permission; qu'il assemblerait les conciles et déciderait, avec douze évêques au moins, les questions de foi ou autres questions importantes, et renverrait au Pape les plus difficiles; qu'il empêcherait les métropolitains de faire des ordinations, avant que d'avoir reçu de Rome le pallium [2].

Le comte Boson conduisit le Pape jusqu'à Lyon. De là, Jean VIII envoya prier le roi Louis le Bègue, qui était à Tours, de venir le trouver au lieu qui lui serait le plus commode. Le roi, qui relevait d'une maladie dangereuse, dépêcha au Pape des évêques pour le prier d'aller jusqu'à Troyes, où devait se tenir le concile, et le fit défrayer par les évêques de son royaume. Le Pape étant à Châlon-sur-Saône, on lui déroba, la nuit, des chevaux; et, dans le monastère de Flavigny, les gens d'un prêtre qui le servait, dérobèrent une écuelle d'argent. Il publia une excommunication contre les auteurs de ces sacrilèges et leurs complices. Pendant le chemin, il écrivit à

[1] *Epist.* 87, 88, 89. — [2] *Ibid.*, 93, 94, 95.

douze archevêques pour qu'ils amenassent leurs suffragants au concile, savoir : Rostaing d'Arles, Ostram de Vienne, Aurélien de Lyon, Robert d'Aix, Teutram de Tarantaise, Sigibod de Narbonne, Aribert d'Embrun, Hincmar de Reims, Ansegise de Sens, Frotaire de Bourges, Jean de Rouen et Actard de Tours. Il écrivit en particulier à Hincmar, comme étant bien informé de son mérite et désirant ardemment de le voir. Il appela aussi au concile trois archevêques d'Allemagne avec leurs suffragants, savoir : Luitbert de Mayence, Guillebert de Cologne et Bertulfe de Trèves, les priant d'exhorter le roi Louis de Germanie et les rois, ses frères, à s'y trouver. C'était sans doute ce qui avait fait choisir la ville de Troyes, afin que les princes et les prélats d'au delà du Rhin pussent y venir plus aisément.

Le Pape fit l'ouverture du concile, le 11me d'août, dans l'église de Saint-Pierre de Troyes, et dit aux prélats : Seigneurs, mes frères et mes coévêques, vous savez quelles persécutions des hommes pervers ont faites à l'Église. Je vous prie de vous joindre à moi et de m'aider à couper la racine du mal. Les évêques répondirent : Nous demandons du temps jusqu'à l'arrivée de nos frères, les autres évêques, et alors nous répondrons ce que la grâce divine nous inspirera.

Les évêques qu'on attendait étant arrivés, on tint la seconde session. Le Pape y fit lire l'écrit suivant, sur les maux que Lambert et Adalbert avaient faits à l'Église romaine. Rois et peuples de la terre, princes et juges, et vous nos confrères et coévêques, et tous les autres membres du clergé, compatissez à ma douleur et à celle de la Chaire apostolique, qui est la tête et la maîtresse de toutes les églises de Dieu, et déplorez avec moi les injures faites à saint Pierre, le prince des apôtres, le portier du ciel, ainsi qu'à la ville de Rome. Jugez avec moi les auteurs de ces maux. De concert avec les évêques d'Italie, nous avons excommunié Lambert et Adalbert pour leur punition temporelle et leur salut éternel, et nous en avons affiché la sentence à la porte de l'église de Saint-Pierre, afin qu'elle soit lue de ceux qui y entrent ou qui en sortent. Et vous, nos très-chers frères, tenez-les pour excommuniés, frappez-les avec nous du même anathème.

Les évêques demandèrent encore du temps pour répondre par écrit à cette complainte du Pape, et ils le firent de la manière suivante : Très-saint et révérendissime seigneur Jean, pape de l'Église catholique, c'est-à-dire de l'Église romaine, nous, évêques des Gaules et des provinces belgiques, vos serviteurs et vos disciples, nous compatissons aux maux que des hommes pervers, ministres du diable, *ont faits* à notre sainte mère, la maîtresse de toutes les églises. Nous

nous conformons au jugement que vous avez porté contre eux et contre leurs complices... Nous tenons pour excommuniés ceux que vous avez excommuniés; nous rejetons ceux que vous avez chassés de l'Église... Nous recevons ceux que vous et le Siége apostolique aurez reçus après une satisfaction convenable. Mais comme nous lisons dans l'histoire, touchant la plaie dont Dieu frappa l'Égypte, qu'il n'y avait pas de maison où il n'y eût quelque mort, et que chacun trouvait chez soi un sujet de deuil, nous trouvons pareillement dans toutes nos églises des sujets de larmes. C'est ce qui nous engage à vous supplier humblement de nous soutenir aussi de votre autorité, et de publier un décret qui serve de règle pour agir uniformément contre ceux qui envahissent nos églises, afin qu'étant appuyés de la sentence du Siége apostolique, nous agissions avec plus de force et de promptitude contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques.

Dans la même session, Rostaing d'Arles présenta au concile un mémoire contre les évêques et les prêtres qui passent d'une église à une autre. Jean, évêque de Porto, pria les évêques de dire ce qu'ils pensaient de cet abus. Hincmar de Reims demanda du temps pour recueillir sur ce sujet les autorités des canons. Théodoric de Besançon présenta un autre mémoire contre une religieuse qui s'était mariée.

Dans la troisième session, les évêques présentèrent au Pape un écrit qu'ils avaient dressé de concert, apparemment celui que nous avons rapporté ci-dessus, et le Pape donna au concile un autre écrit sur l'autorité des évêques et sur la concorde qui doit les unir pour conserver cette autorité. On présenta ensuite au Pape et au concile deux requêtes : la première contre Hincmar de Reims, et la seconde contre Ratfred d'Avignon. Valafrid d'Usèz se plaignait, dans la dernière, de ce que l'évêque d'Avignon avait usurpé une terre dépendante de son diocèse ; et comme Ratfred était absent, le Pape donna commission à Rostaing d'Arles et à Sigebode de Narbonne de terminer ce différend [1].

La requête contre Hincmar de Reims fut présentée par son neveu Hincmar de Laon, que son oncle avait déposé, et à qui Charles le Chauve avait fait crever les yeux. Après avoir couronné empereur ce prince, et sur ses instances, le pape Jean VIII avait approuvé la déposition d'Hincmar de Laon, et ordonné d'en mettre un autre à sa place, ne pouvant croire, disait-il, que la relation que le nouvel empereur lui avait faite de cette affaire ne fût point exacte [2]. Ce n'était au fond qu'une approbation conditionnelle. Hincmar de Laon était

[1] Labbe, t. 9, p. 306-311. — [2] *Epist.* 314.

sorti de sa prison à la mort de l'empereur Charles, il se fit conduire au concile et il y présenta au Pape la requête suivante :

Seigneur, père suprême des pères, recteur des pontifes, Jean de nom et de mérite, daignez écouter les demandes que j'ose faire, et, par compassion pour mes calamités, exaucez ma prière. Je fus appelé par l'archevêque de Reims au concile de Douzy, pour la première semaine d'août, et averti de me tenir prêt à répondre sur certains articles. Comme je me hâtais de m'y rendre, mes ennemis me séparèrent en chemin de mes ouailles, me dépouillèrent de mes biens et me conduisirent au concile. J'y trouvai le roi Charles, qui tenait en main un écrit par lequel il m'accusait de parjure, parce que j'avais envoyé à Rome sans sa permission, et me reprochait de l'avoir accusé auprès du Saint-Siége. Mon archevêque m'ordonna de répondre sur ces accusations. Je dis que j'étais prêt à le faire par écrit sur les chefs sur lesquels il m'avait averti de me justifier. Je tenais en main la réponse ; mais il s'opposa à ce que le concile la reçût, et il m'ordonna de la lui donner à lui-même. Je ne jugeai pas à propos de la lui remettre, parce qu'il m'était suspect. Il me pressa de répondre aux accusations du roi ; je me récriai que les canons n'obligeaient pas à répondre un homme dépouillé de ses biens et prisonnier de ses ennemis. J'ajoutai que, non-seulement mon archevêque m'était suspect, mais qu'il était mon ennemi déclaré. En conséquence, pour l'amour de Dieu et l'honneur de saint Pierre, j'appelai au Siége apostolique, tant de l'accusation du roi que de la vexation de l'archevêque. Je lus des autorités du pape Jules et du pape Félix, touchant les appellations des évêques, et je me prosternai à terre pour demander qu'on les observât à mon égard ; je ne pus rien obtenir. J'avais même des lettres du Pape, que je venais de recevoir, où il m'ordonnait de venir incessamment. Mais tout cela ne me servit de rien, et l'archevêque prononça contre moi une sentence de déposition. Les autres évêques pleuraient et gémissaient, car je ne m'étais attiré l'aversion d'aucun. Ils tenaient en main l'écrit que leur avait donné ledit archevêque ; mais ils ne pouvaient se résoudre à le lire. Ils en balbutiaient seulement quelques mots entrecoupés de sanglots, espérant toujours qu'on m'accorderait enfin de recourir au Saint-Siége. C'est dans cette vue qu'ils terminèrent cette lecture par cette clause : Sauf en tout le jugement du Siége apostolique. Après ma déposition, je fus envoyé en exil, où je fus deux ans sain et sauf, quoique chargé de chaînes pendant quelque temps. Après deux ans, on me creva les yeux, et on m'a retenu prisonnier jusqu'à présent. Le premier usage que j'ai fait de ma liberté a été de me présenter devant Votre très-pieuse Sérénité. Je supplie

donc Votre Paternité souveraine de me faire juger selon la justice, moi qui ai dû, selon les canons et les décrets des Pontifes romains, être réservé à votre tribunal. Je demande cette grâce pour l'amour de Dieu et par le respect qui est dû à saint Pierre. L'excès de mes misères et la grandeur de votre clémence me font espérer de l'obtenir [1].

Telle est la plainte que l'infortuné Hincmar de Laon présenta, d'une manière claire et nette, et en peu de mots, au pape Jean VIII, dans le concile de Troyes, contre son oncle Hincmar de Reims, qui était présent. On donna du temps à l'oncle pour répondre ; mais on ne voit pas qu'il l'ait fait d'une manière précise, ni pendant le concile ni après : ce qui autorise à conclure que la plainte si solennelle de son neveu était sans réplique. Au reste, cette affaire des deux Hincmar prouve à elle seule la nécessité de déférer au Saint-Siége les causes des évêques, pour les soustraire aux animosités personnelles ou politiques d'un métropolitain ou d'un roi ; car, dans cette affaire, nous voyons un roi et un archevêque violer toutes les lois de la procédure et de la justice à l'égard d'un évêque, le punir non-seulement de la déposition, mais d'un supplice corporel, et cela pour quelques défauts de caractère, quelques étourderies politiques, qui encore ne sont pas juridiquement prouvés. Et il faut la présence du Pape pour que le malheureux prélat ait la liberté de se plaindre et de se défendre.

Dans la quatrième session, on lut la sentence dressée par le Pape, à la requête des évêques, contre les usurpateurs des biens de l'Église. Il y décerne que, si avant le 1er de novembre suivant ils ne restituent, ils seront séparés de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ; que ceux qui mépriseront l'excommunication seront frappés d'anathème et privés de la sépulture ecclésiastique, s'ils meurent dans leur péché. Le Pape accorde en particulier un privilége pour autoriser Ecfrède de Poitiers à faire restituer les biens de son église, qui avaient été usurpés.

Le concile proposa de dresser des canons sur les autres abus. Le Pape y consentit et ordonna qu'on les présentât le lendemain. Après quoi il défendit qu'on eût aucune communication avec les excommuniés. On lut ensuite les promesses et les serments que Pepin et Charlemagne avaient faits à Saint-Pierre, et les canons qui avaient été dressés par le pape Jean. Le concile les approuva et les reçut. Ils sont au nombre de sept. Les évêques seront traités avec toute sorte de respect par les puissances séculières, et personne ne sera assez hardi pour s'asseoir devant eux s'ils ne l'ordonnent. Les laïques ne toucheront point aux biens ecclésiastiques sans leur consentement. On ne demandera ni au Pape ni aux autres évêques les monas-

[1] *Labbe, t. 9, p. 315.*

tères, les patrimoines, les maisons, les terres appartenant aux églises, sinon ceux à qui les canons le permettent. C'est la confirmation des canons faits à Ravenne, l'année précédente, sur ce sujet. Les évêques ne mépriseront point les vexations que souffrent leurs confrères; mais ils combattront ensemble pour la défense de l'Église, armés de l'autorité pastorale. Les laïques ou les clercs excommuniés par leurs évêques ne seront point reçus par d'autres, afin qu'ils soient réduits à faire pénitence. Personne ne recevra le vassal d'un autre, que dans les cas portés par les lois séculières. On n'accusera point les évêques en secret, mais publiquement, suivant les canons. Tous ces canons seront observés, sous peine de déposition pour les clercs, et, pour les laïques, de privation de toute dignité.

Après ces canons, on lut dans le concile, au nom du Pape, la condamnation réitérée contre Formose, évêque de Porto, et Grégoire, maître de la milice de Rome. Elle portait anathème, sans espérance d'absolution, parce qu'ils ne cessaient point d'importuner les rois et les princes, et de prendre part au pillage des églises. Tous leurs fauteurs ou adhérents, évêques, laïques, grands ou petits, sont frappés de pareil anathème. A la fin de la séance on lut aussi quelques articles sur les accusations contre les Juifs.

Dans la cinquième session, Ottulfe de Troyes présenta une requête contre Isaac de Langres au sujet d'une paroisse qu'il prétendait être de son diocèse. Théodoric de Besançon en présenta une autre contre ses suffragants, qui avaient refusé de se trouver aux conciles indiqués par lui. On lut aussi les canons contre ceux qui contractaient de nouveaux mariages du vivant de leurs premières femmes, et contre les évêques qui, par ambition, passaient d'une moindre église à une plus grande. Le Pape ordonna qu'ils eussent à retourner incessamment à leurs premiers siéges, sous peine d'être déposés.

Ce décret regardait particulièrement Frotaire, transféré de Bordeaux à Bourges. Frotaire se plaignait, de son côté, de la violence du comte Bernard, qui lui fermait le chemin et l'empêchait d'entrer à Bourges. Le Pape les avait mandés tous deux au concile, et comme Frotaire tardait trop, le Pape lui enjoignit une troisième fois de venir et d'apporter les lettres des Papes, par lesquelles il prétendait autoriser sa translation. On lut donc, à ce sujet, les canons du concile de Sardique, le décret du pape Léon, touchant les évêques qui changent de siége, et les canons d'Afrique qui défendent la translation d'évêques, comme les rebaptisations et les réordinations. Enfin le concile fit un décret qui défend aux laïques de quitter leurs femmes pour en épouser d'autres, elles vivantes, leur ordonnant de retourner avec la première; et, de même, défend aux évêques de quitter un

moindre siége pour un plus grand, et leur ordonne de retourner incessamment au premier.

Frotaire vint au concile et justifia si bien sa conduite, qu'il obtint une seconde citation contre le comte Bernard, qui l'accusait d'avoir voulu livrer la ville de Bourges aux ennemis du roi Louis. Frotaire prétendait s'en justifier devant le concile et devant le roi, qui y était arrivé. C'est pourquoi le comte Bernard y fut encore cité avec son vicomte Girard et trois autres, pour être jugé suivant les canons et suivant les lois; et, comme il ne comparut point, il fut excommunié par le concile, comme il l'avait déjà été par Frotaire.

Sigebode de Narbonne, avec ses suffragants, présenta au Pape, dans le concile de Troyes, le code des lois gothiques en usage dans sa province, et lui fit remarquer qu'on n'y décernait aucune peine contre les sacriléges; ce qui était la cause que ce crime demeurait impuni, parce que, par ces mêmes lois, il était défendu aux juges de prendre connaissance des causes dont il n'y était pas parlé. Le Pape, étant prié de remédier à cet abus, fit une décrétale adressée aux évêques, aux comtes, aux vicomtes, aux centeniers et autres juges de la Gothie et de l'Espagne, par laquelle, pour suppléer à ce qui manque aux lois des Goths, il ordonne que ceux qui seraient atteints et convaincus de sacrilége payeraient, suivant la constitution de Charlemagne, une amende de trente livres d'argent, ou six cents sous, sous peine d'excommunication. Il ordonne, de plus, que ce décret soit ajouté à la fin du code des lois gothiques [1].

Le roi Louis le Bègue n'était arrivé à Troyes que le premier septembre. Le sept du même mois, il fut couronné solennellement par le Pape, auquel il donna ensuite un repas magnifique avec de riches présents. Quelques jours après, il l'envoya prier de couronner aussi la reine Adélaïde, son épouse; mais il ne put l'obtenir, apparemment parce que le Pape n'approuvait pas leur mariage. Car ce roi avait d'abord épousé Ansgarde, fille noble, dont il avait deux fils, Louis et Carloman; mais parce qu'il l'avait prise sans le consentement du roi son père, celui-ci l'obligea de la quitter et d'épouser Adélaïde, qui est celle que le Pape refusa de couronner. Or, Ansgarde vivait encore. On voit, par ce fait et d'autres, que le pape Jean VIII ne mérite aucunement le reproche de faiblesse que quelques historiens ont jugé à propos de lui faire.

D'après les Annales de Saint-Bertin, les évêques Frotaire de Bourges et Adalgaire d'Autun apportèrent dans le concile, au pape Jean, des lettres de l'empereur Charles, par lesquelles il avait donné le royaume

[1] Labbe, t. 9, p. 313.

à son fils Louis peu avant sa mort, avec l'épée de saint Pierre pour marque de l'investiture. Ces annales ne disent pas de quel royaume il était question; Fleury l'entend du royaume d'Italie et de la dignité impériale, puisque le Pape, dit-il, venait de couronner Louis comme roi de France; mais ces annales ne disent point si ces lettres furent présentées au Pape avant ou après le couronnement. Elles ajoutent : Les deux évêques demandèrent, de la part du roi, que le Pape confirmât par ses lettres la donation de l'empereur son père; mais le Pape montra, de son côté, une donation de l'abbaye de Saint-Denis, qu'il prétendait avoir été faite par le même empereur Charles au profit de l'Église romaine, et en demanda la confirmation par le roi Louis, s'il voulait avoir de sa part celle du royaume. On crut que cette donation de l'abbaye de Saint-Denis était faite de concert avec le roi pour l'ôter à Gozlin, son chancelier et abbé de Saint-Germain des Prés, auquel il l'avait donnée, et la garder pour lui-même. Ainsi l'une et l'autre donation demeurèrent sans effet. Quoi qu'il en soit de cette anecdote, elle prouve du moins que le Pape n'avait point une aveugle prédilection pour le roi de France, comme il en a été accusé encore [1].

Enfin, le 10me de septembre, le roi alla rendre visite au Pape; et, après s'être entretenus familièrement tous deux, ils allèrent ensemble au concile. On y excommunia Hugues, fils de Valdrade et de Lothaire, qui continuait ses ravages, nonobstant le serment qu'il avait prêté au roi Louis. On remit sur le tapis l'affaire d'Hincmar de Laon et d'Hédénulfe qui avait été ordonné à sa place. Le pape Jean ordonna qu'Hédénulfe garderait le siége de Laon; mais qu'Hincmar l'Aveugle pourrait, s'il voulait, chanter la messe, et aurait pour sa subsistance une partie des revenus de l'évêché, à quoi le roi consentit. Hédénulfe demandait au Pape la permission de quitter ce siége, en disant qu'il était infirme et qu'il voulait entrer dans un monastère; mais il ne put l'obtenir. Au contraire, du consentement du roi et des évêques même qui favorisaient Hincmar, le Pape lui ordonna de garder son siége et de faire les fonctions d'évêque. Ces amis d'Hincmar, qui étaient les évêques et les métropolitains des autres provinces, profitant de la permission que le Pape venait de lui donner, le revêtirent des habits pontificaux, l'amenèrent devant le Pape, sans qu'il l'eût ordonné, et de là, le menèrent à l'église en chantant, et lui firent donner la bénédiction au peuple. Ce n'était pas pour le malheureux Hincmar une restitution proprement dite, quoique d'anciens auteurs lui aient donné ce nom, mais c'était une justification

[1] *Ann. Bert.*

et une réhabilitation assez solennelles pour condamner la conduite tyrannique de son oncle à son égard.

Le Pape, en finissant le concile, dit aux évêques : Mes frères, il faut que vous travailliez avec moi pour la défense de l'Église romaine, le chef de toutes les autres églises, jusqu'à ce qu'avec le secours de Dieu et par les armes de vos soldats, nous soyons rétabli sur le Siége de saint Pierre. Je vous prie de me promettre que vous ne différerez pas d'y donner vos soins et de rendre là-dessus une prompte réponse. Il dit au même roi : Je vous prie, mon cher fils, de venir sans délai défendre et délivrer la sainte Église romaine, comme vos prédécesseurs l'ont fait et vous ont recommandé de le faire ; car vous êtes le ministre de Dieu contre les méchants, et ne portez pas vainement le glaive. Autrement, craignez d'attirer sur vous et sur votre royaume la peine que se sont attirée quelques anciens rois qui épargnèrent les ennemis de Dieu. Si vous n'êtes pas de cet avis, je vous conjure, au nom de Dieu et de saint Pierre, de me répondre ici présentement sans différer [1].

On ne marque pas quelle fut la réponse du roi ni des évêques. Toutefois Boson, duc de Provence, et Agilmare, évêque de Clermont, reconduisirent le Pape jusqu'en Italie, par ordre de Louis le Bègue. Si ce prince eut quelque envie de donner au Pape les secours qu'il était venu demander, il ne fut pas en état de le faire ; car il mourut à Compiègne, l'année suivante 879, le 2me d'avril, jour du Vendredi Saint. Il laissait deux fils, Louis et Carloman, d'Ansgarde, sa première femme, qu'on lui avait fait répudier. La reine Adélaïde était enceinte d'un fils qui fut nommé Charles, et, dans la suite, surnommé le Simple.

Arrivé à Rome, le pape Jean VIII reçut des lettres d'un prince slave, nommé Branimir, le même, comme l'on croit, que Prédemir, prince de Servie et de Dalmatie, qui témoignait un sincère dévouement pour saint Pierre et pour le Pape, et un grand désir de revenir avec tous ses sujets à l'obéissance du Saint-Siége, dont apparemment ils étaient détournés par certains Grecs. Il demandait au Pape trois choses, dont l'une était sa bénédiction apostolique pour lui et pour tout son peuple. Le Pape la leur donna de grand cœur le jour de l'Ascension, à la messe solennelle, et les reçut eux-mêmes à bras ouverts, comme il témoigne par ses lettres, tant à ce prince qu'aux évêques et au peuple de son obéissance, l'une et l'autre datées du 7me de juin 879 [2]. Le prêtre Jean, envoyé de ce prince, en fut chargé ainsi que d'une autre pour le roi des Bulgares, à qui le Pape

[1] Labbe, t. 9, p. 307-320. — [2] *Epist.* 184 et 185.

prie Branimir de l'envoyer. Elle contient des exhortations à revenir sous l'obéissance immédiate de l'Église romaine, avec offre de lui envoyer un légat. Le même prêtre portait une lettre au clergé de Salone, le siége vacant, et aux évêques de Dalmatie, par laquelle le Pape leur ordonnait, sous peine d'excommunication, de lui envoyer celui qu'ils auraient élu archevêque, pour recevoir de lui la consécration et le pallium, suivant la coutume, sans s'arrêter à l'opinion des Grecs ou des Slaves [1].

Le prêtre Jean avait aussi apporté une lettre de Tuentar, prince de Moravie, qui témoignait au Pape avoir quelque doute sur la foi qu'il devait suivre. Le Pape lui répond qu'il doit suivre la foi que l'Église romaine a reçue du prince même des apôtres, qu'elle tiendra jusqu'à la fin des siècles, et qu'elle ne cesse de prêcher chaque jour par tout l'univers. Puis il ajoute : Mais parce que nous avons appris que Méthodius, votre archevêque, ordonné et envoyé chez vous par le pape Adrien, enseigne autrement que ne porte la confession de foi qu'il a faite devant le Saint-Siége, nous lui enjoignons de venir, pour savoir de sa bouche ce qui en est. Il y a une lettre particulière pour Méthodius, où le Pape dit de plus : Nous avons encore appris que vous chantez la messe en langue slavonne; et nous vous l'avons déjà défendu par nos lettres, envoyées par Paul, évêque d'Ancône, voulant que vous célébriez la messe en latin ou en grec, comme l'Église en use dans tous les pays du monde ; mais vous pouvez prêcher le peuple en sa langue, car le Psalmiste exhorte toutes les nations à louer le Seigneur, et, suivant l'Apôtre, il faut que toute langue confesse que le Seigneur est dans la gloire de Dieu le Père [2].

L'Église catholique et avec elle le pape Jean VIII ont certainement bien fait de tendre sans cesse, autant que possible, à l'unité de langue dans le principal office divin, pour diminuer d'autant la confusion des langues et des idées, ainsi que l'opposition des peuples, commencée à la tour de Babel.

Saint Méthodius, suivant l'ordre du Pape, vint à Rome l'année suivante 880. Le Pape, ayant eu de lui les éclaircissements qu'il désirait sur sa foi et sur sa conduite, le renvoya avec une lettre au comte Suentopoulc, prince des Slaves établis en Moravie. Il y loue ce prince, avec une tendresse paternelle, de sa dévotion filiale à saint Pierre et à son successeur, dévotion qui le lui avait fait choisir, de concert avec sa noblesse et avec tout son peuple, pour leur patron et leur défenseur, de préférence à tous les princes de la terre. Il ajoute : Nous avons interrogé votre vénérable archevêque Méthodius,

[1] *Epist.* 189, 190. — [2] *Ibid.*, 194, 195.

en présence de nos frères les évêques, s'il croyait le symbole de la foi et le chantait à la messe, comme le tient l'Église romaine et comme il a été reçu dans les six conciles universels. Il a déclaré qu'il le tenait et le chantait suivant la tradition de l'Église romaine. Ainsi, l'ayant trouvé orthodoxe dans sa doctrine et capable de servir l'Église, nous vous le renvoyons pour gouverner celle qui lui a été confiée, et vous ordonnons de le recevoir avec l'honneur convenable. Car nous lui avons confirmé le privilége d'archevêque, en sorte que, selon les canons, c'est à lui de régler toutes les affaires ecclésiastiques.

Nous avons aussi consacré évêque de Nitrie le prêtre Vichin, que vous nous avez envoyé. Nous voulons qu'il obéisse en tout à son archevêque, suivant les canons, et que, dans le temps convenable, vous nous envoyiez un autre prêtre ou diacre du consentement de l'archevêque, afin que nous l'ordonnions de même pour quelque autre église où vous jugerez nécessaire d'établir un siége épiscopal ; et, qu'avec ces deux évêques, votre archevêque puisse en ordonner d'autres dans les lieux où ils pourront résider avec honneur. L'évêché de Nitrie subsiste encore dans la haute Hongrie, sous l'archevêque de Gran, et peut faire juger jusqu'où s'étendait la domination de Suentopoulc. Le Pape continue : Nous voulons que les prêtres, les diacres et les autres clercs, soit slaves, soit d'autre nation, qui sont dans les terres de votre obéissance, se soumettent en tout à votre archevêque ; et s'il s'en trouve de désobéissants et de schismatiques, qu'après une seconde admonition ils soient chassés de vos terres.

Enfin, nous approuvons les lettres slavonnes, inventées par le philosophe Constantin (autrement saint Cyrille), et nous ordonnons de publier en la même langue les actions et les louanges de Jésus-Christ, puisque l'Écriture sainte nous avertit de louer le Seigneur, non dans trois langues seulement, mais dans toutes les langues, disant : Louez le Seigneur, vous toutes les nations ; louez-le ensemble, vous tous les peuples ; et que saint Paul dit encore : Que toute langue doit confesser que Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père. Il n'est point contraire à la foi d'employer la même langue slavonne pour célébrer la messe, lire l'Évangile et les autres écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, bien traduites, non plus que d'y chanter les autres offices des heures. Celui qui a fait les trois langues principales, l'hébreu, le grec et le latin, a fait aussi toutes les autres pour sa gloire. Nous voulons toutefois que, pour marquer plus de respect à l'Évangile, on le lise premièrement en latin, puis en slavon, en faveur du peuple qui n'entend pas le latin, comme il se pratique en quelques églises. Et si vous et vos *officiers* aimez mieux entendre la messe en latin,

nous voulons qu'on vous la dise en latin. Cette lettre est du mois de juin 880 [1].

Avec le temps, le latin a prévalu dans ces pays pour la célébration de la messe; cependant on la dit encore en slavon dans quelques endroits de Dalmatie et de Moravie. Il y a des hommes qui pensent que si le pape Jean VIII avait tenu plus ferme à l'usage du latin dans la liturgie sacrée, il aurait rendu moins faciles le schisme et la perversion des nations slavonnes.

Saint Méthodius retourna donc continuer ses travaux, mais ce ne fut pas sans opposition. On le voit par une lettre que le pape Jean lui écrivit l'année suivante, pour le consoler et l'encourager. Précédemment déjà le saint apôtre des Moraves avait souffert de grandes tribulations. Le prince ou roi Suentopoulc, nommé ailleurs Swatopluck, qui commença à régner l'an 870, après l'expulsion de Rasticès, renfermé dans un monastère par Louis de Germanie et privé de la vue, se montra d'abord tyran et impie. Saint Méthodius, qui le frappa d'anathème, fut chassé du pays; mais le prince se repentit bientôt, envoya prier le saint de revenir, et promit de réparer ses premières fautes. Il tint parole, et Méthodius se vit amplement dédommagé de ses premières tribulations. Il en fut de même des suivantes; elles lui méritèrent la grâce de convertir une autre nation.

Un jour le jeune duc des Bohèmes, son nom était Borzivoy, vint trouver le roi Suentopoulc, dont il dépendait. Le roi le reçut avec honneur; mais au repas, il le fit asseoir à terre, suivant l'usage des païens, car il en était encore, et ne l'admit point à sa table avec les seigneurs chrétiens. Saint Méthodius, sensible à l'injure faite au jeune duc, en prit occasion de l'instruire de la vanité des idoles et de la vérité du christianisme. Borzivoy, après avoir bien écouté et réfléchi, demanda le baptême, avec trente de ses comtes. Saint Méthodius, après les avoir instruits et leur avoir fait observer les jeûnes solennels, les baptisa et leur donna un prêtre pour les affermir dans la foi. Le jeune duc avait épousé une femme de la nation des Slaves. Elle se nommait Ludmille, avait beaucoup de piété et de zèle pour les idoles. L'exemple de son mari et les instructions du prêtre qu'il avait amené, lui firent ouvrir les yeux; elle se convertit de tout son cœur, et devint une sainte : nous la verrons même terminer sa vie par le martyre, et laisser un petit-fils qui est aussi compté parmi les saints. Une partie de la nation des Bohèmes suivit l'exemple de son prince, l'autre partie demeura idolâtre. Cette der-

[1] *Epist.* 247.

nière expulsa même le duc Borzivoy parce qu'il était Chrétien, et s'en donna un autre ; mais enfin la partie chrétienne de la nation eut le dessus : Borzivoy, qui s'était réfugié près de Suentopoulc, fut rappelé et régna tranquillement.

Dès lors vivait en Bohême, mais longtemps inconnu du monde, un saint ermite, nommé Ivan, fils d'un roi de Dalmatie. Le duc Borzivoy et sa femme, sainte Ludmille, l'ayant enfin découvert, eurent pour lui la plus religieuse vénération, et, après sa mort, bâtirent une église sur sa tombe. Enfin, après avoir ainsi rétabli la foi et les lettres dans ces régions lointaines et barbares, saint Méthodius revint à Rome, où il mourut, et fut enterré avec son frère saint Cyrille dans l'église de Saint-Clément. Ils sont honorés tous deux le même jour, qui est le 9me de mars [1].

Tandis que le pape Jean VIII recevait des sauvages forêts de la Servie, de la Moravie et de la Bohême, des députations modestes, mais sincères, qui l'assuraient de la dévotion naïve de ces jeunes peuples à saint Pierre et à son siége, il reçut de Constantinople une ambassade plus solennelle, mais moins candide, une ambassade au nom des empereurs Basile, Constantin et Léon, au nom du patriarche de la ville impériale, au nom des autres patriarches de l'Orient, au nom d'une multitude d'évêques ; et cette ambassade si solennelle venait supplier le chef de l'Église, le successeur de saint Pierre, de vouloir bien autoriser et confirmer le rétablissement de Photius à la place du patriarche Ignace, qui venait de mourir ; événement grave, qu'il est nécessaire, pour bien l'apprécier, de reprendre de plus haut.

Le huitième concile œcuménique avait condamné Photius et ses complices. A ceux que cet intrus avait ordonnés évêques, et ils étaient plus de trois cents, le concile n'avait laissé aucun espoir de conserver ou de récupérer la dignité épiscopale ; il ne leur avait laissé pour consolation dernière que la communion laïque. Bien peu se soumirent à ces dures conditions. Le pape Adrien II avait refusé aux prières du patriarche Ignace d'user en cela de dispense. Le Pape aurait probablement montré plus de condescendance, si Ignace lui-même avait montré plus de loyauté dans l'affaire des Bulgares. Le rusé Photius sut bien profiter de toutes ces circonstances.

Ainsi, au lieu de s'humilier sous l'autorité du concile et de se soumettre à son jugement, il les tournait en dérision, en quoi il n'y avait rien de fort extraordinaire ; car quel est le coupable qui ne blâme la sentence et les juges qui le condamnent ? Photius se comparait donc modestement à Jésus-Christ, aux apôtres, aux martyrs, condamnés

[1] *Vita S. Ludmillæ. Acta SS.*, *16 sept. S. Ivan.*. 24 *junii*. S. Method., 9 mart.

injustement par les plus méchants des hommes. Pourquoi vous étonner, écrivait-il à un moine nommé Théodose, que les profanes président aux assemblées où se tiennent debout les plus illustres pontifes de Dieu, que les condamnés prétendent juger, que les innocents leur soient présentés environnés d'épées, afin qu'ils n'osent même ouvrir la bouche? Vous en avez plusieurs exemples anciens et nouveaux. Anne, Caïphe et Pilate jugeaient, et Jésus, mon Maître et mon Dieu, et notre Juge à tous, était présenté et interrogé. Il ajoute les exemples de saint Étienne, de saint Jacques, évêque de Jérusalem, et de saint Paul, et continue: Toute la cruauté des persécuteurs contre les martyrs nous fournit des exemples pareils. Ceux qui avaient mérité plusieurs fois la mort étaient assis gravement, revêtus du nom de juges, et ceux dont le monde n'était pas digne comparaissaient devant eux pour être jugés à mort. Ne vous étonnez donc point de ce que l'on ose faire, et ne croyez pas que la patience de Dieu soit une preuve qu'il abandonne les choses humaines; il dispose tout pour notre bien, par les décrets impénétrables de sa providence [1].

Nous avons vu avec quelle impudence Photius, pour condamner le patriarche saint Ignace et le pape saint Nicolas, supposa de faux légats d'Orient, afin de se prévaloir de l'autorité des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Or, les légats véritables de ces mêmes patriarches l'ayant condamné lui-même au huitième concile général, voici comment il en parle au même moine Théodose: Quoique jusqu'à présent il soit sans exemple de transformer en pontifes les députés et les esclaves des impies Ismaélites, de leur donner les priviléges des patriarches et de les mettre à la tête d'un conciliabule, ne le trouvez pas étrange, c'est la suite de leurs attentats. Ils savaient que la grâce du sacerdoce leur convenait également aux uns et aux autres; une telle assemblée méritait d'avoir pour présidents les émissaires des ennemis du Christ; et qui aurait pu s'assembler avec eux pour exercer leur fureur contre tant de pontifes de Dieu, sinon les ministres et les élèves des ennemis de Dieu? Leur concile est un brigandage de barbares; on n'a produit ni témoins, ni accusateurs, ni formé aucune plainte particulière. Les martyrs, c'est-à-dire lui-même et ses complices, étaient environnés d'une armée de soldats l'épée à la main, qui les menaçaient de mort, en sorte qu'ils n'osaient ouvrir la bouche. On les faisait tenir debout des six heures et des neuf heures entières, parce qu'on ne se lassait point de les insulter. C'était comme une représentation de théâtre où l'on faisait paraître divers prodiges, et on lisait l'une après l'autre des lettres barbares, remplies

[1] *Epist.* 117.

de blasphèmes. Il veut dire les lettres latines des Papes. Enfin le spectacle finissait sans aucune apparence d'action ni de discours raisonnable, mais par des clameurs insensées, comme en des bacchanales. On criait : Nous ne sommes pas venus pour vous juger, nous vous avons déjà condamnés : il faut vous soumettre à la condamnation. Quoiqu'un attentat si impie, si impudent, si inouï, passe tous ceux des Juifs, que le soleil a vus et que la lune a cachés, l'impudence et l'impiété des païens, la fureur et la stupidité des Barbares, vous ne devez point vous étonner, ni admettre la moindre pensée de murmure contre les jugements de Dieu [1].

Nous avons vu avec quelle violence tyrannique Photius exigeait qu'on se soumît aux sentences qu'il prononçait contre les autres. Voici comment, dans une lettre au métropolitain de Claudiopolis, il parle de la sentence portée contre lui par un concile œcuménique : Autrefois l'anathème était à éviter et à craindre, quand il était lancé contre les impies par ceux qui prêchaient la vraie religion; mais depuis que l'impudence insensée des scélérats jette son anathème contre les défenseurs de la vraie foi, au mépris de toutes les lois divines et humaines, et de toute raison, et veut faire passer pour loi ecclésiastique une fureur barbare, cette peine, si terrible et la dernière de toutes, se tourne en fable et en jeu d'enfants. Elle est plutôt désirable aux gens de bien ; car ce n'est pas l'audace des ennemis de la vérité qui rend terribles les peines, principalement celles de l'Église, mais la conscience de ceux qui les souffrent : en sorte que l'innocence se moque de leurs punitions, et attire des couronnes et une gloire immortelle à ceux qu'ils veulent punir. C'est pourquoi tous les gens de bien aiment mieux mille fois être outragés et anathématisés par ceux qui sont séparés de Jésus-Christ, que de participer à leurs actions impies, en recevant les plus grands applaudissements [2].

Ainsi parlait Photius dans ses lettres à ses partisans. On voit que, depuis Photius, le modèle des hypocrites et des fourbes, jusqu'aux sectaires de Jansénius, le langage des hérétiques et des schismatiques n'a point varié.

On se rappelle avec quelle impitoyable barbarie Photius fit traîner dans les rues, frapper à coups de bâton et jeter dans un noir cachot, sans aucune nourriture, le patriarche saint Ignace. Voici sur quel ton lamentable il parle de son propre emprisonnement à l'empereur Basile : Écoutez, très-clément empereur, je n'allègue pas maintenant notre ancienne amitié, ni les serments terribles et les promesses, ni l'onction sacrée et le couronnement, ni les saints mystères que vous

[1] *Epist.* 118. — [2] *Ibid.*, 115.

avez reçus de mes mains, ni l'adoption spirituelle de votre fils. Je ne dis rien de tout cela, je ne vous propose que les droits communs de l'humanité : tous les hommes, Grecs et Barbares, ôtent la vie à ceux qu'ils condamnent à mort ; mais ceux qu'ils veulent laisser vivre, ils ne les forcent pas à mourir par la faim et mille autres maux. Pour moi, je mène une vie plus cruelle que la mort : je suis captif, privé de tout, parents, amis, serviteurs ; en un mot, de tout secours humain. Et toutefois, quand on menait enchaîné le divin Paul, on n'empêchait pas ses amis de le servir; et, bien qu'on le conduisît à la mort, il trouvait de l'humanité dans les païens, ennemis de Jésus-Christ. Un supplice nouveau, incroyable, qu'on a inventé contre nous, c'est que l'on nous a ôté jusqu'à nos livres. Est-ce de peur que nous n'entendions la parole de Dieu? Si nous faisons mal, il fallait nous donner plus de livres et même des maîtres pour nous instruire. Si nous ne faisons point de mal, pourquoi nous en fait-on?

Jamais aucun catholique n'a été ainsi traité par les hérétiques. On n'a point ôté les livres à saint Athanase, à saint Eustathe, à saint Chrysostome ; que dis-je? on ne les a pas même ôtés à Théognis, à Nestorius, à Dioscore, à Pierre Monge, à l'impie Sévère ! Récemment, le cruel Léon l'Iconoclaste ne les ôta point à saint Nicéphore, il n'osa pas non plus détruire ses monastères ; mais pour moi, infortuné que je suis, on m'ôte les livres et on ruine les églises et les hôpitaux que j'ai bâtis, et cela pour nuire à mon âme, m'ôtant d'un côté les livres qui pourraient m'instruire, et de l'autre les moyens de racheter mes péchés. On ne nous laisse de vie que ce qu'il en faut pour sentir nos maux. Ainsi nous souffrons ce que la mort a de plus douloureux, sans recevoir la seule consolation qu'elle donne, qui est de finir ses souffrances. Faites-y réflexion, seigneur, et si votre conscience ne vous reproche rien, ajoutez à nos peines; si elle vous condamne, n'attendez pas ce jugement, où le repentir est inutile. Souvenez-vous que vous êtes homme, quoique empereur; que vous avez la même chair que les particuliers ; que nous avons le même Maître, le même Créateur, le même Juge. Je ne vous demande ni des dignités, ni de la gloire, ni de la prospérité ; mais, ce que ces barbares ne refusent pas à leurs esclaves, de mener une vie qui ne soit pas pire que la mort, ou d'être promptement délivré de ce corps [1].

Il écrivit aussi au patrice Bahanes en ces termes : Autrefois les Romains et les Grecs, pour ne pas dire les Chrétiens, mettaient des bornes au mal qu'ils faisaient à leurs plus grands ennemis : les Barbares gardent des règles dans les punitions, et on dit qu'il y a même

[1] *Epist.* 97.

des bêtes qui épargnent des malheureux. Cependant l'état où vous m'avez mis, vous qui êtes si humain, m'a rendu malade ; il y a un mois que je le suis : j'ai besoin d'un médecin : on vous a souvent prié de permettre qu'il me visitât ; et, toutefois, où est l'humanité, où est la loi romaine et le christianisme ? vous ne l'avez pas accordé. Je ne puis encore me résoudre à vous traiter ni de barbare ni de bête féroce ; c'est à vous à considérer, après avoir inventé contre nous des supplices si étranges et si nouveaux sous le soleil, quel nom vous trouverez convenable à vos actions, au lieu de ceux de Chrétiens, de Romains, de Grecs, de Barbares, de bêtes farouches. Pour moi, si je succombe à la maladie, sachez que je remporterai contre vous une plus illustre victoire, laissant ma mort violente pour monument éternel de votre inhumanité [1]. Telles étaient la douceur et la patience de ce prétendu confesseur.

On voit les mêmes hyperboles et la même amertume en plusieurs autres lettres, particulièrement dans une très-longue aux évêques de son parti. C'est une apologie contre les reproches de quelqu'un qu'il ne nomme point, parce, dit-il, que l'on profite plus aisément des avis qui sont donnés ainsi sans désigner personne. Il se plaint que ce calomniateur prétend deviner même ses pensées, pour l'accuser d'avoir perdu la raison jusqu'à mépriser les lois de Dieu et trahir toute l'Église. C'est-à-dire qu'on publiait qu'il avait dessein de faire sa paix avec le Pape et avec Ignace. Ce n'est pas, dit-il, que les maux dont je suis accablé ne soient capables de faire perdre l'esprit, et là-dessus il décrit pathétiquement ses souffrances, mais il dit que l'ami qui l'accuse de trahir l'Église est plus cruel que ses persécuteurs. Il emploie tous les artifices de son éloquence pour le charger de confusion et le faire rentrer en lui-même. Je ne m'étonne pas, dit-il, qu'on m'abandonne en l'état où je suis, quoique, sous mon nom, ce soit abandonner la vérité ; ce qui est insupportable, c'est de vouloir m'attribuer la cause de cet abandon. Il rapporte ensuite, comme une preuve de la bonté de sa cause, que personne ne s'est séparé de lui dans une si grande tempête, ni grand, ni petit, ni évêque d'une ville obscure ou d'une ville célèbre ; les ignorants, les savants, les éloquents, les vertueux, pas un seul n'a cédé au temps, et ne s'est laissé emporter au torrent [2]. Nous avons indiqué plus haut la cause pourquoi un très-petit nombre de ceux que Photius avait ordonnés évêques souscrivirent au huitième concile ; ce concile ne leur accordait que la communion laïque.

Cependant Photius demeurait toujours déposé et exilé. Depuis

[1] *Epist.* 114. — [2] *Ibid.*, 171.

huit ans il n'avait cessé de tenter tous les moyens pour se rétablir, et d'employer toutes les inventions de son esprit contre le patriarche Ignace. Mais comme le saint prélat ne lui donnait aucune prise, il ne put réussir de ce côté. Il se tourna d'un autre. Basile, alors empereur, était né en Macédoine, de parents pauvres et obscurs; il était venu chercher fortune à Constantinople, dans un si pauvre équipage, que la première nuit il coucha à la porte d'une église. Pour gagner les bonnes grâces de cet empereur Basile, le rusé Photius ne trouva point de meilleur moyen que de flatter sa vanité par une illustre généalogie fabriquée à plaisir. Il le fit donc descendre du fameux Tiridate, roi d'Arménie, inventant des noms et une histoire telle qu'il lui plut, jusqu'au père de Basile, qu'il nomma Beclas, nom composé des premières lettres de ceux de Basile même, de sa femme Eudoxie et de ses quatre fils, Constantin, Léon, Alexandre, Stéphane ou Étienne. Il ajouta à cette fable une prophétie, suivant laquelle le règne de Basile devait être plus heureux et plus long que ceux de tous les princes passés, et mille flatteries semblables, qu'il savait être de son goût. Il écrivit ce bel ouvrage sur de très-ancien papier, en lettres alexandrines, imitant le mieux qu'il put l'écriture antique ; puis il ôta la couverture d'un livre très-vieux, dont il le revêtit, et le fit mettre dans la grande bibliothèque du palais, par Théophane, alors clerc de l'empereur, dont il était estimé pour sa doctrine, et depuis évêque de Césarée en Cappadoce. Il agissait de concert avec Photius, et prit son temps pour montrer ce livre à l'empereur, comme le plus merveilleux et le plus curieux de toute sa bibliothèque, feignant en même temps que ni lui ni aucun autre ne pouvait l'entendre, excepté Photius. On envoie aussitôt à lui ; il dit qu'il ne peut découvrir ce secret qu'à l'empereur, de qui parle cet écrit. Basile se laissa séduire à cet artifice, et, cédant à la curiosité et à la vanité, il fit revenir Photius et le remit dans ses bonnes grâces. Il était continuellement au palais, et gagna entièrement le prince par ses flatteries et ses discours artificieux. C'est un auteur grec, l'évêque Nicétas, vivant dans le temps même, qui nous apprend ces curieux détails dans sa *Vie de saint Ignace* [1].

Photius s'appuya d'un autre imposteur, Théodore, surnommé Santabaren, du nom de son père, qui, étant manichéen et magicien de profession et se voyant découvert, se sauva chez les Bulgares, encore païens, et apostasia. Théodore, fils d'un tel père, étant demeuré à Constantinople, fut mis par le césar Bardas dans le monastère de Stude, et y embrassa la profession monastique. Ensuite, il

[1] *Labbe*, t. 8, p. 1252.

s'attacha à Photius, qui, pendant sa première intrusion dans le siége patriarcal, le fit évêque ; et, après qu'il fut chassé, Théodore lui conseilla de gagner quelque officier du palais, et on disait qu'ils avaient corrompu, par présents, un chambellan nommé Nicétas, pour faire prendre à l'empereur des breuvages et des viandes préparés par les enchantements de Théodore, lesquels avaient changé en amitié sa haine contre Photius. Quoi qu'il en soit, Photius recommanda à l'empereur Théodore Santabaren, comme un homme d'une science et d'une sainteté merveilleuses, et qui même avait le don de prophétie ; en sorte que l'empereur l'avait toujours auprès de sa personne.

Photius s'efforça, par son moyen, de faire encore chasser le patriarche Ignace et de remonter sur son siége. Mais voyant que l'entreprise était trop difficile, il tenta au moins de se faire reconnaître comme évêque par le patriarche même. Ignace ne céda point à ses importunités, et demeura toujours attaché à l'observation des canons, qui ne permettent pas de rétablir celui qu'un concile a déposé, sans l'autorité d'un plus grand concile ; outre qu'il se fût mis en péril d'être déposé lui-même, en contrevenant au jugement qu'il avait rendu. Photius, qui ne s'embarrassait pas des canons, reprit de lui-même les fonctions épiscopales, et, demeurant dans le palais nommé Magnaure, il établissait des supérieurs de moines et faisait des ordinations, abusant de la complaisance de l'empereur.

Cependant le patriarche, âgé de près de quatre-vingts ans, tomba malade et vint à l'extrémité. Au milieu de la nuit, comme on disait l'office auprès de lui, le lecteur lui demanda sa bénédiction, suivant la coutume. Ignace fit le signe de la croix sur sa bouche et dit d'une voix faible : De quel saint fait-on aujourd'hui la mémoire ? On lui répondit : De saint Jacques, frère du Seigneur, votre ami. Il répondit, avec un grand sentiment d'humilité : C'est mon maître ! Puis il dit adieu aux assistants, prononça la bénédiction et expira aussitôt. C'était le 23me d'octobre, jour auquel les Grecs font la fête de cet apôtre. On revêtit le corps de saint Ignace de son habit pontifical, et par-dessus on mit le pallium de saint Jacques, qu'on lui avait envoyé de Jérusalem quelques années auparavant, et qu'il chérissait tellement, qu'il avait ordonné qu'on l'enterrât avec lui. Il fut mis dans un cercueil de bois et porté à Sainte-Sophie, pour faire sur lui les prières accoutumées. Les tréteaux sur lesquels il avait été exposé et le drap qui le couvrit furent mis en pièces par le peuple pour les garder comme des reliques. On transféra le corps à l'église de Saint-Menas, où il fut quelque temps en dépôt, et deux femmes possédées y furent délivrées. Puis on le mit dans une barque ; on le passa à

l'église de Saint-Michel, qu'il avait bâtie ; et on l'enterra dans un tombeau de marbre, où il se fit plusieurs miracles. C'était l'an 878, et il avait tenu le Siége de Constantinople plus de trente ans, y compris le temps de l'usurpation de Photius. L'Église, tant grecque que latine, l'honore comme saint le jour de sa mort.

Le troisième jour n'était pas encore passé, quand Photius reprit le siége patriarcal de Constantinople ; et dès lors il recommença à persécuter les amis et les serviteurs du défunt par le fouet, la prison l'exil et toutes sortes de peines. Il attaqua en diverses manières ceux qui s'opposaient à son retour comme illégitime. Il gagna les uns par des présents, par des dignités, par des translations d'un évêché à un autre, pour les attirer à sa communion. Il chargea les autres de calomnies, les accusant d'impuretés abominables ; mais tout s'évanouissait sitôt qu'on embrassait sa communion, et celui qui était hier un sacrilége, un voleur, un débauché, se trouvait aujourd'hui son confrère et un prélat vénérable ; non-seulement il les rétablissait, mais il les faisait passer à un plus grand siége. Il y en eut qu'il déposa et rétablit ainsi plusieurs fois. Un grand nombre demeurèrent attachés au concile général qui l'avait condamné, et refusèrent constamment sa communion. Il essaya de les intimider ; et ceux qui ne se rendirent pas, il les livra à son beau-frère Léon Catacale, qu'il avait fait capitaine des gardes. C'était le plus cruel de tous les hommes. Il en fit mourir plusieurs, qui demeurèrent fermes jusqu'à la fin ; et plusieurs cédèrent à la violence des tourments. Ce que Photius affectait le plus, c'était de déposer les évêques que saint Ignace avait ordonnés et de rétablir ceux qu'il avait déposés. Mais comme l'empereur ne l'approuvait pas, il voulut ordonner de nouveau ceux que saint Ignace avait ordonnés ; et, voyant que cette proposition faisait horreur, il acheta des palliums, des étoles et les autres marques du sacerdoce, qu'il leur donnait en faisant secrètement sur eux les prières de l'ordination. Ce qu'il accordait comme une grâce, et pour toutes celles qu'il faisait, il exigeait des serments et des promesses par écrit d'être toujours attaché à lui.

Il ôta par force à Euphémien le siége d'Euchaïte en Natolie, pour le donner à Théodore Santabaren, qui le trouvait à sa bienséance. Il ôta même aux métropoles voisines tous les évêchés que Théodore voulut, pour les lui donner, et le nomma protothrone, c'est-à-dire évêque du premier siége dépendant de Constantinople, le faisant asseoir auprès de lui. Il força Nicéphore, métropolitain de Nicée, à renoncer à son siége et à se contenter de gouverner un hôpital, et mit à Nicée Amphiloque de Cyzique ; ce dernier étant mort peu après, il *mit à sa* place Grégoire de Syracuse. Celui-ci mourut aussi bientôt,

et Photius lui fit une oraison funèbre où il le comparait aux Pères de l'Église les plus illustres [1].

Quant aux écrits de Photius lui-même, les principaux sont : 1° Sa *Bibliothèque*. C'est l'analyse des ouvrages que l'auteur avait lus pendant son ambassade en Assyrie, et qu'il adressa à son frère, le patrice Taraise. Ce recueil, l'un des monuments les plus précieux de la littérature ancienne, est le modèle des journaux littéraires, et peut-être n'a-t-il pas encore été surpassé. Il renferme les extraits de deux cent quatre-vingts ouvrages, dont plusieurs ne nous sont point parvenus. Les jugements de Photius sur le caractère et le style des écrivains dont il analyse les productions sont presque toujours dictés par le goût le plus pur. 2° Un *Glossaire grec*, encore inédit, mais dont le cardinal Maï a découvert un exemplaire complet dans la bibliothèque du Vatican. 3° *Amphilochia*. C'est un recueil de réponses aux questions d'Amphiloque, métropolitain de Cyzique, sur le sens de différents passages des Écritures saintes ; il n'en avait été publié que des fragments, lorsque le cardinal a donné le texte grec dans le premier volume de sa *Nouvelle collection des anciens auteurs*. Dans ce recueil, qui est bon, Photius transcrit assez souvent, mais sans les nommer, d'autres écrivains ecclésiastiques, comme saint Jean Damascène, saint Anastase le Sinaïte, saint Germain, patriarche de Constantinople, etc. 4° *Nomocanon*, ou harmonie des lois et des canons. C'est un recueil de tous les actes des conciles, depuis les apôtres jusqu'au septième concile œcuménique, mis en rapport avec les décrets des empereurs. 5° *Syntagma canonum*, ou Classification des canons sous quatorze titres, ouvrage dont le texte a été découvert et publié pour la première fois par le cardinal Maï, dans le septième volume de son *Spicilége romain*. Dans cette collection de Photius, on ne trouve pas un mot qui favorise le schisme. Les canons seuls de l'Église primitive y sont insérés. Photius y cite tout entiers, jusqu'à deux et trois fois, les canons du concile de Sardique sur l'appel au Pape : son texte, qui est l'original, est même plus expressif et plus fort que la version latine de Denys le Petit et d'Isidore Mercator. Ce texte authentique complète les différentes formes judiciaires proposées dans le cas d'appel au Pape, de la part de l'évêque condamné. 1° Les évêques écriront au Pontife romain ; 2° si le Pape croit connaître suffisamment l'affaire et pouvoir porter la sentence sur l'évêque appelant, il fera ce qu'il jugera à propos : c'est-à-dire que le Pape peut juger par lui-même et sans faire reviser sur les lieux ; 3° lorsqu'il voudra faire recommencer sur les lieux, il daignera

[1] Labbe, t. 9, *p. 1258 et 1406.*

écrire aux évêques voisins de la province ; 4° ces évêques examineront de nouveau et prononceront ; 5° si le condamné appelle encore de cette seconde sentence, on ne pourra pas lui donner un successeur, mais il faudra attendre que le Pape ait porté la sentence définitive[1].

Il existe encore de Photius deux opuscules sur la procession du Saint-Esprit : l'un est une lettre à l'archevêque d'Aquilée[2]; l'autre, un livre retrouvé par le cardinal, mais encore inédit, adressé à un évêque nommé Béda, qui enseignait dans un écrit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Le but de Photius dans ces deux opuscules est de prouver que le Saint-Esprit ne procède pas du Père et du Fils, mais du Père *seul*. Il réunit pour cela tout ce que l'érudition et la subtilité byzantines peuvent imaginer de plus spécieux. Cependant, pour qui sait lire et comprendre, ses deux opuscules sont un argument péremptoire pour la foi de l'Église romaine contre l'erreur des Grecs schismatiques. Malgré toute sa science, Photius ne peut citer un seul Père de l'Église qui enseigne que le Saint-Esprit procède du Père *seul*. Le grand nombre qu'il invoque, dans son livre, et parmi eux plusieurs Papes, disent simplement que le Saint-Esprit procède du Père, mais sans y ajouter le mot *seul*, ni exclure le Fils. Il y a plus, et ceci est décisif : Photius convient, notamment dans sa lettre, qu'il y a dix et même vingt Pères de l'Église qui enseignent expressément que le Saint-Esprit procède *du Père et du Fils*. A coup sûr, quand Photius en accorde dix ou vingt, on peut conclure hardiment qu'il y a pour le moins ce nombre, et qu'ils ne sont pas des moins illustres pour la doctrine. En effet, il cite nommément saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme ; et, comme nous avons vu au tome VII, il aurait pu y ajouter saint Épiphane parmi les Grecs. Or, lorsque dix ou vingt Pères des plus considérables enseignent formellement un même point de doctrine, sans que pas un les contredise, la question est chrétiennement décidée.

Dans son livre, Photius parle en termes très-honorables des Pontifes romains : C'est *le bienheureux Damase qui confirme le deuxième concile général, dont les décrets sont suivis par l'univers entier* c'est *Léon le Grand, qui montra plus sainte encore la sainte charge pastorale de Rome, et qui fut la colonne du quatrième concile;* c'est *le célèbre Vigile, qui présida le cinquième concile*, ce qu'il appelle *une règle inflexible;* c'est *Agathon qui, quoique non présent de corps au sixième concile, l'assembla pourtant et en fut l'ornement par son esprit ou sa doctrine et son zèle. Comment passerais-je sous silence les Pon-*

[1] Maï, *Spicileg. rom.*, t. 7, p. 27, tit. 1. *De fide orthodoxâ*, c. 5. — Bouix, *du Concile provincial*, p. 316 et 317. — T. 6, l. 32, p. 311-313 de cette histoire; *deuxième* édition. — [2] Combefis. Auctuarium novissimum, p. 528 et seqq.

tifes de Rome Grégoire et Zacharie, distingués par leurs vertus, augmentant leur troupeau par des enseignements divins, et s'illustrant même par des miracles? Le divin Grégoire vécut peu après le sixième concile. (C'est Grégoire II ou III.) *L'admirable Zacharie, qui vint plus tard, promulgua à tout l'univers par la trompette de sa version grecque les écrits de saint Grégoire, en particulier son utile ouvrage du Dialogue ; récemment a quitté la vie ce Léon si célèbre* (c'est Léon IV), *qui a été même illustré par des miracles. Il a eu pour successeur sur le trône pontifical l'illustre Benoît, si doux et si pieux, et renommé par les combats ascétiques.* (C'est Benoît III.) Enfin Photius parle du pape Jean VIII, son contemporain, et l'appelle *Viril* jusqu'à trois fois, viril par l'esprit, viril par la piété, viril par sa résistance à l'iniquité [1].

Le cardinal Maï a publié encore, traduites d'arménien en latin, deux lettres de Photius, au patriarche et au prince d'Arménie, pour les ramener à la croyance catholique sur la distinction de deux natures en Jésus-Christ et sur l'autorité du concile de Chalcédoine. Dans sa lettre au patriarche, nommé Zacharie, il émet sur la sainte Trinité une proposition qui peut servir à éclaircir la question du Saint-Esprit. Il dit : Le Père se réjouit de la gloire du Fils ; le Fils se réjouit de l'honneur du Père ; enfin l'Esprit-Saint glorifie le Père et le Fils, parce que, recevant de leur substance, il renouvelle les créatures, et que toutes choses ont été faites par lui au ciel et sur la terre [2]. Photius fait évidemment allusion à ces paroles de Jésus-Christ : Mais lorsque viendra (le Paraclet) l'Esprit de la vérité, il vous introduira dans toute la vérité. Car il ne parlera pas de lui-même ; mais il dira tout ce qu'il entendra, et il vous annoncera les choses à venir. C'est lui qui me glorifiera ; parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera. Tout ce qu'a mon Père est à moi, c'est pourquoi j'ai dit : Qu'il recevra du mien, et vous l'annoncera [3]. Photius dit donc, conformément à ces paroles : Le Saint-Esprit glorifie le Père et le Fils, parce que, recevant de leur substance (de

[1] Maï, *Scriptor. veter.*, t. 1, *Præfat.*, p. 23-26. — [2] *Lætatur Pater gloriâ Filii; gaudet Filius ob honorem Patris; Spiritus demùm Sanctus Patrem Filiumque, glorificat: quippè qui de illorum substantiâ accipiens creaturas renovat, ab ipsoque omnia facta sunt in cœlis et super terrâ, visibilia et invisibilia, sensibilia et insensibilia, corporalia et incorporea.* Maï, *Spicileg. rom.*, t, 10, p. 455 et 456. — [3] Ὅταν δὲ ἔλθῃ ἐκεῖνος (Παράκλητος), ἡ τὸ πνεῦμα τῆς ἀληθείας ὁδηγήσει ὑμᾶς εἰς πᾶσαν τὴν ἀλήθειαν· οὐ γὰρ λαλήσει ἀφ' ἑαυτοῦ, ἀλλ' ὅσα ἂν ἀκούσῃ, λαλήσει, καὶ τὰ ἐρχόμενα ἀναγγελεῖ ὑμῖν. Ἐκεῖνος ἐμὲ δοξάσει· ὅτι ἐκ τοῦ ἐμοῦ λήψεται, καὶ ἀναγγελεῖ ὑμῖν. Πάντα ὅσα ἔχει ὁ Πατὴρ ἐμά ἐστι. Διὰ τοῦτο εἶπον· Ὅτι ἐκ τοῦ ἐμοῦ λαμβάνει, καὶ ἀναγγελεῖ ὑμῖν. Joann., 16, 13, 15.

leur substance et non de leur grâce), il renouvelle les créatures. Or, que peut-il recevoir ou prendre de la substance du Père et du Fils, sinon cette substance même? Mais recevoir ainsi de la substance du Père sa propre substance, tous les Grecs, avec tous les Latins, appellent cela *procéder du Père*. Puis donc que le Saint-Esprit reçoit semblablement de la substance du Fils sa propre substance, pourquoi ne pas appeler cela semblablement, avec tous les Latins, *procéder du Fils;* mais procéder du Père et du Fils par une seule et même procession, comme d'un seul et même principe? D'après la proposition de Photius, il paraîtrait donc que les Grecs même dissidents, d'accord avec les Latins pour le fond du dogme, ne diffèrent d'eux, par moments, que pour une expression.

Peu de temps après le rétablissement de Photius, et la même année 879, l'empereur Basile perdit Constantin, son fils aîné, qu'il avait fait couronner empereur dès la première année de son règne. Ce prince fut emporté en peu de jours par une fièvre violente, n'étant qu'à la fleur de son âge. Photius, pour apaiser la douleur extrême de l'empereur, osa bien mettre Constantin au nombre des saints, et consacrer en son honneur des églises et des monastères. On dit même que Santabaren avait fait apparaître à l'empereur, comme il marchait dans un bois, un fantôme à cheval et revêtu d'or, qu'il prit pour son fils Constantin et qu'il embrassa; après quoi le fantôme disparut. Mais les catholiques regardèrent cette mort comme une punition divine du rappel de Photius; ils attribuèrent à la même cause la perte de la grande ville de Syracuse, capitale de la Sicile, qui fut prise par les Musulmans d'Afrique, le peuple emmené captif, les églises brûlées, la ville entièrement ruinée ; de sorte qu'elle ne s'est jamais bien relevée depuis.

Ceux qui ne voulaient pas reconnaître Photius alléguaient, entre autres raisons, que le Pape n'avait point consenti à son rétablissement. Pour répondre à ce reproche et tromper les plus simples, il gagna les deux légats que le pape Jean VIII avait envoyés à Constantinople pour l'affaire de Bulgarie, Paul, évêque d'Ancône, et Eugène, évêque d'Ostie. Ils trouvèrent Ignace mort quand ils arrivèrent. Et d'abord ils refusèrent de communiquer avec Photius; mais ensuite il fit si bien, par ses présents et par les menaces de l'empereur, qu'ils dirent, en présence des évêques, du clergé et du peuple, que le pape Jean les avait envoyés contre Ignace, pour l'anathématiser et déclarer Photius patriarche : ce qui trompa même plusieurs évêques [1].

Tout cela ne suffisant pas encore, l'empereur Basile, avec ses fils,

[1] *Labbe*, t. 9, p. 1514.

les empereurs Constantin et Alexandre, envoya au pape Jean VIII une ambassade solennelle, accompagnée d'un métropolitain, envoyé de Photius. Tous ces ambassadeurs, arrivés à Rome dans le mois de mai 879, demandaient au Pape, de la part des empereurs, des patriarches et des évêques d'Orient, qu'il voulût bien confirmer le rétablissement de Photius à la place d'Ignace, qui venait de mourir.

Jean VIII reçut cette ambassade avec joie, et écouta favorablement ce qui lui était proposé. Il était pourtant question de rétablir un homme que les deux Papes, ses prédécesseurs, et un concile œcuménique avaient déposé et dégradé. Mais il s'agissait aussi d'établir la paix et l'union dans l'Église, entre l'Orient et l'Occident ; de satisfaire aux désirs pressants de l'empereur, de la cour et du clergé de Constantinople, et de tous les évêques de son patriarcat, auxquels s'étaient joints ceux des autres grands siéges d'Orient, spécialement le patriarche de Jérusalem, dont l'envoyé accompagnait celui de Photius. L'Italie était dans un état déplorable, Rome surtout, et le Saint-Siége hors d'espérance d'être secouru par aucun prince d'Occident. L'empereur Basile s'était rendu très-puissant, et en Orient et en Italie même, les provinces de Bénévent et de Capoue ayant secoué la domination de l'empereur d'Occident pour se mettre sous la sienne. Ce prince promettait toute sorte d'assistance au Pape, s'il acquiesçait à sa demande ; moyennant quoi il pouvait encore espérer la réunion de la Bulgarie au patriarcat de Rome, pour laquelle il faisait vivement solliciter à Constantinople par les nouveaux légats qu'il y avait envoyés.

Ces motifs très-pressants obligèrent Jean VIII de céder à la nécessité des temps, en vertu de ce grand principe, reconnu et proclamé plus tard par Bossuet lui-même : Il n'est rien que le Pape ne puisse, quand la nécessité ou l'utilité de l'Église le demande. Il écrivit donc en ces termes aux trois empereurs, qu'il appelle ses bien-aimés et très-excellents fils spirituels.

Parmi les qualités louables de Votre Mansuétude, ce qui éclate surtout aux yeux de l'univers, c'est que, instruits par les enseignements de l'Église, et par l'exemple des pieux empereurs qui vous ont précédés, vous conservez le respect au Siége de Rome et soumettez tout à son autorité, attendu que c'est à son auteur, savoir, au prince des apôtres, que le Seigneur a fait ce commandement : Pais mes brebis. Que ce Siége soit vraiment le chef de toutes les églises de Dieu, et les règles des saints Pères, et les décrets des princes orthodoxes, et les lettres de votre piété l'attestent. En considération de votre foi, de la ferveur de votre piété, de votre vénération pour notre pontificat, eu égard à la nécessité du temps, de l'avis et du consen-

tement de la Chaire qui nous est confiée, nous avons donc cru devoir, par l'autorité apostolique, vous accorder votre demande. Vous nous demandez donc que, la Chaire apostolique dilatant les entrailles de sa miséricorde, nous recevions le révérendissime Photius à l'honneur du patriarcat, à la dignité du souverain sacerdoce, à la société du collége ecclésiastique, et que nous le fassions participant de notre communion, pour terminer la division et le scandale de l'Église de Dieu, troublée depuis si longtemps. C'est pourquoi, admettant comme il convient les prières de Votre Sérénité, sachant que le patriarche Ignace, de pieuse mémoire, est sorti de ce monde, et ayant égard au temps, nous déclarons susceptible d'indulgence ce qui a été fait dernièrement au sujet de Photius, quoiqu'il ait, sans consulter notre Siége, usurpé l'office qui lui était interdit.

Nous le faisons, sans préjudicier aux statuts apostoliques, sans annuler les règles des saints Pères, mais nous appuyant, au contraire, de leur autorité; le concile de Nicée déclarant qu'en plusieurs occasions on agit par nécessité contre les règles ordinaires de l'Église; le pape Gélase ajoutant que, sans une nécessité bien urgente, il n'y faut pas donner atteinte; le pape saint Léon, qu'il ne faut pas blâmer ce qui se fait par nécessité; le pape Félix, qu'autre chose est d'agir par nécessité, et autre chose d'agir avec liberté; et un concile d'Afrique s'étant relâché de la rigueur de ces saintes règles, en faveur des donatistes qui rentraient dans l'unité catholique; enfin, le pape Innocent ayant dit que ceux qui avaient été ordonnés par l'hérétique Bonose ont été reçus, pour faire cesser le scandale de l'Église.

Acquiesçant donc aux vœux et aux désirs unanimes des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, de tous les archevêques, évêques, prêtres et autres ecclésiastiques du patriarcat de Constantinople, de ceux même qui ont été ordonnés par les révérendissimes patriarches Méthodius et Ignace, nous recevons Photius comme évêque et confrère, pour la paix et l'utilité de l'Église, à condition que, selon la coutume observée en pareil cas, il demandera pardon, dans un concile, de tout ce qu'il a fait d'illégitime.

Et comme vous, très-chrétiens empereurs, qui gouvernez avec une affectueuse clémence l'empire de la sainte république, faites les fonctions d'ambassadeurs du Christ, en priant pour la paix de l'Église, nous aussi, qui, comme dit l'Apôtre, avons la sollicitude de toutes les églises de Dieu, ne voulant plus souffrir dans l'Église de Dieu aucune division, nous absolvons de toute censure ecclésiastique ce même patriarche, avec tous ceux de son parti, et nous le rétablissons dans le siége de Constantinople, en vertu de cette puissance que *l'Église* universelle croit nous avoir été accordée dans le prince des

apôtres par le Christ, notre Dieu, quand il a dit spécialement au bienheureux Pierre : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans les cieux. Comme ces paroles n'exceptent rien, il est sans aucun doute que nous pouvons généralement tout lier, par conséquent aussi tout délier, d'autant plus qu'il convient de donner à tout le monde l'exemple de la commisération apostolique. D'ailleurs, les légats du pape Adrien, notre prédécesseur, ne souscrivirent au concile de Constantinople que sous son bon plaisir, attendu que le Siége de Pierre a le pouvoir de délier, pour des raisons convenables, ce qui a été lié par les autres pontifes. Et, en effet, beaucoup de patriarches, comme Athanase et Cyrille d'Alexandrie, Flavien et Jean de Constantinople et Polychronius de Jérusalem, ont été absous et rétablis par le Siége apostolique, après avoir été condamnés par des conciles.

Nous accordons ces choses, à condition toutefois qu'après la mort de ce patriarche, on n'élira point un laïque pour remplir sa place, mais un des prêtres ou des diacres cardinaux de l'église de Constantinople, selon les canons; à condition aussi que le patriarche ne prétendra désormais aucun droit sur la province de Bulgarie, que notre prédécesseur Nicolas, de bienheureuse mémoire, a instruite à la prière du roi Michel, et où il a fait donner le baptême par ses évêques. Au reste, nous vous exhortons, pour effacer les troubles passés, d'honorer le patriarche de Constantinople comme votre père spirituel et le médiateur entre Dieu et vous, et de ne plus écouter aucune calomnie contre lui. Nous vous enjoignons encore de rappeler à l'unité de l'Église et de recevoir à bras ouverts tous les évêques et les clercs de la consécration d'Ignace, et de leur rendre leurs siéges, afin que l'union soit entière; mais s'il y en a quelques-uns qui refusent de communier avec le patriarche, après trois monitions, nous les déclarons excommuniés par ces présentes, nous et notre concile, jusqu'à ce qu'ils se réunissent. Cette lettre est du 16me d'août 879 [1].

Dans la lettre à Photius, qui lui avait donné dans la sienne de très-grandes louanges, le pape Jean, après l'en avoir remercié et s'en être humilié, déclare qu'il l'établit patriarche de Constantinople, à condition qu'il demandera pardon dans le concile; puis il défend qu'on ordonne désormais aucun laïque dans la même église, et il exige la restitution de la Bulgarie à l'Église romaine.

Jean VIII fit aussi réponse aux évêques dépendant du siége de

[1] *Epist.* 199, p. 130. Labbe, t. 9.

Constantinople, adressant en même temps sa lettre aux trois autres églises patriarcales. Il accorde à leurs instantes prières, par l'autorité apostolique, le rétablissement de Photius, en tant qu'il se pouvait faire sans un trop grand scandale, et à la charge qu'à l'avenir on observera les canons touchant l'ordination des néophytes, que l'on rendra la Bulgarie à la juridiction immédiate du Saint-Siége, et que Photius demandera pardon devant un concile. Pour justifier sa condescendance, le pape Jean cite l'exemple de son prédécesseur, Innocent Ier, qui reconnut Photin pour évêque, à la prière des évêques de Macédoine. Enfin le pape Jean écrit aux trois patrices, Jean, Léon et Paul ; aux trois métropolitains, Stylien, Jean et Métrophane, et à tout le clergé et le peuple de Constantinople, les exhortant à se réunir à Photius sous peine d'excommunication, sans s'excuser sur les souscriptions qu'ils avaient données, puisque l'Église a le pouvoir d'absoudre de tout [1].

Ces lettres sont toutes du mois d'août et furent envoyées par Pierre, prêtre-cardinal ; car le Pape l'associa dans cette commission aux évêques Paul et Eugène qu'il avait envoyés auparavant à Constantinople, et auxquels il écrivit en ces termes : Quoique vous ayez agi contre notre volonté, et qu'étant arrivés à Constantinople vous dussiez vous informer de ce qui regarde la paix et l'union de l'Église, et revenir à Rome pour nous en faire un rapport fidèle ; quoique vous étant ainsi mal acquittés d'une première légation, vous n'en méritiez pas une seconde ; toutefois, usant de miséricorde, nous vous adjoignons au prêtre-cardinal Pierre pour travailler avec lui à cette union, suivant nos lettres et suivant l'instruction dressée par articles que nous vous donnons, afin que, vous acquittant plus fidèlement de cette commission que de la première, vous puissiez rentrer dans nos bonnes grâces [2].

Nous n'avons point cette instruction telle que le Pape l'a donnée, mais seulement telle que Photius l'a falsifiée ; car les trois légats du Saint-Siége furent assez simples ou même assez infidèles pour confier ses lettres et leurs instructions à Photius même, et pour lui laisser le soin d'en faire la traduction qu'on devait lire dans le concile ordonné par le Pape. Photius ayant donc ces pièces à sa disposition, en supprima tout ce qui marquait l'autorité du Saint-Siége, tout ce qui était dit du patriarche saint Ignace, et les conditions moyennant lesquelles le rétablissement du même Photius devait se faire, savoir : le pardon qu'il devait demander en plein concile, et la réunion de la Bulgarie au patriarcat d'Occident. Et en place de la dispense des

[1] *Epist.* 200, 201, 202. — [2] *Ibid.*, 203.

canons que le Pape lui accordait pour pouvoir posséder le siége de Constantinople, il substitua la cassation des décrets du pape Nicolas et du pape Adrien, des conciles tenus contre lui, et spécialement du huitième concile œcuménique.

Il en serait arrivé à Jean VIII, à l'occasion de ses lettres falsifiées, ce qui était arrivé auparavant au pape Honorius pour sa correspondance avec un autre patriarche de Constantinople. Mais la fourberie de Photius ne tarda pas d'être découverte par la production du registre original de Jean VIII, où étaient consignées ses véritables lettres.

Photius en produisit les copies falsifiées dans le conciliabule qu'il assembla, et auquel, par un nouvel opprobre que voulurent bien souffrir les légats du Saint-Siége, il présida. Il ne lui fut pas difficile d'y faire recevoir tout ce qu'il voulut. Les lâches légats commencèrent par lui présenter solennellement les ornements pontificaux que le Pape lui envoyait. On lut ensuite les lettres de Jean VIII, que Photius avait falsifiées de la manière que nous venons de le dire. On renvoya au jugement de l'empereur l'affaire de la Bulgarie, comme étant matière de sa compétence; et, sans obliger Photius à demander aucun pardon, on cassa et on déclara nul tout ce qui s'était fait contre lui, soit dans les deux conciles de Rome, soit dans le huitième général tenu à Constantinople, à la place duquel on subrogea ce conciliabule, qui, depuis, a toujours passé, chez les Grecs schismatiques ou chez les photiens, pour le huitième œcuménique. Les actes de ce faux concile, translatés de l'original grec qui est dans la bibliothèque vaticane, sont rapportés dans les *Annales* de Baronius. Fleury les cite aussi très au long; mais il ne fait point le même honneur à la lettre principale du Pape; car il en retranche ou en altère les endroits les plus importants, à peu près de la même manière que Photius, afin de pouvoir conclure que le pape Jean VIII le rétablit contre toutes les règles de l'Église [1].

Quant au conciliabule en lui-même, il n'est aucunement certain qu'il ait été réellement tenu comme disent ces actes. Parmi les auteurs contemporains ou voisins de l'époque, pas un seul n'en parle : ni l'évêque Nicétas, dans sa *Vie de saint Ignace*, où cependant il signale en détail les moyens frauduleux qu'employa Photius pour se faire rétablir; ni Stylien, archevêque de Néocésarée, prélat très-catholique, dans ses lettres au pape Étienne V, pour la réunion des Orientaux après la dernière expulsion de Photius. Stylien parle bien de la prévarication des légats Paul et Eugène, mais il ne dit

[1] Baron., an. 879.

pas un mot du conciliabule. Toutefois, s'il fallait en croire les actes, il y assista trois cent quatre-vingts évêques : nombre impossible à réunir dans l'espace de deux mois. Ce qu'il y a de plus probable, le voici. Déjà précédemment, avec une vingtaine d'évêques qui se trouvaient à Constantinople, Photius avait fabriqué les actes d'un prétendu concile œcuménique, souscrit par plus de mille évêques, pour condamner le pape saint Nicolas : à plus forte raison a-t-il pu, dans l'état où étaient les choses, fabriquer les actes d'un prétendu concile de trois cent quatre-vingts, pour condamner tous ses adversaires et se canoniser lui-même.

Photius inséra dans ses prétendus actes un formulaire contenant force anathèmes contre ceux qui oseraient ajouter ou ôter le moindre mot au symbole de Nicée et de Constantinople. Cela se faisait en haine des Latins, qui avaient ajouté à ce symbole le terme de *Filioque*, pour marquer leur créance touchant l'article que le Saint-Esprit procède du Fils, aussi bien que du Père. Tout ceci est encore peu. Photius osa bien ajouter aux actes de ce prétendu concile, une prétendue lettre où il se fait dire par le pape Jean VIII : Nous savons les mauvais rapports que l'on vous a faits de notre église et de nous, et qui ne sont pas sans apparence ; mais j'ai voulu vous éclaircir, avant même que vous m'en écriviez. Vous savez que votre envoyé, nous ayant consulté depuis peu sur le symbole, a trouvé que nous le gardions tel que nous l'avons reçu d'abord, sans y avoir rien ajouté, ni en avoir rien ôté ; sachant bien quelle peine mériteraient ceux qui oseraient le faire. C'est pourquoi nous vous déclarons encore, pour vous rassurer sur cet article, qui a causé du scandale dans les églises, que non-seulement nous ne parlons pas ainsi, mais que ceux qui ont eu l'insolence de le faire les premiers, nous les condamnons comme des destructeurs de la théologie du Christ, notre Seigneur, des Pontifes et des Pères qui nous ont donné ce symbole : nous les rangeons avec Judas, comme n'ayant pas craint de faire la même chose, non qu'ils aient livré le corps du Seigneur à la mort, mais parce qu'ils ont déchiré et divisé ses membres par le schisme, les précipitant ainsi dans le feu éternel, et s'étranglant encore bien plus eux-mêmes, comme a fait l'indigne Judas [1].

Voilà ce que l'imposteur Photius fait dire au pape Jean VIII, son bienfaiteur. Comme toutes les églises latines, à l'exemple des Pères latins et même de plusieurs des Pères grecs, tel que saint Épiphane, professaient publiquement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; comme le pape saint Nicolas avait engagé peu auparavant

[1] *Epist.* 320. Labbe, t. 9, p. 226-231.

tous les évêques d'Occident à réfuter dans ce sens les premières calomnies de Photius, et que ceux-ci le firent en effet : l'imposteur Photius faisait impudemment condamner au pape Jean VIII, comme des traîtres et des Judas, dignes du feu éternel, tous les Latins, tous leurs Pères, tous les Papes, ses prédécesseurs, notamment le grand et saint pape Nicolas. Une seule remarque suffit pour faire sentir la grossièreté de l'imposture. Dans ce temps-là même, le diacre Jean dédiait au pape Jean VIII la *Vie du pape saint Grégoire*, qu'il avait entreprise d'après ses ordres. Or, dans cette Vie, en parlant des dialogues de saint Grégoire, traduits en grec par le saint pape Zacharie, il reproche justement aux Grecs d'en avoir corrompu le texte, en effaçant le mot *Filioque* des passages où saint Grégoire disait que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Cette plainte et ce reproche du diacre montrent plus clair que le jour quelle était, sur cet article, la croyance publique de l'Église romaine, non-seulement au temps de saint Grégoire, mais aussi et plus encore au temps du pape Jean VIII.

Les légats, retournant à Rome, rapportèrent au Pape que la paix était rétablie dans l'église de Constantinople par l'installation de Photius dans le siége patriarcal de cette ville; mais ils ne lui dirent rien de la manière dont ce rétablissement s'était fait, ni de tout ce qui s'était passé dans le prétendu concile de Photius contre l'autorité du Saint-Siége et du huitième concile œcuménique. Ils lui remirent seulement des lettres de l'empereur, qui lui marquait qu'il envoyait ses galères pour servir, sous les ordres de Sa Sainteté, à la garde des terres du Saint-Siége ; qu'il rendait à l'Église romaine le monastère de Saint-Serge de Constantinople, et qu'il permettait et consentait que la Bulgarie fût dans la dépendance du patriarcat de Rome. Ils lui remirent aussi des lettres de Photius, qui témoignait que Sa Sainteté, en le recevant à sa communion et en autorisant son rétablissement, avait remis la tranquillité dans l'Église; et à l'égard du pardon que le Pape avait marqué qu'il demandât au concile, il s'excusait de ne l'avoir pas fait, comme étant une démarche à laquelle on ne pouvait assujettir que les malfaiteurs.

Le Pape, par ses réponses à ces lettres, fit de grands remercîments à l'empereur au sujet du secours qu'il lui envoyait contre les Sarrasins, de la restitution du monastère de Saint-Serge et de la juridiction patriarcale sur la Bulgarie. Il témoigna pareillement beaucoup de joie à Photius à l'occasion de l'union et de la concorde que son installation dans le siége de Constantinople avait rétablies dans l'Église. Mais il marque à celui-ci sa surprise de ce qu'on n'avait pas exécuté beaucoup de choses qu'il avait ordonnées, et qu'on en

avait changé d'autres; et à l'égard de ce qu'il s'excusait de n'avoir pas demandé le pardon qui lui était ordonné, il lui reproche son peu d'humilité en cette occasion. Et comme il se doutait de la malversation de ses légats, il déclare expressément à l'un et à l'autre, à l'empereur et au patriarche, que si, d'aventure, ses légats ont fait, dans le concile de Constantinople, quelque chose contre leur instruction, il les désavoue et rejette tout ce qui se sera fait comme de nulle valeur [1].

Et de fait, ayant été pleinement informé des prévarications de ses trois légats et des fourberies de Photius, il envoya pour légat à Constantinople le diacre Marin, l'un de ceux qui avaient présidé, de la part d'Adrien II, au huitième concile œcuménique, et lui donna ordre de casser et d'annuler tout ce qui s'était fait dans le conciliabule de Photius. C'est ce qu'exécuta ce généreux ministre avec un zèle et un courage que rien ne put arrêter. La prison et les chaînes qu'il en souffrit sont pour lui le sujet d'une gloire immortelle, comme l'écrit un de ses successeurs au souverain pontificat [2].

Non content de cela, Jean VIII, montant lui-même sur l'ambon ou la tribune de l'église de Saint-Pierre, et tenant le livre des Évangiles entre ses mains, renouvela contre Photius les anathèmes dont les papes Nicolas et Adrien l'avaient frappé, et enveloppa dans le même jugement d'excommunication et de déposition, les lâches légats qui avaient trahi leur ministère en faveur de cet imposteur [3].

Telle fut, d'après les monuments de l'histoire, la conduite du pape Jean VIII dans l'affaire de Photius. En vérité, nous ne voyons pas ce que l'on peut y reprendre. On y voit tout à la fois miséricorde, prudence et fermeté. Si ses légats furent des lâches, si Photius fut, comme toujours, un fourbe, le crime en est aux légats, le crime en est à Photius, et non point au Pape. Si Fleury le condamne pour avoir relevé de l'excommunication Photius, il condamne le pape Nicolas pour l'avoir excommunié; il semble qu'aux yeux de Fleury il suffit que quelqu'un soit Pape pour qu'il ait tort et qu'on le mette hors la loi de l'histoire. Ainsi, pour blâmer Jean VIII, il tronque, il dissimule ce qui le justifie; il étale avec complaisance les calomnies qui peuvent le flétrir; il tronque, dans le sens de Photius, la lettre principale où le Pape expose les motifs et les raisons de sa conduite; il donne comme authentique la lettre que Photius évidemment lui suppose contre la procession du Saint-Esprit; il emploie trente pages à détailler les faux actes du conciliabule de Photius, et il ne dit pas

[1] *Epist.* 250 et 251, p. 279 et 280. Labbe, t. 9. — [2] Steph. V, *Epist.* 1. — [3] Baron., *an 880*, n. 11 et 13.

un mot de la manière ferme et solennelle dont le pape Jean VIII condamna cet imposteur, ainsi que ses propres légats, dès qu'il eut connu la vérité. Que le lecteur juge cette tactique de l'historien. Nous pensons qu'en histoire, comme ailleurs, il faut être juste envers tout le monde, même envers les Papes.

Après la paix et l'union des églises, ce qui occupait le plus le pape Jean VIII était la sécurité de Rome et de l'Italie contre les incursions des Sarrasins et le brigandage de quelques petits tyrans italiens. C'était principalement pour défendre l'Église romaine sous ce rapport, que les Papes avaient rétabli la dignité impériale en Occident. Pour remplir cette fonction honorable, il convenait que l'empereur fût en même temps roi d'Italie. L'élection à l'empire dépendait du Pape, et devait naturellement en dépendre; mais, par là même, le Pape devait avoir une part plus ou moins grande dans l'élection à la royauté italienne. Chez les Lombards, cette royauté avait été purement élective; depuis Charlemagne, elle avait cessé de l'être de fait; mais, à la mort de l'empereur Louis II, qui ne laissait point d'enfant mâle, elle reprit son caractère primitif. On sent que, pour des affaires de cette nature, le Pape était obligé, comme le pilote au milieu de la tempête, de se gouverner d'après les vents et les circonstances. Or, l'époque du pape Jean VIII ne ressemblait que trop à une tempête qui allait tout brisant. Quand l'Église romaine attend quelque secours de l'empereur Charles le Chauve, ce prince meurt sans avoir rien fait, et même sans avoir montré qu'il pût rien faire. Son fils, Louis le Bègue, paraît plein de bonne volonté; mais il meurt le 10 avril 879, laissant deux fils très-jeunes et un troisième qui n'est pas encore né. Son oncle, Boson, comte et ensuite roi de Provence, paraît un prince capable et dévoué. Le Pape l'adopte pour son fils; mais les circonstances du temps et les dispositions des peuples ne sont point favorables à Boson; il faut chercher ailleurs un empereur.

Louis, roi de Germanie et frère de Charles le Chauve, avait laissé trois fils : Louis, roi de Saxe; Charles, roi de Souabe ou d'Allemagne; et Carloman, roi de Bavière. Carloman, étant le plus proche, s'était avancé en Italie, avait fait au Pape des offres très-avantageuses, et, suivant toutes les apparences, très-sincères; le Pape les avait acceptées et lui destinait la couronne impériale; mais Carloman est frappé, l'an 879, d'une paralysie, perd l'usage de la parole, et meurt l'année suivante, sans autre héritier qu'un fils illégitime nommé Arnoul, à qui son oncle, Louis de Saxe, laisse le duché de Carinthie. Dans ces difficiles conjonctures, le pape Jean VIII écrivit, l'an 879, à l'archevêque de Milan, une lettre où, en l'invitant au

concile de Rome pour le mois d'avril, il lui dit que Carloman, à cause de ses infirmités, ne pouvant plus tenir le royaume d'Italie, il fallait penser à un nouveau roi. Vous ne devez donc en recevoir aucun sans notre consentement, conclut-il; car celui qui doit être ordonné par nous à l'empire, doit être premièrement et principalement choisi par nous[1].

Jean VIII pensait à Louis, roi de Saxe et ensuite aussi de Bavière, pour la dignité impériale; mais ce prince, occupé d'un côté à se défendre contre les Slaves et les Normands, et d'un autre à s'emparer du royaume de Lorraine, ne put répondre aux désirs du Pape. Restait Charles de Souabe, plus connu sous le nom de Charles le Gros. Le Pape lui écrivit plusieurs fois pour l'inviter à venir à Rome. Votre royale Sublimité sait bien, lui dit-il dans une de ses lettres, que, depuis longtemps, voulant vous élever, Dieu aidant, au faîte de l'empire, pour l'utilité et l'exaltation de la Chaire apostolique, votre mère, nous vous avons appelé par nos lettres[2]. Dans une autre, il lui annonce qu'il l'a choisi pour le défenseur de l'Église romaine et pour son propre fils, et que Boson n'a plus rien à espérer de sa part depuis qu'il affecte la tyrannie[3]. Enfin Carloman étant mort en 880, Jean pressa de nouveau son frère Charles, qui était alors au siége de Vienne en France, avec ses petits-cousins Louis et Carloman, fils de Louis le Bègue, pour reprendre cette ville sur Boson, qui s'était déclaré roi de Provence. Charles fit un traité avec ses deux cousins, quitta le siége, se rendit en Italie et, de là, étant venu à Rome, il obtint du pape Jean d'être sacré empereur le jour de Noël. C'est ainsi que s'expriment les annales du temps[4].

Les circonstances semblaient appeler le nouvel empereur à rétablir dans toute son étendue l'empire de Charlemagne. Son frère, Louis de Germanie, meurt le 20 janvier 882, après avoir perdu son fils en 880, au moment même qu'il venait d'occuper le royaume de son frère Carloman, décédé. L'empereur Charles le Gros se vit donc, dès le commencement de 882, le seul maître du royaume d'Italie, des divers royaumes de Germanie et de celui de Lorraine. Ce n'est pas tout : ses cousins, Louis et Carloman, rois de France, qui régnaient avec un accord vraiment fraternel, et qui tous deux avaient assez de valeur pour battre plusieurs fois les Normands, ce qui depuis longtemps ne s'était vu ; ses cousins, Louis et Carloman, meurent l'un et l'autre à la fleur de la jeunesse : Louis, le 5 août 882; Carloman, le 6 décembre 884. Les Français, pressés de tous côtés

[1] *Et ideò anteà nullum absque nostro consensu regem debetis recipere; nam ipse qui à nobis est ordinandus in imperium, à nobis primùm et potissimùm debet esse vocatus atque electus. Epist.* 55, Labbe, t. 10, col. 103. — [2] *Epist.* 216. — [3] *Epist.* 219. — [4] *Annal. Bert.*, 880.

par les Normands, se donnèrent à l'empereur Charles. Mais au lieu d'un Charles le Grand, il ne fut qu'un Charles le Gros. Avec des armées très-nombreuses, au lieu de combattre les Normands, il achetait d'eux la paix à des conditions honteuses. Cette conduite lui attira le mépris universel; il tomba malade de corps et d'esprit. Enfin, l'an 887, il se vit abandonné de tout le monde, même de ses sujets de Germanie, à tel point que l'évêque de Mayence, Liutbert, est obligé de pourvoir à sa subsistance, jusqu'à ce que le nouveau roi de Germanie, Arnoulphe, fils bâtard de son frère défunt Carloman, lui assigne quelques revenus en Souabe. Charles le Gros meurt le 12 janvier 888, et est enterré dans le monastère de Reichenau, près de Constance. Comme il était personnellement pieux et bon, il fut universellement pleuré; ce qui probablement ne lui serait point arrivé s'il fût mort sur le trône.

Maintenant, qu'on se mette à la place du pape Jean VIII, au milieu de cette effroyable tempête qui précipite les rois dans la tombe les uns sur les autres; qui jette les unes dans les autres les affaires politiques et religieuses; qui pousse et repousse les uns contre les autres, comme les flots de la mer, les Grecs, les Bulgares, les Musulmans, les Italiens, les Allemands, les Français, les Normands; qui, dans ce grand naufrage, vous arrache l'une après l'autre toutes les planches de salut que vous pensez saisir; qu'on se mette à la place du pape Jean VIII, chargé de la part de Dieu, au milieu de ces continuelles bourrasques, de veiller à la paix de l'Église et du monde. Y a-t-il beaucoup d'hommes qui eussent eu son calme, sa prudence, son courage, sa fermeté? Faut-il s'étonner s'il lui échappe quelque chose qui s'écarte de la mansuétude pontificale?

Ainsi Athanase, à la fois évêque et duc de Naples, bien loin de combattre les Sarrasins, fit alliance avec eux, en tenait à sa cour et partageait avec eux le butin qu'ils faisaient dans le territoire de Rome. Le Pape avertit plusieurs fois le duc-évêque de rompre cette alliance indigne, et lui envoya, pour cet effet, de grandes sommes d'argent. Athanase promettait de le faire, et ne le faisait pas. A la fin, le Pape le frappa d'excommunication et d'anathème, comme ennemi de la chrétienté. Ce ne fut qu'au bout d'un an que le duc-évêque de Naples se reconnut et envoya prier le Pape de l'absoudre. Celui-ci mit pour condition qu'il lui enverrait les principaux des Sarrasins qui avaient ravagé la province romaine, et qu'il mettrait à mort les autres [1]. Cette condition d'absolution imposée par le Pape à un évêque, dit Fleury, n'est guère conforme à l'ancienne douceur de l'Église. Fleury a bien

[1] *Epist.* 265, 270, 294.

raison. Cependant il faut se rappeler que cet évêque était duc ou souverain temporel; que ces Sarrasins n'avaient cessé de ravager le territoire de Rome, malgré le tribut annuel qui leur était payé pour s'en abstenir; qu'enfin le Pape était non-seulement l'évêque, mais encore le souverain de Rome et le sauveur de l'Italie.

On reproche encore à ce Pontife d'avoir usé des censures ecclésiastiques plus souvent qu'aucun de ses prédécesseurs. Mais voyant les peuples et les églises vexés, tyrannisés, plus encore par les mauvais Chrétiens que par les païens mêmes, ne devait-il pas employer contre eux toutes les armes qu'il avait à sa disposition? Et l'on voit, par l'exemple du duc de Naples, que ces armes n'étaient pas toujours vaines. D'ailleurs, dès que le coupable se corrigeait, il rentrait dans les bonnes grâces du Pape. C'est ainsi qu'il en usa envers Anspert, archevêque de Milan, excommunié pour des négligences et d'autres fautes dans son ministère; et envers Romain, archevêque de Ravenne, excommunié pour avoir usurpé des droits qui ne lui appartenaient pas, et pour avoir négligé de s'en justifier.

De son naturel, le pape Jean VIII était plus enclin à modérer les peines qu'à les outrer. En voici un exemple. Un nommé Léontard, ayant commis un homicide, avait été mis en pénitence par son évêque, et, s'en étant acquitté, avait reçu l'absolution. Ensuite il avait eu ordre, avec d'autres, de poursuivre des voleurs, à la charge de ne point les tuer, s'il pouvait les prendre. En ayant pris un, ils lui arrachèrent les yeux, en sorte qu'il en mourut. Léontard demanda pénitence à son évêque, qui lui défendit de communier qu'à la mort, de boire du vin et de manger de la chair, excepté les dimanches et les fêtes, de couper ses cheveux, de se marier, de converser avec les hommes, de commander à ses serfs, de jouir de son bien et de prendre le fief d'un seigneur. Léontard alla à Rome; et le Pape écrivit à son évêque, que la pénitence lui paraissait trop rude, l'exhortant à la modérer, de peur de jeter le pénitent dans le désespoir, laissant toutefois le tout à sa discrétion [1]. Le même Pape, consulté par les évêques de Germanie, si ceux qui étaient tués à la guerre, combattant contre les païens pour la religion et pour l'État, recevaient la rémission de leurs péchés, répondit que ceux qui mouraient ainsi avec la piété chrétienne, recevaient la vie éternelle et qu'il leur donnait l'absolution, autant qu'il en avait le pouvoir.

Ces païens étaient principalement les Normands. En l'année 881, ils firent d'étranges ravages. En Neustrie, ils prirent le monastère de Corbie et la ville d'Amiens. En Lorraine, étant entrés par le Wahal, ils

[1] *Epist.* 62.

se logèrent à Nimègue, qu'ils brûlèrent, et revinrent au mois de novembre sur la Meuse. Ils ravagèrent le pays et brûlèrent Liége, Maestricht, Tongres, Cambrai, et, en une autre course, Cologne, Bonn, Zulpich, Juliers, et enfin Aix-la-Chapelle, où ils firent leur écurie de la belle chapelle de Charlemagne; enfin, les monastères d'Inde, de Malmédy et de Stavelo. Tout cela fut réduit en cendres. Les religieux et les religieuses qui se purent sauver se réfugièrent à Mayence, avec les corps des saints et les trésors de leurs églises.

Au commencement de l'an 882, la mort de Louis, roi de Saxe, ayant fait revenir les troupes qu'il avait envoyées contre eux, les Normands coururent les pays des Ardennes, entrèrent le jour de l'Épiphanie au monastère de Prom, et, après quelque séjour, le laissèrent en feu. Ils achevèrent de brûler le reste jusqu'à Cologne; attaquèrent Trèves, et, ayant tué une partie des habitants et chassé le reste, s'en rendirent maîtres le cinquième jour d'avril, qui était le jeudi saint. Ils y séjournèrent jusqu'au jour de Pâques; et, ayant ruiné tous les environs, ils brûlèrent Trèves et marchèrent sur Metz. Vala ou Valon, qui en était évêque, s'avança contre eux imprudemment, avec peu de troupes, et fut tué dans le combat; mais les Normands, sans aller plus loin, retournèrent avec un grand butin. Dans la Neustrie, ils avaient brûlé tous les monastères d'Artois et de Cambrésis, pris Mousson et une partie du diocèse de Reims. L'empereur Charles le Gros, étant venu d'Italie, marcha contre eux et les assiégea dans le camp où ils s'étaient retranchés, près du Rhin; mais il se contenta de faire avec eux un traité. Il donna la Frise et d'autres terres, avec la princesse Giselle, fille du roi Lothaire et de Valdrade, à Godefroi, un de leurs rois, qui se fit baptiser avec les siens; et il contenta l'autre roi nommé Sigefride, par une grande somme d'argent tirée du trésor de Saint-Étienne de Metz et d'autres lieux saints, laissant à Hugues, fils de Lothaire et de Valdrade, la jouissance des biens de l'évêché de Metz pendant la vacance du siége [1].

Hincmar de Reims mourut au milieu de ces incursions de Normands. Ces Barbares étant venus jusqu'à Laon, pillèrent et brûlèrent tous les environs; mais avant que de l'assiéger, ils résolurent d'aller à Reims, puis à Soissons. L'archevêque Hincmar en fut bien averti, mais se trouva sans défense; car la ville de Reims n'avait point de murailles et il avait envoyé les vassaux de son église au service du roi Carloman. Il fut donc obligé de sortir de nuit avec ce qu'il avait de plus précieux, c'est-à-dire le corps de saint Remi et le trésor de l'Église, se faisant porter lui-même à bras, dans une chaise, à cause de sa fai-

[1] *Ann. Fuld., Met., Bertin.,* 882.

blesse. Les chanoines, les moines et les religieuses se dispersèrent de côté et d'autre, et l'archevêque se sauva à Épernay. Un parti de Normands s'étant avancé jusqu'aux portes de Reims, ils pillèrent ce qu'ils trouvèrent et brûlèrent quelques villages, mais ils n'entrèrent point dans la ville. Hincmar ayant séjourné quelque temps à Épernay, y mourut le 21me de décembre 882, et son corps fut rapporté à Reims, dans l'église de Saint-Remi, et mis dans le tombeau qu'il s'était préparé derrière celui du saint, avec l'épitaphe qu'il avait composée lui-même. Il était fort âgé et avait tenu le siége de Reims plus de trente-sept ans.

C'était alors l'évêque le plus célèbre de France. Il réunissait un mélange de bonnes et de mauvaises qualités. C'est ce qui a fait dire au cardinal Bona, en faisant le caractère de cet archevêque, qu'on aurait de la peine à définir ce qui a prévalu en lui, du bien ou du mal. L'on ne peut, en effet, le bien connaître qu'en l'envisageant sous ces deux faces. D'abord on aperçoit en lui un esprit vif, subtil, pénétrant, étendu, capable des plus grandes choses ; une supériorité de connaissances, une régularité dans les mœurs, qui, jointes à l'éminence de sa dignité, le faisaient briller entre les autres prélats de son siècle, et lui attiraient le respect des Papes et des rois comme des autres ; mais on y découvre en même temps un caractère altier, inflexible, impérieux, rusé, partial, enveloppé, artificieux, entreprenant, une politique qui lui faisait adroitement mettre tout en usage pour venir à bout de ses desseins et de ses entreprises. Loup de Ferrières, grand admirateur d'Hincmar, nous le représente comme un prélat généreux, bienfaisant envers tout le monde, en qui la noblesse des sentiments allait de pair avec une éminente sagesse. C'était véritablement le caractère de cet archevêque à l'égard des personnes qu'il affectionnait; mais par rapport à celles qu'il ne goûtait pas ou dont il croyait avoir reçu quelque sujet de mécontentement, il ne mettait de bornes à son indignation que par politique.

Envisagé comme écrivain, il reste bien au-dessous de Ratram, moine de Corbie. Son style est diffus et embarrassé, son discours plein de parenthèses et accablé de citations. Il savait beaucoup, mais il s'en faut bien que son savoir fût universel. L'Écriture paraît lui avoir été fort familière, et il la cite fréquemment et sans gêne dans ses ouvrages; mais il n'en avait point approfondi les mystères et ne la possédait que par mémoire. C'est ce que montre sa manière de l'appliquer; ce qu'il fait à sa fantaisie, sans justesse et souvent contre le sens naturel du texte sacré. En général, il montre dans tous ses ouvrages plus de mémoire et d'érudition que de choix et de justesse d'esprit.

Hincmar était moins théologien que canoniste. Sa principale étude fut la discipline de l'Église, qu'il puisait dans les canons et les autres écrits des conciles, par une étude sérieuse et journalière. Il se portait volontiers à écrire sur cette sorte de matières, qui font l'objet de la plupart de ses ouvrages, et il avait peine à finir, tant il était plein des connaissances qu'il avait acquises par cette étude. Il a effectivement réussi à faire entrer dans ses écrits une infinité d'excellentes règles et d'autorités sur le gouvernement de l'Église. Il n'est pas d'ancien auteur où l'on en trouve un aussi grand nombre, si bien établies, et dans lequel on puisse apprendre plus de droit ecclésiastique. Mais là, comme ailleurs, se retrouvent les défauts de son esprit et de son caractère. Par exemple, les décrétales des Papes lui sont-elles favorables? il fait sonner bien haut leur autorité; mais lui sont-elles contraires? c'est tout différent. S'agit-il surtout de son autorité d'archevêque, comme dans l'affaire de son neveu? aussitôt l'autorité semblable des évêques lui paraît nulle, l'autorité supérieure du Pape peu de chose: c'est le métropolitain qui est le maître, le juge et le correcteur des évêques; c'est le métropolitain qui est l'interprète, l'exécuteur et le vengeur des canons, auxquels le Pape doit être soumis comme les autres. C'est alors surtout qu'il cite avec profusion les canons des églises africaines sur l'autorité des primats, sans faire attention, non plus que beaucoup d'autres, que ces canons ne sont pas rigoureusement applicables aux églises des autres pays, à cause de la différence dans le gouvernement ecclésiastique.

En effet, dans les églises d'Afrique, l'autorité de primat ou de métropolitain n'était pas, comme ailleurs, invariablement attachée à un siége fixe; mais elle passait temporairement au plus ancien évêque de la province, ce qui la donnait plus d'une fois au moins capable. Dans cet état des choses, ce qu'il y avait le plus à craindre, ce n'était pas que l'autorité si aventureuse des primats fût trop forte, mais qu'elle ne le fût point assez. De là tant de canons en Afrique pour la fortifier. Mais ailleurs, où l'autorité métropolitaine était invariablement attachée au siége d'une ville considérable, à qui les Papes et les rois avaient accordé de nombreux priviléges, à qui l'on nommait d'ordinaire un homme influent par sa naissance, ses talents ou sa vertu, ce qu'il y avait à craindre, c'est que bien des fois l'autorité métropolitaine ne dégénérât en despotisme et en tyrannie. Et l'exemple d'Hincmar est une preuve, non-seulement que cet abus était possible, mais qu'il se présentait réellement plus d'une fois, et qu'alors les pauvres évêques n'avaient d'autre refuge que dans l'autorité souveraine des Papes. Les canonistes ne doivent pas appliquer

sans discernement les règles gouvernementales des églises d'Afrique aux églises des autres pays.

En 881, Hincmar de Reims avait encore présidé un concile à Fismes, dans son diocèse, où se trouvèrent les évêques de plusieurs provinces. Il nous en reste huit articles, qui sont moins des canons que de longues exhortations aux rois et aux évêques sur leurs devoirs respectifs. Odon, évêque de Beauvais, étant mort, on présenta à ce concile un décret d'élection du clergé et du peuple, en faveur d'un clerc nommé Odoacre, que la cour protégeait, mais qui fut jugé indigne par le concile; et on envoya au roi Louis III des évêques, avec une lettre contenant les causes du refus et demandant la liberté des élections. La cour s'en offensa; et l'archevêque Hincmar apprit que l'on disait que quand le roi permettait de faire une élection, on devait élire celui qu'il voulait; que les biens ecclésiastiques étaient en sa puissance, et qu'il les donnait à qui il lui plaisait. Hincmar reçut ensuite une lettre du roi, où il lui témoignait vouloir suivre en tout ses conseils, pourvu qu'il eût la complaisance d'approuver l'élection d'Odoacre.

Hincmar, qui s'intitule simplement évêque et serviteur du peuple de Dieu, répondit en substance : Dans la lettre de notre concile, il n'y a rien contre le respect qui vous est dû, ni contre le bien de votre royaume; elle ne tend qu'à conserver au métropolitain et aux évêques de la province le droit d'examiner et de confirmer les élections suivant les canons. Que vous soyez le maître des élections et des biens ecclésiastiques, ce sont des discours sortis de l'enfer et de la bouche du serpent, qui a perdu nos premiers ancêtres. Car l'Esprit-Saint, par l'organe de ceux qui règnent avec le Christ dans le ciel, a dit et ne cesse de dire : Les biens ecclésiastiques sont appelés oblations parce qu'ils sont offerts au Seigneur : ce sont les vœux des fidèles, la rançon des péchés, et le patrimoine des pauvres; si quelqu'un les enlève, il est passible de la damnation d'Ananie et de Saphire, et il peut se livrer à Satan, pour que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur. Voilà ce que les glorieux empereurs Charlemagne et Louis ont inséré dans le premier livre de leurs capitulaires, et dont ils ont commandé l'observation à tous leurs descendants et successeurs. Voilà donc ce que vous devez observer vous-même, si vous voulez régner heureux, vous qui n'avez encore ni la puissance, ni l'âge, ni la sagesse de ceux qui ont fait cette loi. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite à votre sacre, et que vous avez souscrite de votre main et présentée à Dieu sur l'autel devant les évêques; faites-vous la relire en présence de votre conseil, et ne prétendez pas introduire dans l'Église ce que les grands empereurs, vos prédécesseurs, n'ont pas prétendu de leur temps. J'espère vous conserver toujours la

fidélité et le dévouement que je vous dois ; et je n'ai pas peu travaillé à votre élection : ne me rendez donc pas le mal pour le bien, en voulant me persuader, dans ma vieillesse, de m'écarter des saintes règles que j'ai suivies, grâce à Dieu, jusqu'ici pendant trente-six ans d'épiscopat. Quant aux promesses que vous me faites, je ne prétends vous rien demander que pour votre propre salut en faveur des pauvres [1].

Sur cette réponse, Hincmar reçut de la part du roi une lettre encore plus pressante ; Hincmar y répondit d'une manière d'autant plus vigoureuse. Sur le manque de respect et d'obéissance qu'on lui reprochait, il donne un démenti formel au secrétaire de la lettre. Sur le mépris qu'elle témoignait de lui, il répond : Celui qui vous a persuadé de m'écrire cela à moi, ministre quelconque du Christ, celui-là ne connaît bien ni le Seigneur ni ses Écritures. Car, comme je vous ai déjà fait connaître par les Écritures divinement inspirées, il est deux choses par lesquelles ce monde est gouverné d'une manière souveraine : l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale. En quoi la charge des pontifes est d'autant plus pesante, qu'au jugement de Dieu ils doivent au Seigneur rendre compte des rois d'hommes mêmes [2]. De plus, les pontifes peuvent ordonner les rois, mais les rois ne peuvent consacrer les pontifes. Vous ne devriez donc pas écrire avec si peu de respect à un pontife quelconque, qu'il est soumis à votre domination. Car, comme le Seigneur l'a dit à ses apôtres, à qui je ne suis point comparable en mérite, mais dont je suis cependant le successeur dans l'office, *ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis :* ainsi, moi-même, selon ma petite mesure, je puis dire avec humilité de cœur et de bouche : Ce n'est pas vous qui m'avez choisi pour la prélature de l'Église ; mais c'est moi, avec mes collègues et les autres fidèles de Dieu et de vos ancêtres, qui vous ai choisi pour le gouvernement du royaume, à condition d'observer les lois [3].

Nous ne craignons point de rendre raison de notre conduite dans

[1] Hincmar. *epist.* 12 *ad Ludov. III.* Sirmond, t. 2, p. 188. — [2] *Sicut enim jàm vobis ex Scripturis divinitùs inspiratis innotui, duo sunt quibus principaliter mundus hic regitur, auctoritas sacra pontificum, et regalis potestas : in quibus tantò gravius pondus est sacerdòtum, quantò etiam pro ipsis regibus hominum in divino reddituri sunt examine rationem.* Cette sentence sur la distinction et la subordination entre les deux puissances se trouve textuellement dans la lettre que le pape saint Gélase écrivit, dès l'an 499, à l'empereur Anastase de Constantinople, comme nous l'avons vu t. VIII, l. XLII, de cette histoire. C'est donc une grosse erreur de reprocher à Hincmar, comme une nouveauté inouie, une maxime connue et applaudie de tout temps. — [3] *Et pontifices reges ordinare possunt ; reges autem pontifices consecrare non possunt...* Non ergò debue-

l'affaire de Beauvais, parce que nous n'avons rien fait que suivant les canons et les décrets des Pontifes romains. Et même la raison que déjà nous en avons rendue, a été approuvée dans le conseil du Pape. Quant à ce que vous avez mandé que vous ne changerez rien à ce que vous avez fait d'illicite, si vous ne le faites pas, le Seigneur le fera quand il lui plaira. L'empereur Louis n'a pas autant vécu que son père Charles, votre aïeul; Charles n'a pas autant vécu que son père, ni votre père autant que le sien. Et quand vous êtes à Compiègne, à la place où ont été votre aïeul et votre père, baissez les yeux sur l'endroit où est couché votre père ; et si vous ne le savez pas, demandez où est mort et où repose votre aïeul, et que votre cœur ne s'élève point devant celui qui est mort pour vous et pour nous tous, qui est ressuscité des morts et qui ne meurt plus. Et soyez certain que vous mourrez, vous ne savez ni quel jour ni à quelle heure. Il est donc nécessaire, et à vous et à nous tous, de nous tenir prêts à l'appel du Seigneur ; c'est pourquoi que votre cœur ne s'enfle point contre celui dans la main duquel notre vie et nos jours sont placés. Vous passerez promptement ; mais l'Église avec ses pasteurs, sous Jésus-Christ, leur chef, subsistera éternellement suivant sa promesse. Cet avertissement sévère d'Hincmar pouvait paraître une prophétie, quand on vit ce jeune roi Louis mourir l'année suivante. Pour ce qui est d'Odoacre, il n'est pas compté entre les évêques de Beauvais ; ce qui montre que l'opposition d'Hincmar eut son effet.

La liberté dans les élections des évêques, rétablie par Louis le Débonnaire, subsistait encore, et nous en voyons la pratique en plusieurs actes du temps, recueillis par le jésuite Sirmond et imprimés dans les collections des conciles. Sitôt qu'un évêque était mort, l'église vacante envoyait des députés au métropolitain, qui, de son côté, y envoyait un évêque visiteur avec la formule d'élection, pour en faire dresser et souscrire l'acte. L'évêque, élu par le clergé et le peuple, était examiné et confirmé par le métropolitain, assisté de quelques autres évêques ; enfin, le roi ayant donné son consentement, il était consacré en la même forme qu'aujourd'hui. Hincmar a fait aussi un traité des devoirs d'un évêque, où il dit, entre autres choses, qu'il doit pourvoir son clergé de tout le nécessaire, tant pour le

ritis ità inverecundè qualicumque pontifici scribere, vestræ ditioni commissum: quia sicut dixit Dominus apostolis suis, quorum minimus sum merito, successor autem officio, Non vos me elegistis, sed ego elegi vos ; *ità et ego juxta modulum meum humili corde ac voce dicere possum, Non vos me elegistis in prælatione Ecclesiæ, sed ego cum collegis meis, et cæteris Dei ac progenitorum vestrorum fidelibus vos elegi ad regimen regni, sub conditione debitas leges servandi. Ibid., p. 198.*

spirituel que pour le temporel ; qu'il doit prendre soin du luminaire de l'église, des ornements, de l'entretien et de la réparation des bâtiments, des pauvres et de l'hospitalité. C'est que les biens de l'Église n'étaient point encore partagés, et par conséquent l'évêque était chargé de la subsistance des clercs et de toutes ces autres dépenses. Il dit encore que l'évêque doit fournir au roi des troupes pour la défense de l'Église, selon son pouvoir et suivant l'ancienne coutume, pour rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. C'est le service de guerre que rendaient alors tous les seigneurs à proportion de leurs terres.

Louis III étant mort au mois d'août 882, son frère Carloman, roi d'Aquitaine, devint roi de toute la France, du moins quant à la dénomination. Comme il était jeune encore, les grands du royaume demandèrent à Hincmar une instruction pour lui, et un mémoire pour le gouvernement du palais. Hincmar, qui avait toujours été mêlé aux affaires de la cour et de l'Église dès le temps de Louis le Débonnaire, répondit aux deux points dans une même lettre. A Épernay, il rédigea un autre mémoire aux évêques pour le roi Carloman. En voici le fond, tiré du pape Gélase :

Jésus-Christ, notre Dieu et Seigneur, notre Créateur et Rédempteur, au nom duquel tout fléchit le genou au ciel, sur la terre et dans les enfers, a pu seul être à la fois roi et pontife. Par sa disposition, comme le pape Gélase le dit à l'empereur Anastase, il y a deux choses par lesquelles principalement, avec ce qui est spécialement soumis à chacune d'elles, ce monde est gouverné : l'autorité sacrée des pontifes, et la puissance royale. Les offices sont distincts comme les vocables. Notre-Seigneur, seul tout ensemble pontife et roi, n'a pas voulu que désormais un homme fût à la fois l'un et l'autre, mais que les rois chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes se servissent des ordonnances impériales pour le cours des choses temporelles. De cette manière, chaque ordre se conserve dans la modestie, et se sauve par l'humilité, au lieu de se perdre par l'orgueil, comme les empereurs païens qui se disaient souverains pontifes. Au jugement de Dieu les pontifes rendront compte des rois eux-mêmes ; mais les rois ont reçu du Roi des rois la charge d'honorer et de défendre, par les lois et les armes, la sainte Église et ses ministres. Le roi chrétien prendra donc bien garde de mettre la main à l'encensoir, comme Ozias, qui fut frappé de la lèpre, chassé du temple, et confiné dans sa maison ; mais, comme défenseur de l'Église, il veillera à ce que le clergé et le peuple choisissent des évêques, et que ces évêques vivent et gouvernent selon la règle des conciles et des Pontifes romains. Quant

aux devoirs particuliers des évêques, Hincmar renvoie au *Pastoral* du pape saint Grégoire ; il y renvoie encore, ainsi qu'aux *Offices* de saint Ambroise, pour les devoirs particuliers des rois. Il cite même ce proverbe des anciens : Vous serez roi, si vous faites bien ; si vous ne le faites pas, vous ne serez pas roi : *Rex eris, si rectè facias ; si non facias, rex non eris* [1].

Les Normands continuaient plus que jamais leurs ravages. Dès l'année 883, ils passèrent la rivière de l'Oise. Quoique le roi Carloman les eût battus, ils ne laissèrent pas d'avancer jusqu'à Vermand, et brûlèrent Saint-Quentin et Notre-Dame d'Arras. Ensuite ils se mirent sur la Somme, et, ayant contraint le roi et son armée à se retirer en deçà de l'Oise, ils établirent à Amiens leurs quartiers d'hiver. De là, ils faisaient des courses continuelles, renversant les églises, brûlant les villages, prenant les Chrétiens captifs, tuant les autres, en sorte que les chemins étaient semés de corps morts, de clercs, de nobles, d'hommes, de femmes, d'enfants. Plusieurs Chrétiens renonçaient à leur religion pour se joindre aux Normands, ou du moins se mettaient sous leur protection. Enfin on traita avec eux, et on leur donna douze mille livres pesant d'argent, moyennant quoi ils se retirèrent au mois de novembre 884. Une partie alla passer la mer à Boulogne, l'autre alla à ses quartiers d'hiver dans le royaume de Lorraine. Pour leur payer cette grosse contribution, on dépouilla les églises et leurs serfs. Mais peu de temps après, le roi Carloman fut blessé à la chasse et mourut le 6me de décembre 884, dans la dix-huitième année de son âge et la sixième de son règne. Les Normands, l'ayant appris, revinrent aussitôt dans le royaume ; et comme les seigneurs se plaignirent qu'ils ne gardaient pas leur parole, ils répondirent qu'ils n'avaient traité qu'avec le roi Carloman, et que son successeur leur devait donner une pareille somme s'il voulait qu'ils le laissassent en repos. Les seigneurs, épouvantés de cette réponse, envoyèrent offrir leur obéissance à l'empereur Charles le Gros, qui vint en France et y fut reconnu roi ; mais il retourna aussitôt en Allemagne.

Les Normands, profitant de l'occasion, recommencèrent leurs ravages ; et les Français, pour les arrêter, fortifièrent quelques places sur les rivières, entre autres Pontoise, que les Normands assiégèrent en novembre 885, et qu'ils brûlèrent après l'avoir prise par composition. De là ils remontèrent à Paris, voulant remonter la Seine et passer outre. Ils avaient tant de barques, que la rivière en était couverte plus de deux lieues durant, en sorte qu'on ne voyait pas l'eau.

[1] *Hincmar*, t. 2, p. 216-225.

Leur roi Sigefrid ou Sigefroi alla trouver Gauzelin, évêque de Paris, lui disant qu'ils ne demandaient que le passage. L'évêque répondit que l'empereur Charles leur avait confié la ville et qu'ils la lui garderaient. Paris n'était encore que l'île qui garde le nom de Cité ; on y entrait par deux ponts : le Grand Pont, aujourd'hui le Pont-au-Change ; le Petit Pont, qui n'a point changé de nom. Chaque pont était gardé en dehors par une tour. Les Normands, voulant donc se rendre maîtres de la rivière, attaquèrent la tour du Grand Pont à plusieurs reprises, pendant plus de deux mois ; mais ils furent toujours repoussés par Odon ou Eudes, comte de Paris, par Robert, son frère, l'évêque Gauzelin et son neveu l'abbé Ébole, qui combattaient en personne. Les Normands cessèrent leurs assauts le dernier de janvier 886, tenant néanmoins toujours la ville bloquée jusqu'à l'année suivante, où l'empereur Charles, ayant deux fois envoyé au secours de Paris, y vint lui-même avec une grande armée et fit avec les Normands une paix honteuse. L'évêque Gauzelin mourut avant la fin du siége, et Aschiric lui succéda. Le détail de ce siége fut incontinent après décrit en vers latins, par Abbon, moine de Saint-Germain des Prés, qui y avait été présent ; mais la rudesse de son style le rend très-difficile à entendre. Il y attribue la délivrance de Paris aux saints ses protecteurs, entre autres à sainte Geneviève et à saint Germain [1].

Pendant ce siége, les Normands, ne pouvant avoir le passage de la Seine, trouvèrent moyen de traîner leurs barques par terre plus de deux mille pas ; et, les ayant remises à l'eau au-dessus de Paris, ils remontèrent la rivière de Seine, entrèrent dans celle d'Yonne, et s'arrêtèrent à Sens, qu'ils assiégèrent pendant six mois sans pouvoir le prendre. Mais ils ravagèrent et brûlèrent une grande partie de la Bourgogne. Évrard, archevêque de Sens, mourut pendant ce siége, le premier jour de février 888. Ce prélat, célèbre par sa doctrine et sa vertu, était moine et prévôt de Sainte-Colombe quand il succéda à Ansegise, mort en 882.

On rapporte à l'année 887 la seconde translation de saint Martin, pour le rendre à son église de Tours. Il demeura trente-un ans à Auxerre, où il avait été porté par la crainte des Normands ; et, pendant ce long séjour, il fit tant de miracles, qu'ils attirèrent des offrandes immenses. Le clergé d'Auxerre voulut les partager avec les moines de Marmoutier, qui étaient demeurés à la garde des reliques de saint Martin, soutenant que les miracles devaient être autant attribués aux prières de saint Germain, et on dit que le différend fut terminé par

[1] Dom Bouquet, t. 8, p. 4. Longueval, *Hist. de l'Égl. gall.*

un nouveau miracle en faveur de saint Martin. Les citoyens de Tours, ayant trouvé un intervalle favorable pour rapporter le corps de leur patron, envoyèrent à Auxerre le demander à l'évêque, qui le refusa, ne pouvant se résoudre à priver son église de ce trésor qu'il y avait trouvé. Ils s'adressèrent au roi, qui ne voulut point décider la question.

Quand ils furent revenus à Tours, l'archevêque Adalande assembla les évêques d'Orléans, du Mans et d'Angers ; et ils résolurent de s'adresser à Ingelbert, comte du Gâtinais, seigneur de Loches et d'Amboise, à qui le roi avait donné depuis peu le comté d'Angers, et qui avait une maison à Auxerre et des terres aux environs. Comme ils étaient prêts à lui envoyer une députation, il vint à Saint-Martin de Tours faire ses prières, et, en sortant de l'église, il fit des reproches aux citoyens de leur négligence à ramener le corps de leur saint patron. Ils lui représentèrent les obstacles qu'ils y avaient rencontrés, et implorèrent son secours. Ingelbert assembla donc des troupes, jusqu'au nombre d'environ six mille hommes, tant infanterie que cavalerie, et marcha sur Auxerre ; tandis qu'à Tours l'archevêque ordonna un jeûne d'une semaine entière, avec des prières publiques, pour le succès de l'entreprise. Le comte Ingelbert ayant demandé à l'évêque d'Auxerre la restitution du dépôt confié à son église dans un temps de nécessité, l'évêque répondit qu'il ne fallait pas venir aux lieux saints à main armée, et promit de répondre le lendemain. Il consulta les évêques d'Autun et de Troyes, qui se trouvèrent présents, et ils lui dirent qu'il n'y avait aucun prétexte de retenir ce dépôt. Il acquiesça. On célébra la messe en l'honneur de saint Martin ; les évêques accompagnèrent son corps avec un grand concours de peuple, et son escorte le ramena jusqu'à Tours, où il fut reçu par l'archevêque, ses suffragants, son clergé et son peuple, avec grande solennité.

Saint Odon, abbé de Cluny, qui a fait l'histoire de cette translation, rapporte qu'il se fit pendant la marche un grand nombre de miracles, surtout quand on fut entré dans le diocèse de Tours. Il assure que tous les malades des environs des lieux où passait la sainte relique étaient guéris, souvent même sans avoir invoqué le saint. Il y avait dans un village du diocèse deux paralytiques qui vivaient des aumônes qu'ils demandaient aux passants. Leur incommodité était réelle; mais elle leur procurait tant d'avantages, qu'ils craignaient d'en guérir. Sur le bruit des miracles de saint Martin, l'un dit à son camarade : Mon frère, vous voyez qu'à la faveur de notre infirmité nous menons une vie assez douce dans le repos et l'oisiveté. Personne ne nous chagrine ; tout le monde, au contraire, a compassion de nous, et nous n'avons d'autre peine que celle d'exposer nos besoins; en un mot, nous sommes heureux dans notre état, et c'est à notre

infirmité que nous sommes redevables de ce bonheur. Si nous étions une fois guéris, nous serions obligés de gagner notre pain à la sueur de notre front. Or, on nous dit que ce Martin, dans le diocèse de qui nous sommes, guérit tous les infirmes en revenant de son exil. C'est pourquoi, mon frère, suivez mon conseil : fuyons au plus tôt, et sortons de ses terres, de peur qu'il n'opère notre guérison.

Ils se levèrent avec précipitation, et, appuyés sur leurs béquilles, ils se traînèrent comme ils purent pour sortir du diocèse de Tours ; mais la vertu de saint Martin les atteignit bientôt, et opéra en eux la guérison qu'ils fuyaient. Ils n'osèrent cependant taire le miracle, dans la crainte que le saint ne punît leur ingratitude. Ils en publièrent même les circonstances et suspendirent leurs béquilles dans l'église de Saint-Martin, pour en servir de preuve. Les habitants du lieu où arriva le miracle bâtirent en l'honneur de saint Martin une chapelle, qui fut nommée la chapelle Blanche. Outre saint Odon, la chronique de Limoges et celle de Tours racontent le même prodige.

L'Angleterre n'avait pas moins à souffrir des hommes du Nord que la France ; mais enfin elle trouva un roi qui la défendit. Les Normands ou Danois avaient commencé leurs ravages dès le temps du roi Éthelulfe ; mais sous les règnes faibles de ses trois fils Éthelbald, Éthelbert et Éthelred, ils trouvèrent moins de résistance. En 867, ils abordèrent en Estanglie, d'où ils entrèrent dans le pays des Northumbres, prirent la ville d'York et ravagèrent toute la province. Ils détruisirent entre autres le monastère de Bardeney, et tuèrent tous les moines dans l'église. En 870, ils vinrent encore en plus grand nombre, sous la conduite de plusieurs chefs dont les plus fameux étaient Unguar et Hubba. Le bruit de leur cruauté s'étant répandu partout, Ebba, abbesse de Collingham, assembla ses religieuses en chapitre, et leur dit : Si vous voulez me croire, je sais un moyen pour nous mettre à couvert de l'insolence de ces Barbares. Elles promirent de lui obéir ; et l'abbesse, prenant un rasoir, se coupa le nez et la lèvre d'en haut jusqu'aux dents. Toutes les religieuses en firent autant ; et les Normands qui vinrent le lendemain, voyant ces filles si hideuses, en eurent horreur et se retirèrent promptement ; mais ils brûlèrent le monastère et les religieuses dedans.

En cette même irruption, les Normands détruisirent les autres monastères fameux de cette côte : celui de Lindisfarne, où était un siége épiscopal ; celui de Tynemouth, ceux de Jarou et de Wiremouth, que Bède a rendus si célèbres ; celui de Streneshal, de filles, et celui d'Éli, dont ils tuèrent toutes les religieuses. Enfin saint Edmond, roi des Estangles, ayant été pris par ces Barbares, fut chargé de chaînes et conduit à Unguar, leur chef. On lui offrit de le

rétablir sur le trône, mais à des conditions contraires à la religion et à la justice. Il répondit avec fermeté que la religion lui était plus chère que la vie, et qu'il ne consentirait jamais à offenser le Dieu qu'il adorait. Unguar, furieux de cette réponse, le fit battre cruellement; après quoi, ayant ordonné de l'attacher à un arbre, il le fit déchirer à coups de fouet. Le saint roi souffrit ce barbare traitement avec une patience invincible et en invoquant le nom sacré de Jésus-Christ. Les infidèles, encore plus enflammés de rage, le laissèrent attaché à l'arbre; et, par un amusement digne de leur férocité, ils lui décochèrent une grêle de flèches dont son corps fut bientôt tout hérissé. Enfin, il fut condamné par Unguar à perdre la tête. Le saint finit ainsi son martyre le 20 novembre 870. Saint Dunstan, sur la relation duquel Abbon de Fleury écrivit la vie du saint roi, avait appris les circonstances de sa mort d'un témoin oculaire. Saint Edmond s'était préparé à la couronne du martyre par une vie sainte. Les rois d'Angleterre l'honorèrent depuis comme leur principal patron, et le considérèrent comme le modèle accompli de toutes les vertus royales. Jeune encore, on admirait en lui l'aversion la plus décidée pour les flatteurs; il voulait voir de ses propres yeux et entendre de ses propres oreilles, tant il craignait la surprise dans ses jugements, l'infidélité des rapports et les manœuvres des passions humaines : toute son ambition était de maintenir la paix et d'assurer le bonheur de ses sujets. De là ce zèle pour faire administrer la justice avec intégrité, et pour faire fleurir la religion et les bonnes mœurs dans ses États. Il fut le père de ses sujets et surtout des pauvres, le protecteur des veuves et des orphelins, le soutien et l'appui des faibles. Sa ferveur dans le service de Dieu rehaussait l'éclat de ses autres vertus. A l'exemple des moines et de plusieurs autres personnes pieuses, il apprit le psautier par cœur. Le livre dont il se servait s'est gardé religieusement à l'abbaye de Saint-Edmond, jusqu'à la destruction des monastères en Angleterre.

L'abbé Théodore gouvernait depuis soixante-deux ans le monastère de Croyland, dans le royaume des Merciens. Ayant appris la défaite des troupes qui s'étaient assemblées pour défendre le pays contre les Normands, il retint avec lui les moines les plus vieux et les enfants qu'on élevait dans le monastère, croyant que les Barbares en auraient pitié, et ordonna aux plus vigoureux d'emporter avec eux les reliques, savoir : le corps de saint Guthlac, sa discipline et son psautier, avec les principaux joyaux et les titres du monastère, et de se cacher dans les marais voisins, attendant l'événement de la guerre. Ils furent trente, dont dix étaient prêtres, qui se retirèrent *ainsi*, ayant chargé sur un bateau ce qui vient d'être dit. Quant aux

vases sacrés, ils les jetèrent dans la fontaine du monastère, avec la table du grand autel, revêtue de lames d'or, que le roi Witlaf leur avait donnée. Les trente, étant partis, se retirèrent dans la forêt voisine, où ils demeurèrent quarante jours.

Cependant l'abbé Théodore et ceux qui étaient demeurés avec lui se revêtirent des habits sacrés, vinrent au chœur, chantèrent les heures, puis tout le psautier. L'abbé célébra la grand'messe ; et lorsque lui et ceux qui le servaient à l'autel eurent communié, les Barbares se jetèrent dans l'église. Un de leurs rois, nommé Osketul, tua de sa main l'abbé sur l'autel, d'autres coupèrent la tête à ses ministres ; les enfants et les vieillards qui fuyaient hors du chœur furent pris et tourmentés cruellement, pour leur faire découvrir les trésors de l'église. Tugar, âgé de dix ans, voyant tuer le sous-prieur devant ses yeux dans le réfectoire, priait instamment qu'on le fît mourir avec lui. Mais un comte normand, nommé Sidroc, eut pitié de cet enfant, qui était très-bien fait, et, lui ayant ôté son cuculle, lui donna un manteau danois et lui dit de le suivre sans le quitter ; ainsi il échappa seul à ce massacre. Les Normands, ayant tué tous les moines sans trouver les trésors qu'ils cherchaient, brisèrent tous les tombeaux des saints qui étaient des deux côtés de celui de saint Guthlac ; et, n'y trouvant point de richesses, de dépit ils mirent en un monceau tous les corps des saints et les brûlèrent, avec les livres sacrés, l'église et tous les bâtiments du monastère, le troisième jour de leur arrivée, qui était le 26me d'août 870.

Le lendemain, ils marchèrent vers le monastère de Medeshamsted, dont ils trouvèrent les portes fermées, avec des gens pour le défendre. Ils l'attaquèrent ; et, au second assaut, le frère du comte Hubba ayant été dangereusement blessé, celui-ci en fut si outré, qu'après la prise du monastère, il tua de sa main tous ceux qui portaient l'habit monastique, au nombre de quatre-vingt-quatre. Tous les autels furent renversés, les sépulcres brisés, la bibliothèque, qui était nombreuse, brûlée ; les titres déchirés, les reliques foulées aux pieds ; l'église brûlée, avec tous les lieux réguliers, et le feu dura quinze jours.

Le jeune Tugar, s'étant sauvé, revint à Croyland, où il trouva que les trente moines étaient revenus, et occupés à éteindre le feu, qui durait encore dans les ruines du monastère. Il leur raconta comment l'abbé et les autres avaient été tués, et toutes les circonstances de ce désastre. Après avoir répandu beaucoup de larmes, ils continuèrent leur travail ; et, au bout de huit jours, trouvèrent, près de l'autel, le corps de l'abbé Théodore, sans tête, dépouillé de ses habits, et à demi brûlé, écrasé par la chute des poutres et enfoncé en terre. Ils

trouvèrent de même les autres en divers temps, et plusieurs loin des lieux où ils avaient été tués ; deux, qui avaient vécu plus de cent ans, furent trouvés dans le parloir : c'était un lieu joignant le cloître, où l'on pouvait parler dans le temps permis par la règle. On peut juger, par cet exemple, ce qui se passa dans les autres monastères ruinés par les Normands [1].

Dans une autre partie de l'Angleterre moins exposée à ces Barbares, c'est-à-dire dans le royaume de Wessex, vivait alors l'abbé Néot, célèbre par sa vertu. Il était d'une naissance illustre et proche parent des rois. Il fut instruit dans les lettres et la piété, et y fit un tel progrès, que lorsqu'il fut en âge de porter les armes, il quitta le monde et embrassa la vie monastique à Glastenbury. Il y passa plusieurs années sans connaître personne du dehors ; et, pour mieux cacher à ses confrères mêmes ses exercices de piété, souvent il se déguisait pour aller la nuit à l'église et l'y passer en oraisons, et au retour il reprenait son habit ordinaire. L'évêque, ayant ouï parler de son mérite, le fit venir et l'ordonna diacre ; il fut ensuite ordonné prêtre, à la prière des moines et des clercs, malgré sa résistance ; et comme il était de très-petite taille, il montait, pour dire la messe, sur un escabeau de fer, que l'on garda depuis comme une relique. Il donnait à plusieurs personnes des avis spirituels et faisait des miracles ; mais voyant croître sa réputation, il sortit de Glastenbury avec un seul compagnon, Barri, son fidèle disciple, qui depuis le suivit partout.

Saint Néot passa ainsi en Cornouailles ; et, après avoir erré quelque temps par les bois et par les montagnes, il s'arrêta au lieu nommé depuis, à cause de lui, Neotstoke. Là il commença à servir Dieu avec une nouvelle ferveur ; mais, après y avoir demeuré sept ans, il alla à Rome et reçut la bénédiction du Pape, avec ordre de prêcher. A son retour, il résolut, pour être utile à un plus grand nombre, de n'être plus solitaire, et commença de bâtir un monastère au lieu de sa retraite. Ce fut un renouvellement de la vie monastique dans un pays où elle était déchue. La réputation du saint s'étendit de tous côtés et lui attira grand nombre de disciples. Plusieurs nobles vinrent se soumettre à sa conduite, plusieurs lui offrirent leurs enfants. Il ne relâchait cependant rien de ses austérités, et souvent il se mettait dans une fontaine, pendant le froid, et y récitait tout le psautier. Dieu se servit de saint Néot pour former un des plus grands rois d'Angleterre [2].

Ce roi est Alfred le Grand. Il était né en 849. Il n'avait que cinq ans lorsque son père, le roi Éthelwolf, l'envoya à Rome, où il fut sacré roi par le pape saint Léon IV, qui l'adopta pour son fils. En 855, il

[1] *Ingulf.*, p. 866. — [2] *Acta Bened.*, t. 6.

fit de nouveau le pèlerinage de Rome en la compagnie de son père, qui, en revenant par la France, épousa en secondes noces la princesse Judith, fille de Charles le Chauve. Le jeune Alfred était remarquable par sa beauté, sa gaieté, son amabilité et son intelligence précoce. Cependant, à l'âge de douze ans il ne savait pas encore lire, tant les études étaient tombées par suite de la dévastation des monastères. Un jour il entra avec ses frères dans l'appartement de leur belle-mère Judith, au moment qu'elle lisait un ouvrage de poésie héroïque. Elle le leur montra, et leur dit : J'en ferai présent à celui de vous qui, le premier, le saura par cœur. Ces paroles excitèrent tout à coup dans le cœur d'Alfred le désir de pouvoir lire lui-même ce qu'il aimait tant entendre réciter. Ce qui le frappa surtout, remarque son historien et son ami, l'évêque Asser, c'étaient ces belles lettres initiales que nous voyons encore aujourd'hui dans les anciens manuscrits, et ces jolis dessins aux couleurs éclatantes et demeurées encore fraîches après tant de siècles. Veux-tu vraiment, repartit Alfred avec vivacité, le donner à celui d'entre nous qui pourra le lire le premier? Oui, reprit la reine en souriant de joie. Avec quelle rapidité le jeune prince n'apprit-il pas à lire ! Mais il manquait et de livres et de maîtres; il n'y en avait plus que dans quelques monastères éloignés qui avaient échappé à la dévastation. Il devint de bonne heure habile dans tous les exercices du corps et à la chasse. A l'âge de dix-neuf ans, il épousa Aswithe, fille d'un comte mercien, et issue par sa mère de la maison royale de Mercie [1].

Éthelred, roi de Wessex et dernier frère d'Alfred, était aussi pieux que vaillant. En voici une preuve singulière. Les Danois ou Normands païens ravageaient l'Angleterre depuis longtemps; ils avaient partagé leurs troupes en deux : en l'une étaient deux de leurs rois, en l'autre tous leurs ducs. Le roi Éthelred survint avec son frère Alfred et partagea aussi son armée en deux corps : il devait, avec l'un, s'opposer aux rois, et Alfred, avec l'autre, combattre les ducs. La nuit fit différer le combat. Le matin, Alfred se trouva prêt; et, voyant que le roi, son frère, ne sortait point de sa tente, il lui envoya courrier sur courrier l'avertir que les païens s'avançaient sur eux. Éthelred assistait à l'office, et manda à son frère que, jusqu'à ce qu'il fût fini, il ne sortirait point. Alfred cependant chargea les ennemis, qui, ayant l'avantage du terrain, poussèrent les Anglais de telle sorte, que ces derniers étaient prêts à fuir. Mais Éthelred, faisant le signe de la croix, s'avança lorsqu'on l'attendait le moins, et releva tellement le courage des siens, qu'il gagna la bataille. Un des

[1] *Vie d'Alfred le Grand*, par le comte de Stolberg.

rois ennemis y fut tué, avec cinq comtes et quantité de peuple. Cette victoire d'Éthelred fut regardée comme une récompense de sa piété. Les deux frères livrèrent encore deux batailles sanglantes aux Danois. Éthelred fut blessé mortellement dans la seconde, et mourut peu de jours après, laissant deux fils en bas âge. D'après le testament d'Éthelwolf et la volonté d'Éthelred lui-même, Alfred devait lui succéder. Toutefois, avant de recevoir l'onction royale, Alfred voulut encore consulter l'assemblée générale de la nation, qui le proclama d'une voix unanime. Il avait alors vingt-deux ans. C'était en 871. Il livra de nouveau aux Danois une bataille opiniâtre ; et, s'il ne remporta une victoire complète, il obtint pour le royaume de Wessex une paix honorable qui dura cinq ans.

Ces cinq années de paix devinrent funestes au jeune roi. Ayant étudié plus de choses que n'en savaient les hommes les plus instruits de sa nation, il finit par devenir vain et présomptueux ; il affichait du mépris pour les intelligences moins cultivées que la sienne ; il faisait peu de cas de la prudence et de l'habileté du conseil national, dont l'avis, uni au sien, devait être la loi du pays. Il condamnait les grands d'une manière arbitraire, sans avoir plus de bienveillance pour les petits. Si l'on avait besoin de son aide, dit un historien contemporain, soit pour des nécessités personnelles, soit contre l'oppression des puissants, il dédaignait d'accueillir et d'écouter la plainte : il ne prêtait aucun appui aux faibles et les estimait comme néant. Ses mœurs privées étaient un scandale pour son peuple : il s'étudiait à corrompre de gré ou de force, les vierges et les personnes chastes.

Dans cet état, ayant entendu parler des vertus et des miracles de saint Néot, il alla le trouver, se recommanda à ses prières et lui demanda sa bénédiction. Le saint le reçut avec honneur comme son roi, avec amour comme son parent, et lui donna, avec sa bénédiction, différents avis salutaires, le reprenant de ses défauts, lui reprochant ses mauvaises actions, et l'engageant à se convertir, avec une affection d'autant plus hardie, qu'ils étaient plus proches parents. Le roi se retira plein de joie, et, de ce jour, visitait fréquemment le saint ; il profitait quelque peu de ses instructions, mais il restait encore beaucoup à faire. Saint Néot, comme un prudent médecin, y procédait par degrés. Enfin, un jour de fête il reprocha fortement au roi sa tyrannie et son orgueil ; il lui parla du ciel et de l'enfer, de manière à le faire trembler ; lui rappela l'exemple de David, affermi sur le trône pour sa douceur et son humilité, l'exemple de Saül, rejeté pour son orgueil ; puis, saisi de l'esprit prophétique, il ajouta : Pourquoi vous glorifier dans le mal ? pourquoi mettre votre puissance dans l'iniquité ? Vous êtes élevé pour le moment, mais vous ne

subsisterez pas ; vous serez broyé comme les épis du froment. Où est votre gloire ? elle n'est pas encore évanouie, mais elle le sera bientôt. La souveraineté, dont vous vous glorifiez avec une vaine jactance, vous en serez privé dans peu. Les Barbares fondront sur ce pays et en triompheront par la permission de Dieu ; vous échapperez à peine tout seul, vous serez errant et fugitif sur la terre ; pauvre et nécessiteux, vous vous cacherez quelque temps, craignant que quiconque vous trouve ne vous tue. Quand vous aurez éprouvé cette infortune, prenez courage, ayez confiance, et agissez en homme ; car sachez que j'ai obtenu de Dieu, par mes instantes prières, qu'après ce profond abaissement, vous soyez rétabli dans votre puissance et votre prospérité premières, si toutefois vous cessez de faire le mal et que vous le répariez par une digne satisfaction. Pour moi, le temps de la délivrance est proche, je vais entrer dans la voie de toute chair ; mais vous, croyez bien ce que je vous prédis. Cette prédiction de saint Néot, rapportée dans sa Vie [1], est attestée en outre par l'évêque Asser, ami et biographe du roi Alfred.

Ce que le saint avait prédit l'an 877, peu avant sa mort, s'accomplit dès l'année suivante. Dès le mois de janvier 878, les Danois, oubliant leurs engagements, revinrent en foule dans le Wessex, et surprirent une des principales forteresses. Alfred, qui avait aliéné le cœur de ses sujets, les appela vainement aux armes. Un grand nombre d'entre eux se décidèrent à abandonner leur patrie : ils se refugièrent soit dans le pays de Galles, soit en France. D'autres cherchèrent un refuge au milieu des bois et des rochers ; quelques-uns se soumirent aux Danois. Alfred se vit abandonné de tout le monde. L'histoire ne nous apprend pas en quels lieux il mit en sûreté sa femme et ses enfants. Quant à lui, il fut réduit à errer çà et là, tantôt accompagné de quelques nobles et d'une poignée de guerriers, tantôt déguisé en paysan et seul, parce que sa faible escorte l'eût rendu suspect. Enfin, marchant à l'aventure, il arriva dans une petite île entourée de marais, et entra dans la cabane d'un pauvre pâtre, où il resta caché quelque temps, pauvre lui-même et ignoré. Personne ne connaissait le lieu de sa retraite, on ne savait pas même s'il existait encore.

Un jour, le pâtre étant aux champs, sa femme faisait cuire des pains ou des gâteaux pour quand il reviendrait au soir. Comme elle avait encore autre chose à faire, elle chargea le roi Alfred d'avoir soin des pains ; mais il les laissa brûler. La femme lui en fit de vifs reproches, lui demandant qui donc il était, à quoi donc il pensait, ce qu'il prétendait donc devenir, pour négliger ainsi de soigner les

[1] Godescard 28 octobre.

pains que pourtant il ne dédaignait pas de manger. Le roi supportait les reproches de la femme avec patience et sans mot dire, et fut dès lors attentif à faire cuire les pains et à les conserver. Il se souvint alors de la recommandation de saint Néot, de prendre courage lorsqu'il se verrait le plus profondément humilié. Quelque temps après, le roi Alfred fut reconnu par quelques-uns de ses guerriers fugitifs, qui cherchaient comme lui une retraite. Ils se rassemblèrent autour de lui; ils se retranchèrent dans la petite île, qui fut appelée l'île des Nobles, et ils commencèrent à faire quelques excursions aux dépens des Danois. La reine, son épouse, vint le rejoindre dans cet asile. Les guerriers saxons réfugiés auprès d'Alfred sortaient de la retraite commune à tour de rôle, et le roi lui-même comme les autres. Par une journée d'hiver, il arriva que tous étaient allés en expédition, et que lui seul était resté dans l'île avec sa femme. Alfred était occupé à lire, quand tout à coup il entendit frapper à la porte. Il alla ouvrir et vit un pauvre homme qui lui demanda, au nom de Jésus-Christ, un morceau de pain. Alfred dit à son épouse de regarder dans l'armoire au pain, s'il en restait. La reine obéit et répondit qu'il ne restait plus qu'un pain, qui ne suffirait pas pour rassasier les guerriers sortis pour aller pêcher et qu'on attendait à chaque instant. Béni soit le Seigneur dans ses dons! s'écria Alfred. Et il ajouta : Femme, je t'en prie, au nom de Jésus-Christ, donne-lui la moitié du pain. Celui qui, avec cinq pains et deux poissons, nourrit cinq mille personnes, saura bien, s'il lui plaît, en faire assez pour nous de ce demi-pain. La reine donna au pauvre la moitié du pain. Peu après, les guerriers revinrent avec une pêche tellement abondante qu'elle tenait du prodige.

La nuit suivante, le roi Alfred, ne pouvant dormir, pensait à la promesse que saint Néot lui avait faite de son rétablissement. Alors le saint lui apparut et lui annonça que ses malheurs allaient finir; que s'il voulait s'attacher inviolablement à la justice, à la paix, à la piété et à l'innocence, il serait rétabli dans peu; que sept semaines après Pâques, il triompherait de son principal ennemi et le convertirait même à la foi chrétienne. Peu de temps après, Alfred apprit qu'un des chefs danois, le comte Hubba, qui avait tué le roi saint Edmond, avait été tué lui-même. De plus, une poignée de braves qui tenaient pour Alfred, non-seulement battirent les Damois, mais leur prirent leur étendard magique, qui était un corbeau brodé, auquel ils avaient grande confiance. La joie que cette victoire répandit parmi les Saxons fut le prélude de leur indépendance.

Sorti de l'île des Nobles, le roi Alfred se vit bientôt à la tête d'une petite armée. Non loin était campée l'armée danoise, sous le com-

mandemant du roi Guthrum. Alfred, ne voulant point exposer aveuglément la sienne, surtout dans les commencements, résolut de passer dans le camp des Danois pour examiner par lui-même leurs forces et leurs ressources, et connaître leurs projets. Habile à jouer du luth et à s'accompagner de la voix, il se déguisa en barde, classe d'hommes commune chez les Bretons, les Germains et les Scandinaves. Grâce à un talent qui n'inspirait point de défiance, il pénétra dans le camp des Danois, qui prirent plaisir à l'entendre. Il fut même admis dans la tente du roi Guthrum. Il passa ainsi plusieurs jours au milieu des ennemis; remarqua leur imprudente confiance, et comment, ne songeant qu'à piller, ils négligeaient la garde de leur camp et toute espèse de précaution militaire, s'abandonnant joyeusement à tous lesplaisirs. C'était à l'approche de la Pentecôte. Alfred rejoignit sa petite armée, qui l'accueillit avec des cris de joie. On l'avait cru mort et on avait désespéré du salut de la patrie. Sa présence, les renseignements qu'il leur communiqua, sa confiance et sa gaîté les enflammèrent d'une belliqueuse ardeur. Il les conduisit vers la partie qu'il avait reconnu être la plus faible du camp ennemi; il fit attaquer avec impétuosité les Danois ensevelis dans une profonde sécurité. Surpris en désordre, dans le moment où ils s'y attendaient le moins, ils furent, malgré leur grand nombre, défaits par une poignée de Saxons. Leur camp resta jonché des cadavres des leurs; le reste s'enfuit et se jeta dans une forteresse qu'Alfred fit aussitôt investir. Au bout de quinze jours, la faim força les Danois à capituler. Ils demandèrent libre passage pour se retirer en Danemark, et offrirent de donner à Alfred autant d'otages et de telle classe qu'il voudrait. Celui-ci accepta ces propositions, mais ajouta pour condition que le roi Guthrum et tous ceux qui voudraient rester se feraient baptiser, et que le reste évacuerait immédiatement ses États. Les Danois partirent. Quelques semaines après, Gutrhum vint trouver Alfred, avec trente de ses nobles, et se fit baptiser. Alfred fut son parrain, et lui donna le nom d'Adelstan. Guthrum resta encore douze jours après son baptême auprès d'Alfred, qui le confirma dans le gouvernement de l'Estanglie et y ajouta le Northumberland, mais à titre de fief relevant de la couronne de Wessex. La plupart des Danois imitèrent leur roi et reçurent le baptême. Alfred gagna dans ces braves guerriers un puissant rempart pour son royaume, que naguère encore on pouvait regarder comme anéanti. C'était en 879.

Une dizaine d'années après, un autre chef de Danois ou de Normands, le terrible Hastings, après avoir employé tout ce temps à ravager la France, revint en Angleterre avec une flotte de trois cent trente vaisseaux. Mais sous la nouvelle administration d'Alfred, ce

pays était devenu tout différent de lui-même. Ce roi, averti par l'expérience, y avait rétabli une puissante marine, chose que les Anglo-Saxons avaient négligée depuis trop longtemps. De plus, il avait donné à tout son royaume une organisation si sage, qu'elle facilitait non moins le service militaire que la police et la tranquillité intérieure. La formidable armée du terrible Hastings, qui, sans cela, s'emparait de l'Angleterre, fut forcée, après une guerre acharnée de quatre ans, de s'en éloigner pour jamais.

Les historiens et les politiques admirent l'organisation donnée par Alfred le Grand à son royaume, sans se douter beaucoup où il en a pris le modèle. Alfred le prit dans l'organisation du peuple de Dieu. Sous Moïse et le conseil des anciens, le peuple et ensuite la terre d'Israël furent divisés en douze tribus, chaque tribu gouvernée par son prince, ayant au-dessous de lui des magistrats de mille, de cent, de cinquante, de dix familles, pour juger les différends ordinaires qui s'élevaient dans leurs ressorts respectifs, avec droit d'appel au tribunal supérieur. C'est sur ce plan que le roi Alfred divisa son royaume en comtés, les comtés en districts, les districts en centaines et en dizaines de familles, avec leurs magistrats respectifs. Le chef de chaque dizaine ou décurie convoquait les chefs de famille qui lui étaient subordonnés, pour juger de légers différends ou régler des affaires intéressant la communauté. Dans des cas importants, ou bien lorsqu'il y avait conflit entre deux décuries, on en appelait à la décision de la centurie, qui se rassemblait tous les mois au nombre de douze membres, sous la présidence du centenier ou centurion, et jurait de juger selon la loi et l'équité, sans faveur ni haine. C'est là, dit-on, l'origine du jugement par jurés. Il était tenu en outre, chaque année, une grande cour de justice des centeniers, où l'on jugeait les crimes, où l'on défendait et corrigeait les abus, où tout chef de famille était tenu de déclarer à quelle décurie ou dizainerie il appartenait. La cour suprême du comté se rassemblait deux fois l'an, sous la présidence de l'évêque et du comte. Cette organisation était à la fois civile et militaire. Le comte commandait à la guerre tout le contingent du comté ; les chefs des districts, des centuries et des décuries commandaient en sous-ordre et par degrés hiérarchiques.

Toute la terre d'Israël fut divisée entre les douze tribus, et le pays de chaque tribu entre ses diverses familles, avec les limites de chaque héritage. Alfred ne pouvait pas faire la même chose ; mais il fit quelque chose d'approchant, savoir une description détaillée des propriétés territoriales d'Angleterre, avec la liste de tous les propriétaires, grands et petits, sous le titre de rôle de Winton : c'est l'ancien nom de la ville de Winchester. Ce fut sur la double

base de ce rôle de Winton et de la division du territoire en comtés, districts, centuries et décuries, qu'Alfred fonda l'institution de la milice. A l'imitation de ce qui se pratiquait dans le peuple d'Israël, il conçut l'idée de faire concourir chacun à la défense de la patrie. Par ses soins, tous les hommes en état de porter les armes furent enregistrés et armés. Cantonnés dans les places fortes ou dans les campagnes, ils étaient souvent exercés au maniement des armes et toujours prêts à marcher contre l'ennemi. Les hommes qui composaient ces corps alternaient les uns avec les autres pour le service militaire, et, quand ils s'en étaient acquittés, reprenaient leurs occupations habituelles. C'est ainsi qu'Alfred sut éviter les inconvénients d'une armée permanente, tout en ayant l'immense avantage de pouvoir mettre en campagne, au premier signal, une armée aussi nombreuse qu'exercée. Sa garde particulière se composait de trois corps différents, dont chacun était de service auprès de lui à tour de rôle pendant un mois, de telle sorte que même les gardes du roi ne lui consacraient que le tiers de leur temps.

A ses peuples, ainsi organisés civilement et militairement sur le modèle du peuple de Dieu, Alfred le Grand donna une législation puisée à la même source. En voici le préambule : Le Seigneur dit à Moïse ces paroles : Je suis le Seigneur, ton Dieu, qui t'ai tiré du l'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux que moi. Suit de même tout le décalogue, puis les lois sur les esclaves, les homicides, les voleurs, les veuves, les orphelins, les étrangers, les jugements. Telles sont les lois, ajoute Alfred, que Dieu lui-même a données à Moïse. Or, le Fils unique de Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a déclaré ouvertement qu'il n'était pas venu en ce monde pour violer cette loi, mais pour l'accomplir en toute bonté et douceur. Ses apôtres, lui ayant gagné plusieurs nations, leur expliquèrent ces lois dans le concile de Jérusalem. D'autres conciles, tenus dans les diverses parties du monde, ont réglé la pénitence des coupables. Nous avons résumé ces décrets, ainsi que ce que nous avons trouvé de meilleur dans les lois de nos prédécesseurs, Ina, roi de Wessex, Offa, roi des Merciens, et Éthelbert, premier roi chrétien.

Dans cet ensemble de législation, Alfred le Grand ne se contente point de donner à ses peuples quelques lois mortes ; il leur montre la source première de toute loi digne de ce nom, il leur en montre l'esprit véritable, qui est celui du vrai Dieu et de la vraie religion. Aussi n'y ajoute-t-il que quelques lois particulières de détail. Entre ces lois, celles qui regardent la religion sont les suivantes. Le parjure est puni par *quarante* jours de prison, pour accomplir la pé-

nitence imposée par l'évêque. Il y a droit d'asile et de franchise dans les églises. Le larcin fait dans l'église ou le dimanche est puni plus sévèrement. On pourvoit à la sûreté des religieuses contre l'insolence des hommes; ce qui fait juger qu'elles n'étaient pas toutes cloîtrées, peut-être par suite de la dévastation des monastères. Défense de tirer l'épée devant un évêque. Le dépôt fait à un moine sans la permission de l'abbé est nul, et la perte tombe sur le déposant. On marque les fêtes observées en Angleterre, entre lesquelles on compte huit jours du mois d'août avant la Notre-Dame, douze jours à Noël et quinze à Pâques. Les mercredis des Quatre-Temps, il était libre aux esclaves de travailler toute la journée pour ceux qui leur avaient fait du bien ou de qui ils en espéraient [1].

Ainsi que nous avons vu, Alfred donna au roi Guthrum et aux Danois convertis les deux royaumes d'Estanglie et de Northumbrie, qui étaient presque déserts et les plus exposés aux incursions des païens; et il fit des lois conjointement avec Guthrum, pour contenir ces nouveaux Chrétiens. On y emploie les peines temporelles, pour soutenir l'autorité des évêques; mais ces peines ne sont que pécuniaires, suivant le génie des lois barbares. On recommande avant tout d'aimer Dieu; on défend le retour au paganisme, les incestes, les sortiléges; on ordonne le payement des dîmes, l'observation des dimanches et des fêtes, ainsi que des jeûnes. Les clercs sont compris dans ces lois, aussi bien que les laïques, sans préjudice toutefois des lois canoniques [2].

Non content d'avoir délivré l'Angleterre des incursions des Barbares par sa valeur et par une bonne marine, non content d'avoir assuré la tranquillité intérieure par une bonne administration et de bonnes lois, Alfred le Grand voulut encore y rétablir les bonnes études. Deux siècles auparavant, grâce aux soins de l'archevêque saint Théodore de Cantorbéry et de tant d'autres grands hommes de cette époque, l'Angleterre se montrait la premirère des nations pour l'étude des sciences, des lettres et des arts; mais elle était retombée dans la barbarie de l'ignorance par les dévastations sans cesse renouvelées des Danois. Tous les monastères avaient péri. Les religieux, les seuls hommes qui, à cette époque, s'occupassent de conserver et d'accroître le précieux dépôt des sciences, avaient été massacrés. Ces collections de livres, tirées à grands frais d'Italie et devenues peu à peu d'immenses bibliothèques, avaient été livrées aux flammes.

Pour réparer tant de désastres, Alfred envoya des ambassadeurs

[1] *Labbe*, t. 9, p. 379. — [2] *Ibid.*, p. 389.

en France, et en fit venir deux moines, Grimbald et Jean, tous deux prêtres et tous deux célèbres par leur savoir et leur vertu. Saint Grimbald avait été mis dès l'âge de sept ans dans le monastère de Saint-Bertin, sous l'abbé Hugues, fils de Charlemagne; il y fut prévôt, et refusa le titre d'abbé, que Baudoin, comte de Flandre, voulait lui donner pour se rendre maître de la nomination de cette abbaye et empêcher l'élection. Grimbald sollicita le roi de France, au nom de toute la communauté, de leur donner pour abbé Foulque, archevêque de Reims, protestant qu'ils abandonneraient le monastère, plutôt que de demeurer sous la puissance d'un laïque. Ils obtinrent ce qu'ils désiraient; et ce fut l'archevêque Foulque, successeur d'Hincmar, qui, à la prière du roi Alfred, envoya Grimbald en Angleterre. C'était un homme vénérable, chantre excellent, et très-instruit de l'Écriture sainte et de toute la science ecclésiastique. Jean était né en Saxe; mais il avait été élevé en France, et, comme l'on croit, dans le monastère de Corbie. Il avait l'esprit très-vif, et était fort instruit des bonnes lettres et de plusieurs arts.

Ils vinrent en Angleterre vers l'an 884, accompagnés de quelques autres savants. Le roi Alfred profita beaucoup de leurs instructions, et leur donna de grands biens et de grands honneurs. Il appela aussi auprès de lui Asser, moine de Menève ou Saint-David, à l'extrémité du pays de Galles. Cette église, alors métropolitaine, était servie par des moines, et Asser était parent de l'archevêque. Il ne consentit à demeurer auprès du roi Alfred qu'à condition de retourner à son église de temps en temps, et d'y passer une partie de l'année; et il ne s'en abstenait qu'avec la permission de la communauté, pour s'attirer la protection d'Alfred contre les violences d'Héméid, leur propre roi : car ces Gaulois ou Gallois, reste des anciens Bretons, étaient encore très-barbares. Aussi l'on trouve un roi Teudur, un roi Clotri, un roi Hovel, sans parler d'autres personnages, excommuniés par les évêques de Landaff, pour crime d'homicide et de parjure. Ces rois, pour terminer la guerre avec d'autres rois bretons, leur avaient juré au pied des autels, sur les saints mystères, les saints Évangiles et les saintes reliques, de leur garder une loyale paix et de ne pas leur dresser d'embûches. Après cela, toutefois, ils les tuèrent en trahison. Alors Gurvan, Berthwin et Cerenhir, dixième, quatorzième et dix-huitième évêques de Landaff, les excommunièrent publiquement, dépouillèrent les autels, mirent les croix par terre ainsi que les reliques des saints, et interdirent tout office divin. Tous ces rois homicides et parjures finirent par se soumettre et par demander pardon avec larmes; tous les trois reçurent pour pénitence de faire des prières, des jeûnes, des aumônes, avec quelque fonda-

tion pieuse : Teudur fut laissé dans son royaume, qui avait besoin de sa présence; Clotri fut condamné en outre à un lointain pèlerinage [1].

Ce fut donc pour avoir une protection contre les violences de pareils princes, qu'Asser consentit à passer une partie de l'année auprès du roi Alfred. Il lui servait de lecteur, lui lisait les bons auteurs et en conférait avec lui. Le roi lui donna deux monastères, et enfin le fit évêque de Schirburn. Asser écrivit la vie d'Alfred. En 886, ce prince appela également auprès de lui Plegmond, de la nation des Merciens, qui avait vécu ermite plusieurs années dans l'île de Chester. Alfred le fit archevêque de Cantorbéry en 890. Le prédécesseur de Plegmond avait été Édéred, à qui, l'an 877, le pape Jean VIII répondit une lettre toute paternelle, pour le féliciter de son filial dévouement au Saint-Siége, et pour l'encourager à souffrir avec patience les maux de cette vie. Il lui mande qu'il a écrit au roi de le seconder avec zèle dans tout ce qui est du bien de l'Église, à l'exemple des rois, ses prédécesseurs [2].

Ce fut par le secours de ces pieux et savants hommes que le roi Alfred releva les études, tellement tombées en Angleterre, qu'à peine y trouvait-on quelqu'un qui entendît le latin. Il restait toutefois une école célèbre à Oxford, dont les maîtres prétendaient que leur méthode venait de saint Gildas, et d'autres, remontant jusqu'à saint Germain d'Auxerre. En 886, il se forma à Oxford une grande division entre Grimbald d'un côté avec ceux qu'il avait amenés, et ces vieux docteurs de l'autre, qui ne voulaient point recevoir la méthode et les règles des nouveaux venus. Il y avait trois ans qu'ils avaient peine à les souffrir; mais alors ils en vinrent à une rupture ouverte. Pour y remédier, le roi Alfred vint lui-même à Oxford, écouta les uns et les autres avec une extrême patience, leur donna des avis salutaires, et ne partit point qu'il ne les eût réconciliés. Toutefois, Grimbald, indigné de ces oppositions, se retira aussitôt à Winchester, dans un monastère que le roi venait d'y fonder; il en fut abbé et mourut l'an 903, le 8 de juillet, jour auquel il est honoré comme saint [3].

Jean fut abbé d'Athelney, monastère nouveau fondé par le roi Alfred dans l'île qui lui avait servi de refuge pendant que les Danois étaient maîtres de l'Angleterre. La discipline était entièrement déchue, tant par les fréquentes irruptions de ces Barbares, que par la négligence des Anglais, qui, vivant dans l'abondance de toutes sortes de biens, méprisaient cette vie pauvre et laborieuse : de sorte que personne d'entre les nobles n'embrassait volontairement la vie monastique; et quoiqu'il restât encore quelques monastères dans le pays,

[1] *Labbe*, t. 9, p. 390-396. — [2] Epist. 65. — [3] Acta SS., 8 julii.

ils n'étaient remplis que d'enfants que l'on y mettait avant l'âge de raison ; et on ne pratiquait nulle part l'observance de la règle. C'est ce qui obligea le roi Alfred de mettre dans son nouveau monastère d'Athelney de jeunes étrangers de différentes nations, particulièrement des Français.

Après que l'abbé Jean l'eut gouverné quelques années, un prêtre et un diacre, Gallois de nation, qui étaient de la communauté, conçurent une si grande haine contre lui, qu'ils résolurent sa perte. Ils gagnèrent par argent deux serfs, à qui ils donnèrent ordre de se cacher de nuit dans l'église, et, quand il y viendrait prier seul, tandis que les autres dormaient, de le tuer et de traîner son corps devant la porte d'une femme prostituée, pour faire croire qu'il avait été tué dans le crime. Les deux meurtriers, bien instruits et bien armés, furent enfermés dans l'église ; à minuit, l'abbé Jean vint à son ordinaire pour prier secrètement, et quand il se fut mis à genoux devant l'autel, ils fondirent sur lui l'épée à la main. Mais il ne se troubla point ; et comme il avait autrefois porté les armes, sitôt qu'il les entendit, il marcha contre eux, et, se défendant, il cria de toute sa force que c'étaient des démons, comme il le pensait en effet, ne croyant pas qu'il y eût des hommes assez hardis pour faire une telle violence. Les moines s'éveillèrent à ce bruit et accoururent effrayés à ce nom de démons ; mais les meurtriers s'échappèrent après avoir blessé mortellement l'abbé, et se cachèrent dans le marais dont le monastère était environné. Les moines enlevèrent l'abbé demi-mort et le portèrent dans la maison très-affligés, et les auteurs du crime étaient ceux qui témoignaient le plus d'affliction. Toutefois, ils furent découverts, aussi bien que ceux qui l'avaient exécuté, et tous mis à mort par divers supplices. Telle fut la fin de l'abbé Jean, qu'il ne faut pas confondre avec Jean Scot ou Érigène, aimé de Charles le Chauve, ni avec un sophiste Jean que l'on disait avoir été martyrisé à Malmesbury.

Le roi Alfred ne se contenta pas de protéger les gens de lettres et de favoriser les études, il s'y appliqua lui-même, et travailla à l'instruction de ses sujets. Il prit soin de recueillir les anciens vers saxons, qui contenaient l'histoire de la nation, et composa lui-même des cantiques propres à former les mœurs. En faveur de ceux qui n'entendaient pas le latin, et qui étaient en si grand nombre, il traduisit, avec le secours des hommes doctes, les livres qu'il crut les plus utiles, entre autres le *Pastoral* de saint Grégoire, l'*Histoire* de Paul Orose, celle de Bède, et la *Consolation de la philosophie* de Boëce. Il en parle ainsi dans la préface du *Pastoral*, adressée à son ami Wulfsig, évêque de Londres.

Souvent j'ai pensé combien autrefois, tant dans le clergé que dans le siècle, la nation anglaise a eu de grands hommes, si curieux de s'instruire et d'instruire les autres, que les étrangers venaient chez nous apprendre les sciences; au lieu que de notre temps il se trouvait très-peu d'Anglais, en deçà de l'Humbre, qui entendissent leurs prières les plus communes, ou qui pussent traduire quelque écrit de latin en anglais. Je ne me souviens pas d'en avoir vu un seul au midi de la Tamise, quand je commençai à régner. Grâce à Dieu, il y a maintenant des gens en place capables d'enseigner. C'est pourquoi je vous exhorte à n'être pas moins libéral de la science que Dieu vous a donnée, que vous l'êtes des biens temporels. Songez quelle punition nous devons attendre, si nous n'aimons la sagesse et ne la laissons aux autres. Nous aimons à porter le nom de Chrétiens; mais peu en remplissent les devoirs. Je pense encore combien, avant ces derniers ravages, j'ai vu par toute l'Angleterre d'églises bien fournies d'ornements et de livres; mais les ecclésiastiques n'en tiraient guère d'utilité, parce qu'ils ne les entendaient pas; et nos ancêtres ne s'étaient pas avisés de les traduire en langue vulgaire, parce qu'ils ne s'imaginaient pas que jamais on tombât dans une telle négligence. J'estime donc très à propos que nous traduisions en notre langue les livres dont nous croirons que l'intelligence est le plus nécessaire à tout le monde, et que nous fassions en sorte que la jeunesse anglaise, principalement ceux qui sont nés libres et ont de quoi subsister, apprennent à lire avant toute autre instruction, pour profiter de ce qui est écrit en anglais. Ensuite, on enseignera le latin à ceux que l'on voudra pousser plus loin dans les études. C'est dans cette vue que, au milieu de toutes les affaires de ce royaume, j'ai entrepris de traduire en anglais le *Pastoral*, rendant quelquefois les mots, quelquefois le sens, selon que je l'aurais appris de mon archevêque Plegmond, d'Asser, mon évêque, de Grimbald et de Jean, mes chapelains. J'en ai envoyé un exemplaire en chaque siége épiscopal du royaume, avec une écritoire de cinquante marcs. Et je défends, au nom de Dieu, que personne ôte l'écritoire d'avec le livre, ou le livre de l'église, parce que nous ne savons pas combien de temps il y aura des évêques aussi instruits qu'il y en a maintenant partout. C'est pourquoi je veux que ces livres demeurent toujours à leur place, si ce n'est que l'évêque veuille les avoir ou les prêter à quelqu'un pour les transcrire.

Ce sage roi fit tenir grand nombre de conciles; car on peut mettre en ce rang les assemblées générales de la nation, qu'il ordonna de faire au moins deux fois l'an, qui n'étaient composées que des évêques et des seigneurs, et où les évêques avaient toujours la principale autorité. Ce fut l'origine du parlement d'Angleterre. On remarque

entre autres un concile tenu en 886, à Londres, ville que ce roi avait repeuplée après qu'elle eut été longtemps déserte, et qui commença dès lors à devenir la capitale de l'Angleterre. Il envoyait à Rome, de temps en temps, des aumônes, comme en 887 et dans les trois années suivantes.

Il partageait en deux tous ses revenus, et en employait en œuvres pies une moitié, qu'il subdivisait en quatre parties : la première pour toutes sortes de pauvres, anglais et étrangers ; la seconde pour l'entretien des deux monastères qu'il avait fondés, Athelney pour des hommes, et Shaftesbury pour des femmes, dont la première abbesse fut sa fille Athelghève ; la troisième partie de cette subdivision était pour les écoles qu'il avait établies ; et la quatrième, pour tous les monastères, non-seulement d'Angleterre, mais de France et d'ailleurs. Entre les diverses écoles, il y en avait une spéciale pour les jeunes gens qui voulaient étudier plus à fond les sciences et les belles-lettres. Dans cette école, dont il s'était réservé la surveillance, étaient indistinctement élevés presque tous les fils de nobles, un grand nombre d'enfants de la bourgeoisie et même les princes, ses fils. Pendant qu'on leur apprenait à lire les auteurs latins et à écrire en latin, on ne négligeait pas leur langue maternelle, dans laquelle on leur faisait apprendre par cœur des psaumes, ainsi que les passages les plus remarquables des poëtes saxons. Il est vraisemblable qu'il y avait aussi dans cette école des orphelins. Un jour, en effet, qu'Alfred était à la chasse dans une forêt, il entendit partir d'un arbre les vagissements d'un enfant nouveau-né. Il ordonna à ses gens de chercher, et ils découvrirent, dans un nid d'aigle, un bel enfant vêtu de pourpre et ayant aux bras des bracelets d'or. On présume que c'était l'enfant d'un Danois, car il en errait un grand nombre çà et là en Angleterre, et c'était la coutume de ce peuple d'exposer les enfants nouveau-nés dont les parents ne voulaient pas se charger. Alfred le fit baptiser, lui fit donner une bonne éducation et le nomma Nestingum, comme qui dirait *trouvé au nid*.

Alfred, ayant compris que, de toutes les choses temporelles, le temps est le don le plus précieux de Dieu, lui en consacrait la moitié, aussi bien le jour que la nuit. Asser et Malmesbury racontent qu'il avait partagé son temps de telle sorte, qu'il en consacrait chaque jour huit heures au service de Dieu, à la prière et à la méditation; huit heures aux affaires de l'État, et les huit autres heures aux besoins physiques du sommeil et de la nourriture. Comme nos horloges n'étaient pas encore en usage, il fit fabriquer, pour bien partager son temps, des cierges égaux en poids et en longueur, qui brûlaient chacun pendant quatre heures. On en allumait chaque jour

six dans sa chapelle; mais, comme ils y étaient exposés à des courants d'air, il les plaça dans des lanternes de corne. Car, pendant les malheurs de la guerre, l'usage du verre s'était perdu, comme bien d'autres, en Angleterre, où saint Benoît Biscop l'avait introduit plus de deux cents ans auparavant. Quand un des cierges était consumé, on en allumait un autre, et le roi en était averti par un de ses chapelains. Il ne laissait pas passer un jour sans assister à l'office divin, et, à l'instar des religieux, observait certaines heures fixes du jour et de la nuit, où il récitait des prières et des psaumes. Souvent il se relevait au milieu de la nuit pour aller prier dans la maison de Dieu. Il portait constamment sur son sein un petit livre qu'il appelait son manuel. Il contenait des psaumes et des prières qui l'avaient édifié dans sa jeunesse. Un jour que son ami, l'évêque Asser, lui citait un passage d'un livre qui lui avait singulièrement plu, il tira son petit livre et pria Asser d'y écrire ce passage; mais comme il n'y restait plus de feuilles blanches, il suivit le conseil d'Asser et en fit ajouter de nouvelles. Le roi y écrivit quelques traductions de courtes maximes latines; ce qui lui inspira le goût de traduire du latin en saxon. Ceci se passait en 887. On voyait entre autres, dans ce manuel, l'éloge des talents poétiques de saint Aldhelm, qu'il préférait à tous les autres poëtes saxons [1].

Tel était le roi Alfred le Grand. Outre les savants et les artistes qu'il appela en Angleterre du pays de Galles, de France, d'Allemagne, de Frise et de Bretagne, il en vint d'autres des mêmes contrées, d'Écosse et même de chez les païens, attirés par la douceur et la sagesse de son gouvernement. Il leur accorda indistinctement à tous la même bienveillance et la même protection qu'à ses Saxons. Le pape Marin, successeur de Jean VIII, affranchit, en considération d'Alfred, l'école saxonne, fondée à Rome, de tout impôt, et, entre autres présents, lui envoya un morceau de la vraie croix. Abel, patriarche de Jérusalem, lui envoya des lettres, qu'Asser rapporte avoir lues, et des présents. Enfin, par suite d'un vœu, Alfred envoya dans l'Inde une ambassade, à la tête de laquelle il plaça l'évêque Sighelm, successeur d'Asser dans l'évêché de Schirburn ; cette ambassade était chargée de distribuer des présents en son nom et de prier le Seigneur sur le tombeau de l'apôtre saint Thomas. Une merveille, plus étonnante peut-être, qu'opéra le spectacle des vertus d'Alfred, en Angleterre même, ce fut de dissiper la haine implacable qui durait depuis quatre cents ans entre les anciens Bretons et les Anglais. Alfred, par ses seules vertus, acquit la confiance des Bretons sans

[1] Stolberg, *Vie d'Alfred le Grand*.

l'avoir recherchée. La plupart de leurs rois du pays de Galles se mirent sous sa protection et combattirent dans les rangs de son armée, dans la dernière guerre contre les Danois.

Tandis que les Chrétiens d'Angleterre, sous le règne d'Alfred le Grand, chassaient les Barbares du Nord ou les convertissaient, les Chrétiens d'Espagne, sous le règne d'Alphonse le Grand, étendaient leur royaume des Asturies par de nombreuses conquêtes sur les infidèles. Alphonse avait la valeur guerrière d'Alfred ; mais il n'en avait pas les douces vertus pour se faire aimer. Il illustra son règne par plus de trente campagnes contre les Sarrasins et par un grand nombre de victoires. Il releva plusieurs villes et protégea les savants. On croit qu'il écrivit lui-même une chronique qui finit à la mort d'Ordogno, son père, et remonte à Wamba, vers la fin du septième siècle. Il régna quarante-six ans, de 864 à 910, où il abdiqua. Le royaume, qu'il avait agrandi, comprenait, à sa mort, les Asturies, la Galice, une partie du Portugal et de la Vieille-Castille, avec le royaume de Léon. Mais Alphonse gouverna ses peuples avec un sceptre de fer ; son caractère sombre, quelquefois cruel, le rendit odieux à sa famille et à ses sujets. Jamais prince n'eut à combattre autant de factions et de révoltes, reste de l'esprit remuant des Goths. En 907, son propre fils Garcia se mit à la tête des mécontents ; Alphonse battit ses troupes, le fit prisonnier lui-même et le condamna à une dure captivité. Plus tard, la reine elle-même arma ses deux autres fils contre le roi et forma une ligue puissante en faveur du prisonnier. La guerre civile déchira le royaume, jusqu'à ce que, l'an 910, vaincu dans une bataille, Alphonse rendit le calme à ses sujets en abdiquant la couronne, qu'il remit lui-même à son fils Garcia dans l'assemblée de la nation. Devenu l'un des sujets de son fils, il en fut le plus fidèle ; et ayant obtenu de lui, en 912, de faire une expédition contre les Maures, en qualité de son lieutenant, il les battit et revint chargé de leurs dépouilles. Ce fut son dernier exploit ; car il mourut le 20 décembre de la même année, à l'âge de soixante-quatre ans.

Vers la dixième année de son règne, Alphonse envoya une ambassade à Rome, au pape Jean VIII : voici à quelle occasion. Dès les premiers temps qu'il fut sur le trône, il fortifia Oviédo et y fit transférer les reliques des autres villes, pour être en sûreté contre les courses des Normands. Il abattit l'église qu'Alphonse le Chaste avait fait faire, à Compostelle, sur le corps de saint Jacques, la trouvant trop petite et trop pauvre. Il la rebâtit magnifiquement de grandes pierres, avec des colonnes de marbre, et l'orna de vases précieux. Il bâtit plusieurs autres églises et repeupla plusieurs villes,

entre autres Porto, alors nommée Portugal, Brague, Viseu et Tuy, et y établit des évêques.

L'église de Saint-Jacques étant achevée, le roi Alphonse envoya à Rome deux prêtres nommés Sévère et Sindérède, et un laïque nommé Rainald, qui lui rapportèrent deux lettres du pape Jean VIII. Par la première, il érige en métropole l'église d'Oviédo, à la prière du roi; par la seconde, il permet la consécration de l'église de Saint-Jacques et la tenue d'un concile, puis il ajoute : Nous sommes, comme vous, affligé par les païens et nous combattons jour et nuit contre eux ; c'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer de bons chevaux arabes avec des armes[1]. Le roi, ayant reçu ces lettres, en eut une extrême joie, et indiqua le jour du concile de Compostelle, pour la dédicace, où se trouvèrent dix-sept évêques. Alphonse y assista lui-même avec la reine, son épouse, ses fils, treize comtes et un peuple innombrable. On fit solennellement la dédicace de la nouvelle église de Saint-Jacques, et on y consacra trois autels : un en l'honneur de Notre-Seigneur, l'autre de saint Pierre et de saint Paul, le troisième de saint Jean l'Évangéliste ; mais les évêques n'osèrent consacrer le quatrième, qui était sur le corps de saint Jacques, parce que l'on croyait qu'il avait été consacré par ses sept disciples, dont on rapportait les noms. Ce concile fut tenu le 7 mai 876, comme le prouve Pagi[2].

Onze mois après, c'est-à-dire au mois de mars ou d'avril 877, on en tint un autre à Oviédo, où se trouva le roi, accompagné des mêmes personnes, et les mêmes dix-sept évêques. Il y avait de plus un évêque nommé Théodulfe, envoyé par le grand prince Charles, empereur des Romains et roi des Français, ainsi qu'on le lit dans les actes manuscrits[3] : ce qui indique Charles le Chauve, couronné empereur le jour de Noël 875. En ce concile, l'église d'Oviédo fut érigée en métropole ; et Herménigilde, qui la gouvernait, reconnu chef des autres évêques, pour travailler avec eux à rétablir la discipline troublée par la domination des infidèles. Il fut ordonné que l'on choisirait des archidiacres qui visiteraient deux fois l'année les monastères et les paroisses; que l'archevêque d'Oviédo établirait des évêques tels qu'il lui plairait, dans les lieux qui en avaient eu auparavant, et que tous ses suffragants auraient des églises et des terres dans la province des Asturies, comme la plus forte et la plus sûre de toutes, pour se retirer en ces lieux en cas de besoin, et en tirer leur subsistance quand ils viendraient aux conciles. Le roi marqua les bornes de la province ecclésiastique d'Oviédo, et attribua plusieurs terres à

[1] *Epist.* 309 et 310. — [2] Pagi, an 882, n. 4-7. — [3] Pagi, an 882, n. 7.

ce siége ; après quoi le concile fut terminé le 18me de juillet [1].

Le pape Jean VIII mourut le 15 ou 16 décembre 882, après avoir tenu le Saint-Siége dix ans et deux jours, au milieu des conjonctures les plus difficiles, avec un calme, une prudence et un courage qu'il est donné à peu d'hommes d'égaler. Nous avons vu avec quelle fermeté solennelle, deux ans avant sa mort, il anathématisa l'imposteur Photius et l'abus sacrilége qu'il avait fait de ses lettres apostoliques, avec quelle fermeté il le condamna, et à Rome par lui-même, et à Constantinople par son généreux légat Marin. Il est incroyable que des écrivains comme Fleury et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* aient méconnu ou dissimulé ce courage magnanime de Jean VIII, pour lui supposer une conduite tout opposée. C'est une calomnie d'autant plus criante qu'elle a été servilement copiée par plus de faiseurs d'histoires.

Outre plus de trois cent vingt lettres, ce Pape fit une constitution touchant le droit des cardinaux, qu'il déclare devoir lui servir de conseil et d'aide dans le jugement des affaires, comme les soixante-dix vieillards en servaient à Moïse. Il leur assigne des paroisses de Rome pour leur servir de titres et de bénéfices, pour y faire le service divin et en percevoir les revenus. Il leur ordonne de s'y assembler deux fois au moins chaque mois pour conférer sur les devoirs de leur état et sur ceux de leurs inférieurs, recevoir leurs plaintes et leur rendre justice. Il veut aussi que, suivant le décret de Léon IV, ils s'assemblent deux fois la semaine au palais pontifical pour y juger les causes, tant des clercs que des laïques qui se seront pourvus à leur tribunal [2].

Le pape Jean VIII, huit jours après sa mort, eut pour successeur son courageux légat Marin, qui, à Constantinople même, en dépit de l'empereur et de Photius, cassa et condamna publiquement, au nom du Pape, tout ce qui s'était fait en faveur de Photius, contrairement aux décrets du Siége apostolique. Il fut jeté en prison pendant trente jours par ordre de l'empereur ; mais ni promesses, ni menaces, ni mauvais traitements ne purent ébranler sa fidélité et sa constance. Aussi l'empereur et son faux patriarche prétendaient-ils ne pas le reconnaître pour Pape, sous prétexte qu'étant déjà évêque, il ne pouvait pas être transféré au Saint-Siége : ce qui était doublement faux ; car, comme nous le verrons par le témoignage d'un de ses successeurs, il n'était point évêque ; et ensuite, l'eût-il été, sa translation au Siége de Rome ne pouvait lui être reprochée par les Grecs moins que par personne, eux chez qui les translations n'avaient jamais été rares.

[1] Labbe, t. 9, *p. 247*. — [2] *Ibid.*, t. 9, p. 238.

Ce que nous savons de sûr du pontificat de Marin qui, malheureusement, ne fut que d'un an quatre mois et quelques jours, c'est qu'il rétablit Formose dans l'évêché de Porto dont Jean VIII l'avait déposé. Il donna le pallium à Fulcon ou Foulque, archevêque de Reims, et confirma les privilèges de son église. Il exempta l'école des Anglais, à Rome, du tribut qu'elle payait ordinairement, et reçut une ambassade solennelle du roi de cette nation, Alfred le Grand, auquel il fit présent d'une portion considérable de la vraie croix [1].

Saint Foulque ou Fulcon, qui succéda, l'an 882, à Hincmar de Reims, était abbé de Saint-Bertin quand il fut élu archevêque. C'était un homme fort distingué par son mérite et par sa noblesse. Il comptait entre ses proches parents Gui, duc de Spolète, et Lambert, son fils, qui furent l'un et l'autre empereurs d'Occident. Il avait pour frère un nommé Rampon, qui fonda un monastère dans ses terres au diocèse de Sens. Dès son enfance, il fut élevé dans l'église de Reims, où il occupa une place de chanoine. Appelé à la cour des rois, il s'y fit tellement estimer que, sans avoir toute la science de son prédécesseur, il eut encore plus de crédit que lui auprès des princes et plus d'autorité dans l'épiscopat. Il eut particulièrement la confiance de tous les Papes de son temps, et il s'en montra toujours digne. Aussi passait-il, et avec raison, pour un des hommes les plus sages qu'il y eût alors.

Devenu archevêque, il trouva l'église de Reims dans un triste état, par suite du ravage des Normands. Touché de ses malheurs, il travailla infatigablement à la rétablir dans son premier lustre. Il commença par le culte divin et la discipline ecclésiastique. Il fit rapporter le corps de saint Remi du monastère d'Orbais. Cette translation fut signalée par un grand nombre de miracles, que Flodoard, qui vivait alors, nous a décrits. Les deux écoles de Reims, l'une pour les chanoines de la cathédrale, l'autre pour les clercs de la campagne, avaient souffert, comme tout le reste, de la dévastation des Barbares; Foulque donna toute son application à leur rétablissement. Dans ce dessein, il fit venir deux maîtres célèbres, Remi, moine de Saint-Germain d'Auxerre, et Hucbald, moine de Saint-Amand ; pour inspirer plus d'émulation, l'archevêque ne dédaignait pas d'étudier lui-même avec les plus jeunes clercs.

Il n'oublia pas les biens temporels de son église. Il eut soin de revendiquer ceux qu'on lui avait enlevés, et d'y en ajouter de nouveaux, par les libéralités des rois et de plusieurs autres personnes. Il

[1] *Hist. dogm. du Saint-Siége*, pa Sommier, t. 4.

rendit le même service à quelques autres églises de son diocèse, qu'il gratifia même de divers présents. En même temps, pour défendre son peuple contre les incursions des Barbares, il fit entourer la ville de Reims d'une bonne enceinte de murailles, et bâtir quelques nouvelles forteresses, entre autres Aumont et Épernay. Tant de bons offices rendus à son diocèse lui gagnèrent les cœurs du clergé et du peuple, de qui il était tendrement aimé. Il n'avait pas moins de charité pour les étrangers qui s'adressaient à lui. Il donna généreusement retraite à grand nombre de prêtres et de moines qui cherchaient un abri contre les insultes des Normands [1].

Le pape Marin mourut au mois de mai 884, après un pontificat d'un an et d'environ cinq mois. Il avait renouvelé l'excommunication de Photius. Dans le même mois il eut pour successeur Adrien III, Romain de naissance, qui l'imita dans son zèle pour la défense de la foi et de la discipline contre l'impie Photius, avec lequel il ne voulut avoir aucune communication, quelques prières que lui en fît l'empereur Basile ; ce qui lui attira des lettres injurieuses de ce prince, mais elles ne furent rendues qu'à son successeur.

Charles le Gros, empereur d'Occident, avait invité Adrien à se rendre en France, pour déposer certains évêques, et employer son autorité apostolique à faire reconnaître héritier du royaume Bernard, fils naturel de cet empereur. Mais le Pape, s'étant mis en chemin, mourut l'an 885, après seize mois de pontificat, et fut inhumé à Nonantule, monastère voisin de Modène. Il avait fait deux décrets très-intéressants : l'un, qu'on consacrerait le Pontife romain sans attendre l'empereur ni aucun envoyé de sa part ; l'autre, que si l'empereur Charles venait à mourir sans enfants, le royaume d'Italie, avec le titre d'empereur, passerait à des princes de la nation [2].

Les papes Marin et Adrien III promettaient à Rome et à l'Église universelle d'excellents Pontifes ; la mort ne leur laissa que le temps de s'annoncer. Il était réservé à leur premier successeur de réaliser les espérances qu'ils avaient fait naître.

Lorsque mourut Adrien III, une longue sécheresse désolait Rome et toute la province. Depuis plusieurs mois le ciel était fermé. Pas une goutte de pluie ou de rosée ne rafraîchissait la terre aride, et des armées innombrables de sauterelles dévoraient en outre les dernières espérances du paysan. Accablé sous le poids de cette calamité, le peuple réuni désirait hautement un Pape, dont la sainteté notoire et l'éclatante piété lui donnassent la confiance qu'il intercéderait pour le peuple auprès de Dieu et détournerait son bras

[1] Flodoard, *Hist. litt. de France*, t. 5. — [2] Sigoni, an 884.

vengeur. Lors donc que le clergé, le sénat et les corporations procédèrent à l'élection du nouveau Pape, le nom du prêtre Étienne se trouva tout d'un coup sur les lèvres de tous les assistants. Tout le peuple s'écria : C'est le seigneur Étienne, c'est le prêtre Étienne, digne de Dieu, que nous voulons tous, que nous cherchons tous, que nous demandons tous qui soit notre Pontife ; car nous avons l'assurance d'être, par sa sainteté, délivrés des périls qui nous menacent ! Étienne, cependant, s'était caché dans la maison de son père, avec lequel il s'entretenait de choses saintes. Mais sa retraite fut bientôt découverte. Le peuple en masse se porte vers la maison, avec Jean, évêque de Pavie, envoyé de l'empereur. Ils rompirent les portes, prirent Éienne avec eux et l'emmenèrent à son église des Quatre-Couronnés, malgré toute sa résistance ; car ils criaient, lui et son père, qu'ils étaient indignes de l'honneur qu'on voulait lui faire. De là on le conduisit avec tout l'honneur et avec tout le respect possibles au palais de Latran ; mais avant qu'on y arrivât, il tomba une pluie si abondante, que tout le monde y reconnut une marque certaine que Dieu approuvait cette élection, et qu'il voulait bien pardonner à son peuple en considération des mérites du saint Pontife. Le dimanche suivant, cinquième jour après la mort d'Adrien, Étienne V fut sacré dans la basilique de Saint-Pierre, avec une affluence extraordinaire de peuple.

Étienne était issu d'une des plus anciennes, des plus nobles et des plus opulentes familles de Rome. Il fut instruit dans les saintes lettres par les soins de Zacharie, son parent, évêque d'Anagni et bibliothécaire du Saint-Siége. Le pape Adrien II, voyant ses bonnes inclinations, le tira de chez son père, l'ordonna sous-diacre et le prit auprès de lui dans le palais de Latran. Dans ces nouvelles fonctions, il mena une vie admirable ; car il était chaste de corps, bienveillant de caractère, prévenant de visage, prudent dans ses paroles, libéral de ses richesses, d'un génie éloquent, le consolateur des affligés, le nourricier des orphelins et des pauvres, en un mot, il était orné des fleurs de toutes les vertus. C'est ainsi qu'en parle son biographe contemporain. Il fut aimé particulièrement du pape Marin, qui l'ordonna prêtre des Quatre-Couronnés, et l'avait toujours auprès de lui, à cause de sa foi et de sa prudence.

Quelques jours après qu'il eut été ordonné Pape, il fit la visite du palais de Latran, accompagné des évêques, de l'envoyé de l'empereur et du sénat, afin d'avoir des témoins authentiques de l'état des choses. On trouva les garde-meubles pillés, en sorte qu'il n'y restait que peu de vaisselle pour les festins des Papes, et rien de toutes les autres richesses. On trouva même peu de chose du trésor des

églises. C'est qu'à Rome, comme quelque part ailleurs, s'introduisit la barbare coutume de piller le palais de l'évêque à sa mort. Pour les greniers et les celliers, ils étaient également vides ; et le bon Pape avait la douleur de ne rien trouver à donner au clergé et aux troupes, ni de quoi racheter les captifs ou nourrir les pauvres pendant la famine qui était violente. Que faire? Il eut recours à son riche patrimoine et le distribua libéralement. Il chercha pour ses ministres et les gens de sa maison les hommes les plus habiles et les plus vertueux. A son dîner, il avait toujours des orphelins qu'il nourrissait comme ses enfants. Quand il donnait à manger aux nobles, il y joignait la nourriture spirituelle ; car on faisait toujours à sa table de saintes lectures. Il célébrait tous les jours la messe, s'appliquait jour et nuit à la prière, et n'interrompait la psalmodie que pour écouter les besoins du peuple, secourir les opprimés, consoler les affligés.

Ayant remarqué que le peuple était fort dissipé dans l'église, qu'il s'y livrait à de vaines conversations ; ayant appris de plus que quelques-uns pratiquaient des maléfices et des enchantements, il leur fit à la messe l'exhortation suivante :

Nous vous recommandons, nos très-chers enfants, quand vous venez à l'église, de bien penser pourquoi vous y venez. Si vous croyez véritablement que c'est dans le temple de Dieu que vous allez, sans aucun doute, vous n'y devez rien faire qui puisse déplaire à celui dont c'est le temple. Dieu est partout : c'est dans son temple toutefois qu'il faut le chercher spécialement, et lui demander ce qui lui est agréable. Dieu est miséricordieux ; cependant il distribue sa miséricorde à qui la demande et n'est pas ingrat ; et il la distribue d'autant plus libéralement, qu'on la lui demande avec plus de piété, de componction et de ferveur, ainsi qu'il dit lui-même : Beaucoup lui a été pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé. Le temple de Dieu est un lieu de prière, comme il dit encore ailleurs : Ma maison est une maison de prière pour toutes les nations ; et le Psalmiste : Ce qui convient à votre maison, Seigneur, c'est la sainteté. Si donc c'est une maison de prière, il faut y faire ce que le nom indique, prier, réciter des psaumes, confesser ses péchés, les effacer par des larmes amères, en demander pardon avec confiance. C'est là que la présence divine est le plus sensible. Là assistent les chœurs des anges, intercédant pour le peuple, et portant nos prières aux oreilles du Dieu des armées. De quel front alors, je vous prie, assiste dans le très-saint temple de Dieu celui qui s'applique à de vaines fables et à des paroles oiseuses? Si, au jour du jugement, nous rendons compte d'une parole oiseuse quelconque, nous rendrons surtout compte, nous serons surtout punis de celles que nous proférons insolemment en la présence

de tant de saints, et dans un endroit consacré à Dieu. Quel pardon, je vous le demande, peut espérer pour ses fautes passées celui qui, non-seulement néglige de les effacer, mais, au contraire, s'efforce de les augmenter? Craignez celui qui, s'étant fait un fouet avec des cordes, a chassé du temple les vendeurs et les acheteurs; car il est plus pardonnable de s'occuper d'un utile négoce, que de paroles vaines et oiseuses. Lors donc que vous venez au lieu de la prière, demeurez en silence, priez Dieu avec un cœur attentif, afin qu'il exauce les vœux du prêtre qui prie pour vous.

Pensez encore au Seigneur, qui dit : Lorsque vous êtes debout pour prier, pardonnez si vous avez quelque chose l'un contre l'autre, afin que votre Père céleste vous pardonne aussi vos péchés. Si, par la grâce divine, vous méditez et faites ces choses, vous obtiendrez de Dieu miséricorde; et, avec le fruit de vos bonnes œuvres, comme avec des lampes ardentes, vous mériterez d'être présentés à Jésus-Christ et d'être couronnés avec les saints. Du reste, nos bien-aimés, nous voulons que vous sachiez que le Seigneur a donné à son peuple la loi suivante : Vous ne laisserez point vivre celui qui s'adonne à des maléfices. Or, dans cette ville, je le dis avec douleur, il s'en trouve quelques-uns qui non-seulement ne poursuivent pas les gens de cette espèce, mais les protégent et les favorisent; ils n'ont pas horreur, moyennant certains enchantements, de consulter par eux les démons, oubliant cette parole de l'Apôtre : Quelle participation y a-t-il de la lumière avec les ténèbres? quel accord de Jésus-Christ avec Bélial? Car consulter les démons à la manière des païens et au mépris du Christ, c'est avouer nettement qu'on n'est plus Chrétien. Combien il est horrible, combien il est profane qu'un Chrétien adore les démons au mépris du Christ; que chacun y réfléchisse, afin de prendre en horreur un tel crime. C'est pourquoi, quiconque désormais se laissera infecter d'une pareille contagion, nous le séparons du corps et du sang de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il se repente. Que si quelqu'un méprise ces salutaires défenses et persévère dans cette obstination pestilentielle, sans vouloir se repentir, qu'il soit à jamais anathème de la part de Dieu et de son Fils Jésus-Christ!

Comme le saint Pontife persévéra jusqu'à la fin de sa vie dans ce zèle pour le culte divin, il reçut de Dieu une grâce si excellente, que tout ce qu'il pouvait avoir, il l'employait à doter les églises, à racheter les captifs, à pratiquer la charité envers tout le monde. Aussi, sa renommée s'étant répandue de tous côtés en Orient et en Occident, presque tout le monde accourait pour recevoir sa bénédiction. Toute son application était de faire toujours ce qui est agréable à Dieu.

Ainsi, cette nuée de sauterelles qui, au temps de son prédécesseur

Adrien, avait ravagé tout le pays, venant à se multiplier à l'infini et à tout remplir, le très-saint Pape eut pitié du peuple affligé. Premièrement, il publia qu'il donnerait cinq ou six deniers, environ trois francs de notre monnaie, à quiconque lui en apporterait un boisseau; aussi les peuples se mirent à courir çà et là pour les prendre et venir les vendre à leur miséricordieux père. Mais comme ce moyen ne suffisait pas, il eut recours à la miséricorde du Seigneur et alla à l'oratoire de Saint-Grégoire, y pria longtemps avec larmes; ensuite il bénit lui-même de l'eau, la donna aux clercs de l'oratoire et leur dit: Distribuez-la à tout le peuple pour asperger leurs blés et leurs vignes, en implorant le secours de Dieu. Or, il arriva, par la miséricorde divine, que, partout où l'on jeta de cette eau, il ne parut plus une sauterelle. Ce qui attira tous les peuples du voisinage à Rome, pour y chercher le même secours [1].

Tel était le saint pape Étienne V, qui reçut de l'empereur Basile une lettre injurieuse à ses prédécesseurs Marin et Adrien. Nous avons vu par quel artifice l'astucieux Photius sut capter la bienveillance de cet empereur, en flattant sa vanité par une pompeuse généalogie; nous avons vu comment cet impudent menteur falsifia les lettres apostoliques du pape Jean VIII. Toutes ces fourberies ayant été découvertes et Jean VIII les ayant condamnées avec leur auteur, et par lui-même à Rome, et par son légat Marin à Constantinople, l'imposteur Photius et l'empereur Basile, qu'il avait circonvenu, en furent extrêmement irrités. Photius écrivit une lettre violente contre les Latins, au sujet de la procession du Saint-Esprit; elle est adressée à l'archevêque d'Aquilée, qu'il ne nomme point, et c'est une réponse à celle que ce prélat lui avait écrite.

Après une verbeuse adulation à cet archevêque, il dit avoir appris avec douleur que quelques Occidentaux soutiennent que le Saint-Esprit ne procède pas seulement du Père, mais encore du Fils. Pour combattre cette doctrine, il commence par l'altérer et la travestir; il suppose impudemment que, d'après ceux qui la tiennent, le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme de deux principes et par deux processions; qu'autre est sa procession du Père, et autre sa procession du Fils; que c'est parce que la première ne suffit pas, qu'il lui faut encore la seconde. Sur quoi il crie à l'absurdité et à l'impiété; mais cette absurdité et cette impiété n'existent que dans son altération sacrilége du dogme catholique; car, d'après cette doctrine, le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe, par une seule procession, par un seul acte [2].

[1] Anast. in *Steph. V.* — [2] Combefis. *Auctuarium* novissimum, p. 528 et 530.

Voici un autre argument de Photius, et qu'il reproduit de plusieurs manières : L'Écriture, les Pères, les papes Léon Ier et Léon III, l'Église romaine, enseignent que le Saint-Esprit procède du Père. Donc, conclut brusquement Photius, c'est contredire avec impiété l'Écriture, les Pères, les Papes et l'Église romaine, de soutenir que le Saint-Esprit procède aussi du Fils [1] : grossier sophisme, comme l'on voit; car, quand l'Écriture, les Pères, les Papes et l'Église romaine enseignent que le Saint-Esprit procède du Père, ils ne nient pas pour cela qu'il procède également du Fils. Ces deux sophismes composent pourtant la substance de tous les arguments de Photius et des photiens contre ce dogme de la foi catholique.

Photius convient dans sa lettre que saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et d'autres Pères non moins illustres enseignent, dans plusieurs endroits de leurs ouvrages, que le Saint-Esprit procède du Fils. A cela, dit Photius, la réponse est facile. S'il y a dix Pères, ou même une vingtaine qui disent que le Saint-Esprit procède du Fils, il y en a mille qui ne le disent pas. Or, quelle injure, quelle impiété ne serait-ce point, de préférer à ces mille qui ne le disent pas, ces dix ou vingt qui le disent [2] ? Tel est le ridicule sophisme de Photius pour éluder l'autorité des saints Pères. C'est comme si un voleur disait pour sa défense : Il est vrai, dix ou vingt personnes attestent que j'ai commis ce vol ; mais il y en a dix mille qui ne l'attestent pas : donc je suis innocent, et ce serait outrager les dix mille que de me condamner !

Photius fait un pareil sophisme pour éluder l'autorité de l'Écriture. Pour montrer que le Saint-Esprit procède du Fils, les catholiques se servent de ces paroles du Fils même : Il (le Saint-Esprit) me glorifiera, parce qu'il prendra du mien et vous l'annoncera. Tout ce qu'a mon Père est à moi ; c'est pour cela que j'ai dit : Qu'il prendra du mien et vous l'annoncera [3]. Sur quoi les catholiques raisonnent ainsi : Puisque le Saint-Esprit prend de ce qui est au Fils, et que tout ce qui est au Père est au Fils, il appartient donc au Fils comme au Père de produire l'Esprit-Saint par un seul et même acte, et le Saint-Esprit reçoit sa substance de l'un et de l'autre par une seule et même procession. Impiété, blasphème ! s'écrie Photius; car le Fils ne dit pas : Le Saint-Esprit prendra de moi, mais du mien, c'est-à-dire du mien Père [4] ! C'est ainsi que le sophiste Photius contourne violemment la parole de Dieu pour éluder son autorité souveraine. Mais il a beau faire, il est toujours certain que tout ce qu'a le Père,

[1] Combefis. *Auctuarium novissimum*, p. 5, 28. — [2] *Ibid.*, p. 533. — [3] Joan., 16, 14 et 15. — [4] Combefis. *Auctuarium novissimum*, p. 532.

le Fils l'a de même. Donc, le Père ayant la propriété de produire le Saint-Esprit, le Fils l'a comme le Père.

On voit que, dans le fond, Photius ne respectait pas plus la parole de Dieu que la parole des saints Pères, et que l'unique règle pour lui était son orgueil et sa haine. Aussi dit-il, vers la fin de sa lettre: Quelques Pères ont dit que le Saint-Esprit procède du Fils. Mais qu'est-ce que cela y fait? Quand même l'univers entier dirait la même chose, jamais personne ne préférerait la créature au Créateur. Comme il est aisé de le voir, Photius donne ici le nom de Créateur à sa propre pensée. Au fond, cet hypocrite se moquait et de Dieu et des hommes [1].

Fleury observe que, dans cette lettre contre la procession du Saint-Esprit, Photius ne parle point de la lettre du pape Jean, laquelle, comme nous l'avons vu, met au rang de Judas et condamne aux peines éternelles quiconque enseigne que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Cette simple observation aurait dû faire sentir à Fleury, que cette prétendue lettre du pape Jean est une odieuse imposture de Photius, et que, s'il n'en parle point à l'archevêque, c'est qu'il ne l'avait point encore fabriquée ou qu'il ne jugeait pas prudent de l'envoyer si près de l'Italie.

Tandis que Photius écrivait contre le Saint-Esprit en mentant au Saint-Esprit, l'empereur Basile, à son instigation, écrivait contre les deux derniers successeurs de saint Pierre. Le saint pape Étienne y répondit en ces termes: Nous avons reçu les lettres de Votre Sérénité, adressées à notre prédécesseur Adrien, et nous avons admiré comment votre magnificence, jusqu'alors si équitable, a osé écrire de pareilles choses, d'autant plus que Votre pieuse Majesté sait que notre dignité apostolique n'est point soumise à la puissance royale. Quoique vous représentiez sur la terre une ressemblance du Christ, qui est le roi suprême, vous n'avez cependant à soigner que les choses politiques et civiles: ce que nous souhaitons que vous fassiez très-longtemps. De même donc que Dieu vous a donné la principauté des choses temporelles; de même il nous a donné, à nous, par saint Pierre, le prince des apôtres, la principauté des choses spirituelles. Veuillez prendre en bonne part ce que j'ajoute. Il vous a été donné de veiller à ce que vous réprimiez, par le glaive de la puissance, l'impiété et la cruauté des tyrans; à ce que vous rendiez la justice à vos sujets, que vous portiez des lois, que vous mainteniez la discipline dans les armées de terre et de mer. Tels sont les soins principaux

[1] Combefis. *Auctuarium novissimum*, p. 535, n. 23.

de votre empire. Notre charge à nous est d'autant plus excellente, que le ciel est au-dessus de la terre. Écoutez le Seigneur disant à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Mais que dit-il de votre empire ? Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme. Quant au ministère qui nous est confié, qu'est-ce qu'il ajoute ? Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et le reste. Je conjure donc Votre Piété de vous attacher aux décrets des princes des apôtres et de respecter leurs noms ; car la constitution et le sacerdoce de toutes les églises de l'univers ont pris leur origine de saint Pierre, le prince des apôtres, par lequel nous instruisons et enseignons tout le monde dans la saine et incorruptible doctrine. Votre Majesté ne doit donc point, parce qu'elle est chargée des moindres affaires, vouloir s'immiscer aux plus grandes, mais considérer par quelle autorité elle le fait.

Celui qui vous a prévenu contre le très-saint pontife Marin a exercé sa langue maudite contre Jésus-Christ même. Quel est celui qui a osé avancer de pareilles choses contre son Pontife sans tache et contre la mère de toutes les églises ? Il se trompe celui qui s'imagine que le disciple est au-dessus du maître, et le serviteur au-dessus du seigneur. Nous avons été stupéfait de voir que votre prudence si éclairée se soit laissé circonvenir contre un aussi saint homme. Quand nous garderions le silence sur ses vertus, les pierres mêmes les proclameraient. Si, comme je le désire, vous êtes une brebis du bercail divin, n'outre-passez point les barrières des apôtres. Qui donc vous a séduit au point d'attaquer par des bouffonneries et des sarcasmes le Pontife universel, d'injurier par des blasphèmes la sainte Église romaine, à qui vous devez la plus respectueuse soumission ? Ignorez-vous qu'elle est la tête de toutes les églises ? Qui donc vous a établi juge des Pontifes, eux qui vous instruisent dans la doctrine sainte et qui intercèdent pour vous auprès de Dieu ? Comment jugez-vous ceux qui sont soumis au jugement de Dieu seul, et qui seuls ont reçu la puissance de lier et de délier ? Voyez dans quel abîme vous vous précipitez !

Vous nous avez écrit que Marin a été évêque. D'où le savez-vous ? et si vous ne le savez pas, comment le condamnez-vous si témérairement ? La puissance des pontifes est grande. Vous n'ignorez pas ce que saint Ambroise a fait à l'empereur Théodose. Ceux qui disent que Marin avait été évêque, et par conséquent ne pouvait être transféré à un autre siége, doivent le prouver clairement. Et quand il l'aurait été, ce qui n'est pas, il aurait toujours pu être transféré à *la première* place, d'après l'autorité et le jugement des saints Pères.

Grégoire le Théologien n'a-t-il pas été transféré de Nazianze à Constantinople, Mélèce de Sébaste à Antioche, Dosithée de Séleucie à Tarse, Révérentius d'Archiphénice à Tyr, Jean de Gordolie à Proconnèse, Théodore d'Apamée à Sélymbrie, Alexandre de Cappadoce à Hiéraples, et beaucoup d'autres à d'autres siéges ?

D'après quels accusateurs et quels témoins avez-vous condamné le bienheureux Marin ? Ignorez-vous que le bienheureux Silvestre a déclaré dans le premier concile de Nicée, en présence du saint empereur Constantin, que le premier Siége n'est jugé par personne ? Quelle faute a faite l'Église romaine pour s'attirer de tels reproches ? Ne vous a-t-elle pas écrit pour tenir un concile à Constantinople ? Je vous le demande, à qui pouvait-elle écrire ? au laïque Photius ? Si vous aviez un patriarche, notre Église le visiterait souvent par lettres. Mais, hélas ! la glorieuse ville de Constantinople est sans pasteur ; et si l'affection que nous vous portons ne nous faisait souffrir en patience l'injure faite à notre Église, nous aurions été obligé à prononcer contre le prévaricateur Photius, qui a parlé contre nous si indignement, des peines plus grandes que n'ont fait nos prédécesseurs. Nous ne prétendons pas, en parlant ainsi, manquer au respect qui vous est dû ; nous parlons pour notre défense et pour celle du pape Marin, qui n'a eu que les sentiments du très-saint pape Nicolas, et qui, pour avoir voulu exécuter ses décrets, a été traité chez vous avec le dernier des mépris, jusqu'à être tenu trente jours en prison, parce qu'il avait refusé de révoquer ce qu'il avait fait en plein concile devant vous. Au reste, nous apprenons avec joie que vous destinez un de vos enfants au sacerdoce. Nous vous prions aussi d'envoyer une flotte suffisamment armée, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de septembre, et une garnison pour défendre nos murailles contre les courses des Sarrasins. Nous n'en disons pas davantage ; mais nous manquons même d'huile pour le luminaire de l'église, nécessaire au culte de Dieu, à qui soit la gloire dans tous les siècles [1].

Cette lettre arriva à Constantinople, en 886, lorsqu'une révolution complète venait de s'y opérer. Depuis que l'empereur Basile eut perdu Constantin, son fils aîné, son affection et ses espérances passèrent sur Léon, son second fils, qu'il avait eu d'Eudocie, et fait couronner dès l'an 870. Ce jeune prince, ne pouvant souffrir le crédit du fourbe Santabaren, et l'affection que l'empereur lui portait, en raillait souvent et en parlait comme d'un séducteur qui abusait de la confiance de son père. Santabaren, l'ayant appris, dissimula son res-

[1] *Epist.* 1 *Steph.* V. *Labbe, t.* 9, p. 366.

sentiment, et dit à Léon, comme lui donnant un conseil d'ami : A l'âge que vous avez, quand vous suivez votre père à la campagne, vous devriez porter de quoi le défendre au besoin contre les bêtes ou contre quelque ennemi secret. Sans doute qu'il n'était pas d'usage, chez eux, de porter d'épée hors la guerre. Léon donna dans le piége, et, suivant son père à la chasse, il portait un couteau caché dans ses brodequins. Le perfide Santabaren alla dire alors à l'empereur : Votre fils Léon veut vous ôter la vie. Si vous en doutez, faites-lui quitter ses brodequins. Comme ils furent sortis ensemble à l'ordinaire, l'empereur feignit d'avoir besoin d'un couteau et le demanda avec grand empressement à Léon, qui, ne se doutant de rien, tira le sien. Basile, le tenant pour convaincu, le fit mettre en prison, lui ôta ses brodequins rouges, qui étaient la marque de la dignité impériale, et l'odieux Santabaren l'excitait à lui faire arracher les yeux, ce qui eût été fait, si plusieurs sénateurs, s'étant jetés aux pieds du père, n'eussent obtenu qu'il différât le châtiment jusqu'à ce qu'il fût assuré du crime. En attendant, le jeune prince demeura en prison, malgré les fréquentes sollicitations du sénat.

Un oiseau déjoua cet infernal complot de Santabaren. Léon, désespéré de voir son amour pour son père devenu un crime atroce, s'abandonnait à la plus vive douleur. Il ne cessait d'écrire à son père des lettres justificatives, que Basile refusait de lire. Tout le palais était arrosé de larmes. La mère, les sœurs, les deux frères, persuadés de son innocence, ne faisaient entendre que des gémissements. Basile seul, toujours obsédé par Santabaren, était insensible. Un jour qu'il donnait un grand souper à tous les seigneurs de sa cour, dans le temps que la bonne chère et la douce familiarité de l'empereur faisaient oublier l'infortune de Léon, un perroquet, enfermé dans une cage attachée au mur de la salle, se mit à crier : Hélas ! hélas ! seigneur Léon ! C'étaient des paroles qu'il entendait depuis trois mois retentir sans cesse à ses oreilles. Ce cri glaça les convives ; devenus immobiles, la tête baissée, ils n'ouvraient la bouche que pour faire place à leurs soupirs; l'empereur lui-même les regardait en silence, lorsqu'un d'entre eux, élevant la voix entrecoupée de sanglots : Seigneur, dit-il, cet animal nous condamne. Nous est-il permis de nous livrer à la joie, tandis que votre fils, que l'héritier de votre couronne gémit dans les horreurs d'un cachot ? S'il est coupable, il n'est aucun de nous qui ne soit armé pour le punir; mais, s'il est innocent, nous sommes tous coupables. Écoutez-le, jugez-le ; qu'il cesse enfin de vivre criminel ou de mourir victime d'une noire calomnie. Ces paroles pénétrèrent le cœur de l'empereur, et réveillèrent en lui la tendresse paternelle. Il fit venir son fils, il

écouta ses défenses; et, ayant enfin reconnu la perfidie de Santabaren, il embrassa Léon et lui rendit tous ses honneurs. Le juste courroux de Basile aurait éclaté sur le traître, s'il ne se fût dérobé au châtiment. Photius eut encore l'adresse d'en imposer à l'empereur en faveur de ce scélérat. Santabaren se retira dans son archevêché d'Euchaïtes.

L'empereur Basile ne survécut pas longtemps à la réconciliation avec son fils. Au mois de février 866, comme il était à la chasse, un cerf très-grand et très-fort, s'élançant sur lui, l'enleva par la ceinture de dessus son cheval. Il allait périr, si un de ses veneurs n'eût coupé la ceinture d'un coup de sabre. Cet accident lui avait tellement troublé l'esprit, qu'il fit sur-le-champ trancher la tête à celui qui venait de lui sauver la vie, pour avoir, disait-il, tiré l'épée sur son prince. Une secousse si violente lui dérangea les entrailles; il fut saisi d'une fièvre ardente qui le conduisit au tombeau en peu de jours. On dit qu'étant près de mourir, agité par les remords du crime par lequel il s'était élevé à l'empire, il s'imagina voir l'empereur Michel, couvert de sang, qui lui disait d'une voix terrible, en lui montrant ses blessures : Que t'ai-je fait, Basile, pour me massacrer si cruellement? Il mourut le 1er mars 886, après avoir régné quatorze mois avec Michel, et, seul, dix-huit ans cinq mois et sept jours. Il fit approcher de son lit son fils Léon, et Stylien, gouverneur de ses enfants, et il expira en leur disant : Défiez-vous de Photius et de sa créature Santabaren; ils m'ont entraîné dans le précipice par leurs impostures [1].

Léon VI succéda à son père Basile le Macédonien, et régna vingt-cinq ans. Son amour pour les lettres le fit surnommer le Sage ou le Philosophe. Quelque temps après qu'il fut monté sur le trône, il reçut la lettre que le pape Étienne V envoyait à son père. Il en fut frappé, et connut par elle tous les crimes de Photius. Aussitôt il rappela d'exil tous ceux qui avaient été persécutés, et envoya dans la grande église de Sainte-Sophie deux de ses principaux officiers, qui, ayant monté sur l'ambon, lurent publiquement les crimes de l'usurpateur du trône patriarcal, et l'emmenèrent en exil dans un monastère pour le reste de ses jours. Il désigna patriarche, à sa place, le prince Étienne, son frère, qui était diacre. En même temps il assembla Stylien, métropolitain de Néocésarée, dans l'Euphratésie, avec tous les autres évêques, abbés et clercs que Photius avait persécutés, et leur dit : Je n'oblige plus personne, comme vous voyez, à cummuniquer avec l'impie Photius, puisque je l'ai chassé du trône

[1] Cedr., Zon., Leo Glycas, etc., *Hist. du Bas-Empire*, l. 71.

patriarcal pour vous délivrer de sa tyrannie ; au contraire, je vous prie de vous réunir au patriarche, mon frère, afin qu'il n'y ait qu'un troupeau. Mais comme il a été ordonné diacre par Photius, si vous ne voulez pas faire cette réunion sans l'autorité des Romains, par qui Photius a été déposé, venez, envoyons à Rome, et écrivons ensemble au Pape, pour lui demander dispense et absolution en faveur de ceux que Photius a ordonnés.

L'empereur écrivit donc au Pape, et Stylien en même temps, au nom de tous les évêques, les clercs et les moines, et nous avons cette lettre. Stylien y raconte nettement et succinctement toute l'histoire du schisme de Photius, commençant à la déposition de Grégoire de Syracuse. Stylien dit avoir été de ceux qui s'opposèrent dès le commencement à l'intrusion de Photius, et n'avoir jamais depuis communiqué avec lui. Il accuse formellement cet usurpateur d'avoir procuré la mort d'Ignace, par le moyen de quelques scélérats, et de s'être fait mettre en possession de l'église à main armée. Nos collègues, dit-il, célébraient les saints mystères à Sainte-Sophie ; mais, le voyant entrer impudemment dans le sanctuaire, ils laissèrent la liturgie imparfaite et s'enfuirent. Ensuite, comme il vit que plusieurs ne voulaient point le recevoir sans le consentement du Siége apostolique de Rome, il s'adressa à Paul et à Eugène, que le pape Jean avait envoyés au patriarche Ignace pour l'affaire de Bulgarie ; et, par ses présents et les menaces de l'empereur, il les obligea à dire publiquement qu'ils étaient venus pour anathématiser Ignace et déclarer Photius patriarche. De plus, il fabriqua des lettres, au nom d'Ignace et de ses collègues, par lesquelles il priait le Pape de recevoir Photius, et elles furent envoyées à Rome ; c'est pourquoi le prêtre Pierre, étant venu à Constantinople, déclara, avec Paul et Eugène, que Photius avait été reçu par le Siége apostolique. Dès lors, osant tout impunément, il s'empara même des affaires politiques et envahissait la puissance impériale. Par les intrigues du moine Santabaren, qu'il fit archevêque d'Euchaïtes, il accusa l'empereur actuellement régnant, Léon, de complot et de trahison contre son père ; ils espéraient qu'après avoir écarté le fils, ils pourraient facilement, à la mort de Basile, s'emparer de l'empire et le gouverner à leur gré, soit par eux-mêmes, soit par d'autres. Mais Dieu ne l'a point permis ; au contraire, Léon, succédant à son père, a chassé aussitôt Photius, l'auteur de tant d'iniquités. Quant à nous, qui jamais n'avons obéi à l'intrus, et qui, pour cela, avions à souffrir bien des maux, le même empereur Léon nous en a délivrés.

Or, comme nous savons que c'est votre Siége apostolique qui doit nous redresser et nous régler, nous supplions humblement Votre

Sainteté d'avoir pitié d'un peuple qui n'a pas reçu sans une raison plausible l'ordination de Photius, mais sur l'autorité de vos légats : premièrement, de Rodoalde et de Zacharie, et ensuite de Paul et d'Eugène. Ne permettez pas qu'une multitude innombrable périsse avec Photius ; c'est la coutume de l'Église. Le concile de Chalcédoine déposa Dioscore comme chef de l'hérésie et meurtrier de Flavien ; mais il reçut à pénitence ceux qu'il avait ordonnés ou séduits ; le second concile de Nicée condamna les auteurs de l'hérésie des iconoclastes, et reçut à pénitence leurs sectateurs. De même il convient qu'en proscrivant le schismatique Photius, ordonné par des schismatiques, vous usiez de miséricorde et de dispense envers ceux qu'il a circonvenus. Appelés nous-mêmes à Constantinople par les empereurs, un grand nombre nous exhortaient à communiquer avec Photius, nous assurant avec serment que le Siége apostolique lui avait permis, par dispense, de remplir les fonctions patriarcales; mais nous n'avons voulu en rien croire, jusqu'à ce que nous apprissions de Votre Sainteté quelque chose de plus authentique et de plus certain. Or, Dieu en est témoin, aucun de ceux qui ont communiqué avec Photius ne l'a fait volontairement, mais forcé par la violence de ceux qui avaient le pouvoir. C'est pourquoi nous conjurons Votre Sainteté d'avoir pitié d'un peuple réduit au désespoir. Saint Pierre lui-même vous en conjure, lui dont vous occupez le trône, lui qui apprit du Seigneur à pardonner septante fois sept fois, même à ceux qui pèchent sciemment et volontairement. Exaucez-nous, afin que vous-même vous éprouviez la clémence divine, et que, par l'intercession de la sainte Vierge, des saints anges, des apôtres, des prophètes, des martyrs, des confesseurs et de tous les saints, vous gouverniez longtemps l'Église apostolique [1].

Pendant que cette lettre, avec celle de l'empereur Léon, partait pour Rome, le nouveau patriarche Étienne fut ordonné vers la fête de Noël 886, par Théophane, archevêque de Césarée en Cappadoce, qui était le premier siége dépendant de Constantinople. Étienne remplit le siége patriarcal six ans, et l'Église grecque l'honore entre les saints comme ayant parfaitement rempli tous les devoirs d'un bon pasteur. D'un autre côté, Photius et Santabaren furent traduits en justice comme ayant voulu faire empereur un parent de Photius et comme ayant détourné des trésors de l'empire. L'accusation ne put être prouvée juridiquement, Santabaren niant alors ce qu'il avait dit précédemment à quelques personnes. L'empereur le fit fouetter publiquement, priver de la vue, et l'envoya en exil à Athènes, d'où

[1] Labbe, t. 9, p. 368-372.

il le rappela quelques années après et lui donna même une pension.

Le pape Étienne V, ayant reçu la lettre de l'archevêque Stylien et celle de l'empereur, remarqua une différence notable entre les deux, et la signala ainsi dans sa réponse aux évêques et au clergé d'Orient : Nous avons trouvé la lettre de l'empereur fort différente de la vôtre; car elle porte que Photius a embrassé la vie solitaire et renoncé au siége par écrit : ce qui nous met en incertitude, puisqu'il y a une grande différence entre renoncer et être chassé. Or, comme nous ne pouvons rendre aucun jugement sans une information exacte, il faut que les deux parties envoient des évêques, afin que nous puissions prononcer ce que Dieu nous ordonnera; car, l'Église romaine étant le modèle et le miroir de toutes les autres églises, et ce qu'elle définit demeurant éternellement inviolable, elle ne doit prononcer de sentences qu'après avoir pris de grandes précautions [1].

En exécution de ces ordres du pape Étienne, il vint à Rome, trois ans après, une députation solennelle de Constantinople : un officier de la part de l'empereur, un métropolitain de la part de Photius, enfin les députés de l'archevêque Stylien et des autres catholiques. Le but de la députation était d'informer le Pape, de part et d'autre, touchant l'affaire de Photius, comme il l'avait ordonné. Stylien lui disait dans sa lettre, la seule qui nous reste de cette députation : Vous dites que vous avez trouvé de la différence entre la lettre de l'empereur et la nôtre; en voici la cause : Ceux qui ont écrit que Photius avait renoncé sont ceux qui l'ont reconnu pour évêque; mais nous, qui n'avons jamais avoué qu'il y eût en lui la moindre trace de sacerdoce, suivant le jugement des papes Nicolas et Adrien, ainsi que du concile œcuménique de Constantinople, comment pouvions-nous écrire qu'il avait renoncé? Finalement, nous continuons de vous prier pour ceux qui ont reçu Photius par force, et nous demandons que vous envoyiez des lettres circulaires aux patriarches d'Orient, afin qu'ils usent de la même indulgence que nous. C'est la règle, et le grand Athanase écrivit à Rufinien que, dans les conciles, on ne rejette que les auteurs des hérésies, et l'on reçoit les autres par indulgence [2].

Cette lettre ne parvint à Rome qu'après la mort du pape Étienne V, et fut remise à son successeur Formose, qui répondit de la manière suivante : Vous demandez miséricorde et vous ne spécifiez point pour qui : si c'est pour les laïques ou pour les prêtres. Si c'est pour un laïque, il mérite grâce; si c'est pour un prêtre, vous ne songez

[1] *Epist.* 2. Labbe, t. 9, p. 373. — [2] Ibid., t. 8, p. 1440.

pas que Photius, étant laïque, n'a pu rien donner que sa condamnation. Votre église devrait donc être purifiée par une très-sévère pénitence; mais nous écoutons la douceur et l'humanité. C'est pourquoi nous vous envoyons nos légats, les évêques Landulfe et Romain, avec lesquels nous prions Votre Sainteté de vous assembler, ainsi que Théophylacte, métropolitain d'Ancyre, et Pierre, en qui nous avons confiance; en sorte qu'avant toutes choses, la condamnation de Photius demeure perpétuelle et irrévocable. Quant à ceux qu'il a ordonnés, nous voulons bien user de miséricorde envers eux, et ordonnons qu'ils présentent leur requête, dans laquelle ils reconnaîtront leur faute, en demanderont humblement pardon et promettront de n'en jamais plus commettre de semblable. Ensuite on suivra ponctuellement ce qui est marqué dans les instructions de nos légats, sans y rien ajouter, ni ôter, ni changer. De cette manière, étant reçus par nous et par vous à la communion des fidèles, comme laïques, le scandale cessera [1].

C'est ainsi que se termina le schisme de Photius, après avoir troublé et fatigué trente ans et l'empire et l'Église. Il y a peu d'événements où la suprématie du Pontife romain sur tous les patriarches et les évêques d'Orient se montre avec plus d'éclat. Amis et ennemis la reconnaissent. Quels que fussent les sentiments personnels de Photius, c'est au Pape qu'il recourt pour autoriser son intrusion dans le siége de Constantinople et la prétendue abdication de saint Ignace; ce sont les légats du Pape qu'il cherche à corrompre par tous les moyens de la ruse et de la violence, afin de faire croire aux populations d'Orient que le Pape le reconnaît pour évêque. Et après la première expulsion de Photius, c'est au Pape que le patriarche Ignace et l'empereur Basile s'adressent, comme à l'unique médecin établi de Dieu pour guérir les maux de l'Église. Et après la mort d'Ignace, c'est au Pape que les empereurs, que les patriarches, que les évêques d'Orient, que Photius lui-même s'adressent pour le supplier de vouloir bien, par dispense, consentir à ce que Photius occupât le siége vacant de Constantinople. Et après la dernière expulsion de Photius, c'est au Pape que l'empereur Léon et les évêques catholiques d'Orient s'adressent pour le prier de vouloir bien ratifier, par dispense, l'ordination du nouveau patriarche et user de miséricorde envers ceux qui s'étaient laissé entraîner dans le schisme. Enfin, c'est au Pape que le même empereur, le même Photius, les mêmes évêques d'Orient envoient des députés pour l'informer exactement de l'état présent de cette affaire. Puissent les photiens, c'est-à-dire ceux des Grecs et

[1] Labbe, t. 9, p. 42.

des Russes qui ont renouvelé et continué le schisme de Photius, réfléchir sérieusement à tous ces faits, et réjouir à la fois le ciel et la terre par leur filial retour dans l'unique bercail de cet unique pasteur, auquel a été dit par le Sauveur lui-même : Pais mes agneaux, pais mes brebis !

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME.

DE LA FIN DU SCHISME DE PHOTIUS, 886, A LA CONVERSION DES NORMANDS, 922, ET LA RÉUNION DE L'ÉGLISE DE CONSTANTINOPLE AVEC ELLE-MÊME PAR LES LÉGATS DU PAPE JEAN X.

Ce que l'on appelle le siècle de fer, et ce qu'il en est.

Au commencement du livre précédent, nous avons vu que l'univers chrétien devenait malade. Nous entrons maintenant dans le plus fort de sa maladie, dans ce qu'on regarde comme l'époque la plus déplorable de l'Église, dans ce qu'on appelle son siècle de fer. Or, pendant les trente-six ou quarante ans que renferme ce livre, voici quel fut l'état général de l'univers chrétien.

En Espagne, les Chrétiens, qui avaient maintenu leur liberté et leur indépendance et rétabli leur royaume dans les montagnes des Asturies, continuaient à faire des conquêtes sur les infidèles, à repeupler les villes, à reconstruire les églises et les monastères, à rétablir les chaires épiscopales et à témoigner au successeur de saint Pierre une filiale soumission. En Angleterre, le roi Alfred le Grand, après avoir expulsé ou soumis les Normands ou Danois, continuait de régner avec gloire et avec utilité, tant pour le royaume que pour l'Église, et laisse en mourant, l'an 900, un fils qui n'est pas indigne de son père, et qui, sur les remontrances du Pape, corrige les abus qui s'étaient glissés dans les églises de son royaume par suite des guerres. La France, voyant décliner la race de Charlemagne, travaillait à enfanter une nouvelle dynastie, enfantement d'autant plus long et plus pénible, que la dynastie devait durer plus longtemps ; mais dans ce temps-là même, les terribles Normands se convertissent ; ils relèvent les églises et les monastères qu'ils ont détruits, ils deviennent le plus ferme appui de la France qu'ils ont si longtemps ravagée ; d'une autre part, la régularité se rétablit dans l'état monastique, par la fondation du monastère et de la congrégation de Cluny. L'Allemagne, comme la France, ayant vu périr sa branche nationale de Charlemagne, choisit dans son sein, non pas une dynastie continue, mais une suite de rois d'un beau et grand caractère, qui sauront, et repousser de nouveaux Barbares, et encore faire pénétrer

parmi eux les lumières de la civilisation chrétienne. En Orient, l'église de Constantinople, désunie pour un temps d'avec elle-même, mais toujours unie et soumise à l'Église romaine, se réconcilie avec elle-même par la médiation du Pape. En Italie, la race de Charlemagne ne présentant plus d'homme capable et digne d'être, sous le nom d'empereur, le défenseur armé de l'Église romaine, il se forme, et dans tout le pays et à Rome, deux partis politiques : les uns veulent un empereur italien, les autres un empereur allemand ; plusieurs même veulent tantôt l'un, tantôt l'autre, pour conserver plus de liberté. Cependant, au milieu de ces fluctuations politiques, un Pape saura chasser de l'Italie les Sarrasins, ces farouches sectateurs de Mahomet, par qui nous avons vu piller l'église même de Saint-Pierre. Tel fut l'état général de l'univers chrétien pendant les quarante ans que nous avons à décrire.

D'où vient donc alors que cette époque est regardée comme la plus déplorable de l'Église, comme la partie la plus triste du siècle de fer ? Le voici. Deux partis politiques s'étaient formés en Italie et à Rome. Le Pape étant tout à la fois et le premier prince d'Italie et le chef de l'Église universelle, et devant, en cette dernière qualité, avoir la principale part dans le choix d'un empereur, c'était à qui des deux partis politiques ferait monter sur le Siége de Saint-Pierre un homme de son bord. Or, notre siècle sait par expérience, mieux peut-être qu'aucun autre siècle, avec quelle animosité les partis politiques, quand ils sont en lutte, cherchent réciproquement à se nuire, à se décrier, à se calomnier, et de vive voix et par écrit, et combien peu un historien peut se fier à ces récriminations passionnées. Eh bien ! à l'époque où les deux partis politiques de l'Italie travaillaient le plus à l'emporter l'un sur l'autre, deux ou trois Papes du parti italien sont accusés par un écrivain du parti allemand de n'avoir pas eu des mœurs plus édifiantes que la plupart des souverains temporels. Je dis qu'ils sont accusés, non pas convaincus ; je dis par un écrivain du parti allemand, non par un écrivain du même temps, mais qui ne fût d'aucun parti ; je dis par un écrivain, non par deux ; car ceux qui, postérieurement, répètent l'accusation, ne sont que des échos et des copistes du premier. Que le lecteur impartial décide maintenant, avec une conscience de juré, si une pareille accusation est par elle-même une preuve contre l'accusé.

L'accusateur et le témoin unique, si témoin on peut l'appeler, se nomme Luitprand. Il naquit vers le commencement du dixième siècle, fut sous-diacre de l'église de Tolède en Espagne, puis diacre de l'église de Pavie, et enfin évêque de Crémone. N'étant que diacre,

il fut envoyé en ambassade à Constantinople, par le roi Bérenger, duc de Frioul; étant évêque, il y fut encore envoyé par l'empereur Otton I[er]. Il fut toujours du parti opposé au parti italien, dont le chef était le marquis ou margrave de Toscane, avec les principaux nobles de Rome. Nous avons de Luitprand le récit de ses deux ambassades, avec une histoire en six livres de l'empire d'Occident. Ces deux ouvrages suffisent pour connaître l'auteur et apprécier la confiance qu'il mérite. Ainsi, ayant été reçu d'une manière flatteuse dans sa première ambassade, il ne trouve rien de plus grand, de plus magnifique, ni d'un goût plus parfait que la cour de Constantinople; rien de plus moral et de plus civilisé que les habitants de cette grande capitale; mais, dans sa seconde ambassade, où il était chargé d'une affaire extrêmement délicate, qui demandait un homme bien réfléchi et en même temps aimable, en un mot, un politique accompli, il fut traité avec mépris, parce qu'il s'y prit lui-même d'une manière très-gauche et grossière; dès lors il n'y a rien de plus misérable au monde que la cour de Byzance; rien de plus sale, de plus ladre, de plus insipide que l'empereur et ses officiers : Constantinople le dégoûte, l'air même y est empesté; c'est, d'un côté, un torrent d'expressions basses et populacières pour dire des injures aux Grecs, et, d'un autre, des phrases et des images emphatiques pour flatter l'empereur Otton et les Allemands. Il va jusqu'à dire que si Dieu l'a préservé du naufrage, c'est par considération pour la sainteté de l'empereur Otton; et Luitprand était évêque !

Dans son histoire, c'est le même auteur vaniteux, irascible, qui n'a de règle que son amour-propre. Son style, dit Fleury, témoigne plus d'esprit et d'érudition que de jugement. Il affecte d'une manière puérile de montrer qu'il savait le grec. Il mêle souvent des vers à sa prose : il est partout extrêmement passionné, chargeant les uns d'injures, les autres de louanges et de flatteries. Il fait quelquefois le plaisant et le bouffon, aux dépens même de la pudeur. Ce jugement de Fleury n'est que juste. Car Luitprand, qui pourtant était alors diacre et dédie son histoire à un évêque, se complaît à décrire longuement des anecdotes ou des contes obscènes, qui souvent n'ont aucun rapport à son histoire. Quant à l'esprit qui l'anime, il nous le fait assez connaître, quand il explique le titre d'*Antidosis*, ou de revanche, qu'il donne à son troisième livre, savoir : que c'est parce qu'il s'y venge de ceux qui lui ont fait du mal, à lui et à sa famille. Il était alors exilé par suite d'un revirement politique. En conséquence, toutes les dames du parti contraire sont des prostituées, tous leurs *maris* des tyrans. Au contraire, le roi Hugues de

Provence, puis d'Italie, quoiqu'il eût un troupeau de concubines, est un prince philosophe, religieux, ami des gens de bien; et la preuve en est que ce roi affectionnait beaucoup Luitprand, alors un de ses pages, parce qu'il chantait mieux qu'aucun autre de ses camarades. Quant à l'empereur Otton, c'est partout le saint, le très-saint empereur, lors même qu'il fera un antipape. Tel se montre Luitprand dans ses écrits.

L'accusation ou le témoignage d'un pareil auteur, écrivant, de son propre aveu, par récrimination politique, peut-il, en conscience, être regardé comme une preuve contre les hommes du parti contraire, ces hommes fussent-ils des Papes? Peut-il surtout être regardé comme une preuve, quand un auteur plus contemporain, plus grave, un auteur étranger à tous les partis, parle des mêmes Papes dans un sens tout opposé? Que déciderait en pareil cas un jury consciencieux?

L'auteur estimable dont nous parlons est Flodoard, né à Épernay en 894, et mort en 966. A peine était-il sorti de l'enfance, que ses amis l'envoyèrent à l'école de Reims. Il y étudia sous les disciples de Remi d'Auxerre et d'Hucbald de Saint-Amand, qui, ayant rétabli tous deux cette école, la quittèrent avant la fin du neuvième siècle. Le jeune Flodoard ou Frodoard fit tant de progrès dans les lettres et la vertu, qu'il s'attira l'estime de l'archevêque Hervé, successeur de Foulque, et de Séulfe, successeur d'Hervé. Bientôt son mérite et sa capacité lui donnèrent entrée dans le clergé de la cathédrale. D'abord on lui confia la garde des archives de cette église; ce qui favorisa merveilleusement l'amour et les dispositions qu'il avait pour l'histoire. Il fut ensuite élevé au sacerdoce et à la dignité de chanoine. On le chargea aussi de la cure de Cormici, bourg à trois lieues de Reims. Dès 933, Flodoard s'était rendu si célèbre, que sa réputation avait pénétré jusqu'en Italie. Il fut un des savants à qui Rathier, expulsé du siége épiscopal de Vérone, adressa l'écrit qu'il avait fait sur son exil. Au bout de trois ans, en 936, il entreprit, on ne sait à quelle occasion, le voyage de Rome. Le pape Léon VII lui fit l'accueil le plus gracieux et le gratifia de quelques présents. Il fut nommé à l'évêché de Tournai, mais ne put en prendre possession, à cause d'un clerc simoniaque qui s'en rendit maître. Flodoard nous est représenté par ses contemporains comme un prêtre respectable par toute sorte de vertus, nommément par la sainteté de sa conduite, une chasteté angélique et une sagesse plus qu'humaine. Comme auteur, il ne se distingue pas moins par son style que comme prêtre par sa vertu. On a de lui une chronique estimée, qui commence à l'année 919 et finit en 966; une *Histoire de l'église de Reims*, puisée dans les archives; enfin les *Vies* des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à

Léon VII. Ce dernier ouvrage, qui n'était pas connu du temps de Baronius, est en vers. C'est là que Flodoard retrace en peu de mots la vie des Papes contemporains, la durée de leur pontificat, le bien ou le mal qu'ils y ont fait. Nous citerons en temps et lieu ses paroles, et nous verrons comment il dément les contes satiriques de Luitprand.

Pour les disciples de Luther et de Calvin, les accusations ou insinuations flétrissantes de Luitprand contre deux ou trois Papes du dixième siècle sont des preuves irréfragables. Aussi les ont-ils exploitées, amplifiées de toutes les manières. Répétée par tant d'échos, la voix unique de Luitprand a paru à bien des catholiques mêmes une nuée de témoins contre lesquels il n'y a rien à dire. Plusieurs s'y sont laissé tromper et se sont faits échos à leur tour. Muratori a découvert des premiers que cet étourdissant concert n'était que la répétition sonore d'une voix unique, démentie par des voix contemporaines plus croyables.

En attendant, sur l'accusation d'un seul homme, écrivant par récrimination politique, les disciples de Luther et de Calvin, ou les protestants, nous reprochent avec complaisance la conduite scandaleuse de quelques Papes du dixième siècle, et nous demandent avec une superbe pitié si de pareils Pontifes pouvaient être les juges suprêmes de la foi. Mais, dirons-nous aux disciples de Luther et de Calvin, mais, avant tout, comment pouvez-vous, sans une inconséquence prodigieuse, reprocher à qui que ce soit, fût-ce à un Pape, un crime quelconque ? Les auteurs de votre prétendue réforme ne protestent-ils pas, contre l'Église romaine, que c'est Dieu qui est l'auteur du péché commis par l'homme ? que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires ? que c'est la foi seule qui sauve, malgré le nombre et la grandeur des iniquités ? que la justice, la grâce de Dieu une fois acquise par le baptême ou autrement, on ne peut plus la perdre, quelque péché, blasphème, meurtre, parricide, adultère, inceste, que l'on commette pendant sa vie ? Or, sans même vouloir, comme Luther et Calvin, rejeter leur péché sur Dieu même, ces Papes ont eu la foi ; jamais on ne les a soupçonnés là-dessus ; de plus, ils avaient été baptisés. Donc, d'après les principes de vos pères et d'une partie notable de vos frères, ils sont deux et trois fois saints ; donc, d'après vos principes, ils sont entrés au ciel avec leur innocence baptismale. Et vous demandez, après cela, comment un homme pécheur peut être l'organe de l'Esprit-Saint ? Quoi ! suivant vous ou les autres, malgré tous les crimes que vous puissiez commettre, le Saint-Esprit ne laisse pas d'habiter dans votre cœur pour vous sanctifier en dépit de vous-mêmes, et vous demandez comment il est possible que ce

même Esprit se serve de votre semblable comme d'un instrument pour sanctifier les autres ?

Une inconséquence non moins prodigieuse des protestants : ils ont en Angleterre un pape ou une papesse de leur église anglicane ; ils ont en Allemagne un pape de leur église prussienne ; ils ont en Russie un pape de leur église photienne. Ces papes ou ces papesses protestants, n'y a-t-il donc rien à leur reprocher ? Quant au premier pape, au fondateur même de l'église anglicane, l'histoire ne parle-t-elle pas de sa lubricité et de sa tyrannie ? Pour les papes et les papesses de l'église protestante de Russie, l'histoire ne parle-t-elle pas de pères, de maris, de frères égorgés, étranglés, empoisonnés par leurs enfants, par leurs femmes, par leurs frères, qui voulaient régner à leur place ? Et pour tous ces papes protestants, on n'a pas un mot de blâme. Mais parce que, dans le cours de dix-neuf siècles, sur une série de deux cent cinquante Pontifes romains et plus, il s'en trouve peut-être jusqu'à trois qui n'ont pas été plus sages dans leurs mœurs que certains rois modèles, tels que Henri IV et Louis XIV, l'Église romaine sera la grande prostituée, le Siége de saint Pierre aura été souillé durant des siècles par des monstres d'impudicité. Telle est, en résumé, la grande histoire de l'Église, compilée par les chefs du protestantisme, connus sous le nom de centuriateurs de Magdebourg.

Nous disons que, sur plus de deux cent cinquante Papes, il y en a peut-être jusqu'à trois qui n'ont pas mieux vécu que la plupart des souverains temporels. Avant de commencer à écrire cette histoire de l'Église, nous avons examiné cette question à part. Sur dix-neuf siècles et deux cent cinquante Papes, nous avons trouvé de ceux-ci neuf ou dix qui sont accusés ou soupçonnés de mauvaises mœurs : sur ces neuf ou dix, il y en a trois au plus contre lesquels, d'après un premier examen, l'accusation nous a paru convaincante, ou à peu près : un dans le dixième siècle, un dans le onzième et un dans le quinzième. Bref, sur deux cent cinquante-quatre Papes que l'on compte en 1841, pas un n'a enseigné d'erreur à l'Église de Dieu. Quant à leur vie, il y en a au moins le tiers que cette Église honore comme saints. Pour les autres, il y en a tout au plus dix que la malignité humaine accuse ou soupçonne de n'avoir pas eu des mœurs plus pures que la plupart des souverains temporels. Et sur ces dix, à peine y en a-t-il trois à l'égard desquels l'accusation soit justifiée. En vérité, quiconque ne voit point en ceci une protection spéciale de la divine Providence, celui-là oublie que les Papes sont hommes.

Dans le fond, si le monde fait tant de bruit de dix Papes soupçonnés, de trois Papes convaincus de n'avoir pas été plus sages que *la plupart* des hommes, c'est que le monde est persuadé, et avec

raison, qu'un Pape, qu'un évêque, qu'un prêtre, qui ressemble au monde et n'est qu'un homme, est un mauvais prêtre, un mauvais évêque, un mauvais Pape. Grande leçon, et pour ceux qui doivent l'être, et pour ceux qui doivent les faire !

Le saint et excellent pape Étienne V, que nous sommes étonné de ne pas voir compté parmi les plus saints Pontifes de l'Église romaine, avait eu le bonheur, ainsi que nous avons vu, de recevoir la soumission sincère de l'église de Constantinople. Il étendait avec la même charité sa sollicitude paternelle sur les royaumes et les églises de France. Nous disons les royaumes ; car ce pays comptait de nouveau plusieurs chefs.

Dès l'an 879, sous le règne faible et éphémère de Louis et de Carloman, fils de Louis le Bègue, les évêques et les seigneurs de la Provence, du Dauphiné, de la Savoie, du Lyonnais et d'une partie de la Bourgogne, tinrent à Mantes, lieu situé entre Vienne et Tournon, une assemblée au mois d'octobre, à laquelle ils donnèrent le nom de concile. Là, après avoir délibéré entre eux, ils élurent unanimement pour leur roi le duc Boson, gendre de l'empereur Louis II, et fils adoptif du pape Jean VIII, comme étant la personne la plus capable de les défendre et de les protéger contre tant d'ennemis, principalement les Normands et les Sarrasins. Ces derniers s'étaient fait un repaire inexpugnable à Fressinet dans les Alpes, entre la Ligurie et la Provence. Le décret de l'élection est daté du 15[me] d'octobre de l'an 879, et signé de six archevêques et de dix-sept évêques, leurs suffragants. Les six archevêques sont : Otram de Vienne, Aurélien de Lyon, Teutram de Tarantaise, Robert d'Aix, Rostaing d'Arles et Théodoric de Besançon. On envoya aussitôt des députés à Boson, pour lui faire les propositions suivantes de la part du concile :

Très-illustre prince, le concile assemblé au nom de Dieu avec les seigneurs laïques à Mantes, au territoire de Vienne, par l'inspiration de la divine majesté, se présente devant votre clémence pour apprendre de vous-même comment vous voulez vous conduire sur le trône où nous souhaitons que vous soyez élevé. Nous désirons savoir si votre zèle pour la foi catholique et pour l'exaltation de l'Église vous fera sincèrement embrasser tout ce qui pourra contribuer à faire honorer et aimer le Seigneur ; si vous voulez suivre en tout la justice et l'équité, comme ont fait les bons princes connus par nos histoires et par la renommée ; conserver l'humilité, le fondement de toutes les vertus, avec la patience, la douceur, la fidélité dans les promesses et la sobriété; vous rendre accessible à tous ceux qui voudront vous représenter leurs droits, ou intercéder pour les autres ; chercher plutôt à faire du *bien qu'*à dominer ; réprimer la colère, la cruauté,

l'avarice et la superbe; écouter volontiers les conseils, fuir les vices, aimer les vertus et protéger vos sujets. Nous prenons ces précautions, afin que dans la suite on ne puisse pas faire de reproche à ce concile, ni aux seigneurs qui pensent comme nous; mais que, par la grâce de Dieu et l'intercession des saints, la paix et la vérité soient sur les prélats et sur leurs inférieurs, sur les évêques et sur les seigneurs laïques; en sorte que Dieu soit béni en tout et partout. Les évêques et les laïques vous prient aussi de veiller à ce que tous ceux qui composeront votre maison vivent d'une manière édifiante.

Boson répondit par la lettre suivante : Au sacré concile et aux seigneurs laïques, nos fidèles, Boson, humble serviteur du Christ. Je commence par vous rendre des actions de grâces, de cœur et de bouche, de l'attachement sincère que vous me témoignez. Je ne le mérite par aucun endroit; c'est votre bienveillance pour moi, et la grâce immuable de Dieu, qui vous inspirent ces sentiments. Je vous remercie aussi de ce que votre zèle vous fait souhaiter que je sois élevé sur le trône, afin que je puisse combattre pour l'Église, ma mère, et mériter une récompense éternelle. Pour moi, connaissant ma faiblesse et mon peu de mérite pour un si haut rang, je l'aurais absolument refusé, si je n'avais reconnu que c'est la volonté de Dieu qui vous a donné un même cœur et une même âme, pour réunir vos suffrages en ma faveur. C'est pourquoi, dans la persuasion où je suis qu'il faut obéir, tant aux évêques inspirés de Dieu, qu'aux seigneurs laïques qui sont dévoués à mes intérêts, je ne résiste ni n'ose résister à vos ordres.

Quant à ce que vous désirez savoir de la manière dont je veux me conduire dans le gouvernement, je reçois avec plaisir la règle que vous me tracez et les instructions que vous me donnez. Je professe d'un cœur pur et d'une bouche sincère la foi catholique dans laquelle j'ai été nourri; et je suis prêt, si le Seigneur l'a pour agréable, à me sacrifier et à donner mon sang pour elle. J'aurai soin, par votre conseil et avec l'aide du Seigneur, de rétablir et de confirmer les privilèges des églises. Je tâcherai de rendre à tous une exacte justice, comme vous m'en avez averti; de défendre selon l'équité les ecclésiastiques et les laïques, afin de marcher sur les traces des bons princes. Quant à mes mœurs, quoique je sache que je suis le plus grand pécheur, je puis cependant assurer avec vérité que ma volonté est d'être entièrement docile aux avis des gens de bien et de ne suivre jamais ceux des méchants. S'il m'échappe quelque faute à l'égard de quelqu'un, je la réparerai selon votre conseil; je vous prie seulement de m'en avertir en temps et lieu. Si quelqu'un de vous commet quelque faute à mon égard, je me rendrai accessible aux prières, et

j'attendrai qu'il la répare avant que d'en venir à la punition. Enfin j'observerai la loi évangélique et apostolique, ainsi que les lois humaines, afin que, par mon moyen, Dieu soit béni en tout et partout. Pour ma maison, puisque Dieu habite parmi les saints j'aurai grand soin, comme vous m'en avertissez, que tous ceux qui la composeront se comportent comme il convient. Il finit en suppliant les évêques d'indiquer dans leurs églises trois jours de prières pour mieux connaître la volonté de Dieu et attirer ses bénédictions sur le dessein qu'ils ont formé [1].

Le roi Boson étant mort au mois de janvier 887, après sept ans d'un règne peu tranquille, le royaume d'Arles retomba dans un état bien triste. Pour y porter remède, Bernouin, archevêque de Vienne, se rendit à Rome en 890, et représenta au pape Étienne V le misérable état du royaume depuis la mort de l'empereur Charles. Les habitants n'avaient point de maître qui les retînt dans le devoir, et se voyaient exposés au pillage des infidèles : d'un côté, les Normands ; et de l'autre, les Sarrasins. Le bon pape Étienne en fut touché jusqu'aux larmes et écrivit aux évêques de la Gaule cisalpine de reconnaître pour roi Louis, fils de Boson, que d'ailleurs l'empereur Charles le Gros avait adopté pour son fils. Les évêques s'assemblèrent donc à Valence, savoir : Aurélien, archevêque de Lyon, Rostaing d'Arles, Arnaud d'Embrun et Bernouin de Vienne, avec plusieurs autres. Ils s'accordèrent tous, suivant le conseil du Pape, à élire et à sacrer Louis, fils de Boson et d'Ermengarde, fille de l'empereur Louis II, quoiqu'il n'eût encore que dix ans; mais on comptait sur les bons conseils de la reine Ermengarde, sa mère, et de son oncle Richard, duc de Bourgogne, frère de Boson [2]. C'est ainsi que fut consolidé le royaume d'Arles ou de Provence.

Dans les autres parties de la France, comme, après la mort de Charles le Gros, il ne restait de Louis le Bègue qu'un fils trop jeune, connu plus tard sous le nom de Charles le Simple, les Français élurent pour roi, en 888, le vaillant comte de Paris, Eudes ou Odon, qui avait si bien défendu cette capitale contre les Normands avec l'évêque Gauzelin. Le roi de Germanie, Arnoul ou Arnoulfe, consentit à cette élection ; il envoya même à Eudes une couronne royale. Arnoulfe était, en Germanie, le dernier rejeton de la race de Charlemagne, qui avait commencé si glorieusement par saint Arnoulfe, évêque de Metz. Eudes, fils de Robert le Fort, duc de France, fut donc sacré roi à Compiègne par Walther ou Wauthier, archevêque de Sens. Dans le même temps, Guido ou Gui, duc de Spolète, mais

[1] Labbe, t. 9, p. 331. — [2] *Ibid.*, p. 424.

Français de nation et issu de la famille de Charlemagne, fut appelé en Belgique et dans le royaume de Lorraine, par Foulque, archevêque de Reims, son parent. Une assemblée de ses partisans fut convoquée à Langres ; et, quoiqu'elle se trouvât bien moins nombreuse qu'il n'avait espéré, Gui fut proclamé roi des Français dans cette assemblée et sacré par Geilon, évêque de Langres. Mais bientôt, voyant que la nation française se déclarait pour le roi Eudes, il s'en retourna en Italie.

Il s'éleva la même année un autre roi et un autre royaume. Rodolfe, duc de Bourgogne et allié à la famille de Charlemagne, tint à Saint-Maurice, en Valais, une assemblée des évêques et des seigneurs de la Bourgogne orientale, des bords du Rhin aux sources de l'Isère. Il y fut nommé roi de la Bourgogne transjurane, et sa domination s'étendit sur la Suisse, les Grisons, le Valais et Genève. Il élevait aussi des prétentions sur l'ancien royaume de Lothaire ou la Lorraine ; il y avait gagné des partisans, et il paraît qu'il y fut couronné à Toul par Arnold, évêque de cette ville. Mais ces provinces étaient réclamées par Arnoulphe, roi de Germanie, qu'on regardait comme le chef de tout l'empire, et qui ne consentit à reconnaître Rodolphe que lorsque celui-ci se fut retiré de la Lorraine et lui eut fait hommage de la Bourgogne transjurane. Un autre seigneur, Rainulfe, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, qui prétendait aussi descendre de Charlemagne par les femmes, prit de son côté le titre de roi d'Aquitaine ; mais il renonça bientôt à la dignité royale et continua de gouverner les mêmes provinces avec le titre de comte de Poitiers. De tous ces rois, celui qui se montra le plus digne et le plus capable fut le roi Eudes ; il remporta encore deux victoires sur les Normands. Ces Barbares attaquèrent encore trois fois Paris ; mais ils furent repoussés chaque fois, entre autres par la valeur de l'évêque Anschéric. La population parisienne s'était si bien aguerrie, qu'elle ne les craignait plus.

Cependant, l'an 892, il se forma un parti considérable en faveur de Charles, fils posthume de Louis le Bègue et de sa seconde femme Adélaïde. Le jeune prince n'avait que quatorze ans. Son parti, à la tête duquel était Foulque de Reims, profita du moment où le roi Eudes était occupé en Aquitaine, pour le proclamer et le sacrer roi au mois de janvier 893. Mais dès que le roi Eudes reparaît avec son armée, le parti de Charles se débande. Il y a pendant plusieurs années une espèce de guerre civile, quoique sans aucune bataille. Chaque fois que les armées sont en présence, Charles le Simple se voit à peu près abandonné et obligé de se réfugier en Lorraine et en Germanie. Enfin, pour terminer la guerre ou plutôt le différend,

Charles et son parti députent à Eudes pour le prier de lui accorder quelque partie du royaume, s'en remettant, pour ainsi dire, à sa générosité. C'était en 897. Eudes se montra digne de cette confiance honorable. Il accorda une partie du royaume à Charles et le reçut lui-même avec beaucoup de bienveillance. Il fit plus : étant tombé malade à la Fère et voyant sa maladie augmenter, il ne songea point à transmettre la couronne à son frère Robert, qui portait déjà le titre de duc de France ; mais il pria tous les grands qui entouraient son lit de mort de reconnaître Charles pour leur roi. Ce qu'ils firent tous, y compris le duc Robert. Le roi Eudes mourut ainsi le 1er janvier 898, et fut enterré à Saint-Denis parmi les rois de la famille de Charlemagne [1].

Au milieu de tant de royaumes qui divisaient la France, le pape Étienne V conduisit les affaires de l'Église avec une douceur et une sagesse merveilleuses. On le voit particulièrement pour l'église de Langres. Cette église était dans le trouble depuis près de dix ans. Après la mort de l'évêque Isaac, les uns élurent Teutbold, diacre de la même église, les autres Égilon ou Geilon, abbé de Noirmoutiers, qui, chassé de cette île par les Normands, s'était fixé avec sa communauté au monastère de Tournus. Aurélien, archevêque de Lyon, le sacra évêque de Langres en 880 ; il se maintint dans ce siége le reste de sa vie, et mourut à la fin de l'an 888. Alors le parti de Teutbold se releva ; mais d'autres élurent Agrim, dont l'élection fut approuvée par l'archevêque Aurélien. Ceux du parti de Teutbold portèrent leurs plaintes au pape Étienne V, et le lui envoyèrent, le priant de l'ordonner lui-même pour leur évêque.

Le Pape, voulant conserver à chaque église ses droits, renvoya Teutbold à son métropolitain, afin que si l'élection était canonique, il l'ordonnât sans délai ; si elle ne l'était pas, qu'il l'écrivît au Pape ; mais qu'il se gardât bien d'ordonner un autre évêque de Langres sans sa permission. Le Pape commit, pour exécuter cet ordre, Oiran, évêque de Sinigaglia, son légat. Aurélien l'envoya à Langres, promettant de le suivre promptement ; toutefois, après s'être fait attendre longtemps, il n'y vint pas et ne fit pas savoir au Pape la cause de son retardement. Le parti de Teutbold le renvoya à Rome avec le décret de son élection, priant instamment le Pape de l'ordonner. Étienne ne voulut point, même alors, entreprendre sur les droits de l'évêque de Lyon. C'est pourquoi il écrivit encore à Aurélien de consacrer Teutbold ou de déclarer les causes de son refus. Aurélien, sans faire de réponse, ordonna Agrim évêque de Langres

[1] Dom Bouquet, t. 8. *Index chronologique.*

et le mit en possession. Le parti contraire retourna encore à Rome, et le Pape leur accorda enfin ce qu'ils demandaient et écrivit à l'archevêque de Reims en ces termes :

Ayant reçu, en la personne de saint Pierre, le soin de toutes les églises, et sachant qu'on ne compte pas pour évêque celui qui n'a été ni élu par le clergé ni désiré par le peuple, touché des instantes prières du clergé et du peuple de Langres, nous leur avons consacré pour évêque le diacre Teutbold. C'est pourquoi nous vous enjoignons, aussitôt ces lettres reçues, de vous transporter à l'église de Langres, d'en mettre Teutbold en possession, et de déclarer à tous les archevêques et les évêques que nous avons pris un soin particulier de cette église pour punir une telle contumace et réparer une telle oppression.

Foulque, archevêque de Reims, ayant reçu cette commission du Pape, lui écrivit, quelque temps après, qu'il l'aurait exécutée aussitôt, si le roi Eudes, dont il était sujet, ne lui eût conseillé de différer jusqu'à ce qu'Eudes lui-même envoyât des ambassadeurs au Pape pour apprendre certainement sa volonté. Qu'au reste, tous les évêques, en présence desquels les lettres du Pape avaient été lues, s'étaient extrêmement réjouis de ce qu'il disait vouloir inviolablement conserver à toutes les églises leurs droits et leurs priviléges. Enfin, il priait le Pape de lui envoyer sa décision par écrit sur cette question : Si les évêques, ses suffragants, pouvaient sacrer un roi, ou faire quelque autre fonction semblable sans sa permission [1].

Le pape Étienne écrivit encore à l'archevêque de Reims sur les différends survenus entre Herman, archevêque de Cologne, et Adalgaire, évêque de Hambourg et de Brême, successeur de saint Rembert, mort en 888. Adalgaire était moine de la nouvelle Corbie, d'où saint Rembert le tira pour le soulager dans ses fonctions. Il le choisit pour son successeur et fit approuver ce choix par le roi Louis de Germanie et ses fils Louis et Charles, par le concile, l'abbé et les frères de la communauté. Saint Rembert, la dernière semaine avant sa mort, reçut tous les jours l'extrême-onction et le viatique, suivant l'usage de ce temps-là, et mourut le 11me de juin 888, après vingt-trois ans d'épiscopat. L'Église honore sa mémoire le 4me de février [2].

Herman avait donc envoyé des plaintes au Pape ; et Adalgaire, après en avoir envoyé de son côté, alla lui-même à Rome se plaindre des entreprises d'Herman sur les droits de son église. Le Pape cita Herman pour comparaître aussi devant lui ; et comme il ne vint point, il différa le jugement, de peur que, s'il se pressait de le pro-

[1] *Flodoard*, l. 4. *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 11. — [2] Acta SS., 4 *febr.*

noncer, la contestation ne se renouvelât dans la suite. Mais il écrivit à Foulque, archevêque de Reims, lui donnant commission de tenir en son nom un concile à Worms, avec les évêques voisins, où il avait ordonné à Herman de Cologne et à Sunderold de Mayence de se trouver avec leurs suffragants ; car Adalgaire devait s'y rendre aussi, afin que les droits de chacun fussent soigneusement examinés. Le Pape priait ensuite l'archevêque de Reims de venir le voir, s'il était possible, désirant conférer avec lui de cette affaire et de plusieurs autres [1].

Durant les désordres causés par les ravages des Normands, on ne laissa pas de tenir quelques conciles. Il y en eut un le 18me de mai 886, à Châlon-sur-Saône, pour établir la paix et régler les autres affaires de l'Église. Il s'y trouva huit évêques. L'année suivante 887, le premier jour d'avril, on en tint un autre à Cologne, où l'on renouvela les menaces et les censures contre ceux qui pillaient les biens des églises.

En 888, première année de son règne, le roi Arnoulfe de Germanie fit tenir un concile à Mayence, où se trouvèrent les trois archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, avec leurs suffragants. Dans la préface de ce concile, les évêques attribuent les calamités publiques à leurs péchés, particulièrement à l'interruption des conciles provinciaux, et ils décrivent ainsi le triste état du pays, par suite de l'incursion des Normands. Voyez comme ces bâtiments magnifiques, qu'habitaient les serviteurs de Dieu, sont détruits, brûlés et réduits à rien ; les autels renversés et foulés aux pieds, les ornements les plus précieux des églises dissipés et consumés par le feu. Les évêques, les prêtres, les autres clercs, des laïques de tout âge et de tout sexe, tués par le fer et par le feu, ou par divers autres genres de mort. Les moines et les religieuses, dispersés par la crainte de ces maux, sont errants de côté et d'autre, sans secours, sans pasteur, ne sachant où se réfugier ni quel parti prendre, exposés à rompre leurs vœux. D'un autre côté, voici une troupe de pillards et de schismatiques qui oppriment les pauvres sans respect de Dieu ni des hommes, et qui suffiraient, sans les païens, à réduire le pays en solitude. Ils ne comptent pour rien les meurtres et les rapines, et ne veulent point se soumettre à la pénitence.

Dans les vingt-six canons qui suivent la préface, les évêques ordonnent qu'on fasse des prières pour le roi Arnoulfe et pour toute la chrétienté ; qu'on explique à ce prince, d'après saint Isidore et saint Fulgence, quelle est la différence d'un roi et d'un tyran. Le

[1] *Concil. gallic.*, t. 3.

ministère du roi, ajoutent-ils, est spécialement de gouverner et de régir le peuple de Dieu avec équité et justice, et de veiller à lui conserver la paix et la concorde; car il doit d'abord être le défenseur des églises et des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, des autres pauvres et de tous les indigents. Il doit employer son autorité et ses soins à ce qu'il ne se commette aucune injustice, et, s'il s'en commet, à ne pas la laisser impunie. Tous doivent être persuadés que, s'ils font du mal, ils n'échapperont point à la vindicte du roi, s'il vient à le connaître. Il est donc placé sur le trône pour faire bonne justice et pour tenir la main à ce que, dans les jugements, personne ne s'écarte de la vérité et de l'équité. Il doit savoir que la cause qu'il est chargé d'administrer n'est pas la cause des hommes, mais celle de Dieu, à qui, au jour terrible du jugement, il rendra compte du ministère qu'il en a reçu. C'est pourquoi, comme il est le juge des juges, il doit se faire rapporter les causes des pauvres, et s'informer avec soin si ceux qu'il a commis pour rendre la justice ne les laissent point opprimer par leur négligence.

Telles sont les instructions que les évêques faisaient alors généralement à tous les rois, et que ces rois accueillaient avec la volonté de les suivre. Si l'on trouvait quelque chose de pareil chez les Grecs ou les Romains du paganisme, ou simplement chez les Mahométans, les écrivains modernes ne tariraient pas d'admiration et d'éloges; mais parce que cela se trouve habituellement chez les nations chrétiennes du moyen âge, on ne daigne ni le mentionner ni même le voir. Cependant ces instructions ne restaient pas sans effet dans ces siècles que l'on dédaigne si fort; il y eut des princes faibles ou passionnés, mais pas un vrai tyran. Et si généralement la royauté chrétienne a pris un caractère paternel, on le doit à ces instructions que l'Église n'a cessé de rappeler aux princes, depuis Constantin, Clovis et Charlemagne, jusqu'à ces derniers temps.

La plupart de ces vingt-six canons du concile de Mayence sont tirés des conciles précédents, particulièrement de ceux que Charlemagne fit tenir la dernière année de son règne. Comme la plupart des églises avaient été brûlées par les Normands, en attendant qu'elles soient rétablies, on permet de dire la messe dans des chapelles particulières. Défense aux ecclésiastiques d'avoir chez eux aucunes femmes, pas même leurs propres sœurs, parce qu'il en est arrivé de grands scandales. Un évêque ne pourra ni ordonner, ni garder auprès de lui, ni juger le diocésain d'un autre évêque, sans le consentement de celui-ci. Celui qui aura tué volontairement un prêtre ne mangera plus de chair et ne boira plus de vin le reste de sa vie. Il jeûnera tous les jours jusqu'au soir, excepté les fêtes et les di-

manches. Il ne portera plus d'armes, et fera tous ses voyages à pied. Il sera cinq ans à la porte de l'église, sans y pouvoir entrer. Après cinq ans, il pourra entrer dans l'église, où il se tiendra debout, et ne pourra s'asseoir que quand on lui en donnera la permission. Après douze ans, on lui permettra de communier; mais il ne laissera pas, dans la suite, de faire trois jours de la semaine les exercices de pénitent [1].

Le premier jour de mai de la même année 888, les évêques de la première Belgique ou royaume de Lorraine, qui étaient sous la domination d'Arnoulfe, savoir : Ratbod de Trèves, Robert de Metz, Dadon de Verdun et Arnold de Toul, avec plusieurs autres ecclésiastiques et plusieurs comtes, tinrent un concile à Metz, dans l'église de Saint-Arnoulfe. Ils y firent treize canons, dont voici le précis. C'est par la réformation des mœurs qu'il faut mériter la paix de la part des Normands ; car ils sont le fléau dont Dieu punit nos péchés. Les seigneurs laïques ne s'attribueront aucune portion des dîmes; mais elles seront exactement payées au prêtre qui dessert l'église à qui elles sont assignées, et elles seront employées à l'entretien du prêtre, à celui de l'église et du luminaire. Un prêtre n'aura qu'une église, à moins que cette église ne possédât depuis longtemps quelque chapelle ou quelque annexe qu'il ne convienne pas d'en séparer. On ne payera rien pour la sépulture des morts. Les prêtres n'auront aucune femme qui demeure chez eux, pas même leurs mères ou leurs sœurs. Tous les prêtres montreront à l'évêque, au premier synode, les livres et les ornements de leur église, et garderont le saint-chrême sous la clef. Il est défendu aux clercs de porter des armes ou des habits propres aux laïques, c'est-à-dire des cottes et des manteaux sans chape. On défend pareillement aux laïques de porter des chapes. La chape qu'on portait alors, et qui est encore nommée pluvial, était une espèce de manteau qui enveloppait tout le corps, avec un chaperon pour couvrir la tête. Les laïques continuèrent d'en porter pour se garantir de la pluie, et c'est pour la même raison que les ecclésiastiques portent des chapes aux processions. Quant au nom même de chapelle, il vient de la chape de saint Martin, que Charlemagne gardait à Aix comme une des plus précieuses reliques, et pour laquelle il bâtit un édifice exprès, qui, de là, prit le nom, et la ville même le surnom de la Chapelle.

On avait ôté le voile à deux religieuses, et on les avait chassées du monastère de Saint-Pierre de Metz, pour une faute qu'on ne nomme pas. Le concile ordonne qu'on leur rende le voile, et qu'on les en-

[1] Labbe, t. 9, p. 401.

ferme dans la prison du monastère, pour y faire pénitence au pain et à l'eau. Dans les autres canons, on excommunie diverses personnes atteintes de différents crimes, et l'on ordonne un jeûne de trois jours avec des prières et des processions pour le roi Arnoulfe. Il y avait dès lors des Juifs à Metz. Gontbert, primicier de l'église de Metz, présenta contre eux une requête au concile; ce qui engagea à renouveler les anciens canons qui défendent de manger avec ceux de cette nation [1].

Les Juifs avaient aussi une synagogue à Toulouse. Mais ils n'y étaient soufferts qu'à des conditions bien dures et bien ignominieuses pour eux. En punition de ce qu'ils avaient autrefois livré la ville aux Sarrasins, un de leurs chefs était obligé de présenter tous les ans, à la porte de l'église cathédrale, trois livres de cire, le jour de Noël, le vendredi saint et le jour de l'Assomption, et de recevoir à chaque fois un soufflet d'un homme bien vigoureux. Ils offrirent de grosses sommes d'argent au roi Carloman pour se rédimer de cette honteuse servitude. Ce jeune prince renvoya l'affaire à Richard, duc d'Aquitaine, et aux évêques de la province, qui s'assemblèrent pour ce sujet à Toulouse. Sigebode y présidait; on permit aux Juifs d'exposer leurs raisons dans le concile; et, comme la dispute s'échauffait, un clerc nommé Théodard, d'un rare mérite et d'une grande vertu, se leva avec la permission de Bernard, évêque de Toulouse, et confondit les Juifs en montrant, par les ordonnances des rois précédents, que Charlemagne et Louis le Débonnaire leur avaient imposé ce joug en punition de ce qu'ils avaient invité Abdérame, roi des Sarrasins, à entrer en France [2].

Théodard, dont nous venons de parler, succéda peu de temps après à Sigebode dans le siége de Narbonne, et il remplit si dignement tous les devoirs de l'épiscopat, qu'il mérita d'être mis au nombre des saints évêques. Il fut ordonné un dimanche, 15me d'août, l'an 885, et, l'année suivante, il alla à Rome demander le pallium. Étienne V le lui accorda volontiers, par estime pour son mérite. Saint Théodard eut bientôt occasion de faire paraître la force et la vigueur de son zèle pour réprimer les violences de quelques évêques de Catalogne; car cette province était alors dépendante de la métropole de Narbonne.

Un clerc espagnol, nommé Selva, se sentant appuyé de la protection de Sinuaire, comte d'Urgel, s'empara de cet évêché, se fit ordonner évêque, et chassa Ingobert, qui occupait ce siége. Il fit plus: pour avoir un compagnon de ses violences, il ordonna évêque de

[1] *Labbe*, t. 9, p. 412. — [2] Ibid., p. 1235.

Gironne un appelé Ermemire, qui chassa de cette église Servus-Dei, qui en était le pasteur légitime. Ingobert et Servus-Dei allèrent se plaindre à saint Théodard, leur métropolitain, qui en écrivit au Pape. Il assembla ensuite son concile, où l'on confirma l'anathème porté par le Saint-Siége contre ces deux usurpateurs; mais pour faire exécuter la sentence, on députa à Sinuaire, comte d'Urgel; et ce comte tint à ce sujet une assemblée des seigneurs de Catalogne. Théodard y fut appelé, et ce saint archevêque tint dans cette province un nouveau concile, où Selva et Ermemire furent déposés avec ignominie. On déchira leurs habits pontificaux, on cassa leurs crosses sur leur tête, et on leur arracha des doigts leurs anneaux [1].

Riculfe, évêque de Soissons, donna, l'an 889, à ses curés, des instructions très-conformes aux règlements de ces conciles. Nous n'en avons que les vingt-deux premiers articles; mais il paraît qu'elles en contenaient davantage. En voici l'abrégé. Moi, Riculfe, évêque de Soissons, ayant examiné les besoins de mon diocèse, j'ai résolu de faire quelques règlements pour l'instruction de mon clergé et de mon peuple. C'est à vous, qui êtes honorés de la prêtrise, que je les adresse, afin que si vous ne pouvez pas lire les canons, vous puissiez du moins vous instruire de vos devoirs, en lisant souvent cette instruction. Souvenez-vous que vous devez entrer dans une partie de notre sollicitude, en qualité de pasteurs du second ordre; car, comme nous autres évêques nous tenons la place des apôtres, vous occupez celle des septante disciples. Le salut des peuples dépend particulièrement de vous; c'est à vous de les instruire et de leur donner bon exemple.

Affectionnez-vous, je vous prie, au chant des psaumes et à la lecture de l'Écriture sainte, célébrez tous les jours la messe et chantez les heures canoniales, prime, tierce, sexte, none, vêpres, complies et matines. Exhortez vos paroissiens, s'ils ne peuvent assister à toutes les heures de l'office, à entendre du moins la messe fort souvent, et surtout à ne pas manquer les dimanches et les fêtes à la messe, à vêpres et à matines. C'est à vous que s'adressent ces paroles du prophète : Soyez purs, vous qui portez les vases du Seigneur : ce qui doit s'entendre de la pureté du corps et de celle de l'âme. Nous vous recommandons de savoir par cœur les psaumes, le symbole *Quicumque*, le canon de la messe, et d'apprendre le chant et le comput. Vous devez avoir les prières pour faire l'eau bénite, pour la recommandation de l'âme, pour la sépulture des morts et pour vos autres fonctions : le tout écrit bien correctement. Chacun de vous

[1] *Ex Var. monum. Bul. Narb.*

doit aussi avoir un missel, un lectionnaire, un psautier et un recueil des quarante homélies de saint Grégoire, corrigées sur l'exemplaire dont nous nous servons dans notre cathédrale. Si quelqu'un de vous ne peut pas avoir tout l'Ancien Testament, il faut du moins qu'il en transcrive la Genèse.

Ayez grand soin que les ornements dont vous vous servez à l'autel soient propres. Ayez chacun une ou deux aubes avec deux étoles, deux corporaux, deux manipules, deux ceintures, deux nappes d'autel, et une chasuble de soie pour dire la messe. Nous défendons surtout à qui que ce soit de dire la messe avec l'aube dont il se sert tous les jours pour les usages ordinaires. Ce qui semble marquer que les prêtres portaient communément l'aube, même hors de l'église, et qu'on ne se servait pas encore d'ornements de diverses couleurs pour les différentes fêtes qu'on célébrait, puisque chaque prêtre n'avait qu'une chasuble. Tâchez, continue Riculfe, d'avoir chacun un calice et une patène d'argent; sinon ayez-en de quelque métal qui soit propre. Offrez de l'encens à la messe et à vêpres, si vous pouvez faire cette dépense, et efforcez-vous d'être propres dans vos maisons. Observez les scrutins ordonnés en différents temps du carême pour l'examen des catéchumènes; et, après avoir baptisé ceux qui ont été admis, donnez-leur l'eucharistie. Les prêtres doivent avoir grand soin de visiter les malades, de peur que quelqu'un ne meure sans avoir reçu le viatique. Après avoir confessé et réconcilié le malade, ils lui donneront la communion. Si, avant leur arrivée, il avait perdu la parole, et qu'il y eût des témoins qui assurassent qu'il a demandé la pénitence, il faut lui donner le viatique.

Nous voulons qu'on nous rende compte tous les ans de l'usage qu'on aura fait de la portion des dîmes qui doit être employée aux réparations de la fabrique. Efforcez-vous d'avoir deux ou trois clercs avec vous, pour célébrer la messe avec plus de solennité. Je vous recommande surtout de ne pas manquer à mettre de l'eau dans le calice avec le vin, parce que cela marque l'union du peuple avec Jésus-Christ, son chef. Exercez avec charité l'hospitalité, et exhortez-y vos paroissiens. Nous défendons à tous les ecclésiastiques d'aller aux cabarets. Nous défendons à tous les clercs de demeurer avec des femmes, même avec leur mère, leurs tantes ou leurs sœurs; de s'enivrer aux repas qu'ils font aux anniversaires des morts, de chanter à table, de boire en l'honneur des saints et de tenir des biens à ferme. Ils doivent se comporter avec tant de discrétion dans la direction des veuves, qu'ils ne donnent aucun lieu à de mauvais soupçons. Il faut que les prêtres s'occupent tellement au travail de l'agriculture, que le service divin n'en souffre pas. Ils doivent instruire avec soin leurs

écoliers, et ne jamais admettre de jeunes filles à leur école. On ne doit rien exiger pour la sépulture des morts; mais on pourra recevoir ce qui sera offert gratuitement. Défense d'enterrer personne dans les églises. Tous les premiers jours du mois, les prêtres de chaque doyenné s'assembleront, non pour boire et manger, mais pour conférer ensemble sur leur ministère, et régler les prières qu'ils doivent faire pour le roi et pour leurs amis, tant vivants que trépassés [1].

C'est ainsi qu'au milieu des révolutions politiques, les évêques de Germanie et de France, unis à leur chef suprême, le successeur de saint Pierre, rétablissaient ou maintenaient dans leurs églises la paix et l'union, le goût de l'étude et de la piété, et l'autorité des saintes règles. L'excellent pape Étienne V, comme nous l'avons vu, les secondait affectueusement de toute sa puissance. De son côté, il cherchait à établir la paix entre les divers peuples de l'Italie. Deux princes s'y disputaient la couronne : Bérenger, duc de Frioul, et Gui, duc de Spolète, le même que nous avons vu un instant roi de France. L'un et l'autre s'étaient déclarés rois d'Italie en 888. Trois ans après, le 21 février 891, le pape Étienne V couronna empereur le roi Gui ou Guido, qu'il avait adopté pour son fils. Ce saint Pontife mourut la même année. Flodoard a fait le résumé de sa vie dans une centaine de vers. Il y célèbre en particulier son affection et sa confiance pour l'archevêque Foulque, qu'il appelait son frère et son ami.

Étienne V eut pour successeur Formose, évêque de Porto, le même qui avait prêché la foi dans la Bulgarie. Il est loué généralement comme un évêque de grande vertu. Cependant le pape Jean VIII l'avait déposé par contumace, comme ayant engagé les Bulgares à ne demander d'autre archevêque que lui; comme ambitionnant de quitter son siége de Porto pour celui de Rome; enfin, comme ayant conspiré contre Charles le Chauve, que Jean VIII venait de couronner empereur. Le pape Marin avait rétabli Formose dans sa dignité. Tout cela peut très-bien se concilier. Formose pouvait avoir beaucoup de vertus, sans les avoir toutes, sans être exempt pour cela de quelque ambition. Sa facilité à passer d'un autre siége épiscopal à celui de Rome, chose inouïe jusqu'alors dans l'Église romaine, autorise à le penser, d'autant plus que son élection ne fut pas sans difficulté. Sergius, cardinal-diacre, paraît avoir au moins partagé les suffrages. Tout cela augmenta l'animosité entre les deux partis politiques qui divisaient Rome. Sauf cet article, Formose fut

[1] Labbe, t. 9, p. 416.

un bon Pape. Comme il était déjà évêque, il ne fut point ordonné et ne reçut point de nouvelle imposition des mains : il fut seulement intronisé sur la fin de l'an 891. Nous avons déjà vu comment il reçut une ambassade de Constantinople, et termina heureusement le schisme de Photius.

Dès qu'il eut été élevé sur le Saint-Siége, il envoya deux légats, Pascal et Jean, dans le royaume d'Arles, où ils tinrent, l'année suivante 892, un concile à Vienne, où l'on fit six canons, pour empêcher l'usurpation des biens ecclésiastiques, la détention des legs pieux et les violences contre les clercs. Vauthier de Sens avait tenu, l'année précédente, un concile à Meun, où se trouvèrent quinze évêques. Nous ne savons rien de ce qui s'y passa, sinon qu'on défendit d'établir un abbé à Saint-Pierre-le-Vif, à moins qu'il n'eût été élu librement par les moines.

Foulque, archevêque de Reims, écrivit au pape Formose pour lui témoigner sa joie de le voir sur la Chaire de saint Pierre : ce qu'il regarde comme une marque de la protection de Dieu sur son Église. Le pape Formose le consola par ses lettres, et lui témoigna le désir de le voir et de conférer avec lui. Foulque lui en rendit grâces, et en même temps lui représenta que quelques évêques de Gaule demandaient le pallium sans aucun droit et au mépris de leurs métropolitains : ce qui pourrait altérer la charité et produire une grande confusion. C'est pourquoi il le prie, au nom de toute l'Église, de ne pas accorder ces sortes de grâces sans un consentement général et par écrit [1].

Le Pape, dans sa réponse, l'exhortait, lui et les autres évêques de France, à compatir à l'Église romaine et à la secourir, parce qu'elle était menacée de sa ruine ; ce qui indique probablement l'animosité des partis que l'élection de Formose avait augmentée à Rome. Il ajoutait que depuis longtemps l'Orient était troublé par des hérésies pernicieuses, et l'église de Constantinople par des schismes ; qu'il s'en était aussi élevé un depuis longtemps entre les évêques d'Afrique, sur lequel leurs députés le pressaient de donner une réponse, aussi bien que ceux de plusieurs autres pays. C'est pourquoi, disait-il, nous avons résolu de tenir un concile général, qui commencera le 1er de mars 893 ; et nous vous avertissons de vous y rendre sans délai, afin que nous puissions nous entretenir à loisir et rendre des réponses plus amples sur toutes ces matières. Nous n'avons aucune de ces lettres du pape Formose ; mais, par le résumé qu'en fait Flodoard, on voit avec intérêt que, vers la fin du neuvième siècle, il y

[1] *Flodoard*, l. 4, c. 1. *It. vers. in Form.*

avait encore plusieurs évêques en Afrique, et que, comme toujours, ils recouraient au successeur de Pierre pour terminer leurs différends [1].

Le pape Formose mandait aussi à Foulque, que Guido ou Gui avait été couronné empereur ; c'était Gui, duc de Spolète et parent de Foulque. L'année suivante 892, il couronna également empereur Lambert, fils de Gui. Foulque, de son côté, ayant fait couronner roi de France Charles le Simple, ne manqua pas d'en donner avis au Pape et de lui demander son conseil et son secours. Le Pape écrivit plusieurs lettres sur ce sujet : au roi Eudes, pour l'exhorter à se corriger des excès dont ont l'accusait, à ne point attaquer le roi Charles en sa personne ni en ses biens, et à lui accorder une trêve, jusqu'à ce que l'archevêque Foulque pût aller à Rome ; aux évêques de Gaule, pour les exhorter à faire les mêmes instances auprès du roi Eudes et à procurer cette trêve ; au roi Charles, répondant à la lettre qu'il avait reçue de sa part, lui donnant les avis convenables et lui envoyant un pain bénit qu'il lui avait demandé. Arnoulfe, roi de Germanie, trouva fort mauvais que l'on eût couronné le roi Charles sans sa permission. L'archevêque de Reims fit son possible pour se justifier auprès de lui, et lui fit écrire par le Pape, pour lui défendre de troubler le royaume de Charles, et l'exhorter, au contraire, à l'aider comme son parent. Ensuite il se plaignit au Pape, que ni Arnoulfe n'avait voulu secourir Charles, ni Eudes cesser de ravager son royaume ; qu'au contraire, l'un et l'autre avaient usurpé les terres de l'église de Reims ; qu'Eudes avait même assiégé la ville, et que ces guerres étaient un obstacle invincible à son voyage de Rome. Au reste, il priait le Pape, qui regardait comme son fils le jeune empereur Lambert, de l'unir d'amitié avec le roi Charles, et d'écrire à Eudes et aux seigneurs de France, pour les obliger à la paix et à laisser à Charles au moins une partie du royaume de ses pères ; ce qui en effet eut lieu, vraisemblablement par l'intervention du Pape. Dans sa réponse, Formose louait beaucoup l'archevêque de l'affection qu'il témoignait pour l'empereur Lambert, l'exhortant à lui être toujours fidèle, comme son parent, et protestant, de sa part, qu'il ne s'en séparerait jamais.

Touchant quelques autres affaires, dont Foulque lui avait écrit, il déclarait avoir excommunié et anathématisé Richard, Manassès et Rampon, pour avoir arraché les yeux à Theutbold, évêque de Langres, et avoir chassé de son siége et mis en prison Vauthier, archevêque de Sens. Il ordonnait donc à Foulque d'assembler ses suffra-

[1] Flod., l. 4, c. 2.

gants et de confirmer avec eux ce jugement. Le Pape lui faisait aussi des reproches de n'avoir pas voulu sacrer évêque de Châlons le prêtre Bertaire, élu par le clergé et le peuple, du consentement du roi Eudes. Au contraire, ajoutait-il, on dit qu'à la mort de l'évêque vous avez donné cette église, comme un fief, à Hériland, évêque de Térouanne, et qu'ensuite vous prétendez avoir ordonné évêque de Châlons un certain Mancion, prévenu de crimes ; que Bertaire, ayant voulu venir à Rome, a été arrêté par un nommé Conrad, votre vassal, tiré de l'église et tenu en exil pendant un mois. C'est pourquoi le Pape ordonnait à Foulque de se rendre à Rome dans un temps marqué, avec Mancion, Conrad et quelques-uns des évêques ses suffragants.

Foulque, de son côté, écrivit au Pape, que l'évêché de Térouanne ayant été ruiné par les Normands, l'évêque Hériland avait eu recours à lui ; qu'il l'avait reçu comme il devait, et l'avait établi visiteur d'une église vacante, c'était celle de Châlons, pour en tirer sa subsistance jusqu'à ce qu'on y ordonnât un évêque. Et parce que les habitants du diocèse de Térouanne étaient des Barbares farouches et qui parlaient une autre langue, il consultait le Pape s'il pouvait transférer Hériland à l'église vacante, et donner au peuple de Térouanne un évêque de la même nation. Il écrivit aussi à un évêque romain, nommé Pierre, pour solliciter auprès du Pape la translation d'Hériland de Térouanne à Châlons, alléguant l'exemple d'Actard de Nantes. Au reste, il est aisé de juger que Bertaire, approuvé par le roi Eudes pour l'évêché de Châlons, ne pouvait être agréable à l'archevêque Foulque, partisan du roi Charles. C'est pourquoi, ne pouvant transférer Hériland, il résolut de mettre Mancion à Châlons, et convoqua ses suffragants pour venir l'ordonner ; mais il y trouva de la résistance, et Honorat, évêque de Beauvais, non-seulement refusa d'y aller, mais encore blâma l'entreprise de son archevêque. Toutefois, Mancion demeura évêque de Châlons ; et nous avons de lui une lettre à l'archevêque Foulque, touchant un prêtre scandaleux, convaincu, par sa confession, d'avoir épousé une femme, mais que des hommes pieux et fidèles l'avaient empêché d'emmener avec lui. C'est le premier scandale de ce genre qu'on trouve dans l'histoire de l'Église [1].

Le pape Formose, dans une de ses lettres, recommandait à l'archevêque Foulque un prêtre nommé Grimlaïc, qu'il chérissait, pour le promouvoir à l'épiscopat, si l'occasion s'en présentait. On croit que c'est le Grimlaïc auteur de la *Règle des solitaires*, ou bien le

[1] *Flod.*, l. 4.

prêtre de même nom à la prière duquel il l'écrivit. Les solitaires pour qui elle est faite étaient des reclus qui s'enfermaient dans une cellule et faisaient vœu de n'en sortir jamais. Aucun n'y était admis qu'après des épreuves suffisantes et par la permission de l'évêque ou de l'abbé du monastère où il s'enfermait; car les cellules des reclus devaient toujours être attenantes à quelque monastère. Après la permission du prélat, on les éprouvait un an dans le monastère, dont pendant ce temps ils ne sortaient point ; puis ils faisaient leur vœu de stabilité dans l'église, devant l'évêque; et après que le reclus était entré dans sa cellule, l'évêque faisait mettre son sceau sur la porte.

La cellule devait être petite et exactement fermée ; le reclus devait avoir dedans tout ce qui lui était nécessaire, même, s'il était prêtre, un oratoire consacré par l'évêque, avec une fenêtre donnant sur l'église, par où il pût donner ses offrandes pour la messe, entendre le chant, chanter lui-même avec la communauté et répondre à ceux qui lui parleraient. Cette fenêtre devait avoir des rideaux dehors et dedans, afin que le reclus ne pût voir ni être vu. Il pouvait avoir, au dedans de sa réclusion, un petit jardin pour prendre l'air et planter des herbes ; au dehors, mais attenante à sa cellule, était celle de ses disciples, avec une fenêtre par où ils le servaient et recevaient ses instructions. On jugeait utile qu'il y eût deux ou trois reclus ensemble, et alors leurs cellules se touchaient, avec des fenêtres de communication. Si des femmes voulaient les consulter ou se confesser, ce devait être dans l'église, en présence de tout le monde.

On recommande aux reclus l'étude de la sainte Écriture et des auteurs ecclésiastiques, pour se conduire eux-mêmes et résister aux tentations, et pour instruire ceux qui venaient les consulter. S'ils étaient deux, ils ne devaient se parler qu'en conférence spirituelle et dire leur coulpes l'un à l'autre. Celui qui était seul se la disait à lui-même, faisant soigneusement l'examen de sa conscience. L'auteur déplore amèrement la corruption des mœurs de son siècle, l'oubli des maximes de l'Évangile et la tiédeur des solitaires mêmes, dont le premier soin, quand ils embrassaient cette profession, était de s'informer si dans le monastère ils jouiraient d'un grand repos et ne manqueraient de rien pour les besoins de la vie. Il recommande particulièrement l'oraison mentale, et approuve de communier et de célébrer la messe tous les jours, pourvu qu'on y apporte les dispositions requises.

Il ordonne le travail des mains pour remplir les intervalles de la prière et de la lecture. Après avoir apporté l'autorité de saint Paul, il ajoute : Si ce saint apôtre, prêchant l'Évangile, ne laissait pas de gagner sa vie par un pénible travail, de quel front oserons-nous

manger notre pain gratuitement, avec des mains oisives, nous qui ne sommes point chargés de la prédication, mais seulement du soin de notre âme? Or, saint Paul n'usait pas toujours du droit de vivre de l'Évangile, afin d'avoir plus de liberté de corriger les pécheurs; car on ne peut reprendre hardiment ceux dont on reçoit. Quand un solitaire aurait d'ailleurs de quoi vivre, il doit travailler de ses mains pour mortifier son corps, purifier son cœur, fixer ses pensées et se plaire dans sa cellule. Le temps du travail doit être depuis tierce jusqu'à none, qui sont six heures entières, ou plus, si la pauvreté le demande. Il est permis toutefois au solitaire de prendre ce qui lui est offert volontairement, soit pour ses besoins, soit pour le donner aux pauvres.

Si le reclus était malade, on ouvrait sa porte pour l'assister; mais il ne lui était pas permis de sortir, sous quelque prétexte que ce fût. Ils pouvaient avoir une baignoire dans leur cellule, et, s'ils étaient prêtres, y prendre un bain quand ils le jugeaient à propos; car on jugeait que cette propreté extérieure était convenable pour approcher des saints mystères. Au reste, cette règle est tirée en grande partie de celle de saint Benoît et composée de divers passages des Pères, respirant partout une tendre et solide piété. Il est étonnant que le jésuite Longueval ait oublié une chose si édifiante dans son *Histoire de l'Eglise gallicane*; car il est certain que le prêtre Grimlaïc écrivit en France et tire ses exemples des vies de saint Arnoulphe de Metz et de saint Philibert de Jumiéges [1].

Adalgaire, évêque d'Autun, étant mort vers ce temps, Gerfroi, diacre et moine de Flavigny, fut accusé par la voix publique de l'avoir empoisonné, et toute l'Église gallicane fut frappée de ce scandale. Gerfroi en fut d'autant plus affligé, qu'il avait reçu de grands bienfaits du défunt prélat. Il demanda conseil à l'évêque Galon, son successeur, qui l'exhorta, s'il se sentait coupable, à le confesser sincèrement. Gerfroi protestant toujours de son innocence, Galon n'osa décider seul une affaire aussi importante et la porta au concile de la province, qui se tint à Châlons le 1er jour de mai 894. Aurélien, archevêque de Lyon, et qui dans les actes est qualifié de prélat de toute la Gaule, y présidait. Le moine Gerfroi y était présent, et sa cause y fut soigneusement examinée selon les canons. Mais il ne se trouva aucune preuve contre lui, et, après trois proclamations, il ne se présenta point d'accusateur; c'est pourquoi il fut ordonné que, pour faire cesser le scandale, il se purgerait de ce crime au premier synode diocésain que Galon tiendrait, en recevant la sainte com-

[1] *Codex regul.*, pars 2. Ceillier, t. 19.

munion, pour témoignage de son innocence : ce que Gerfroi fit en présence de tout le monde. Pour mettre, à l'avenir, sa réputation à couvert, l'évêque Galon lui en donna un acte authentique qu'il souscrivit avec les évêques de Châlons et de Mâcon. Aurélien, archevêque de Lyon, mourut peu de temps après ce concile, et son église l'honore comme saint [1].

L'archevêque Foulque était lié d'amitié avec Alfred le Grand, roi d'Angleterre, et avec Plegmond, archevêque de Cantorbéry. Il leur écrivit des lettres amicales à tous les deux, les exhortant à retrancher les restes de paganisme qui repullulaient à la suite des guerres et qui tendaient à permettre le concubinage des clercs, les unions incestueuses et sacriléges parmi les laïques. Le pape Formose, ayant appris ces nouvelles, délibérait s'il n'excommunierait point les évêques d'Angleterre pour leur négligence, quand l'archevêque Plegmond lui écrivit qu'ils s'étaient enfin réveillés et travaillaient tous avec zèle à renouveler la face de l'Angleterre. Aussitôt le Pape leur écrivit une lettre circulaire à tous, leur reprochant leur négligence passée, les félicitant de leur zèle présent et leur envoyant sa bénédiction au lieu d'une excommunication. Il les exhorta à persévérer dans leur zèle, à remplir sans délai les églises vacantes et à rendre la soumission canonique à l'archevêque Plegmond, primat de l'Angleterre, que de plus il y établit son légat [2].

En Allemagne, au mois de mai 895, le roi Arnoulfe étant à son palais de Tribur, près de Mayence, y fit tenir un concile général des pays de son obéissance, où assistèrent vingt-deux évêques, dont les trois premiers sont Hatton de Mayence, Herman de Cologne et Ratbod de Trèves. Hatton ou Otton, qui présidait à ce concile, avait été abbé de Reichenau, et succéda, l'an 891, à Sunderold, tué près de Clèves en combattant contre les Normands. Rodolfe, évêque de Wurtzbourg, avait succédé à Arne, tué l'an 892 en combattant contre les Slaves, et tenu depuis pour martyr. Rodolfe était très-noble, mais sans conduite ni capacité. Outre les évêques, il y avait en ce concile plusieurs abbés, et le roi était accompagné de tous les grands du royaume.

Après un jeûne de trois jours, accompagné de processions et de prières, le roi se retira dans son palais, où, assis sur son trône et revêtu d'habits magnifiques, il traita avec les seigneurs du bien de l'État et du repos de l'Église. Cependant les évêques s'assemblèrent dans l'église du même lieu, et envoyèrent au roi des députés pour savoir s'il voulait employer sa puissance à protéger l'Église et en augmenter

[1] Labbe, t. 9, p. 437. — [2] Labbe. t. 9. p. 430. Pagi, 894, n. 18.

l'autorité. Le roi envoya des seigneurs leur dire de sa part qu'ils ne songeassent qu'à s'acquitter fidèlement de leur ministère, et qu'ils le trouveraient toujours prêt à combattre ceux qui leur résisteraient. Alors les évêques se levèrent de leurs siéges et s'écrièrent : Exaucez-nous, Seigneur ! Longue vie au grand roi Arnoulfe ! On sonna les cloches et on chanta le *Te Deum*. Ensuite ils s'inclinèrent devant les députés du roi et les chargèrent de lui témoigner leur reconnaissance. Ils commencèrent à traiter des affaires de l'Église ; le roi entra dans le concile, et les évêques furent admis au conseil du roi. Ce qui précéda le concile et ce qui le suivit fait soupçonner que la politique y avait part. L'année précédente, le roi Arnoulfe avait tenu un parlement à Worms, où il avait voulu donner le royaume de Lorraine à son fils bâtard Zwentibold ; mais les seigneurs n'y voulurent point consentir. Après l'assemblée de Tribur, et la même année 895, il en tint une autre à Worms, où il déclara Zwentibold roi de Lorraine, du consentement de tous les seigneurs.

Ce concile de Tribur fit cinquante-huit canons, tendant principalement à réprimer les violences et l'impunité des crimes. Un prêtre se présenta, qui avait été aveuglé pour un crime dont il était innocent, au témoignage de son évêque. Cet évêque avait cité à son synode le laïque qui avait rendu le prêtre aveugle ; mais il en avait appelé au concile. Les évêques, touchés de cette violence, envoyèrent des députés au roi Arnoulfe lui demander ce qu'il lui plaisait ordonner de ce laïque et des autres pécheurs incorrigibles et excommuniés qui ne venaient point à pénitence, lui envoyant en même temps l'extrait des canons qui défendent la communication avec les excommuniés. Le roi répondit : Nous ordonnons à tous les comtes de notre royaume de prendre les excommuniés qui ne se soumettent point à la pénitence, et de nous les amener ; que s'ils font rébellion quand on les voudra prendre et qu'ils y perdent la vie, les évêques n'imposeront aucune pénitence à ceux qui les auront tués ; et, de notre part, nous ne permettons point qu'on leur fasse payer la composition des lois, et leurs parents prêteront serment de n'en point poursuivre la vengeance.

On règle ensuite la composition que devait payer, suivant les lois barbares, celui qui avait blessé ou maltraité un prêtre ; mais, s'il l'avait tué, il devait faire la pénitence qui suit : pendant cinq ans, abstinence de chair et de vin, et jeûner tous les jours jusqu'au soir, hors les dimanches et les fêtes ; ne point porter d'armes et ne marcher qu'à pied ; ne point entrer dans l'église, mais prier à la porte. Après ces cinq années, l'évêque le fera entrer dans l'église, mais il demeurera entre les auditeurs, sans communier. Après dix ans, il

pourra communier et monter à cheval; mais il continuera d'observer les autres pratiques de pénitence trois fois la semaine.

La pénitence de tout homicide volontaire est réduite à sept ans. D'abord, quarante jours exclu de l'église, jeûnant au pain et à l'eau, marchant nu-pieds, sans porter de linge que des caleçons, sans porter d'armes, ni user d'aucune voiture, s'abstenant de sa femme, sans aucun commerce avec les autres Chrétiens. S'il tombe malade, s'il a des ennemis qui ne le laissent pas en repos, on différera sa pénitence. Après ces quarante jours, il sera encore un an exclu de l'église; il s'abstiendra de chair, de fromage, de vin et de toute boisson emmiellée. En cas de maladie ou de voyage, il pourra racheter le mardi, le jeudi et le samedi, par un denier ou la nourriture de trois pauvres. Après cette année, il entrera dans l'église, et pendant deux années continuera la même pénitence, avec pouvoir de racheter toujours les trois jours de la semaine. Chacune des quatre années suivantes, il jeûnera trois carêmes, un avant Pâques, un avant la Saint-Jean, un avant Noël. Pendant ces quatre années, il ne jeûnera que le mercredi et le vendredi, encore pourra-t-il racheter le mercredi. Après ces sept ans, il sera réconcilié et recevra la communion. Celui qui a tué par poison, doit faire la pénitence double.

On voit, par ces canons, qu'à la fin du neuvième siècle, les pénitences solennelles étaient encore en vigueur. De nos jours, et depuis plusieurs siècles, cela n'est plus. La raison en est bien simple. Ces pénitences publiques et solennelles s'imposaient pour des crimes publics et constatés, mais que les lois civiles ne punissaient pas, ou ne punissaient que légèrement. Depuis plusieurs siècles, les choses ont changé. Les lois pénales de l'Église ont passé la plupart dans le code pénal des nations chrétiennes, avec un caractère moins indulgent. Les homicides, les violences, les brigandages que l'Église travaillait à réprimer par ses pénitences et ses anathèmes au moyen âge, la loi civile d'aujourd'hui les punit et les réprime par la mort, les travaux forcés, la prison. L'échafaud, les bagnes, les galères, les maisons de réclusion ont remplacé les stations pénitentiaires, l'imposition des cendres, les jeûnes, les prières, les exhortations paternelles. L'Église avait des pénitents, enfants coupables, qu'elle cherchait à ramener au bien avec la tendresse d'une mère : la loi civile n'a que des forçats qu'elle ne sait que punir. Quand le pécheur a fait sa pénitence, l'Église le réconcilie avec Dieu, avec les hommes et avec lui-même; elle l'admet à la table sainte et le rétablit dans tous ses droits de Chrétien. Quand le forçat aurait deux ou trois fois accompli sa peine, jamais la loi civile ne le réconcilie avec la société, jamais elle ne le rétablit dans ses droits de citoyen, toujours elle la

traite comme un excommunié, comme un ennemi public qu'il faut surveiller sans cesse. Ses maisons de pénitence, ses bagnes et ses prisons, en punissant les méchants, les rendent plus méchants encore : les pires de tous sont ses pénitents absous, ses forçats libérés. Le monde même commence à s'en apercevoir : pour remédier au mal que produit sa manière de punir le mal, il cherche à imiter l'Église ; mais il ne réussit qu'à la contrefaire ; il parle de système pénitentiaire, de système à cellules, de solitude, de silence : c'est là l'extérieur de la pénitence, c'en est le corps ; ce qui manquera toujours au monde, c'est l'âme de la pénitence véritable, c'est la grâce de la conversion. Dieu n'a confié ce trésor qu'à son Église.

Mais revenons au concile de Tribur. On y condamne les clercs et les moines apostats, les religieuses qui se marient au mépris de leurs vœux, et plusieurs conjonctions illicites, particulièrement le mariage entre les adultères qui ont conspiré la mort du premier mari. Une esclave ne peut être la concubine, ou femme du second rang, d'un homme libre ; mais s'il l'épouse après qu'elle est affranchie, elle est sa femme légitime. La diversité de nations et de lois n'empêche point le mariage : ainsi un Franc peut épouser une Bavaroise ou une Saxonne, en suppléant à ce qui manque à la forme du contrat civil.

Celui qui méprise le ban de l'évêque, c'est-à-dire sa citation, jeûnera quarante jours au pain et à l'eau. Si le jour que l'évêque, dans sa visite, a marqué pour tenir son audience, se rencontre avec celui que le comte a indiqué pour tenir la sienne, le peuple doit obéir à l'évêque préférablement au comte, qui doit lui-même se trouver à l'audience de l'évêque ; mais dans le lieu de la résidence de l'évêque, si le comte a indiqué son audience le premier, elle sera préférée. Défense aux comtes de citer à leur audience les pénitents, pour ne pas les détourner de leurs exercices spirituels. Défense de tenir leur audience pendant le carême, ou les autres jours de jeûne, les dimanches et les fêtes. Si un clerc est accusé d'avoir apporté de fausses lettres du Pape, pour troubler la discipline de l'Église, l'évêque pourra le tenir en prison, jusqu'à ce qu'il ait réponse du Pape, comment ce faussaire doit être puni, suivant la loi romaine.

On réitère les défenses de rien exiger pour les sépultures et d'enterrer dans les églises, de consacrer les saints mystères dans des calices ou des patènes de bois, de consacrer le vin sans eau ; mais on ordonne de mettre dans le calice deux tiers de vin et un tiers d'eau. Défense d'ordonner un serf, qu'il n'ait acquis une pleine liberté. Si les cohéritiers à qui appartient le patronage d'une église ne conviennent pas du prêtre qu'ils doivent y nommer, l'évêque en ôtera les reliques, en fermera les portes et y mettra son sceau, afin

qu'on n'y fasse aucun office, jusqu'à ce que les patrons s'accordent. Tels sont les canons les plus remarquables du concile de Tribur [1].

On y traita aussi du différend entre Herman, archevêque de Cologne, et Adalgaire de Hambourg et de Brême. Nous avons vu que le pape Étienne V avait chargé Foulque de Reims d'accommoder cette affaire; le pape Formose chargea ensuite Hatton de Mayence de prendre là-dessus les informations les plus exactes; Herman et Adalgaire furent mandés tous deux à Rome, pour que l'affaire fût discutée et terminée en leur présence : Herman y comparut par son député, Adalgaire n'y comparut d'aucune manière. Le pape Formose lui en témoigna son étonnement dans une lettre que nous avons encore; il lui fait part de la décision que le Siége apostolique venait de prendre après beaucoup d'hésitation, craignant, d'un côté, de blesser les droits de l'église de Cologne, et d'un autre, de compromettre l'existence de celle de Hambourg, établie pour la conversion des païens du Nord. Voici donc le moyen terme que le Pape avait pris par provision. En attendant que l'église métropolitaine de Hambourg pût se suffire à elle-même, celle de Brême lui resterait unie; mais à condition que cette dernière demeurerait soumise à la métropole de Cologne, et que l'archevêque de Hambourg, comme administrateur de Brême, se rendrait, soit en personne, soit par son vicaire, à l'invitation de l'archevêque de Cologne pour les affaires graves, non par une sujétion quelconque, mais par une affection fraternelle.

Telle fut la décision conciliante du pape Formose, qui reçut son exécution au concile de Tribur, où nous voyons Adalgaire signer le quatorzième, non comme archevêque de Hambourg, mais comme évêque de Brême. La lettre a pour inscription : Formose, serviteur des serviteurs, au très-révérend et très-saint Adalgaire, archevêque de Hambourg [2]. Cette lettre du Pape sert à rectifier Adam de Brême, Albert de Stade, Baronius, Fleury et autres, qui, pour ne l'avoir pas connue ou remarquée, ont mal représenté toute cette affaire.

Formose, étant encore évêque de Porto, avait contrarié et blâmé le pape Jean VIII touchant l'élection d'un empereur. Devenu Pape, il put se convaincre qu'il est plus facile de blâmer ce que fait un autre que de faire mieux. Car, par le choix qu'il fit lui-même ou fut obligé de faire de deux empereurs, il s'attira des désagréments bien graves et qui ne finirent pas même avec sa vie.

L'empereur Gui ou Widon, couronné par son prédécesseur Étienne V, mourut l'an 894. Son fils Lambert, que Formose avait

[1] Labbe, t. 9, p. 438. — [2] *Acta SS.*, 3 *febr. Vit.* S. Ansch., com. praev., § 20.

couronné lui-même empereur, régnait avec sa mère Agiltrude, mais d'une manière peu satisfaisante pour le Pape qui l'avait couronné. D'une autre part, le roi Bérenger occupait une portion de la haute Italie. Tout le pays, Rome même, était divisé entre ces deux partis qui se faisaient la guerre. Le pape Formose, qui en souffrait plus que beaucoup d'autres, appela à son secours, l'an 895, Arnoulfe, roi de Germanie, que déjà précédemment le pape Étienne V avait inutilement appelé. Arnoulfe vint en 896 avec une puissante armée ; mais il fut obligé d'assiéger Rome, où le parti contraire aux Allemands l'emportait, malgré le Pape. La ville fut emportée d'assaut. Formose reçut Arnoulfe avec grand honneur et le couronna empereur devant la confession de Saint-Pierre. Arnoulfe, de son côté, pour venger le Pape, fit décapiter plusieurs des premiers de Rome, qui étaient venus au-devant de lui à son entrée, et il en emmena d'autres prisonniers en Allemagne. Tout cela n'était guère propre à faire aimer aux Italiens la domination des Allemands, et, par contre-coup, le gouvernement de Formose.

Le peuple romain prêta dans cette occasion le serment suivant: « Je jure par tous les mystères de Dieu que, sauf mon honneur et ma loi, ainsi que la fidélité due au seigneur pape Formose, je serai fidèle tous les jours de ma vie à l'empereur Arnoulfe, que jamais je ne m'associerai contre lui avec qui que ce soit, que je ne donnerai aucun aide à Lambert et à sa mère Agiltrude en ce qui regarde la dignité séculière, et que je ne leur livrerai la ville de Rome par aucun moyen. » On voit par la formule, ainsi que par les autres que nous avons citées précédemment, que la fidélité que le peuple romain promettait à l'empereur était subordonnée à la fidélité qu'il devait au Pape. Si Formose s'était promis de grands avantages de cette expédition et de ce couronnement d'Arnoulfe, il y fut bien trompé. Le nouvel empereur, après avoir demeuré quelque temps en Italie à poursuivre son compétiteur Lambert et sa mère Agiltrude, fut contraint de s'en retourner en Allemagne, grièvement malade. Le roi Bérenger lui-même quitta son parti et s'entendit avec l'empereur Lambert pour partager l'Italie entre eux deux. C'est au milieu de ces révolutions irritantes que le pape Formose mourut, pendant les fêtes de Pâques de l'année 896, après avoir tenu le Saint-Siége quatre ans et demi [1].

On ordonna à sa place Boniface, sixième du nom, et Romain de naissance, mais il mourut de la goutte au bout de dix ou vingt jours. L'historien Flodoard, qui écrivait dans ce temps-là même, et qui ne

[1] *Baronius* et Pagi.

tenait à aucun des partis qui aigrissaient si vivement les Italiens et les Romains surtout les uns contre les autres; Flodoard parle de Boniface VI avec éloge, et le place dans le ciel avec les plus saints Papes [1]. Il eut pour successeur Étienne VI, Romain de naissance comme lui, qui tint le Saint-Siége quinze mois.

Saint Foulque de Reims lui écrivit, comme à ses prédécesseurs, pour lui témoigner sa dévotion envers le Siége apostolique et son désir d'aller à Rome, si divers obstacles ne l'en avaient empêché, lui marquant qu'il avait enfin procuré la paix entre les rois Eudes et Charles; mais le Pape témoigna n'être pas content de son excuse touchant le voyage de Rome, parce que d'autres le faisaient. J'ai résolu, ajoutait-il, de tenir un concile au mois de septembre de la prochaine indiction quinzième (c'est la même année 896); et, si vous manquez de vous y trouver, je ne manquerai pas de porter contre vous une censure canonique.

L'archevêque répondit : Il ne m'a pas été possible d'aller maintenant à Rome en personne; j'envoie pour vous en dire les raisons un évêque et des clercs de mon église. Je ne vous en écris pas davantage à cause de la dureté de votre réprimande qui ne m'a pas peu surpris; car jusqu'ici je n'ai reçu que de la douceur de vos prédécesseurs; mais je ne m'en prends qu'à mes péchés, et je vous prie de ne pas prêter l'oreille à des discours peu charitables. Au reste, j'ai été élevé dès l'enfance dans la discipline canonique, jusqu'à ce que le roi Charles, fils de l'empereur Louis, m'ait pris à son service dans son palais, où j'ai demeuré jusqu'au temps du roi Carloman, quand les évêques de la province de Reims m'ont ordonné sur l'élection du clergé et du peuple. D'autres pourront vous dire dans quel état j'ai trouvé cette église, travaillée par les incursions des païens, et quelles peines je me suis données pour lui procurer la paix. Vous pouvez donc juger par la vie que j'ai menée avant l'épiscopat, qu'il a été pour moi un fardeau plutôt qu'un avantage. J'irai toutefois quelque jour me présenter aux pieds de Votre Sainteté, si je puis obtenir la permission du roi Eudes et si les chemins deviennent libres. Maintenant ils sont fermés par Zwentibold, fils du roi Arnoulfe, qui attaque même l'église de Reims, dont il donne les biens à ses vassaux; et je vous prie de réprimer sa tyrannie par votre autorité apostolique. C'est que Zwentibold faisait la guerre pour se maintenir dans le royaume de Lorraine, et il y fut tué l'an 900 [2].

Nous avons deux rescrits du pape Étienne VI : l'un, adressé à

[1] *Act. Bened.*, t. 4, p. 548, edit. Venet., *aliàs* 605. — [2] Flod., l. 4. *Bibl. PP.*, t. 17.

Arnuste, archevêque de Narbonne et daté du 20 août, indiction quatorzième qui désigne l'an 896, sous le règne de l'empereur Arnoulfe; l'autre en faveur du monastère de Vézelay, sous le règne de l'empereur Lambert, indiction quinzième, qui va du 1er septembre 896 au 1er septembre 897. Ce changement d'empereur pour la date donne lieu de croire que le pape Étienne VI reconnut d'abord l'empereur Arnoulfe, mais qu'ensuite il se déclara pour l'empereur Lambert [1].

Mais ce Pape fit quelque chose de bien plus extraordinaire. Nous avons vu que l'antipape Constantin ayant été le premier laïque ordonné évêque de Rome, ses ordinations furent déclarées nulles et réitérées pour ceux qui en étaient dignes. Formose était le premier évêque transféré d'un autre siége à Rome. Son deuxième successeur, Étienne VI, jugea de son pontificat et de ses ordinations comme on avait jugé du pontificat et des ordinations de l'antipape Constantin; il les déclara nulles dans un concile et ordonna de nouveau ceux qui en étaient jugés dignes. Pour l'exécution de la sentence, il fit même tirer du tombeau le corps de Formose; on l'apporta en plein concile, on le dépouilla des vêtements pontificaux, on lui coupa deux doigts de la main droite, on le déposa dans un sépulcre de pèlerin, et enfin on le jeta dans le Tibre. Voilà ce qu'un auteur contemporain, Auxilius, ordonné par le pape Formose, raconte dans un écrit composé pour la défense de ce Pape et de ses ordinations [2]. Luitprand, qui écrivit beaucoup plus tard, se montre si peu au fait de cet événement, qu'au lieu de le rapporter à Étienne VI, il l'attribue à Sergius, que même il fait succéder immédiatement à Formose. Lors donc qu'il ajoute qu'on mit le cadavre de Formose dans le siége pontifical, qu'on lui donna un avocat pour répondre en son nom, que le pape Étienne lui parla comme s'il eût été vivant, et qu'enfin on lui coupa non-seulement deux doigts, mais encore la tête, il est à croire que ce sont là de ces imaginations si familières à Luitprand, et que si ces circonstances eussent été réelles, Auxilius n'eût pas manqué de les rappeler dans sa défense.

Par l'ouvrage de ce dernier, on voit que le jugement du pape Étienne VI contre Formose, sinon quant à la forme, du moins quant au fond, n'était pas destitué de certaines raisons canoniques. Il portait sur deux chefs : la translation de Formose à Rome, la validité de ses ordinations. On opposait à Formose sa déposition réitérée par le pape Jean VIII, son serment à ce Pape de ne jamais revenir à Rome et de n'en point ambitionner le Siége ; on lui opposait les conciles de Nicée et de Chalcédoine, les décrétales des papes saint Léon

[1] *Pagi*, 896, n. 9. — [2] *Bibl. PP.*, t. 17.

et saint Gélase, qui défendent les translations ; on lui opposait surtout le canon, décrété par le concile de Sardique sur la proposition d'Osius, d'après lequel : Celui qui passait d'un siége à un autre, par ambition ou par fraude, ne devait pas même avoir la communion laïque, même à la mort. Auxilius se trouve si embarrassé de ce canon, qu'il s'emporte contre Osius, le traite de novatien, sans penser que ce canon était du grand concile de Sardique, concile d'une si souveraine autorité, surtout en Occident et à Rome [1]. Il n'est donc pas étonnant que la première translation que vit l'Église romaine, Église si zélée pour l'observation des canons, particulièrement de ceux de Sardique, y causât de grands troubles et une profonde irritation, de même qu'avait fait la première ordination d'un laïque, l'antipape Constantin.

Quant à la validité des ordinations de Formose, on y opposait ce qui s'était fait touchant les ordinations de l'antipape Constantin. Auxilius convient que celles-ci furent déclarées nulles et réitérées par le pape Étienne IV ; seulement il prétend que ce Pape avait agi contre les décrets des Pères, et que ce qui a été mal fait ne doit pas servir de règle. Mais il faut observer que le pape Étienne IV jugea les ordinations de Constantin dans un nombreux concile, assemblé, pour cet effet, de l'Italie, de la Gaule et de la Germanie ; que tout le concile et tout le clergé romain approuvèrent la sentence. Nous verrons même le pape Jean XII, cinquante ans après Auxilius, avec l'approbation du concile de Rome, citer pour modèle le jugement et la conduite du pape Étienne IV, touchant les ordinations de l'usurpateur Constantin. D'un autre côté, nous avons vu le pape saint Nicolas et son successeur Adrien II déclarer au sujet des ordinations de Photius, ordonné lui-même par un évêque schismatique, que Photius, n'étant que laïque, n'avait pu donner aux autres ce qu'il n'avait pas, et qu'ainsi ses ordinations ne pouvaient être reconnues. On voit par là que la question touchant la validité des ordinations faites par des hérétiques, des schismatiques ou des intrus, n'était pas aussi éclaircie alors qu'elle peut l'être aujourd'hui, si pourtant elle l'est d'une manière définitive; car tous ces faits méritent une sérieuse attention. Toujours est-il que, pour être juste envers le pape Étienne VI, il ne faut point juger avec les idées d'aujourd'hui, mais avec celles de son époque.

Pour ce qui est en particulier de la validité des ordinations de Formose, comme il avait été reconnu Pape plusieurs années durant par toute l'Église, les sentiments furent loin d'être unanimes, comme

[1] Auxil., l. 1, c. 11.

pour les ordinations de l'antipape Constantin. Les uns, suivant l'autorité du pape Étienne VI, les déclaraient nulles ; les autres, comme Auxilius, les soutenaient valides. Autrement, disait cet auteur, il faudrait conclure que l'Italie presque tout entière, ses évêques ayant été la plupart ordonnés par Formose, a vécu depuis vingt ans sans christianisme, sans sacrements, sans messe ni pour les vivants ni pour les morts ; et que toute l'Église, ayant consenti à la cause première de tout cela, s'en est rendue elle-même coupable [1]. Ce raisonnement est juste et solide. On n'en peut pas dire autant, lorsque, pour prouver que les ordinations de Formose sont valides, il soutient que les ordinations même forcées le sont.

Auxilius, à ce que l'on présume, était Français de nation. Il fit sur cette grave question trois écrits. Le premier, composé à la prière d'une personne qu'il ne nous fait pas connaître, est un petit traité en forme de dialogue entre l'agresseur et le défenseur. Auxilius y raisonne en pur dialecticien. Tous ses arguments se réduisent à montrer que, bien que l'ordination ou plutôt la promotion de Formose fût illicite, à raison du serment qu'il avait fait de ne jamais monter sur le Saint-Siége, elle n'a pas laissé d'être valable, à raison de l'utilité de l'Église, qui doit être préférée au serment d'un particulier. La maxime est généralement vraie ; mais l'application à Formose pouvait être contestée, puisque sa promotion lui attira, et à lui et à l'Église, des suites aussi fâcheuses. Comme Auxilius était personnellement intéressé à la validité des ordinations de Formose, et qu'il s'était apparemment aperçu que son premier écrit était insuffisant pour l'établir, il en entreprit un autre divisé en quarante chapitres. Dans celui-ci l'auteur discute en théologien, ou plutôt en canoniste, les deux points de la question. D'abord il tâche de montrer que les translations d'un siége à un autre sont permises; mais il n'apporte en preuve que l'autorité d'une fausse décrétale et des exemples pris de l'usage de l'église grecque. Il aurait pu citer à propos la lettre du pape Étienne V à l'empereur Basile, touchant le pape Marin. C'est dans ce second traité que l'auteur s'objecte la décision du concile de Sardique ; et, comme il s'en trouve embarrassé, il prétend, ainsi que nous l'avons dit, que c'est moins un décret du concile, que le sentiment particulier d'Osius, d'où il prend occasion de l'accuser de novatianisme, à cause de la sévérité de ce canon. Auxilius passe ensuite à faire voir que les ordinations faites par un évêque condamné ne laissent pas d'être valables, et qu'il n'est pas plus permis de les réitérer que le baptême. Se flattant enfin d'avoir prouvé ce qu'il avait

[1] *Auxil.*, l. 1, c. 28.

entrepris d'établir, il conclut que lui et les autres ordonnés par Formose doivent demeurer dans leur grade, en attendant la décision d'un concile général.

Dans ce second traité, il marque ainsi l'inconvénient de révoquer en doute la validité des ordinations de Formose. Il s'ensuivra que, depuis environ vingt ans, la religion chrétienne aura manqué en Italie ; que les évêques ordonnés par Formose n'auront rien fait en dédiant des églises, en consacrant des autels, en bénissant le saint chrême ; que ni eux ni les prêtres n'auront sanctifié les fonts pour le baptême, ni célébré validement aucune messe, ni fait d'oblation utile aux vivants ou aux morts ; les prières des matines, des vêpres et des autres heures n'auront point été exaucées ; les sous-diacres et les diacres auront en vain exercé leurs fonctions ; l'Église entière sera coupable d'avoir approuvé ces ordinations dans un concile. Si Formose a été mal ordonné, à qui doit-on l'imputer, sinon au peuple romain qui l'a choisi, au clergé et aux grands qui, tant qu'il a vécu, ont reçu de lui le corps et le sang de Notre-Seigneur, et assisté avec lui aux stations et aux autres solennités ? Mais que peut-on reprocher à ceux qui sont venus de loin, suivant la coutume, recevoir l'ordination de saint Pierre, par les mains de son vicaire ? Ces raisonnements, outre qu'ils sont justes, nous montrent encore qu'il s'agissait réellement d'ordination proprement dite, et non pas simplement de juridiction.

Le troisième écrit d'Auxilius est adressé à Léon, évêque de Nole, qui, ayant été ordonné par Formose, était violemment pressé de reconnaître son ordination nulle. Il avait consulté sur ce sujet les plus habiles des Français et des habitants de Bénévent, qui lui avaient répondu par écrit qu'il se gardât bien de commettre cette faute. Il fit prier Auxilius de répondre aux objections qu'on lui faisait ; et Auxilius, après lui avoir envoyé son précédent écrit, en composa un second pour le satisfaire. Il mit en tête une question générale : Si l'ordination reçue par force est valable ; et répond que oui, par l'exemple du baptême, donné par force à un adulte, qu'il soutient être bon ; mais il se trompe en l'un et en l'autre. Également, quand on lui objecte les ordinations de l'antipape Constantin déclarées nulles et réitérées par le pape Étienne IV, il n'a d'autre réponse, sinon qu'on avait mal fait [1].

Encore une fois, tout cela prouve qu'il y avait des exemples et des raisons pour et contre. Ajoutez-y l'animosité qui régnait entre les partis politiques, et l'on s'expliquera sans peine ce qu'il y eut de

[1] Auxil. apud Mabill., *Vet. Annal. inf.*

violent de part et d'autre. Le pape Étienne VI en fut lui-même la victime. Il fut pris par ses ennemis, chassé du Siége apostolique, mis dans une obscure prison, chargé de fers, et enfin étranglé.

Son successeur fut Romain, que Flodoard représente comme un saint Pape, mais qui mourut avant les quatre mois accomplis. On élut à sa place Théodore, né à Rome et fils d'un nommé Photius. Il était sobre, chaste, libéral envers les pauvres, chéri du clergé et ami de la paix ; mais il ne vécut que vingt jours depuis son ordination. Dans ce peu de temps, il ne laissa pas de travailler autant qu'il put à la réunion de l'Église ; il rappela les évêques chassés de leurs siéges, et rétablit les clercs ordonnés par Formose et déposés par Étienne, leur rendant leurs ornements sacrés et l'exercice de leurs fonctions. Il fit reporter solennellement dans la sépulture des Papes le corps de Formose, qui avait été trouvé par des pêcheurs ; et lorsqu'on le transporta, plusieurs personnes pieuses assuraient que les images des saints l'avaient salué en passant. C'est du moins ce que dit Luitprand ; mais son autorité est peu considérable en cette affaire, où il commet les plus grossières bévues ; car, par exemple, ce que le pape Étienne VI fit au cadavre du pape Formose, il l'attribue au pape Sergius III, qui n'occupa le Saint-Siége que dix ans plus tard.

Après la mort du pape Théodore, les Romains furent partagés : les uns élurent le prêtre Sergius; les autres, Jean, natif de Tribur, fils de Rampsalde, dont le parti prévalut. Sergius, chassé de Rome, se retira en Toscane, sous la protection du marquis ou du duc Adalbert ; puis en France, et demeura sept ans en exil. Jean XI, devenu ainsi Pape en 898, occupa le Saint-Siége deux ans, pendant lesquels il célébra trois conciles ; mais nous n'avons les canons que de deux, l'un tenu à Rome, l'autre à Ravenne.

Comme le pape Jean était du parti de Formose, il s'empressa de tenir un concile à Rome même, pour rétablir sa mémoire et révoquer tout ce qui avait été fait contre lui. On y publia un décret en douze articles qui apprennent ce que l'on y fit et qui portent : Nous rejetons absolument le concile tenu sous le pape Étienne VI, de pieuse mémoire, notre prédécesseur, où le vénérable corps du vénérable pape Formose fut tiré de son sépulcre, profané et traîné par terre à un prétendu jugement où il fut condamné : ce qu'on n'a jamais ouï dire avoir été fait sous aucun de nos prédécesseurs ; et nous défendons, par l'autorité du Saint-Esprit, de jamais rien faire de semblable. Car on n'appelle personne en jugement que pour se défendre, ou pour être convaincu : ce qui ne peut convenir à un *cadavre*. Les évêques, les prêtres et le reste du clergé qui assistèrent

à ce concile, nous ayant demandé pardon et protesté que la seule crainte les avait forcés à s'y trouver, nous leur avons pardonné à la prière du concile, défendant à l'avenir à qui que ce soit d'empêcher la liberté des conciles, et de faire aucune violence aux évêques, de leur ôter leurs biens ou de les mettre en prison sans connaissance de cause.

Comme Formose a été transféré de l'église de Porto au Saint-Siége apostolique, par nécessité et pour son mérite, nous défendons à qui que ce soit de le prendre pour exemple, vu principalement que les canons le défendent, jusqu'à refuser aux contrevenants la communion laïque, même à la mort. Nous défendons aussi que celui qui a été déposé par un concile, et n'a point été canoniquement rétabli, soit promu à un degré plus élevé, comme la faction du peuple a osé faire à l'égard de Boniface, déposé premièrement du sous-diaconat, et ensuite de la prêtrise. Si quelqu'un ose l'entreprendre, outre l'anathème du Saint-Siége, il encourra l'indignation de l'empereur. Ce Boniface est le Pape qui succéda immédiatement à Formose, et que Flodoard nous représente comme un saint. Vu l'animosité des partis à Rome, on peut croire que la déposition antérieure de Boniface en était l'effet et n'ôtait rien à son mérite. Le concile, ou plutôt Jean IX, continue : Nous rétablissons dans leur rang les évêques, les prêtres et les autres clercs de l'Église romaine, ordonnés canoniquement par Formose et chassés par la témérité de quelques personnes. Suivant le concile d'Afrique, nous condamnons les réordinations, les rebaptisations, défendant d'ôter les évêques régulièrement ordonnés pour en mettre d'autres à leur place et introduire des schismes dans l'Église.

Comme le pape Formose avait couronné deux empereurs, Lambert, actuellement maître en Italie, et Arnoulfe, alors mourant en Allemagne, le pape Jean IX ajoute : Nous confirmons l'onction du saint chrême donnée à notre fils spirituel, l'empereur Lambert; mais nous rejetons absolument l'onction barbaresque d'Arnoulfe, extorquée par artifice. Quant aux autres onctions du saint chrême et tout ce qu'il a fait pour l'Église, nous le déclarons à jamais irrévocable. De plus, pour ce qui est des actes du concile dont nous avons parlé, nous ordonnons de les jeter au feu, comme on a brûlé ceux du concile de Rimini, du second d'Éphèse, de ce que les hérétiques ont fait contre le pape Léon, et de ce qui s'est fait à Constantinople contre le pape Nicolas, et brûlé à Rome sous Adrien. Si quelqu'un tient pour ecclésiastiques Sergius, Benoît et Marin, ci-devant prêtres de l'Église romaine, ou Léon, Pascal et Jean, ci-devant diacres, condamnés canoniquement et chassés du sein de l'Église, ou s'il prétend

les rétablir dans leur rang sans notre consentement, il sera anathème comme violateur des canons. Nous déclarons aussi séparés de l'Église ceux qui ont violé la sépulture sacrée du pape Formose, pour en tirer le trésor, et qui ont osé traîner son corps dans le Tibre, s'ils ne viennent à pénitence.

La sainte Église romaine souffre de grandes violences à la mort du Pape, ce qui vient de ce qu'on le consacre à l'insu de l'empereur, sans attendre, suivant les canons et la coutume, la présence de ses commissaires, qui empêcheraient le désordre. C'est pourquoi nous voulons que désormais le Pape soit élu dans l'assemblée des évêques et de tout le clergé, sur la demande du sénat et du peuple, et ensuite consacré solennellement en présence des commissaires de l'empereur, et que personne ne soit assez hardi pour exiger de lui des serments nouvellement inventés; le tout afin que l'Église ne soit point scandalisée, ni la dignité de l'empereur diminuée. Suivant Pagi, ce règlement avait été porté par le pape Étienne VI; mais l'empereur Lambert voulait qu'il fût confirmé, ainsi que son propre couronnement, par le pape Jean IX et son concile [1]. Le pape Jean continue: Il s'est aussi introduit une détestable coutume : qu'à la mort du Pape on pille le palais patriarcal, et le pillage s'étend par toute la ville de Rome et ses faubourgs. On traite de même toutes les maisons épiscopales à la mort de l'évêque : c'est pourquoi nous le défendons à l'avenir, sous peine, non-seulement des censures ecclésiastiques, mais encore de l'indignation de l'empereur. Nous condamnons encore la pernicieuse coutume par laquelle les juges séculiers ou leurs officiers vendent des commissions pour la recherche des crimes ; et s'ils trouvent, par exemple, une femme adultère dans une propriété appartenant à l'église ou à un clerc, ils la prennent avec scandale et la maltraitent, jusqu'à ce qu'elle soit rachetée par son maître ou par ses parents ; après quoi elle ne craint plus de se prostituer, prétendant que l'évêque ne peut plus en prendre connaissance. Nous voulons donc que les évêques aient la liberté, dans leurs diocèses, de rechercher et de punir selon les canons les adultères et les autres crimes, et qu'au besoin ils puissent tenir des audiences publiques pour réprimer les rebelles [2].

Après ce concile de Rome, on en tint un à Ravenne, en présence de l'empereur Lambert, auquel assistèrent soixante-quatorze évêques, et où les dix articles suivants furent lus et approuvés : Si quelqu'un méprise les canons et les capitulaires des empereurs Charlemagne, Louis, Lothaire et son fils Louis, touchant les décimes, tant celui

[1] *Pagi*, 898, n. 6. — [2] Labbe, t. 9, p. 502.

qui les donne, que celui qui les reçoit, sera excommunié. L'empereur ajouta : Si quelque Romain, clerc ou laïque, de quelque rang qu'il soit, veut venir à nous ou implorer notre protection, personne ne s'y opposera ou ne l'offensera en sa personne ou en ses biens, ni dans le voyage ni dans le séjour, sous peine de notre indignation. Nous promettons de conserver inviolablement le privilége de la sainte Église romaine.

Le Pape, de son côté, dit à l'empereur : Que le concile tenu de votre temps dans l'église de Saint-Pierre, principalement pour la cause du pape Formose, soit appuyé de votre consentement et de celui des évêques et des seigneurs. Que vous fassiez informer exactement de tant de crimes qui nous ont obligé de venir à vous ; des pillages, des incendies et des autres violences dans nos terres, qui nous ont affligé jusqu'à souhaiter la mort plutôt que d'en être témoin, et que vous ne laissiez pas ces crimes impunis. Que vous confirmiez le traité fait par Gui, votre père, d'heureuse mémoire, et par vous-même, et que vous révoquiez toutes les donations de patrimoines et d'autres biens, faites au contraire. Que vous défendiez les assemblées illicites des Romains, des Lombards et des Francs dans les terres de Saint-Pierre, comme contraires à notre autorité et à la vôtre. Ce qui nous afflige le plus, c'est qu'à notre avénement au pontificat, voyant l'église du Sauveur détruite, nous avons envoyé couper du bois pour la rétablir en quelque sorte ; mais nos gens en ont été empêchés par des méchants. Voyez combien il est indécent que l'Église romaine soit ainsi traitée. Vous devez aussi savoir qu'elle est réduite à une telle pauvreté, qu'elle n'a plus ni de quoi faire les aumônes ordinaires pour la prospérité de votre règne, ni de quoi payer les gages de ses clercs et de ses serviteurs.

Après la lecture de ces articles, le Pape s'adressa aux évêques, les exhorta à faire leur devoir pour la conduite de leur troupeau, et ajouta : Quand vous serez arrivés chez vous, ordonnez un jeûne et faites une procession pour demander à Dieu l'extinction des schismes et des discordes, et la conservation de l'empereur Lambert pour la protection de l'Église [1]. La ruine de l'église de Latran, dont il est parlé dans ce concile, était arrivée sous Étienne VI ; et elle tomba tout entière, depuis l'autel jusqu'à la porte.

Le pape Jean IX pouvait espérer d'être soutenu par l'empereur Lambert, lorsque ce prince, au retour du concile de Ravenne, périt à la chasse, d'une chute de cheval, dans la forêt de Marengo, ou bien y fut assassiné par le fils d'un comte qu'il avait fait mourir. Au com-

[1] Labbe, t. 9, p. 507.

mencement de la même année 898, était mort, en France, le roi Eudes, laissant un frère, Robert, duc de France, père de Hugues le Grand et aïeul de Hugues Capet. A son lit de mort, au lieu de transmettre sa couronne à son frère qui était capable de la porter, il pria les seigneurs de reconnaître pour roi Charles le Simple : ce qui fut fait ; et dès lors Charles régna seul [1].

L'année suivante 899, le 29me de novembre, mourut en Allemagne, l'empereur Arnoulfe, après avoir langui plus d'un an d'une paralysie dans laquelle il était tombé à son retour d'Italie. Il avait une dévotion particulière à saint Emméran de Ratisbonne, et donna, entre autres présents, à son église, un tabernacle dont le dessus et les colonnes étaient d'or, et le faîte orné de pierreries. Son tombeau se voit encore dans cette église.

Au commencement de l'année suivante 900, les seigneurs de son royaume s'assemblèrent à Forchheim et reconnurent pour roi Louis, son fils légitime, âgé seulement de sept ans. Les évêques du royaume en donnèrent avis au Pape, par une lettre écrite au nom de Hatton, archevêque de Mayence, et de tous ses suffragants. Elle est conçue en ces termes :

La sublimité de Votre Sainteté saura donc que nulle unanimité de frères soumise à la puissance de la sainte Église romaine, ne se montre plus fidèle, plus dévouée et plus soumise que nous, soumis à votre domination et au chef de toutes les églises, de toute la puissance de notre âme, nous réjouissant beaucoup dans le Seigneur et dans le don de sa grâce, de ce que, par votre sainteté et votre prudence, le Siége de la même Église se dilate magnifiquement et très-amplement dans la divine religion ; nous faisons pour cela des prières continuelles, suppliant la Clémence divine qu'elle vous accorde de vous élever chaque jour à quelque chose de plus sublime, d'entreprendre et d'accomplir chaque jour quelque chose de meilleur. Au reste, nous faisons savoir à Votre Clémence que notre seigneur, l'empereur Arnoulfe, est sorti de l'exil de cette vie. Mais comme en ce monde nous flottons dans l'incertitude, et que nous ignorons quelle demeure reçoivent après cette vie les âmes de quelques-uns, prosternés à vos pieds, nous vous supplions de vouloir bien, par la puissance de votre autorité, délier son âme des liens du péché ; car tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. Ayant donc ainsi perdu un maître, un chef, un pilote pareil, le vaisseau de l'Église a vacillé dans nos quartiers. Car elle est demeurée un peu de temps incertaine quel roi elle élirait ; et parce qu'il y avait beaucoup à craindre que l'en-

[1] *Sigebert*, an. 898.

semble du royaume ne se divisât en fractions, il est arrivé, comme nous le croyons, par l'inspiration divine, que le fils de notre seigneur, quoique très-jeune, a été proclamé roi par le commun conseil des princes et le consentement de tout le peuple. Et parce que les rois des Francs étaient toujours pris dans la même race, nous avons mieux aimé suivre l'ancien usage que d'innover. Mais pourquoi cela s'est fait sans vos ordres et sans votre permission, nous sommes certains que Votre Prudence ne l'ignore pas. Il n'y en a pas d'autre cause, sinon que les païens qui sont entre vous et nous, nous coupent le chemin pour aller à notre sainte mère, la Chaire de Rome : au point que notre petitesse n'eût même pu envoyer des députés à Votre Dignité. Maintenant qu'il se trouve une occasion de présenter nos lettres à vos regards, nous supplions Votre Seigneurie de vouloir bien confirmer, par sa bénédiction, ce que nous avons fait en commun.

Cette lettre est remarquable sous plus d'un rapport. Il est de mode parmi les historiens modernes de donner, à la fin du neuvième siècle et à tout le dixième la qualification d'âge de fer, de siècles de barbarie. Il nous semble qu'une époque où les évêques et les principaux seigneurs d'un pays comme l'Allemagne écrivent avec cette cordialité filiale au chef de l'Église universelle, sur l'élection qu'ils viennent de faire d'un jeune roi, qu'ils le prient de confirmer ; il nous semble qu'une pareille époque n'est pas une époque désespérée, et que, si à l'extérieur les mœurs y ont de la rudesse, au fond des cœurs il y a le germe de grandes vertus.

Les évêques ajoutent : Nous faisons aussi connaître à Votre Piété que nos frères, les évêques de Bavière, se sont plaints à nous que les Moraves, peuples révoltés contre les Francs, se vantent d'avoir reçu de vous un métropolitain, quoiqu'ils aient toujours été unis à la province de Bavière. Ils s'affligent aussi de ce qu'on les accuse auprès de Votre Altesse d'avoir fait alliance avec les païens et d'être d'intelligence avec eux. Ils nous ont demandé un conseil ; mais nous n'avons voulu leur en donner qu'après vous avoir consulté par nos lettres : ce qu'ils nous ont priés de faire, en attendant qu'ils le fassent eux-mêmes. Nos frères de Bavière sont de bons pasteurs, qui veillent soigneusement sur le troupeau qui leur est confié, pour que le loup ravisseur n'enlève point quelque brebis. Celui qui les trouble malicieusement, s'il échappe à la peine présente, n'échappera point à celle qui est à venir. Nous vous écrivons toutes ces choses, à vous qui êtes le chef de toute la sainte Église répandue dans l'univers, à vous, le consolateur de vos membres affligés, afin que vous consoliez nos très-saints frères et que vous réprimiez l'insolence des Moraves, qui pourrait

causer une grande effusion de sang. Pour nous, quand il échappe quelque chose à notre mère, la sainte Église romaine, notre devoir est de vous en avertir, afin que vous rameniez votre puissance à la ligne de la rectitude. Si donc votre admonition ne corrige les Moraves, il faudra bien, qu'ils le veuillent ou non, qu'ils se soumettent aux princes des Francs ; et il pourra bien arriver alors un grand carnage de part et d'autre [1].

Les évêques de Bavière écrivirent aussi au pape Jean en ces termes : Au souverain Pontife et Pape universel, non d'une seule ville, mais de l'univers entier, le seigneur Jean, gouverneur magnifique du siége de Rome, les très-humbles fils de Votre Paternité, Théotmar, archevêque de Juvave ou Saltzbourg, Valdo de Frisingue, Archembauld d'Aichstadt, Zacharie de Sebone, évêché transféré depuis à Brixen, Tutto de Ratisbonne et Richard de Passau ; ainsi que tout le clergé et le peuple chrétien de la Bavière : heureux progrès dans notre Sauveur, accroissement de la paix catholique, et le royaume éternel ! Par les décrets de vos prédécesseurs et les instituts des Pères catholiques, nous sommes pleinement instruits à en appeler au Pontife romain dans tous les obstacles qui s'opposent à notre ministère, afin que ce qui regarde l'unité de la concorde et le maintien de la discipline ne soit violé par aucune dissension, mais défini par lui avec une souveraine provision : car nous ne pouvons croire, quoique tous les jours nous l'entendions dire malgré nous, que, de la sainte et apostolique Chaire, qui est pour nous la mère de la dignité sacerdotale et la source de la religion chrétienne, il émane rien contre les règles, mais la doctrine et l'autorité de la raison chrétienne. Or, trois évêques qui se sont dits envoyés de votre part, savoir : Jean, archevêque, Benoît et Daniel, évêques, sont venus dans le pays des Slaves, qu'on nomme Moraves, qui nous ont toujours été soumis, tant au spirituel qu'au temporel, parce que c'est de nous qu'ils ont reçu le christianisme. C'est pourquoi l'évêque de Passau, dans le diocèse duquel ils sont, y est toujours entré, quand il a voulu, depuis le commencement de leur conversion ; il y a tenu son synode et exercé son autorité sans résistance. Nos comtes mêmes y ont tenu leurs audiences, exercé leur juridiction, et levé les impôts sans opposition, jusqu'à ce que les Moraves aient commencé à s'éloigner du christianisme et de toute justice, et à nous faire la guerre, ôtant la liberté des chemins à l'évêque et aux prédicateurs, et soient demeurés indépendants.

Maintenant ils se vantent, ce qui nous paraît incroyable, d'avoir obtenu à prix d'argent, ce que jamais nous n'avons entendu que le

[1] *Labbe*, t. 9, p. 496.

Siége apostolique ait fait, de mettre la division dans un évêché, en leur envoyant ces évêques, afin de diviser en cinq l'évêché de Passau ; car, étant entrés en votre nom, à ce qu'ils ont dit, ils y ont ordonné un archevêque et trois évêques, ses suffragants, à l'insu du véritable archevêque et sans le consentement de l'évêque diocésain, quoique les canons défendent d'ériger de nouveaux évêchés, sinon du consentement de l'évêque et de l'autorité du concile de la province. Votre prédécesseur, du temps du duc Zwentibold, consacra évêque Vichin, et ne l'envoya pas dans l'évêché de Passau, mais à un peuple nouveau que ce duc avait soumis par les armes et fait devenir chrétien. Or les Slaves, ayant l'accès entièrement libre auprès de vos légats, nous ont chargés de calomnies, parce que nous n'avions personne pour y répondre. Ils ont dit que nous étions en différend avec les Francs et les Allemands ; au lieu que nous sommes amis. Ils ont dit que nous étions en guerre avec eux-mêmes, de quoi nous demeurons d'accord ; mais c'est par leur insolence et non par notre faute. Depuis qu'ils ont négligé les devoirs du christianisme, ils ont refusé le tribut à nos rois et pris les armes contre eux ; mais, bon gré, mal gré, ils leur seront toujours soumis. C'est pourquoi vous devez bien prendre garde de ne pas appuyer le mauvais parti. Notre jeune roi ne cède en rien à ses prédécesseurs, et prétend être, comme eux, le protecteur de l'Église romaine.

Quant aux reproches que nous font les Slaves d'avoir traité avec les Hongrois au préjudice de la religion, d'avoir juré la paix avec eux par un chien et un loup, et d'autres cérémonies abominables, et de leur avoir donné de l'argent pour passer en Italie, si nous étions en votre présence, nous nous en justifierions devant Dieu qui sait tout, et devant vous qui tenez sa place. Il est vrai que, comme les Hongrois menaçaient continuellement des Chrétiens, nos sujets éloignés de nous, et leur faisaient une rude persécution, nous leur avons donné, non pas de l'argent, mais seulement du linge, pour les adoucir et nous délivrer de leur vexation. Ce sont les Slaves eux-mêmes qui ont fait longtemps ce qu'ils nous reprochent. Ils ont pris auprès d'eux une grande multitude de Hongrois ; ont fait raser la tête, comme eux, à plusieurs des leurs, pour envoyer contre nous les uns et les autres. Ils ont emmené captifs plusieurs de nos Chrétiens, tué les autres, fait périr les autres de faim et de soif dans les prisons, réduit en servitude des hommes et des femmes nobles, ruiné des bâtiments et brûlé des églises, en sorte qu'on n'en voit pas une seule dans toute notre Pannonie, qui est une si grande province. Les évêques que vous avez envoyés, s'ils veulent reconnaître la vérité, peuvent vous dire pendant combien de journées ils ont vu tout le pays désert.

Quand nous avons su que les Hongrois étaient en Italie, Dieu nous est témoin combien nous avons désiré faire la paix avec les Slaves, promettant de leur pardonner tout le passé et de leur rendre ce que nous avions à eux, pourvu qu'ils nous donnassent le temps d'aller défendre les biens de saint Pierre et le peuple chrétien ; mais nous n'avons pu l'obtenir. C'est pourquoi nous vous prions de ne point ajouter foi aux soupçons que l'on voudrait vous donner contre nous, jusqu'à ce qu'un légat envoyé de votre part ou de la nôtre vous en rende compte. Moi Théotmar, archevêque indigne, et diligent administrateur des patrimoines de saint Pierre, je n'ai pu vous porter ni vous envoyer l'argent qui vous est dû, à cause de la fureur des païens; mais puisque, par la grâce de Dieu, l'Italie en est délivrée, je vous l'enverrai le plus tôt que je pourrai [1].

Sur cette lettre des évêques de Bavière, on pourrait faire plus d'une observation. Ils y disent que les Moraves avaient été convertis par eux au christianisme; la vérité est, nous l'avons vu, qu'ils le furent par saint Cyrille et saint Méthodius, envoyés par le Siége apostolique, et dont le second fut établi archevêque de cette nation. Pour conserver la pureté de la foi parmi les Moraves et achever leur civilisation, il était plus naturel de leur donner un archevêque et des évêques propres, que de les laisser dépendre d'un évêque de Bavière, pour des considérations politiques. Car, à vrai dire, les évêques de Bavière n'en allèguent point d'autres. Enfin l'on voit dans tout ceci que Rome était dès lors le centre et l'arbitre suprême, non-seulement de toutes les affaires religieuses, mais encore des affaires politiques entre les nations chrétiennes.

Les Hongrois, ainsi appelés parce qu'ils descendaient des Huns, mais qui se nommaient eux-mêmes Magyars, étaient de nouveaux Barbares venus du fond de la Scythie, qui avaient commencé à paraître dans l'empire des Francs vers l'an 889. Ils entrèrent d'abord dans la Pannonie et le pays des Avares, firent des courses fréquentes en Carinthie, en Moravie et en Bulgarie. Quand ils arrivèrent dans le premier de ces pays, ils étaient au nombre de deux cent seize mille hommes, divisés en cent huit tribus, chacune de deux mille hommes, sans compter les femmes et les enfants. Au rapport des historiens, nulle nation ne fut jamais plus féroce. Sans foi, sans religion, parfaitement semblables aux Huns, leurs ancêtres, ils n'avaient d'autres demeures que leurs chariots ; errant sans cesse et ne vivant que de leur chasse et de leur pêche, ou de miel, de chair crue et du lait de leurs troupeaux. Ils n'étaient vêtus que de peaux de

[1] *Labbe*, t. 9, p. 498.

bêtes, à demi nus, quoique sous un climat rigoureux. Robustes, infatigables, inhumains, ils égorgeaient les prisonniers, buvaient leur sang et leur mangeaient le cœur, qu'ils regardaient comme un remède à plusieurs maladies. La tête toujours rasée, pour ne point donner prise à leurs ennemis, ils passaient leur vie à cheval. Ils étaient fiers, séditieux, remuants, impétueux, mais sombres et taciturnes, plus prompts à frapper qu'à parler. Les femmes, aussi féroces que leurs maris, tailladaient elles-mêmes le visage de leurs enfants dès qu'ils naissaient, avant de les allaiter, pour les accoutumer à supporter les blessures. On ne leur apprenait qu'à manier les chevaux et à tirer de l'arc; ils y devenaient fort adroits et se servaient rarement de l'épée. Ce fut le roi Arnoulfe qui, le premier, fit venir à son secours ces barbares païens, pour soumettre Zwentibold, duc de Moravie : ainsi la plainte des Moraves n'était pas sans fondement [1].

Les Hongrois passèrent bientôt en Bavière, et de là en Italie, où ils arrivèrent au mois d'août 899. Le 24me de septembre, le roi Bérenger leur livra bataille près de la Brenta, rivière qui passe auprès de Padoue. Il y eut plusieurs milliers de Chrétiens tués et noyés, entre lesquels étaient plusieurs comtes et plusieurs évêques. Luitard, évêque de Verceil, qui avait été favori de l'empereur Charles le Gros, s'enfuyant avec son trésor, tomba entre les mains des Hongrois, qui le tuèrent et pillèrent ses richesses immenses. Étant revenus à Nonantule, dans le Modenais, ils tuèrent une partie des moines, brûlèrent le monastère, avec un grand nombre de livres qui y étaient, et pillèrent tout. L'abbé, nommé Léopard, s'enfuit avec le reste des moines, et ils demeurèrent quelque temps cachés; mais ensuite ils se rassemblèrent et rebâtirent le monastère et l'église. Pendant un siècle, les Hongrois seront ainsi, dans la main de Dieu, une verge pour châtier l'Europe; après quoi il leur donnera un cœur humain et docile, avec un saint roi qui sera leur apôtre; et cette verge de sa justice deviendra un nouvel arbre dans le paradis terrestre de son Église [2].

Dans les neuvième et dixième siècles, une pépinière de doctes et saints personnages fut le monastère de Saint-Gall en Suisse. On y distinguait surtout trois amis inséparables, Ratpert, Notker le Bègue et Tutilon. Ils étaient tous les trois d'une naissance distinguée. Ratpert s'étant rendu moine à Saint-Gall dès sa première jeunesse, il y eut pour maîtres Ison et Marcel, tous deux célèbres à cette époque. Il apprit sous eux les lettres divines et humaines, en la compagnie de Notker et de Tutilon. Il se forma une si étroite amitié entre ces trois

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 72, c. 12. — [2] Baronius, Pagi.

condisciples que, bien que chacun eût un génie fort différent des autres, ils n'avaient néanmoins qu'un cœur et qu'une âme. Comme l'ardeur pour l'étude était le nœud principal de cette union, on leur permettait de s'assembler dans l'intervalle qu'on mettait alors entre matines et laudes, pour s'entretenir sur les difficultés que présentent les livres de l'Écriture. Ratpert était à peine sorti de l'adolescence, lorsqu'il fut chargé des écoles de la maison ; il eut soin de l'école extérieure, qui était fort nombreuse. Il s'y distingua par une grande clarté dans ses leçons et une bonté singulière envers les élèves ; mais il n'en avait pas moins de fermeté pour le maintien du bon ordre, qu'il faisait observer à la lettre. Il était si attaché à ses fonctions de professeur, qu'il sortait très-rarement du cloître, et que, malgré ses infirmités, qui le rendaient quelquefois tout languissant, il n'interrompit jamais ses leçons. On a de lui, entre autres, une *Histoire de l'abbaye de Saint-Gall*. Il mourut vers l'an 890, plusieurs années avant Notker et Tutilon, ses deux amis inséparables. Quarante de ses élèves, qui étaient prêtres et chanoines, se trouvèrent à sa mort, et lui promirent chacun trente messes pour le repos de son âme. Assuré de ces suffrages, Ratpert mourut avec joie et en odeur de piété.

Tutilon, issu d'une famille noble et puissante, était bien fait de corps, avait la voix belle, beaucoup de dextérité, une éloquence naturelle, le talent de répondre sur-le-champ et à propos sur toute sorte de sujets. Il était bon, officieux, et aussi agréable dans son sérieux que dans son enjouement. Dès sa jeunesse, il fut élevé au monastère de Saint-Gall, où il se consacra au service de Dieu sous la règle de Saint-Benoît. Il étudia sous les mêmes maîtres que son ami Ratpert, et devint poëte, orateur, musicien, et aussi bon peintre et sculpteur qu'on pouvait l'être en son siècle. Il prit aussi quelque connaissance des arts mécaniques ; mais la musique ayant pour lui un attrait particulier, il la cultiva avec un nouveau soin. Il réussissait si parfaitement à toucher toute sorte d'instruments, que son abbé le chargea d'y instruire les enfants nobles qu'on élevait à Saint-Gall. Tant de belles qualités acquises, réunies aux dons qu'il avait reçus de la nature, faisaient dire à l'empereur Charles le Gros, suivant la manière de penser du monde : C'est bien dommage qu'on ait enseveli un si bel homme dans l'obscurité d'un cloître.

Bien loin que tout ce brillant nuisît à la vertu de Tutilon, il ne fit que lui donner un nouvel éclat. Il était des plus assidus au chœur, et si zélé pour l'observation de la règle et de la bienséance, qu'il ne pouvait rien voir qui les blessât sans qu'il se mît en devoir d'y remédier et de le reprendre hautement. Il avait la chasteté tellement à cœur,

qu'on le reconnaissait en cela pour un vrai disciple de Marcel, qui fermait les yeux à la vue de la moindre femme. Quoiqu'il fût obligé de sortir souvent du monastère, il n'en avait pas moins d'attrait pour la componction accompagnée de larmes, lorsqu'il était dans le secret de sa retraite. Son habileté dans la peinture et la sculpture le faisait quelquefois appeler au loin. Il travailla notamment à Metz, où il fit un tableau fameux de la sainte Vierge, qui est rappelé dans son épitaphe; mais lorsque ses ouvrages lui attiraient des louanges excessives, il avait soin de se dérober et de sortir du lieu où cela arrivait, pour éviter les mouvements de la vaine gloire. Il avait coutume d'accompagner de quelque inscription en vers ses sculptures et ses tableaux. Il mourut en odeur de sainteté, le 28me de mars, vers l'an 898, et fut enterré à Saint-Gall, dans la chapelle de Sainte-Catherine, qui, dans la suite des temps, a pris, avec le cimetière qui lui est contigu, le nom de Saint-Tutilon [1].

Notker, surnommé le Bègue, se trouve distingué par cette qualité de deux autres savants de même nom et de même profession, Notker le Physicien ou le Médecin, et Notker-Labeo ou les Grosses Lèvres, l'un et l'autre moines de Saint-Gall. Notker le Bègue naquit sur la fin de Louis le Débonnaire, de parents illustres par leur noblesse. Dès sa première enfance, il fut élevé dans le monastère de Saint-Gall et y embrassa la vie monastique. Quoique d'un tempérament faible et délicat, il ne le cédait à personne en zèle, en courage, en constance dans les exercices réguliers. De même, quoique naturellement un peu timide dans les occasions extraordinaires et imprévues, il était néanmoins intrépide dans la tentation et dans l'adversité. Il avait une douceur à toute épreuve, et personne ne paraissait avoir été plus favorisé de tous les autres dons de la grâce. Rigide observateur de la règle, il faisait son capital d'y être fidèle; du reste, toujours occupé ou à prier, ou à lire, ou à enseigner.

Comme ses deux amis Tutilon et Ratpert, il étudia les arts libéraux sous Marcel et Ison. Son goût lui fit donner une application particulière à la musique, dans laquelle il se rendit fort habile; il ne négligea pas non plus les sciences divines, et il fit presque autant de progrès dans l'une et dans l'autre littérature que dans la vertu. A la mort d'Ison, Ratpert le remplaça pour l'école extérieure, et Notker pour les autres, où il se trouva avoir pour collègue Marcel, qui avait été son maître. Cet emploi ne diminua rien de son zèle pour l'exacte discipline; il se servait, au contraire, de sa nouvelle autorité pour la faire observer plus ponctuellement. Le soin qu'il prenait d'enseigner

[1] *Hist. litt. de France*, t. 5.

ne remplissait pas tellement ses heures, qu'il n'en trouvât encore pour travailler à des ouvrages de littérature et à transcrire de bons livres. Il se borna à ces deux dernières occupations depuis qu'il eut quitté la direction des écoles. Entre ses principaux disciples, on compte Hartmann, qui fut le maître de saint Udalric. Tels furent les exercices dans lesquels Notker passa toute sa vie. Il vécut jusqu'à la vieillesse et mourut en odeur de sainteté, le 6 avril 912. Le principal ouvrage que nous avons de Notker est son martyrologe. Il le composa, comme il en avertit lui-même, sous le pontificat du pape Formose, vers l'an 894 [1].

Salomon III, évêque de Constance, étudia également au monastère de Saint-Gall, avec les trois amis Ratpert, Tutilon et Notker. Il se rendit habile dans les sciences profanes comme dans les autres, et acquit le talent d'écrire en vers et en prose. Au sortir des écoles, il fréquenta la cour, devint chapelain du roi de Germanie, posséda plusieurs abbayes et fut ordonné évêque de Constance en 890. Il gouverna son église en bon pasteur et fit beaucoup de bien à l'abbaye de Saint-Gall. Il lui arriva toutefois quelques affaires fâcheuses qui l'obligèrent de faire le voyage de Rome, où il fut reçu avec honneur de la part du Pape, et d'où il apporta des reliques. Il mourut la veille de l'Épiphanie, 5me de janvier 920. Il aima toujours les lettres, et favorisait volontiers ceux qui les cultivaient; on remarque qu'il avait une dextérité singulière à bien peindre les lettres capitales, et que, même après avoir été élevé à l'épiscopat, il prenait plaisir à les dorer. Son talent pour la chaire était encore plus admirable; il y parlait rarement sans tirer des larmes de ses auditeurs. On loue aussi beaucoup les agréments de sa conversation. Il était particulièrement lié avec deux évêques de mérite et de savoir, Dadon de Verdun et Waldramne de Strasbourg. Salomon envoya au premier plusieurs pièces de vers où il le représente comme la lumière de son siècle, le miroir et le modèle des évêques, le pilote assuré des simples fidèles. Waldramne, de qui on a également quelques poésies, est loué comme un évêque de grande sainteté, et tint le siége de Strasbourg depuis 888 jusqu'en 905.

Un autre saint évêque, l'un des plus savants hommes et l'écrivain le plus poli de son temps, saint Radbod, évêque d'Utrecht, était né quelques années après le milieu du neuvième siècle; ses parents étaient Français du côté paternel et aussi respectables par leur piété qu'illustres par leur noblesse. Il eut pour mère une arrière-petite-fille de Radbod, duc ou roi des Frisons, dont elle lui fit donner le

[1] *Hist. litt. de France*, t. 5.

nom au baptême. Sitôt qu'il fut en âge de suivre les exercices de l'école, on l'envoya à Cologne, près de l'archevêque Gonthier, son oncle. Mais les fâcheuses affaires que s'attira ce prélat par la trop grande part qu'il prit au divorce du roi Lothaire, obligèrent le jeune Radbod à quitter Cologne. Sur l'avis de ses parents et de quelques amis, il alla à la cour du roi Charles le Chauve, non par un motif d'ambition, comme presque tous les autres jeunes seigneurs qui recherchaient les honneurs et les dignités du siècle, mais à dessein de s'instruire des sciences, qu'on enseignait avec grand soin à l'École du palais. Le philosophe Mannon était alors à la tête de cette école et avait plusieurs élèves de mérite, entre autres Étienne et Mancion, qui furent depuis évêques, l'un de Liége, l'autre de Châlons-sur-Marne. Il régnait une noble émulation entre ses condisciples ; mais Radbod, quoique plus jeune que les autres, ne leur cédait en rien pour le travail et l'assiduité à l'étude. Il fit de grands progrès dans les sciences, et n'en fit pas de moindres dans la vertu ; l'on admirait dans toute sa conduite la prudence et la gravité d'un vieillard, et une modestie qui, tendant à cacher son mérite, lui donnait un nouveau relief. Tant d'excellentes qualités attirèrent au jeune étudiant la bienveillance du prince et la vénération de tout le monde. Après la mort de Charles le Chauve, Radbod suivit la cour de Louis le Bègue, son successeur, où Mannon continua d'enseigner. Le mérite de Radbod était si connu à Utrecht, que, l'évêque Égilbald étant mort en 899, il en fut unanimement élu évêque par le clergé et le peuple, au grand contentement du roi Arnoulfe et de tout le monde. Lui seul en eut de la peine ; il résista longtemps et fut ordonné malgré lui. Aussitôt il prit l'habit et la vie monastiques, à l'exemple de saint Villibrod et de saint Boniface, ses prédécesseurs, qu'il se proposait d'imiter en tout ; et non-seulement il s'abstenait de chair, mais il faisait des jeûnes de deux ou trois jours. Son affection pour les pauvres l'emportait sur ses autres vertus ; tous les jours il leur lavait les pieds, leur donnait à manger et à s'habiller et leur distribuait exactement tout ce qu'il pouvait avoir des biens de ce monde.

Les Danois ou Normands ayant ruiné la ville d'Utrecht, il demeurait souvent à Deventer. Comme il visitait la Frise pour y arracher les restes d'idolâtrie, ces Barbares vinrent s'y opposer. Après les avoir exhortés à se convertir, comme ils demeuraient endurcis, il prononça anathème contre eux, et aussitôt ils furent frappés de peste, dont ils périrent presque tous. Il avait le don des miracles et de prophétie, et prédit entre autres le jour de sa mort, ainsi que le nom et les principales actions de son successeur. Étant invité par le roi à lui rendre quelque service, il répondait poliment : Il est juste d'obéir

aux puissances supérieures ; mais qui ne sait que les évêques ne doivent point s'embarrasser d'affaires séculières, eux qui sont les chefs de la milice chrétienne ? Revêtus des armes spirituelles, ils doivent prier continuellement avec les leurs pour le salut du roi et du peuple, chercher à gagner les âmes, et non les biens terrestres. Quant aux autres armes, c'est aux guerriers du roi, comblés de ses bienfaits, à les porter. Ainsi répondait le saint, et jamais ni caresses ni menaces ne purent ébranler sa résolution. Il mourut saintement vers l'an 918, le 29me de novembre, jour auquel l'Église honore sa mémoire, et fut enterré à Deventer [1].

En France, un autre saint évêque, Foulque de Reims, termina sa vie par le martyre le 10 juin 900, jour auquel l'Église honore sa mémoire comme d'un saint martyr. En 891, il tint un concile à Reims contre Baudouin II, comte de Flandre. C'est le fils de celui dont nous avons parlé, qui avait enlevé la fille de Charles le Chauve. On se plaignit, dans le concile, que ce seigneur usurpait les biens et même les honneurs ecclésiastiques, jusqu'à prendre le titre d'abbé, et l'on jugea qu'il méritait d'être excommunié. Mais, en considération des services qu'il avait rendus au royaume et à la religion contre les Normands, on suspendit la fulmination des censures, pour lui accorder le temps de faire pénitence et de profiter des avis qu'on lui donnerait. Le concile adressa donc une lettre à Dodilon de Cambrai, et il chargea cet évêque de la lire au comte Baudouin, s'il était présent, ou de la lui envoyer et faire expliquer par son archidiacre ; que si l'archidiacre ne pouvait lui parler, on devait la lui faire lire dans un des lieux où Baudouin avait usurpé des biens ecclésiastiques. La lettre portait défense aux moines, aux chanoines et à tous les fidèles d'avoir communication avec le comte, s'il ne se corrigeait. Foulque écrivit une lettre particulière à Baudouin, sur les excès où il s'était porté. Il lui reproche d'avoir fait fouetter un prêtre, d'avoir chassé des prêtres de leurs églises sans consulter l'évêque, d'avoir usurpé un monastère, celui de Saint-Vaast, et une terre donnée par le roi à l'église de Noyon, et enfin de manquer de fidélité au roi Charles. Il l'avertit paternellement de se corriger sur ces points, afin qu'il ne soit pas obligé de l'excommunier.

Baudouin paraît n'avoir tenu aucun compte de ces avertissements, ni fait aucune satisfaction à l'Église. Mais en 898, Charles le Simple, devenu roi de toute la France par la mort du roi Eudes, employa la force, assiégea Arras, se rendit maître de la ville, et donna à Foulque le monastère de Saint-Vaast. Celui-ci l'échangea avec un

[1] *Acta Bened.*, sect. 5.

seigneur pour l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Baudouin en eut un vif ressentiment contre l'archevêque qui avait profité de sa dépouille ; mais il dissimula et parut même se réconcilier, pour se venger plus sûrement.

Un jour que le prélat allait trouver le roi, accompagné de peu de personnes, des gens du comte, qui avaient à leur tête un nommé Wincmar, le joignirent en chemin. Ils le félicitèrent d'abord de sa réconciliation avec Baudouin ; mais, après avoir marché quelque temps avec le prélat, ils se jetèrent en traîtres sur lui, le percèrent de plusieurs coups de lances, et tuèrent quelques personnes de sa suite. Les autres allèrent porter ces tristes nouvelles à Reims, où les gens de Foulque prirent aussitôt les armes et poursuivirent longtemps les assassins, sans cependant pouvoir les joindre. Le corps de l'archevêque fut porté à Reims, où il fut enterré avec les honneurs dus à son rang et à son mérite. Il avait tenu le siége dix-sept ans trois mois et dix jours. Il est honoré comme un saint martyr, et le martyrologe romain en fait mention au 10me de juin, jour de sa mort [1].

Hervée ou Hérivée, clerc du palais, fut élevé sur le siége de Reims ; et, quoique dans un âge fort jeune, il se montra, par ses talents et ses vertus, digne de cette place. Il fut ordonné le 6 de juillet, qui, cette année 900, était un dimanche. Le premier usage que le nouvel archevêque fit de son autorité, le jour même de son ordination, fut de fulminer l'excommunication contre les assassins de Foulque, tant en son nom qu'au nom des évêques de la province et de quelques autres qui étaient présents. On lut publiquement, dans l'église de Notre-Dame de Reims, l'acte de cette excommunication conçu en ces termes :

Nous Hervée, archevêque de Reims ; Widon, archevêque de Rouen ; Riculfe, évêque de Soissons ; Heidolan de Noyon, Dodilon de Cambrai, Hériland de Térouanne, Otgaire d'Amiens, Honorat de Beauvais, Mancion de Châlons, Rodulfe de Laon, Ottfrid de Senlis, Angelram de Meaux, faisons savoir à tous les fidèles, tant clercs que laïques, que nous et nos églises sommes consternés et pénétrés de douleur au sujet d'un attentat inouï depuis les premières persécutions excitées contre les apôtres et leurs successeurs : c'est de l'assassinat de Foulque, notre père et notre pasteur, mis à mort par des scélérats tandis qu'il travaillait jour et nuit pour le bien du royaume et de l'Église entière, et qu'il s'opposait, comme un mur de protection, pour la défense de toutes les églises du royaume.

[1] *Acta SS.*, 10 *junii.*

Baudouin, fils de Baudouin et de Judith, envahissait les biens de ses églises, et ç'a été par ses gens, Wincmar, Éwerard, Ratfrid et leurs complices, que Foulque a été cruellement assassiné ; forfait inouï dans l'Église, si ce n'est de la part des païens.

C'est pourquoi, au nom du Seigneur, par la vertu de l'Esprit-Saint et de l'autorité donnée de Dieu aux évêques par saint Pierre, nous séparons ces meurtriers du sein de l'Église et les frappons de l'anathème d'une éternelle malédiction ; en sorte qu'ils n'aient plus aucun secours de personne ni aucun commerce avec les Chrétiens. Qu'ils soient maudits à la ville, maudits à la campagne ! maudits soient leurs greniers, maudit tout le reste ! maudits les fruits de leurs entrailles, maudits les fruits de leurs terres, ainsi que leurs troupeaux ! Maudits soient-ils à leur entrée et à leur sortie ! maudits à la maison, fugitifs dans les champs ! qu'ils rendent leurs entrailles comme le perfide et malheureux Arius ! Viennent sur eux toutes les malédictions que le Seigneur a fulminées, par Moïse, contre les prévaricateurs de la loi ! Qu'ils soient anathème, *maran atha*, et qu'ils périssent dans le second avénement du Seigneur ! Tombent sur eux toutes les malédictions que les sacrés canons et les décrets des hommes apostoliques décernent contre les homicides et les sacriléges ! car c'est du nom de sacriléges que nous flétrissons ceux qui ont osé mettre la main sur l'oint du Seigneur. Que tout cela s'accumule sur leurs têtes par la très-juste sentence de la vindicte divine ! qu'aucun Chrétien ne leur dise même bonjour ! qu'aucun prêtre ne célèbre la messe en leur présence, ne les confesse et ne leur donne la communion, même à l'article de la mort, s'ils ne viennent à résipiscence ; mais qu'ils soient ensevelis de la sépulture des ânes et jetés parmi les immondices de la terre, afin d'être aux générations présentes et futures un exemple d'opprobre et de malédiction ! Et comme nous éteignons et jetons aujourd'hui ces lampes, que leur lampe soit à jamais éteinte [1].

On voit ici l'antiquité de la cérémonie d'éteindre des cierges ou des lampes en fulminant l'excommunication. Wincmar, le chef des assassins, fut visiblement frappé de la main de Dieu : ses chairs se corrompirent, une pourriture infecte ruisselait de tout son corps, il était rongé des vers tout vivant ; et, comme personne ne pouvait l'approcher à cause de l'horrible puanteur, il finit misérablement sa malheureuse vie. C'est ainsi que parle Flodoard, qui écrivait dans le pays et dans le temps même [2].

Cependant les Normands, qui, depuis un siècle, faisaient tant de

[1] *Duchesne*, t. 2, p. 585. — [2] Flod., l. 4, c. 9.

mal à l'Europe, et à la France en particulier; les Normands, avec qui Foulque de Reims avait détourné le roi Charles le Simple de faire alliance, à cause qu'ils étaient païens et infidèles; ces terribles Normands commençaient à s'adoucir et à se rapprocher du christianisme. Quelques-uns avaient reçu le baptême; mais, légers et inconstants comme l'étaient généralement tous les Barbares, en changeant de créance la plupart ne changèrent pas de mœurs, et, continuant à vivre de rapines, ils déshonoraient la religion qu'ils venaient d'embrasser.

Widon, autrement Gui, archevêque de Rouen, dont les Normands étaient dès lors les maîtres, avait parmi son peuple plusieurs de ces néophytes. Il était plus affligé de leur conduite qu'il n'était consolé de leur conversion à la foi; mais il craignait d'aigrir le mal en y appliquant des remèdes violents, suivant la sévérité des canons. Il consulta donc Hervée, archevêque de Reims, sur la manière dont il devait en user avec ces nouveaux Chrétiens, qui, après avoir reçu le baptême, menaient encore une vie toute païenne, ou avec les catéchumènes de la même nation, à qui l'on n'avait pas encore jugé à propos de conférer le baptême.

Hervée, par sa réponse, conseilla à l'archevêque de Rouen d'user de douceur et d'apporter de grands ménagements, pour ne pas effaroucher un peuple dont la conversion pouvait procurer tant de gloire à Dieu et épargner tant de maux à l'État. Il vaut mieux laisser croître l'ivraie que de l'arracher, au danger d'arracher en même temps le froment. L'archevêque de Reims composa à ce sujet un long écrit, où il rapporte plusieurs exemples de la clémence dont les saints Pères ont usé envers les plus grands pécheurs. Il s'y trouve une histoire ou deux que les critiques modernes ont révoquées en doute [1].

Hervée travaillait lui-même avec zèle à la conversion des Normands répandus dans son diocèse. Il trouva parmi les néophytes qu'il gagna à Dieu la même inconstance dont l'archevêque de Rouen s'était plaint, et il eut là-dessus des doutes qu'il ne put résoudre, lui qui avait résolu ceux des autres. Il consulta à son tour et pria le pape Jean IX de lui faire savoir quelle pénitence il convenait d'imposer aux Normands qui, après avoir reçu le baptême, s'adonnaient encore à leurs anciennes superstitions. Le Pape lui répondit en ces termes :

La lecture de votre lettre nous a donné en même temps une vive douleur et une joie sensible. Nous avons été affligé des maux et des calamités que vous avez à souffrir dans vos provinces, non-seule-

[1] *Labbe, t. 9, p. 484.*

ment de la part des païens, mais encore de celle des Chrétiens, ainsi que vous le marquez. Mais je ne puis vous exprimer la joie que nous a causée la conversion de la nation normande, de cette nation qui, après avoir versé tant de sang humain, commence, par la grâce de Dieu et par vos exhortations, à reconnaître qu'elle a été rachetée par le sang de Jésus-Christ. Nous en rendons d'infinies actions de grâces à l'auteur de tout bien, et nous le conjurons de confirmer ces néophytes dans la foi.

Quant à la question que me propose Votre Fraternité, savoir : comment il convient d'en user avec les Normands qui, ayant été baptisés et rebaptisés, ont vécu en païens après leur baptême, ont tué des Chrétiens, massacré des prêtres, sacrifié aux idoles et mangé des viandes immolées; s'ils n'étaient pas néophytes, ils éprouveraient toute la sévérité des canons. Mais parce qu'ils sont nouvellement convertis à la foi, dont ils sont encore peu instruits, et que d'ailleurs vous pouvez mieux que personne connaître les mœurs et le caractère de cette nation voisine de votre pays, nous laissons à votre prudence à déterminer ce qu'il convient de faire ; car vous voyez assez que, dans ces circonstances, il ne convient pas d'user envers eux de la sévérité prescrite par les canons, de peur que, trouvant le joug de la foi insupportable, ils ne retournent à leurs anciennes erreurs. Cependant, si vous en trouvez quelques-uns assez fervents pour vouloir se soumettre à toute la rigueur de la pénitence canonique, vous devez la leur imposer [1].

Le plus fâcheux pour les peuples, à la fin du neuvième siècle et au commencement du dixième, c'est qu'il n'y avait, ni en Allemagne ni en France, un roi capable de rétablir ou de maintenir l'ordre public. Par suite, presque tous les ducs, marquis, comtes et seigneurs, se regardant comme indépendants dans leurs châteaux, se faisaient les uns aux autres une guerre continuelle. Pour diminuer les calamités de cet état de choses et inspirer un peu d'humanité à cette foule de seigneurs turbulents, Dieu se plut à susciter parmi eux-mêmes un modèle accompli de douceur, de bonté, de justice et de sainteté, savoir : saint Gérald ou Gérauld, comte d'Aurillac, dont la vie a été écrite par un saint du même temps, saint Odilon, sur les dépositions comparées de quatre témoins oculaires.

Gérauld naquit à Aurillac, ville de la haute Auvergne, vers l'an 855. Gérauld, comte d'Aurillac, son père, et la comtesse Adaltrude, sa mère, étaient encore plus recommandables par leur piété que par leur noblesse. Ils avaient deux illustres saints de leur famille, savoir :

[1] *Labbe*, t. 9, p. 483.

saint Césaire d'Arles, et saint Irier ou Arédius; et c'était le titre de noblesse dont ils se glorifiaient le plus. Comme le fils devait succéder à la dignité de son père, ils lui firent donner l'éducation accoutumée de la noblesse : c'était d'apprendre assez les lettres pour parcourir le psautier, puis de conduire les meutes des chiens à la chasse, de tirer de l'arc et de lancer le faucon. Dieu voulut que, pendant longtemps, il fût assez maladif pour ne pouvoir se livrer aux exercices du siècle, mais point assez pour empêcher l'étude. Son père et sa mère résolurent alors de l'appliquer plus particulièrement aux lettres, pour l'engager dans le clergé. Il apprit non-seulement le chant, mais encore la grammaire, ce qui servit beaucoup à aiguiser son esprit naturel. Entré dans l'adolescence, sa santé se fortifia; il devint si agile, qu'il sautait facilement par-dessus un cheval. Il se distinguait dans les exercices militaires, mais il aimait toujours l'étude; l'Écriture sainte lui devint si familière, qu'il y avait peu de clercs qu'il n'y surpassât. Ses parents étant morts, il fut obligé, tout jeune, de gouverner leur domaine en qualité de comte. Il n'en devint pas plus fier. Occupé par devoir des affaires extérieures, son attrait le ramenait toujours à la méditation des choses divines. Doux et pacifique, il aimait mieux souffrir les torts qu'on lui faisait que de s'en venger. Mais on lui représenta que sa débonnaireté tournait au détriment de son peuple qui se voyait exposé aux courses et aux pillages. Il songea dès lors aux moyens de protéger les orphelins et les veuves et les habitants de la campagne. L'amour des pauvres le rendit homme de guerre. Toujours facile à pardonner et à faire la paix, il combattit plusieurs fois, et toujours avec succès, les ennemis opiniâtres. Tel était le jeune comte d'Aurillac.

Jaloux de tant de vertu dans un jeune homme, mais surtout de sa grande pureté, l'ennemi de tout bien lui tendit un piége où il faillit se perdre. Le jeune comte ayant un jour arrêté ses regards sur une jeune esclave qui lui appartenait, il fut épris de sa rare beauté : dans le premier mouvement de sa passion, il fit dire à la mère de la fille qu'il viendrait la voir pendant la nuit. Il y alla en effet; mais, tout en y allant, il priait Dieu de ne pas le laisser périr tout à fait dans cette tentation. La jeune fille, avec son père, se tenait auprès du feu; car c'était au fort de l'hiver. Le jeune comte la trouva si difforme qu'il crut d'abord que c'était une autre. Ayant su du père que c'était la même, il y reconnut un avertissement du ciel, remonta précipitamment à cheval, remerciant Dieu, et resta toute la nuit exposé au froid rigoureux qu'il faisait, afin de punir et d'éteindre les ardeurs de la concupiscence.

Aussitôt que le jeune comte fut de retour chez lui, il prit des me-

sures pour s'ôter une occasion si délicate. Pour cela, il affranchit la jeune esclave, ordonnant à ses parents de la marier incessamment; il lui assigna pour dot quelques terres de son domaine. Quelque temps après, le comte perdit l'usage des yeux et demeura aveugle pendant plus d'un an. Il reçut cette affliction comme un châtiment par lequel Dieu le punissait des regards criminels qu'il avait jetés sur cette fille.

Gérauld, ayant recouvré la vue, fit paraître plus de ferveur et ne s'appliqua plus qu'aux exercices de piété compatibles avec son état. Pour le détacher du roi de France, Guillaume le Débonnaire, duc d'Aquitaine, lui offrit sa sœur en mariage. Le comte d'Aurillac resta fidèle au roi de France et remercia le duc de ses offres si honorables, sans cesser pour cela d'être de ses intimes amis. Il avait formé le dessein de garder le célibat pour s'adonner avec plus de liberté à la pratique des bonnes œuvres. Comme on lui représentait qu'il devait des successeurs à son illustre famille, il disait qu'il valait mieux mourir sans enfants que d'en laisser de mauvais. Il se rendit particulièrement recommandable par sa charité pour les pauvres, par son amour pour la chasteté et son zèle pour la justice, qui allait quelquefois jusqu'au scrupule. Il fit au moins sept fois le pèlerinage de Rome, pour honorer les tombeaux des saints apôtres ; et il ne s'y présentait jamais les mains vides; car il payait un tribut annuel de tous ses biens à l'église de Saint-Pierre.

Ses aumônes n'avaient point de bornes : il ne renvoyait aucun pauvre; quelquefois il leur faisait dresser des tables, et il se trouvait aux distributions pour s'assurer de la nourriture qu'on leur donnait, jusqu'à en faire lui-même l'essai. Ses officiers lui tenaient toujours prêt quelque mets à leur servir. Outre les survenants, il en nourrissait régulièrement un certain nombre. Cependant il vivait lui-même très-frugalement. Il ne soupait jamais, se contentant, le soir, encore certains jours d'été, d'une légère collation. A dîner, sa table était bien servie, et il y conviait des personnes doctes et pieuses, avec lesquelles il s'entretenait de la lecture qu'on faisait toujours pendant le repas. Il était d'une taille moyenne, mais très-bien fait, d'une physionomie gracieuse et d'une conversation qui ne l'était pas moins. Quand quelqu'un des convives portait la plaisanterie un peu trop loin, il le reprenait poliment en plaisantant lui-même. Le reste de la journée s'employait à régler ses affaires, à terminer des différends, instruire ses domestiques, visiter des hôpitaux, lire l'Écriture sainte. Il jeûnait trois fois la semaine; et, s'il arrivait une fête le jour de son jeûne, il le transférait à un autre, et anticipait le samedi celui du dimanche. Il ne portait point de soie ni d'étoffes précieuses, en

quelque occasion que ce fût ; ses habits étaient toujours simples et modestes.

Voici quelques traits détachés de sa vie. Un jour qu'il revenait de Rome, il campait près de Pavie. Des marchands de Venise vinrent lui offrir des étoffes précieuses. Il leur répondit qu'il avait déjà fait ses emplettes à Rome, mais qu'il serait bien aise de savoir d'eux s'il avait fait un bon marché. Parmi les étoffes qu'il leur montra, il s'en trouva une dont un des marchands dit qu'elle se vendrait bien plus cher à Constantinople. Aussitôt le pieux comte en eut du scrupule, et pria un de ses amis de compter au marchand de Rome le surplus du prix évalué par le marchand de Venise.

Dans le même voyage, ses gens découvrirent un de ses esclaves qui s'était enfui de son service depuis plusieurs années, et qui passait dans son nouveau pays pour un personnage considérable. Ils le lui amenèrent pâle et tremblant. Gérauld, l'ayant interrogé en particulier et su de lui qu'il tenait une position honorable, lui dit : Je ne veux pas non plus vous déshonorer ; et il défendit à tous ses gens de faire connaître à qui que ce fût ce qu'il avait été dans son pays. En même temps, à la vue de tous les voisins, il lui fit quelques présents et lui donna une place distinguée à sa table.

Une autre fois, traversant la campagne, il aperçoit une femme qui conduisait la charrue. Il s'approche d'elle et lui demande pourquoi elle fait l'ouvrage d'un homme. Elle répond que c'est par nécessité, attendu que depuis longtemps son mari est malade et que le temps des semailles est passé. Aussitôt il lui donne de l'argent pour mettre un homme à sa place, jusqu'à la fin des travaux.

Ses domestiques lui préparèrent un jour son repas sous le cerisier d'un paysan. Comme les cerises étaient mûres, ils cassèrent les branches inférieures. Le paysan s'en plaignit, et le comte lui en paya le prix et au delà. Dans un autre voyage, il aperçut ses domestiques qui mangeaient des pois, après avoir traversé le champ d'un paysan qui faisait la moisson. Aussitôt il lance son cheval et demande à cet homme si ses gens lui avaient pris quelque chose. Non, seigneur, dit le paysan, c'est moi qui le leur ai donné. Que Dieu vous le rende, répliqua Gérauld. Une autre fois, il rencontra des paysans qui quittaient ses domaines pour s'en aller dans une autre province. Il leur en demanda le motif. Ils lui donnèrent pour raison qu'il leur avait fait du tort, tandis qu'il leur avait fait du bien. Les soldats de son escorte l'engageaient à les faire battre et à les renvoyer dans leurs chaumières. Mais lui, se souvenant qu'ils avaient avec lui le même maître au ciel, leur permit d'aller s'établir où ils se jugeraient le mieux.

Sa justice à l'égard des coupables était accompagnée de miséricorde. Des brigands infestaient une forêt, et, de là, détroussaient les passants, les tuaient même quelquefois. Gérauld envoya une troupe de soldats qui saisirent les brigands et avec eux un paysan qui se trouvait parmi eux sans le vouloir. Les soldats, craignant que Gérauld ne leur fît grâce, leur crevèrent à tous les yeux, le paysan compris. Longtemps après, le comte, ayant appris que ce malheureux n'était pas des complices, eut un grand regret de son accident, et, ayant su qu'il s'était retiré au pays de Toulouse, il lui envoya demander pardon, avec cent pièces d'argent.

Un jour, on lui présenta deux criminels chargés de chaînes. Les accusateurs demandaient qu'ils fussent pendus sur-le-champ. Le pieux comte, qui cherchait à leur sauver la vie, dit aux accusateurs: Eh bien, s'ils doivent mourir, donnons-leur d'abord à manger, suivant le proverbe. Et il leur fit donner à manger et à boire, après les avoir déliés de leurs chaînes. Quand ils furent ainsi restaurés, il leur donna son couteau, en disant: Allez vous-mêmes dans la forêt voisine chercher les harts avec lesquelles vous devez être pendus. Ils y entrèrent, et échappèrent ainsi à la mort; car les assistants, voyant la pensée du comte, n'osèrent les poursuivre. En général, le bon Gérauld, ainsi qu'on l'appelait communément, ne punissait que les malfaiteurs d'habitude et de profession; pour les autres, il leur faisait volontiers grâce. Quant aux incursions du dehors, il y mit si bon ordre par sa vigilance, par ses victoires, par sa clémence et par sa générosité envers les vaincus, mais surtout par la renommée de sa justice et de sa sainteté, que la paix régnait dans toutes ses terres, et qu'il n'y avait pas même de commandants dans ses châteaux, excepté dans un qui était à l'écart des autres et entouré de mauvais voisins.

Tels étaient, dans ces siècles si décriés, la vie et le gouvernement du comte d'Aurillac. Avec tout cela, il ne croyait jamais en faire assez pour Dieu, parmi le tracas des affaires que lui attirait sa charge, et voulut renoncer à tout pour embrasser la vie monastique. Mais, comme il se défiait de ses lumières, il appela son ami saint Gausbert, évêque de Cahors, avec quelques autres personnages distingués, et leur dit en confiance : qu'il était dégoûté de la vie présente, qu'il désirait prendre l'habit de religion, qu'il voulait aller à Rome et léguer ses domaines par testament au bienheureux Pierre, prince des apôtres. La chose ayant été mûrement examinée, saint Gausbert lui représenta qu'il pouvait consacrer ses biens à saint Pierre comme il lui plairait, mais qu'il rendrait plus de services à la religion en continuant de vivre dans le monde de la manière édifiante dont il y

vivait ; que son exemple y serait plus efficace, et qu'un seigneur qui fait un si bon usage de son autorité, mérite plus et peut procurer bien plus de gloire à Dieu que le solitaire le plus austère.

Gérauld déféra à ce sage conseil ; mais, sans quitter le monde, il trouva le moyen d'observer presque toutes les pratiques de la vie monastique, s'adonnant au jeûne et à la prière et récitant tous les jours le psautier. Il ne lui manquait que l'habit de moine : il tâcha d'y suppléer. Il s'habilla modestement, et se fit faire à la tête une petite couronne, qu'il avait soin de cacher de ses autres cheveux. Pour la barbe, il ne se la rasa point entièrement comme les moines, mais il la portait moins longue que les laïques. Il ne voulut plus même porter l'épée, se contentant, quand il sortait, de la faire porter devant lui. Enfin, pour se faire une retraite où il pût de temps en temps se dérober aux affaires, il fit bâtir un monastère à Aurillac. Mais il avait une si grande idée de la perfection religieuse, qu'il eut peine à trouver des moines assez fervents à son gré, pour les y mettre. Il disait qu'un moine parfait est semblable aux anges fidèles, et un mauvais moine, semblable aux anges apostats. Il fit, de son vivant, et malgré lui, un grand nombre de miracles : l'eau dont il se lavait les mains, et que ses domestiques procuraient en cachette aux malades, rendit la vue entre autres à sept aveugles dont il est parlé dans sa vie.

Le comte Gérauld lui-même perdit encore l'usage des yeux plusieurs années avant sa mort, et il profita de cette affliction pour s'y préparer par un renouvellement de ferveur. Dans le cours de sa vie, il avait affranchi un grand nombre de ses esclaves ; mais plusieurs aimèrent mieux rester à son service que d'accepter la liberté. Dans son testament, il donna encore la liberté à cent autres, et légua ses plus belles terres à son monastère d'Aurillac, autour duquel s'est formée depuis la ville du même nom. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il fit prier Amblard, ou plutôt Adalard, évêque de Clermont, de se rendre auprès de lui ; car Aurillac était alors du diocèse de Clermont.

Durant le cours de sa maladie, Gérauld se faisait porter tous les jours à l'église, où il entendait d'abord la messe du jour, après quoi il s'en faisait dire une des morts. Le vendredi matin, 13me d'octobre, s'étant trouvé mal, il fit faire l'office dans sa chambre par ses chapelains ; quand on eut chanté complies, il fit sur lui le signe de la croix et dit ces paroles de la recommandation de l'âme, qu'il avait souvent à la bouche : *Subvenite, sancti Dei ;* puis il ferma les yeux et demeura dans le silence : on crut qu'il allait expirer. Ainsi on appela avec empressement l'évêque Adalard pour l'assister, tandis qu'un prêtre était allé vite dire la messe, afin de le communier, ce qui marque

qu'on ne gardait pas en ce lieu d'hosties consacrées pour le viatique du mourant, comme on l'avait ordonné tant de fois.

Quand le prêtre eut achevé la messe, on apporta le saint viatique au malade, qui paraissait déjà mort; mais dès qu'on lui en parla, il ouvrit les yeux, le reçut avec de grands sentiments de piété, et expira doucement fort peu de temps après. Il mourut ainsi à Cézenac, le vendredi 13me d'octobre, ce qui convient à l'an 909. Son corps fut reporté à Aurillac, ainsi qu'il l'avait ordonné, et enterré proche de l'autel de Saint-Pierre, dans l'église de son monastère. Dieu avait fait éclater la vertu de son serviteur, tandis qu'il vécut, par un grand nombre de miracles; ceux qui continuèrent de s'opérer par son intercession, après sa mort, rendirent son culte et son tombeau célèbres. La vie de saint Gérauld a été écrite en quatre livres par saint Odon, abbé de Cluny, sur les dépositions de ceux qui avaient vécu avec le saint comte [1]. L'ouvrage est adressé à Aimon, abbé de Saint-Martial de Limoges, frère de Turpion, évêque de cette ville. Le monastère d'Aurillac a subsisté jusque dans ces derniers temps.

Nous avons vu que les Normands établis du côté de la Belgique commençaient à s'adoucir par le christianisme et à donner quelque relâche au pays qu'ils avaient si longtemps dévasté. Il n'en fut pas de même des Normands qui s'étaient établis du côté de la Loire. Deux de leurs chefs surprirent, l'an 903, la ville de Tours, et ils brûlèrent vingt-huit églises, du nombre desquelles fut la cathédrale, la célèbre église de Saint-Martin. Nous avons encore un sermon que saint Odon fit sur cet incendie, pour répondre à ceux qui en prenaient occasion de publier que saint Martin n'avait plus tant de pouvoir, puisqu'il avait laissé brûler son église. Il attribue cet incendie aux péchés des chanoines qui desservaient cette église. Il parle contre le luxe de leurs habits, et il se plaint de ce qu'ils laissent entrer les femmes dans leur cloître.

Pour rétablir leur église, les chanoines de Saint-Martin eurent recours à Alphonse, roi d'Espagne. Ils écrivirent à ce prince pour obtenir quelques secours, et lui firent proposer d'acheter une couronne impériale enrichie de pierreries, qu'ils avaient dans leur trésor. Alphonse leur fit réponse qu'il avait été fort affligé d'apprendre que les Normands eussent brûlé l'église de Saint-Martin; mais qu'il avait goûté une sensible joie en lisant ce qu'ils lui marquaient dans leur lettre des miracles opérés à Tours, au tombeau de ce saint évêque; qu'il tâcherait de leur fournir quelques secours pour en rebâtir l'église; que pour la couronne qu'ils avaient résolu de vendre, ils

[1] *Acta SS.*, 13 octob.

pouvaient la faire porter à Bordeaux, où il enverrait ses vaisseaux au mois de mai. Il ajoute qu'il les prie de lui faire tenir un recueil des miracles de saint Martin; qu'en reconnaissance, il leur enverra plusieurs vies de saints qu'ils n'ont pas; quant à ce qu'ils souhaitent savoir, de quel apôtre on a le tombeau en Espagne, qu'ils peuvent être assurés que c'est celui de saint Jacques, apôtre, le fils de Zébédée, dont le corps a été apporté de Jérusalem en Espagne. C'est ainsi que, dans ces siècles barbares, les rois eux-mêmes, et les rois les plus braves, s'occupaient à recueillir les vies et les miracles des saints, ce qui certainement ne contribuait pas à les rendre plus barbares.

Il ne paraît pas que la bonne volonté du roi Alphonse ait eu son effet; car il est marqué dans un ancien manuscrit que l'église de Saint-Martin fut rebâtie par les libéralités de cinq seigneurs du pays, par celles des chanoines et des citoyens de Tours, qui, pour contribuer à cette bonne œuvre, se dépouillèrent volontiers du peu de biens que les Normands leur avaient laissés [1].

Alphonse, roi d'Espagne, dont il est ici question, est Alphonse le Grand, dont nous avons parlé ailleurs, et qui abdiqua l'an 908 et mourut l'an 912. Nous avons vu également que, l'an 890, mourut l'empereur Lambert en Italie, et le roi Eudes en France; que, l'année suivante 899, mourut l'empereur Arnoulfe en Allemagne. L'année d'après, savoir en 900, mourut le roi Alfred le Grand en Angleterre, laissant le royaume florissant à son fils Édouard. La même année mourut le pape Jean IX.

L'année d'avant sa mort, savoir en 899, il avait tâché de remédier à l'état déplorable de l'église de Langres. Cette église avait deux évêques et n'en avait pas un. Son évêque légitime, Teutbold, canoniquement institué par le pape Étienne V, était hors d'état de remplir ses fonctions, ayant été privé de la vue par la cruauté de trois seigneurs laïques. Son compétiteur Argrim, sacré contre les règles par l'archevêque de Lyon, n'avait point d'institution canonique. Après le malheur de Teutbold, le clergé et le peuple de Langres envoyèrent jusqu'à trois fois à Rome pour demander l'institution canonique d'Argrim. Sur quoi le pape Jean écrivit au clergé et au peuple de Langres, que, du conseil des évêques, ses frères, il leur rend leur évêque Argrim, non pour reprendre le jugement du pape Étienne, son prédécesseur, mais pour le changer en mieux, à cause de la nécessité, comme ont fait plusieurs autres Papes. Il écrit de même au roi Charles, le priant d'appuyer de son autorité le rétablissement de cet évêque [2].

[1] *Hist. de l'Église gallic.*, l. 18. *In Biblioth. Cluniac.* — [2] Labbe, t. 9, p. 494 et seqq.

Nous avons encore le fragment d'une lettre de ce même Pape à Stylien, évêque de Néocésarée, sur les affaires d'Orient. Nous rendons grâces à votre dilection, très-honoré frère, dit-il, de ce que jamais vous n'avez voulu vous écarter de votre mère, la sainte, catholique et apostolique Église romaine. Ni les tourments, ni les exils, ni les artifices des hommes adultères n'ont pu vous détacher de votre mère. J'espère cependant que, par le mérite de vos prières, la dureté de leurs cœurs s'amollira et reviendra à la paix que nous désirons. Il est des indices certains que cela sera, et que le schisme de près de quarante ans reviendra à la première santé. Ce qu'a réprouvé votre mère, vous l'avez réprouvé jusqu'à présent; ce qu'elle a approuvé, vous l'avez approuvé de même. Nous voulons donc que, suivant la même règle, les décrets des très-saints Pontifes, nos prédécesseurs, demeurent immuables. C'est pourquoi nous mettons Ignace et Photius, Étienne et Antoine au même rang que les ont mis jusqu'à présent les très-saints papes Nicolas, et Jean, et Étienne VI, et toute l'Église romaine; et nous vous exhortons à en user de même envers ceux qui restent de leur nombre; enfin nous accordons l'unité de la paix et de la communion à ceux qui observeront la même règle. Quant au billet que vous nous avez fait, quoique nous l'ayons cherché beaucoup, il nous a été impossible de le retrouver [1].

On voit, par ce fragment, que le pape Jean VIII et le pape Étienne VI avaient suivi et maintenu les décrets du pape saint Nicolas touchant les affaires de Photius, et que, à la fin du neuvième siècle et au commencement du dixième, sauf un petit nombre de photiens, dont encore le retour ne paraissait pas douteux, toutes les églises d'Orient étaient unies et soumises à l'Église romaine. Le patriarche Étienne de Constantinople, dont parle le pape Jean IX à Stylien, est le frère de l'empereur Léon le Philosophe, pour qui, et cet empereur, et les patriarches de l'Orient, et le clergé de Constantinople, avaient demandé une dispense au pape Étienne V, dispense qui fut accordée par le pape Formose. Le patriarche Étienne, qui est honoré comme saint le 17 mai par les Grecs, mourut en l'année 893. Il eut pour successeur Antoine Cauléas, qui est honoré comme saint par les Latins et les Grecs, le 12 février. Il naquit dans un château voisin de Constantinople, où ses parents, originaires de Phrygie, vivaient retirés durant la persécution des iconoclastes. Il fut élevé par son père dans de grands sentiments de piété, et, dès l'âge de douze ans, il se consacra au service de Dieu dans un monastère de Constantinople. Il en devint abbé dans la suite. Devenu patriarche

[1] *Labbe*, t. 9, p. 494.

à la mort d'Étienne, il travailla avec zèle au rétablissement de l'unité, et présida un concile d'évêques d'Orient et d'Occident, où fut condamné tout ce qu'avait fait le schismatique Photius. On n'a plus les actes de ce concile. Antoine fut toujours, sur le trône patriarcal, ce qu'il avait été dans la solitude, c'est-à-dire un homme de prière, de mortification et de pénitence. Il mourut le 12me de février 895, à l'âge de soixante-sept ans [1]. A sa place on ordonna Nicolas, qui était mystique de l'empereur, c'est-à-dire secrétaire intime, et le nom lui en demeura. Il tint le siége de Constantinople près de douze ans, et est aussi honoré comme saint par les Grecs.

A son ordination, où assistèrent l'empereur, le sénat, le clergé et le peuple, il récita publiquement sa profession de foi, que le cardinal Maï a retrouvée dans les archives du Vatican. Le nouveau patriarche n'y dit pas un mot de la controverse avec les Latins sur la procession du Saint-Esprit. Il y a quelque chose de plus remarquable encore. Parlant du sixième concile général, qui condamna d'hérésie les monothélites, il déclare adhérer à la condamnation de Sergius et de Pyrrhus de Constantinople, ses prédécesseurs, et de Cyrus d'Alexandrie, mais il ne fait aucune mention du pape Honorius. Or, pourquoi, dans une occasion aussi solennelle, après avoir flétri comme hérétiques ses deux prédécesseurs, Sergius et Pyrrhus, passe-t-il sous silence le nom d'Honorius? N'est-ce point parce que le nom d'Honorius ne se trouvait pas dans les actes authentiques du sixième concile, que le patriarche avait devant les yeux? Ce qui le confirme, c'est que dans le livre synodique des Grecs, composé cependant par un schismatique, le nom d'Honorius ne se trouve pas non plus mentionné avec ceux de Sergius et de Pyrrhus [2].

L'empereur Léon le Sage ou le Philosophe adressa un grand nombre de lois nouvelles à son frère, le patriarche Étienne. Ce prince acheva de plus le grand recueil des *Basiliques*, entrepris et commencé par son père. Depuis Justinien jusqu'à Phocas, le droit de Justinien avait été en vigueur à Constantinople, et la justice se rendait en langue latine. Depuis Phocas, elle se rendit en langue grecque; mais les lois de Justinien étaient encore en usage. Elles avaient été traduites en grec du temps même de cet empereur, ou peu de temps après lui. On y joignit les constitutions des princes postérieurs. La jurisprudence romaine s'affaiblit de plus en plus jusqu'à Basile. Ce prince, jaloux peut-être de la gloire de Justinien, voulut être l'auteur d'un nouveau corps de droit. Il fit compiler un abrégé des sources principales de la jurisprudence; cet ouvrage,

[1] *Acta SS.*, 12 *febr.* — [2] Maï, *Spicileg. rom.*, t. 10, Præfat., p. 9.

nommé par les Grecs *Procheiron*, c'est-à-dire manuel, était divisé en quarante titres. Léon le retoucha et le rédigea en une meilleure forme. Il publia de plus cent treize novelles, et des abrégés en assez bon style; mais l'œuvre à laquelle il donna le plus de soin fut la compilation des *Basiliques*, divisées en soixante livres. Ceux de Justinien lui fournirent le fond et la méthode; il y ajouta les constitutions des empereurs suivants, retranchant ce qui était superflu, contradictoire ou abrogé par l'usage. Ces *Basiliques* furent nommées *premières*, parce qu'il en parut d'autres ensuite. Constantin Porphyrogénète, fils de Léon, les revit et les corrigea : cette seconde édition prit le nom de *Basiliques postérieures*. Ces soixante livres furent appelés *Basiliques*, soit parce que Basile en fut le premier auteur, soit plutôt encore parce qu'ils renfermaient les lois des empereurs, nommés en grec *Basileis*. On oublia le recueil de Justinien. Basile, Léon, Constantin traitèrent l'ouvrage de ce prince comme il avait traité les écrits des anciens jurisconsultes dont il avait composé les *Pandectes*. Le nouveau corps de droit fut la loi des tribunaux jusqu'à la fin de l'empire.

En 901, l'empereur Léon n'avait point encore de fils pour lui succéder, quoiqu'il eût eu trois femmes. La première fut Théophano, qu'il avait épousée du vivant de l'empereur, son père, et qui, ayant vécu douze ans avec lui, mourut la septième année de son règne, 892. C'était une très-vertueuse princesse, qui passait sa vie à prier, à faire des aumônes, et on dit même qu'elle fit des miracles : les Grecs l'honorent comme sainte le 16me de décembre; et l'empereur, son époux, fit bâtir une église en son nom. La vertu de cette princesse parut principalement à souffrir les infidélités de Léon; car il n'a pas été nommé le Sage et le Philosophe à cause de ses mœurs, mais seulement en considération de sa science, suivant le style du temps. Dès le commencement de son règne, il se passionna pour Zoé, la plus belle, mais la plus méchante femme de la cour. Mariée d'abord au patrice Théodore, elle s'en était défaite par le poison, afin de ne laisser aucun obstacle à l'inclination que l'empereur témoignait pour elle. Dès qu'il fut empereur, et du vivant de Théophano, il la prit publiquement pour concubine. Stylien, père de Zoé, qui s'était prêté en homme de cour à la passion du prince, fut amplement récompensé de sa complaisance. Il n'était d'abord qu'huissier du palais; il fut élevé à la dignité de maître du palais, qui le mettait déjà au-dessus des patrices. Ensuite il fut nommé grand trésorier; et cette place ne paraissant pas encore assez éminente, Léon inventa pour Stylien un titre monstrueusement pompeux, celui de basiléopator, c'est-à-dire père de l'empereur. La pieuse impératrice

Théophano étant morte en 893, peu de jours après, Léon épousa Zoé. Ce mariage avec une femme qui avait empoisonné son premier mari fut un nouveau scandale. Il paraît que l'empereur n'osa même s'adresser au patriarche, son frère, pour en recevoir la bénédiction nuptiale. Il employa un clerc du palais, nommé Sinape, que le synode patriarcal eut le courage d'interdire pour s'être prêté à ce ministère. Zoé, devenue impératrice, ne jouit pas longtemps du rang qu'elle avait acheté par tant de crimes ; elle mourut au bout de vingt mois. On mit son corps dans une bière qui se rencontra par hasard, et où étaient gravées ces paroles du psaume : Malheureuse fille de Babylone !

Incapable de supporter un long veuvage, accoutumé à être gouverné par des femmes, Léon se donna bientôt à lui-même et à l'empire une souveraine. Il épousa une jeune Phrygienne et la fit aussitôt couronner, en lui donnant le nom d'Eudocie. Il la perdit encore avant l'année révolue. Elle mourut en accouchant de son premier enfant, qui ne survécut point à sa mère. C'était en 896. Léon se passionna bientôt pour une seconde Zoé, surnommée Carbonopsine ; mais il n'osa la faire couronner, ni recevoir avec elle la bénédiction nuptiale, parce que, chez les Grecs, les quatrièmes noces étaient défendues. Les secondes et les troisièmes étaient sujettes à pénitence, comme n'étant pas exemptes de faute ; et, pour les quatrièmes, on les comprenait sous le nom infâme de polygamie. L'empereur Léon lui-même avait fait une constitution pour ordonner que la peine portée par les canons serait exécutée contre ceux qui contracteraient de troisièmes noces [1].

Pendant que l'empereur Léon s'abandonnait ainsi à la volupté et à la mollesse, les Sarrasins faisaient des courses continuelles sur les terres de l'empire. Ceux d'Afrique firent une descente en Sicile, et prirent Taormine, où ils firent un grand carnage. Les Sarrasins de Cilicie firent des ravages plus grands encore. Comme ils n'étaient pas cultivateurs, ils n'avaient de ressources pour vivre que dans leur épée. Ils portaient également la guerre sur terre et sur mer. Lorsqu'ils ne faisaient pas de courses sur terre, ils montaient leurs navires et venaient infester toutes les côtes, jusqu'en Grèce et en Macédoine. Conduits par un renégat, ils prirent Séleucie, sur la mer de Cilicie, s'emparèrent de l'île de Lemnos, et vinrent attaquer Démétriade en Thessalie. Ils la prirent, passèrent tout au fil de l'épée; et, comme si le ciel eût agi de concert avec les Sarrasins pour affliger ce pays, vers ce même temps, Bérée en Macédoine fut ren-

[1] *Histoire du Bas-Empire*, l. 72.

versée par un tremblement de terre qui fit périr presque tous ses habitants. Enfin les Sarrasins attaquèrent Thessalonique, la première ville après Constantinople, et la prirent après un long et meurtrier siége. Ce fut un carnage effroyable ; un petit nombre d'habitants se rachetèrent au poids de l'or ; le reste, au nombre de vingt-deux mille, fut emmené captif.

Ce fut en 905, après de si terribles désastres, que Zoé, sa concubine, étant accouchée d'un fils, l'empereur Léon voulut enfin la faire déclarer son épouse légitime. Et premièrement il fut question de baptiser l'enfant avec la solennité ordinaire, comme fils d'empereur, ce que le patriarche Nicolas et les autres évêques refusèrent de souffrir, à moins que l'empereur ne promît de congédier la mère. Il en fit serment, et l'enfant fut baptisé solennellement, le jour de l'Épiphanie, par le patriarche, et nommé Constantin. Mais trois jours après, Zoé fut introduite dans le palais avec pompe, comme une impératrice, et les noces célébrées, quoique sans ministère de prêtre. Tous les évêques et tout le clergé regardèrent cette entreprise comme un renversement de la religion, et toute la ville en fut scandalisée. Le patriarche Nicolas vint trouver l'empereur, se jeta à ses pieds et le pria de respecter la dignité impériale, qui est comme le visage, où la moindre tache ne peut se cacher ; de songer qu'il y avait au ciel un empereur plus puissant que lui, qui ne manquerait pas de punir un tel crime ; que les princes ne sont pas au-dessus des lois, pour se donner la liberté de tout faire. Enfin il lui demandait, les larmes aux yeux, de s'abstenir quelque temps de cette femme, jusqu'à ce qu'on fît venir des légats de Rome et des autres chaires patriarcales, pour examiner avec les évêques, ses sujets, ce qu'il y avait à faire [1].

L'empereur Léon écrivit en effet au pape Sergius, à Michel, patriarche d'Alexandrie, à Élie, patriarche de Jérusalem, et à Siméon, patriarche d'Antioche, les priant de venir pour examiner la validité de son mariage. Ils se contentèrent d'y envoyer des légats. Cependant, l'an 906, l'empereur se fit donner, avec Zoé, la bénédiction nuptiale par un prêtre nommé Thomas, et la déclara impératrice. Le patriarche Nicolas déposa le prêtre, et défendit à l'empereur l'entrée de l'église, de sorte qu'il ne venait plus que dans la sacristie. Les légats de Rome étant arrivés à Constantinople, le bruit courut que l'empereur ne les avait fait venir que pour confirmer son mariage. C'est pourquoi le patriarche Nicolas ne voulut point les voir en public ; mais il proposa à l'empereur de leur faire tenir ensemble

[1] *Labbe*, t. 9, p. 1264.

une conférence secrète dans le palais : ce que l'empereur refusa. Il gagna, par présents et par promesses, une partie des prélats de son obéissance ; puis il manda au palais le patriarche, sous prétexte du festin solennel qu'il faisait tous les ans à la fête de sain Tryphon, le 1er de février. C'était l'an 907, vingt-deuxième de son règne. Ce récit est tiré principalement d'une lettre du patriarche Nicolas.

Ce prélat étant donc à ce festin, l'empereur et Samonas, Sarrasin converti en apparence, qu'il avait fait patrice parce qu'il favorisait toutes ses passions, le pressèrent instamment d'approuver le mariage de Zoé ; et, comme il demeura ferme à le refuser, il fut aussitôt enlevé et débarqué, obligé de marcher à pied dans la neige, et envoyé en exil, sans qu'on lui laissât ni ami ni valet, ni même un livre pour sa consolation, et on le garda étroitement. On traita de même les autres évêques qui étaient dans ses sentiments ; ils furent relégués, emprisonnés, mis aux fers. Cependant on tint un concile à Constantinople, où les légats présidèrent et où le mariage de l'empereur fut autorisé par dispense, le patriarche Nicolas déposé et Euthymius mis à sa place. Il était syncelle, pieux, vertueux et de bonne mine. On disait qu'il n'avait accepté cette dignité que par révélation, sachant que l'empereur avait résolu de faire une loi pour permettre d'avoir trois ou quatre femmes, et que plusieurs savants hommes favorisaient ce dessein [1]. En Occident, où l'on avait appris de l'Église romaine à s'attacher plus au fond même de la religion qu'à des usages variables, cette affaire, qui brouilla l'empereur avec le patriarche, et l'église de Constantinople avec elle-même, n'eût pas même été une difficulté.

Le patriarche Michel d'Alexandrie, à qui l'empereur Léon écrivit sur cette affaire, avait commencé à tenir le siége l'an 872, et le tint jusqu'en 907. Son successeur fut Christodule, natif d'Alep, ordonné à Jérusalem par le patriarche Élie ; mais quand il fut venu à Alexandrie, les habitants ne voulurent point le reconnaître que l'on n'eût recommencé sur lui les prières de l'ordination : ce qui fut fait en la même année 907. Il tint le siége vingt-six ans. A Antioche, le patriarche catholique Théodore étant mort, Siméon, fils de Zarnac, lui succéda l'an 892, et tint le siége douze ans. Son successeur fut Élie, qui commença l'an 904, et tint le siége vingt-huit ans.

Quant aux Musulmans, leurs califes de Bagdad s'amollissaient de plus en plus dans les plaisirs. Le calife Motamed étant mort l'an 892, son neveu Motaded lui succéda, et mourut, en 902, d'excès avec les

[1] Baron., Pagi.

femmes. Son fils Moctafi lui succède, et meurt en 908. Moctader succède à son père Moctafi, est déposé une première fois en 909, déposé une seconde fois en 930, déposé une troisième fois et tué l'an 932. L'histoire des Mahométans à cette époque, comme à toutes les autres, n'est remplie que de guerres, et surtout de guerres civiles. Il s'était formé, parmi eux, une secte furieuse, sous le nom de Karmates, qui pilla le temple de la Mecque, y massacra des milliers de pèlerins, emporta la pierre noire, et remplit de cadavres le puits de Zemzem. Tel était l'état général de l'Orient.

En Occident, le pape Jean IX, étant mort le 30 novembre de l'an 900, eut pour successeur Benoît IV, Romain de naissance, de race noble, qui tint le Saint-Siége quatre ans et demi. Suivant le témoignage du contemporain Flodoard, ce fut un grand Pape, aimant le bien public, doux et prévenant envers tout le monde; secourant avec une infatigable charité, comme ses propres enfants, les veuves, les orphelins, les infortunés de toute espèce, et laissant à sa mort tous ses biens aux pauvres. Le bon pape Jean IX avait dignement terminé le neuvième siècle; Benoît IV commença dignement le dixième. Il est seulement à regretter que nous ne connaissions pas mieux les détails de son pontificat; nous n'avons de lui que deux lettres d'un assez bon style : elles ont rapport toutes deux à l'affaire de Langres. Argrim, évêque de cette ville, fut encore obligé d'avoir recours à Rome pour se maintenir dans son siége. Benoît confirma la décision du pape Jean IX, sans révoquer celle d'Étienne V, mais la changeant en quelque chose de meilleur, pour pacifier l'église de Langres, où il y avait deux partis. Le Pape prit cette décision dans un concile, et la notifia par deux lettres : l'une au clergé et au peuple de Langres; l'autre aux archevêques, évêques, rois, ducs, comtes des Gaules : cette dernière lettre datée du 30 août, indiction III, c'est-à-dire l'an 900, la seconde année depuis la mort de l'empereur Lambert. Cette manière de dater fait voir que l'empire d'Occident était alors vacant; il ne le fut pas longtemps sous le pontificat de Benoît.

Louis, fils de Boson et son successeur dans le royaume d'Arles, y ayant été invité par les seigneurs d'Italie, alla à Rome et fut couronné empereur par le pape Benoît. Mais cet honneur, que ce prince avait ambitionné, lui coûta cher; car, moins de deux ans après, il fut pris et aveuglé par Bérenger, roi d'une portion de l'Italie. Il vécut encore plusieurs années, conservant la qualité d'empereur; sa disgrâce lui inspira de grands sentiments de piété, dont il donna des marques par ses libéralités envers diverses églises. Il mourut après l'an 922, on *ne sait* quelle année, et avec lui finit le royaume d'Arles. Ce prince

est connu dans l'histoire sous le nom de Louis l'Aveugle, *Ludovicus Orbus* [1].

Pour Argrim de Langres, on ne lui disputa plus son siége ; mais, à peine en fut-il tranquille possesseur, qu'il sentit tout le poids d'une charge qu'il avait tant briguée. Les contradictions avaient rendu ses désirs plus vifs ; dès qu'elles eurent cessé, la dignité qu'il avait obtenue n'eut plus de quoi le piquer. Il n'en sentit que la peine, qui le porta enfin à abdiquer l'épiscopat, deux ans avant sa mort, pour embrasser la vie monastique à Saint-Bénigne de Dijon. L'épiscopat était en effet alors une charge bien pesante, la plupart des évêques étant obligés de lever des troupes, et quelquefois de les commander, pour se défendre des Normands qui, malgré les bonnes dispositions où plusieurs paraissaient être, continuaient toujours leurs brigandages.

Francon, évêque de Tongres, ou plutôt de Liége, où le siége de Tongres avait été transféré, fut, de tous les prélats de son temps, celui qui signala le mieux son courage contre ces Barbares ; il les battit souvent et en tua un grand nombre. Mais, quelque justes que fussent les combats qu'il avait été obligé de leur livrer, il jugea qu'il ne lui était plus permis de toucher les choses saintes avec des mains teintes du sang de ces infidèles. Ainsi, il prit le parti d'envoyer à Rome un clerc de son église et un moine de Lobbes, qu'il pria le Pape d'ordonner évêques, afin qu'ils pussent faire pour lui les fonctions épiscopales, tandis qu'il continuerait de faire celles de général contre les Normands. Le Pape ordonna évêques ces envoyés, et Francon passa le reste de sa vie sans faire d'autres fonctions de pasteur, que de combattre pour la défense de son troupeau. Il mourut l'an 903, après cinquante ans d'épiscopat ; il eut pour successeur Étienne, qui fut distingué par son érudition [2].

Cependant Hervée, archevêque de Reims, qui avait eu occasion de pratiquer et de connaître les Normands, commença à les craindre moins. Les heureuses dispositions où lui parurent être ceux qui s'étaient comme fixés dans son diocèse, lui firent croire qu'il pouvait sans danger transférer le corps de saint Remi de la cathédrale de Reims, où il était en dépôt, au monastère de ce saint évêque, d'où la crainte des Barbares l'avait fait enlever, parce que ce monastère était situé hors de la ville. Ce prélat fit cette translation avec une grande solennité, le 28 décembre, l'an 901. Le roi Charles, Richard, duc de Bourgogne, et un grand nombre de seigneurs assistèrent à la

[1] Dom. Bouquet, t. 8. — [2] Folcuin., *Gesta abbat. Lobb. Hist. de l'Église gall.*, l. 18.

cérémonie. Dieu y glorifia saint Remi par un miracle éclatant, qui s'opéra à la vue d'un peuple infini, et dont l'incrédulité la plus soupçonneuse ne saurait contester la vérité, attestée par des monuments publics. Voici le fait.

Pendant qu'on transférait ces saintes reliques, un homme, nommé Abraham, perclus de ses membres et qui ne pouvait marcher qu'en se traînant avec peine sur ses mains, s'approcha de la châsse, et, ayant invoqué saint Remi avec confiance, il fut guéri à l'instant. Il suivit aussitôt la procession en chantant les louanges de son libérateur, et sa guérison fut aussi constante qu'elle avait été subite. Nous l'avons vu, dit Flodoard, plusieurs années depuis sa guérison, marchant droit et bénissant Dieu du miracle opéré en sa personne. Cet historien ajoute que, pour transmettre à la postérité la mémoire de ce miracle, on érigea, dans le lieu même où il s'était opéré, une croix où l'on en grava l'histoire. Cette croix, avec son inscription, a subsisté jusqu'au dix-neuvième siècle [1].

A Rome, l'excellent pape Benoît IV étant mort, on ordonna à sa place Léon V, d'Ardée, qui ne tint pas le Saint-Siége deux mois complets. Christophe, y étant monté ensuite, le tint six mois et un peu plus. Voilà tout ce que dit de ces deux Papes le judicieux Flodoard, qui écrivait dans ce temps-là. Le caustique Luitprand, qui était enfant alors, et qui dit si volontiers du mal des Papes, ne mentionne pas même ces deux pontifes. Vincent de Beauvais, qui écrivit trois siècles plus tard, est le premier qui dise que Léon V fut chassé et mis en prison par Christophe. Francon, abbé de Corbie, fit demander à ce dernier, par Otgaire, évêque d'Amiens, la confirmation des anciens priviléges de son abbaye. Et de plus, comme la nécessité de se défendre contre les Normands l'avait obligé de fortifier le monastère et de l'entourer de bonnes murailles, il demanda qu'on ne pût y mettre, pour commander, ni comte ni juge sans l'agrément de l'abbé. Le Pape lui accorda ce privilége, par un acte daté du 26 décembre, indiction VII, c'est-à-dire l'an 903, et adressé à tous les évêques des Gaules [2].

Nous avons vu qu'à l'élection du pape Jean IX le peuple romain s'était partagé en deux, et que les uns avaient élu le cardinal-prêtre Sergius; mais que, le parti contraire ayant pris le dessus, il fut obligé de sortir de Rome et qu'il se réfugia près d'Adalbert, marquis de Toscane, le plus puissant prince du parti italien, et ensuite en France, accompagné de l'archevêque Atton de Milan. Après sept ans d'exil, il revint à la prière du peuple romain, comme l'attestent trois auteurs

[1] Flod., l. 4. *Bibl. PP.*, t. 17. — [2] Labbe, t. 9, p. 516.

ou monuments contemporains : Flodoard dans ses vers ; Jean, diacre, dans son livre sur l'église de Latran ; et enfin, l'épitaphe du Pape en question. Ces trois monuments attestent que Sergius revint, à la prière du peuple, pour succéder à Christophe. Qu'on juge maintenant de la confiance que mérite Luitprand, encore enfant alors, quand il fait succéder Sergius III immédiatement à Formose, et qu'il lui attribue, contre le cadavre de ce dernier, les violences d'Étienne VI, oubliant ainsi huit Papes qui séparent Sergius de Formose.

Mais enfin, quelle fut la vie du nouveau Pape ? Voici ce qu'en dit son contemporain Flodoard : Sergius III, revenu aux prières du peuple, reçoit la consécration qui lui était destinée depuis longtemps ; ce Pontife étant monté sur le trône sublime de Pierre, l'univers triomphant d'allégresse s'en réjouit plus de sept ans. Voilà comment parle Flodoard. Son contemporain Jean, diacre, tient le même langage. Parlant de l'église de Latran, qui s'était écroulée sous Étienne VI, il dit : Après son ordination, le pape Sergius III était excessivement affligé de la désolation de cette illustre basilique, d'autant plus qu'il n'y avait aucun espoir de secours humain pour sa restauration. Alors, ayant recours à la bonté divine, dans laquelle il eut toujours confiance, il entreprit de la rétablir sur ses anciennes fondations, vint à bout de son œuvre, décora la nouvelle basilique d'ornements d'or et d'argent, et il ne cessera de le faire jusqu'à son dernier soupir. Ainsi parlait Jean, diacre, du vivant même de Sergius. L'épitaphe de ce Pape en parle comme Jean et Flodoard. Elle dit assez clairement, aussi bien que Flodoard, qu'à la mort de Théodore, Sergius avait été élu le premier, mais que Jean IX l'emporta par la force et exila de Rome des troupes entières de fidèles ; que Sergius, revenu de son exil aux instantes prières du peuple, et sacré Pontife, aima comme un bon pasteur toutes les classes de son troupeau, et que, d'après le jugement de l'Église romaine et des Pères, il frappa des censures ecclésiastiques les usurpateurs. Ainsi parle cette épitaphe [1].

Voilà donc trois monuments contemporains qui nous représentent Sergius III comme un Pontife non-seulement irréprochable, mais plein de foi, de piété et de zèle. Pour révoquer en doute la déposition impartiale de ces trois témoins, ne faudrait-il pas autant de témoins également contemporains et également croyables ? Et pour démentir cette déposition en faveur, ne faudrait-il pas des témoins, et en plus grand nombre, et plus dignes de foi ?

Or, voici un accusateur unique qui dit, en passant, que Sergius III,

[1] Pagi, an. 904 et 910.

étant pape, eut un fils de Marozie, femme d'Albert, marquis de Toscane. Cet accusateur unique est un individu que nous avons déjà appris à connaître : Luitprand, qui n'était qu'un enfant à l'époque dont il parle ; qui se trompe si grossièrement sur l'époque de Sergius, qu'il l'anticipe sur huit Papes pour le faire succéder immédiatement à Formose et lui faire déterrer son cadavre ; Luitprand, écrivain vaniteux, cynique, vindicatif, qui avoue lui-même écrire par vengeance ; pamphlétaire passionné du parti allemand contre le parti italien, flattant bassement les chefs de l'un, déchirant et flétrissant par des contes obscènes ceux de l'autre, qui étaient le marquis de Toscane et le pape Sergius. Or, je le demande à tout honnête homme appelé à être d'un jury : Pourriez-vous jamais, en honneur et conscience, dans un procès politique, condamner à la marque et à la flétrissure un homme attesté vertueux par trois témoins qui ne sont d'aucun parti ? pourriez-vous, en conscience, le condamner sur la simple accusation d'un individu passionné du parti contraire ? Cependant c'est sur la simple accusation d'un pareil individu, et contrairement à la déposition impartiale de trois témoins contemporains, que le pape Sergius III est flétri dans l'histoire comme un monstre d'infamie ! Le petit mot d'un conteur d'historiettes, à force d'être répété par les échos, a paru le concert de mille voix diverses. Heureusement nous avons vécu au milieu de révolutions politiques, où des accusations de même nature, lancées et soutenues avec fureur par un parti contre l'autre, ont été reconnues mensongères, quelques années après, par ceux-là mêmes qui les avaient soutenues avec le plus d'animosité. Nos propres emportements nous servent à mieux juger ceux des autres.

Pendant les sept ans de son pontificat, Sergius III fut considéré par l'univers chrétien comme un Pontife digne de sa plus profonde vénération. Les nouveaux archevêques de Cologne et de Hambourg lui demandèrent humblement le pallium, et l'obtinrent. Pour faciliter la propagation de la foi chez les païens du Nord, il unit définitivement à l'archevêché de Hambourg l'évêché de Brême, que le pape Formose y avait provisoirement uni pour le temporel, mais réuni à Cologne pour le spirituel. Adalgaire, archevêque de Hambourg, étant arrivé à une grande vieillesse et ne pouvant plus agir, fit venir Hoger de la nouvelle Corbie pour le soulager. Le pape Sergius, touché des plaintes d'Adalgaire, renouvela les priviléges de l'église de Hambourg, que Formose avait amoindris à l'égard de Brême, et confirma tout ce que les papes Grégoire et Nicolas avaient accordé à saint Anschaire et à saint Rembert. Sergius donna de plus à Adalgaire cinq *évêques* voisins pour l'aider dans les fonctions épiscopales, faire ses

visites, prêcher et consacrer des évêques. Il lui donna même le pouvoir d'en établir de nouveaux. Adalgaire mourut le 9me de mai 909, après vingt ans d'épiscopat. Hoger lui succéda et tint le siége sept ans. Herman, archevêque de Cologne, l'ordonna après quelque résistance; il reçut le pallium du pape Sergius, et le bâton pastoral du roi Louis, fils d'Arnoulfe. Il était fort sévère à faire observer la discipline ecclésiastique, et visitait souvent les monastères de ses deux diocèses. De son temps, celui de Hambourg fut désolé par les Slaves, et celui de Brême par les Hongrois. Hoger mourut l'an 915 [1].

Malgré les guerres particulières qui rendaient les communications peu sûres, les pèlerins affluaient à Rome de toutes les parties du monde, comme à leur patrie commune. Parmi les voyageurs de la piété qui vinrent aux tombeaux des apôtres sous le pape Sergius, se trouva un des saints les plus illustres, saint Udalric d'Augsbourg.

Il naquit l'an 890, d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne, et fut élevé dans l'abbaye de Saint-Gall, où il fit ses études. Les jours de fêtes, il allait visiter sainte Wiborade ou Guiborat la Recluse, qui, lui parlant par sa fenêtre, lui donnait de saintes instructions, particulièrement pour conserver la pureté; et, pour marque de cette vertu, elle lui donna sa ceinture, avec une partie de son cilice, pour lui servir d'oreiller en dormant. L'affection pour cette sainte, qu'il nommait sa nourrice, lui fit prolonger ses études; il la consulta s'il devait se faire moine à Saint-Gall, comme il y était invité par les frères qui voulaient l'avoir pour abbé; mais elle lui dit qu'il était destiné à être évêque sur un fleuve plus à l'orient, et qu'il y souffrirait de grandes peines. Udalric, ayant achevé ses études à Saint-Gall, retourna chez ses parents, et ils le mirent au service de saint Adalberon, évêque d'Augsbourg, qui lui donna, entre autres bienfaits, la charge de camérier de son église : c'était lui qui distribuait les habits au clergé et aux pauvres. Enfin, l'an 909, par conséquent sous le pape Sergius III, qui ne mourut qu'en 911, saint Udalric alla en pèlerinage à Rome. Il fut reçu avec bienveillance par le Pape, que son biographe nomme, par inadvertance, Marin, mais qui ne peut être que Sergius III. Le Pape lui ayant demandé de quelle province et de quelle ville il était originaire, saint Udalric répondit : Je suis originaire de la province d'Allemagne et de la ville d'Augsbourg, et je suis au service d'Adalberon, évêque de cette ville. Ne vous troublez pas, mon frère, reprit le Pape, Adalberon, votre seigneur, a quitté ce monde, et, Dieu l'ordonnant, il convient que vous soyez pasteur de la même église. Comme Udalric s'y refusait, il ajouta : Pourquoi résistez-

[1] Adam. Brem., *Hist.*, c. 42.

vous à la destination de Dieu ? Si vous refusez aujourd'hui de recevoir et de gouverner tranquillement cette église non ébranlée et non désolée, vous la recevrez détruite et ravagée au milieu des troubles, vous la gouvernerez et la réédifierez avec de grands travaux. Le lendemain, sans prendre congé du Pape, tant il était contristé de la mort de son maître et tant il craignait que le Pape ne fît des instances plus pressantes pour lui faire accepter l'épiscopat, Udalric quitta Rome et revint à Augsbourg, où il trouva tout comme le Pape le lui avait prédit. C'était, comme nous avons vu, l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Augsbourg ; et Udalric, ne le trouvant pas d'assez grande qualité pour demeurer à son service, se retira près de sa mère, devenue veuve, pour prendre soin d'elle, suivant le commandement de Dieu [1].

Adalberon, qui a toujours été honoré comme saint en Allemagne, était de la famille des comtes de Dilingen ; il fut d'abord moine au monastère d'Elwangen, qu'il édifia par sa charité et son application à l'étude des sciences ecclésiastiques. Il fut ensuite, l'an 887, évêque d'Augsbourg, après la mort de Vitgar, qui mourut en ce temps, universellement regretté, et il signala son épiscopat par le zèle le plus actif et le plus éclairé pour tout ce qui regardait le bien, soit spirituel, soit temporel, de son diocèse. L'empereur Arnoulfe, qui avait pour lui une vénération singulière, le consultait souvent sur les affaires les plus difficiles et les plus délicates. Il lui confia même l'éducation de son fils Louis, tant il avait une haute estime de ses connaissances et de sa vertu. Ce prince le chargea aussi de réformer la célèbre abbaye de Laurisheim, qui était tombée dans un relâchement si scandaleux, que l'empereur avait cru devoir priver les religieux du droit d'élire leur abbé. Saint Adalberon réussit au delà de ses espérances dans cette sainte entreprise. Il fut même si content des religieux, qu'il pria l'empereur Arnoulfe de révoquer l'ordonnance qu'il avait rendue contre eux. Voici quelle fut la réponse de ce prince, adressée à cette communauté : Adalberon nous a prié de vous permettre d'élire votre supérieur. Nous vous l'accordons d'autant plus volontiers à sa demande, qu'il s'est acquis de nouveaux droits à notre bienveillance par les soins qu'il a pris de faire refleurir la discipline dans votre monastère. Il a méprisé les biens de ce monde, qu'il aurait pu s'approprier, et il ne pense qu'à amasser des biens pour une vie à venir.

Saint Adalberon avait encore une prédilection toute particulière pour l'abbaye de Saint-Gall. Il allait souvent la visiter et ne man-

[1] *Acta SS.*, 4 *julii*. Pagi, an. 910.

quait jamais de faire aux moines des présents magnifiques. La régularité et la piété des religieux de ce monastère l'édifiaient tellement, qu'on lui entendit dire un jour : Je n'étais venu ici que pour y chercher un saint, et encore parmi les morts ; mais j'ai trouvé un grand nombre de religieux qui sont tous des saints par l'éminence de leurs vertus. Les savants trouvèrent dans le saint évêque d'Augsbourg un protecteur éclairé. Il aimait à les encourager, à parler avec eux de leurs ouvrages, à leur donner des conseils. Lui-même était un des hommes les plus instruits de son époque. Il était très-bon musicien pour son temps, et il composa même des airs pour les hymnes de l'Église. Il mourut, comme il a été dit, l'an 909, et fut enterré dans l'Église de Sainte-Afre, à Augsbourg. Il a toujours été honoré comme saint [1].

Sainte Wiborade, vulgairement appelée Guiborat, qui dirigea les premiers pas d'Udalric dans les voies de la sainteté, était d'une ancienne famille de Souabe. Elle parut, dès ses premières années singulièrement prévenue des grâces du ciel. Ses parents admiraient son éminente vertu, et lui laissaient une liberté entière de vaquer à tous ses exercices de religion ; ils lui accordèrent encore la permission de vivre dans le célibat, qu'elle leur avait instamment demandée. Guiborat ressentit une grande joie lorsque son frère Hitton entra dans l'état ecclésiastique. A peine le vit-elle prêtre, qu'elle se retira chez lui, dans l'espérance qu'elle y trouverait encore plus de facilité pour servir Dieu et le prochain. Rien n'était si édifiant que le zèle avec lequel le frère et la sœur se portaient à la pratique de tout ce qu'il y a de plus parfait. Ils firent l'un et l'autre un pèlerinage à Rome, afin de visiter les tombeaux des saints apôtres.

La sainte parla si fortement à son frère des périls auxquels on est exposé dans le monde, qu'il se détermina à l'abandonner pour toujours. Il alla prendre l'habit religieux dans le monastère de Saint-Gall. Guiborat resta dans le siècle, mais sans en suivre les maximes. Elle y macérait son corps par le moyen des abstinences, des veilles et des jeûnes. Les épreuves auxquelles la calomnie mit sa fidélité, ne servirent qu'à purifier de plus en plus les affections de son cœur. Ayant fait un voyage à l'abbaye de Saint-Gall avec Salomon, évêque de Constance, elle résolut de renoncer à son ancienne demeure. Elle s'arrêta sur une montagne voisine de l'abbaye, et se renferma dans une cellule bâtie près de l'église de Saint-Georges. Les distractions causées par les fréquentes visites que lui attirait sa vertu, lui inspirèrent le dessein d'embrasser l'institut des recluses. Ce fut l'évêque

[1] *Acta SS.*, 9 *octobr.*

de Constance qui lui bénit une cellule près de l'église de Saint-Magne, à quelque distance de Saint-Gall, et qui fit la cérémonie de la renfermer. Ses miracles et ses prédictions rendirent bientôt son nom célèbre. Elle se fit amener une fille de qualité nommée Rachilde, qui était attaquée d'une maladie qu'on jugeait incurable ; elle la consola et lui obtint de Dieu une parfaite guérison. Rachilde, que sa mère spirituelle avait accoutumée aux exercices de la contemplation, mena aussi la vie d'une recluse [1]. On voit, par tous ces faits, que cette époque si décriée n'était pas indigne de Dieu et de son Église.

Le pape Sergius veillait avec zèle sur toute l'Église. Ayant appris qu'en Orient quelques-uns renouvelaient l'erreur de Photius touchant le Saint-Esprit, à savoir, qu'il ne procédait que du Père, et non pas du Père et du Fils, il en avertit les évêques des Gaules, et probablement ceux des autres pays, afin qu'ils s'appliquassent à réfuter ces erreurs par l'autorité des Pères. Nous en voyons la preuve dans un concile que l'archevêque Hervée de Reims tint en 909, à Trosly, au diocèse de Soissons, où assista Gui, archevêque de Rouen.

Hervée en fit l'ouverture par un discours où il exposa en termes fort pathétiques les maux que souffrait l'Église. Il est nécessaire, dit-il aux évêques, que, par vos conseils et votre autorité, vous donniez un prompt secours à la religion chrétienne, qui paraît sur le penchant de sa ruine. Le monde entier est livré au malin esprit, et nous ne pouvons plus méconnaître les fléaux dont Dieu nous frappe dans sa colère. Nous voyons tous les ans nos terres stériles, et vous savez quels ravages fait tous les jours la mortalité ; les villes sont saccagées, les monastères détruits ou pillés, et les campagnes réduites en solitude. Nous pouvons dire que le glaive vengeur a pénétré jusqu'à l'âme ; ne rougissons pas de l'avouer, ce sont nos péchés et ceux du peuple que nous devons conduire qui attirent sur nous ces cruels fléaux. La voix de nos iniquités s'est fait entendre jusqu'au ciel ; la fornication, l'adultère, le sacrilége et l'homicide ont inondé la face de la terre. Au mépris des lois divines et humaines et des mandements des évêques, chacun vit aujourd'hui au gré de ses passions ; le plus puissant opprime le plus faible, et les hommes sont comme les poissons de la mer, dont les plus gros dévorent les plus petits. En un mot, tout l'ordre de l'Église est confondu et renversé.

Et pour ne pas nous épargner nous-mêmes, nous qui sommes honorés de l'épiscopat, que ne pourrait-on pas nous reprocher ? Hélas ! nous portons le glorieux nom d'évêques, et nous n'en remplissons pas les devoirs. Nous laissons par notre silence le troupeau

[1] *Acta SS.*, 2 maii.

du Seigneur se perdre et s'égarer. Que nous aurons un terrible compte à rendre, lorsque, au dernier jour, tous les pasteurs comparaîtront en présence du Pasteur éternel, pour lui apporter le profit du talent, c'est-à-dire l'augmentation du troupeau qu'il a confié à leurs soins, et les gerbes de la moisson où il les a envoyés ! Quelle sera alors notre confusion ! On nous donne ici la qualité de pasteurs, et là nous paraîtrons sans brebis que nous puissions présenter !

Hervée conclut ce discours en exhortant les évêques du concile à faire des règlements contre tant d'abus, et à frapper du glaive spirituel ceux qui se montreraient incorrigibles. Les décrets de ce concile sont distribués en quinze chapitres, qui sont plutôt de longues exhortations que des canons; et de vrai, il s'agissait beaucoup moins de faire de nouveaux règlements que de persuader à tout le monde de s'y soumettre. Voici donc la substance de ceux de Trosly :

On conservera l'honneur qui est dû aux églises, et l'on en respectera les privilèges, qui seront confirmés, comme il convient, par le roi. La puissance royale, l'autorité des seigneurs et des ministres de la chose publique, doivent soutenir celle des évêques ; car si le roi et les puissances du siècle conservent l'autorité de l'Église, Dieu augmentera la leur. S'ils méprisent Dieu, il les méprisera et renversera leur trône. Puisque nous rendrons compte à Dieu, disent les évêques, de la conduite des rois, c'est à Votre Excellence, seigneur roi, que nous adressons ce discours ; en quoi nous usons de l'autorité épiscopale sans oublier que la puissance royale a été aussi établie de Dieu. En effet, comme la puissance royale se soumet par religion à l'autorité sacerdotale, les devoirs de la piété obligent aussi l'autorité sacerdotale de se soumettre à l'autorité royale; car, dit le pape Gélase en écrivant à l'empereur Anastase, il est deux puissances par lesquelles ce monde est surtout gouverné, savoir : l'autorité sacrée des Pontifes et la puissance royale. Mais le poids dont sont chargés les évêques est d'autant plus grand, qu'ils rendront compte au tribunal de Dieu de la conduite des rois mêmes. Comme donc le roi a besoin des évêques pour obtenir la vie éternelle, et que les évêques ont besoin de l'autorité royale pour le temporel, le roi doit obéir aux évêques qui leur donnent des conseils sages et salutaires, et les évêques doivent à leur tour obéir au roi lorsqu'il commande selon le droit et la religion. Nous exhortons donc Votre Excellence à la piété chrétienne et à la pratique de toutes les bonnes œuvres, pour remplir ce que vous devez à Dieu en tant qu'homme et ce que vous lui devez en tant que roi. Les évêques font ensuite, d'après les saintes Écritures et les saints Pères, Augustin, Isidore, Grégoire et

Cyprien, un long détail des devoirs d'un bon roi. Cet abrégé de politique chrétienne est le sujet du second canon.

Pour ce qui concerne l'état, ou plutôt la chute des monastères, continuent les Pères du concile, nous ne savons presque ni qu'y faire, ni qu'en dire. En punition de nos péchés, le jugement a commencé par la maison de Dieu. De tant de monastères qui étaient en France, les uns ont été brûlés par les païens, les autres sont dépouillés de leurs biens et presque détruits. S'il y reste quelque vestige des anciens édifices, il n'y en reste plus de la discipline religieuse; car toutes les communautés, tant celles de chanoines que celles de moines et de religieuses, vivent sans règle. L'indigence des maisons, le libertinage des personnes qui y demeurent, et surtout l'abus d'y mettre des laïques pour supérieurs et abbés, sont la source de ces désordres. La pauvreté oblige les moines à sortir de leur cloître pour vaquer, malgré eux, aux affaires séculières; et nous pouvons dire que les pierres du sanctuaire sont dissipées dans toutes les rues. C'est au roi de voir quel compte il rendra à Dieu, s'il tolère davantage des abus si opposés aux canons et aux capitulaires des rois ses prédécesseurs. On voit aujourd'hui des abbés laïques demeurer dans des monastères d'hommes ou de filles, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs gens de guerre et leurs chiens; il est cependant marqué dans le livre des Capitulaires que les abbés doivent expliquer la règle aux moines et l'observer avec eux. Or, comment un tel abbé pourra-t-il l'expliquer, pourra-t-il l'entendre, ou même la lire? Si on lui présente le livre, il répondra par ces mots d'Isaïe : Je ne sais pas lire.

Le concile, après ces plaintes, défend que, dans la suite, on choisisse pour abbés et pour abbesses d'autres que des personnes engagées dans l'état religieux. Il défend aux moines de porter des habits et des parures qui seraient indécents à des laïques pieux; et, pour leur ôter tout prétexte de sortir du monastère, on ordonne aux abbés de leur fournir à temps les vêtements et autres choses nécessaires.

On déclare excommuniés tous ceux qui envahissent et qui retiennent les biens des églises. Nous, continuent les évêques, qui sommes ici assemblés par le Saint-Esprit, nous frappons de quatre malédictions ces sacriléges usurpateurs. Que la porte du ciel leur soit fermée! que la porte de l'enfer leur soit ouverte! qu'ils n'aient aucune société ou communication avec les Chrétiens! qu'on ne donne pas même aux pauvres les restes des mets qui leur ont été servis, mais qu'on les jette aux chiens! Il y a des hommes si pervers et si aveugles, qu'ils ne voient pas qu'en attaquant l'épiscopat, ils ébranlent l'Église, *dont les* évêques sont les colonnes. On ne fait pas réflexion que faire

outrage aux évêques, c'est le faire à Jésus-Christ, dont ils sont les vicaires. Sur quoi le concile cite plusieurs autorités.

On défend d'exiger des prêtres aucune redevance ou corvée, et on ordonne de payer exactement la dîme, même des toisons des brebis. On avertit les brigands que la pénitence est inutile pour eux, s'ils ne restituent ce qu'ils ont volé à tant de familles, et l'on rapporte les lois divines et humaines contre le vol et le rapt. Défenses aux clercs de demeurer avec des femmes. On exhorte tous les fidèles, de quelque condition qu'ils soient, à avoir une grande horreur des péchés contre la pureté, des parjures et des homicides. On défend de piller les biens de l'évêque après sa mort, et l'on exhorte les évêques voisins à se rendre à ses funérailles.

L'archevêque Hervée ajoute : Comme le Saint-Siége apostolique nous a fait connaître que dans les parties de l'Orient règnent encore les erreurs et les blasphèmes d'un certain Photius, blasphémant que le Saint-Esprit ne procède pas du Fils, mais du Père seul, nous exhortons votre fraternité et moi-même, suivant l'admonition que nous a faite le seigneur du Siége de Rome, à scruter chacun les sentences des Pères, afin de tirer du carquois de la sainte Écriture des flèches capables de transpercer le monstre renaissant de l'impiété [1].

Deux archevêques et dix évêques assistèrent à ce concile, savoir : Hervée, archevêque de Reims, et Gui, archevêque de Rouen; Rodolphe, évêque de Laon, Herluin de Beauvais, Raubert de Noyon, Letolde de Châlons, Abbon de Soissons, Étienne de Cambrai, Hubert de Meaux, Otfroi de Senlis, Étienne de Thérouanne et Otgaire d'Amiens. Si les maux étaient grands, ils n'étaient pas sans remède; jamais ils ne le sont dans l'Église du Christ. Le zèle de ces évêques était à lui seul un commencement et une cause de guérison, et Dieu ne manqua pas de le bénir.

Dès l'année suivante 910, un homme suscité de Dieu pour être le restaurateur de la discipline monastique jeta les fondements du monastère de Cluny, d'où l'esprit de la vocation religieuse qu'il y ranima se répandit ensuite dans toute l'Église. Cet homme était le bienheureux Bernon, d'une des plus nobles familles de Bourgogne. Il embrassa l'état monastique dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun. Il en fut tiré quelque temps après pour gouverner le monastère de la Baume en qualité d'abbé. Il y rétablit la discipline régulière suivant les maximes et les règlements de saint Benoît d'Aniane. Quelques officiers de Guillaume le Débonnaire, duc d'Aquitaine, ayant logé au monastère de la Baume, furent si édifiés de la régularité des moines

[1] Labbe, t. 9, p. 521-564.

et de la charité du saint abbé, que, sur les éloges qu'ils firent de lui à leur retour, le duc prit la résolution de bâtir un monastère et de lui en donner le gouvernement.

Bernon alla, par son ordre, le trouver à Cluny, terre appartenant au duc, dans le Mâconnais. Le saint abbé était accompagné de saint Hugues, alors moine de Saint-Martin d'Autun, son ami particulier. Le duc les reçut avec bonté, et, leur ayant déclaré la résolution où il était de faire bâtir un monastère, il leur dit de chercher dans ses terres un lieu propre à ce nouvel établissement. Mais les deux saints religieux, charmés de la situation de Cluny où ils étaient, répondirent qu'ils n'en trouveraient pas de plus propre que ce lieu. Le duc leur dit d'abord qu'il ne fallait pas y penser, parce que c'était là qu'il tenait sa meute pour la chasse. Eh bien, seigneur, reprit agréablement Bernon, chassez-en les chiens et recevez-y les moines. Le duc y consentit enfin de bonne grâce, et souhaita que le monastère fût dédié à saint Pierre et à saint Paul. En voici l'acte de fondation :

Voulant employer utilement pour mon âme les biens que Dieu m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer l'amitié de ses pauvres, et, afin que cette œuvre soit perpétuelle, entretenir à mes dépens une communauté de moines. Sachent donc tous les fidèles qui sont et qui seront jusqu'à la consommation des siècles, que, pour l'amour de Dieu et de Jésus-Christ, notre Sauveur, j'ai donné aux saints apôtres Pierre et Paul, avec ses dépendances, la terre de Cluny qui m'appartient, et qui est située sur la rivière de Grone. Je fais ce don, moi Guillaume et mon épouse Engilberge, premièrement pour l'amour de Dieu, ensuite pour l'âme de monseigneur le roi Eudes, pour celle de mon père et de ma mère, pour moi et pour mon épouse, c'est-à-dire pour le salut de nos âmes et de nos corps, aussi pour l'âme d'Avana, laquelle m'a donné cette terre par testament; pour mes frères et sœurs, pour nos neveux et pour tous nos parents, pour tous ceux qui sont à notre service, et pour la conservation de la foi catholique. Enfin, comme la charité et la foi nous unissent à tous les Chrétiens, nous offrons à Dieu cette terre de Cluny pour tous les fidèles qui ont été, qui sont et qui seront dans la suite des temps, et nous voulons qu'on y bâtisse, en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, un monastère de l'institut de Saint-Benoît.

Nous ordonnons que ce monastère soit à jamais un refuge pour les pauvres, qui, en sortant du siècle, n'apportent en religion que la bonne volonté; que les moines et les biens du monastère soient sous la puissance de l'abbé Bernon, qui en aura le gouvernement tant

qu'il vivra ; qu'après sa mort, les moines aient le pouvoir d'élire un autre abbé de leur ordre, selon la règle de Saint-Benoît, sansque ni nous, ni quelque puissance, ayons le droit de les en empêcher. Nous voulons, de plus, que le monastère paye tous les cinq ans dix sous d'or à Saint-Pierre de Rome pour l'entretien du luminaire, et qu'il soit sous la spéciale protection des saints apôtres et sous celle du Pontife romain. Nous voulons que les moines exercent tous les jours les œuvres de miséricorde, selon leur pouvoir, envers les pauvres, les étrangers et les pèlerins. De ce jour, ils ne seront soumis ni à nous, ni à nos parents, ni au roi, ni à aucune puissance de la terre. Aucun prince séculier, aucun comte, aucun évêque, ni le Pape même, je les en conjure au nom de Dieu et de ses saints et du jour du jugement, ne s'emparera des biens de ces serviteurs de Dieu, ni ne les vendra, échangera, diminuera, ou donnera en fief à personne, et ne leur imposera point de supérieur contre leur volonté. Pour réprimer plus efficacement ces attentats des méchants, je vous conjure, ô glorieux princes de la terre, Pierre et Paul, et vous, Pontife des pontifes, assis sur le Siége apostolique, de séparer de l'Église et de la vie éternelle, par l'autorité canonique et apostolique que vous avez reçue de Dieu, les usurpateurs des biens que je vous donne de grand cœur ; d'être les défenseurs et les protecteurs du monastère de Cluny, aussi bien que des serviteurs de Dieu qui doivent y demeurer. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, aucun de mes proches ou des étrangers, de quelque condition et puissance qu'il soit, cherche par une ruse quelconque à donner atteinte à ce testament, que je fais pour l'amour de Dieu et la vénération des princes des apôtres Pierre et Paul, qu'il encoure avant tout l'indignation du Dieu tout-puissant ! qu'il ait sa part avec Dathan et Abiron, engloutis vivants par la terre entr'ouverte, avec le traître Judas, avec les impies Héliodore et Antiochus ! S'il ne se repent, qu'il ait pour contradicteurs, à la porte du paradis, ceux-là mêmes qu'il aurait pour intercesseurs s'il voulait, savoir : le pilote suprême de toute la monarchie des églises, et, avec lui, saint Paul. Enfin, quant à la loi de ce monde, qu'il soit contraint par la puissance judiciaire à payer cent livres d'or, et que son entreprise n'ait aucun effet, mais que ce testament demeure ferme et inviolable.

L'acte est daté de Bourges, la onzième année du règne de Charles, et signé du duc Guillaume ; de sa femme Engilberge, fille du roi Boson ; de Malabert, archevêque de Bourges ; d'Adalard, évêque de Clermont, et de plusieurs seigneurs. Cette fondation de Cluny est de l'an 910. Le bienheureux Bernon n'y mit d'abord que douze moines ; mais ils étaient d'une si grande ferveur, que la bonne odeur

de leur régularité se répandit partout. On s'empressa bientôt de mettre d'autres monastères sous la conduite du saint abbé. Il en gouverna jusqu'à sept en même temps, savoir : la Baume, Gigny, Éthice qu'on ne connaît plus, Vézelay, Cluny, Massui dans le Berri, et Déols dans la même province [1].

Saint Hugues, compagnon de Bernon, n'avait ni moins de talents que lui pour le gouvernement, ni moins d'attraits pour la piété. Il avait été offert, dès l'âge de sept ans, au monastère de Saint-Savin. Sur la fin du règne de Charles le Chauve, un seigneur nommé Badillon, ayant rétabli le monastère de Saint-Martin d'Autun, bâti autrefois par la reine Brunehauld et détruit par les Normands, y fit venir des moines de Saint-Savin, pour y remettre l'observance régulière. Hugues fut choisi pour cette colonie, et il passa quelque temps en ce monastère sous la discipline de l'abbé Arnoux. Il porta, par ses exhortations, le comte Badillon et un de ses neveux de même nom à embrasser la vie monastique. Hugues fut employé, comme nous avons vu, à la fondation de Cluny. Après son retour à Autun, l'abbé Arnoux le nomma prieur d'Anci-le-Duc, que Léobaud avait donné au monastère de Saint-Martin d'Autun. Hugues y établit une communauté de moines et un hôpital, et y mourut saintement dans une grande vieillesse. L'Église honore sa mémoire le 20me d'avril [2].

Voilà comment, après les ravages des Normands, Dieu ranimait la régularité et le zèle dans le clergé et les monastères. Nous le verrons en user de même dans la suite des siècles. Lorsque, par l'effet de la faiblesse humaine, le relâchement s'introduit dans les monastères et le clergé, et qu'il arrive à un point où les pasteurs les plus zélés de l'Église ne peuvent plus guère y remédier, Dieu charge de cette besogne quelque peuple barbare, ou les plus mauvais d'entre les Chrétiens. C'est une invasion étrangère, c'est une révolution intestine, qui renverse les monastères et les églises, qui en fait périr les personnages les plus recommandables. Le monde s'imagine alors que c'est fini de l'Église de Dieu, il en écrit même la date dans ses annales ; mais, au grand étonnement du monde, l'Église de Dieu sort du milieu de ses ruines, comme le Christ de son sépulcre ; elle en sort avec une vigueur nouvelle, elle fait des conquêtes plus étendues ; et il en sera ainsi, jusqu'à ce qu'elle finisse par conquérir et le temps et l'éternité.

En Angleterre, l'archevêque Plegmond de Cantorbéry, au retour d'un pèlerinage à Rome, assembla un concile l'an 905, avec le roi

[1] *Acta Bened.*, sect. 5. — [2] *Acta SS.*, 20 *april.*

Édouard, et ordonna en un seul jour sept évêques, pour remplir trois nouveaux siéges, et quatre autres qui vaquaient depuis près de sept ans, par suite des guerres [1].

Le pape Sergius III mourut au mois d'août 911, avec la renommée d'un bon Pape, ainsi que nous l'avons vu par son épitaphe, par Flodoard, et Jean, diacre, trois témoins contemporains. Il eut pour successeur Anastase III, Romain de naissance. Il est loué pour la douceur de son gouvernement, qui ne dura que deux ans et environ deux mois. Son successeur fut Landon, qui ne gouverna que six mois et deux jours.

Cependant Rome et l'Italie étaient dans une situation des plus fâcheuses. Au midi, les Sarrasins, retranchés sur les bords du Garigliano, infestaient les patrimoines de l'Église romaine et la réduisaient à une extrême détresse ; les pèlerins étaient exposés à être volés et tués par ces brigands ; dans le nord de l'Italie, les princes et les villes, divisés entre eux, augmentaient le mal, bien loin d'y porter remède. Pour le salut de l'Italie et de Rome, il aurait fallu un Pape qui sût réconcilier les villes et les princes, et, avec leur aide, chasser les Sarrasins d'Italie. Ce Pape, qui paraissait introuvable, se trouva cependant, et fut nommé Jean X. Il était archevêque de Ravenne depuis au moins l'année 905, c'est-à-dire depuis le commencement du pontificat de Sergius III : c'est un point d'histoire prouvé par des monuments authentiques, comme on peut le voir dans l'*Histoire de Ravenne*, par Rubéus. Après avoir gouverné l'église de Ravenne pendant neuf ans, il fut transféré et intronisé sur le Siége de saint Pierre, vers la fin d'avril 914, quelques jours après la mort du pape Landon. Flodoard, auteur contemporain et impartial, dit que Jean X, ayant gouverné sagement l'église de Ravenne, fut appelé à gouverner l'Église principale, l'Église romaine ; qu'il y brilla pendant un peu plus de quatorze ans, par son zèle à orner cette église et par la paix qu'il sut y faire régner; qu'enfin il mérita, par sa mort, d'aller occuper un trône dans le ciel. Un autre écrivain du même temps, l'auteur du panégyrique de l'empereur Bérenger, dit, de son côté, que Jean X était un Pontife rempli de sagesse et illustre par sa fidélité à remplir ses devoirs. Voilà ce que disent deux auteurs contemporains non suspects [2].

Mais ici nous rencontrons encore sur notre chemin le conteur d'historiettes scandaleuses, Luitprand. Il raconte donc que Théodora, impudente prostituée, mère de Marozie et aïeule maternelle d'Albéric, que nous verrons seigneur ou tyran de Rome, gouvernait la

[1] Pagi, 894, n. 9, 10, etc. — [2] *Ibid.*, 915, n. 5.

ville de Rome en maîtresse absolue. Or, pour nous servir ici des paroles de Fleury en parlant du pape Jean X, ce Jean était un clerc de Ravenne, que Pierre, archevêque de cette ville, envoyait souvent à Rome vers le Pape. Il était bien fait, Théodora en devint amoureuse et l'engagea à un commerce criminel. Cependant l'évêque de Bologne étant mort, Jean fut élu pour lui succéder; mais avant qu'il fût sacré, Pierre, archevêque de Ravenne, mourut aussi. Alors Jean, à l'instigation de Théodora, quitta Bologne et se fit ordonner archevêque de Ravenne par le pape Landon ; mais, celui-ci étant mort peu de temps après, Théodora, qui craignait de voir trop rarement son favori s'il demeurait à Ravenne qui est à deux cents milles de Rome, lui persuada de quitter encore ce siége, et le fit élire et ordonner Pape. Tel est le récit de Luitprand, adopté par Fleury sans aucune réflexion critique, sans même faire aucune mention des deux auteurs indiqués plus haut[1].

D'après ce récit, Jean n'eût été archevêque de Ravenne que très-peu de temps, et n'aurait été ordonné que par le pape Landon, son prédécesseur dans le Saint-Siége, c'est-à-dire en 913 ou 914 ; c'est ce que dit formellement Luitprand, et il donne pour raison du peu de temps que Jean fut à Ravenne, que Théodora ne pouvait se passer de lui. Or, il est constaté que Jean était archevêque de Ravenne dès l'an 905; l'assertion de Luitprand est donc un grossier mensonge ou bien une grossière bévue ; et la raison qu'il donne décèle en lui non pas la probité impartiale de l'historien, mais le goût dépravé d'un folliculaire, qui s'en va ramassant dans les libelles diffamatoires les plus dégoûtantes ordures, pour les jeter à la tête des grands personnages. En effet, Luitprand nous apprend lui-même qu'il tire ces anecdotes d'une vie de Théodora, c'est-à-dire d'un roman ou libelle répandu parmi le peuple, au milieu des révolutions politiques et dans le temps où la puissance de la famille patricienne de Théodora venait d'être abattue par la faction contraire. Or, quelle croyance mérite un écrit de cette nature, surtout quand il se rencontre, sur le point capital même qu'on en tire, des bévues aussi grossières que celles que nous avons remarquées ? Croira d'ailleurs qui pourra, qu'au milieu de la division et de la jalousie des princes et des villes les unes contre les autres, une patricienne de Rome, si puissante et si prostituée qu'on la suppose, pût faire nommer à son gré le même homme archevêque de Bologne, de Ravenne et Pape, sans qu'il s'élevât ni trouble ni schisme; car l'élection et la translation de Jean X à Rome se firent sans laisser aucune trace de division : Flodoard at-

[1] *Fleury*, l. 54, n. 49. Luitpr., l. 2, c. 13.

teste qu'il gouverna en paix l'Église romaine pendant plus de quatorze ans. Mais venons au gouvernement de ce Pontife, et à son action sur toute l'Église.

A peine sur le Siége apostolique, il se montra un digne Pape, tel que le demandaient les temps et leurs besoins. A un esprit magnanime il joignait une rare pénétration politique. Il vit d'un coup d'œil l'état embrouillé et par là même très-critique de l'Italie, les moyens qu'il avait à sa disposition pour atteindre son but, et résolut de délivrer Rome et l'Italie du joug ignominieux des Sarrasins, qui avaient recommencé leurs courses avec une nouvelle audace. Sa prudence politique plus qu'ordinaire sut concilier les intérêts les plus opposés. Il invita de venir à Rome Bérenger, roi de la haute Italie, et l'y sacra empereur à la fête de Pâques 915. Il ménagea, entre cet empereur, celui des Grecs, les princes de Capoue, de Salerne, de Bénévent et enfin même le duc de Spolète, un traité d'alliance pour l'expulsion des Sarrasins. Il prit lui-même le commandement en chef des troupes coalisées ; et, par sa présence, imprima unité, énergie et promptitude à tous les mouvements. Pendant qu'une flotte grecque croisait le long des côtes pour empêcher l'envoi aux Sarrasins d'aucun renfort de Sicile, le Pape les attaqua dans leur position extrêmement forte sur le Garigliano, les en chassa après une bataille longue et meurtrière, les poursuivit quelques jours de suite avec une infatigable activité, anéantit toute leur armée et délivra pour jamais Rome et le territoire romain, ainsi que les principautés circonvoisines, des Sarrasins qui leur insultaient depuis longtemps dans le voisinage, et les rançonnaient à chaque instant en brigands. Cette glorieuse victoire répandit une joie incroyable dans toute l'Italie ; et ce fut au milieu des acclamations des Romains, qui le saluèrent vainqueur et le reçurent avec des couronnes, que Jean X fit son entrée triomphale à Rome.

Non-seulement l'Italie méridionale, mais encore l'Italie septentrionale ou la Lombardie contemplaient avec orgueil un Pape qui avait exécuté en si peu de temps, avec le plus éclatant succès, ce qu'aucun roi, aucun des princes d'Italie n'avaient pu exécuter jusqu'alors. Encore que Jean reçût les hommages des peuples italiens avec toute la modestie possible, l'éclat de sa renommée offusqua l'œil envieux de l'époux de Marozie, le marquis Albéric de Camerino, duc de Spolète. Comme vassal du roi d'Italie, il avait commandé les troupes royales, outre les siennes propres. Il croyait donc, non à tort, qu'il devait lui revenir quelque part de la renommée. Mais enfin tout se donna au puissant génie du Pape ; et, comme on le vénérait avec amour, on se plut à lui attribuer exclusivement la gloire de la déli-

vrance de l'Italie. Albéric sentit trop vivement l'injure qu'il prétendait lui être faite. Il intrigua contre le Pape. Une insurrection éclata à Rome; mais la partie incomparablement la plus grande des Romains resta fidèle au Pape, et, pour se soustraire à leur mécontentement, Albéric fut obligé de s'enfuir de Rome au plus vite. Quelques-uns disent même qu'il fut tué dans le tumulte [1].

Pendant les quatorze ans et plus que Jean X fut assis sur la Chaire apostolique, l'Église de Dieu le reconnaissait par toute la terre pour son chef légitime. Partout ses décrets rencontraient la plus prompte obéissance. Lorsque, dans l'année 916, les évêques d'Allemagne, à cause de la fermentation qui existait en Souabe, eurent convoqué un nombreux concile national à Altheim, et cherchaient à lui donner plus de dignité et d'autorité, ils envoyèrent des députés au Pape, le priant d'envoyer un légat en Allemagne, pour diriger et présider leur concile en son nom. Jean X envoya l'évêque Pierre d'Orta en Toscane; il fut reçu par le roi Conrad Ier, ainsi que par tous les évêques et archevêques de Germanie, avec les plus grands honneurs. Voici comment les Pères de ce concile, au nombre de cent quarante, parlent dans la préface des actes.

La cinquième année du très-pieux et très-chrétien roi Conrad, a été assemblé le saint concile général à Altheim, dans la Rhétie, en présence du vénérable évêque d'Orta, apocrisiaire du seigneur pape Jean, afin d'extirper les semences diaboliques qui ont germé dans ces contrées, et d'éliminer les criminelles machinations de quelques hommes pervers. Ayant donc célébré, suivant la coutume, un jeûne de trois jours, avec les saintes litanies ou processions, nous nous assemblâmes dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, et nous assîmes fort affligés. Alors ledit envoyé de saint Pierre et du seigneur pape Jean produisit des lettres apostoliques, par lesquelles nous étions avertis, réprimandés et instruits sur tout ce qui regarde la vraie religion de la foi chrétienne. Toutes ces choses, comme il était juste et digne, nous les reçûmes avec humilité, nous les considérâmes avec soin et les embrassâmes avec la plus dévote affection. Nous nous appliquâmes à nous-mêmes, d'une voix pleurante, les paroles de l'Évangile, qui sont des reproches aux pharisiens et aux scribes : Nettoyez d'abord ce qui est au dedans, ôtez d'abord la poutre qui est dans votre œil; et cette parole du prophète : La ruine du peuple sont les mauvais prêtres. Nous examinant et nous considérant donc nous-mêmes, et nous jetant à terre dans le vif sentiment de notre repentir, nous avons pleuré nos innombrables négligences et nos très-graves

[1] *Kerz*, t. 18.

péchés. Ensuite, sur l'exhortation du seigneur Pierre, et irrités contre nous-mêmes et contre les vices, nous avons, par l'aide et la miséricorde du Saint-Esprit, recueilli et décrété les chapitres suivants, tant pour notre correction que pour celle du peuple chrétien. Telles étaient, au commencement du dixième siècle, la vénération et l'obéissance filiale des évêques de Germanie envers le Saint-Siége et le pape Jean X. Tout ce qui reste à souhaiter, c'est que de pareils sentiments persévèrent en Germanie pendant tous les siècles.

Après cette préface du concile d'Altheim venaient plusieurs chapitres ou canons, dont on ne connaît que neuf, cités dans les collections de Burchard et d'Ives de Chartres. Dans l'un, le concile défend à un homme d'épouser une veuve avec laquelle il aurait commis un adultère du vivant de son premier mari. Quant à la communication avec les excommuniés, il est dit : Nous savons qu'il est écrit que celui qui communique avec un excommunié doit l'être lui-même. Nous confessons, évêques, prêtres et clercs, qu'en ceci nous avons grièvement péché ; mais, avec le secours de Dieu, nous désirons et nous ordonnons de le corriger et de l'éviter à l'avenir. Il a plu au saint concile d'écarter de l'Église cette erreur comme impie ; car nous avons reçu du Seigneur le soin des âmes et non celui de l'argent. Voilà de quoi nous rendrons compte au Seigneur, pour recevoir, selon sa miséricorde, une récompense éternelle ou la juste damnation. Les évêques et les prêtres doivent se montrer le modèle des peuples, non-seulement par les paroles, mais encore par les œuvres. C'est pourquoi nous statuons qu'à l'avenir nous ne devons plus, contrairement aux saints canons, communiquer avec les excommuniés, mais nous juger nous-mêmes, pour n'être pas jugés par le Seigneur. Nous désirons suivre les paroles et les règles du saint pape Grégoire, et nous avons voulu faire une digne pénitence, secrètement, dans un monastère, parce que nous ne le pouvons en public ; et nous voulons, Dieu aidant, éviter de toutes manières ces choses à l'avenir. Nous ordonnons aux prêtres, aux diacres et à tout le clergé, s'ils ne veulent être déposés, d'observer fidèlement la même loi et de la faire observer aux autres. Quant aux laïques qui nous ont suivis, comme ils disent, et par là se sont égarés, il faut, en nous corrigeant nous-mêmes par une sévère pénitence, leur prêcher et leur ouvrir le chemin de la vie, afin qu'ils se retirent des piéges du diable, dans lesquels, par nos mauvais exemples, ils sont tenus captifs, et qu'ils reviennent par la pénitence à l'Église, leur véritable mère.

Quant à l'évêque Richvin, qui, contre les décrets des saints canons, a envahi l'église de Strasbourg, que nous avons invité au saint concile par nos lettres, et qui, méprisant de venir, n'a pas même

envoyé un député, moi Jean, vicaire du Seigneur apostolique, par l'autorité de saint Pierre, par l'ordre du présent concile, nous l'appelons une seconde fois, et lui ordonnons de se présenter au concile de Mayence, indiqué par son métropolitain, devant le vénérable archevêque Heriger et ses collègues, afin de rendre raison de sa désobéissance et de sa perversité. Que s'il néglige ou dédaigne de le faire, il sera suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que, venant à Rome, il rende compte devant le seigneur Pape et la sainte Église.

Il a plu au saint concile de réprimander sévèrement les évêques qui, appelés de la Saxe au saint concile, ni ne sont venus, ni n'ont envoyé de députés, ainsi que l'ordonnent les saints canons. C'est pourquoi nous les invitons de nouveau, avec une charité fraternelle, au concile indiqué plus haut. Que si, ce que nous ne désirons pas, ils comptent pour rien cet avertissement et refusent de venir, ainsi que de donner une raison valable de leur non-obéissance, Pierre, légat de saint Pierre et du Pape, leur défend, par l'autorité apostolique et avec ce saint concile, de célébrer la messe, jusqu'à ce que, venant à Rome, ils en donnent une raison valable au Pape et à la sainte Église.

Le vingt-septième canon prononçait excommunication contre le clerc fugitif qui refuse de retourner à son église, et contre l'esclave fugitif qui refusait de retourner à son maître. Si quelqu'un choisit un de ses esclaves, lui enseigne les lettres, lui donne la liberté, obtient de l'évêque qu'il l'ordonne prêtre, s'il lui assure, suivant l'Apôtre, la nourriture et le vêtement, mais que l'autre, enflé d'orgueil, refuse de dire la messe et les heures canoniales à son seigneur, disant qu'il est libre et qu'il peut se mettre au service de qui il lui plaît, le saint concile l'anathématise et l'excommunie, jusqu'à ce qu'il vienne à résipiscence et obéisse à son seigneur selon les préceptes canoniques. S'il s'opiniâtre avec mépris, il sera accusé auprès de l'évêque qui l'a ordonné, pour être dégradé et réduit à la condition d'esclave, dans laquelle il était né. Le concile menace également d'excommunication quiconque, après en avoir eu connaissance, garde chez soi un de ces clercs fugitifs, et ne le rend pas à son seigneur [1].

Le roi Conrad, qui assistait à ce concile, était fils de Ghismonde, fille de l'empereur Arnoulfe. Il fut le premier roi d'Allemagne qui ne descendît pas de Charlemagne en ligne directe ; il en descendait à la vérité par les femmes, puisque sa mère était fille d'un petit-fils de Charlemagne, Louis le Germanique. A la mort de Louis IV, fils d'Arnoulfe, l'Allemagne était sur le point de se diviser en plusieurs sou-

[1] *Pagi*, an 916.

verainetés, non-seulement indépendantes, mais ennemies les unes des autres. Les chefs des différentes peuplades, issus tous également de Charlemagne par les femmes, paraissaient avoir des droits égaux, ce qui ajoutait à la confusion. Parmi ces chefs, deux se trouvaient élevés au-dessus des autres par leur puissance : le premier était Othon le Grand, duc de Saxe et de Thuringe ; le second, le duc Conrad, qui gouvernait ce qu'on nommait alors la France rhénane et la Franconie. Les seigneurs d'Allemagne s'étant donc réunis à Worms, à la mort de Louis IV, offrirent la couronne royale à Othon ; mais il la refusa à cause de son grand âge, et, avec une noble générosité, leur recommanda Conrad, le regardant, quoiqu'il fût son ennemi, comme un prince de mérite et de capacité. Conrad fut donc élu roi d'Allemagne par le suffrage unanime de toutes les nations germaniques, à l'exception des Lorrains qui se donnèrent à Charles le Simple. Son élection eut lieu dans le mois de septembre 911.

Oubliant la reconnaissance qu'il devait à Othon, il voulut affaiblir la puissance de Henri, son fils, connu plus tard sous le nom de Henri l'Oiseleur ; et, ne lui accordant que l'investiture du duché de Saxe, il lui refusa celle du duché de Thuringe dont il devait pareillement hériter d'Othon, son père. Cette injustice, que Conrad crut sans doute de la politique tant qu'il en espéra du succès, lui fit du duc de Saxe un ennemi redoutable, qui remporta sur lui plusieurs victoires. Henri, non content d'employer ses propres forces à se venger de Conrad, conclut une alliance contre lui avec le roi de France ; mais Conrad combattit Charles le Simple avec plus d'avantage et parvint à s'emparer de l'Alsace. Au milieu de cette guerre, les Hongrois firent une irruption dans la Germanie, pénétrèrent jusqu'au Rhin et brûlèrent la ville de Bâle. Le duc de Bavière et plusieurs princes, que la conduite de Conrad envers le duc de Saxe avait révoltés, se liguèrent avec les Hongrois. Le roi Conrad convoqua, l'an 916, à Altheim, ancien château de Souabe, une diète générale qui fut en même temps un concile présidé par le légat du pape Jean X. Cette assemblée embrassa la cause de Conrad et prononça des peines sévères contre les princes insurgés ; mais, après quelques victoires sur ses adversaires, Conrad, forcé de livrer une bataille aux Hongrois, y fut blessé mortellement et mourut vers la fin de l'année 918.

Jamais Conrad ne fut plus grand que dans les derniers moments de sa vie. Il n'avait point d'enfants ; mais le duc Éberhard de Franconie, seigneur aussi prudent et puissant que vaillant, était son frère. Uniquement occupé du véritable bien de l'Allemagne, Conrad, se sentant près de sa fin, assembla autour de son lit de mort quelques-uns de ses conseillers les plus fidèles, et ensuite fit appeler son

frère Éberhard. Il lui recommanda, avec les expressions les plus tendres, de ne pas mépriser la dernière prière de son frère et de son roi mourant, de renoncer à toutes ses prétentions, quoique bien fondées, sur la couronne d'Allemagne, de les transporter plutôt au duc Henri de Saxe, de se soumettre à lui le premier, et, par là, d'accélérer son élection auprès des autres princes. Henri seul était l'homme destiné par la Providence pour ramener l'ordre et l'union dans l'Allemagne complétement délabrée, et rendre au nom allemand la considération qu'il avait perdue au dehors. Profondément ému, le magnanime Éberhard jura d'accomplir fidèlement la dernière volonté de son royal frère; sur quoi Conrad lui remit les insignes de la royauté, la couronne, le sceptre, la lance, le bracelet et le manteau, avec ordre de les porter, aussitôt après sa mort, au duc de Saxe.

Les funérailles de Conrad à peine terminées, son frère Éberhard se rendit promptement en Saxe, y apprit au duc Henri la nouvelle bien inattendue des dernières dispositions de son frère mourant, lui remit tous les insignes de la dignité royale, et fut le premier qui fit hommage à Henri comme à son roi et à son souverain. Deux grandes âmes étaient amicalement en présence. Avec celui qui jusqu'alors avait été son ennemi, et ennemi souvent redoutable, Henri conclut une éternelle paix. Ils se présentèrent réciproquement la main, et, de ce moment, les deux princes se lièrent d'une amitié que jamais le moindre nuage ne vint à troubler tant qu'ils vécurent. Tels étaient les nobles caractères que l'on voyait dans le dixième siècle, siècle pourtant nommé barbare par d'autres siècles se prétendant civilisés, qui seraient fort en peine de montrer quelque chose de pareil.

Le duc Éberhard procura sans délai une assemblée de tous les grands de Saxe et de Franconie, à Fritzlar. Les princes étant assemblés, Éberhard leur proposa Henri pour roi. Cette proposition fut reçue avec les mêmes acclamations et par les Saxons et par les Francs, et tous les assistants firent aussitôt hommage à Henri. L'archevêque Heriger de Mayence, successeur de Hatton, s'offrit à sacrer le nouvel élu, et à lui mettre la couronne royale sur la tête; mais, avec une modestie peut-être affectée, le nouveau roi déclina les offres de l'archevêque. Il me suffit, dit Henri, d'être et de m'appeler roi par la grâce de Dieu et par votre bienveillance. Quant à l'onction et à la couronne, je n'en suis pas digne. Que l'une et l'autre soient réservées pour quelqu'un qui vaudra mieux que moi. — On soupçonne que le nouveau roi, qui, dans les guerres précédentes, avait confisqué les terres de l'archevêché de Mayence, en Thuringe, craignait de ne pouvoir se dispenser de les rendre, s'il acceptait

l'offre de l'archevêque. — Quels que fussent les motifs secrets qui le faisaient ainsi parler, la manière pieuse dont il le fit produisit une impression extrêmement favorable sur les esprits, et de longues et bruyantes acclamations remplirent la salle et le château. — Ainsi s'évanouit pour jamais l'animosité nationale qui depuis tant d'années divisait les Saxons d'avec les Francs; car les Saxons, se souvenant toujours des expéditions franques sous Charlemagne et regardant les Francs comme leurs oppresseurs, se virent alors tout à coup élevés par ces mêmes Francs au rang de la première nation, de la nation dominante parmi toutes les nations teutoniques[1].

Henri, surnommé l'Oiseleur à cause de sa passion pour la chasse, justifia le jugement de son prédécesseur Conrad, et réalisa les grandes espérances qu'il avait fait concevoir. Nous le verrons rétablir l'ordre et la paix dans l'intérieur de l'Allemagne, vaincre et soumettre les ennemis du dehors. Du vivant de son père, il avait épousé, contre les règles de l'Église, une veuve nommée Tatburge, qui s'était retirée et avait pris le voile dans un monastère. Il s'en sépara sur les pressantes remontrances de Sigismond, évêque d'Halberstadt, qui menaçait de l'excommunier, et il épousa sainte Mathilde, fille du comte Dietrich, qui descendait du fameux Witikind, chef des Saxons sous Charlemagne.

Mathilde était une personne accomplie et pour les qualités du corps et pour celles de l'âme. Ses parents, parmi lesquels, depuis la conversion de leur ancêtre Witikind, la religion et la piété étaient comme héréditaires, la firent élever sous les yeux de son aïeule Mathilde, abbesse du monastère d'Erfort. Elle puisa dans cette école un goût extraordinaire pour l'oraison et pour la lecture des livres de piété; elle apprit aussi à travailler à tous les ouvrages convenables à son sexe, et contracta insensiblement l'habitude d'employer tous ses moments à des choses sérieuses et dignes d'une créature raisonnable. Devenue reine, sa vertu ne fit que s'accroître. Tandis que le roi, son époux, remportait des victoires sur les Hongrois et les Danois, Mathilde en remportait sur les ennemis de son salut. Elle vaquait à la prière et à la méditation, afin de s'entretenir dans la ferveur et l'humilité. Cet exercice avait pour elle tant de charmes, que, outre le temps qu'elle y donnait pendant le jour, elle y consacrait encore une bonne partie de la nuit. Souvent elle visitait les malades et les affligés, qu'elle consolait et exhortait à la patience. Elle servait les pauvres, et leur apprenait à estimer un état dont Jésus-Christ a fait choix, et auquel sont promises les récompenses

[1] Ditmar, l. 1. Réginon, Kerz.

de la vie future. Elle procurait la liberté aux prisonniers ; et, lorsque les droits de la justice s'opposaient à leur élargissement, elle allégeait au moins le poids de leurs chaînes par d'abondantes aumônes. Le principal but qu'elle se proposait en cela, était de porter ces malheureux à expier leurs crimes par les larmes d'une sincère pénitence. Elle avait la consolation de voir le roi, son mari, entrer dans ses vues, et s'empresser à la seconder dans toutes ses pieuses entreprises [1].

En France, nous avons vu que, sous le pape Jean IX, quelques Normands commençaient à se convertir dans les diocèses de Rouen et de Reims. Mais Rollon, le plus brave de leurs chefs, semblait plus acharné que jamais à la guerre. Il était venu piller la France dès l'an 876 : il avait même été quelque temps au fameux siége de Paris; ensuite il était passé en Angleterre, d'où étant revenu dans la Gaule, il n'avait point cessé d'y exercer les hostilités et les brigandages ordinaires à sa nation. Rollon avait été partout victorieux, excepté devant la ville de Chartres, qui fut délivrée par la protection de la Mère de Dieu. Dès que ce chef normand en eut formé le siége, l'évêque Vantelme demanda du secours à Richard, duc de Bourgogne, et à Ébole, comte de Poitiers. Richard arriva le premier, et livra la bataille à Rollon. On combattait de part et d'autre avec une valeur qui rendait la victoire douteuse, lorsque l'évêque de Chartres, à la tête de son clergé et revêtu de ses habits pontificaux, sortit de la ville, tenant d'une main la croix, et de l'autre la tunique de la sainte Vierge, que l'église de Chartres possédait dès lors. La victoire se rangea aussitôt sous cet étendard, et une terreur si subite s'empara du cœur des infidèles et même de celui de Rollon, qu'ils ne songèrent plus qu'à se sauver par la fuite; ce qui fut regardé comme un miracle. C'en était un, en effet, de voir ainsi fuir Rollon, jusqu'alors la terreur des Français; sur quoi un auteur de ce siècle lui adresse ces paroles : Prince belliqueux, ne rougissez pas de votre défaite ; ce ne sont ni les Français ni les Bourguignons qui vous mettent en fuite, c'est la tunique de la Mère de Dieu et la croix de son Fils.

Le fier Normand se vengea de cet échec par de cruelles expéditions militaires qu'il fit ailleurs. Le roi Charles, qui voyait son trône ébranlé par les factions des grands, et qui était hors d'état de résister à Rollon, avait pris, quelque temps auparavant, le parti de traiter avec lui. Mais la négociation avait été rompue par quelques seigneurs français, qui trouvaient leur intérêt dans la continuation des troubles. Le roi, sur les plaintes des populations désolées, résolut de renouer

[1] *Acta SS.*, 14 *mart.*

la négociation et d'acheter la paix des Normands à quelque prix que ce fût.

Francon, archevêque de Rouen, successeur de Gui, fut chargé de la négocier, parce qu'il était connu de Rollon. Le prélat, s'étant donc rendu au camp du prince normand, lui dit avec de douces paroles : Grand capitaine, avez-vous donc résolu de faire toute votre vie la guerre aux Français? Mais si la mort venait à vous surprendre? De quoi donc êtes-vous formé? Vous croyez-vous un dieu? Pétri de limon, n'êtes-vous pas un homme? N'êtes-vous donc pas la pâture des vers? cendre et poussière? Souvenez-vous de ce que vous êtes, de ce que vous serez, et de qui le jugement vous condamnera. L'enfer, je pense, sera votre partage; là vous ne serez plus en état de faire la guerre à personne. Mais, si vous voulez devenir Chrétien, vous jouirez de la paix en ce monde et en l'autre. Le très-patient roi Charles, du conseil des siens, vous cède toute cette terre maritime que vous et Hastings avez ravagée, et il vous offre sa fille Gisèle en mariage, pour être le nœud et le gage de la paix; par cette union, vous aurez la joie de laisser une noble postérité et de posséder à jamais un État considérable.

Rollon consulta les premiers d'entre les Normands, qui furent d'avis d'accepter les conditions, disant qu'assez longtemps ils avaient fait la guerre, pour jouir enfin de quelque repos. On convint d'une seconde trêve de trois mois, pendant laquelle le roi et lui se verraient pour conclure le traité. L'entrevue se fit à Saint-Clair, sur la rivière d'Epte; et Robert, duc de France, fils de Robert le Fort et frère du roi Eudes, qui s'était offert pour être le parrain de Rollon, s'y trouva avec le roi. Le traité fut conclu; le roi céda à Rollon tout le pays nommé depuis Normandie, comme fief de la couronne; de plus, comme ce pays était complétement ravagé, qu'on n'y voyait plus de trace de culture, et que de hautes forêts remplaçaient partout les champs abandonnés, le roi obligea Bérenger, comte de Rennes, et Alain, comte de Dol, à fournir des vivres aux Normands. Il paraît qu'il céda en même temps à ces derniers toutes les prétentions de la couronne sur toute la partie de la Bretagne qui ne reconnaissait plus l'autorité des rois français. Enfin, le roi donna sa fille en mariage à Rollon, qui promit de se faire Chrétien et de vivre en paix avec les Français. En effet, l'archevêque Francon, l'ayant instruit, le baptisa en 912; le duc Robert le leva des fonts, lui donna son nom et lui fit de grands présents. Robert de Normandie, car c'est ainsi que Rollon fut nommé depuis son baptême, fit aussi instruire ses comtes, ses chevaliers et toute son armée.

Ensuite il demanda à l'archevêque Francon quelles églises étaient

les plus respectées dans son nouveau pays, et quels saints on estimait les plus puissants protecteurs. L'archevêque répondit : Les églises de Rouen, de Bayeux et d'Évreux sont dédiées à la sainte Vierge ; il y a une église de saint Michel sur une montagne dans la mer; au faubourg de cette ville de Rouen est le monastère de Saint-Pierre, où repose le corps de saint Ouen, mais on l'a porté en France, par la crainte de votre arrivée; Jumiéges est encore une église de saint Pierre : voilà les principales de votre État. Et dans le voisinage, dit Robert, quel est le saint estimé le plus puissant? Saint Denis, répondit Francon. Robert reprit : Avant que de partager la terre à mes vassaux, j'en veux donner une partie à Dieu, à sainte Marie et à ces autres saints, afin d'attirer leur protection. Donc, pendant la première semaine de son baptême, portant encore l'habit blanc, il donna chaque jour une terre à chacune de ces sept églises, dans l'ordre où elles viennent d'être nommées.

Le huitième jour, ayant quitté les habits baptismaux, il commença à partager les terres à ses comtes et à ses autres vassaux; épousa avec grand appareil la princesse Gisèle, fille du roi, et employa le reste de sa vie à repeupler et à rétablir ses États. Les étrangers de tous les pays furent invités à venir s'établir en Normandie; des lois rigoureuses furent promulguées et sévèrement maintenues pour la protection de la propriété; tous les voleurs et leurs complices étaient punis de mort. En voici un exemple remarquable.

Un laboureur, revenant à la maison pour dîner, laissa dans les champs sa charrue, avec tout son attirail, et même le harnais de ses bêtes. Sa femme lui en fit de vifs reproches; et, pour lui donner une leçon, emporta secrètement les harnais, avec le soc et le coutre de la charrue. Le laboureur, ne les trouvant plus, s'en plaignit à sa femme, qui l'accabla d'injures, et lui dit en se moquant : Va-t'en maintenant trouver le duc Robert, il t'apprendra bien vite à être laboureur. Il courut vers le duc, qui à l'instant lui fit donner cinq pièces d'argent pour se procurer les outils nécessaires, et envoya sur les lieux un prévôt, qui soumit à l'épreuve du feu tous les habitants pour découvrir le voleur ; tous ayant été reconnus innocents, il mit à la question la femme même du laboureur, laquelle avoua le fait. Alors le duc Robert dit au mari : Savais-tu que ta femme était voleuse? Je le savais, dit le paysan. Eh bien, reprit le duc Robert, tu mérites deux fois la mort : une première, parce qu'étant le chef de ta femme, tu ne l'as pas corrigée; une seconde, parce que tu as été complice du vol, et que tu n'en as pas fait connaître l'auteur. Et, sur-le-champ, il les fit pendre l'un et l'autre.

Cette sévérité à faire observer les lois fit une telle impression, qu'on n'osait même ramasser ce qu'on trouvait, dans la crainte de passer pour l'avoir volé. En effet, le duc ayant un jour suspendu un de ses bracelets aux branches d'un chêne, sous lequel il s'était reposé pendant une partie de chasse, et l'ayant oublié, ce bracelet y demeura trois ans, sans que personne osât l'enlever, tant on était persuadé que rien ne pourrait échapper aux recherches et à la sévérité de Rollon ou Raoul. Son nom seul inspirait tant de terreur, qu'il suffisait de le réclamer, quand on souffrait quelque violence, pour obliger tous ceux qui l'entendaient de courir sus au malfaiteur.

Les Normands, convertis et gouvernés par un prince de ce caractère, parurent aussi d'autres hommes. Ils s'appliquèrent à l'agriculture; et comme ils étaient également laborieux et industrieux, et que les terres qu'on leur avait cédées étaient bonnes, ils firent de la Normandie une des provinces les plus riches et les plus fertiles de la France. Rollon ou Robert donna surtout ses soins à dédommager la religion des maux qu'ils lui avaient faits. Il fit rebâtir plusieurs des églises que lui ou les autres Normands avaient ruinées, et il rendit en peu de temps, dans son duché de Normandie, la religion aussi florissante qu'elle y avait été désolée auparavant [1]. Dans le siècle suivant, ces mêmes hommes qui avaient si longtemps désolé la chrétienté, en deviendront un des plus fermes boulevards; des seigneurs normands chasseront les Sarrasins de l'Italie et feront serment de fidélité aux Papes, comme rois de Sicile et de Naples.

Combien de fois ce qui semblait devoir renverser la religion et l'Eglise de Dieu, est devenu son soutien et sa gloire! C'est que Dieu tient en sa main le cœur de tous les hommes, celui des rois comme celui des autres. Les plus farouches, il peut les adoucir; les plus méchants, il peut les faire servir au bien; les plus violents, il peut les modérer et les tourner où il veut. Ne désespérons donc jamais de rien ni de personne.

La Lorraine faisait alors partie de la France. Le roi Charles le Simple en avait investi le duc Gislebert, qui s'arrogea bientôt toute l'autorité. Hilduin, protégé par ce duc, s'empara de l'évêché de Tongres, c'est-à-dire de Liége, après la mort de l'évêque Étienne. Ensuite il se fit ordonner par Hériman de Cologne, sans demander l'agrément du roi Charles. Ce prince, qui n'était pas en état de punir cet attentat, le dissimula d'abord; mais Hilduin se comporta dans l'Église comme un loup dans une bergerie. Il pilla et dissipa les

[1] *Dudo.*, lib. 2. *Villelm. gemet.*, l. 2.

biens de l'évêché ; il n'épargna pas même les trésors du palais d'Aix-la-Chapelle, qu'on avait mis dans un coffre et serrés auprès du tombeau de saint Lambert, comme dans un asile assuré.

Le clergé de Liége, voyant cette déprédation des biens de l'église, pria le roi Charles de les délivrer de cet usurpateur, et de leur donner pour évêque Richer, abbé de Prom, qu'ils avaient élu. Le roi nomma Richer pour remplir ce siége, et écrivit une lettre à tous les évêques de France sur les excès d'Hilduin. Outre ceux que nous avons touchés, le roi Charles l'accuse de s'être déclaré pour Henri l'Oiseleur, roi de Germanie ; d'avoir donné de l'argent aux évêques et aux comtes pour son ordination ; de s'être parjuré en faisant serment à Hériman de Cologne que le roi Charles lui avait donné l'évêché de Tongres ; d'avoir pillé les biens de ses clercs ; enfin, de ce qu'étant cité par Hériman pour répondre sur les plaintes qu'on faisait contre lui, il avait refusé de se rendre au concile. Le roi, en finissant sa lettre, prie les évêques de s'unir à lui pour soutenir la nomination de Richer.

L'affaire fut portée au pape Jean X, qui écrivit une lettre à Hériman de Cologne, où il parle ainsi : Dans la place où la miséricorde de Dieu nous a élevé, il est de mon devoir de veiller au salut de mes inférieurs, de peur que le souverain Pasteur ne me demande compte des ouailles que l'ennemi aura égarées. Je suis obligé d'avertir Votre Fraternité de la faute qu'elle a faite en ordonnant Hilduin, qui n'avait pas été élu par le clergé ni approuvé par les laïques. Vous l'avez fait par la crainte du duc Gislebert ; mais ignoriez-vous que, selon l'ancienne coutume, il n'appartient qu'au roi, qui tient de Dieu sa couronne, de donner des évêchés?... Corrigez au plus tôt ce que vous avez fait contre les canons, et cependant rendez-vous à Rome, vers la mi-octobre, avec Richer et Hilduin, afin qu'avec nos évêques nous jugions le différend qui est entre ces deux prétendants. Si la crainte des païens vous empêche de vous y rendre cet automne, ne manquez pas d'y venir pour le commencement d'avril suivant. Nous ouvrirons la porte de la bergerie à celui des deux qui nous paraîtra le plus digne. Nous déclarons par avance que nous ne voulons en rien préjudicier aux droits du roi Charles ; et que nous nous faisons, au contraire, un plaisir de maintenir l'éclat de sa couronne, et de confirmer l'usage où il est de nommer des évêques dans toute l'étendue de ses États, comme ont fait les rois ses prédécesseurs, par l'autorité des Papes qui nous ont précédé [1]. Ces dernières paroles sont remarquables.

[1] *Conc. gall.*, t. 3, p. 575.

Le Pape écrivit dans le même sens au roi Charles. Ce qu'on nous rapporte, lui dit-il, de votre bonté et de votre parfaite douceur, nous engage à rendre à Dieu d'infinies actions de grâces. Cependant nous prenons la liberté de vous avertir de ne pas souffrir que vos sujets manquent davantage au respect et à l'obéissance qu'ils vous doivent; car vous ne pouvez soutenir la gloire de votre royaume qu'en travaillant à réprimer les entreprises illicites. Quant à ce qu'a osé le duc Gislebert contre votre autorité royale, nous en avons été sensiblement affligé, parce que l'ancienne coutume et la noblesse du royaume veulent qu'aucun évêque ne soit ordonné sans un ordre du roi [1].

Hériman, archevêque de Cologne, ayant reçu la lettre du Pape, en envoya une copie à Hilduin et à Richer, pour leur notifier les ordres de Sa Sainteté. Une maladie empêcha Hériman d'aller à Rome. Les deux compétiteurs s'y rendirent; mais Hilduin déclina le jugement, et le Pape décida en faveur de Richer, auquel il donna même le pallium, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait porté. Richer, qui était en même temps abbé de Lobes et évêque de Liége, fut meilleur évêque qu'abbé, car il gouverna bien son église; mais il rendit vénales toutes les charges de son monastère : ce qui parut d'autant plus étrange, qu'il avait été, depuis sa jeunesse, élevé sous la discipline monastique. Il avait succédé, dans le gouvernement de Prom, à l'abbé Réginon, qui fut obligé d'abdiquer ou même qui fut déposé par quelque intrigue monastique, dont il n'a pas jugé à propos de nous conserver la mémoire dans sa *Chronique*. Il se contente de dire à l'année 899 : Richer fut établi abbé de Prom. Je n'ai pas voulu rapporter la manière dont on en a usé avec moi, de peur que les injures que j'ai reçues ne me portassent à exagérer la persécution qui m'a été suscitée et à m'écarter de la modération que doit inspirer la patience chrétienne. Nous avons aussi de Réginon un recueil de canons en deux livres sur la discipline de l'Église [2].

Hilduin, se voyant exclu de l'évêché de Liége, se retira auprès de Hugues, roi d'Italie, avec un moine de Lobes, nommé Rathier, qui s'était attaché à son parti. Hugues donna à Hilduin l'évêché de Vérone, avec promesse que, quand l'occasion s'en présenterait, il le placerait sur un plus grand siége et donnerait Vérone à Rathier : ce qu'il exécuta peu de temps après; car Hilduin fut pourvu de l'archevêché de Milan, et Rathier de l'évêché de Vérone, où il donna et reçut bien des chagrins. Rathier était savant et homme d'esprit, mais bizarre et inconstant. Son zèle trop âcre le fit chasser de plu-

[1] *Conc. gall.*, t. 3, p. 577. — [2] Folcuin.

sieurs siéges qu'il occupa successivement, comme nous le verrons.

Les prélats qui, dans ces temps de licence, voulaient faire leur devoir, étaient exposés aux violences de ceux qu'ils voulaient corriger. Arnuste, archevêque de Narbonne, en est un triste exemple. Ce prélat, qui avait du zèle, étant en chemin pour se rendre à un concile, fut attaqué par ses ennemis, qui lui crevèrent les yeux, lui coupèrent la langue, le mutilèrent honteusement et le laissèrent ainsi couvert de son sang. Deux évêques, Réginard de Béziers et Nantigise, d'Urgel, le trouvèrent sur le chemin en ce pitoyable état; mais comme ils s'empressaient de le soulager, il mourut entre leurs mains. Les évêques de la province de Narbonne mandèrent au pape Anastase la mort cruelle d'Arnuste : ce qui marque que cet attentat fut commis avant l'an 915. Mais on ne sait pas quelle vengeance on en tira.

Il y eut de grands troubles dans l'église de Narbonne pour l'élection d'un successeur. Les évêques de la province appelèrent à leur assemblée Rostaing, archevêque d'Arles, qui, au lieu de concourir à la paix, causa le schisme. Il s'arrêta à Uzès avec Ancelin, évêque de cette ville, et ils élurent ensemble, pour archevêque de Narbonne, Gérard, neveu d'Ancelin. Les autres évêques, avec le clergé et le peuple de Narbonne, élurent Agius, abbé du monastère de Vabre, et prièrent le pape Anastase de casser l'élection irrégulière de Gérard. Le Pape étant mort sur ces entrefaites, et son successeur Landon n'ayant tenu le Saint-Siége que quelques mois, Gérard alla à Rome pour tâcher de surprendre Jean X, qui ne voulut rien décider qu'après qu'il aurait été mieux informé. Gérard, à son retour, montra de fausses lettres du Pape, en vertu desquelles il s'empara de l'évêché de Narbonne ; et, pour empêcher Agius d'aller à Rome, il le fit prendre prisonnier et lui fit faire plusieurs outrages. Les évêques de la province de Narbonne donnèrent avis au pape Jean de ces nouvelles violences. Il leur répondit qu'il avait été sensiblement affligé des mauvais traitements faits à Agius ; que, quoiqu'il ne connût pas toutes les fourberies de Gérard, il n'avait rien voulu décider en sa faveur ; que, par conséquent, les lettres qu'il montrait étaient supposées, et que, pour ces raisons, il leur défendait de le reconnaître pour évêque ; qu'il confirmait l'élection d'Agius, et lui envoyait le pallium par l'archevêque Éminius, porteur de cette lettre. Agius demeura archevêque de Narbonne. C'est ainsi que, de France comme d'Allemagne, les rois et les évêques recouraient au pape Jean X, et recevaient avec soumission ses décrets [1].

[1] *Labbe*, t. 9, p. 576.



En Espagne, le roi Garcia, qui avait succédé, en 910, à Alphonse le Grand, ne régna guère que trois ans, et, étant mort en 914, il eut pour successeur son frère, Ordogne II, qui régnait déjà en Galice, et qui établit son siége à Léon, ancienne colonie romaine et ville épiscopale, dont la cathédrale était dédiée à saint Pierre et saint Paul; mais pour la rendre plus auguste, le roi Ordogne donna trois maisons, qui, du temps des païens, avaient été des thermes, et sous les Chrétiens étaient devenues les palais des rois. Il ordonna donc à l'évêque Fronimius d'y transférer son siége, et la dédicace s'en fit solennellement avec les autres évêques de la province. Le roi donna de son trésor des ornements d'or et d'argent pour l'autel; et, de son domaine, il donna plusieurs églises et plusieurs terres à cette cathédrale. Depuis ce temps les rois de cette partie d'Espagne prirent le titre de rois de Léon.

Pendant ce règne, le pape Jean X envoya à Compostelle un légat, pour faire ses dévotions au corps de saint Jacques, avec des lettres au saint évêque Sisenand, afin qu'il fît continuellement des prières pour lui auprès du saint apôtre. A cette occasion, l'évêque envoya un prêtre à Rome, que le roi Ordogne chargea aussi de ses lettres et de riches présents pour le Pape. Ce député fut bien reçu et traité avec honneur. Il y demeura un an, pendant lequel il eut quelque discussion avec les Romains, touchant le rite mozarabique usité en Espagne. Il rapporta de Rome plusieurs livres, et rendit compte à l'évêque Sisenand de ce qu'il avait vu et appris. La chose étant examinée en concile par les évêques d'Espagne, ils reconnurent avec joie que le fond était le même de part et d'autre, et trouvèrent que leur rite n'avait rien de contraire à la foi catholique : toutefois, en laissant comme elle était la partie de la messe qui se disait tout haut et à laquelle le peuple était habitué, ils résolurent de se conformer au rite romain pour la partie secrète. L'évêque mourut peu de temps après, en 920, consumé de vieillesse [1].

Vers le même temps mourut aussi saint Gennade, évêque d'Astorga. Il fut ordonné abbé de Vierzo, autrement Saint-Pierre-des-Montagnes, l'an 898, par Ranulfe, évêque d'Astorga. C'est le monastère que saint Fructueux de Brague avait fondé dans son patrimoine, vers le milieu du septième siècle. Il avait été tellement négligé, que le lieu était devenu tout sauvage. Gennade, avec ses moines, le défricha, le rebâtit, y planta des vignes et des arbres fruitiers, et le rendit habitable. Il succéda à Ranulfe dans le siége d'Astorga, dès le temps du roi Alphonse le Grand. Et, l'an 915, il fit un

[1] Ambr. Mor., l. 15, c. 47.

testament par lequel on apprend qu'il avait rétabli plusieurs monastères ruinés par les Sarrasins, les mettant sous la règle de Saint-Benoît; et que plusieurs monastères se servaient des mêmes livres, qui leur étaient communs et qu'ils se prêtaient les uns aux autres, mais à la charge qu'ils reviendraient au monastère auquel ils étaient donnés. Les livres nommés dans cet acte sont : le psautier, le *Comes* ou *Vade mecum*, l'antiphonier, le manuel des oraisons ; le manuel des passions, c'est-à-dire des actes des martyrs : ceux-là se trouvaient en chaque église. Ceux que l'on prêtait sont : la Bibliothèque, c'est-à-dire la Bible entière ; les morales sur Job, le Pentateuque avec Ruth en un volume, les *Vies des Pères*, les morales sur Ézéchiel, Prosper ; les *Offices*, peut-être de saint Ambroise ; les livres *De la Trinité*, apparemment de saint Augustin ; les lettres de saint Jérôme, les Étymologies, les gloses, le *Livre des règles*, qui semble être le recueil de saint Benoît d'Aniane. Quand on se rappelle qu'il s'agit de l'Espagne, où tout avait été ruiné par les Sarrasins, où il fallait tout rétablir, on ne s'étonne plus que les livres fussent d'abord si rares dans les nouveaux monastères. Alors, comme toujours, c'est Rome qui leur en procure. Saint Gennade renonça à l'épiscopat avant l'an 920, se retira à un monastère nommé le mont du Silence, et laissa son siége au moine Fortis, son disciple [1].

Vers la fin du règne d'Ordogne II, il y eut un combat contre les Sarrasins, où deux évêques furent pris, savoir : Dulcidius de Salamanque et Ermogius de Tui. On les mena à Cordoue ; et Ermogius donna pour otage à sa place son neveu Pélage, qui fut mis en prison, et depuis souffrit le martyre sous le roi Abdérame, l'an 925. On dit qu'il n'avait que treize ans, et que le roi le fit couper par pièces, pour avoir résisté courageusement à sa passion brutale ; car le jeune homme était d'une rare beauté. L'Église honore saint Pélage le 26me de juin, jour de son martyre [2].

C'est la coutume, quand il est question du dixième siècle, de représenter les rois et les peuples de l'Occident comme des barbares, et de ne voir de civilisation que parmi les Grecs et à Constantinople. Or, nous avons vu quels hommes c'étaient qu'Alfred le Grand, en Angleterre ; Alphonse le Grand, en Espagne ; le comte Gérauld d'Aurillac, le duc Guillaume d'Aquitaine, le roi Eudes et le duc Rollon, en France ; nous avons vu, en Allemagne, le duc Othon de Saxe renvoyant la couronne royale à son rival, Conrad de Franconie ; nous avons vu ce roi Conrad, au lit de la mort, envoyer la même couronne, par les mains de son frère, à leur ennemi commun, le duc

[1] *Acta SS.*, 25 maii. — [2] Ibid., 26 junii.

Henri de Saxe; nous avons vu les Saxons et les Francs, électrisés par cette magnanimité de leurs chefs, oublier leur vieille antipathie nationale, unir leurs cœurs et leurs bras pour la défense commune de l'Allemagne. Voilà ce que nous avons vu parmi les Barbares de l'Occident. Voyons maintenant ce qui se passait parmi les Grecs et à Constantinople.

Léon, à qui les Grecs ont donné le surnom de Sage que pourtant il ne méritait guère, était tourmenté depuis assez longtemps d'une dyssenterie. C'était l'usage qu'au commencement du carême, les empereurs fissent une exhortation chrétienne au sénat et à leur cour assemblée; ces princes, quoique déréglés dans leur conduite, étaient grands prédicateurs. L'année 911, Léon, atténué par sa maladie, n'eut de force que pour dire ces paroles: Vous voyez l'état d'anéantissement auquel je me trouve réduit. Je ne puis me flatter de vivre encore longtemps avec vous, et peut-être ne verrai-je pas le jour de la résurrection du Seigneur. Voici le dernier service que je vous demande: souvenez-vous d'un prince qui vous a gouvernés avec douceur, et témoignez-en votre reconnaissance à mon fils et à ma femme. Le fils dont il parle était Constantin Porphyrogénète, âgé de six ans; sa femme, Zoé Carbonopsine, qu'il avait épousée en quatrièmes noces: ce qui, étant contraire aux usages des Grecs, lui attira les reproches et les censures du patriarche Nicolas, que, de son côté, il envoya en exil et remplaça par le patriarche Euthymius. Cependant, dans sa dernière maladie, il rappela le patriarche exilé, se confessa devant lui de ses égarements, et se recommanda à ses prières. Le 11 de mai, se voyant près de mourir, il fit venir son frère Alexandre, le déclara empereur, avec son fils Constantin, qu'il avait fait couronner l'année précédente, et qu'il lui recommanda avec instance. Léon expira le même jour.

On a de ce prince plusieurs écrits, entre autres des sermons pour différentes fêtes, parmi lesquels on en marque trois pour le premier jour du carême. Ces discours ne sont que des déclamations de sophiste, qui montrent plus de vanité que de piété: aussi nous avons vu quelles étaient les mœurs de ce prince. On lui attribue de prétendus oracles accompagnés de figures extravagantes, pour marquer, à ce que l'on dit, les empereurs, ses successeurs; et il est vrai que, tout philosophe qu'on le nomme, il croyait, comme les autres Grecs de son temps, aux prédictions des devins et des astrologues. Il a cependant laissé un ouvrage estimable; c'est sa *Tactique* ou son traité des ordres de bataille, dans laquelle il donne de bons préceptes sur l'art militaire tel qu'il était de son temps. Ce traité nous apprend plusieurs usages qu'on ne trouverait pas ailleurs. On y voit que tous les

jours, soir et matin, on faisait dans le camp une prière commune, où toute l'armée chantait le *Trisagion;* et que, la veille d'une bataille, un prêtre faisait sur toutes les troupes une aspersion d'eau bénite. On y voit aussi que l'usage des flèches empoisonnées était ordinaire en ce temps-là, et Léon ne le blâme pas ; on ne voit rien de semblable chez les Barbares de l'Occident.

Nous avons encore, sous le nom de ce prince, une lettre ou réponse à Omar, roi des Sarrasins; mais on croit qu'elle est plutôt de Léon l'Isaurien, qui régnait en même temps que le calife Omar, en 717. Quoi qu'il en soit de l'auteur de cette pièce, on y trouve plusieurs choses remarquables. Omar avait dit dans sa lettre que Marie, sœur d'Aaron et de Moïse, avait enfanté le Christ. A cette grossière bévue, qui est dans l'Alcoran, l'empereur répond : Comment cela est-il possible? Marie, sœur d'Aaron et de Moïse, étant morte dans le désert, après la sortie d'Égypte, bien longtemps avant que naquît Marie, mère du Christ, et son père Joachim. Marie, fille d'Amram, était de la tribu de Lévi ; Marie, mère du Christ et fille de Joachim, était de la famille de David et de la tribu de Juda. Si vous voulez savoir ce qu'il en est du Christ, scrutez l'Ancien et le Nouveau Testament. Dieu apparut à Moïse dans le feu sur le mont Sinaï, et lui dit : Ne crains pas, Moïse : je suis le Seigneur, ton Dieu, ton Créateur, lumière de lumière, Verbe du Père, desquels procède le Saint-Esprit. C'est pourquoi nous disons Père, Fils et Saint-Esprit, parce qu'ils sont une même chose. On voit qu'alors les Grecs confessaient, comme les Latins, que le Saint-Esprit procède du Fils, ainsi que du Père.

Omar demandait encore pourquoi les Chrétiens adoraient le Christ, Verbe de Dieu. Léon répond : Ne trouve-t-on pas, dans la loi de Dieu, que les enfants d'Israël adoraient l'arche que Dieu avait commandé à Moïse de faire? Cependant ils n'adoraient ni ne servaient ni l'arche ni le bois, mais la loi et le Verbe de Dieu qui était dans l'arche ; aussi ne passaient-ils point pour s'éloigner de Dieu, ni pour en servir deux. Vous dites qu'on trouve dans votre loi que Dieu ordonna à ses anges d'adorer Adam. Si cela est vrai, que pensez-vous du Verbe, qui est appelé Messie? Ne vaut-il pas mieux l'adorer, que d'adorer, comme vous faites, une pierre brute où nous savons qu'il reste quelque chose de l'idolâtrie par laquelle on adorait Jaoh, Jaoc, Nazara, Allac, Allogei et Mena, dont les uns étaient représentés comme des dieux mâles, les autres comme des dieux femelles? Les principaux se nommaient Aleubre, et on leur immole encore parmi vous des animaux et particulièrement des chameaux, un certain jour, pour toute l'année. Enfin, vous avez suivi la coutume des païens touchant la pierre qui est à la Mecque, dans l'angle de la maison de l'idolâtrie, pierre

à laquelle l'antiquité païenne rendait un culte et immolait des victimes [1].

Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'elles sont plus vraies; elles nous font voir que, quand les écrivains du moyen âge accusaient les Mahométans d'idolâtrie, ils les connaissaient peut-être mieux que ceux qui, plus tard, ont accusé ces écrivains d'ignorance.

Après la mort de Léon, son frère Alexandre eut seul tout le pouvoir. Constantin, qui partageait avec lui le titre d'empereur, n'étant âgé que de six ans, Alexandre était dans sa quarante-deuxième année; mais sa vie, passée tout entière dans la débauche, ne lui avait laissé acquérir nulle expérience. Libertin, ivrogne, ignorant, ne connaissant d'occupation sérieuse que la chasse, il avait, autant que son neveu, besoin de gouverneur. Il en prit de conformes à son caractère : c'étaient les compagnons et les ministres de ses plaisirs. Il mit à la tête du clergé du palais un clerc de mœurs dépravées, qui mourut peu de temps après lui, en jouant à la paume dans l'hebdomon. Il prodigua les trésors de l'empire à deux scélérats, et les fit patrices. Il fut même tenté d'en nommer un des deux son successeur, et de rendre son neveu incapable de régner, en le faisant eunuque. Les serviteurs fidèles du jeune prince ne le détournèrent de cet infâme dessein qu'en lui faisant espérer que cet enfant ne vivrait pas. Son conseil n'était composé que de charlatans et d'astrologues. Ils lui persuadèrent qu'une vieille figure de sanglier, qui se voyait dans un coin du cirque, était son talisman, que sa fortune y était attachée, et que la vertu secrète de cet animal mystérieux l'avait défendu contre les mauvais desseins de son frère Léon. Capable de tout croire, il adopta cette idée extravagante, fit réparer la figure à demi mutilée, et voulut l'honorer d'une dédicace solennelle. Il la fit placer au milieu du cirque, qu'il orna des plus riches tapisseries, des lampes et des chandeliers de la grande église de Sainte-Sophie, et, au milieu de ce magnifique appareil, il fit célébrer des jeux équestres. Cette profanation des ornements d'une église ajouta le scandale au ridicule d'une telle cérémonie [2].

Dès les premiers jours de son règne, Alexandre chassa l'impératrice Zoé du palais. Le patriarche Euthymius, qui n'avait accepté le patriarcat qu'à regret et pour éviter de plus grands maux, s'était retiré dans le monastère d'Agathus, lorsque Nicolas eut été rappelé sur le siége par l'empereur Léon. Ce ne fut point assez pour Alexandre. Il tint, dans le palais de Magnaure, une assemblée où il présida avec

[1] *Bibl. PP.*, t. 17, p. 45-47. — [2] Cedr., Zon., Leo, Manass., etc., *Hist. du Bas-Empire*, l. 73.

le patriarche Nicolas. On amena Euthymius de son monastère, et il fut déposé dans cette assemblée. Aussitôt on le chassa par les épaules, lui arrachant la barbe et l'appelant usurpateur et adultère : ce qu'il souffrit patiemment et sans rien répondre. On le renvoya dans son monastère d'Agathus, où il termina sa vie. Un pareil traitement fait honneur à qui le souffre, mais non à qui le fait souffrir [1].

Syméon, roi des Bulgares, et fils de Bogoris ou Michel, vivait en paix depuis dix ans. Dès qu'il sut qu'Alexandre succédait à son frère, il lui envoya demander si c'était son intention d'entretenir la bonne intelligence, lui offrant son amitié. Alexandre, aussi fier qu'il était incapable, reçut les ambassadeurs avec hauteur et mépris, ne répondant que par des menaces. Le roi bulgare, irrité, se préparait à la guerre, lorsqu'il apprit la mort d'Alexandre. Le 6 juin 912, ce prince, s'étant levé de table, ivre à son ordinaire, après avoir pris quelque sommeil, s'en alla jouer à la paume ; et, saisi tout à coup d'une extrême douleur d'entrailles, il se fit rapporter au palais, où il expira le lendemain, rendant le sang par le nez et par l'urètre. Il avait régné un an et vingt-sept jours. Il nomma, en mourant, sept tuteurs à son neveu, parmi lesquels le principal était le patriarche Nicolas.

Comme, d'un côté, la plupart des tuteurs étaient indignes ou incapables, et que, de l'autre, le roi des Bulgares menaçait l'empire et la capitale, le peuple se mit à réclamer Constantin Ducas, employé depuis trois ans en Asie contre les Sarrasins. Les tuteurs, pour prévenir l'effervescence du peuple, écrivirent eux-mêmes à Ducas, et l'invitèrent à venir soutenir la couronne en la partageant avec le jeune empereur. Ducas refusa d'abord, y soupçonnant un piége. Pour le rassurer, les tuteurs lui envoyèrent leur serment, et, selon la coutume d'alors, la croix que chacun d'eux portait à son cou. C'était le gage le plus inviolable de la foi donnée. Et pourtant c'était un piége. Arrivé à Constantinople, Ducas voit une grande partie du sénat et du peuple se déclarer pour lui et le proclamer empereur ; mais les tuteurs ont fait fermer tous les lieux publics et se tiennent dans le palais, sans envoyer ni officier ni parole à celui qui n'était venu que sur leurs instances. Une guerre civile éclate ; Constantinople est comme une ville prise d'assaut ; Ducas est tué dans la mêlée, son parti succombe, les tuteurs exercent de cruelles vengeances, on arrache les yeux aux principaux personnages de l'empire ; des patrices, des sénateurs, des généraux d'armée furent pendus le long du Bosphore, et leurs cadavres jetés à la mer. Une conduite pareille n'honore guère le principal des tuteurs, le patriarche Nicolas [2].

[1] *Post Theoph.*, p. 233. — [2] Pagi, an 927, n. 5.

Le roi Syméon des Bulgares vint en 912 assiéger Constantinople, d'où les tuteurs l'éloignèrent à force de présents; il prit Andrinople en 914, mais le rendit pour de l'argent à l'impératrice Zoé. En 917, les Grecs, ayant rassemblé toutes leurs forces, se flattèrent d'anéantir les Bulgares. Mais Syméon leur fit éprouver une défaite si désastreuse, que, suivant les historiens de Byzance, jamais il n'y en eut de pareille. Il assiégea et prit de nouveau Andrinople. Enfin, après avoir ravagé la Macédoine et la Thrace, il vint avec son armée victorieuse assiéger Constantinople en 923. Ce roi Syméon de Bulgarie était un pieux catholique, et avait reçu de l'Église romaine la couronne et la bénédiction royales. En 919, Léon Phocas, général en chef de l'armée qui avait été battue par le roi Syméon, et Romain Lecapène, commandant de la flotte, aspirent tous deux à l'empire. Romain, plus habile et plus entreprenant, l'emporte. Le 24 septembre de la même année, Constantin Porphyrogénète le nomme césar, et le 17 décembre suivant, le patriarche Nicolas le couronne empereur. Toutes ces intrigues étaient accompagnées de conspirations sans cesse renaissantes.

Pour se frayer le chemin au trône, Romain avait fait épouser à Constantin sa fille Hélène; pour s'affermir sur le trône, il donna le nom d'auguste ou d'impératrice à sa femme Théodora, le 6 janvier 920, et, le jour de la Pentecôte, il fit couronner son fils aîné Christophe. Celui des trois empereurs qui gouvernait réellement était Romain Lecapène: Constantin Porphyrogénète, d'un caractère doux et paisible, se montra toute sa vie plus homme de lettres qu'empereur, plus propre à faire une classe de rhétorique qu'à gouverner un empire [1].

Au mois de juillet de la même année 920, Romain procura la réunion de l'église de Constantinople, c'est-à-dire des métropolitains, des évêques et des clercs divisés entre eux, au sujet des patriarches Nicolas et Euthymius; et, comme ce dernier était mort en exil, son corps fut rapporté solennellement à Constantinople.

La source du schisme fut les quatrièmes noces de l'empereur Léon. En Occident, ce n'eût pas même été une difficulté; parmi les Grecs, où les quatrièmes noces étaient regardées généralement comme illicites, ce fut une affaire qui brouilla le sacerdoce et l'empire. Le patriarche Nicolas refusa obstinément d'user, à cet égard, d'aucune dispense envers l'empereur, et lui défendit l'entrée de l'église. Léon en appela au pape Sergius et aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les légats du Pape, arrivés à Constantinople,

[1] *Hist. du Bas-Empire*, l. 73.

déclarèrent valide le mariage de l'empereur, ne fût-ce que par dispense de la coutume de l'Orient. Le patriarche Nicolas en fut très-piqué ; et, comme il persistait dans son opposition, il fut envoyé en exil et remplacé par Euthymius. Rappelé par Léon mourant, il se vengea sur Euthymius, et le déposa de la manière ignominieuse que nous avons vue. Il écrivit en même temps au Pape, qui était probablement Anastase III, pour se plaindre de la dureté des légats du pape Sergius ; mais il paraît que toute leur dureté consistait à ne point approuver la sienne ; car il reconnaît que les évêques d'Occident confirmèrent la sentence des légats. Il ajoute : On se sert, à ce que j'apprends, du prétexte de dispense, comme si, par dispense, on pouvait violer les canons et autoriser la débauche.

Ces paroles décèlent une confusion d'idées bien surprenante dans un patriarche ; dispenser, c'est-à-dire exempter, dans un cas particulier, d'une loi générale, d'une coutume générale de l'Église, ce n'est pas violer cette loi, car l'exception confirme la règle ; ce n'est pas autoriser le péché, c'est faire qu'il n'y en ait point. Pour justifier la dispense touchant les quatrièmes noces de l'empereur Léon, on disait que l'Église d'Occident permettait non-seulement les quatrièmes noces, mais encore les suivantes, d'après ces paroles de l'Apôtre : Il vaut mieux se marier que de brûler. Malgré tout cela, le patriarche Nicolas s'obstine à soutenir que les quatrièmes noces ne sont pas un mariage, mais un concubinage ; il prétend que saint Paul n'a donné la permission de se remarier qu'aux femmes, et non pas aux hommes ; enfin son principal argument est un passage apocryphe, attribué au pape saint Clément, dans lequel les quatrièmes noces se trouvent condamnées. En général, ce patriarche montre, dans tout cela, plus de chaleur et de subtilité que de profondeur et d'exactitude.

Il fait voir ensuite, ce qui n'était point la question, que les princes n'ont point de privilége au-dessus des particuliers en matière de péché ; puis il ajoute : Je ne dis pas ceci pour vous obliger à condamner la mémoire de l'empereur ou de votre prédécesseur Sergius. Ils sont tous deux sortis de ce monde pour être présentés au tribunal du souverain Juge. Ce sont ceux qui restent, très-saint Père, qu'il faut punir ; ceux qui, par leurs calomnies, ont excité contre moi de si grands troubles. C'est votre devoir, c'est ce que demandent de vous votre dignité et l'honneur du Siége de Rome. L'empereur qui règne à présent vous en prie par le maître de son palais, qu'il vous envoie, et nous vous en conjurons tous [1].

Quand nous rapprochons ces dernières paroles du patriarche Nico-

[1] *Labbe*, t. 9, p. 1261, Mansi, t. 18.

las de la conduite qu'il tint à l'égard du patriarche Euthymius, nous sommes porté à conclure que le principal auteur des troubles touchant les quatrièmes noces de l'empereur Léon fut le patriarche Nicolas lui-même, tant par sa dureté inflexible que par son ignorance du véritable esprit de l'Église et de ses lois. Nous en voyons la preuve dans une autre lettre qu'il écrivit au pape Jean X, lorsque la réunion eut été faite en 920.

Vous savez, dit-il, les afflictions que nous avons souffertes depuis environ quinze ans ; mais, lorsque nous l'espérions le moins, Jésus-Christ a calmé la tempête, et nous sommes tous heureusement réunis. C'est pourquoi nous vous écrivons pour renouer le commerce interrompu par la difficulté des temps, afin qu'envoyant des légats de part et d'autre, nous convenions tous que le quatrième mariage, qui a causé tant de scandale, n'a pas été permis à cause de la chose, mais de la personne, les circonstances conseillant envers le prince une douceur et une affection plus indulgentes, de peur que sa colère n'attirât de plus grands maux. Ce qui veut dire en d'autres termes : Les légats ont eu raison d'user de dispense envers l'empereur, Euthymius a eu raison de suivre l'exemple des légats, et Nicolas a eu tort de ne pas faire comme eux. Il conclut en disant au pape Jean X : Ainsi on recommencera, à Constantinople, à lire votre nom avec le nôtre dans les sacrés diptyques, comme on avait accoutumé, et nous jouirons d'une paix parfaite. L'empereur vous en prie instamment par Basile, protospathaire, qu'il vous envoie, et à qui nous avons adjoint le prêtre Euloge. Vous les recevrez avec bonté, très-saint Père, j'en ai la confiance, et vous nous enverrez à votre tour des légats, le vénérable évêque Jean, que nous connaissons déjà, ou d'autres qui lui ressemblent, afin de régler avec nous ce qui pourrait avoir besoin de correction [1].

Avec la déclaration que le quatrième mariage de l'empereur Léon n'avait été permis que par dispense pour le prince, on publia un édit impérial à Constantinople, qui réglait la discipline grecque au sujet des mariages. On en faisait tous les ans une lecture publique sur l'ambon de Sainte-Sophie. Cet édit portait qu'à commencer de la présente année 920, les quatrièmes noces ne seraient plus permises, sous peine d'exclusion de l'entrée de l'église, tant qu'elles subsisteraient. Les troisièmes noces ne se permettaient même qu'avec certaines restrictions.

Suivant la demande des empereurs et du patriarche, le Pape envoya deux légats à Constantinople : c'étaient les deux évêques Théophy-

[1] Labbe, t. 9, p. 1267.

lacte et Carus. Outre la pacification de l'église de Constantinople avec elle-même, ils étaient demandés et envoyés pour traiter encore une autre affaire de pacification. Depuis le commencement de la guerre, les empereurs et les généraux grecs, ne pouvant vaincre le roi Syméon sur le champ de bataille, avaient recours au patriarche Nicolas. Le roi des Bulgares était sincèrement chrétien. Le patriarche l'entreprit de ce côté. Il lui écrivit vingt-six lettres dont on ne connaissait qu'une seule, mais que le cardinal Maï a retrouvées toutes en original, avec un grand nombre à d'autres personnages, en tout cent soixante-trois lettres d'une élégante rhétorique. Le patriarche y donne au roi des Bulgares le titre de fils bien-aimé, lui parle avec éloge de sa foi, de sa piété, de ses vertus, de ses talents, de sa grande pénétration. Syméon avait dans sa jeunesse étudié la littérature grecque à Constantinople même. Nicolas lui représente surtout que la foi chrétienne, qui fait des Bulgares une même famille avec les Grecs, leur est venue de Constantinople ; qu'ainsi la guerre des Bulgares est une guerre des enfants contre leurs pères, une guerre parricide. Le roi Syméon répondait quelquefois par des lettres que nous n'avons pas, mais le plus souvent par des victoires. Il agissait en maître. Au lieu de répondre aux lettres des empereurs, il écrivait directement au sénat. Le patriarche redoublait d'instances ; aux motifs religieux, il en joignait d'autres. S'il voulait faire la paix, on lui offrait les conditions les plus avantageuses : de grandes sommes d'argent, des vêtements magnifiques, une cession de territoire, même un mariage de son fils ou de sa fille avec la fille ou le fils de l'empereur Romain Lecapène. Il n'y avait que deux choses dont il ne devait plus parler : d'être reconnu maître de Constantinople et empereur. Le patriarche alla même jusqu'à l'excommunier deux fois, s'il ne voulait accorder la paix aux Grecs. Mais les Bulgares avaient un archevêque à eux, et de plus ils dépendaient immédiatement du Pontife romain, de qui même le roi Syméon avait reçu la couronne et la bénédiction royales. Le patriarche s'adressa donc à l'un et à l'autre, mais avec une immense différence. A l'archevêque des Bulgares il écrivit jusqu'à deux fois, pour le prier de contribuer à la paix. Mais au Pontife romain, et le patriarche et les deux empereurs de Constantinople demandèrent des légats pour rétablir avec autorité la paix, d'abord entre les Grecs eux-mêmes, ensuite entre les Grecs et les Bulgares, en excommuniant au nom de saint Pierre le roi des Bulgares en cas de refus. Le patriarche notifie au roi l'arrivée de ces légats dans la lettre suivante.

En comparant cette lettre avec les autres du même patriarche, nous avons remarqué un trait de naturalité byzantine qu'on ne soupçon-

———

nerait guère, surtout dans un patriarche qui passe pour saint. Tout le monde sait que le chef de l'Église universelle, le Pontife romain, quand il écrit à des évêques, n'importe de quelle ville ou même sans ville ni demeure fixe, toujours il les appelle *ses frères*. En cela, d'ailleurs, il ne fait que suivre l'exemple de Celui dont il est le vicaire, qui donne le nom de frères *à tous* ses apôtres, et cela dans la gloire de sa résurrection. Allez vers *mes frères*, dit-il à Madeleine et aux saintes femmes; allez, dites à *mes frères* qu'ils se rendent en Galilée; c'est là qu'ils me verront. Or, le patriarche byzantin, Nicolas le Mystique, sait mieux garder sa dignité que le Pontife éternel et son vicaire. Dans une foule de lettres à des évêques, des archevêques, même à ce qu'on appelle des primats, comme l'archevêque d'Éphèse, jamais il ne les appelle ses frères, mais simplement ses *fils spirituels*. Il ne donne le titre de frères qu'aux autres patriarches. Le nom incommunicable de Pape, c'est-à-dire de Père ou de Prêtre par excellence, qu'il donne au Pontife romain et à lui seul, est d'autant plus significatif. Il le lui donne jusqu'à quatre ou cinq fois dans la lettre suivante; lettre remarquable, publiée par Baronius en grec et en latin, et dont nous ne sachions pas qu'aucun historien moderne ait profité :

A Syméon, prince de Bulgarie. Vous êtes toujours pour nous un fils chéri, bien-aimé prince, quoique vous n'ayez pas pour nous les sentiments d'un fils; toutefois nous vous écrivons, moins attentif à ce qui est passé qu'à l'amour réciproque que se doivent les pères et les enfants. C'est cette affection qui nous y détermine, et aussi le très-saint Pape de Rome, auquel nous regardons comme un crime de désobéir. Dès qu'il eut appris nos calamités, comme il est plein de compassion pour le troupeau racheté du sang précieux de Jésus-Christ, et qu'il sent vivement les blessures qui nous sont faites, voulant empêcher que le mal ne s'étende plus loin, il a envoyé des légats, Théophylacte, le premier de ses évêques, et un autre évêque nommé Carus, deux hommes qui surpassent les autres en vertu. Il les envoie vers vous, afin d'être les arbitres de la paix avec nous, ou bien vous lier, au nom de l'Esprit-Saint, d'un lien indissoluble. Ces légats, envoyés vers vous pour ce sujet, nous voulions aussi vous les envoyer; car, à nous aussi, le très-saint Pape a écrit de les envoyer en Bulgarie avec toute la sollicitude possible et des guides fidèles. Ce qui nous en a détourné, c'est une fâcheuse renommée que vous avez, je ne sais pourquoi, depuis longtemps. On assure, très-cher fils, que vous retenez dans les fers les ambassadeurs qu'on vous envoie : chose inouïe chez les autres nations, même chez les infidèles. Nous avons donc craint que, après avoir enduré les fatigues d'un si long

voyage, ces hommes n'éprouvassent encore cette autre calamité de votre part. En conséquence, nous vous envoyons les lettres du très-saint Pape, mais nous avons détourné les légats d'aller jusqu'à vous, et nous les avons suppliés de demeurer ici. Vous serez donc docile à ces lettres, si vous nous écoutez et si vous avez quelque soin de votre salut. Ne veuillez pas, comme vous nous avez méprisé, mépriser de même le Pontife romain qui vous écrit; si vous nous avez compté pour rien, respectez au moins la remontrance que lui vous adresse, de peur que, si vous l'outragez, les princes des apôtres, sur les reliques desquels il offre tous les jours le redoutable sacrifice, ne regardent cet outrage comme fait à eux-mêmes, et ne vous en punissent sévèrement. Rappelez-vous comment Pierre, par une seule réprimande, livra à la mort Ananie et sa femme; rappelez-vous comment Paul frappa d'aveuglement le magicien Élymas, parce qu'il s'attachait à contredire l'Apôtre. Réfléchissez à tout cela, et tremblez de mépriser les avertissements du bienheureux Pape; d'autant plus que, comme nous l'avons appris, vous avez fort à cœur d'honorer ces princes des saints : si donc vous les honorez véritablement, vous ne déshonorerez point celui qui est assis sur leur trône. Voilà pour ce qui regarde le voyage des légats.

Ils ont fait quelque chose de plus; ils ont apaisé les scandales excités par les quatrièmes noces, ils ont rendu la paix au clergé; nous avons célébré ensemble, avec une concorde inspirée de Dieu, les très-saints mystères; en un mot, l'Église romaine et celle de Constantinople sont tellement unies, que rien ne nous empêche plus de participer à leur sanctification et à leur communion. Nous vous écrivons ceci, afin que, quoique par l'instigation du diable vous fassiez la guerre aux Chrétiens, vous vous réjouissiez de l'allégresse universelle, comme adorateur du Christ[1]. Voilà ce que disait, en 920, le patriarche Nicolas de Constantinople, à Syméon, roi des Bulgares.

Ainsi, de la capitale de l'empire grec, comme du fond de l'Allemagne et de la France, on recourait au pape Jean X pour rétablir l'ordre et l'union dans les églises; de la capitale de l'empire grec, comme du fond de l'Allemague et de la France, on demandait au pape Jean X de vouloir bien, par son autorité apostolique, ménager la paix entre les rois et les rois, entre les peuples et les peuples, amis et ennemis reconnaissaient en lui le très-saint Père assis sur le trône du prince des apôtres; et un patriarche de Constantinople rappelle au roi des Bulgares que mépriser les avertissements du Pontife

[1] *Baron.*, t. 11, addit., p. 740. — Mai, Spicileg. rom., t. 10, p. 163-440.

romain, c'est s'exposer à être frappé de mort comme Ananie et Saphire, ou d'aveuglement comme Élymas ; paroles prophétiques, qui s'accomplissent depuis des siècles dans les Grecs, frappés d'aveuglement et de mort. Voilà ce que l'univers voyait dans le pape Jean X, et le pape Jean X répondait dignement à cette confiance et à ce respect de l'univers.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME.

TABLE ET SOMMAIRES

DU DOUZIÈME VOLUME

LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME.

DE LA MORT DE LOUIS LE DÉBONNAIRE, 840, A LA MORT DE L'EMPEREUR LOTHAIRE ET DU PAPE SAINT LÉON IV, EN 855.

L'empire des Francs se désunit en plusieurs royaumes. L'Église seule maintient l'unité intellectuelle et sociale dans l'Occident et dans le reste du monde.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

DE LA MORT DU PAPE SAINT LÉON IV, 855, A LA FIN DU HUITIÈME CONCILE OECUMÉNIQUE, 870.

En Occident, princes médiocres; en Orient, princes détestables. — Ce qu'il y a de faux chez les Grecs se personnifie dans Photius; ce qu'il y a de bon, dans saint Ignace. — Les papes saint Nicolas Ier et Adrien II soutiennent partout ce qu'il y a de bon et combattent ce qu'il y a de mauvais. — Civilisation chrétienne des Scandinaves, des Bulgares et des Slaves. — Martyrs en Espagne. — Au huitième concile œcuménique, dernier d'Orient, les Grecs condamnent d'avance leur schisme à venir, dans celui de Photius.

LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

DE LA FIN DU HUITIÈME CONCILE OECUMÉNIQUE, 870, A LA SECONDE ET DERNIÈRE EXPULSION DE PHOTIUS ET SON REMPLACEMENT PAR LE PATRIARCHE ÉTIENNE, EN 886.

Crise de l'humanité, pour aboutir, en Occident, à l'âge viril; en Orient, à la décrépitude. — Despotisme de Hincmar de Reims. — Ravages des Normands. — Empereurs d'Occident meurent les uns sur les autres. — Alphonse le Grand en Espagne. — Alfred le Grand en Angleterre. — Rome, centre et remède unique du monde chrétien.— Esclavons continuent, Russes commencent à se convertir. — L'Orient, troublé par les impostures et le schisme de Photius, cherche et trouve le remède à ses maux dans la soumission à l'Église romaine.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME.

DE LA FIN DU SCHISME DE PHOTIUS, 886, A LA CONVERSION DES NORMANDS, 922, ET DE LA RÉUNION DE L'ÉGLISE DE CONSTANTINOPLE AVEC ELLE-MÊME PAR LES LEGATS DE JEAN X.

Ce que l'on appelle le siècle de fer, et ce qu'il en est.

FIN DE LA TABLE DU DOUZIÈME VOLUME.

CORBEIL. — Typogr. et stér. de CRÉTÉ.

